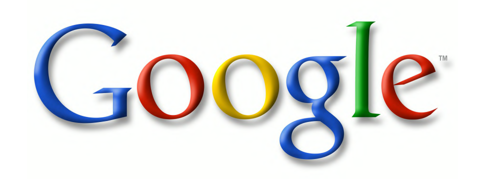
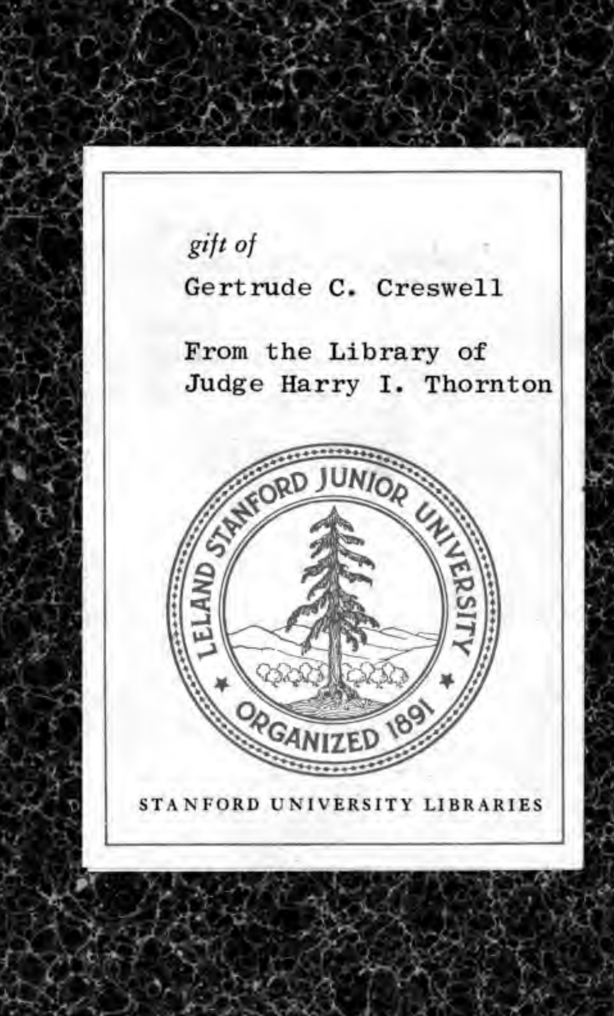
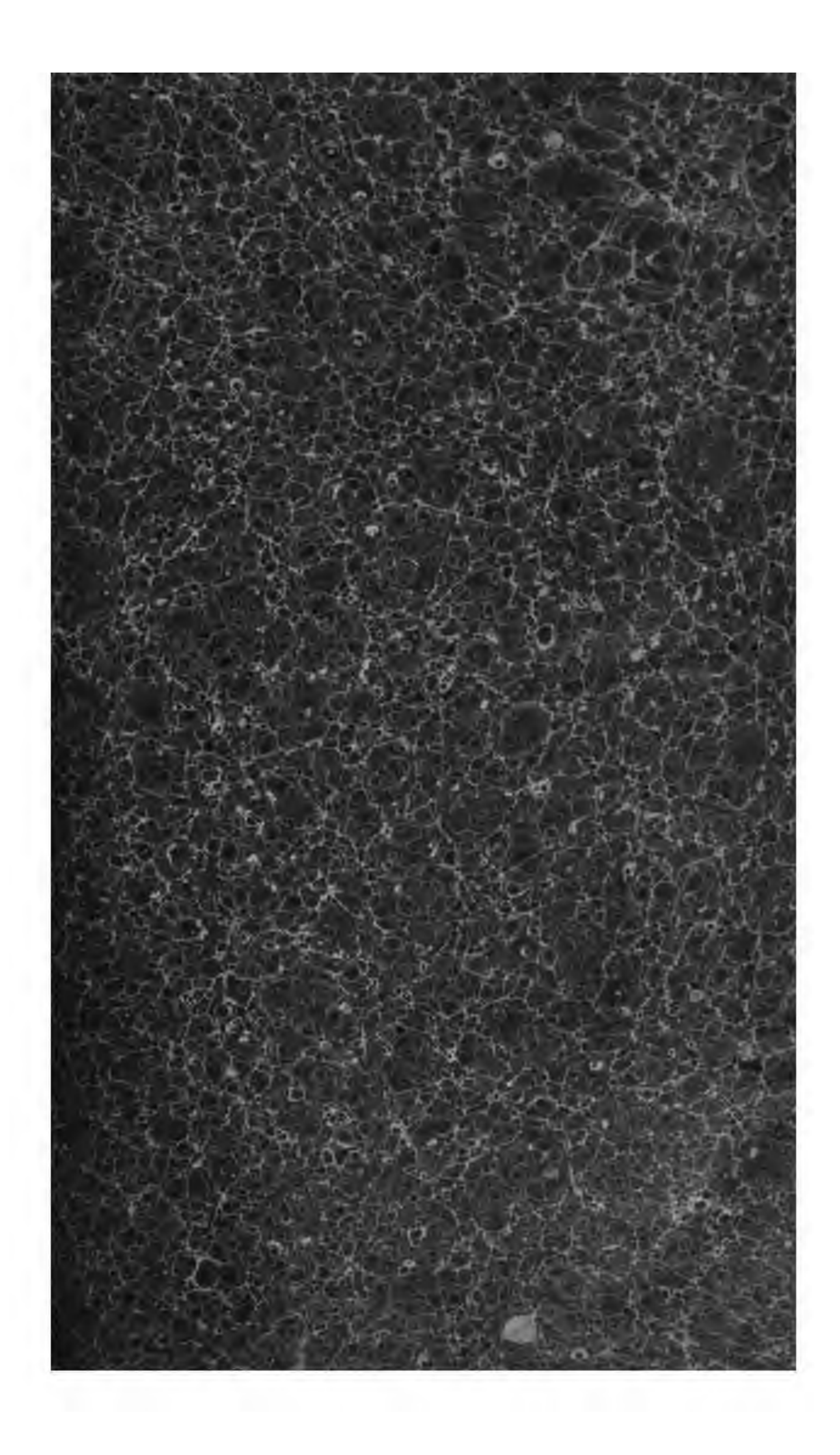






LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891



ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

LETTRES.

DE L'IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI:

A Paris, chez PANCKOUCKE, Libraire, rue Serpente, N°. 16.
A Bruxelles, chez LECHARLIER.
A Lyon, chez MAIRE.
A Mayence, chez LEROUX.
A Amsterdam, chez les frères VAN CLEEF.
A Nancy, chez VINCENOT.
A Florence, chez PIATTI.
A Genève, chez PASCHOUD.
A Metz, chez la veuve THIEL.
A Rennes, chez DUCHESNE.
A Rouen, chez { FRÈRE.
RENEAU.

Cicero, Marcus Tullius.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

LE TEXTE EN REGARD.

Ille se profecisse sciat, cui Cicero valde placebit.
QUINTIL. lib. X, cap. I.

TOME QUATORZIÈME.

PARIS,

AUX DÉPENS

DE F.-I. FOURNIER, LIBRAIRE, RUE POUPÉE, N°. 7.

M. DCCC. XVII.

LETTRES

DE M. T. CICÉRON,

QU'ON NOMME VULGAIREMENT

FAMILIÈRES;

TRADUCTION DE L'ABBÉ PREVOST.

PRÉFACE.

Après le soin que j'ai pris dans cet ouvrage, d'éclaircir toutes les difficultés par des notes continuelles, une préface serait peu nécessaire, si je n'avais réservé quelques observations générales pour les faire servir ici d'introduction. Elles ne regarderont pas le mérite d'un auteur, dont le nom est consacré par l'admiration de tous les siècles; ni même le prix particulier de ses lettres, qui passent, au jugement de tout le monde, pour un des plus utiles et des plus agréables [1] monumens de l'antiquité. Dans un pays aussi éclairé que le nôtre, il y a des connaissances sur lesquelles on doit supposer qu'aucun lecteur n'a besoin d'instruction, soit parce qu'effectivement elles ne manquent presque à personne, soit parce qu'au moindre besoin on trouve l'occasion de les acquérir.

Mais on peut avoir pris la plus haute idée de Cicéron dans ses OEuvres et dans sa Vie, sans être obligé d'avoir approfondi plusieurs points de chronologie, d'histoire et de grammaire, dont on a raison de se reposer sur les traducteurs et les critiques. D'où vient, par exemple, le nom de *familiares* à cette partie de ses lettres qu'on distingue à présent par ce titre?

[1] On s'accorde à regarder les lettres des grands hommes comme la plus agréable partie de leurs ouvrages. Le cœur est touché dans cette lecture, à proportion que celui de l'écrivain paraît s'ouvrir. Nous estimons, chacun dans leur genre, les recueils de lettres des gens d'esprit, des savans, des grands ministres; mais nous n'en avons point dans aucun genre qui, pour la beauté du style, l'importance des matières, la noblesse des sentimens et l'importance des personnes qui s'y trouvent mêlées, soient comparables à celles de Cicéron. *Histoire de sa Vie*, liv. XII.

Elles composent seize livres, et ce sont celles dont je donne ici la traduction. Les lettres à Atticus, qui ont le même nombre de livres, ont été traduites par M. l'abbé de Montgaut, avec une perfection qui ne laisse rien à désirer. J'ai donné le livre unique des lettres à M. Brutus, à la suite de mon Histoire de Cicéron; et je me propose de donner les trois livres des lettres à Quintus, après celles-ci : ce qui fera un recueil complet de tout ce qui nous reste de Cicéron dans ce genre. Mais pourquoi distinguer celles-ci par le titre de *familiares*? Je ne me ferais pas cette question si elle était sans difficulté.

1°. Il est certain que ce titre ne se trouve dans aucun ancien manuscrit des lettres de Cicéron, ni dans aucun des auteurs anciens qui les ont citées. Aulu-Gelle, Nonius Marcellus, Priscien et ceux qui cherchaient le plus souvent à s'appuyer d'une si bonne autorité, se sont contentés de nommer le nombre du livre et la personne à qui la lettre est écrite. Quelquefois ils distinguent le livre par le nom de la personne à qui est adressée la première lettre. Ainsi Aulu-Gelle a nommé le premier livre, le livre des lettres à P. Lentulus, parce que les neuf premières lettres portent ce nom. Nonius dit : *Sic Cicero ad Varronem, Epistola Pœti;* c'est-à-dire, dans la lettre à Pétus, qui est dans le livre à Varron : et si ce livre, qui est le neuvième, porte le nom de Varron, c'est parce que les huit premières lettres sont à lui. On a remarqué dans le douzième livre de l'Histoire de Cicéron, qu'il s'est perdu [a] plusieurs autres livres de ses lettres, dont les noms nous sont restés. Ils étaient aussi distingués par les noms de quelques

[a] Tout ce qui nous reste des lettres de Cicéron a été écrit depuis sa quarantième année. On en compte environ trois mille. C'est une fort petite partie de celles qui étaient sorties de sa plume, et de celles mêmes qui furent publiées après sa mort

illustres Romains, à qui les premières ou le plus grand nombre était adressé ; mais on ne trouve nulle part le mot de *familiares* joint à leurs titres. A la vérité Suétone, parlant des lettres de César, dit qu'il en avait écrit un grand nombre à ses familiers sur ses affaires domestiques ; *ad familiares, de rebus domesticis;* et Cicéron, dans la lettre 6, du livre XIII, à Atticus, emploie aussi le même terme : *epistolas mihi pronuntiabat versiculis facetis, ad familiares missas Corintho.* Mais conclure, sans aucune preuve, que les seize livres des siennes doivent porter le nom de *familiares*, ou qu'ils l'aient porté dans le recueil de Tiron, ce ne serait pas raisonner juste.

2°. *Gebbard*, célèbre commentateur, rend témoignage que s'étant attaché particulièrement à découvrir l'origine de ce titre, il ne l'a pas trouvé plus anciennement que dans un manuscrit, qu'il nomme le second Palatin ; et sans en fixer la date, il le représente si peu ancien, qu'il ne fait pas difficulté de le nommer un manuscrit d'hier. Il ajoute que la première édition des lettres ne le portant pas non plus, quoiqu'elle ait été faite sur un grand nombre de manuscrits fort anciens, il ne balance point à le regarder comme une production moderne, qui doit être absolument rejetée.

par Tiron, son affranchi. Les anciens auteurs en nomment plusieurs livres qui sont entièrement perdus ; tels que le premier livre des lettres à Quintus Axius ; le second des lettres à son fils ; le second des lettres à Cornélius Népos ; le troisième des lettres à Jules César ; le premier des lettres à Licinius Calvus ; le troisième des lettres à Octave ; le troisième des lettres à Pansa ; le huitième des lettres à M. Brutus ; le neuvième des lettres à A. Hirtius. De tant de lettres, si l'on excepte un petit nombre à Jules César et à Brutus, nous n'avons que des phrases et des sentences dispersées dans les ouvrages des anciens critiques et des grammairiens.

3°. Les manuscrits et les éditions qui portent le titre de *familiares*, ne s'accordent point dans l'emploi même de ce mot. On trouve dans les uns, *Epistolæ familiares*; dans les autres, *Epistolæ ad familiares*; et dans le troisième manuscrit Palatin, *Marci Tullii Ciceronis Epistolarum familiarium liber primus incipit*. La différence du sens est extrême entre ces deux titres, puisqu'à l'ami le plus familier on peut écrire une lettre qui ne soit pas familière, c'est-à-dire, une lettre grave et noble; suivant la nature du sujet. Mais ce qui est encore plus clair, c'est que deux titres qui ne signifient pas la même chose, ne peuvent être venus de la même source.

4°. Enfin, que veut-on dire au fond par *Epistolæ familiares*, ou *ad familiares*? Des deux sens que ces deux titres présentent, il n'y en a pas un qui convienne au recueil des seize livres, ou du moins qui lui convienne assez pour le distinguer des autres lettres de Cicéron. Le premier sens marque-t-il que les seize livres sont dans un style plus familier que les autres lettres? Mais personne n'ignore, au contraire, que de toutes les lettres de Cicéron, il n'y en a point qui soient écrites plus familièrement que les lettres à Atticus. C'est un ami qui s'ouvre avec une candeur extrême au milieu de ses amis, et qui n'apporte pas plus de recherche à ses expressions qu'à ses sentimens. Au lieu que la plupart de celles-ci étant écrites aux plus grands seigneurs et aux plus habiles gens de Rome, sur les plus importantes affaires de la république, ou sur divers points de science et de morale, Cicéron, de quelque considération qu'il jouît lui-même par son rang et son mérite, et quelque liaison qu'on pût lui supposer avec ses pareils, ne devait pas leur écrire sans s'observer beaucoup. Aussi trouve-t-on dans un grand nombre de ces lettres des modèles achevés de prudence, de savoir, d'élégance et de politesse. Ce serait

donc par la qualité qui leur convient le moins, qu'on prétendrait les distinguer des lettres à Atticus, auxquelles il semble au contraire que la même qualité convient presque uniquement.

Ad familiares ne fait pas plus d'honneur au jugement de ceux qui l'ont adopté. Veulent-ils qu'on entende par ce terme, les meilleurs amis de Cicéron ? Mais quoiqu'entre ceux à qui les lettres des seize livres sont adressées, il s'en trouve plusieurs qui avaient des liaisons fort étroites avec lui, on ne concevrait pas que cent personnes à qui il était obligé d'écrire, eussent la même part à son amitié. D'ailleurs, qui aima-t-il plus tendrement qu'Atticus? Loin de distinguer les autres de lui par le nom de *familiares*, c'était ce cher ami qu'il fallait nommer par excellence *familiaris* et *familiarissimus*. Cette remarque est si vraie, que Cicéron lui écrivant toujours avec la plus parfaite confiance, riait quelquefois avec lui des faibles ou du ridicule des autres. On en a mille exemples qui regardent les premiers hommes de la république. Pompée même, mais surtout César et ses amis, à qui la politique l'obligeait de rendre tant de soins, n'étaient pas épargnés dans ces ouvertures de cœur. Et, sans aller plus loin, voyez de quels termes il se sert avec Atticus pour se plaindre du procédé de Caton, qui lui avait refusé son suffrage dans la demande qu'il faisait de certains honneurs ; tandis que, prenant le ton le plus modeste avec Caton même, il s'efforce de lui déguiser son chagrin par des complimens d'assez mauvaise foi.

Telles sont les raisons qui m'ont fait retrancher du titre de chaque livre, *familiares* ou *ad familiares*, pour n'y laisser que *Epistolæ Ciceronis*, avec le nombre de chaque livre. Cependant, comme les longues erreurs demandent d'autant plus d'indulgence qu'ayant une fois pris la place de la vé-

rité, elles servent de règle à ceux qui n'ont pas d'autres guides, j'ai conçu que pour m'accommoder aux idées établies, il fallait conserver au grand titre quelque reste d'un mauvais usage; sans quoi la plupart des lecteurs n'auraient pu juger quelles sont les lettres dont je leur offre la traduction.

C'est par la même raison que je me suis dispensé de faire un autre changement, que j'aurais cru beaucoup plus nécessaire, si je n'avais trouvé le moyen d'y suppléer. Les lettres de Cicéron, quoique divisées assez méthodiquement en livres et distinguées par des titres, n'ont aucune suite chronologique. Il semble qu'elles aient été recueillies comme au hasard, ou, si l'on y trouve quelque apparence d'ordre, il n'est que dans celles qui portent le même nom, et qu'on a pris soin par cette raison de mettre l'une à la suite de l'autre: encore ne s'y est-on pas trop scrupuleusement assujetti; car il s'en trouve plusieurs fort loin de leur centre; c'est-à-dire, séparées de celles qui paraissaient avoir été réunies parce qu'elles sont écrites à la même personne; et dans celles-ci mêmes, l'ordre du temps n'est pas toujours observé. Il était question de me déterminer entre trois distributions, dont le choix m'était égal: ou de suivre exactement la chronologie; ce qui ne se pourrait faire sans bouleverser entièrement l'ancien ordre, ou de réunir seulement sous les mêmes noms plusieurs lettres dispersées, ou de les laisser toutes dans le désordre dont elles sont comme en possession, avec le soin d'y suppléer par une table exacte, qui les représentât dans le véritable ordre des années. Je ne me suis pas fié à mes seules lumières. Quelques habiles gens que j'ai consultés, m'ont fait pencher pour le dernier de ces trois partis, et leur motif a fait autant d'impression sur moi que leur autorité: c'est le même qui a déterminé jusqu'à présent tous les éditeurs à ne rien changer au premier arrangement de

Tiron. Les gens de lettres, le public, les enfans mêmes à qui on fait lire les lettres de Cicéron dans les écoles, y sont accoutumés. Il ne faut pas révolter l'usage, et mettre, suivant l'expression d'Horace, une infinité de gens dans le cas de regretter des idées dont ils s'étaient fait une habitude.

> . . . . *Et quæ*
> *Imberbes didicere, senes perdenda fateri.*

Ajoutez que toutes les citations, anciennes et modernes, sont faites dans la supposition de l'ordre ancien, qui subsiste depuis environ dix-huit cents ans. Enfin j'ai cru devoir m'en tenir à cet ordre, et satisfaire à toutes les objections en mettant à la tête de l'ouvrage une table chronologique, composée sur l'édition de *Dransfeld*. (Leipsic, 1697).

Avec quelque soin que j'aie tâché d'éclaircir dans mes notes tout ce qui m'a paru demander cette attention, j'ai dû supposer qu'on n'entreprend point de lire Cicéron sans avoir quelque teinture de l'histoire romaine, et qu'il y avait par conséquent des détails dont je pouvais me dispenser. Je ne me suis point chargé d'apprendre à mes lecteurs ce que c'est qu'un consul. Mais ce qui est nécessaire à la clarté du texte, à l'intelligence des faits, à la connaissance des personnes et des usages, ne paraîtra négligé dans aucune lettre. Sans entrer, à l'exemple des commentateurs, dans de longues discussions de grammaire, et dans la comparaison d'un grand nombre de variantes, j'ai suivi les leçons qui m'ont paru les plus naturelles ou les mieux autorisées. La belle édition de M. l'abbé d'Olivet est celle que j'ai le plus souvent consultée, et j'ai cru marcher d'un pas sûr après un si bon guide.

L'orthographe latine a ses difficultés. Elle est si différente dans les anciens manuscrits, que tous les éditeurs modernes

en ont pris droit de se faire là-dessus des règles presque arbitraires; les uns fondés sur l'autorité des inscriptions, d'autres sur l'origine des mots et sur l'analogie de la langue. Faut-il écrire *causa* ou *caussa? quanquam* ou *quamquam? eundem* ou *eumdem? omnes* ou *omnis*, ou *omneis curas*, etc. Je ne me suis point arrêté à peser les raisons pour ou contre, ni à vérifier les argumens de *Sanctius*. Il m'a paru que le modèle le plus sûr était l'édition qui porte communément le nom de *Variorum*, parce qu'étant le fruit du travail et de l'érudition d'un grand nombre de savans hommes, la suivre, comme j'ai fait, c'est se déterminer en quelque sorte à la pluralité des voix.

Je ne parle point d'un autre embarras qui m'est commun avec tous ceux qui ont traité l'histoire romaine. Il regarde plusieurs prénoms dont on ne trouve aucune trace dans les écrivains ni dans les monumens de Rome, et sur lesquels on est réduit par conséquent aux simples conjectures. C. T. M. P. C. Q. peuvent recevoir autant de significations qu'on connaît de prénoms qui commencent effectivement par une de ces lettres. Il n'y a point d'incertitude lorsqu'elles sont suivies d'un nom connu, parce que la connaissance du nom emporte ordinairement celle du prénom; mais comment deviner le prénom d'un nom absolument ignoré? Le seul parti est de se taire sur ce qu'on ignore : c'est du moins celui que j'ai cru préférable aux inutiles dissertations que j'ai trouvées dans les commentateurs, parce que je n'en connais pas [3] une qui ne me laisse à la fin dans le même doute où j'étais en commençant à la lire.

Entre les lettres de Cicéron, il y en a un grand nombre

[3] Voyez le Recueil des commentaires, à la queue du *Variorum*.

d'autres qui sont de plusieurs grands hommes du même temps, et ce ne sont pas toujours les moins curieuses. Il y en a de César, de Pompée, d'Antoine, etc. On remarque dans celles de César cette modération au milieu de la plus haute fortune, qui lui gagnait le cœur même de ses ennemis. Celles de Pompée roulent toutes sur l'affaire de Corfinium. Il écrit avec une noble simplicité, en homme qui savait faire la guerre et en parler. C'est une chose assez curieuse que de voir Antoine et Cicéron en commerce d'honnêteté et de politesse. Après la mort de César, Antoine ayant dessein de rappeler de l'exil un affranchi de Clodius et l'un des principaux ministres de toutes les violences de ce tribun, il ne voulut point l'entreprendre sans le consentement de Cicéron. Il lui écrivit là-dessus une lettre très-polie, mais où les expressions sont mesurées avec beaucoup d'art. Cicéron ne demeura point dans de si justes bornes. Il oublia qu'il écrivait à un homme contre lequel il serait peut-être bientôt obligé de se déclarer; et les louanges qu'il lui donna tournèrent en effet contre lui-même.

Souvent Cicéron fait entrer des mots grecs dans ses lettres, apparemment parce qu'il n'en trouvait pas qui exprimassent mieux en latin ce qu'il voulait dire. Lorsqu'il était affligé, ou d'une humeur chagrine, il n'avait pas besoin de grec pour exprimer sa douleur, parce que c'est un sentiment de toutes les langues; mais lorsqu'il était dans une assiette tranquille, il mêlait volontiers dans son style des mots de cette langue; ce qui était aussi fort ordinaire à ceux qui lui écrivaient. On a remarqué au contraire que lorsqu'il composait pour le public, même sur des matières qui auraient eu besoin du secours de la langue grecque, comme dans ses ouvrages philosophiques, il se faisait une loi de n'employer que des mots latins. On lit dans une lettre à Atticus (liv. XIII, XXI), qu'il fut embar-

rassé à trouver un mot qui rendît celui dont se servaient les philosophes septiques, pour dire *suspendre son jugement.* Il s'est glissé beaucoup d'erreurs dans les citations grecques qui se trouvent ici répandues. Celles qu'on n'a pu corriger en recourant aux sources, dont la plupart ont éprouvé le pouvoir du temps, l'ont été par les conjectures des commentateurs, entre lesquelles je crois avoir toujours pris parti pour les plus vraisemblables.

Je ne vanterai point le courage dont j'ai eu besoin pour entrer dans une carrière si difficile. Je me suis flatté d'en sortir heureusement quand je l'ai commencée, et cette espérance m'a soutenu jusqu'au terme. Le jugement du public m'apprendra quelle idée je dois prendre de mon travail. Mais, avec toutes ses difficultés, je confesse aussi qu'il n'a point été sans agrément. J'ai trouvé à chaque page la confirmation de tout ce que j'ai dit, après un célèbre Anglais, au douzième livre de l'Histoire de Cicéron. J'ose me citer ici, pour conclure ma préface, sans craindre que cette citation paraisse déplacée.

« Les lettres qui portent le nom de *familières*, n'ont point « une élégance recherchée : Cicéron employait les premiers « termes qui se présentaient à sa plume, et qui étaient dans « l'usage ordinaire de la conversation. S'il écrivait dans un « moment où son esprit fût disposé à la joie, ses expressions « étaient légères, naturelles; elles semblaient couler de son « sujet, l'abondance n'en diminuait point le feu ni la finesse; « et dans ces occasions il ne rejetait pas un mot badin, s'il le « croyait propre à faire rire son ami. Dans ses lettres de com- « pliment, dont plusieurs sont adressées aux plus grands « hommes qui aient jamais vécu, le désir qu'il avait de plaire « est exprimé d'une manière douce et aisée, dans les sentimens

« comme dans les termes, sans y employer ces titres pompeux « ni ces magnifiques épithètes que l'usage moderne a intro- « duits dans le commerce avec les grands, et qu'il a revêtus « mal à propos du nom de politesse. Dans ses lettres politiques, « toutes ses maximes sont tirées d'une profonde connaissance « des hommes et des affaires. Il touche toujours le principal « point des difficultés qui l'embarrassent. Il prévoit les dan- « gers; il prédit les disgrâces; et l'effet de ses prédictions ne « manquait guère de justifier la sagesse de ses conseils. Cette « remarque est prouvée dans l'Histoire de sa vie par tant « d'exemples, qu'un des meilleurs écrivains [4] du même temps « n'a pas fait difficulté de dire de lui *que sa prudence était* « *une espèce de divination, et que non-seulement il avait* « *prédit mille choses qui étaient arrivées pendant sa vie,* « *mais que ses lumières, comme celles des prophètes,* « *s'étaient étendues jusqu'aux événemens qui avaient suivi* « *sa mort*. Mais, de toutes ses lettres, il n'y en a point qui « fassent plus d'honneur à son caractère, que les lettres de re- « commandation. Dans les autres, on voit éclater son esprit « et ses talens. Dans celles-ci, c'est la tendresse de son cœur « et sa probité qui se font admirer. Il sollicite l'intérêt de ses « amis avec cette chaleur et cette force d'expression dans la- « quelle il était un si grand maître. Il apporte toujours « quelque raison particulière pour justifier son zèle, jusqu'à « déclarer souvent qu'il y croit son honneur même inté- « ressé.

« Après tout, les lettres de Cicéron n'ont pas de qualité « plus précieuse que celle d'être les derniers monumens qui « nous restent de la république romaine. Elles sont comme

[4] Cornelius Nepos, 16.

« les dernières expressions et les derniers soupirs de la liberté « mourante. Cicéron les écrivait dans la crise de la ruine pu- « blique, pour exciter à la défense de la patrie tout ce qui res- « tait de vertu et de courage dans le cœur des honnêtes gens « de Rome. Il est aisé de remarquer l'avantage qu'elles tirent « de cette circonstance, en les comparant avec les épîtres des « plus illustres et des plus vertueux Romains, qui écrivirent « ensuite sous le règne des empereurs. Les lettres de Pline « méritent l'estime qu'elles ont obtenue, pour le savoir, l'es- « prit et la délicatesse qui s'y font admirer : mais on y dé- « couvre une sécheresse et une stérilité qui ne peuvent venir « que de la terreur d'un maître; tous les récits et toutes les ré- « flexions de l'écrivain se renferment dans la vie privée : on n'y « trouve rien d'important qui appartienne à la politique; les « grandes affaires, l'explication des conseils publics, les mo- « tifs et les ressorts des événemens y sont toujours des sujets « étrangers. Pline avait possédé les mêmes emplois que Ci- « céron, dont il affecte de suivre l'exemple avec une espèce « d'émulation [5]. Mais tous ces honneurs n'avaient plus d'éclat « que par leurs titres. Ils étaient conférés par un pouvoir su- « périeur. L'administration s'en faisait avec la même dépen- « dance; de sorte que sous les noms de consul et de proconsul, « on cherchait inutilement l'homme d'État, le magistrat et le « politique. Dans le gouvernement de la même province où « Cicéron avait une autorité suprême, et où il avait vu des « rois attendre respectueusement ses ordres, Pline n'aurait « pas eu la hardiesse de faire réparer un bain, de punir un « esclave fugitif, ou d'établir une compagnie de maçons, sans

[5] « Lætaris quod honoribus ejus insistam, quem æmulari in studiis cupio. » *Plin., ep. 4, lib. VIII.*

« avoir demandé la permission de Trajan, et sans l'avoir ob-
« tenue [6]. »

6 « Prusenses, domine, balneum habent et sordidum et vetus. Id itaque in-
« dulgentia tua restituere desiderant. *Ep.* 34, *lib. X.* Quorum ego supplicium
« distuli, ut te conditorem disciplinæ militaris, firmatoremque consulerem de
« modo poenæ. *Ibid.* 38. Tu, domine, dispice an instituendum putes collegium
« fabrorum, duntaxat hominum CL. *Ibid.* 42. »

ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES

LETTRES DE CICÉRON.

ANNÉES.	CONSULATS.	Rapport à l'ordre ancien. Lib.	Ep.
An de Rome 691.	Consuls. *D. Junius Silanus. M. Licinius Murena.*		
I. A Cn. Pompée.	Si tu exercitusque valetis, bene est.	V.	7
II. Q. Métellus Céler à Cicéron.	Si vales, bene est. Existimaram.	V.	1
III. A Q. Métellus Céler.	Si tu exércitusque valetis, bene est. Scribis.	V.	2
IV. A C. Antonius.	Etsi statueram nullas.	V.	7
An de Rome 692.	Consuls. *M. Valerius Messala. M. Pupius Pison.*		
V. A. P. Sestius.	Quum ad me Decius Librarius.	V.	6
An de Rome 695.	Consuls. *M. Calpurnius Pison. A. Gabinius.*		
VI. A Térentia, Tullia et Cicéron.	Ego minus sæpe ad vos do.	XIV.	4
VII. A Térentia, Tullia, etc.	Noli putare me ad quemquam.	XIV.	2
VIII. A Térentia, Tullia, etc.	Et litteris multorum.	XIV.	1
IX. A Térentia, Tullia, etc.	Accepi ab Aristocrito.	XIV.	3
An de Rome 696.	Consuls. *P. Lentulus Spinther. Q. Metellus Nepos.*		
X. A Q. Métellus Népos.	Litteræ Quinti fratris.	V.	4
An de Rome 697.	Consuls. *Cn. Lentulus Marcellinus. L. Martius Philippus.*		
XI. A P. Lentulus.	Ego omni officio ac potius.	I.	1
XII Au même.	Idibus Jan. in Senatu nihil.	I.	2
XIII. Au même.	Aulo Trebonio qui in tua.	I.	3
XIV. Au même.	Ad XVI. Cal. Feb. quum in Senatu.	I.	4
XV. Au même.	Tametsi nihil mihi fuit.	I.	5
XVI. Au même.	Hic quæ agantur, quæque acta sint.	I.	6
XVII. Au même.	Quæ gerantur accipies.	I.	7
XVIII. A L. Luccéius.	Coram me tecum eadem hæc.	V.	12
XIX. Q. Métellus Népos à Cicéron.	Hominis importunissimi.	V.	3
An de Rome 698.	Consuls. *Cn. Pompée. M. Licinius Crassus. Tous deux pour la seconde fois.*		
XX. A P. Lentulus.	Legi tuas litteras quibus ad me.	I.	8
XXI. Au même.	De omnibus rebus quæ ad te.	I.	9
XXII. A M. Marius.	Si te dolor aliquis corporis.	VII.	1
XXIII. A M. Licinius Crassus.	Quantum meum studium exstiterit.	V.	8
XXIV. A C. César.	Vide quam mihi persuaserim.	VII.	5
XXV. A Trébatius.	In omnibus meis epistolis.	VII.	6
XXVI. Au même.	Ego te commendare non desino.	VII.	7

ANNÉES.	CONSULATS.	Rapport à l'ordre ancien. Lib.	Ep.
XXVII. Au même.	Scripsit ad me Cæsar perhumaniter.	VII.	8
XXVIII. Au même.	Ex tuis litteris et Quinto fratri.	VII.	17
XXIX. Au même.	Jam diu ignoro quid agas.	VII.	9
XXX. Au même.	Legi tuas litteras, ex quibus.	VII.	10
XXXI. Au même.	In equo trojano scis esse.	VII.	16
XXXII. A P. Lentulus.	Perjucundæ mihi fuerunt.	I.	9
XXXIII. A L. Valérius.	Cur enim tibi hoc non gratificer.	I.	10
An de Rome 700.	Consuls. *C. Domitius Calvinus. M. Valerius Messala.*		
XXXIV. A Trébatius.	Nisi ante Roma profectus esses.	VII.	11
XXXV. Au même.	Mirabar quid esset, quod tu.	VII.	12
XXXVI. Au même.	Adeone me injustum esse.	VII.	13
XXXVII. Au même.	Quam sint morosi qui amant.	VII.	15
XXXVIII. Au même.	Accepi a te aliquot epistolas.	VII.	18
XXXIX. A C. Curion.	Quanquam me nomine negligentiæ.	II.	1
XL. Au même.	Gravi teste privatus sum.	II.	2
XLI. Au même.	Rupæ studium meum non defuit.	II.	3
XLII. Au même.	Epistolarum genera multa esse.	II.	4
XLIII. Au même.	Hæc negotia quomodo se habeant.	II.	5
XLIV. A Trébatius.	Chrysippus Vettius Cyri.	VII.	14
XLV. A C. Curion.	Nondum erat auditum te ad.	II.	6
An de Rome 701.	Consul. *Cn. Pompée III, sans collègue.*		
XLVI. A T. Fabius.	Etsi egomet, qui te consolari.	V.	18
XLVII. A T. Titius.	Etsi non dubito quin apud te.	XIII.	75
XLVIII. A M. Marius.	Mandatum tuum curabo diligenter.	VII.	2
XLIX. A Appius Pulcher.	Si ipsa resp. tibi narrare posset.	III.	1
L. Au même.	Cum et contra voluntatem meam.	III.	2
LI. Au même.	Ad XI. Cal. Jun. Brundusium.	III.	3
LII. M. Célius à Cicéron.	Quod tibi decedenti pollicitus.	VIII.	1
LIII. A Appius Pulcher.	Pridie Non. Jun. cum essem.	III.	4
LIV. A C. Memmius.	Etsi non satis mihi constiterat.	XIII.	1
LV. Au même.	C. Aviano Evandro, qui.	XIII.	2
LVI. A M. Célius.	Quid? tu me hoc tibi mandasse.	II.	8
LVII. M. Célius à Cicéron.	Certe in quam absolutus est.	VIII.	2
LVIII. Le même à Cicéron.	Est-ne? vici, et tibi sæpe.	VIII.	3
LIX. A Appius Pulcher.	Talles veni ad VI. Cal. Sext.	III.	5
LX. M. Célius à Cicéron.	Invideo tibi : tam multa.	VIII.	4
LXI. Le même à Cicéron.	Qua tu cura sis, quod ad.	VIII.	5
LXII. Le même à Cicéron.	Sic tu, inquis, Hirrum tractasti !	VIII.	9
LXIII. A M. Marcellus.	Te et pietatis in tuos et animis.	XV.	9
LXIV. A C. Marcellus.	Maxima sum lætitia affectus.	XV.	7
LXV. A C. Marcellus.	Marcellum tuum consulem.	XV.	8
LXVI. A L. Paulus.	Etsi mihi numquam fuit dubium.	XV.	12
LXVII. Aux consuls et aux préteurs.	Si vos bene valetis, bene est.	XV.	2
LXVIII. A Appius Pulcher.	Quum meum factum cum tuo.	III.	6
LXIX. A M. Caton.	Quum ad me legati, missi ab.	XV.	3

ANNÉES.	CONSULATS.	Rapport à l'ordre ancien. Lib.	Ep.
LXX. Aux consuls, aux préteurs, etc.	Si vos bene valetis, bene est, ego quidem.	XV.	1
LXXI. M. Célius à Cicéron.	Etsi de republica quæ tibi scribam.	VIII.	8
LXXII. A M. Célius.	Primum tibi, ut debeo, gratulor.	II.	9
LXXIII. A Appius Pulcher.	Etsi, quantum ex litteris tuis.	II.	8
LXXIV. A M. Célius.	Tu vide quam ad me litteræ.	II.	10
LXXV. M. Célius à Cicéron.	Sane quam litteris C. Cassii.	VIII.	10
LXXVI. A C. Curion.	Sera gratulatio reprehendi.	II.	7
LXXVII. A Volumnius.	Quod sine prænomine.	VII.	32
LXXVIII. A Q. Thermus.	L. Genucilio Curvo jam pridem.	XIII.	53
LXXIX. Au même.	Cluvius Puteolanus valde me.	XIII.	56
LXXX. Au même.	Etsi mihi videor intellexisse.	XIII.	55
LXXXI. A P. Silius.	T. Pinnio familiarissime me usum.	XIII.	61
LXXXII. Au même.	Et in Atilii negotio te amavi.	XIII.	62
LXXXIII. Au même.	Non putavi fieri posse, ut mihi.	XIII.	63
LXXXIV. Au même.	Nero meus mirificas apud me.	XIII.	64
LXXXV. A Crassipes.	Quanquam tibi præsens commendavi.	XIII.	9
LXXXVI. A Silius.	Cum P. Terentio Hispone qui.	XIII.	65
LXXXVII. Au même.	Quid ego tibi commendem cum.	XIII.	47
An de Rome 703.	Consuls. *L. Emilius Paulus. C. Claudius Marcellus.*		
LXXXVIII. A M. Caton.	Summa tua autoritas fecit.	XV.	4
LXXXIX. M. Caton à Cicéron.	Quod et resp. me et nostra amicitia.	XV.	5
XC. A Marcellus.	Quando id accidit quod mihi.	XV.	10
XCI. A L. Paulus.	Maximæ mihi fuit optatum Romæ.	XV.	13
XCII. M. Célius à Cicéron.	Non dubito quin perlatum ad te sit.	VIII.	6
XCIII. Le même à Cicéron.	Quam cito tu istinc decedere.	VIII.	7
XCIV. A Appius Pulcher.	Pluribus verbis ad te scribam.	III.	7
XCV. A C. Cassius.	M. Fabium quod mihi amicum.	XV.	14
XCVI. A M. Célius.	Marcio Fabio, viro optimo.	II.	14
XCVII. A C. Curtius.	M. Fabium amice diligo.	XIII.	59
XCVIII. A C. Titius.	L. Cupidius est tribulis et municeps.	XIII.	58
XCIX. A Appius Pulcher.	Vix tandem legi litteras dignas.	III.	9
C. A M. Célius.	Putares ne umquam accidere posse.	II.	11
CI. A Thermus.	Cum mihi multa grata sunt quæ tu.	XIII.	54
CII. Au même.	Quo magis quotidie ex litteris.	XIII.	17
CIII. A M. Célius.	Raras tuas quidem, fortasse enim.	II.	13
CIV. A Thermus.	Officium meum erga Rhodonem.	II.	17
CV. A Appius Pulcher.	Cum est ad nos allatum de temeritate.	III.	10
CVI. A Papirius Petus.	Summum me ducem litteræ tuæ.	IX.	25
CVII. A C. Célius Caldus.	Cum optatissimum nuntium.	II.	19
CVIII. A M. Célius.	Sollicitus equidem eram de rebus.	II.	12
CIX. A Appius Pulcher.	Cum essem in castris ad fluvium.	III.	11
CX. M. Célius à Cicéron.	Non diu sed acriter nos tuæ.	VIII.	2

ANNÉES.	CONSULATS.	Rapport à l'ordre ancien. Lib.	Ep.
CXI. A Caninius Sallustius.	Litteras a te mihi stator tuus.	II.	17
CXII. M. Célius à Cicéron.	Gratulor tibi affinitate viri.	VIII.	13
CXIII. A Appius Pulcher.	Gratulabor tibi prius, ita enim.	III.	12
CXIV. A M. Caton.	Læsus sum laudari me inquit tector.	XV.	6
CXV. A C. Marcellus.	Quantæ tibi curæ meus honos.	XV.	11
CXVI. A Appius Pulcher.	Quasi divinarem, tali in officio.	III.	13
CXVII. A M. Célius.	Non potuit accuratius agi, neque.	II.	15
CXVIII. M. Célius à Cicéron.	Pudet me tibi confiteri et queri.	VIII.	12
CXIX. M. Célius à Cicéron.	Tanti non fuit Arsacem capere.	VIII.	14
CXX. A Térentia et Tullia.	Si tu et Terentia lux nostra.	XIV.	3
CXXI. A Tiron.	Paullo facilius putavi posse me.	XVI.	1
CXXII. Au même.	Non queo ad te, nec lubet.	XVI.	2
CXXIII. Au même.	Nos apud Aliziam, ex quo loco.	XVI.	3
CXXIV. Au même.	Varie sum affectus tuis litteris.	XVI.	4
CXXV. Au même.	Vide quanta in te sit suavitas.	XVI.	5
CXXVI. Au même.	Tertiam ad te hanc epistolam.	XVI.	6
CXXVII. Au même.	Septimum jam diem Corcyræ.	XVI.	7
CXXVIII. Au même.	Nos a te, ut scis, discessimus ad IV.	XVI.	9
An de Rome 704.	Consuls. *C. Claudius Marcellus. L. Cornelius Lentulus.*		
CXXIX. A Tiron.	Etsi opportunitatem operæ tuæ.	XVI.	11
CXXX. A Rufus.	Quoquo modo potuissem te convenissem.	V.	20
CXXXI. A Cassius.	Etsi uterque nostrum spe pacis.	XV.	15
CXXXII. A Térentia, etc.	Si vos valetis, nos valemus.	XIV.	14
CXXXIII. A la même.	Considerandum vobis etiam atque.	XIV.	18
CXXXIV. A Tiron.	Quo in discrimine versetur salus.	XVI.	12
CXXXV. Au même.	Magnæ nobis et sollicitudini.	XVI.	8
CXXXVI. M. Célius à Cicéron.	Ecquando tu hominem ineptiorem.	VIII.	15
CXXXVII. A Tiron.	Omnia a te data mihi putabo.	XVI.	13
CXXXVIII. Au même.	Menandrus postridie ad me venit.	XVI.	14
CXXXIX. Au même.	Ægypta ad me venit prid. Id. April.	XVI.	15
CXL. A Ser. Sulpicius.	Caius Trebatius familiaris meus.	IV.	4
CXLI. M. Célius à Cicéron.	Exanimatus sum tuis litteris, quibus.	VIII.	16
CXLII. A M. Célius.	Magno dolore me affecissent tuæ.	II.	16
CXLIII. A Ser. Sulpicius.	Ad III. Cal. Maias, quum essem in Cumano.	IV.	2
CXLIV. A Rufus.	Etsi mihi numquam dubium fuit.	V.	19
CXLV. A Térentia.	Omnes molestias et sollicitudines.	XIV.	7
An de Rome 705.	Consuls. *C. Julius Cesar. P. Servilius Isauricus.*		
CXLVI. M. Célius à Cicéron.	Ergo me potius in Hispania fuisse.	VIII.	17
CXLVII. Dolabella à Cicéron.	Si vales gaudeo; et ipse valeo, et Tullia.	IX.	9
CXLVIII. A Térentia.	S. V. B. E. E. Q. V. valetudinem dicam.	XIV.	8
CXLIX. A la même.	S. V. B. E. E. V. da operam ut.	XIV.	21
CL. A la même.	Nec sæpe est cui litteras demus.	XIV.	6
CLI. A la même.	Quod nos in Italiam salvos.	XIV.	12

ANNÉES.	CONSULATS.	Rapport à l'ordre ancien. *Lib.*	*Ep.*
CLXXXVII. A Papirius Pétus.	Non tu homo ridiculus es, qui.	IX.	17
CLXXXVIII. Au même.	Dupliciter delectatus sum tuis litteris.	IX.	20
CLXXXIX. Au même.	Heri veni in Cumanum. Cras.	IX.	23
CXC. A Marius.	Ad VIII. Cal. in Cumanum veni cum.	VII.	4
CXCI. A Ser. Sulpicius.	Vehementer te esse sollicitum, et in.	IV.	3
CXCII. A Servilius Isauricus.	Gratæ mihi vehementer tuæ litteræ.	XIII.	68
CXCIII. A Nigidius Figulus.	Quærenti mihi jam diu quid ad te.	IV.	13
CXCIV. A M. Trébianus.	Antea misissem ad te litteras, si genus.	VI.	10
CXCV. Au même.	Ego quanti te faciam semperque fecerim.	VI.	9
CXCVI. Au même.	Dolabellam antea tantummodo.	VI.	11
CXCVII. A M. Marcellus.	Etsi eo te adhuc consilio usum.	IV.	7
CXCVIII. A Q. Ligarius.	Etsi tali tuo tempore me aut consolandi.	VI.	13
CXCIX. A M. Marcellus.	Neque monere te audeo, præstanti.	IV.	8
CC. A Gallus.	Miror cur me accuses; cum tibi.	VII.	27
CCI. A Ser. Sulpicius.	Accipio excusationem tuam, qua.	IV.	4
CCII. A M. Marcellus.	Etsi perpaucis ante diebus dederam.	IV.	9
CCIII. A Servilius Isauricus.	A. Cæcinam, maxime proprium.	XIII.	66
CCIV. Au même.	Ex provincia mea ciliciensi.	XIII.	67
CCV. M. Marcellus à Cicéron.	Plurimum valuisse apud me tuam.	IV.	11
CCVI. A Toranius.	Dederam triduo ante pueris Cn. Plancii.	VI.	20
CCVII. Au même.	Etsi, cum hæc ad te scriberem.	VI.	21
CCVIII. A Ampius Balbus.	Gratulor tibi, mi Balbe, vereque.	VI.	12
CCIX. A Ampius.	De meo studio erga salutem.	X.	29
CCX. A Cécina.	Vereor ne desideres officium meum.	VI.	6
CCXI. A Curius.	Memini, quod mihi desipere videbare.	VII.	28
CCXII. A Papirius Pétus.	Duabus tuis epistolis respondebo.	IX.	15
CCXIII. Au même.	Accubueram hora nona.	IX.	26
CCXIV. A Q. Ligarius.	Me cito omnem meum laborem.	VI.	14
CCXV. A Cécina.	Cum esset mecum Largus homo tui.	VI.	8
CCXVI. A Furfanius.	Cum a Cæcina tanta mihi familiaritas.	VI.	9
CCXVII. Cécina à Cicéron.	Quod tibi non tam celeriter liber est.	VI.	7
CCXVIII. A Cécina.	Quotiescumque filium tuum.	VI.	5
CCXIX. A M. Brutus.	Cum ad te tuus quæstor M. Varro.	XIII.	10
CCXX. Au même.	Quia semper animadverti te studiose.	XIII.	11
CCXXI. Au même.	Alia epistola communiter commendavi.	XIII.	12
CCXXII. Au même.	Lucius Castronius Pætus, longe princeps.	XIII.	13
CCXXIII. Au même.	Lucio Titione Strabone equite.	XIV.	14
CCXXIV. A Servilius Isauricus.	C. Curtius Mithres est ille quidem.	XIII.	69
CCXXV. Au même.	Quia non est obscura tui in me.	XIII.	70
CCXXVI. Au même.	Multos tibi commendem necesse est.	XIII.	71

ANNÉES.	CONSULATS.	Rapport à l'ordre ancien. Lib.	Ep.
CCXXVII. Au même.	Carellæ necessariæ meæ rem, nomina.	XIII.	72
An de Rome 708.	Consul, IV. *Jules-César sans collègue.*		
CCXXVIII. A Torquatus.	Etsi ea perturbatio est omnium rerum.	VI.	1
CCXXIX. Au même.	Superioribus litteris, benevolentia.	VI.	3
CCXXX. Au même.	Novi quod ad te scriberem nihil.	VI.	4
CCXXXI. Au même.	Peto a te, ne me putes oblivione tui.	VI.	2
CCXXXII. A Ser. Sulpicius.	M. Curius, qui patris negotiatur.	XIII.	17
CCXXXIII. Au même.	Non concedam ut Attico nostro.	XIII.	8
CCXXXIV. Au même.	Cum Lysone Patrensi est mihi quidem.	XIII.	19
CCXXXV. Au même.	Asclapone Patrensi medico utor.	XIII.	20
CCXXXVI. Au même.	M. AEmilius Avianus ab ineunte.	XIII.	21
CCXXXVII. Au même.	T. Manlium, qui negotiatur Thespiis.	XIII.	22
CCXXXVIII. Au même.	Lucio Cossinio, amico et Tribuli meo.	XIII.	23
CCXXXIX. Au même.	Cum antea capiebam ex officio meo.	XIII.	24
CCXL. Au même.	Hagesarethus Larissæus, magnis.	XIII.	25
CCXLI. Au même.	Lucius Mescinius ea mecum.	XIII.	26
CCXLII. Au même.	Licet eodem exemplo sæpius tibi.	XIII.	27
CCXLIII. Au même.	Etsi libenter petere a te soleo, si quid.	XIII.	28
CCXLIV. Au même.	Nec Lacedæmonios dubitare arbitror.	XIII.	29
CCXLV. A Acilius.	L. Manlius est sosis. Is fuit.	XIII.	30
CCXLVI. Au même.	Caio Flavio, honesto et ornato equite.	XIII.	31
CCXLVII. Au même.	In Alesina civitate tam lauta.	XIII.	32
CCXLVIII. Au même.	Cneo Otacilio Nasone utor.	XIII.	33
CCXLIX. Au même.	Avitum mihi hospitium est cum Lysone.	XIII.	34
CCL. Au même.	Caius Avianus Philoxenus.	XIII.	35
CCLI. Au même.	Cum Demetrio Mega mihi vetustum.	XIII.	36
CCLII. Au même.	Hippiam Philoxeni filium.	XIII.	37
CCLIII. Au même.	Lucius Bruttius eques romanus.	XIII.	38
CCLIV. Au même.	Cum familia Titurnia necessitudo.	XIII.	39
An de Rome 708.	Dictateur IV, *et Consul sans collègue, C. Jules-César.*		
CCLV. A Q. Lepta.	Simul accepi a Seleuco tuo.	VI.	18
CCLVI. A Cassius.	Longior epistola fuisset, nisi eo ipso.	XV.	18
CCLVII. Au même.	Præposteros habes tabellarios.	XV.	17
CCLVIII. Au même.	Puto jam te suppudere cum hæc.	XV.	16
CCLIX. Cassius à Cicéron.	Non me hercule in hac mea.	XV.	19
CCLX. A Dolabella.	Non sum ausus Salvio nostro.	IX.	10
CCLXI. Au même.	C. Suberinus Calenus.	IX.	13
CCLXII. A C. César.	Præciliam tibi commendo unice.	XIII.	25
CCLXIII. Au même.	Publium Crassum ex omni.	XIII.	16
CCLXIV. A Dolabella.	Vel meo ipsius interitu mallem.	IX.	11
CCLXV. Sulpicius à Cicéron.	Posteaquam mihi renuntiatum.	IV.	5

ANNÉES.	CONSULATS.	Rapport à l'ordre ancien. *Lib.*	*Ep.*
CCCXLV. Plancus aux consuls, etc.	Si cui forte videtur diutius.	X.	8
CCCXLVI. Plancus aux consuls, etc.	Plura tibi de meis consiliis.	X.	7
CCCXLVII. A Plancus.	Etsi satis ex Furnio nostro.	X.	10
CCCXLVIII. Au même.	Etsi reip. causa maxime gaudere.	X.	18
CCCXLIX. A Cornificius.	Assentior tibi, eos quos scribis.	XII.	28
CCCL. Au même.	Non modo te, cui omnia nostra.	XII.	29
CCCLI. A C. Cassius.	Qui status rerum fuerit.	XII.	6
CCCLII. Galba à Cicéron.	XVII. Cal. Maii, quo die Pansa.	X.	30
CCCLIII. A M. Lépidus.	Quod mihi pro mea summa.	X.	27
CCCLIV Plancus à Cicéron.	Nihil me tibi temere.	X.	9
CCCLV Le même à Cicéron.	Immortales ago tibi gratias.	X.	11
CCCLVI. A Cornificius.	Liberalibus litteras accepi tuas.	XII.	25
CCCLVII. D. Brutus à Cicéron.	Pansa amisso quantum.	XI.	9
CCCLVIII. D. Brutus à Cicéron.	Non mihi Remp. plus debere.	XI.	20
CCCLIX. Brutus à Cicéron.	Eodem exemplo litteræ a te.	X.	11
CCCLX. A C. Cassius.	S. V. B. E. E. V. Legi tuas litteras.	XII.	12
CCCLXI. A Plancus.	O gratam famam biduo ante.	X.	14
CCCLXII. A D. Brutus.	Cum Appio Claudio C. F. summa.	XI.	22
CCCLXIII. Plancus à Cicéron.	His litteris scriptis, quæ postea.	X.	15
CCCLXIV. Le même à Cicéron.	Antonius Idib. Maii ad Forum.	X.	17
CCCLXV. A Cornificius.	Ita-ne? Præter litigatores nemo.	XII.	30
CCCLXVI. A D. Brutus.	Etsi ex mandatis quæ Galbæ.	XI.	18
CCCLXVII. D. Brutus à Cicéron.	Ad senatum quas litteras misi.	XI.	19
CCCLXVIII. Lépidus à Cicéron.	S. V. B. E. E. V. Cum audissem Antonium.	X.	34
CCCLXIX. A Furnius.	Si interest id quod homines.	X.	25
CCCLXX. Plancus à Cicéron.	Quid in animo habuerim.	X.	38
CCCLXXI. Le même à Cicéron.	Puderet me inconstantiæ mearum.	X.	21
CCCLXXII. A Plancus.	In te et in collega omnis spes est.	X.	22
CCCLXXIII. A D. Brutus.	Etsi mihi tuæ litteræ jucundissimæ.	XI.	15
CCCLXXIV. A Plancus.	Ut primum potestas data est.	X.	13
CCCLXXV. Au même.	Quanquam gratiarum actionem.	X.	19
CCCLXXVI. A D. Brutus.	Tres uno die a te accepi.	XI.	12
CCCLXXVII. D. Brutus à Cicéron.	Jam non ago tibi gratias. Cui enim.	XI.	13
CCCLXXVIII. Pollion à Cicéron.	Quo tardius certior fierem.	X.	32
CCCLXXIX. A Furnius.	Lectis tuis litteris quibus declarabas.	X.	16
CCCLXXX. A D. Brutus.	Mirabiliter, mi Brute, lætor.	XI.	14
CCCLXXXI. D. Brutus à Cicéron.	Quod pro me non facio.	XI.	20

ANNÉES.	CONSULATS.	Rapport à l'ordre ancien. Lib.	Ep.
CCCLXXXII. A D. Brutus.	Dii isti Segulio male faciant.	XI.	21
CCCLXXXIII. D. Brutus à Cicéron.	Nos hic valemus recte, et quo.	XI.	13
CCCLXXXIV. A D. Brutus.	Narro tibi : antea subirascebar.	XI.	24
CCCLXXXV. A Plancus.	Ita erant omnia, quæ istinc.	X.	20
CCCLXXXVI. Lentulus à Cicéron.	Cum Brutum nostrum convenissem.	XII.	14
CCCLXXXVII. P. Lentulus aux consuls, etc.	Si valetis liberique vestri valent.	XII.	15
CCCLXXXVIII. D. Brutus à Cicéron.	In maximo meo dolore.	XI.	26
CCCLXXXIX. Lépidus au sénat.	Si vos, liberique vestri valetis.	X.	35
CCCXC. Plancus à Cicéron.	Numquam me hercules, mi Cicero.	X.	23
CCCXCI. Pollion à Cicéron.	Balbus quæstor, magna numerata.	X.	32
CCCXCII. A Cassius.	Scelus affinis tui Lepidi.	XII.	8
CCCXCIII. Au même.	Brevitas tuarum litterarum.	XII.	9
CCCXCIV. M. Cassius à Cicéron.	S. V. B. E. E. V. Cum reip. vel salute.	XII.	13
CCCXCV. A D. Brutus.	Exspectanti mihi tuas quotidie.	XI.	15
CCCXCVI. A C. Cassius.	Lepidus tuus affinis, meus familiaris.	XII.	10
CCCXCVII. Plancus à Cicéron.	Facere non possum quin in.	X.	24
CCCXCVIII. A Basilius.	Tibi gratulor. Mihi gaudeo.	VI.	15
Années incertaines.			
CCCXCIX. A Trébatius.	Silii causam te docui, is postea.	VII.	21
CCCC. Au même.	Illuseras heri inter Scyphos.	VII.	22
CCCCI. A Fabius Gallus.	Tantum quod ex Arpinati.	VII.	23
CCCCII. Au même.	Cum decimum jam diem graviter.	VII.	26
CCCCIII. A Cornificius.	Gratæ mihi tuæ litteræ misi quod.	XII.	20
CCCCIV. A Memmius.	A. Fusium, unum ex meis intimis.	XIII.	3
CCCCV. A Valérius Orca.	S. V. B. E. E. V. Credo te memoria.	XIII.	6
CCCCVI. A Q. Ancharius.	L. et C. Aurelios, L. F. quibus.	XIII.	40
CCCCVII. A Culléolus.	Quæ fecisti L. Lucceii causa.	XIII.	41
CCCCVIII. Au même.	L. Lucceius, meus familiarissimus.	XIII.	42
CCCCIX. A Gallius.	Etsi plurimis rebus spero fore.	XIII.	43
CCCCX. Au même.	Etsi ex tuis et L. Oppii familiarissimi.	XIII.	44
CCCCXI. A Philippus.	Etsi non dubito pro tua in me.	XIII.	74
CCCCXII. A Appuléius.	Lucio Egnatio uno, equite romano.	XIII.	45
CCCCXIII. Au même.	L. Nostius Zoilus est coheres meus.	XIII.	46
CCCCXIV. A Curius.	Q. Pompeius Sext. F.	XIII.	49
CCCCXV. A Cæsius.	P. Messienum equitem romanum.	XIII.	51
CCCCXVI. A Rex.	A. Licinius Aristoteles.	XIII.	52
CCCCXVII. A Munatius.	L. Livineius Trypho est.	XIII.	60
CCCCXVIII. A Philippus.	Gratulor tibi, quod ex provincia.	XIII.	37
CCCCXIX. Aux quatuorvirs.	Tantæ mihi cum Q. Hippio.	XIII.	76
CCCCXX. Quintus à Cicéron.	De Tirone, mi Marce, ita te.	XVI.	16
CCCCXXI. A Tiron.	Verberavi te cogitationis tacito.	XVI.	26
CCCCXXII. A Papirius Pétus.	Amo verecundiam, vel potius.	IX.	22
CCCCXXIII. Au même.	Ain' tandem? Insanire tibi videris.	IX.	21

M. T. CICERONIS

EPISTOLÆ.

LIBER PRIMUS.

EPISTOLA I.

M. T. CICERO P. LENTULO [1] PROCOS. [2] S. D.

Ego omni officio, ac potius pietate erga te, ceteris satisfacio omnibus: [a] mihi ipsi numquam satisfacio. Tanta enim magnitudo est tuorum erga me meritorum, ut, [b] quia tu, nisi perfecta re, de me non conquiesti, [c] ego non idem in tua causa efficio, vitam mihi esse acerbam putem. In causa [3] hæc sunt. Ammonius [4], regis legatus, aperte pecunia nos oppugnat. Res agitur per eosdem creditores, per quos, cum tu aderas, agebatur. Regis causa, si qui sunt, qui velint, qui pauci sunt, omnes rem ad Pompejum deferri volunt. Senatus religionis calumniam [5], non religione, sed malivolentia, et illius regiæ largitionis invidia comprobat. Pompejum et hortari, et orare, et jam liberius accusare, et monere, ut magnam infamiam fugiat, non desistimus. Sed plane nec preci-

[a] Mihi ipse. — [b] Qui tu. — [c] Ego, quia n.

LETTRES
DE M. T. CICÉRON.

LIVRE PREMIER.

LETTRE I.

M. T. CICÉRON A P. LENTULUS, PROCONSUL.

Quoique le public paraisse satisfait de l'ardeur, ou plutôt de la piété avec laquelle je cherche à m'acquitter de vos bienfaits par mes services, je ne suis jamais content de moi-même : vous vous êtes acquis des droits si puissans sur ma reconnaissance, en ne cessant de me servir qu'après avoir heureusement terminé mes affaires, que le chagrin de ne pouvoir faire autant pour vous, répand de l'amertume dans ma vie. Voici l'état des vôtres. Ammonius, ministre du roi, nous attaque ouvertement à force d'argent. Ceux qui agissent sont les mêmes créanciers que vous avez vus agir avant votre départ. Les partisans du roi, qui sont néanmoins en petit nombre, demandent tous que le choix tombe sur Pompée. Le sénat approuve l'objection religieuse, moins par religion que par mauvaise volonté, et parce qu'il ne voit pas de bon œil les libéralités du roi. Nous ne nous lassons point d'exhorter, de prier Pompée ; nous joignons même les reproches aux instances pour lui faire honte d'une telle infamie : mais nous pourrions nous dispenser de ce soin ; car, soit au sénat, soit

bus nostris, nec admonitionibus relinquit locum. Nam cum in sermone quotidiano, tum in senatu palam sic egit causam tuam, ut neque eloquentia majore quisquam, neque gravitate, nec studio, nec contentione agere potuerit, cum summa testificatione tuorum in se officiorum, et amoris erga te sui. Marcellinum [6] tibi esse iratum scis. Is, hac regia causa excepta, ceteris in rebus se acerrimum tui defensorem fore ostendit. Quod dat, accipimus : quod instituit referre de religione, et sæpe jam retulit, ab eo deduci non potest. Res ante idus acta sic est : nam hæc idibus mane scripsi. Hortensii [7], et mea, et Luculli [8] sententia cedit religioni de exercitu (teneri enim res aliter non potest), sed ex illo senatus-consulto, quod te referente factum est, tibi decernit, ut regem [a] reducas : [b] quod commode facere possis : ut exercitum religio tollat, te auctorem senatus retineat. Crassus [9] tris legatos decernit, nec excludit Pompejum : censet enim etiam ex iis, qui cum imperio [c] sint. [d] M. Bibulus tres legatos decernit ex iis, qui privati sint. Huic assentiuntur reliqui consulares [10], præter Servilium [11], qui omnino reduci negat oportere : et Volcatium [12], qui, Lupo [13] referente, Pompejo decernit : et Afranium [14], qui assentitur [15] Vol-

[a] Deducas. — [b] Quod commodo rem f. p. — [c] Sunt. — [d] Absunt *M. Bibulus..... sint*.

dans ses entretiens ordinaires, il plaide votre cause avec plus d'éloquence, de gravité, de chaleur et d'affection que personne, en faisant beaucoup valoir les bons offices qu'il a reçus de vous et l'amitié qu'il vous porte. Vous savez que Marcellinus est irrité contre vous; cependant il fait connaître qu'à l'exception de l'affaire du roi, son zèle dans tout le reste sera toujours fort ardent pour votre défense. Nous nous contentons de cette promesse. Comme il s'est chargé du rapport de ce qui appartient à la religion, et qu'il l'a déjà fait plusieurs fois, on ne peut lui faire abandonner ce qu'il a commencé. Tout ce que je viens d'écrire s'est passé avant les ides; car je vous fais cette lettre le jour même des ides, au matin.

Hortensius, Lucullus et moi, nous sommes forcés de nous rendre au prétexte de la religion, dans ce qui regarde l'armée, sans quoi il faudrait perdre toute espérance; mais nous insistons sur le décret que le sénat a porté sur votre rapport, et par lequel vous avez été choisi pour rétablir le roi. Nous faisons valoir votre situation, qui est favorable à cette entreprise; et consentant qu'on supprime l'armée par respect pour la religion, nous demandons que le sénat continue de remettre l'affaire à votre conduite. Crassus propose de nommer trois députés, sans exclure Pompée de ce nombre, parce qu'il ne veut point que d'autres commandemens soient une raison d'exclusion. Son opinion est suivie par tout le reste des consulaires, à la réserve de Servilius, qui est absolument opposé au rétablissement; et de Volcatius, qui, suivant la proposition de Lupus, embrassée aussi par Afranius, veut que Pompée soit choisi; ce qui rend les intentions de Pompée encore plus suspectes; car on a remarqué que ses amis étaient pour l'avis de Volcatius. On s'agite avec chaleur; la balance commence même à pencher. Les mouvemens assez clairs de Libon

catio : quæ res auget suspicionem Pompeji voluntatis : nam advertebantur Pompeji familiares assentire Volcatio. Laboratur vehementer : inclinata res est. Libonis et Hypsæi [16] non obscura concursatio et contentio, omniumque Pompeji familiarium studium, in eam opinionem rem adduxerunt, ut Pompejus cupere videatur : cui qui nolunt, iidem tibi, quod eum ornasti [17], non sunt amici. Nos in causa auctoritatem eo minorem habemus, quod tibi debemus. Gratiam autem nostram exstinguit hominum suspicio, quod Pompejo se gratificari putant. Ut in rebus multo ante, quam profectus es, ab ipso rege, et ab intimis ac domesticis Pompeji clam exulceratis, deinde palam a consularibus exagitatis, et in summam invidiam adductis, ita versamur. Nostram fidem, omnes; amorem tui absentis præsentisque, tui cognoscent. Si esset in iis fides, in quibus summa esse debebat, non laboraremus. Vale.

EPISTOLA II.

M. T. C. S. D. P. LENTULO PROCOS.

Idibus januariis in senatu nihil est confectum, propterea quod dies magna ex parte consumtus est altercatione [18] Lentuli [19] consulis et Caninii [20] tribuni plebis. Eo die nos quoque multa verba fecimus : maximeque visi sumus senatum commemoratione tuæ voluntatis erga illum ordinem [21] commovere.

et d'Hypsæus, leurs instances et les efforts de tous les autres amis de Pompée, ont conduit les choses au point que Pompée même ne paraît plus faire mystère de ses désirs. Ceux qui ne veulent pas de lui ne sont pas de vos amis non plus, parce que vous lui avez donné tant d'éloges : pour moi, je puis d'autant moins en votre faveur, que je vous ai plus d'obligations. L'envie qu'on a de favoriser Pompée, sert encore à nourrir des soupçons qui nuisent à mon crédit. Enfin, ma situation est telle que vous devez vous l'imaginer dans des conjonctures qui étaient déjà fâcheuses long-temps avant votre départ, tant par les pratiques secrètes du roi et de ses confidens, que par celles des gens de Pompée, et qui, n'ayant fait ensuite que s'aigrir ouvertement par la conduite des consulaires, sont devenues plus difficiles que jamais. Comptez que ma fidélité dans les services que je vous dois, éclatera aux yeux de tout le monde, et que vos amis présens vous rendront de bons témoignages de la vivacité de mon affection. Si nous avions trouvé de la bonne foi dans ceux de qui nous avions droit d'en attendre, nous serions exempts aujourd'hui de beaucoup d'embarras. Adieu.

LETTRE II.

Au même.

Il ne se fit rien au sénat le 15 de janvier, parce que le démêlé du consul Lentulus et de Caninius, tribun du peuple, nous fit perdre une grande partie du jour. Je ne laissai pas de parler beaucoup aussi dans cette séance, et m'étant étendu sur votre attachement pour le sénat, je crus m'apercevoir qu'il en était fort touché. Le lendemain on prit le parti de

Itaque postridie placuit, ut breviter sententias diceremus : videbatur enim reconciliata nobis voluntas senatus esse : quod tum dicendo, tum singulis appellandis rogandisque perspexeram. Itaque cum sententia prima Bibuli [22] pronunciata esset, ut tres legati regem reducerent; secunda Hortensii, ut tu sine exercitu reduceres; tertia Volcatii, ut Pompejus reduceret : postulatum est, ut Bibuli sententia divideretur [23]. Quatenus de religione dicebat, cuique rei jam obsisti non poterat, Bibulo assensum est : de tribus legatis, frequentes ierunt in alia omnia. Proxima erat Hortensii sententia, cum Lupus, tribunus plebis, quod ipse de Pompejo retulisset, intendere cœpit, ante se oportere discessionem facere [24], quam consules. Ejus orationi vehementer ab omnibus reclamatum est : erat enim iniqua et nova. Consules neque concedebant, neque valde repugnabant : diem consumi volebant : id quod est factum. Perspiciebant enim, in Hortensii sententiam multis partibus plures ituros : quamquam aperte Volcatio assentirentur. Multi rogabantur, atque id ipsum consulibus invitis : nam ii Bibuli sententiam valere cupierunt. Hac controversia usque ad noctem ducta, senatus dimissus : et ego eo die casu apud Pompejum cœnavi [25], nactusque tempus hoc magis idoneum, quam umquam antea, quod post tuum discessum is dies honestissimus nobis fuerat in senatu, ita sum cum illo locutus, ut mihi viderer animum hominis ab omni alia cogitatione ad tuam dignitatem tuendam traducere, quem ego ipsum

demander à chacun son avis en peu de mots. Il paraissait assez que les inclinations étaient changées en notre faveur : j'avais fait cette remarque, non-seulement pendant mon discours, mais encore dans le temps qu'on appelait chacun par son nom et qu'on demandait les avis. Après qu'on eut exposé les trois opinions, c'est-à-dire, en premier lieu celle de Bibulus, qui voulait trois députés pour le rétablissement; celle d'Hortensius, qui proposait de vous en charger sans armée; et celle de Volcatius, qui voulait qu'on choisît Pompée; on demanda que l'opinion de Bibulus fût considérée sous deux aspects : l'un, qui regardait la religion; et comme elle ne souffrait point d'objection de ce côté-là, tout le monde y donna les mains. A l'égard des trois députés, la plupart se déclarèrent pour tout autre parti. On allait traiter l'avis d'Hortensius, lorsque Lupus, tribun du peuple, prétendit qu'ayant fait l'ouverture qui regardait Pompée, il devait faire la division des voix avant les consuls. Tout le monde se récria beaucoup contre cette prétention, qui était tout à la fois injuste et nouvelle. Si les consuls n'y consentirent point, ils ne la rejetaient pas non plus trop fortement, parce qu'ils ne cherchaient qu'à consumer le temps, comme il y réussirent en effet. Ils voyaient fort bien que plusieurs personnes de différens partis embrasseraient le sentiment d'Hortensius, quoiqu'ils approuvassent ouvertement celui de Volcatius. On en pressait un grand nombre, malgré les consuls mêmes, qui souhaitaient que celui de Bibulus prévalût. Le débat ayant duré jusqu'à la nuit, on congédia l'assemblée. Le hasard me fit demeurer cette même nuit à souper chez Pompée. Je jugeai l'occasion d'autant plus favorable, que depuis votre départ il n'y avait point eu de jour où nous eussions fait au sénat une figure si honorable. Je m'expliquai si fortement avec Pompée, que je

cum audio, prorsus eum libero omni suspicione cupiditatis : cum autem ejus familiares omnium ordinum video, perspicio, id quod jam omnibus est apertum, totam rem istam jam pridem a certis hominibus, non invito rege ipso, consiliariisque ejus, esse corruptam. Hæc scripsi a. d. XVI. kal. febr. [26] ante lucem. Eo die senatus erat futurus. Nos in senatu, quemadmodum spero, dignitatem nostram, ut potest in tanta hominum perfidia et iniquitate, retinebimus. Quod ad popularem rationem attinet, hoc videmur esse consecuti, ut ne quid agi cum populo, aut salvis auspiciis [27], aut salvis legibus, aut denique sine vi possit De his rebus pridie, quam hæc scripsi, senatus auctoritas [28] gravissima intercessit : cui cum Cato [29] et Caninius intercessissent, tamen est perscripta. Eam ad te missam esse arbitror. De ceteris rebus, quidquid erit actum, scribam ad te : et ut quam rectissime agantur omnia, mea cura, opera, diligentia, gratia providebo. Vale.

EPISTOLA III.

M. T. C. P. LENTULO S. D.

AULO Trebonio [30], qui in tua provincia magna negotia, et ampla, et expedita habet, multos annos utor valde familiariter. Is cum antea semper et suo splendore, et nostra, ceterorumque amicorum commendatione [a] gratiosissimus in provincia fuit : tum

[a] Gratissimus.

crus lui avoir fait abandonner toute autre vue, pour embrasser la défense de votre dignité. Il est certain que toutes les fois que je l'entends, je ne puis le soupçonner d'aucune vue d'intérêt propre. Mais lorsque je vois ses amis de toutes sortes d'états, je découvre ce qui n'est ignoré à présent de personne; c'est-à-dire, que par le ministère de certaines gens, et de l'aveu, sans doute, du roi et de ses conseillers, la corruption a depuis long-temps beaucoup de part à toute cette affaire. Je vous écris le 21 de janvier avant le jour. Le sénat doit s'assembler aujourd'hui; j'espère d'y soutenir notre dignité, autant qu'il est possible au milieu de tant d'injustice et de mauvaise foi. A l'égard des méthodes populaires, il semble qu'on soit parvenu à ne pouvoir plus traiter avec le peuple sans blesser les auspices ou les lois, ou sans que la violence s'en mêle. Hier le sénat prit sérieusement connaissance de ce désordre, et les oppositions de C. Caton et de Caninius n'empêchèrent point qu'il n'y pourvût par un décret: je suppose qu'on n'aura pas manqué de vous l'envoyer. J'aurai soin de vous écrire tout ce qui se passera, et de ne rien négliger pour obtenir que tout se passe bien. Adieu.

LETTRE III.

Au même.

Il y a plusieurs années que je vis dans une liaison fort étroite avec Aulus Trébonius, qui a des affaires considérables, et d'une nature fort nette, dans votre province. Quoiqu'il y ait toujours obtenu jusqu'à présent beaucoup de considération, autant par son propre caractère que par ma recommandation et celle de ses autres amis, il se flatte particulièrement

hoc tempore propter tuum in me amorem, nostramque necessitudinem, vehementer confidit, his meis litteris se apud te gratiosum fore : quæ ne spes eum fallat, vehementer rogo te; commendoque tibi ejus omnia negotia, libertos, procuratores, familiam : inprimisque, ut, quæ T. Ampius [31] de ejus re [a] decrevit, ea comprobes, omnibusque rebus eum ita tractes, ut intelligat, meam commendationem non vulgarem [32] fuisse. Vale.

EPISTOLA IV.

M. T. C. S. D. P. LENTULO PROCOS.

Ad xvi. kal. febr. cum in senatu pulcherrime staremus [33], quod jam illam sententiam Bibuli de tribus legatis, pridie ejus diei fregeramus, unumque certamen esset relictum, sententia Volcatii : res ab adversariis nostris extracta est variis calumniis : causam enim frequenti senatu, in magna varietate, magnaque invidia eorum, qui a te causam regiam alio transferebant, obtinebamus. Eo die acerbum habuimus Curionem [34] : Bibulum multo justiorem, pæne etiam amicum. Caninius et Cato negarunt, se legem ullam ante comitia [35] esse laturos. Senatus haberi ante kal. febr. per legem Pupiam [36], id quod scis, non potest : neque mense febr. toto, nisi perfectis aut rejectis legationibus. Hæc tamen opinio est populi romani, a

[a] Decreverit.

qu'étant chargé de cette lettre, l'amitié que vous avez pour moi lui procurera de vous un accueil favorable. Je vous demande instamment qu'il ne soit point trompé dans cette espérance, et je vous recommande toutes ses affaires, ses affranchis, ses agens, en un mot tout ce qui lui appartient. Je vous prie surtout d'approuver ce que T. Ampius a déjà réglé à l'avantage de ses affaires, et de le traiter enfin avec tant de bonté, qu'il s'aperçoive de quel poids ma recommandation est auprès de vous. Adieu.

LETTRE IV.

Au même.

Le 17 de janvier, dans la joie d'avoir détruit la veille l'opinion de Bibulus, et de n'avoir plus à combattre que celle de Volcatius, nous faisions fort bonne contenance au sénat; mais nos adversaires trouvèrent le moyen de prolonger les discussions par diverses calomnies. Ce fut leur unique ressource, lorsqu'ils se furent aperçus que tous leurs efforts et leurs mouvemens pour vous nuire ne servaient qu'à les rendre odieux, et que nous étions près de l'emporter. Curion nous maltraita beaucoup dans cette séance. Bibulus marqua plus d'équité, et parut presque de nos amis. Caninius et Caton déclarèrent qu'ils ne porteraient aucune loi avant les comices. Vous savez que la loi Pupia ne permet point que le sénat puisse s'assembler avant le mois de février, ni même dans tout le cours de ce mois, avant qu'on ait expédié ou rejeté les députations. Cependant le public est persuadé que le but de vos ennemis et de vos envieux, en suscitant l'obstacle

tuis invidis atque obtrectatoribus nomen inductum fictæ religionis, non tam ut te impedirent, quam ut ne quis propter exercitus cupiditatem Alexandriam vellet ire. Dignitatis autem tuæ nemo est, quin existimet, habitam esse rationem ab senatu. Nemo est enim, qui nesciat, quo minus discessio fieret, per adversarios tuos esse factum : qui nunc populi nomine, re autem vera, sceleratissimo latrocinio, si quæ conabuntur agere, satis provisum est, ut ne quid salvis auspiciis aut legibus, aut jam sine vi agere possint. Ego neque de meo studio, neque de nonnullorum injuria scribendum mihi esse arbitror. Quid enim aut me ostentem? qui, si vitam pro tua dignitate profundam, nullam partem videar tuorum meritorum assecutus : aut de aliorum injuriis querar? quod sine summo dolore facere non possum. Ego tibi a vi, hac præsertim imbecillitate magistratuum, præstare nihil possum : vi excepta, possum confirmare, te, et senatus et populi romani summo studio, amplitudinem [37] tuam retenturum. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. S. D. P. LENTULO PROCOS.

Tametsi mihi nihil fuit optatius, quam ut primum abs te ipso, deinde a ceteris omnibus, quam gratissimus erga te esse cognoscerer : tamen afficior summo dolore, ejusmodi tempora post tuam profectionem consecuta esse, ut et meam et ceterorum erga te fidem

prétendu de la religion, a moins été de vous nuire que de faire perdre à tout le monde l'envie d'aller en Egypte, parce que chacun y voudrait aller avec une armée : et l'on reconnaît généralement que le sénat a eu de justes égards pour votre dignité; car personne n'ignore que ce sont vos ennemis qui ont empêché le partage des voix; mais s'ils entreprennent à présent quelque chose au nom du peuple pour déguiser leurs intentions, qui ne sont au fond qu'un vrai brigandage, on a pris soin suffisamment qu'ils ne puissent rien faire avec les auspices et de l'aveu des lois, c'est-à-dire sans violence. Je ne crois pas devoir m'arrêter à vous faire valoir ici mon zèle, ni à vous apprendre ce que certaines personnes ont fait d'injurieux contre vous. Je n'aurais pas bonne grâce de vanter mes soins, moi qui ne serais pas quitte avec vous quand j'aurais employé ma vie pour votre service; et je ne pourrais vous entretenir sans une extrême douleur des mauvais procédés d'autrui. Je ne vous réponds de rien contre la violence, surtout dans un temps où nos magistrats marquent tant de faiblesse : mais dans tout autre cas, je puis vous assurer que le sénat et le peuple romain concourront avec un zèle égal au maintien de votre dignité. Adieu.

LETTRE V.

Au même.

Quoique je ne souhaitasse rien avec plus d'ardeur que de vous prouver ma vive reconnaissance et de la faire éclater aux yeux du public, je suis néanmoins fort affligé que les conjonctures qui ont suivi votre départ vous aient mis dans le cas d'éprouver, pendant votre absence, la fidélité de mon affection

et benivolentiam absens experirere. Te videre, et sentire, eandem fidem esse hominum in tua dignitate, quam ego in mea salute sum expertus, ex tuis litteris intellexi. Nos cum maxime consilio, studio, labore, gratia, de causa regia niteremur, subito exorta est nefaria Catonis promulgatio [38], quæ nostra studia impediret, et animos a minore cura ad summum timorem traduceret. Sed tamen, in hujusmodi perturbatione rerum, quamquam omnia sunt metuenda, nihil magis, quam perfidiam timemus: et Catoni quidem (quoquo modo se res habeat) profecto resistimus. De alexandrina re, causaque [39] regia, tantum habeo polliceri, me tibi absenti tuisque præsentibus cumulate satisfacturum. Sed vereor, ne aut eripiatur [a] nobis, aut deseratur : quorum utrum minus velim, non facile possum existimare. Sed, si res coget, est quiddam tertium, quod neque Selicio, nec mihi displicebat : ut neque jacere regem pateremur, nec, nobis repugnantibus, ad eum deferri, ad quem prope jam delatum existimatur. A nobis agentur omnia diligenter : ut nec, si quid obtineri poterit, non contendamus : nec, si quid non obtinuerimus, repulsi esse videamur. Tuæ sapientiæ magnitudinisque animi est, omnem amplitudinem et dignitatem tuam in virtute, atque in rebus gestis tuis, atque in tua gravitate positam existimare : si quid ex iis rebus, quas tibi fortuna largita est, nonnullorum hominum perfidia detraxerit, id majori illis fraudi, quam tibi futurum. A me

[a] Causa regia n.

et de celle de tous vos autres amis. Vous voyez, vous sentez, à ce que je comprends par vos lettres, que les hommes sont aujourd'hui pour votre dignité ce qu'ils ont été pour mon salut. Lorsque notre prudence, notre zèle, tous nos efforts et tout notre crédit s'employaient pour cette affaire du roi, on a vu paraître tout d'un coup cette affreuse déclaration de C. Caton, qui a traversé nos espérances, et qui nous a fait passer d'une inquiétude médiocre à l'excès de la crainte. Dans un trouble de cette nature, tout est sans doute à craindre; mais rien ne me paraît si dangereux que la perfidie. De quelque manière que les choses puissent tourner, nous ne cessons pas de faire face à Caton; et touchant l'affaire d'Alexandrie, je puis du moins vous promettre que vous, qui êtes absent, et vos amis, qui sont témoins ici de ma conduite, vous serez parfaitement satisfaits: mais j'appréhende de deux choses l'une; ou que cette commission ne nous soit enlevée, ou même que l'entreprise ne soit abandonnée tout-à-fait; et j'aurais peine, en vérité, à décider ce qui me chagrinerait le plus. Cependant, si nous y sommes forcés, il y a un troisième parti, pour lequel Sélicius et moi n'avons point d'éloignement; c'est de ne pas laisser le roi dans l'infortune, et de ne pas souffrir que la commission de le rétablir soit donnée malgré nous à celui qu'on croit déjà presque sûr de l'obtenir. Nous nous conduirons avec tant de ménagemens, que si nous pouvons obtenir quelque chose, ce soit sans altercation, et que si nous n'obtenons rien, il ne paraisse pas que nous ayons essuyé un refus. Il est de votre sagesse et de votre grandeur d'âme, de prendre pour règle de votre dignité et de l'opinion que vous devez avoir de vous-même, votre vertu, vos belles actions et la gravité de votre caractère; et de vous bien persuader que si la perfidie de certaines gens vous fait perdre quelques-uns

nullum tempus prætermittitur de tuis rebus et agendi et cogitandi ; utorque ad omnia Q. Selicio : neque enim prudentiorem quemquam ex tuis, neque fide [a] majore esse judico, neque amantiorem tui. Hic quæ agantur, quæque acta sint, ea te et litteris multorum et nuntiis cognoscere arbitror : quæ autem posita sunt in conjectura, quæque mihi videntur fore, ea puto tibi a me scribi oportere.

Posteaquam Pompejus apud populum ad IIX idus febr. cum pro Milone diceret, clamore convicioque jactatus est, in senatuque a Catone aspere et acerbe nimium magno silentio est accusatus : visus est mihi vehementer esse perturbatus. Itaque alexandrina causa, quæ nobis adhuc integra est (nihil enim tibi detraxit senatus, nisi id, quod per eandem religionem dari alteri non potest), videtur ab illo plane esse deposita. Nunc id speramus, idque molimur, ut, cum rex intelligat, sese id, quod cogitabat, ut a Pompejo reducatur, assequi non posse : et, nisi per te sit restitutus, desertum se atque abjectum fore, proficiscatur ad te. Quod sine ulla dubitatione, si Pompejus paullum modo ostenderit sibi placere, faciet. Sed nostri hominis tarditatem et taciturnitatem. Nos tamen nihil, quod ad eam rem pertineat, [b] prætermittemus. Ceteris injuriis, quæ propositæ sunt a Catone, facile, ut spero, resistemus. Amicum ex consularibus neminem tibi esse video, præter Hortensium et Lu-

[a] Majorem. — [b] Prætermittimus.

des avantages que vous devez à la fortune, la honte en retombera moins sur vous que sur eux. Comptez que je ne cesse, ni de penser, ni d'agir pour vos intérêts. J'emploie dans toutes sortes d'occasions Q. Sélicius, parce que de tous vos amis je ne connais personne qui ait plus de prudence, ni plus de zèle et d'attachement pour vous. On ne manque point, sans doute, de vous informer, par des messagers et par des lettres, de ce qui se passe ici; mais je crois devoir me réserver le soin de vous écrire ce qui n'existe encore qu'en conjecture et qui me paraît devoir arriver.

Lorsque Pompée, plaidant la cause de Milon dans l'assemblée du peuple, le 23 de janvier, fut interrompu par des cris et des injures, et qu'il se vit accusé au sénat par Caton avec beaucoup de chaleur et de dureté, sans que personne rompît le silence en sa faveur, je m'aperçus qu'il était extrêmement consterné de ces deux outrages: depuis ce temps-là j'ai cru remarquer qu'il renonce entièrement à l'affaire d'Alexandrie, qui est toujours dans le même état par rapport à nous; car le sénat ne vous ôte jusqu'à présent que ce que les mêmes raisons ne permettent d'accorder à personne. Notre espérance et le but de notre travail est que le roi ne comptant plus, comme il faisait, de pouvoir être rétabli par Pompée, et voyant que, s'il ne l'est par vous, il demeurera vraisemblablement malheureux et abandonné, prendra le parti de recourir à vous. Il le prendra, n'en doutez point, pour peu que Pompée fasse connaître qu'il le peut sans lui déplaire: mais vous connaissez l'homme, et son humeur lente et taciturne. Nous n'oublions rien de ce qui peut faire réussir cette affaire. Il nous sera aisé, comme je l'espère, de faire face à tous les autres procédés injurieux de Caton. Entre les consulaires, je ne vois que Hortensius et Lucullus qui vous soient affectionnés: des

cullum : ceteri sunt partim obscurius iniqui, partim non dissimulanter irati. Tu fac animo forti magnoque sis, speresque fore, ut, fracto impetu levissimi hominis, tuam pristinam dignitatem et gloriam consequare.

EPISTOLA VI.

M. T. C. P. LENTULO PROCOS. S. D.

Quæ gerantur, accipies ex Pollione [40] : qui omnibus negotiis non interfuit solum, sed præfuit. Me in summo dolore, quem in tuis rebus capio, maxime scilicet consolatur spes, quod valde suspicor, fore, ut infringatur hominum improbitas, et consiliis tuorum amicorum, et ipsa die : quæ debilitat cogitationes et inimicorum et proditorum. Facile secundo loco me consolatur recordatio meorum temporum [41] : quorum imaginem video in rebus tuis. Nam etsi minore in re violatur tua dignitas, quam mea [a] salus afflicta sit : tamen est tanta similitudo, ut sperem, te mihi ignoscere, si ea non timuerim, quæ ne tu quidem umquam timenda duxisti. Sed præsta te eum, qui mihi a teneris, ut Græci dicunt, unguiculis es cognitus. Illustrabit, mihi crede, tuam amplitudinem hominum injuria. A me omnia summa in te studia officiaque exspecta : non fallam opinionem tuam. Vale.

a Abest *salus*.

autres, la moitié vous traverse en secret, et le reste vous en veut ouvertement: mais il faut que votre courage et votre fermeté se soutiennent. Espérons qu'après avoir réprimé les violences d'un homme fort léger, vous verrez votre gloire et votre dignité rétablies dans leur ancien éclat.

LETTRE VI.

Au même.

Vous apprendrez ce qui se passe, de Pollion. Non-seulement il a eu part à toutes les affaires, mais il y a présidé. Dans la douleur extrême que je ressens des vôtres, je me console par l'espérance que la sage conduite de vos amis et le temps même, qui ne manque point d'affaiblir les desseins des ennemis et des traîtres, l'emporteront sur la malignité de vos persécuteurs. Je trouve encore un sujet de consolation dans le souvenir de mes propres disgrâces, dont je vois l'image dans les vôtres. Quoique le tort qu'on fait à votre dignité n'approche point de celui qui menaçait alors mon salut, la ressemblance est néanmoins si grande, que vous devez me pardonner de ne m'être point abandonné à des frayeurs dont vous m'avez dit vous-même qu'on doit toujours se défendre. Soyez tel aujourd'hui que je vous ai connu dès vos premières années. Les injustices qu'on vous fait ne serviront, croyez-moi, qu'à relever votre gloire. Attendez de moi tout le zèle et tous les services possibles; ils répondront à l'opinion que vous en avez. Adieu.

EPISTOLA VII.

M. T. C. P. LENTULO PROCOS. S. D.

Legi tuas litteras : quibus ad me scribis, gratum tibi esse, quod crebro certior per me fias de omnibus rebus, et meam erga te benivolentiam facile perspicias : quorum alterum mihi, ut te plurimum diligam, facere necesse est, si volo is esse, quem tu me esse voluisti : alterum facio libenter; ut, quoniam intervallo locorum et temporum [a] disjuncti sumus, per litteras tecum quam sæpissime colloquar. Quod si rarius fiet, quam tu exspectabis, id erit causæ, quod non ejus generis meæ litteræ sunt, ut eas audeam temere committere. Quoties mihi certorum hominum potestas erit, quibus recte dem, non prætermittam. Quod scire vis, qua quisque in te fide sit et voluntate : difficile dictu est de singulis. Unum illud audeo, quod antea tibi sæpe significavi, nunc quoque, re perspecta et cognita, scribere : vehementer quosdam homines, et eos maxime, qui te et maxime debuerunt et plurimum juvare potuerunt, invidisse dignitati tuæ : simillimamque in re dissimili, tui temporis nunc, et nostri quondam fuisse rationem : ut, quos tu reipublicæ causa læseras, palam te oppugnarent : quorum auctoritatem, dignitatem, voluntatemque defenderas, non tam memores essent virtutis tuæ,

[a] Dijuncti.

LETTRE VII.

Au même.

Vous m'écrivez que vous êtes charmé d'apprendre souvent par mes lettres tout ce qui se passe ici, et de reconnaître facilement la sincérité de mon affection : mais puis-je ne pas vous aimer beaucoup, si je veux répondre à l'idée que vous avez eue de moi ? et séparés, comme nous sommes, par les temps et les lieux, ne doit-il pas m'être fort agréable de m'entretenir souvent avec vous par écrit ? S'il arrivait que mes lettres fussent moins fréquentes que vous ne vous y attendez, il faudrait vous en prendre au sujet, qui ne me permet pas de les risquer témérairement. Toutes les fois qu'il se présentera des occasions sûres, je ne les laisserai point échapper. Vous me faites une question d'un détail difficile, lorsque vous voulez savoir quel fond vous pouvez faire sur la fidélité et l'affection de chacun en particulier. Je n'ose vous marquer là-dessus que ce que je vous ai mandé plusieurs fois, et dont mes observations me rendent plus sûr que jamais. Certaines gens, et ceux en particulier qui pouvaient vous rendre le plus de services et qui y étaient le plus obligés, n'ont vu votre dignité qu'avec des yeux d'envie ; de sorte qu'il y a beaucoup de ressemblance, quoique la nature des incidens soit différente, entre le temps de ma disgrâce et celui de la vôtre. Ceux que le seul intérêt de la république ne vous avait pas permis de ménager, vous attaquent ouvertement ; et ceux dont vous avez défendu la dignité et les intentions, se souviennent moins de vos bienfaits pour s'exciter à la reconnaissance, que de votre gloire pour l'obscurcir par jalousie. Cependant j'ai re-

quam laudis inimici. Quo quidem tempore, ut perscripsi ad te antea, cognovi Hortensium percupidum tui, studiosum Lucullum : ex magistratibus autem L. Racilium [42] et fide et animo singulari. Nam nostra propugnatio ac defensio dignitatis tuæ, propter magnitudinem beneficii tui, fortasse plerisque officii majorem auctoritatem habere videatur, quam sententiæ. Præterea quidem de consularibus nemini possum aut studii erga te, aut officii, aut amici animi esse testis. Etenim Pompejum, qui mecum sæpissime, non solum a me provocatus, sed etiam sua sponte de te communicare solet, scis, temporibus illis non sæpe in senatu fuisse. Cui quidem litteræ tuæ, quas proxime miseras, quod facile intellexerim, perjucundæ fuerunt : mihi quidem humanitas tua, vel summa potius sapientia, non jucunda solum, sed etiam admirabilis visa est. Virum enim excellentem, et tibi tua præstanti in eum liberalitate devinctum, nonnihil suspicantem, propter aliquorum opinionem suæ cupiditatis, te ab se abalienatum, illa epistola retinuisti : qui mihi cum semper tuæ laudi favere visus est, etiam ipso suspiciosissimo tempore caniniano : tum vero, lectis tuis litteris, perspectus est a me, toto animo de te ac de tuis ornamentis et commodis cogitare. Quare ea, quæ scribam, sic habeto, me, cum illo re sæpe communicata, de illius ad te sententia atque auctoritate scribere : Quoniam senatus-consultum nullum exstat, quo reductio regis alexandrini tibi ademta sit : eaque, quæ de ea scripta est, auctoritas, cui scis

connu, comme je vous l'ai déjà marqué, qu'Hortensius est fort zélé pour vous, et que Lucullus ne manque pas non plus d'affection. Entre les magistrats, vous pouvez regarder L. Racilius comme un homme qui vous est attaché singulièrement; car je ne dois point parler de moi, qui, après l'important service que vous m'avez rendu, dois craindre qu'en prenant la défense de vos intérêts, mon zèle ne passe plutôt pour l'effet de ma reconnaissance que pour le véritable fruit de mon opinion. Je ne vois point d'autre consulaire au zèle, aux services ou à l'affection duquel je puisse rendre témoignage. Pompée m'a parlé très-souvent de vous, et lorsque je lui en ai fait naître l'occasion, et de son propre mouvement; mais vous savez que dans ces derniers temps il ne s'est guère trouvé au sénat. D'ailleurs, j'ai remarqué sans peine que votre dernière lettre lui a fait beaucoup de plaisir. Pour moi, non-seulement j'en ai ressenti beaucoup de vous voir cette bonté de caractère, ou plutôt cette haute sagesse, mais je vous ai trouvé digne d'admiration. Vous vous êtes conservé, par cette lettre, l'amitié d'un excellent homme, qui vous était attaché à la vérité par la reconnaissance qu'il doit à vos services, mais qui vous soupçonnait un peu de l'être moins à lui, depuis l'opinion que certaines gens avaient conçue de ses intentions. Je lui dois ce témoignage, qu'il m'a toujours paru bien disposé pour vos intérêts, pendant l'affaire même de Caninius, où la défiance était très-naturelle; et que depuis qu'il a reçu votre lettre, j'ai reconnu qu'il s'occupe sans réserve de vous, de votre gloire et de votre utilité. Soyez donc persuadé que ce que je vais ajouter sur votre situation, je ne vous l'écris qu'après en avoir souvent conféré avec lui. Il pense, comme moi, que puisqu'il n'existe aucun décret du sénat qui vous ôte la commission d'Égypte, et que l'ordre par lequel on a

intercessum esse, ut ne quis omnino regem reduceret; tantam vim habet, ut magis iratorum hominum studium, quam constantis senatus consilium esse videatur : te perspicere posse, qui Ciliciam [43] Cyprumque [44] teneas, quid efficere, et quid consequi possis: et, si res facultatem habitura videatur, ut Alexandriam atque Ægyptum tenere possis; esse et tuæ, et nostri imperii dignitatis, Ptolemaide [45], aut aliquo propinquo loco rege collocato, te cum classe atque exercitu [46] proficisci Alexandriam : ut, cum eam pace præsidiisque firmaris, Ptolemæus redeat in regnum : ita fore, ut per te restituatur, quemadmodum senatus initio censuit, et sine multitudine reducatur, quemadmodum homines [47] religiosi Sibyllæ placere dixerunt. Sed hæc sententia sic et illi et nobis probabatur, ut ex eventu homines de tuo consilio existimaturos videremus : si cecidisset ut volumus et optamus, omnes te et sapienter et fortiter; sin aliquid esset offensum, eosdem illos, et cupide et temere fecisse, dicturos. Quare quid assequi possis, non tam facile est nobis, quam tibi, cujus prope in conspectu Ægyptus est, judicare. Nos quidem hoc sentimus : si exploratum tibi sit, posse te illius regni potiri; non esse cunctandum : si dubium; non esse conandum. Illud tibi affirmo, si rem istam ex sententia gesseris, fore, ut absens a multis, cum redieris, ab omnibus collaudere : offensionem esse periculosam, propter interpositam auctoritatem religionemque, video. Sed ego te, ut ad certam laudem adhortor, sic a dimica-

déclaré (mais, comme vous savez, avec opposition) que personne ne serait chargé de cette entreprise, doit passer pour un emportement de quelques personnes irritées, plutôt que pour le véritable jugement du sénat, et n'a point par conséquent d'autre force : nous pensions, dis-je, que c'est à vous qui commandez dans la Cilicie et dans l'île de Cypre, à voir de quoi vous êtes capable et ce que vous pouvez vous promettre; et que si les circonstances vous permettent de vous rendre le plus fort en Égypte et dans Alexandrie, il est de votre dignité et de celle de l'empire romain, après avoir placé le roi à Ptolémaïde ou dans quelque autre lieu voisin, de vous rendre à Alexandrie avec une flotte et une armée, d'y rétablir la paix, de l'assurer par des garnisons, et de faire rentrer ensuite Ptolémée dans ses États. Ainsi vous trouverez le moyen de concilier le premier décret du sénat, qui vous chargeait de cette entreprise, avec la déclaration que les gens religieux attribuent à la Sibylle, et qui veut que le roi soit rétabli sans armée. Cependant, lorsque je vous donne cet avis pour le sentiment de Pompée et pour le mien, il nous paraît aussi que le public jugera de votre entreprise par le succès; c'est-à-dire, que si elle réussit, comme nous le souhaitons, tout le monde louera votre prudence et votre courage; mais que si vous manquez en quelque chose, on vous accusera de cupidité et d'imprudence. Il nous est bien moins facile de juger de la possibilité d'une telle expédition, qu'à vous, qui avez l'Égypte presque à portée de vue. En un mot, voici notre sentiment : s'il vous paraît certain que vous puissiez vous rendre maître de l'Égypte, vous ne devez pas perdre un moment; si l'entreprise est douteuse, il y faut renoncer. Réussissez-vous heureusement? vous serez loué de quantité de personnes dans votre absence; et de tout le monde à votre retour : mais je vois

olim nascenti prope nostræ laudi, dignitati, virtutique præfuisti : simul quod video, non, ut antehac putabam, novitati esse invisum meæ : in te enim, homine omnium nobilissimo, similia invidorum vitia perspexi : quem tamen illi esse in principibus facile sunt passi, evolare altius certe noluerunt. Gaudeo tuam dissimilem fuisse fortunam : multum enim interest, utrum laus imminuatur, an salus deseratur. Me meæ tamen ne nimis pœniteret, tua virtute perfectum est. Curasti enim, ut plus additum ad memoriam nominis nostri, quam demtum de fortuna videretur. Te vero moneo cum beneficiis tuis, tum amore incitatus meo, ut omnem gloriam, ad quam a pueritia inflammatus fuisti, omni cura atque industria consequare : magnitudinemque animi tui, quam ego semper sum admiratus, semperque amavi, ne umquam inflectas cujusquam injuria. Magna est hominum opinio de te, magna commendatio liberalitatis, magna memoria consulatus tui. Hæc profecto vides quanto expressiora, quantoque illustriora futura sint, cum aliquantum ex provincia atque ex imperio laudis accesserit. Quamquam te ita gerere volo, quæ per exercitum atque imperium gerenda sunt, ut hæc multo ante meditere, huc te pares, hæc cogites, ad hæc te exerceas, sentiasque id, quod quia semper sperasti, non dubito quin adeptus intelligas, te facillime posse obtinere summum atque altissimum gradum civitatis. Quæ quidem mea cohortatio, ne tibi inanis, aut sine causa suscepta videatur, illa me ratio movit, ut te ex

constance à servir la république, que choqués de la gloire qu'ils nous en voient recueillir. Je vous fais d'autant plus volontiers cette ouverture, que non-seulement dans les temps où j'ai tout reçu de vous, mais dès les premiers pas que j'ai faits dans la carrière de l'honneur, de la dignité et de la vertu, vous m'avez comme servi de guide. D'ailleurs, je vois que ce qui m'a exposé à l'envie, n'était pas, comme je l'ai cru jusqu'à présent, ma qualité d'homme nouveau, puisqu'un homme d'une aussi noble origine que vous n'a pu éviter les mêmes traits. Vos ennemis vous ont souffert dans un certain degré de distinction, mais ils n'ont pu vous voir prendre un vol plus haut. Je me réjouis néanmoins que votre fortune n'ait pas ressemblé tout-à-fait à la mienne; car il y a bien de la différence entre perdre quelque chose de sa gloire, ou voir attaquer son salut. Après tout, votre vertu m'a mis en état de ne pas regretter les dangers que j'ai courus: l'honneur dont je suis redevable à vos services, l'emporte beaucoup sur celui que la fortune m'avait ôté. C'est dans le souvenir de vos bienfaits et dans le sentiment d'une vive amitié, que je vous exhorte à mériter par toutes sortes d'efforts et de soins toute la gloire pour laquelle vous avez brûlé dès votre enfance; et que je vous presse de ne laisser vaincre par les outrages de personne cette grandeur d'âme qui m'a toujours inspiré dans vous autant d'admiration que de tendresse. L'opinion que le public a de vous n'est pas médiocre: il lui reste une grande impression de votre caractère, et un souvenir fort glorieux de votre consulat. Jugez combien cette idée se confirmerait et recevrait même d'augmentation, si les circonstances vous faisaient trouver l'occasion d'acquérir une nouvelle gloire dans votre gouvernement. Cependant je veux toujours que si vous entreprenez quelque chose, vous ne le fassiez qu'après l'avoir long-temps médité,

nostris eventis communibus admonendum putarem, ut considerares, in omni reliqua vita, quibus crederes, quos caveres. Quod scribis te velle scire, qui sit reipublicæ status : summa dissensio est, sed contentio dispar. Nam qui plus opibus [49], armis, potentia valent, profecisse tantum mihi videntur stultitia et inconstantia [50] adversariorum, ut etiam auctoritate jam plus valerent. Itaque, perpaucis adversantibus, omnia, quæ ne per populum quidem sine seditione se [a] posse assequi arbitrabantur, per senatum consecuti sunt : nam et stipendium [51] Cæsari decretum est, et decem legati [52] : et, ne lege Sempronia [53] succederetur, facile perfectum est. Quod ad te brevius scribo, quia me status hic reipublicæ non delectat : scribo tamen, ut te admoneam, quod ipse, litteris omnibus [54] a pueritia deditus, experiendo tamen magis, quam discendo, cognovi, tu, rebus tuis integris, discas, neque salutis nostræ rationem habendam nobis esse sine dignitate, neque dignitatis sine salute. Quod mihi de filia et de Crassipede [55] gratularis, agnosco humanitatem tuam : speroque et opto, nobis hanc conjunctionem voluptati fore. Lentulum nostrum [56] eximia spe [57], summæ virtutis adolescentem, cum ceteris

[a] Abest *posse*.

après vous y être préparé, après vous y être exercé; et que vous soyez persuadé, comme vous devez le comprendre, étant parvenu au point où vous avez toujours aspiré, que vous pouvez obtenir sans peine le premier rang de Rome. Ne regardez pas cette exhortation comme inutile ou faite au hasard. J'ai voulu que nos disgrâces communes devinssent un avertissement, qui vous fasse considérer pendant tout le reste de votre vie à qui vous devez prendre confiance et de qui vous devez vous défier.

Puisque vous voulez savoir quel est l'état des affaires publiques, la division est extrême; mais il n'y a point d'égalité entre les partis. Ceux qui l'emportent par les richesses, les armes et la puissance, ont tiré tant d'avantage de la folie et de l'inconstance de leurs adversaires, qu'ils sont parvenus à l'emporter aussi en autorité. Aussi n'ont-ils eu à surmonter que l'opposition d'un fort petit nombre de voix, pour obtenir au sénat ce qu'ils ne s'étaient pas flattés d'obtenir du peuple même sans le secours de quelque sédition. Ils ont fait décerner à César des appointemens avec dix lieutenans; et rien ne leur a été si facile que d'empêcher la succession établie par la loi Sempronia. Je ne m'étendrai pas beaucoup sur l'état de la république, parce qu'il ne me satisfait guère : mais j'en touche néanmoins quelque chose, pour amener une réflexion que je dois à l'expérience plutôt qu'aux lumières que j'ai tirées de toutes sortes d'études depuis mon enfance. Je veux que vous appreniez, tandis que vous êtes bien avec la fortune, que le soin de notre salut ne doit point aller sans celui de notre dignité, ni celui-ci sans l'autre. Je reconnais votre bonté dans vos félicitations sur le mariage de ma fille avec Crassipes. Je souhaite que cette alliance tourne à notre satisfaction, et je l'espère également. Notre cher Lentulus est un jeune homme

artibus, quibus studuisti semper ipse, tum in primis imitatione tui fac erudias : nulla enim erit hac præstantior disciplina : quem nos, et quia tuus, et quia te dignus est filius, et quia nos diligit, semperque dilexit, in primis amamus, carumque habemus.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. P. LENTULO PROCOS. S. D.

De omnibus rebus, quæ ad te pertinent, quid actum, quid constitutum sit, quid Pompejus susceperit, optime ex Emplatorio [58] cognosces : qui non solum interfuit his rebus, sed etiam præfuit : neque ullum officium erga te hominis amantissimi, prudentissimi, diligentissimi prætermisit. Ex eodem de toto statu rerum communium cognosces : quæ quales sint, non facile est scribere. Sunt quidem certe in amicorum [59] nostrorum potestate, atque ita, ut nullam mutationem umquam, hac hominum ætate habitura res esse videatur [60]. Ego quidem, ut debeo, et ut tute mihi præcepisti, et ut me pietas utilitasque cogit, me ad ejus rationes adjungo, quem tu in meis rationibus tibi esse adjungendum putasti. Sed te non præterit, quam sit difficile, sensum in republica, præsertim rectum et confirmatum, deponere. Veruntamen ipse me conformo ad ejus voluntatem, a quo honeste dissentire non possum [61] : neque id facio, ut forsitan

dont on ne peut former de trop hautes espérances. Instruisez-le dans tous les arts que vous avez toujours cultivés vous-même : mais apprenez-lui surtout à vous imiter ; car il n'y a point de méthode dont il puisse tirer plus d'utilité. Il est votre fils, il est digne de l'être ; il m'aime et il m'a toujours aimé ; voilà trois raisons qui me le font trouver bien aimable et qui me le rendent bien cher.

LETTRE VIII.

Au même.

Vous apprendrez d'Emplatorius tout ce qui s'est passé par rapport à vous, et ce que Pompée vient d'entreprendre. Je lui laisse le soin de vous en informer, parce que non-seulement il a eu part à toutes ces affaires, mais qu'il y a présidé, et qu'en tout il a fait éclater avec beaucoup de prudence le zèle et l'amitié qu'il a pour vous. Il vous apprendra aussi l'état des affaires publiques : ce ne serait pas une petite entreprise de vous les expliquer par écrit. Elles dépendent du moins de nos amis, et suivant les apparences, on ne doit pas craindre qu'elles changent sitôt. J'ai suivi mon devoir, vos conseils et ce que mon intérêt ne demandait pas moins que la reconnaissance ; c'est-à-dire, que j'entre dans toutes les vues de celui auquel vous avez cru que je devais me conformer pour le faire entrer dans vos intérêts. Mais vous n'ignorez pas combien il est difficile, dans les affaires publiques, de renoncer à son propre sentiment, surtout quand on le croit juste et bien établi : je ne laisse pas, dis-je, de me conformer à la volonté d'un homme avec lequel je ne puis honnêtement être divisé d'opinion : et ce n'est point par un déguisement

quibusdam videar, simulatione : tantum enim animi inductio et mehercule amor erga Pompejum apud me valet, ut, quæ illi utilia sunt, et quæ ille vult, ea mihi omnia jam et recta et vera videantur. Neque (ut ego arbitror) errarent, ne adversarii quidem ejus, si cum pares esse non possent, pugnare desisterent. Me quidem etiam illa res consolatur, quod ego is sum, cui vel maxime concedant omnes, ut vel ea defendam, quæ Pompejus velit, vel taceam, vel etiam, id quod mihi maxime lubet, ad nostra me studia referam litterarum : quod profecto faciam, si mihi per ejusdem amicitiam licebit. Quæ enim proposita fuerant nobis, cum et honoribus amplissimis et laboribus maximis perfuncti essemus, dignitas in sententiis dicendis, libertas in republica capessenda; ea sublata tota, sed nec mihi magis, quam omnibus. Nam aut assentiendum est nulla cum gravitate paucis [62], aut frustra dissentiendum. Hæc ego ad te ob eam causam maxime scribo, ut jam de tua quoque ratione meditere. Commutata tota ratio est senatus, judiciorum, rei totius publicæ : otium nobis exoptandum est : quod ii, qui potiuntur rerum, præstaturi videntur, si quidam homines [63] patientius eorum potentiam ferre potuerint. Dignitatem quidem illam consularem fortis et constantis senatoris, nihil est quod cogitemus : amissa est, culpa eorum, qui a senatu et ordinem conjunctissimum [64] et hominem clarissimum [65] abalienaverunt. Sed, ut ad ea, quæ conjunctiora rebus tuis sunt, revertar; Pompejum tibi valde amicum esse cognovi :

politique, comme certaines gens peuvent se l'imaginer; car l'inclination de mon cœur, et j'ajoute même avec vérité, ma tendresse pour Pompée, ont sur moi tant de force, qu'elles me font trouver de la vérité et de la justice dans tout ce qui lui est utile et dans tout ce qu'il désire. Je suis persuadé que ses adversaires mêmes prendraient le meilleur parti en cessant de combattre un ennemi plus puissant qu'eux. Pour moi, je me console de bien des choses, quand je considère que personne ne peut trouver à redire que je soutienne les vues de Pompée, ou que je garde le silence, ou que je retourne à mes études, ce qui serait pour moi le parti le plus agréable, et celui que je prendrai assurément, si l'amitié de Pompée me le permet; car cette dignité dans mes suffrages, cette liberté dans le gouvernement des affaires publiques, que j'avais droit de me promettre après avoir essuyé tant de travaux et passé par tant d'honneurs, me sont entièrement ravies. A la vérité, c'est un mal dont je ne me ressens pas seul : on est réduit, ou à suivre l'avis d'un petit nombre de personnes, sans aucun reste de gravité, ou à perdre sa peine si l'on entreprend de s'y opposer. Je vous fais cette peinture, pour vous donner le temps de méditer sur la conduite que vous tiendrez vous-même. L'ordre du sénat, celui des jugemens et des affaires publiques, tout est changé. Il ne nous reste à souhaiter que le repos; et je ne doute pas qu'on ne pût l'obtenir de ceux qui gouvernent, si certaines gens avaient pu supporter plus patiemment leur autorité. Pour cette dignité consulaire, qui convient à des sénateurs vertueux et constans, il n'y faut plus penser : elle est perdue par la faute de ceux qui ont aliéné du sénat un ordre qui lui était très-uni, et un homme d'un mérite distingué. Mais revenons à ce qui vous touche de plus près. J'ai reconnu que Pompée est fort de vos amis. Autant

[a] eo tu consule, quantum ego perspicio, omnia, quæ voles, obtinebis : quibus in rebus me sibi ille affixum habebit : neque a me ulla res, quæ ad te pertineat, negligetur. Neque enim verebor, ne sim ei molestus, cui jucundum erit, etiam propter id ipsum, quod me esse gratum videbit. Tu velim tibi ita persuadeas, nullam rem esse minimam, quæ ad te pertineat, quæ mihi non carior sit, quam meæ res omnes : idque cum sentiam, sedulitate mihimet ipse satisfacere possum, re quidem ipsa ideo mihi non satisfacio, quod nullam partem tuorum meritorum, non modo referenda, sed ne cogitanda quidem gratia, consequi possum. Rem te valde bene gessisse rumor erat [66]. Exspectabantur litteræ tuæ : de quibus eramus jam cum Pompejo locuti : quæ si erunt allatæ, nostrum studium [67] exstabit in conveniendis magistratibus et senatoribus. Cetera, quæ ad te pertinebunt, cum etiam plus contenderimus, quam possumus, minus tamen faciemus, quam debemus.

EPISTOLA IX.

M. T. C. P. LENTULO IMPERATORI [68] S. D.

Perjucundæ mihi fuerunt litteræ tuæ; quibus intellexi, te perspicere meam in te pietatem : quid enim dicam benivolentiam, cum illud ipsum gravissimum et sanctissimum nomen pietatis levius mihi meritis

[a] Et eo.

que j'en puis juger, vous obtiendrez tout ce que vous voudrez pendant son consulat : je ne le quitterai point alors un moment pour l'intéresser à vos affaires, et je ne négligerai rien de ce qui vous touche. Je n'aurai point à craindre de l'importuner; il sera charmé au contraire de me voir sensible à la reconnaissance. Je vous prie d'être bien persuadé que vos moindres intérêts me sont plus précieux que tous les miens ensemble. Ce sentiment est si vif au fond de mon cœur, que tous mes soins n'y peuvent jamais répondre; et la raison qui m'empêche ainsi d'être satisfait de moi, c'est que non-seulement par des effets, mais d'imagination même, il est impossible que je m'acquitte de la moindre partie de vos bienfaits. Le bruit se répand que votre entreprise a fort bien réussi. On attend vos lettres : j'en ai déjà parlé à Pompée : si l'on en reçoit, notre zèle ne s'endormira point pour visiter les magistrats et les sénateurs. En général, sur tout ce qui regarde vos autres affaires, lorsque mes efforts auront surpassé mon pouvoir, j'aurai fait moins encore que je ne dois.

LETTRE IX.

Au même.

J'ai trouvé le sujet d'une vive joie dans votre lettre, en y remarquant que vous êtes persuadé de ma *piété :* car pourquoi dirais-je de mon amitié, lorsque le terme saint et respectable de *piété* ne me paraît pas répondre encore à vos bienfaits ? La bonté que vous avez de paraître satisfait de mes

erga me tuis esse videatur? Quod autem tibi grata mea erga te studia scribis esse, facis tu quidem abundantia quadam amoris, ut etiam grata sint ea, quæ prætermitti sine nefario scelere non possunt. Tibi autem multo notior atque illustrior meus in te animus esset, si hoc tempore omni, quo [a] disjuncti fuimus, et una et Romæ fuissemus. Nam in eo ipso, quod te ostendis esse facturum, quodque et in primis potes, et ego a te vehementer exspecto, in sententiis senatoriis, et in omni actione atque administratione reipublicæ floruissemus. De qua ostendam equidem paullo post, qui sit meus sensus et status: et rescribam tibi ad ea, quæ quæris: sed certe et ego te auctore amicissimo et sapientissimo, et tu me consiliario, fortasse non imperitissimo, fideli quidem et benivolo certe, usus esses: quamquam tua quidem causa, te esse imperatorem, provinciamque bene gestis rebus cum exercitu victore obtinere, ut debeo, lætor. Sed certe qui tibi ex me fructus debentur, eos uberiores et præsentiores præsens capere potuisses. In eis vero ulciscendis, quos tibi partim inimicos esse intelligis propter tuam propugnationem salutis meæ, partim invidere propter illius actionis amplitudinem et gloriam; mirificum me tibi comitem præbuissem: quamquam ille peremnis inimicus 69 amicorum suorum, qui tuis maximis beneficiis ornatus, in te potissimum fractam illam et debilitatam vim suam contulit, nostram vicem ultus est ipse sese. Est enim ea conatus, quibus

[a] Dijuncti.

soins, vient d'une certaine abondance de tendresse, qui vous rend sensible à des services dont je ne pourrais me dispenser sans crime. Mais vous connaîtriez bien mieux mon cœur, et j'aurais fait éclater mes sentimens par d'autres marques, si nous avions été ensemble, et dans Rome, pendant tout le temps que nous avons passé loin l'un de l'autre. Il ne faut pas douter que, suivant le dessein que vous avez pour l'avenir, et dont j'attends impatiemment le succès, parce que personne n'est plus capable que vous de le faire réussir, nous ne nous fussions distingués dans nos délibérations au sénat et dans tout ce qui appartient à l'administration. Je m'expliquerai bientôt ici sur la situation des affaires publiques, et je répondrai à toutes vos questions; mais il est certain que j'aurais eu dans vous un guide, sur la sagesse et l'affection duquel j'aurais dû compter également, et que vous auriez trouvé dans moi un conseiller qui n'est peut-être pas tout-à-fait sans habileté, et qui n'aurait manqué du moins ni de fidélité ni de zèle. Je me réjouis, comme je le dois, de vous voir revêtu du titre d'empereur, et tranquille dans votre province, après avoir heureusement conduit les affaires à la tête d'une armée victorieuse : mais si vous étiez à Rome, les fruits que vous avez droit d'attendre de moi seraient et plus considérables et plus présens. J'aurais fait gloire de me joindre à vous, pour nous venger de ceux qui n'ont point d'autre sujet de vous haïr que le zèle que vous avez marqué pour ma défense, et que l'envie qu'ils portent à la grandeur et à l'éclat d'une si belle action; quoique d'ailleurs cet ennemi éternel de ses propres amis, qui, tout couvert de vos bienfaits, a tourné contre vous un reste de force languissante, ait pris soin de nous venger contre lui-même, en formant des entreprises qui ont été découvertes et qui lui ont fait perdre,

patefactis, nullam sibi in posterum, non modo dignitatis, sed ne libertatis quidem [70] partem reliquit. Te autem etsi mallem in meis rebus expertum, quam etiam in tuis, tamen in molestia gaudeo, eam fidem cognosse hominum, non ita magna mercede, quam ego maximo dolore cognoram. De qua ratione tota jam videtur mihi exponendi tempus dari, ut tibi rescribam ad ea, quæ quæris. Certiorem te per litteras scribis esse factum, me cum Cæsare et cum Appio [71] esse in gratia [72] : teque id non reprehendere adscribis. Vatinium autem [73], scire te velle ostendis, quibus rebus adductus defenderim et laudarim. Quod tibi ut planius exponam, altius paullo rationem consiliorum meorum repetam, necesse est.

Ego me, Lentule, initio rerum atque actionum tuarum, non solum meis, sed etiam reipublicæ restitutum putabam : et, quoniam tibi incredibilem quendam amorem et omnia in te ipsum summa ac singularia studia deberem, reipublicæ, quæ te in me restituendo multum adjuvisset, eum certe me animum merito ipsius debere arbitrabar, quem antea tantummodo communi officio civium, non aliquo erga me singulari beneficio debitum præstitissem. Hac me mente fuisse, et senatus ex me, te consule, audivit, et tu in nostris sermonibus collocutionibusque ipse vidisti. Etsi jam primis temporibus illis, multis rebus meus offendebatur animus, cum, te agente de reliqua nostra dignitate, aut occulta nonnullorum odia, aut obscura in me studia cernebam. Nam neque de

pour toute sa vie, non-seulement toute ombre de dignité, mais jusqu'à la liberté. Quoique je souhaitasse beaucoup que vous eussiez plutôt fait ces expériences dans mes disgrâces que dans les vôtres, cependant je ne suis pas fâché, au milieu de ma peine, que vous ayez eu l'occasion de connaître le fond qu'on doit faire sur les hommes. D'ailleurs, cette connaissance ne vous a pas coûté si cher qu'à moi. Mais c'est ici le lieu de vous expliquer toute la suite de ces affaires, et de répondre à vos questions. Vous m'écrivez qu'on vous apprend, par diverses lettres, que je me suis réconcilié avec César et Appius, et vous ajoutez que vous ne me condamnez pas; mais vous paraissez curieux de savoir ce qui m'a pu porter à défendre et à louer Vatinius. Je ne puis vous répondre là-dessus sans reprendre de plus loin le système de mes vues et de ma conduite.

J'avais cru, mon cher Lentulus, dans les premiers temps de mon retour, que j'étais rendu par vos soins, non-seulement à ma famille, mais encore à la république; et que si je vous devais un attachement extrême avec les plus grandes marques de zèle, je devais aussi les mêmes sentimens à la république, qui vous avait ardemment secondé pour mon rétablissement, et qui s'était acquis sur moi, par ce bienfait, des droits plus particuliers que sur le commun des citoyens. J'ai pris soin, pendant que vous étiez consul, d'expliquer au sénat de quelle manière je pensais là-dessus, et vous l'avez reconnu vous-même dans nos entretiens particuliers. Cependant, j'avais, dès ce temps-là, bien des sujets de plainte. Lorsque vous parlâtes de ce qui restait à faire pour le rétablissement de ma dignité, je m'aperçus que plusieurs personnes me portaient encore une haine secrète, et qu'il ne m'était pas même aisé de découvrir sur qui je pouvais compter. Dans ce qui

monumentis meis ab iis adjutus es, a quibus debuisti, neque de vi nefaria, qua cum fratre eram domo expulsus, neque hercule in iis ipsis rebus, quæ, quamquam erant mihi propter rei familiaris naufragia necessariæ, tamen a me minimi putabantur in meis damnis, ex auctoritate senatus sarciendis, eam voluntatem, quam exspectaram, præstiterunt. Quæ cum viderem (neque enim erant obscura) non tamen tam acerba mihi hæc accidebant, quam erant illa grata, quæ fecerant. Itaque quamquam et Pompejo plurimum, te quidem ipso prædicatore ac teste, debebam, et eum non solum beneficio, sed amore etiam et perpetuo quodam judicio meo diligebam : tamen non reputans, quid ille vellet, in omnibus meis sententiis de republica pristinis permanebam. Ego sedente Cn. Pompejo, cum, ut laudaret P. Sextium [24], introisset[a] in urbem, dixissetque testis Vatinius, me fortuna et felicitate C. Cæsaris commotum, illi amicum esse cœpisse : dixi, me eam Bibuli fortunam, quam ille afflictam putaret, omnium triumphis victoriisque anteferre : dixique eodem teste, alio loco, eosdem esse, qui Bibulum exire domo prohibuissent, et qui me coegissent : tota vero interrogatio mea nihil habuit, nisi reprehensionem illius tribunatus : in quo omnia dicta sunt libertate animoque maximo, de vi, de auspiciis, de donatione regnorum. Neque vero hac in causa modo, sed constanter sæpe in senatu : quin etiam, Marcellino et Philippo consulibus, nonis

[a] Introiisset.

regardait mes monumens, vous ne fûtes pas secondé par ceux de qui vous deviez l'être. Je ne vis pas non plus, dans les mêmes personnes, le zèle que j'en avais attendu, soit à l'occasion de la violence qui me força de quitter ma maison avec mon frère, soit pour me faire restituer, par l'autorité du sénat, quantité de choses que je regardais, à la vérité, comme la moindre partie de mes pertes, quoique, dans le naufrage de tous mes biens, elles me fussent devenues fort nécessaires. Cette conduite était trop claire pour ne pas frapper mes yeux; mais le chagrin que j'en ressentais était moins vif que la joie de ce qui s'était fait pour mon retour. Ainsi, quoique je fusse extrêmement redevable à Pompée, comme vous étiez en état, et comme vous ne manquiez point d'en rendre témoignage; quoique je me sentisse porté à l'aimer, non-seulement par reconnaissance, mais par les sentimens d'une sincère inclination et d'une estime constante; je ne pouvais pénétrer néanmoins quelles étaient ses intentions, et je persistais dans mes anciens principes sur les affaires publiques. Un jour, qu'étant entré dans la ville pour louer P. Sextius, il assistait au sénat; et que Vatinius, qui y était en qualité de témoin, m'eut reproché de n'avoir point eu d'autre motif pour rechercher l'amitié de César, que sa fortune et ses succès; je répondis que la condition de Bibulus, toute malheureuse qu'elle paraissait à Vatinius, me semblait préférable à tous les triomphes et toutes les victoires des autres. Dans un autre lieu, j'ai dit encore à Vatinius, que ceux qui avaient empêché Bibulus de sortir de sa maison, étaient les mêmes qui m'avaient forcé de quitter la mienne. Toutes mes réponses aux interrogations ne furent qu'une censure de son tribunat; et je m'expliquai sur les articles de la violence, des auspices et de la distribution des royaumes, avec autant de liberté que de courage. On m'a

april. mihi est senatus assensus, ut de agro Campano, frequenti senatu, idibus maiis referretur. Num potui magis in arcem illius causæ invadere, aut magis oblivisci temporum meorum; meminisse actionum? Hac a me sententia dicta, magnus animorum [a] factus est motus; cum eorum, quorum oportuit, tum illorum etiam, quorum numquam putaram. Nam hoc senatus-consulto in meam sententiam facto, Pompejus, cum mihi nihil ostendisset se esse offensum, in Sardiniam [75] et in Africam profectus est, eoque itinere Lucam ad Cæsarem venit: ibi multa de mea sententia questus est Cæsar, quippe qui etiam Ravennæ Crassum ante vidisset, ab eoque in me esset incensus. Sane moleste Pompejum id ferre constabat, quod ego, cum audissem ex aliis, maxime ex meo fratre cognovi: quem cum in Sardinia Pompejus paucis post diebus, quam Luca discesserat, convenisset: Te, inquit, ipsum cupio: nihil opportunius potuit accidere; nisi cum Marco fratre diligenter egeris, dependendum tibi est, quod mihi pro illo spopondisti. Quid multa? questus est graviter: sua merita commemoravit: quid egisset sæpissime de actis Cæsaris cum ipso meo fratre, quidque sibi is de me recepisset, in memoriam redegit: seque, quæ de mea salute egisset, voluntate Cæsaris egisse, ipsum meum fratrem testatus est: cujus causam dignitatemque mihi ut commendaret, rogavit, ut eam ne oppugnarem, si nollem aut non possem tueri. Hæc cum ad

[a] Motus est factus.

vu tenir constamment au sénat la même conduite que dans cette cause; et sous le consulat de Marcellinus et de Philippus, le 5 d'avril, ce fut mon opinion qui fut suivie dans une assemblée fort nombreuse, pour remettre l'affaire de Campanie au 15 de mai. Pouvais-je agir avec plus de vigueur, et me souvenir moins de mes disgrâces, pour ne rappeler que la mémoire de mes actions? Lorsqu'on m'eut entendu prononcer mon avis, il s'éleva beaucoup de mouvemens dans les esprits, non-seulement parmi ceux de qui je devais m'y attendre, mais parmi d'autres même que je n'avais pas soupçonnés. Mais Pompée, après avoir vu prévaloir mon opinion, partit pour la Sardaigne et pour l'Afrique, sans m'avoir marqué le moindre mécontentement. Ce fut dans ce voyage qu'il passa par Lucques pour y voir César, qui lui fit de grandes plaintes contre l'opinion pour laquelle je m'étais déclaré. César ayant déjà vu Crassus à Ravenne, en était revenu fort échauffé contre moi. Il est certain que Pompée même n'était pas content: diverses personnes m'en avaient informé, et je l'appris encore plus particulièrement de mon frère, que Pompée vit en Sardaigne, peu de temps après avoir quitté Lucques. C'est vous, lui dit Pompée, que je désirais de rencontrer; il ne pouvait rien arriver de plus favorable. Si vous ne vous hâtez de faire entendre raison à Marcus votre frère, je vous rendrai garant de ce que vous m'avez promis en son nom. En un mot, il se plaignit beaucoup; il rappela les obligations que j'ai à son amitié; il fit souvenir mon frère de ses conventions touchant les actes de César, et des engagemens qu'il avait pris avec lui; il le prit à témoin, que tout ce qu'il avait fait pour mon salut avait été du consentement de César, dont il le pressa de me recommander les intérêts et la dignité, en ajoutant que si je manquais de pouvoir ou d'inclination pour le défendre, je

me frater pertulisset, et cum ante tamen Pompejus ad me cum mandatis Vibullium misisset, ut integrum mihi de causa campana ad suum reditum reservarem: collegi ipse me, et cum ipsa quasi republica collocutus sum: ut mihi, tam multa pro se perpesso atque perfuncto, concederet, ut officium meum, memoremque in benemeritos animum, fidemque fratris mei præstarem: eumque, quem bonum civem semper habuisset, bonum virum esse pateretur. In illis autem meis actionibus sententiisque omnibus, quæ Pompejum videbantur offendere, certorum hominum, quos jam debes suspicari, sermones referebantur ad me: qui cum illa sentirent in republica, quæ ego agebam, semperque sensissent: me tamen non satisfacere Pompejo, Cæsaremque inimicissimum mihi futurum, gaudere se ajebant. Erat hoc mihi dolendum: sed multo illud magis, quod inimicum meum (meum autem? immo vero legum, judiciorum, otii, patriæ, bonorum omnium), sic amplexabantur, sic in manibus habebant, sic fovebant, sic me præsente osculabantur; non illi quidem, ut mihi stomachum facerent, quem ego funditus perdidi, sed certe ut facere se arbitrarentur. Hic ego, quantum humano consilio efficere potui, circumspectis rebus meis omnibus, rationibusque subductis, summam feci cogitationum mearum omnium: quam tibi, si potero, breviter exponam.

Ego, si ab improbis et perditis civibus rempublicam teneri viderem, sicut et meis temporibus sci-

devais du moins m'abstenir de l'attaquer. Mon frère m'ayant informé de toutes ces circonstances, et Pompée m'ayant même dépêché auparavant Vibullius, pour me prier de ne pas pousser l'affaire de Campanie jusqu'à son retour, je me recueillis alors dans moi-même; et me figurant que je parlais à la république, je la suppliai de permettre, après tant de peines et de travaux que j'avais essuyés pour elle, que je remplisse les devoirs d'une juste reconnaissance, et que je dégageasse la parole de mon frère; enfin, que je pusse agir en honnête homme, après avoir agi constamment en bon citoyen. Pendant ce temps-là, l'on ne manquait pas de me rapporter les discours de certaines gens, dont vous devinez le nom, sur toutes les démarches et les avis dans lesquels il paraissait que je pouvais choquer Pompée. Quoiqu'ils fussent de même opinion que moi, et qu'ils n'eussent jamais cessé d'en être, ils ne faisaient pas difficulté de dire qu'ils se réjouissaient de me voir déplaire à Pompée et m'attirer la haine de César. J'en étais sans doute affligé; mais je l'étais bien plus de leur voir embrasser, dans ma présence, mon ennemi, ou plutôt l'ennemi des lois, des jugemens, de la tranquillité publique, de la patrie et de tous les honnêtes gens; de le voir flatté, caressé; non que ces affectations pussent me causer des dégoûts auxquels je ne suis plus sensible; mais elles se faisaient du moins dans cette vue. Quel parti pris-je? Après avoir jeté les yeux autour de moi et tout calculé, autant que la prudence humaine en est capable, je rassemblai toutes mes idées dans l'ordre où je vais tâcher de vous les représenter en peu de mots. Je résolus, en premier lieu, s'il arrivait que la république fût gouvernée par de mauvais citoyens, comme on sait qu'elle l'était au temps de mes disgrâces, et comme on l'a vu dans quelques autres temps, de ne me laisser jamais engager ni par l'espoir des

mus, et nonnullis aliis accidisse accepimus, non modo præmiis, quæ apud me minimum valent, sed ne periculis quidem compulsus ullis, quibus tamen moventur etiam fortissimi viri, ad eorum causam me adjungerem; ne si summa quidem eorum in me merita constarent. Cum autem in republica Cn. Pompejus princeps esset, vir is, qui hanc potentiam et gloriam maximis in rempublicam meritis, præstantissimisque rebus gestis esset consecutus, cujusque ego dignitatis ab adolescentia fautor, in prætura autem et in consulatu adjutor etiam exstitissem; cumque idem auctoritate et sententia per se, consiliis et studiis tecum me adjuvisset, meumque inimicum unum in civitate haberet inimicum: non putavi famam inconstantiæ mihi pertimescendam; si quibusdam in sententiis paullum me immutassem, meamque voluntatem ad summi viri, de meque optime meriti dignitatem aggregassem. In hac sententia complectendus erat mihi Cæsar, ut vides, in conjuncta et causa et dignitate. Hic multum valuit cum vetus amicitia, quam tu non ignoras mihi et Q. fratri cum Cæsare fuisse, tum humanitas ejus ac liberalitas, brevi tempore et litteris et officiis perspecta nobis et cognita. Vehementer etiam res ipsa publica me movit, quæ mihi videbatur contentionem, præsertim maximis rebus a Cæsare gestis [76], cum illis viris nolle fieri: et, ne fieret, vehementer recusare. Gravissime autem me [a] in hanc mentem impulit et Pompeji fides [77],

[a] In hac mente.

récompenses, qui n'ont aucune sorte d'ascendant sur moi, ni par la crainte du danger, qui ébranle quelquefois les plus grands courages, à me rendre leur partisan, quand j'aurais été comblé de leurs bienfaits. Mais voyant à la tête des affaires Cn. Pompée, c'est-à-dire, un homme qui a mérité, par les services qu'il a rendus à la république, et par les plus belles actions, le degré de puissance et d'honneur où il est parvenu; un homme dont j'ai été le partisan depuis ma première jeunesse, et dont j'ai servi même à soutenir la dignité pendant sa préture et son consulat; un homme enfin, qui, de concert avec vous, m'a aidé de son autorité, de ses avis, de son zèle, et qui n'avait point dans la ville d'autre ennemi que le mien; je n'ai pas cru qu'on pût m'accuser d'inconstance si je paraissais un peu différent de moi-même dans quelques-uns de mes sentimens au sénat, et si je me déterminais à soutenir la dignité d'un si grand personnage, à qui j'ai les plus grandes obligations. Je ne pouvais, comme vous le voyez bien, entrer dans cette disposition, sans y comprendre les intérêts et la dignité de César. J'y étais porté d'ailleurs, non-seulement par l'ancienne liaison que nous avons eue avec lui, mon frère et moi, mais encore par ses politesses et ses attentions, dont il n'a point tardé à nous donner des témoignages réels par ses lettres et ses services. Je trouvais un autre motif dans l'intérêt même de la république, qui ne voulait point qu'on disputât rien à des hommes d'un tel poids, surtout depuis que César s'était distingué par tant d'actions glorieuses, et qu'il s'en était même expliqué fortement. Ne devais-je pas être aussi fort touché de l'engagement que Pompée avait pris pour moi avec César, et de celui de mon frère avec Pompée? J'y joignais une remarque qui se trouve divinement expliquée dans Platon : c'est qu'ordinairement les citoyens d'une ré-

quam de me Cæsari dederat; et fratris mei, quam Pompejo. Erant præterea hæc animadvertenda in civitate, quæ sunt apud Platonem [78] nostrum scripta divinitus : Quales in republica principes essent, tales reliquos solere esse cives. Tenebam memoria, nobis consulibus, ea fundamenta jacta ex kalendis januariis [79] confirmandi senatus, ut neminem mirari oporteret, nonis decembris [80] tantum vel animi fuisse in illo ordine, vel auctoritatis. Idemque memineram, nobis privatis usque ad Cæsarem et Bibulum consules, cum sententiæ nostræ magnum in senatu pondus haberent, unum fere sensum fuisse bonorum omnium. Postea, cum tu Hispaniam citeriorem [81] cum imperio obtineres, neque respublica consules haberet, sed mercatores [82] provinciarum, et seditionum servos ac ministros, jecit quidam casus caput meum, quasi certaminis causa, in mediam contentionem dissensionemque civilem. Quo in discrimine cum mirificus senatus [83], incredibilis Italiæ totius, singularis omnium bonorum consensus in me tuendo exstitisset : non dicam, quid acciderit : multorum est enim, et varia culpa : tantum dicam brevi, non mihi exercitum, sed duces defuisse. In quo, ut jam sit in iis culpa, qui me non defenderunt; non minor est in iis, qui reliquerunt [84] : et, si accusandi sunt, si qui pertimuerunt; magis etiam reprehendendi, si qui se timere simularunt. Illud quidem certe nostrum consilium jure laudandum est, qui meos cives, et a me conservatos, et me servare cupientes, spoliatos du-

publique sont tels que ceux qui les gouvernent. Je me souvenais que, sous mon consulat, après les fondemens de force et de constance qui avaient été jetés au sénat depuis les calendes de janvier, personne n'avait dû s'étonner du courage et de la fermeté que cet ordre avait fait paraître aux nones de décembre. Je me rappelais encore qu'étant redevenu homme privé jusqu'au consulat de César et de Bibulus, et mes avis ayant continué, dans cet intervalle, d'avoir beaucoup de poids au sénat, on y avait vu un accord admirable entre les gens de bien. Ensuite, lorsque vous fûtes parti pour le gouvernement de l'Espagne citérieure, et que la république se trouva gouvernée, non par des consuls, mais par des marchands de provinces et par des chefs ou des partisans de séditions, un événement peu prévu me jeta au milieu du tumulte et des dissensions civiles, pour servir comme d'objet aux combattans. Dans cette occasion, où l'accord du sénat en ma faveur parut merveilleux, celui de toute l'Italie incroyable, et celui de tous les gens de bien sans exemple, je ne rappellerai point tout ce qui se passa; car il se commit bien des fautes, et l'on put en accuser bien des gens; mais je puis dire, en deux mots, que je manquai moins d'armée que de chefs. Il est aussi difficile de justifier ceux qui m'abandonnèrent, que ceux qui ne me défendirent point; et si ceux qui se laissèrent abattre par la crainte méritent des reproches, ceux qui le feignirent en méritent encore plus. On me doit du moins de justes louanges, pour avoir refusé d'exposer sans chefs, à des esclaves armés, ces chers concitoyens que j'avais conservés et qui souhaitaient ma conservation; et pour avoir beaucoup mieux aimé qu'on reconnût ce que je pouvais attendre du secours des honnêtes gens réunis, s'il leur eût été permis de combattre pour moi avant ma chute, puisqu'ils eurent ensuite

cibus, servis armatis objici noluerim, declararique maluerim, quanta vis esse potuisset in consensu bonorum, si iis pro me stante pugnare licuisset; cum afflictum excitare potuissent. Quorum quidem animum tu non perspexisti solum, cum de me ageres, sed etiam confirmasti atque tenuisti. Qua in causa (non modo non negabo, sed etiam semper et meminero, et prædicabo libenter), usus es quibusdam nobilissimis hominibus, fortioribus in me restituendo, quam fuerant iidem in tenendo : qua in sententia si constare voluissent, suam auctoritatem simul cum salute mea recuperassent. [a] Recreatis enim bonis viris consulatu tuo, et constantissimis atque optimis actionibus tuis [b] excitatis, Cn. Pompejo præsertim ad causam [c] adjuncto : cum etiam Cæsar, rebus maximis gestis, singularibus ornatus et novis honoribus ac judiciis senatus, ad auctoritatem ejus ordinis adjungeretur; nulli improbo civi locus ad rempublicam violandam esse potuisset. Sed attende, quæso, quæ sunt consecuta. Primum illa furia muliebrium religionum, qui non pluris fecerat bonam Deam [85], quam tris sorores : impunitatem est illorum sententiis assecutus, qui (cum tribunus plebis [86] pœnas a seditioso civi per bonos viros judicio persequi vellet) exemplum præclarissimum in posterum vindicandæ seditionis de republica sustulerunt : iidemque postea, non meum monumentum (non enim illæ manubiæ meæ, sed operis locatio mea fuerat), monumentum

[a] Recreati e. boni viri. — [b] Excitati. — [c] Adjuncto. C. e.

le pouvoir de me relever. Vous pouvez rendre témoignage à la vérité, vous qui eûtes non-seulement l'occasion de pénétrer les dispositions de bien des gens, tandis que vous agissiez en ma faveur, mais encore la bonté de les fortifier et de les soutenir. Et dans ces conjonctures (car, loin de le désavouer, je m'en souviendrai sans cesse, et je le publierai toujours volontiers), vous eûtes affaire à quelques personnes de la première distinction, qui marquèrent plus de vigueur pour mon rétablissement, qu'elles n'en avaient marqué pour empêcher ma disgrâce; et si elles eussent été plus fermes dans ce sentiment, elles auraient rétabli tout à la fois mon salut et leur autorité. Les honnêtes gens commencèrent à respirer sous votre consulat; l'éclat et la constance de vos belles actions leur rendait le courage; Pompée surtout embrassait notre cause; et César, tout couvert de la gloire de ses actions, comblé d'honneurs extraordinaires, se joignait à nous pour soutenir l'autorité du sénat. Il ne restait plus à Clodius, à ce mauvais citoyen, aucune voie pour nuire à la république. Mais considérez, je vous prie, ce qui vint à la suite. En premier lieu, ce perturbateur des mystères religieux des femmes, qui n'avait pas plus respecté la bonne Déesse que ses trois sœurs, obtint l'impunité par le jugement de ces mêmes personnes sur qui nous fondions nos espérances, et qui, lorsqu'un tribun du peuple sollicitait la punition d'un mauvais citoyen par des voies régulières, privèrent ainsi la république d'un exemple de châtiment capable à l'avenir d'arrêter les séditions. Ensuite, ne souffrirent-ils pas qu'un monument, qui était moins le mien que celui du sénat, puisqu'il n'était pas composé du butin que j'eusse remporté à la guerre, mais de l'argent public qui n'avait fait que passer par mes mains pour les ouvriers, fût souillé du nom de mon ennemi et d'une inscription ignominieuse? Ainsi, je leur dois sans doute de la

vero senatus, hostili nomine et cruentis inustum litteris [87] esse passi sunt. Qui me homines quod salvum esse voluerunt, est mihi gratissimum: sed vellem non solum salutis meæ, quemadmodum medici, sed, ut aliptæ [88], etiam virium et coloris rationem habere voluissent: nunc, ut Apelles [89] Veneris caput et summa pectoris politissima arte perfecit, reliquam partem corporis inchoatam reliquit, sic quidam homines in capite meo solum elaborarunt, reliquum corpus imperfectum ac rude reliquerunt. In quo ego spem fefelli non modo invidorum, sed etiam inimicorum meorum: qui de uno acerrimo et fortissimo viro, meoque judicio, omnium magnitudine animi et constantia [90] præstantissimo, Q. Metello, Lucii filio [91], quondam falsam opinionem [a] acceperant; quem post reditum dictitant fracto animo et demisso fuisse. Est vero probandum, qui et summa voluntate cesserit, et egregia animi alacritate abfuerit, neque sane redire curarit, eum ob id ipsum fractum fuisse, in quo cum omnes homines, tum M. illum Scaurum [92], singularem virum, constantia et gravitate superasset. Sed, quod de illo acceperant, aut etiam suspicabantur, de me idem cogitabant, abjectiore animo me futurum, cum respublica majorem etiam mihi animum, quam umquam habuissem, daret; quæ declarasset, se non potuisse me uno civi carere: cumque Metellum unius tribuni plebis rogatio, me universa respublica [93], duce senatu, comitante Italia,

[a] Acceperunt.

reconnaissance pour avoir contribué à mon salut; mais je souhaiterais que, ne se bornant point au soin de ma vie, comme les médecins, ils eussent marqué aussi, comme les *aliptes*, de l'attention pour mon teint et pour mes forces. Il m'est arrivé précisément ce qu'on rapporte de la statue de Vénus, dont Apelles n'acheva parfaitement que la tête et une partie de la poitrine, en laissant le reste du corps imparfait. Certaines gens n'ont travaillé de même qu'à ce qui regardait ma tête, et le reste de mon corps est demeuré informe et négligé. Cependant je n'ai pas laissé de tromper l'espérance et de mes envieux et de mes ennemis. Ils me comparaient déjà à Q. Métellus, fils de Lucius, à qui ils reprochent d'avoir manqué de courage et de fermeté après son retour; fausse opinion néanmoins, car je le regarde au contraire comme l'homme du monde le plus ferme et le plus distingué par sa grandeur d'âme et sa constance. Il faudrait prouver que ce fût une marque d'abattement et de faiblesse de s'être retiré avec joie pour l'utilité publique, d'avoir su conserver de l'égalité d'humeur pendant son absence, et d'avoir témoigné de l'indifférence pour son retour. Pour moi, je trouve qu'il s'éleva, par cette constance et cette gravité, au-dessus de M. Scaurus même, qu'on cite comme un exemple singulier. Mais ils jugeaient de moi suivant l'opinion qu'on leur avait donnée ou qu'ils se formaient peut-être eux-mêmes de Q. Métellus. Ils s'imaginaient que tous mes sentimens paraîtraient abattus, sans considérer que la république les avait relevés plus que jamais, en déclarant que j'étais le seul citoyen dont elle ne pût supporter la privation, et sans faire attention que Métellus n'avait été rappelé que sur la proposition d'un seul tribun du peuple; au lieu qu'à mon retour j'avais eu l'honneur d'être rendu à la république par l'autorité du sénat, de revenir ac-

promulgantibus omnibus, referente consule, comitiis centuriatis [94], cunctis ordinibus, hominibus, incumbentibus, omnibus denique suis viribus recuperasset. Neque vero ego mihi postea quidquam assumsi, neque hodie assumo, quod quemquam malivolentissimum jure possit offendere : tantum enitor, ut neque amicis, neque etiam alienioribus, opera, consilio, labore desim. Hic meæ vitæ cursus offendit eos fortasse, qui splendorem et speciem hujus vitæ intuentur, sollicitudinem autem et laborem perspicere non possunt. Illud vero non obscure queruntur, in meis sententiis, quibus ornem Cæsarem, quasi descissem a pristina causa [95]. Ego autem cum illa sequor, quæ paullo ante proposui, tum hoc non in postremis, de quo cœperam exponere. Non offendes eundem bonorum sensum, Lentule, quem reliquisti : qui confirmatus consulatu nostro, nonnumquam postea interruptus, afflictus ante te consulem, recreatus abs te totus est, nunc ab iis, a quibus tuendus fuerat, derelictus : idemque non solum fronte atque vultu, quibus simulatio facillime sustinetur, declarant ii, qui tum nostro illo statu optimates [96] nominabantur, sed etiam sensu sæpe jam tabellaque docuerunt. Itaque tota jam sapientium civium, qualem me et esse et numerari volo, et sententia, et voluntas, mutata esse debet. Id enim jubet idem ille Plato, quem ego vehementer auctorem sequor [97]; tantum contendere in republica, quantum probare tuis civibus possis; vim neque parenti, neque patriæ [a] afferri oportere.

[a] Afferre.

compagné de toute l'Italie, de voir le décret de mon rappel proposé par un consul, publié par tout le monde, dans une assemblée générale de toutes les centuries et de tous les ordres de l'État; enfin, d'être redemandé par les désirs, les suffrages et le zèle de tout le monde. On n'a pas vu, dans la suite, que j'en aie pris droit de m'enorgueillir : je n'en suis pas plus capable aujourd'hui; et je travaille seulement à ne laisser ni mes amis, ni ceux mêmes qui ne m'appartiennent pas de si près, dans le besoin de mon secours, de mes conseils et de mes services. Cette conduite offense peut-être ceux qui considèrent la splendeur et le dehors de ma situation, sans pouvoir pénétrer l'inquiétude et le travail qui l'accompagnent. Je sais qu'ils se plaignent ouvertement des suffrages que j'ai portés en faveur de César, comme si j'avais renoncé à mes anciens principes : mais je prends pour règle les réflexions par lesquelles j'ai commencé, sans fermer tout-à-fait les yeux sur les plaintes dont je parle. Ne vous attendez pas, mon cher Lentulus, à retrouver dans les honnêtes gens cette manière de penser qu'ils avaient à votre départ. Quoiqu'elle se fût fortifiée sous mon consulat, elle avait souffert ensuite quelques interruptions : le mal croissant, elle était fort languissante avant que vous fussiez consul; mais vous lui rendîtes toute sa force. Aujourd'hui elle est abandonnée de ceux mêmes qui devaient la soutenir. Oui, ceux qui portaient le nom d'honnêtes gens de votre temps et du mien, laissent voir aujourd'hui ce qu'ils sont devenus, non-seulement sur leur visage, où la dissimulation se soutient facilement, mais souvent même dans leurs délibérations et dans leurs suffrages. C'est donc une nécessité pour les citoyens les plus sages, du nombre desquels je veux être et je veux qu'on me compte, de changer quelque chose à leurs désirs comme à leurs opinions. Platon, dont

Atque hanc quidem ille causam sibi, ait, non attingendæ reipublicæ fuisse : quod cum offendisset populum atheniensem prope jam desipientem senectute, cumque eum nec persuadendo, nec cogendo regi posse vidisset, cum persuaderi posse diffideret, cogi fas esse non arbitraretur. Mea ratio fuit alia, quod, neque desipiente populo, neque integra re mihi ad consulendum, capesseremne rempublicam, implicatus tenebar. Sed lætatus tamen sum, quod mihi liceret, in eadem causa, et mihi utilia, et cuivis bono recta defendere. Huc accessit commemoranda quædam, et divina Cæsaris in me fratremque meum liberalitas : qui mihi, quascumque res gereret, tuendus esset. Nunc in tanta felicitate tantisque victoriis [98], etiamsi in nos non is esset, qui est, tamen ornandus videretur. Sic enim te existimare velim ; cum a vobis, meæ salutis auctoribus, discesserim, neminem esse, cujus officiis me tam esse devinctum non solum confitear, sed etiam gaudeam.

Quod quoniam tibi exposui, facilia sunt ea, quæ a me de Vatinio et de Crasso requiris. Nam de Appio [99] quod scribis, sicuti de Cæsare, te non reprehendere : gaudeo consilium tibi probari meum. De Vati-

je suis volontiers les maximes, ne nous dit-il pas qu'on ne doit faire, dans le gouvernement, que les oppositions qui peuvent être approuvées des citoyens, et qu'il ne faut pas faire violence à sa patrie plus qu'à son père? Il ajoute que ce fut la seule raison qui l'empêcha de prendre part aux affaires publiques; qu'ayant trouvé le peuple d'Athènes presque radotant de vieillesse, et ne voyant aucune apparence de le pouvoir conduire par la persuasion, il n'avait pas cru qu'il fût permis d'employer la violence. Ma situation était différente, parce que le peuple romain ne radotait pas comme les Athéniens, et que je n'étais pas libre, comme Platon, lorsque j'ai délibéré si je devais prendre part au gouvernement. Mais j'ai vu du moins avec joie, qu'en prenant le parti auquel je me suis attaché, je pouvais faire bien des choses utiles à moi-même et justes en faveur des gens de bien. Ajoutez que j'ai été tout-à-fait déterminé par les égards extraordinaires que César a marqués pour mon frère et pour moi, et que j'ai regardé comme un devoir de le soutenir dans toutes ses entreprises. Au milieu de sa fortune, et couronné comme il est par tant de victoires, pourrais-je me dispenser de ce que je fais pour lui, quand il n'aurait pas pour nous les sentimens dont il est rempli? Je vous confesse volontiers qu'après vous, à qui je suis redevable de mon salut, il n'y a personne à qui j'aie tant d'obligation qu'à César, et pour qui je me fasse plus d'honneur d'entretenir ce sentiment.

Après tout ce que vous venez de lire, il m'est aisé de vous répondre sur ce qui regarde Vatinius et Crassus. Vous n'avez point, dites-vous, de reproche à me faire au sujet d'Appius et de César : je me réjouis de vous voir approuver ma conduite. A l'égard de Vatinius, dès qu'il eut obtenu la pré-

nio autem, primum reditus intercesserat in gratiam per Pompejum, statim ut ille prætor est factus, cum quidem ego ejus petitionem gravissimis in senatu sententiis oppugnassem, neque tam illius lædendi causa, quam defendendi atque ornandi Catonis : post autem Cæsaris, ut illum defenderem, mira contentio est consecuta. Cur autem laudarim, peto a te, ut id a me, neve in hoc reo, neve in aliis requiras : ne tibi ego idem reponam, cum veneris : tametsi possum vel absenti. Recordare enim, quibus laudationem ex ultimis terris miseris : nec hoc pertimueris : nam a me ipso laudantur, et laudabuntur iidem. Sed tamen defendendi Vatinii fuit etiam ille stimulus, de quo in judicio, cum illum defenderem, dixi me facere quiddam, quod in Eunucho parasitus suaderet militi :

Ubi nominabit Phædriam, tu Pamphilam
Continuo. Si quando illa dicet, Phædriam
Intromittamus comissatum; tu, Pamphilam
Cantatum provocemus : si laudabit hæc
Illius formam; tu hujus contra. Denique
Par pari referto, quod eam mordeat.

Sic petivi a judicibus, ut, quoniam quidam nobiles homines, et de me optime meriti, nimis amarent inimicum meum, meque inspectante sæpe eum in senatu modo severe seducerent, modo familiariter atque hilare amplexarentur : quoniamque illi haberent suum Publium, darent mihi ipsi alium Publium, in quo possem illorum animos, mediocriter lacessi-

ture, nous nous étions réconciliés par l'entremise de Pompée; et je puis même vous dire, qu'en m'opposant à sa demande avec un langage assez dur, j'avais moins pensé à lui nuire qu'à louer et à soutenir C. Caton. Ensuite César m'a pressé avec des instances extraordinaires de me charger de sa défense. Si vous me demandez pourquoi je l'ai loué, je réponds que, par rapport à lui comme à tout autre accusé, vous ne devez jamais me faire cette question, de peur que je ne vous la fasse aussi à votre retour. Votre absence même ne vous en met pas trop à couvert; car, souvenez-vous pour qui vous avez envoyé des louanges de l'extrémité de la terre où vous êtes. Mais ne vous alarmez point : je loue moi-même et je continuerai de louer les mêmes personnes. Cependant j'avais un motif de plus pour défendre Vatinius, et parlant pour lui dans cette cause, j'ai déclaré que j'exécutais ce que le *Parasite* conseille au *Capitan* dans la comédie de l'*Eunuque* :

Aussitôt qu'elle nommera Phédrie, ne manquez pas de nommer Pamphile. Si elle parle d'appeler Phédrie pour faire la débauche, proposez de faire chanter Pamphile. Si elle relève la beauté de l'une, louez celle de l'autre. Enfin, payez-la toujours d'une réplique qui puisse la piquer.

De même, j'ai demandé aux juges que, puisqu'un certain nombre de nobles personnages, que je reconnais pour mes bienfaiteurs, marquaient trop d'amitié pour mon ennemi; que dans ma présence ils affectaient souvent au sénat, tantôt de l'entretenir en particulier d'un air sérieux, et tantôt de l'embrasser d'un air gai et familier; enfin, que puisqu'ils avaient leur Publius, il me fût permis d'avoir aussi le mien et de

tus, leviter repungere. Neque solum dixi, sed etiam sæpe facio, diis hominibusque approbantibus. Habes de Vatinio : cognosce de Crasso. Ego cum mihi cum illo magna jam gratia esset, quod ejus omnes gravissimas injurias, communis concordiæ causa, voluntaria quadam oblivione contriveram, repentinam ejus defensionem Gabinii, quem proximis superioribus diebus acerrime oppugnasset, tamen, si sine ulla mea contumelia suscepisset, tulissem : sed, cum me disputantem, non lacessentem læsisset, exarsi, non solum præsenti, credo, iracundia (nam ea tam vehemens fortasse non fuisset), sed, cum inclusum illud odium multarum ejus in me injuriarum, quod ego effudisse me omne arbitrabar, residuum tamen, [a] insciente me fuisset; omne repente apparuit. Quo quidem tempore ipso, quidam homines, et iidem illi, quos sæpe nutu significationeque appello, cum se maximum fructum cepisse dicerent ex libertate mea, meque tum denique sibi esse visum reipublicæ, qualis fuissem, restitutum, cumque ea contentio mihi magnum etiam foris fructum tulisset : gaudere se dicebant, mihi et illum inimicum, et eos, qui in eadem causa essent, numquam amicos futuros. Quorum iniqui sermones cum ad me per homines honestissimos perferrentur : cumque Pompejus ita contendisset, ut nihil umquam magis, ut cum Crasso redirem in gratiam, Cæsarque per litteras maxima se molestia ex illa contentione affectum ostenderet : habui non temporum solum ra-

[a] Inscientem me fugisset.

m'en servir pour leur rendre la pareille, avec peu d'envie de les blesser, parce que je ne m'en sentais pas fort offensé. Non-seulement je l'ai dit, mais je l'exécute souvent, avec l'approbation des dieux et des hommes. Voilà ce que j'avais à vous répondre touchant Vatinius; mais il faut vous satisfaire aussi par rapport à Crassus. J'étais fort bien avec lui, parce que le zèle du repos public m'avait fait ensevelir toutes ses injures dans un oubli comme volontaire; et si dans la défense de Gabinius, qu'il entreprit tout d'un coup, après l'avoir attaqué peu de jours auparavant avec beaucoup de feu, il n'eût rien mêlé de contraire à mon honneur, je n'aurais pas marqué le moindre ressentiment : mais me sentant blessé lorsque je ne pensais point à l'attaquer et que je m'en tenais aux bornes de la dispute, j'avoue qu'à ma colère présente, qui n'aurait peut-être pas été si vive, si je n'eusse pas eu d'autre sujet de m'échauffer, il se joignit un reste de cette haine que je devais à ses anciennes injures, et dont je n'étais pas si bien délivré que je l'avais cru : elle éclata toute entière. Mais je dois vous dire aussi que certaines personnes, les mêmes que je vous cite souvent sans les nommer, me témoignèrent qu'elles avaient tiré un très-grand fruit de la liberté avec laquelle je m'étais expliqué, et qu'il leur avait semblé, dans ce moment-là, que j'étais redevenu ce que je fus autrefois pour la république. Enfin, ce démêlé ayant aussi produit de fort bons effets au-dehors, les mêmes personnes m'assurèrent qu'elles voyaient avec joie que Crassus était mon ennemi, et que ceux qui soutenaient la même cause ne seraient jamais mes amis. En effet, j'apprenais leurs discours malins par le récit des plus honnêtes gens. Alors Pompée me pressant, avec plus d'ardeur qu'il n'en a jamais marqué dans aucune autre occasion, de me réconcilier avec Crassus; et

tionem meorum, sed etiam naturæ. Crassusque, ut quasi testata populo romano esset nostra gratia, pæne a meis laribus in provinciam est profectus. Nam cum mihi condixisset, cœnavit apud me in mei generi Crassipedis hortis. Quamobrem ejus causam, quod te scribis audisse, magna illius commendatione susceptam, defendi in senatu, sicut mea fides postulabat. Accepisti, quibus rebus adductus, quamque rem causamque defenderim : quique meus in republica sit pro mea parte capessenda status. De quo sic velim statuas, me hæc eadem sensurum fuisse, si mihi integra omnia, ac libera fuissent. Nam neque pugnandum arbitrarer contra tantas opes, neque delendum, etiamsi id fieri posset, summorum civium principatum, neque permanendum in una sententia, conversis rebus, ac bonorum voluntatibus immutatis, sed temporibus assentiendum. Numquam enim præstantibus in republica gubernanda viris laudata est in una sententia perpetua permansio : sed, ut [a] in navigando tempestati obsequi artis est, etiamsi portum tenere non queas : cum vero id possis mutata velificatione assequi, stultum est eum tenere cum periculo cursum, quem ceperis, potius quam, eo commutato, quo velis, tandem pervenire : sic, cum omnibus nobis in administranda republica propositum esse debeat id, quod a me sæpissime dictum est, cum dignitate otium, non idem semper dicere, sed idem semper spectare debemus. Quamobrem, ut paullo ante po-

[a] Abest *in*.

César m'ayant témoigné par ses lettres que ce différend lui causait beaucoup de chagrin, je cédai non-seulement aux conjonctures, mais encore à mon propre caractère. On convint que Crassus viendrait souper chez moi, dans les jardins de Crassipes mon gendre; et pour prendre en quelque sorte le public à témoin de notre réconciliation, il partit ainsi, comme du sein de ma famille, pour se rendre dans sa province. Il n'est donc pas surprenant que j'aie entrepris, comme vous me dites qu'on vous l'a marqué, de défendre sa cause au sénat avec la fidélité que je devais à mes promesses, et les égards auxquels ses recommandations m'obligeaient. Vous savez à présent quels ont été mes motifs, et quelle affaire, quelle cause j'ai soutenue. Vous devez voir aussi jusqu'à quel point je suis en état de prendre part au gouvernement. Mais je vous prie d'être bien persuadé que sur tout ce que je viens de vous représenter, je ne penserais point autrement quand je me trouverais libre et dans le pouvoir de recommencer : car c'est mon principe, qu'il ne faut point entreprendre de résister à de si grandes forces, ni d'ôter, quand on le pourrait, la conduite des affaires à des citoyens d'un rang si distingué; et que la situation des affaires étant changée, comme la manière de penser des honnêtes gens, il n'est pas question de s'obstiner dans le même sentiment, mais de s'accommoder aux conjonctures. Remarquez que, dans le gouvernement de la république, on n'a jamais loué les plus grands hommes de leur constance perpétuelle à persister dans le même sentiment. Il en est comme de la navigation, où la prudence demande qu'on cède à la tempête, quoique ce ne soit pas le moyen de gagner le port, mais où elle veut aussi qu'on change les voiles lorsque ce moyen peut y conduire; car il y aurait de la folie à suivre sa première route au travers du danger, plutôt

sui, si essent omnia mihi solutissima, tamen in republica non alius essem, atque nunc sum. Cum vero in hunc sensum et alliciar beneficiis hominum, et compellar injuriis : facile patior, ea me de republica sentire ac dicere, quæ maxime cum mihi, tum etiam reipublicæ rationibus putem conducere. Apertius autem hæc ago ac sæpius, quod et Quintus, frater meus, legatus est Cæsaris, et nullum meum minimum dictum, non modo factum, pro Cæsare intercessit, quod ille non ita illustri gratia exceperit, ut ego eum mihi devinctum putarem. Itaque ejus omni et gratia, quæ summa est, et opibus, quas intelligis esse maximas, sic fruor, ut meis. Nec mihi aliter potuisse videor hominum perditorum de me consilia frangere, nisi cum præsidiis iis, quæ semper habui, nunc etiam potentium benivolentiam conjunxissem. His ego consiliis, si te præsentem habuissem, ut opinio mea fert, essem usus eisdem. Novi enim temperantiam et moderationem naturæ tuæ : novi animum, tum mihi amicissimum, tum nulla in ceteros malivolentia suffusum, contraque cum magnum et excelsum, tum etiam apertum et simplicem. Vidi ego quosdam in te tales, quales tu eosdem in me videre potuisti. Quæ me moverunt, movissent eadem te profecto. Sed, quocumque tempore mihi potestas præsentis tui fuerit, tu eris omnium moderator consiliorum meorum : tibi erit idem, cui salus mea fuit, etiam dignitas curæ. Me quidem certe tuarum actionum, sententiarum, voluntatum, rerum denique omnium socium comi-

que d'en prendre une autre qui peut enfin conduire au terme. Ainsi, devant nous proposer pour but dans l'administration, comme je l'ai dit mille fois, un repos honorable, il n'est pas besoin de répéter toujours la même chose, mais il faut tendre sans cesse à la même fin. Je vous assure donc, comme je l'ai fait quelques lignes auparavant, que quand rien ne gênerait ma liberté, je ne me conduirais point autrement dans les affaires publiques : et si l'on ajoute que j'y suis engagé d'un côté par des bienfaits, et de l'autre par des injures, on ne sera pas surpris que je me permette de dire et de penser ce qui me paraît le plus convenable à mes intérêts et à ceux de la république. Je me renferme d'autant plus ouvertement dans cette conduite, que Quintus mon frère est lieutenant-général de César, qui attache tant de prix à toutes les démarches, et, je puis ajouter, aux moindres discours que je fais en sa faveur, que je le dois croire plein d'affection pour moi. Aussi me laisse-t-il disposer de son crédit qui est au plus haut degré, et de ses richesses qui sont immenses, comme d'un bien qui serait à moi. Considérez que je n'aurais jamais réussi à ruiner les projets de mes ennemis, si je n'avais pris soin de joindre aujourd'hui aux secours qui ne m'ont jamais manqué, l'amitié de ceux qui sont en possession du pouvoir. Je suis persuadé que si vous aviez été à Rome, vous ne m'auriez pas donné d'autres conseils ; car je connais votre modération naturelle : je sais que vous m'aimez, et que vous ne souhaitez de mal à personne. Vous avez l'âme grande, noble, avec beaucoup de simplicité et de candeur. J'ai vu certaines gens dans la même disposition contre vous, où vous pouvez les avoir vus contre moi. Les motifs qui m'ont fait agir auraient fait infailliblement sur vous la même impression : mais dans quelque temps que le bonheur de vous revoir puisse m'être rendu, je vous

temque habebis : neque mihi in omni vita res tam erit ulla proposita, quam ut quotidie vehementius te de me optime meritum esse lætere.

Quod rogas, ut mea tibi scripta mittam, quæ post discessum tuum scripserim : sunt orationes [101] quædam, quas Menocrito dabo : neque ita multæ; ne pertimescas. Scripsi etiam (nam ab orationibus dijungo me fere, referoque ad mansuetiores Musas [102] : quæ me maxime, sicut jam a prima adolescentia, [a] delectant) : scripsi igitur aristoteleo more [103], quemadmodum quidem volui, tres libros in disputatione ac dialogo de Oratore, quos arbitror Lentulo tuo fore non inutiles. Abhorrent enim a communibus præceptis, [b] et omnem antiquorum [104], et aristoteleam, et isocrateam rationem oratoriam complectuntur. Scripsi etiam versibus tres libros de temporibus meis [105] : quos jam pridem ad te misissem, si esse edendos putassem. Sunt enim testes, et erunt, sempiterni meritorum erga me tuorum, meæque pietatis. Sed quia verebar, non eos, qui se læsos arbitrarentur (etenim id feci parce, et molliter), sed eos, quos erat infinitum bene de me meritos omnes nominare. Quos tamen ipsos libros, si quem, cui recte committam, invenero, curabo ad te perferendos. Atque istam quidem partem vitæ consuetudinisque nostræ totam ad te defero. Quantum litteris, quantum studiis, veteribus nostris delectationibus, consequi poterimus, id omne ad arbitrium tuum,

[a] Delectarunt. — [b] Ac.

assure que toutes mes vues seront soumises à vos lumières. Vous prendrez soin de ma dignité, après l'avoir pris de mon salut. Vous me verrez lié constamment à toutes vos actions, à tous vos avis, à toutes vos volontés, et pendant le reste de ma vie, je rapporterai mes principales vues à vous donner lieu de vous louer des services que vous m'avez rendus.

A l'égard des ouvrages que j'ai composés depuis votre absence, et que vous me demandez, ils consistent dans quelques harangues que Ménocritus est chargé de vous remettre; le nombre n'en est pas assez grand pour vous effrayer. Comme j'abandonne quelquefois ce genre pour me rendre à des études plus douces, auxquelles vous savez que j'ai pris plaisir dès ma première jeunesse, j'ai composé, suivant la méthode d'Aristote, ou du moins tel a été mon but, trois livres de disputes ou de dialogues sur l'orateur : je m'imagine qu'ils ne seront point inutiles à votre fils. Ils n'ont rien qui ressemble aux préceptes communs, et je puis dire qu'ils renferment toute la doctrine des anciens sur l'art oratoire; c'est-à-dire celle d'Aristote et d'Isocrate. J'ai composé aussi trois livres en vers sur les événemens de mon administration. Je n'aurais pas manqué de vous les envoyer, si j'avais cru qu'ils dussent paraître aux yeux du public; car ils sont et seront des témoins éternels de vos bienfaits et de ma reconnaissance. Mais, quoique je ne doive point appréhender que personne s'y trouve blessé, parce que j'y ai ménagé tout le monde, je n'ai pas nommé tous ceux qui m'ont rendu service, parce que le nombre en est infini; et je crains leur mécontentement. Cependant, si je trouve quelqu'un que je puisse charger de cet ouvrage, je ne laisserai pas de vous l'envoyer. Ces fruits de mon application sont encore une partie de ma vie, que je soumets à votre jugement.

qui hæc semper amasti, libentissime conferemus. Quæ ad me de tuis rebus domesticis scribis, quæque mihi commendas, ea tantæ mihi curæ sunt, ut me nolim admoneri : rogari vero sine magno dolore vix possum. Quod de Quinti fratris negotio scribis, te priore æstate, quod morbo impeditus in Ciliciam non transieris, conficere non potuisse; nunc autem omnia facturum, ut conficias : id scito esse ejusmodi, ut frater meus vere existimet, adjuncto isto fundo [106], patrimonium fore suum per te constitutum. Tu me de tuis rebus omnibus, et de Lentuli tui nostrique studiis et exercitationibus, velim quam familiarissime certiorem, et quam sæpissime facias : existimesque, neminem cuiquam neque cariorem, neque jucundiorem umquam fuisse, quam te mihi : idque me, non modo ut tu sentias, sed ut omnes gentes, etiam ut posteritas omnis intelligat, esse facturum. Appius [107] in sermonibus antea dictitabat; postea dixit etiam in senatu palam : sese, si licitum esset legem curiatam ferre, sortiturum [108] esse cum collega provinciam : si curiata lex non esset, [a] se paraturum, tibique successurum : [b] legem curiatam consuli ferri opus esse, necesse non esse : se, quoniam ex senatus-consulto provinciam haberet, lege Cornelia imperium habiturum, quoad in urbem introisset. Ego, quid ad te tuorum quisque necessariorum scribat, nescio : varias esse opiniones intelligo : sunt, qui putent, posse te non decedere, quod sine lege curiata tibi succe-

[a] Se p. cum collega. — [b] Legemque.

Vos affaires domestiques, sur lesquelles vous m'écrivez, et que vous me recommandez, sont tellement l'objet de mes soins, que je n'ai pas besoin d'être averti, et que de me prier c'est me causer un véritable chagrin. A l'égard de l'affaire de mon frère que vous n'avez pu finir, dites-vous, l'été dernier, parce qu'une maladie vous empêcha de passer en Cilicie, mais que vous vous proposez de finir incessamment, elle est si importante pour Quintus, qu'en acquérant ce fonds par vos soins, il croira vous devoir l'établissement de son patrimoine. Ne manquez pas, je vous prie, de me marquer souvent, avec la familiarité de l'amitié, l'état de toutes vos affaires, les études, les exercices de Lentulus; et soyez bien persuadé qu'on n'a jamais eu pour personne plus de goût et d'amitié que j'en ai pour vous. Ce n'est pas vous seulement que je souhaite d'en convaincre; je veux le faire connaître à toutes les nations, et même à la postérité. Appius a dit en plein sénat, comme il s'en était déjà vanté dans ses discours, que s'il pouvait faire passer sa loi dans une assemblée des curies, il tirerait sa province au sort avec son collègue; mais que si sa loi ne passait point, il deviendrait votre successeur par convention. Il n'a pas fait difficulté d'ajouter, que si l'usage demandait que les consuls eussent une loi de cette nature, c'était néanmoins sans nécessité; et que pour lui, qui avait obtenu sa province par un décret du sénat, il jouirait du commandement en vertu de la loi Cornélia, jusqu'à ce qu'il fût entré dans la ville. J'ignore ce que vos amis vous écrivent là-dessus; mais les opinions me paraissent fort partagées. Bien des gens pensent que vous pouvez vous dispenser de quitter votre emploi, parce qu'on prétend vous succéder sans une loi des curies: plusieurs sont même persuadés que si vous partez, il dépend de vous de laisser à quelqu'un le commandement

datur : sunt etiam, qui, si decedas, a te relinqui posse, qui provinciæ præsit. Mihi non tam de jure certum est : quamquam ne id quidem valde dubium est : quam, illud ad tuam summam amplitudinem, dignitatem, [a] liberalitatem, qua te scio libentissime frui solere, pertinere, te sine ulla mora provinciam successori concedere, præsertim cum sine suspicione tuæ cupiditatis non possis illius cupiditatem refutare. Ego utrumque meum puto esse, et quid sentiam, ostendere, et quod feceris, defendere. Scripta jam epistola superiore, accepi tuas litteras de publicanis : quibus æquitatem tuam non potui non probare : felicitate quidem, vellem, consequi potuisses, ne ejus ordinis, quem semper ornasti, rem aut voluntatem offenderes. Equidem non desinam tua decreta defendere : sed nosti consuetudinem hominum. Scis, quam graviter inimici ipsi illi Q. Scævolæ [109] fuerint. Tibi tamen sum auctor, ut, si quibus rebus possis, eum tibi ordinem aut reconcilies, aut mitiges. Id etsi difficile est, tamen mihi videtur esse prudentiæ tuæ. Vale.

EPISTOLA X.

M. T. C. S. D. L. VALERIO, JURISCONSULTO [110].

Cur [111] enim tibi hoc non gratificer, nescio : præsertim cum his temporibus audacia pro sapientia

[a] Libertatem.



dans la province. Pour moi, je ne suis pas si certain du droit (quoiqu'au fond j'y voie peu d'obscurité), que je le suis de l'importance dont il est pour votre honneur, votre dignité, votre liberté, dont je vous connais assez jaloux, que vous ne tardiez pas un moment à remettre la province à votre successeur; surtout lorsqu'il serait difficile de faire remarquer sa cupidité sans vous en faire soupçonner vous-même. Je m'explique naturellement, parce que je me crois également obligé, et de vous marquer ce que je pense, et de soutenir le parti que vous aurez pris. Ma lettre précédente était écrite lorsque j'ai reçu celle où vous me parlez des publicains : je n'ai pu refuser mon approbation à la justice que vous leur avez rendue; mais je souhaiterais que par quelque heureux événement vous eussiez pu éviter de choquer dans ses intérêts ou dans ses inclinations un ordre à l'honneur duquel vous avez toujours contribué. Je n'en défendrai pas moins vos décrets; mais vous savez quel est le caractère des hommes, et vous n'ignorez pas quels ennemis Quintus Scévola eut dans les gens de cet ordre. Aussi crois-je devoir vous conseiller de chercher quelque occasion de vous réconcilier avec eux, ou du moins de les adoucir : l'entreprise est difficile, mais il me semble que la prudence vous y oblige. Adieu.

LETTRE X.

CICÉRON A VALÉRIUS, JURISCONSULTE.

Pourquoi ne vous accorderais-je pas la qualité de jurisconsulte? je ne vois aucune raison de vous la refuser, surtout dans un temps où l'audace tient lieu de sagesse. J'ai

liceat uti. Lentulo nostro egi per litteras tuo nomine gratias diligenter. Sed tu velim desinas jam nostris litteris uti, et nos aliquando revisas : et ibi malis esse, ubi aliquo numero sis, quam istic, ubi solus sapere videare. Quamquam qui istinc veniunt, partim te superbum esse dicunt, quod nihil respondeas : partim contumeliosum, quod male respondeas. Sed jam cupio tecum coram jocari. Quare fac, ut quam primum venias, neque in Apuliam tuam accedas, ut possimus [112] salvum venisse gaudere. Nam illo si veneris, tamquam Ulysses, cognosces tuorum neminem. Vale.

écrit à Lentulus, pour le remercier soigneusement de votre part; mais je souhaiterais que vous me délivrassiez de la nécessité de vous écrire, en prenant le parti de nous rejoindre; et qu'il vous parût plus agréable d'être dans un lieu où la compagnie est assez nombreuse, que dans celui où vous êtes et où vous ne trouvez guère d'autre sage que vous-même. Ceux qui en viennent ici ne laissent pas de rapporter, les uns que vous êtes un superbe qui ne faites aucune réponse; les autres, un homme dur, qui répondez fort mal. Mais je souhaite que nous puissions badiner là-dessus de bouche. Revenez donc promptement, et n'approchez point de votre Apulie, afin que nous puissions vous revoir ici en bonne santé; car si vous y allez, il vous arrivera, comme à Ulysse, de ne reconnaître aucun des vôtres. Adieu.

REMARQUES

SUR

LE PREMIER LIVRE.

---

[1] LETTRE I. *Lentulo*. Ce Lentulus est le même à qui Cicéron avait eu l'obligation de son rappel (*Voyez* son Histoire, liv. IV). Les Lentulus étaient une branche de la maison patricienne des Cornéliens. Il y avait une autre famille du même nom, qui n'était que plébéienne, de laquelle étaient C. Cornélius, tribun du peuple, qui fut défendu par Cicéron après son tribunat (Hist. de Cic., liv. II), et ce P. Cornélius dont il est parlé dans une des lettres suivantes. La maison patricienne avait plusieurs branches, celle des Mologiniens, des Cassiens, des Rufiens, des Scipions, des Blasions, des Syllas, des Mérulas, des Lentulus, des Céthégus, des Cinnas, des Dolabellas. P. Lentulus, dont il est ici question, avait le surnom de *Spinther*, que Cicéron ne lui donne jamais, parce que c'était ce que nous appelons un *sobriquet;* c'est-à-dire, un nom de raillerie. Valère Maxime assure (liv. IX, chap. 15) qu'il le tirait d'un de ses cliens ; car P. Lentulus était célèbre avocat, et Cicéron (dans Brutus) le met au rang des plus illustres orateurs. Quintilien (liv. VI, c. 3) parle du surnom de *Spinther :* « Jam veteres illi vocabantur, qui Lentulum Spintherem, « et Scipionem Serrapionem esse dixerunt. » Et Cicéron nous apprend, dans plusieurs endroits de ses lettres, qu'il passa au fils de Lentulus (ad Att., lib. XII, c. 51, et lib. XVI, c. 10). Lentulus fut proconsul ou gouverneur d'Asie pendant trois ans. Il eut pour successeur Appius, auquel Cicéron succéda. Je remarquerai, une fois pour toutes, que par la loi Sempronia de C. Gracchus, et par la loi Cornélia de L. Sylla, le gouvernement des provinces devait être annuel : mais il arrivait quelquefois qu'il était prolongé, comme ici successivement dans l'exemple de P. Lentulus et d'Appius, dans celui de Quintus, frère de Cicéron, et de plusieur autres.

[2] *Procos*. On trouve dans quelques anciennes inscriptions, la syllabe *pro* séparée de *consul*, et de même dans *proconsulatus;* et cet usage semble confirmé par un passage de l'oraison *pro leg. Manil.*, où Cicéron dit : « Mitti Pompejum ad bellum mithridaticum, non pro consule, sed pro

« consulibus. » Mais ce n'était sans doute qu'une allusion à l'origine et à la composition du mot. Quoique les gouverneurs qu'on nommait proconsuls, eussent ordinairement possédé le consulat, et que de là vînt la différence des provinces consulaires et prétoriennes, il y a cependant quantité d'exemples de gouverneurs nommés proconsuls, qui n'avaient jamais été consuls, et de gouverneurs même d'une province prétorienne.

3 *In causa*. On trouvera dans l'Histoire de Cicéron, liv. V, toute cette affaire expliquée. Ptolémée, roi d'Égypte, ayant été chassé du trône par ses sujets, il était question de le rétablir, et Lentulus prétendait à cette commission. Ptolémée souhaitait qu'elle fût donnée à Pompée.

4 *Ammonius*. Ce nom était fort commun parmi les Égyptiens qui le prenaient à l'honneur de leur Jupiter Ammon ou Hammon. Le roi était venu solliciter son affaire à Rome; mais depuis l'obstacle qu'il avait trouvé dans le livre des Sibylles, il s'était retiré à Ephèse, et n'agissait auprès du sénat que par ses ministres.

5 *Religionis calumniam*. Cicéron, qui souhaitait que P. Lentulus eût la commission d'Egypte, donne ce nom à l'oracle prétendu de la Sibylle, parce qu'il le regardait comme une fiction de C. Caton, tribun du peuple. L'historien Dion rapporte (au liv. XXXIX) les termes de cet oracle : « Si « rex AEgypti, auxilio indigens aliquo, venerit : amicitiam quidem ei ne « denegaveritis : ne tamen eum multitudine aliqua juveritis, sin aliter, « et labores et pericula habebitis. » Lucain a parlé de cet oracle dans ces vers (liv. VI) :

Haud equidem immerito cumanæ carmine vatis
Cautum, ne Nili pelusia tangeret ora
Hesperius miles, ripasque æstate tumentes.

6 *Marcellinum*. C'est Cn. Lentulus Marcellinus, qui succéda au consulat, avec L. Martius Philippus, à P. Lentulus et à Q. Métellus Népos.

7 *Hortensii*. C'est Q. Hortensius, le célèbre orateur. Il était alors consulaire.

8 *Luculli*. L. Lucullus ayant quitté plus tôt les affaires (Hist. de Cic., liv. III), ce doit être ici M. Lucullus son frère, dont il est encore parlé dans la lettre VIII. Qu'ils fussent frères, c'est ce qui paraît clairement dans un autre endroit de Cicéron (*in Proem. academ.*), quoique Eutrope les traite de cousins (liv. VI). Le second tirait son prénom *Marcus*, de M. Térentius Varron, qui l'avait adopté. *Cicer. in Verrem.*

9 *Crassus*. C'est M. Licinius Crassus, ce riche citoyen, dont Pline et Plutarque racontent des choses presque incroyables.

nommait *jentaculum*. Et comme les voluptueux mangeaient quelquefois la nuit, c'est-à-dire, après le souper, ce cinquième repas s'appelait *commissatio;* mot qui est demeuré dans la langue latine pour signifier la débauche, mais qui signifiait proprement *médianoche*.

26 *Ad XVI. kal. febr.* Janvier n'avait encore que 29 jours, suivant le calendrier de Numa. Il faut régler là-dessus cette date. Depuis la réformation de Jules César, le jour qui suit les ides de janvier est le 19 des calendes de février.

27 *Auspiciis servatis*. Il était établi qu'il ne se pourrait rien faire dans l'assemblée du peuple le jour qu'on observait les auspices; ce qui s'appelait *servare de cælo*. On abusait souvent de cet usage pour interrompre ou pour empêcher les assemblées.

28 *Auctoritas*. Lorsqu'un tribun du peuple, ou quelque autre avec le même droit, s'opposait à quelque décret du sénat, si l'assemblée persistait dans sa résolution, l'acte ne portait pas le nom de *décret*, mais d'*autorité*.

29 *Cato*. Voyez l'Histoire de Cicéron, liv. V. Ce Caton se nommait *Caïus;* il était tribun du peuple, jeune et d'une témérité extraordinaire. Il périt peu de temps après, dans un tumulte populaire.

30 LETTRE III. *Aulo Trebonio*. Remarquons d'abord que dans plusieurs anciens manuscrits, cette lettre n'en fait qu'une avec la précédente : mais il n'y a aucune raison de prendre parti pour ou contre l'ordre des éditions. Aulus Trébonius était vraisemblablement un chevalier romain, puisqu'il exerçait le commerce, ce qui n'était pas permis aux sénateurs. On ne le connaît point autrement.

31 *Ampius*. Ce T. Ampius avait gouverné la Cilicie avant P. Lentulus, sous le consulat de Gabinius et de Pison, mais en qualité de prétorien et non de consulaire. Velléius (lib. II) nomme un T. Ampius, qui était tribun du peuple sous le consulat de Cicéron, et qui avait porté une loi extrêmement flatteuse pour Pompée. C'est apparemment le même. Il fut exilé dans la suite, et Cicéron lui écrivit quelques lettres. César parle aussi de lui au liv. III de la Guerre civile.

32 *Non vulgarem*. Il paraît par quantité de lettres que Cicéron, en recommandant ses véritables amis, les faisait reconnaître à des marques particulières. *Voyez* Histoire de sa Vie, liv. XII.

33 LETTRE IV. *Staremus*. L'affaire de Ptolémée occupa le sénat trois jours consécutifs, par l'artifice des tribuns du peuple.

34 *Curionem*. C. Scribonius Curion, consulaire et triomphateur. Il était père du jeune Curion, à qui Cicéron écrit plusieurs lettres.

35 *Ante comitia*. Les *comices* se tenaient au mois d'août pour la création des magistrats : les comices des centuries pour les grands, et les comices des tribus pour les petits.

36 *Legem Pupiam*. Il était défendu, par cette loi, que le sénat tînt aucune assemblée pendant les comices.

37 *Amplitudinem*. Il serait difficile de faire observer la différence que Cicéron met entre *dignitas*, *auctoritas*, *amplitudo*, etc. On ne peut douter néanmoins que tous ces mots ne répondissent à des idées particulières, et qu'*amplitudo*, par exemple, ne signifie plus que les deux autres. Comme *dignitas* est celui qui revient le plus souvent, il faut se former du mot de *dignité*, dont je me servirai toujours pour le rendre, une idée qui regarde la considération de la personne plutôt que celle du rang, quoique le rang y entre aussi pour quelque chose.

38 LETTRE V. *Promulgatio*. Le tribun Caton avait proposé une loi, par laquelle P. Lentulus devait être rappelé de son gouvernement, afin que Pompée ne fût plus incommodé de sa concurrence dans l'affaire d'Egypte. (*Voyez*, dans l'avertissement sur l'Histoire de Cicéron, la manière dont se faisait cette promulgation, et ce qui était nécessaire pour ratifier la loi.)

39 *Re causaque*. *Res* est l'affaire de Ptolémée; *causa*, l'obstacle de religion qui se discutait à Rome.

40 LETTRE VI. *Pollione*. Il y avait à Rome deux familles des Pollions, les Affiniens et les Védiens. C'est ici vraisemblablement M. Affinius Pollio, dont nous aurons occasion de parler au sujet de ses propres lettres.

41 *Meorum temporum*. Le temps qui suivit son consulat et le temps de son exil. Ce terme revient fort souvent, pour exprimer ses adversités.

42 LETTRE VII. *Ex magistratibus L. Racilium*. Cicéron parle des magistrats de l'année précédente; car il y avait déjà deux ans que Lentulus gouvernait la Cilicie. Il a dit deux lignes plus haut *quo quidem tempore*, c'est-à-dire, sous le consulat de Marcellinus et de Philippus. Or, Racilius ayant été tribun du peuple dans le même temps que Lupus, comme il paraît par la première lettre du second livre à Quintus; et Lupus l'étant sous ces deux consuls, comme on l'a vu ci-dessus dans la première et la seconde lettres, Racilius ne pouvait plus l'être dans l'année de cette lettre, qui est écrite sous le second consulat de Pompée et de Crassus. Cet endroit, et quantité d'autres, font connaître clairement que Plutarque s'est trompé lorsqu'il a prétendu que les tribuns du peuple n'étaient pas comptés entre les magistrats. Peut-être aussi ne parlait-il que des tribuns de son temps, car leur pouvoir était alors extrêmement diminué. « Ils n'avaient pas de

« licteurs, dit Plutarque; mais les censeurs, qui étaient des magistrats « distingués, n'en avaient pas non plus. »

43 *Qui Ciliciam.* La province de Lentulus portait le nom de Cilicie, quoiqu'elle comprît plusieurs autres parties de l'Asie. Diverses raisons faisaient quelquefois augmenter ou diminuer l'étendue des gouvernemens. Il paraît que la même province fut encore augmentée sous l'administration de Cicéron; car il dit lui-même qu'on y joignit divers cantons de l'Asie (epist. 67, lib. XIII).

44 *Cyprumque.* Cette île avait été jointe au gouvernement de Cilicie en faveur de Lentulus, sous le consulat de Pison et de Gabinius. Et comme la Cilicie et Cypre sont voisins de l'Egypte, Lentulus pouvait juger mieux de là ce qui convenait à son entreprise.

45 *Ptolemaide.* Ville d'Egypte, assez voisine d'Alexandrie.

46 *Atque exercitu.* Caninius avait proposé que pour obéir à l'oracle, Pompée entreprît de rétablir Ptolémée, en faisant le voyage d'Alexandrie, accompagné seulement de deux licteurs. Cicéron, suivant cette idée, mais la commentant à sa manière, conseille à Lentulus de laisser Ptolémée dans quelque ville, d'aller à la tête d'une armée demander son rétablissement aux Egyptiens; et lorsqu'il l'aura obtenu, de revenir prendre le roi pour le conduire à Alexandrie sans armée : et pour ne rien risquer, il lui conseille encore de laisser une bonne garnison dans Alexandrie.

47 *Homines religiosi.* C'est une ironie qui tombe apparemment sur les quindécemvirs, gardiens du livre des Sibylles, ou sur les tribuns du peuple, qui avaient peut-être forgé cet oracle pour se couvrir du masque de la religion. Cicéron dit nettement, dans la lettre IV : *nomen inductum fictæ religionis.*

48 *Provinciam atque imperii tui provincias.* Cet endroit confirme la note 43. Manuce nomme encore ces autres provinces qui n'étaient pas la Cilicie, quoiqu'elles fussent du même gouvernement, la Lycaonie, la Pamphilie et une partie de la Phrygie majeure au-delà du Méandre. On y en joignit trois autres sous le proconsulat de Cicéron.

49 *Qui plus opibus et valent.* Il parle de J. César, qui gouvernait les deux Gaules avec une armée; et de Pompée et Crassus, qui étaient alors consuls et qui s'entendaient avec César.

50 *Stultitia et inconstantia.* Les insensés étaient ceux qui avaient aliéné l'ordre équestre et Pompée du sénat : les inconstans, ceux qui, par haine pour César, s'étaient réconciliés avec P. Clodius, l'ennemi de Cicéron; tels que M. Caton, Bibulus, Domitius AEnobarbus et toute leur faction. (*Voyez* l'Histoire de Cicéron, liv. V et VII.)

51 *Stipendium.* Tout ce qui regardait les appointemens des charges et des armées, les légations et les supplications, dépendait du sénat sans aucune intervention du peuple.

52 *Decem legati.* C'étaient des lieutenans pour commander sous César. On trouve la même chose dans ses Commentaires. Le sénat accordait un certain nombre de lieutenans, et laissait ordinairement aux gouverneurs la liberté de nommer ceux qui leur convenaient.

53 *Lege Sempronia.* C. Sempronius Gracchus, frère de Tibérius, avait établi, par une loi, que les provinces consulaires seraient données par le sénat, et que les gouverneurs seraient renouvelés tous les ans. Il y avait alors quatre provinces de cette espèce à donner : les deux Gaules, qui se trouvaient réunies sous l'administration de César; la Syrie, qui était gouvernée par Gabinius; et la Macédoine par Pison. Le sénat s'agita beaucoup cette année pour la distribution de ces quatre provinces, et le résultat fut que la loi Sempronia fut mal suivie; car César fut continué dans les Gaules; ce ne fut point un consulaire, mais un prétorien, nommé Q. Ancharius, qui obtint la Macédoine; et Gabinius demeura dans la Syrie.

54 *Litteris omnibus.* Autant qu'on en peut juger par les ouvrages de Cicéron et par son Histoire, c'étaient le droit civil, la philosophie, l'histoire, et même la poésie.

55 *Crassipede.* Tullia, fille de Cicéron, fut mariée trois fois : 1°. à L. Calpurnius Pison Frugi, qui mourut peu après que Cicéron fut rappelé de son exil; 2°. à Furius Crassipes, dont on ne trouve nulle part le prénom; 3°. à P. Cornélius Dolabella. Elle se sépara du troisième par un divorce volontaire; et, suivant les apparences, elle avait quitté de même le second; car on ne connaît aucune trace de sa mort. (*Voyez* l'Histoire de Cicéron.)

56 *Lentulum nostrum.* Dion rapporte (liv. XXXIX) que ce fils de P. Lentulus fut adopté par Manlius Torquatus. Plutarque assure qu'Auguste le fit tuer dans la proscription du triumvirat, pour s'être vanté d'avoir eu part avec Brutus et Cassius à la mort de Jules César.

57 *Eximia spe.* Cicéron dit dans un de ses dialogues : « Causa difficilis laudare puerum; non enim res laudanda, sed spes est. »

58 LETTRE VIII. *Emplatorio.* Ce que Lentulus devait apprendre, était le mauvais succès de son affaire et la ruine de ses espérances. Quoique tous les manuscrits aient *ex Exemplatorio*, il y a beaucoup d'apparence que c'est une faute des premiers copistes. On ne connaît point d'Exemplatorius dans l'histoire romaine, et l'on sait qu'il y avait une famille Plēto-

rienne. Cicéron parle, dans l'oraison pour Cluentius, d'un *M. Plétorius*, préteur.

59 *Amicorum*. Ces amis étaient Cn. Pompée, M. Crassus et C. César, avec lesquels Cicéron s'était réconcilié.

60 *Esse videatur*. Cette manière de terminer la phrase est du moins aussi fréquente dans les Lettres de Cicéron que dans ses autres ouvrages. Quelques anciens l'ont regardée comme une affectation. Tacite a dit (Dial. de Orat.) « Noli irridere rotam fortunæ, et jus verrinum, et illud « tertio quoque sensu in omnibus pro sententia positum esse videatur. » Et Quintilien (l. X. c. 2) : « Noveram quosdam qui se pulchre « expressisse genus illud cœlestis hujus in dicendo viri sibi viderentur, « si in clausula posuissent, esse videatur. »

61 *Honeste non possum*. Cicéron ne pouvait manquer de reconnaissance pour un homme à qui il était redevable de son salut, quoique le même homme eût d'abord causé sa ruine.

62 *Paucis*. Il semble que s'ils étaient en si petit nombre, on pouvait n'être pas en vain d'une opinion différente. Mais c'est que Pompée, Crassus et César, qui ne faisaient qu'un petit nombre de chefs, avaient une infinité de partisans.

63 *Quidam homines*. Particulièrement M. Caton, M. Bibulus et L. Domitius AEnobarbus, anciens ennemis de César et de Pompée.

64 *Ordinem conjunctissimum*. Cicéron, pendant son consulat, était parvenu à lier étroitement l'ordre équestre avec le corps du sénat. Ensuite M. Caton l'en avait aliéné par de mauvaises chicanes et par des refus injustes. Jules-César profita du temps de son consulat pour achever de rompre l'union de ces deux ordres et pour s'attacher les chevaliers. *Voyez* Hist. de Cicér.

65 *Hominem clarissimum*. C'est Pompée qui avait été fort irrité du refus que le sénat avait fait de confirmer ses actes, par un effet des cabales de L. Lucullus, qui, ayant épousé Servilia, sœur de Caton, avait embrassé toutes les vues de son beau-frère. Mais Pompée obtint ce qu'il souhaitait, après s'être fortifié par l'alliance de César dont il épousa la fille.

66 *Rumor erat*. Il paraît, par la lettre suivante, que ce bruit avait la vérité pour fondement : « Te esse imperatorem, etc. » Mais comme c'était encore un simple fruit, Cicéron n'a point donné, au commencement de cette lettre, le titre d'empereur à Lentulus.

67 *Nostrum studium*, etc. Cicéron promet de faire tout ce qui dépendra de lui pour faire obtenir des *supplications* à l'honneur de Lentulus.

Comme cet usage doit revenir fort souvent, je remarquerai, une fois pour toutes, que les *supplications* étaient des prières instituées pour faire honneur aux généraux, lorsque le sénat confirmait le titre d'*imperator* qu'ils avaient reçu de leur armée après quelque heureuse action. Ces prières consistaient en ce que l'on ouvrait les temples au peuple pour rendre grâces aux dieux. Dans le commencement de la république, elles ne duraient qu'un ou très-peu de jours ; mais dans la suite l'empire et l'ambition augmentant, la dévotion s'accrut aussi, et les prières duraient plusieurs jours. Ceux qui avaient soin de les faire exécuter étaient les *duumvirs*, qu'on avait créés pour cela. On ordonnait aussi des *lectisternes*, qui se faisaient par l'ordre des magistrats nommés *quindecimviri sacris faciendis*. Ces lectisternes étaient des festins auxquels on invitait les dieux mêmes, dont on mettait les statues sur des lits autour d'une table. Ce festin était préparé par ceux qu'on nommait *septemviri epulorum*, ou *epulones*. Les lits sur lesquels étaient les statues des dieux se nommaient *pulvinaria*. On donnait aux déesses des siéges appelés *sellæ*, pour faire allusion à leur ancienne frugalité ; c'est pourquoi l'on nommait les festins des déesses, *sellisternia*. On ordonnait aussi des prières lorsque la république était affligée de quelques maux ; mais on les nommait *obsécrations*.

68 LETTRE IX.— *Imperatori*. On ne sait point en quoi consistait la victoire de P. Lentulus : mais lorsqu'un général avait obtenu ce titre de son armée, il le prenait dans la lettre qu'il écrivait au sénat, et le recevait dans les lettres publiques et particulières.

69 *Perennis inimicus*. Il y a beaucoup d'apparence que c'est C. Caton, qui avait fait un outrage éclatant à P. Lentulus, en demandant au sénat qu'il fût rappelé de son administration.

70 *Ne libertatis quidem*. C'est-à-dire, que C. Caton n'osait paraître en public, soit qu'il eût commis quelque crime, soit qu'il eût essuyé quelque nouvelle accusation, après avoir été défendu la même année par Scaurus, et absous par les juges. Il s'était rendu d'ailleurs fort odieux, en abusant de son tribunat pour retarder les comices consulaires, et le sénat en avait pris l'habit de deuil. Cependant quelques commentateurs prétendent qu'il est ici question de P. Clodius : mais, loin d'avoir perdu alors sa dignité et sa liberté, il paraît, par l'oraison *pro Milone*, qu'il briguait la préture deux ans après son édilité.

71 *Cum Cæsare et cum Appio*. Ils avaient été ses ennemis ; Appius, à cause de P. Clodius son frère ; et César, parce qu'il l'avait maltraité dans un discours au sénat.

72 *Esse in gratia.* Cicéron avait rendu nouvellement des services considérables à César. Il lui avait fait décerner des supplications de quinze jours ; ce qui était sans exemple. Il avait obtenu pour lui dix lieutenans ; et lorsqu'il avait été question de lui nommer un successeur dans les Gaules, il avait opiné à les lui conserver toutes deux, dans une harangue que nous avons encore, sous le titre de *de Provinciis consularibus*.

73 *Vatinium autem.* On trouvera tous les démêlés de Cicéron avec Vatinius, et leur réconciliation, dans son Histoire, l. V. Cicéron l'avait fort haï, parce qu'il s'était mal conduit dans son tribunat, et parce qu'il avait persécuté P. Sextius, à qui Cicéron croyait devoir en partie son rappel de l'exil.

74 *Ut laudaret P. Sextium, etc.* Pompée, chargé alors de l'intendance des vivres, ne demeurait point dans Rome, suivant l'usage, qui ôtait la liberté d'y demeurer à ceux qui avaient quelque commandement extérieur. Il venait louer P. Sextius, accusé de violence par Albinovanus. Les avocats défendaient l'accusé ; et les sénateurs, qui étaient ses partisans, faisaient son éloge, pour donner plus de force au plaidoyer de l'avocat. Asconius, parlant de Scaurus défendu par Cicéron, dit qu'il fut loué par neuf consulaires.

75 *In Sardiniam, etc.* Il allait exercer la commission qu'il avait reçue pour les blés. Ceux qui voudront savoir ce qui avait conduit César à Lucques, Crassus à Ravenne, et Quintus Cicéron en Sardaigne, consulteront l'Histoire de Cicéron, l. V. et VI. On y trouvera aussi tout ce qui appartient à l'explication historique de cette lettre, qui contient une apologie de sa conduite sur un point fort délicat.

76 *Rebus gestis.* Pompée avait triomphé des trois parties du monde. *Voy.*, dans Pline, l'inscription que cet historien nous a conservée.

77 *Pompeii fides.* Pompée avait promis à César que Cicéron ne s'opposerait point à la ratification de ses actes, si César contribuait au rappel de Cicéron. *Histoire de Cicéron*, liv. V.

78 *Apud Platonem.* Cette maxime se trouve dans Platon, au quatrième livre des Lois.

79 *Ex kal. januar.* C'est-à-dire, depuis le premier jour de son consulat. Les magistrats désignés entraient ce jour-là dans l'exercice de leurs emplois.

80 *Nonis decemb.* Jour auquel les complices de Catilina avaient été punis par l'ordre de Cicéron, et qu'il appelle ordinairement le plus glorieux de sa vie; jour auquel il avait sauvé la république et mérité le nom de père de la patrie, qui n'avait encore été donné à personne.

81 *Hispaniam citeriorem.* Comme il y avait deux Gaules, il y avait aussi deux Espagnes, l'ultérieure et la citérieure. P. Lentulus avait gouverné la seconde en sortant de la préture, qu'il avait exercée sous le consulat d'Afranins et de Métellus; et l'année de ce gouvernement fut celle du consulat de Jules-César et de Bibulus. César en rend lui-même témoignage, *de Bell. civ.*, lib. I.

82 *Mercatores.* Ceux qui l'avaient vendu à P. Clodius son ennemi, et dont il dit dans l'oraison à Sextius : *Fœdus fecerunt cum tribuno plebis palam, ut ab eo provincias acciperent, etc.; id autem fœdus, meo sanguine ictum, sanciri posse dicebant.*

83 *Mirificus senatus.* On trouvera ce détail dans l'Histoire de Cicéron, liv. IV et V. Le sénat porta le zèle jusqu'à prendre l'habit du deuil public, lorsqu'il vit ce grand citoyen forcé d'abandonner Rome.

84 *Qui reliquerunt.* Ce reproche tombe en particulier sur Pompée; et c'est une tache, en effet, dans la vie de ce grand homme, d'avoir trahi la confiance de Cicéron, après lui avoir juré de périr plutôt que de l'abandonner.

85 *Bonam Deam.* Il serait inutile de répéter ici ce que j'ai représenté avec toutes ses circonstances dans la Vie de Cicéron. P. Clodius était chargé de toutes sortes de crimes. Avant la profanation dont il se rendit coupable, en se glissant, en habit de femme, aux mystères de la Bonne-Déesse, il avait violé ses trois sœurs, dont l'une se nommait *Clodia*, l'autre *Terentia*, et la troisième *Quadrans.*

86 *Cum tribun. pleb.* C'est T. Annius Milon, qui cita le premier au tribunal de la justice l'ennemi de Cicéron et de tous les honnêtes gens.

87 *Cruentis inustum litteris.* Après la conjuration de Catilina, on avait élevé, par le décret du sénat, un temple à la Liberté, en mémoire du service que Cicéron avait rendu à la patrie. Dans le temps de son exil, P. Clodius fit effacer les inscriptions de ce monument, pour y substituer ce que Cicéron appelle *cruentas litteras.* Il se plaignit long-temps au sénat, comme il paraît dans ses oraisons *de haruspicum responsis* et *pro domo sua*, de ce qu'on laissait subsister ces caractères injurieux.

88 *Ut alyptæ.* Du mot τὸ ἀλείφειν, qui signifie oindre. Les alyptes prescrivaient le régime aux athlètes pour les rendre plus robustes, et les oignaient d'huile pour l'exercice de la lutte. On trouve ce mot dans plusieurs anciens.

89 *Apelles*, natif de Cos, excellent peintre, également célèbre par la perfection de son talent et par l'estime d'Alexandre le Grand, qui défendit que tout autre qu'Apelles osât le peindre, et qui lui céda sa maîtresse.

90 *Constantia.* Plutarque rapporte qu'ayant rejeté la loi de L. Saturninus pour

la division des terres de la Gaule, il aima mieux aller en exil que de changer de sentiment.

91 *Q. Metello L. F.* Cicéron nomme le prénom de son père, pour le distinguer de Métellus Baléaricus et de Métellus Népos, qui avaient aussi tous deux le prénom Quintus. Il aurait pu le nommer *Numidicus*, qui était son vrai titre. Ils étaient tous de la maison Cécilienne, et l'on trouve dans les fragemens de Festus l'origine de leur surnom de *Metellus*. *Metelli dicuntur, quasi in re militari mercenarii.* Actius dit, dans ses Annales : *Calones, famulique, Metellique, caculæque, a quo genere hominum Cæciliæ familiæ cognomen putatur ductum.* Il reste à savoir ce qui leur avait fait prendre ou recevoir un nom si bas.

92 *Scaurum.* M. Scaurus, père de celui pour qui Cicéron fit une oraison dont il nous reste une partie. Il était patricien, de la race Emilienne. Il fit faire, pendant qu'il fut censeur, la voie Emilienne et le pont Emilien. *Illum*, que Cicéron joint à son nom, est pour le distinguer d'un autre *M. Scaurus*, qui fut aussi consulaire, mais de la famille plébéienne des Auréliens. Cet illustre Scaurus avait fait tête à tous les séditieux, depuis C. Gracchus jusqu'à C. Marius, sans se laisser abattre par la violence ni par les menaces. Cicéron le loue beaucoup dans sa première oraison contre Verrès, en s'adressant à M. Acilius Glabrion, son gendre.

93 *Universa respub.* *Voyez* la pompe de son rappel au cinquième livre de son Histoire.

94 *Comitiis centuriatis.* Les comices, en général, étaient les assemblées du peuple romain. On y traitait des affaires les plus importantes : on y nommait les magistrats, les prêtres, du moins ceux dont le choix appartenait au peuple ; car les augures étaient choisis par le collége même des prêtres. On y faisait des lois sur la proposition des tribuns : on y prenait des résolutions touchant la paix ou la guerre : on y rendait des jugemens, lorsque les accusés en appelaient au peuple. Les comices, pour l'élection des magistrats, se tenaient au Champ de Mars, les autres au Forum, et quelquefois au Capitole. Il y en avait de trois sortes, suivant les trois divisions du peuple de Rome : les uns se tenaient par curies, *curiata;* les autres par centuries, *centuriata ;* les troisièmes par tribus, *tributa.* Les *centuriata* étaient les plus solennels.

95 *Pristina causa;* la cause des gens de bien, qui ne cherchaient que l'utilité de la république. C'était celle que Cicéron avait soutenue avant son exil; au lieu qu'à son retour il avait paru mollir un peu en se liant avec Pompée, Crassus et César, qui ne paraissaient chercher que leurs propres

intérêts. *Voyez* l'explication de cette conduite au commencement du sixième livre de son Histoire.

96 *Optimates*. Cicéron explique ce mot dans son oraison pour Sextius : « Il « y a toujours eu, dit-il, deux sortes de gens qui ont cherché à se faire « une bonne réputation dans le gouvernement : les uns, qui veulent faire « approuver leur conduite au peuple ; on les nomme *populares* : les « autres, qui ne se proposent de plaire qu'aux gens de bien ; ce sont les « *optimates*.

97 *Plato, quem.... sequor*. Pline remarque, dans sa préface, que Cicéron fait profession, dans ses livres sur la République, de suivre Platon ; et que, lorsqu'il fut question de se consoler de la perte de sa fille, il suivit *Crantor*. Les termes de Platon, qu'il cite ici, sont tirés du *Criton*. Salluste paraît aussi les avoir adoptés dans son prélude de la Guerre de Jugurtha.

98 *Tantisque victoriis*. Ceux qui aiment les détails, n'ont qu'à jeter les yeux sur les cinq premiers livres *de Bello gall.*, dans les Commentaires de César. Ses exploits parurent si merveilleux à Rome, qu'on lui décerna des supplications de vingt jours.

99 *De Appio*. Cicéron s'était réconcilié avec Appius par l'entremise de Brutus, dont le fils avait épousé la fille d'Appius.

100 *Quidam nobiles*. Toutes ces intrigues de politique romaine se trouvent expliquées au sixième livre de l'Histoire de Cicéron, aussi bien que sa réconciliation avec Crassus.

101 *Orationes*. Il parle de celles qu'il avait prononcées pendant l'absence de P. Lentulus ; c'est-à-dire, depuis trois ans : 1°. sous le consulat de Marcellinus et de Philippus ; c'étaient les oraisons *pro L. Calpurnio Bestia, pro P. Sextio, in Vatinium, de Provinciis consularibus*, et *de Haruspicum responsis*. 2°. Sous le consulat de Pompée et de Crassus : c'était l'oraison *in Pisonem*. 3°. Sous les consuls Domitius et Appius : c'était *pro Scauro, pro Vatinio, pro M. Cælio, et pro A. Gabinio*. Deux rhéteurs latins, Aquila et Fortunatianus, nomment encore, sous le premier de ces trois consulats, une oraison *de Rege alexandrino*, dont il ne reste aucune autre trace. Mais il est fort vraisemblable que Cicéron parla sur un sujet qui exerçait alors tout le monde.

102 *Ad mansuetiores musas*. Plusieurs commentateurs ont cru que Cicéron composait alors son poëme à César : mais *igitur*, qui suit immédiatement, marque assez qu'il entendait ses Dialogues, et qu'il leur donnait le nom de *mansuetiores Musæ*, par comparaison avec les exercices pénibles du barreau. D'autres critiques prétendent que cela est trans-

posé, et doit se trouver avant *scripsi etiam versibus*, etc. On pourrait être de leur opinion, si le sens n'était bien tel qu'il est. A l'égard de ce qui suit, Cicéron avait aimé la poésie. Il avait traduit, dans sa jeunesse, le poëme grec d'Aratus en vers latins. Il avait composé aussi d'autres poëmes. *Voyez* son Histoire, liv. I et liv. XII.

103 *Aristotelico more*. Il paraît, par les deux mots *quemadmodum volui*, que cette imitation ne consiste pas seulement dans la forme du dialogue, mais encore dans la nature de la doctrine et des préceptes. S'il n'était question que de la forme, Cicéron ne paraîtrait pas douter s'il a rempli son dessein.

104 *Antiquorum*. Aristote avait composé un ouvrage, dans lequel il avait exposé la méthode de tous les orateurs qui l'avaient précédé. Cicéron oppose cette ancienne méthode à celle qui s'était introduite à Rome, et dont L. Plotius avait donné les premières leçons. *Voy*. ce qu'il fait dire à Crassus, liv. I, *de Orat.*

105 *De temporibus meis*. C'est-à-dire, sur son exil et son rappel; car il avait composé aussi un poëme en trois livres sur son consulat, mais avant que d'aller en exil. (*Ad Att.*, lib. II, ep. 3; et *de Divinat.*, lib. I.) Il ne parle ici que de ce qu'il avait fait pendant l'absence de P. Lentulus.

106 *Isto fundo*. On ne trouve nulle autre trace de ce bien que Quintus Cicéron avait acquis en Cilicie.

107 *Appius Pulcher*, qui était consul avec Domitius AEnobarbus. On a vu ci-dessus ce que c'était que *lex curiata*. Appius doutait s'il en pouvait porter une, parce que souvent les tribuns du peuple s'y opposaient. Il serait trop long d'expliquer toutes les différences que la différente nature de ces lois mettait dans la condition des gouverneurs. *Voy*. Manuce, Neuport, etc.

108 *Sortiturum*. Les provinces se tiraient au sort entre ceux qui étaient destinés à les gouverner; ou, lorsqu'il se trouvait des obstacles à cet usage, ils convenaient entre eux de la distribution. *Voy*. l'Histoire de Cicéron, liv. VI, à la fin. Il paraît, dans la suite, qu'Appius obtint une loi des curies; car il fit la guerre pendant son gouvernement, et les gouverneurs n'avaient pas ce droit sans une loi des curies. Au reste, il serait difficile aujourd'hui d'établir le véritable droit sur les affaires dont il est ici question, et dans la suite de ce passage, puisque Cicéron remarque lui-même que les opinions étaient partagées là-dessus à Rome.

109 *Inimici..... Q. Scævolæ*. Apparemment que P. Lentulus, dans quelque démêlé entre les publicains et les alliés, avait donné l'avantage à ceux-ci. L'exemple de Q. Scévola, ancien préteur d'Asie, qui s'était attiré

la haine et les persécutions des publicains, est cité par Asconius Pédianus. (Epitom. Livian. 70.) Il est question de Q. Scévola l'augure, gendre de Lélius, et beau-père de Crassus l'orateur.

10 *Valerio*. C'est le même dont il est parlé au liv. III, ép. 1; et liv. VII, ép. 12. Festus nous apprend que le nom de Valérius, celui de Salvius et de Statorius, passaient chez les Romains pour des noms de bon augure. *Ominis boni gratia, in delectu, censuve primi nominantur, Valerius, Salvius, Statorius.*

11 *Cur.* Cette manière de commencer a fait croire que ce pouvait n'être ici qu'un fragment de lettre; mais c'est l'idée de quelque Mathanasius, qui n'a pas conçu le badinage de Cicéron. Après avoir donné à Valérius, dans le titre, le nom de jurisconsulte, il en prend sujet de commencer par une félicitation sur cette qualité. Valérius était alors en Cilicie. Il y était encore sous le gouvernement d'Appius; et Cicéron, qui l'aimait beaucoup, prenait plaisir à badiner de sa qualité de jurisconsulte. On trouve, dans une de ses lettres à Appius: « Valerium jurisconsultum valde tibi commendo; sed ita etiam si non est jurisconsultus. »

12 *Ut possimus.* Valérius était un homme sans naissance; et cela devait être fort connu, puisque Cicéron, sans crainte de l'offenser, lui conseille de ne pas passer dans l'Apulie, sa patrie, où il ne trouverait personne de connaissance, qui pût lui marquer de la joie de le voir; au lieu qu'à Rome, il était sûr d'y être caressé de tous les honnêtes gens.

FIN DES REMARQUES.

LIBER II.

EPISTOLA I.

M. T. C. S. D. C. CURIONI [1].

QUAMQUAM me nomine negligentiæ suspectum tibi esse doleo: tamen non tam mihi molestum fuit, accusari abs te officium meum, quam jucundum requiri; præsertim cum, in quo accusabar, culpa vacarem; in quo autem desiderare te significabas meas litteras, præ te ferres perspectum mihi quidem, sed tamen dulcem et optatum amorem tuum. Equidem neminem prætermisi, quem quidem ad te perventurum putarem, cui litteras non dederim: etenim quis est tam [a] in scribendo impiger, quam ego? A te vero bis, terve summum, et eas perbreves accepi. Quare, si iniquus es in me judex, condemnabo eodem ego te crimine: sin me id facere noles, te mihi æquum præbere debebis. Sed de litteris hactenus. Non enim vereor, ne non scribendo te expleam: præsertim si in eo genere studium meum non aspernabere. Ego te abfuisse tamdiu a nobis et dolui, quod carui fructu jucundissimæ consuetudinis: et lætor, quod absens omnia cum maxima dignitate es consecutus: quodque in omnibus tuis rebus, meis optatis fortuna respondit. Breve est, quod me tibi præcipere

[a] Abest *in*.

LIVRE II.

LETTRE I.

CICÉRON A CURION.

Quoique je sois fâché que vous me soupçonniez de négligence, je suis bien moins sensible au chagrin que me causent vos reproches, qu'à la joie de vous voir désirer que je m'acquitte mieux de ce que je vous dois. Vos accusations me touchent d'autant moins, que je n'ai point en effet de négligence à me reprocher ; au lieu que dans le désir que vous marquez de recevoir plus souvent de mes lettres, je reconnais un témoignage d'amitié qui m'est fort doux et fort précieux, quoique je connusse assez vos sentimens sans cette nouvelle preuve. Je vous assure que je n'ai laissé partir personne, lorsque j'ai pu me flatter qu'il pourrait vous rencontrer, sans le charger d'une lettre pour vous. En effet, ne suis-je pas l'homme du monde le moins paresseux pour écrire? Pour vous, convenez que je n'ai reçu que deux ou trois de vos lettres, et des plus courtes. Ainsi ne me jugez point avec trop de sévérité, si vous ne voulez pas que je vous condamne pour le même crime, et traitez-moi comme vous souhaitez de l'être. Mais brisons là-dessus ; car je ne crains pas que vous vous plaigniez justement de mon silence, surtout lorsque je m'apercevrai que mes lettres vous font plaisir.

J'ai regretté que vous fussiez si long-temps éloigné de nous, parce que je me suis vu privé de la douceur de votre commerce : mais je n'ai pu manquer de voir avec joie que vous

meus incredibilis in te amor cogit. Tanta est exspectatio vel animi vel ingenii tui, ut ego te obsecrare obstetarique non dubitem, sic ad nos conformatus revertare, ut, quam exspectationem tui concitasti, hanc sustinere ac tueri possis. Et, quoniam meam tuorum erga me meritorum memoriam [a] nulla umquam delebit oblivio, te rogo, ut memineris, quantæcumque tibi accessiones fient et fortunæ et dignitatis, eas te non potuisse consequi, nisi meis puer olim [2] fidelissimis atque amantissimis consiliis paruisses. Quare hoc animo in nos esse debebis, ut ætas nostra [3] jam ingravescens, in amore atque in adolescentia [b] tua [4] conquiescat. Vale.

EPISTOLA II.

M. T. C. C. CURIONI S. D.

Gravi teste privatus sum amoris summi erga te mei, patre tuo, clarissimo viro [5]: qui, cum suis laudibus, tum vero te filio, superasset omnium fortunam, si ei contigisset, ut te ante videret, quam a vita discederet. Sed spero nostram amicitiam non egere testibus. Tibi patrimonium dii fortunent. Me certe habebis, cui et carus æque sis et jucundus, ac fuisti patri.

[a] Ulla numquam. — [b] Abest *tua*.

ayez tout obtenu dans votre absence avec beaucoup de dignité, et que dans toutes vos affaires la fortune ait si bien répondu à mes désirs. Ce qu'une vive amitié m'inspire pour votre conduite, se réduit à vous prier, à vous conjurer même de revenir si bien disposé, que vous puissiez soutenir les hautes espérances qu'on a conçues de votre caractère et de votre esprit. Et comme je vous promets que rien ne sera capable d'effacer de mon cœur la mémoire de ce que je vous dois, je vous prie aussi de vous souvenir, à quelque degré de fortune et de dignité que vous puissiez parvenir, que vous n'y seriez point arrivé si vous n'aviez eu dans votre enfance de la docilité pour mes tendres et fidèles conseils. Je me flatte donc de vous trouver tant d'affection pour moi, que dans un âge qui commence à s'appesantir, je puisse me reposer avec confiance sur votre amitié et sur votre jeunesse. Adieu.

LETTRE II.

Au même.

Je perds, dans un homme aussi illustre que votre père, un témoin bien respectable de la tendresse infinie que j'ai pour vous. Sa propre gloire, et le bonheur d'avoir un fils tel que vous, l'auraient rendu le plus heureux de tous les hommes, s'il avait eu la satisfaction de vous voir avant sa mort : mais j'espère que notre amitié n'aura pas besoin de témoins pour se soutenir. Que les dieux répandent leurs bénédictions sur votre héritage ! Comptez du moins d'avoir en moi un homme à qui vous serez aussi cher et aussi agréable qu'à votre père.

EPISTOLA III.

M. T. C. C. CURIONI, S. D.

Rupæ [6] studium non defuit declarandorum munerum [7] tuo nomine : sed nec mihi placuit, nec cuiquam tuorum, quidquam, te absente, fieri quod tibi, cum venisses, non esset integrum. Equidem quid sentiam, aut scribam ad te postea pluribus, aut, ne ad eam meditere, imparatum te offendam, coramque contra istam rationem, meam dicam : ut aut te in meam sententiam adducam, aut certe testatum apud animum tuum relinquam, quid senserim; ut, si quando (quod nolim) displicere tibi consilium tuum cœperit, possis meum recordari. Brevi tamen sic habeto, in eum statum temporum [8] tuum reditum incidere, ut iis bonis, quæ tibi natura, studio, fortuna data sunt, facilius omnia, quæ sunt amplissima in republica, consequi possis, quam muneribus : quorum neque facultatem quisquam admiratur (est enim copiarum, non virtutis) : neque quisquam est, quin satietate jam defessus sit. Sed aliter, atque ostenderam, facio, qui ingrediar ad explicandam rationem sententiæ meæ. Quare omnem hanc disputationem in adventum tuum differo. Summa scito in exspectatione te esse, eaque a te exspectari, quæ a summa virtute, summoque ingenio exspectanda sunt. Ad quæ si es, ut debes, paratus (quod ita esse confido)

LETTRE III.

Au même.

Rupa n'a point manqué de zèle pour annoncer de votre part des présens publics : mais j'ai jugé avec tous vos amis qu'il ne fallait rien faire dans votre absence que vous ne fussiez pas le maître de changer à votre retour. Je vous écrirai plus au long ce que je pense là-dessus ; ou, de peur que vous ne méditiez votre défense, j'attendrai votre arrivée et je combattrai votre projet sans que vous soyez préparé à me répondre ; de sorte que si je ne vous fais point entrer dans mon sentiment, il demeurera du moins gravé dans votre esprit ; et s'il arrivait, sans que je le désire, que le vôtre vînt à vous déplaire, vous pourriez vous souvenir du mien. Cependant, pour m'expliquer d'avance en peu de mots ; persuadez-vous que votre retour tombe dans des conjonctures où les avantages que vous tenez de la nature, de l'étude et de la fortune, serviront plus que des présens à vous faire obtenir ce qu'il y a de plus grand dans la république. On est revenu de l'admiration qu'on avait pour ceux qui ont le pouvoir de donner des présens, parce que la vertu n'y contribue de rien, et qu'il ne faut pour cela que des richesses : on est même rassasié et comme fatigué. Mais j'oublie que je ne voulais point entrer là-dessus dans l'explication de mes idées : remettons cette matière à votre arrivée. Je vous déclare qu'on a conçu de vous les plus grandes espérances, et que tout ce qu'on peut attendre de la vertu consommée et de l'esprit au plus haut degré, on se le promet de vous. Si vous êtes préparé à soutenir cette opinion, comme je le présume avec confiance, vous ferez à vos amis,

plurimis maximisque muneribus, et nos amicos, et cives tuos universos, et rempublicam afficies. Illud cognosces profecto, mihi te neque cariorem, neque jucúndiorem esse quemquam.

EPISTOLA IV.

M. T. C. C. CURIONI, S. D.

Epistolarum genera multa esse non ignoras : sed unum illud certissimum, cujus causa inventa [9] res ipsa est : ut certiores faceremus absentes, si quid esset, quod eos scire, aut nostra, aut ipsorum interesset. Hujus generis litteras a me profecto non expetis. Tuarum enim rerum domesticarum habes et scriptores et nuntios. In meis autem rebus nihil est sane novi. Reliqua sunt epistolarum genera duo, quæ me magnopere delectant : unum familiare et jocosum, alterum severum et grave. Utro me minus deceat uti, non intelligo. Jocerne tecum per litteras ? civem mehercule non puto esse, qui temporibus his ridere possit. An gravius aliquid scribam ? quid est, quod possit graviter a Cicerone scribi ad Curionem, nisi de republica ? Atque in hoc genere hæc mea causa est, ut neque ea, quæ non sentio, velim scribere. Quamobrem, quoniam mihi nullum scribendi argumentum relictum est, utar ea clausula, qua soleo, teque ad studium summæ laudis cohortabor. Est enim tibi gravis adversaria constituta et parata, incre-

à tous vos citoyens et à la république d'assez grands présens et en assez grand nombre. Vous reconnaîtrez du moins que personne n'a pour vous plus de tendresse et d'attachement que moi.

LETTRE IV.

Au même.

Vous n'ignorez pas qu'il y a plus d'un genre de lettres, mais que le principal, et celui même qui les a fait inventer, est pour informer les absens de ce qu'il leur importe d'apprendre, ou à nous de leur faire savoir. Ce n'est point des lettres de ce genre que vous me demandez; car vous ne manquez point de gens qui vous écrivent sur vos affaires domestiques, et je n'ai assurément rien de nouveau à vous marquer sur les miennes. Il reste deux autres genres, auxquels je prends beaucoup de plaisir; l'un familier et badin, l'autre grave et sérieux. Mais je ne sais lequel il m'est permis d'employer. Badinerai-je avec vous dans mes lettres? Quel est le citoyen qui puisse rire dans les conjonctures où nous sommes? Vous écrirai-je d'un ton sérieux? De quoi Cicéron peut-il entretenir sérieusement Curion, si ce n'est des affaires publiques? Mais tels sont mes principes, que je ne puis écrire là-dessus ce que je ne pense point. Puisqu'il ne me reste donc aucun autre sujet de lettres, je reviens à mes propos ordinaires, et je vous exhorte à l'amour de la véritable gloire. Vous avez une terrible ennemie, qui n'attend que votre arrivée; c'est l'espérance extraordinaire qu'on a conçue de vous. Vous la surmonterez aisément, si vous prenez pour principe qu'il faut vous perfectionner dans les choses qui peuvent vous conduire à

dibilis quædam exspectatio : quam tu una re facillime vinces, si hoc statueris, quarum laudum gloriam adamaris; quibus artibus eæ laudes comparantur, in iis esse laborandum. In hanc sententiam scriberem plura, nisi te tua sponte satis incitatum esse confiderem : et hoc, quidquid attigi, non feci inflammandi tui causa, sed testificandi amoris mei. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. C. CURIONI, S. P. D.

Hæc negotia quomodo se habeant, ne epistola quidem narrare audeo : tibi, etsi ubicumque es, ut scripsi ad te antea, in eadem es navi [10], tamen, quod abes, gratulor : vel quia non vides ea, quæ nos; vel quod excelso et illustri loco [a] sita est laus tua, in plurimorum et sociorum et civium [11] conspectu : quæ ad nos nec obscuro, nec vario sermone, sed et clarissima, et una omnium voce perfertur. Unum illud nescio, gratulerne tibi, an timeam, quod mirabilis est exspectatio reditus tui : non, quo verear, ne tua virtus opinioni hominum non respondeat; sed mehercule, ne, cum veneris, non habeas jam, quod cures : ita sunt omnia debilitata jam prope et exstincta. Sed hæc ipsa nescio, rectene sint litteris commissa : quare cetera cognosces ex aliis. Tu tamen, sive habes aliquam spem de republica, sive desperas,

[a] Sita sit,

l'espèce de gloire dont votre cœur est le plus touché. Je m'étendrais là-dessus, si je ne faisais réflexion que vous n'avez pas besoin d'être excité. Aussi ce que j'ai dit est-il moins pour vous servir d'aiguillon, que pour vous témoigner mon amitié. Adieu.

LETTRE V.

Au même.

Je n'ose vous expliquer, même dans une lettre, la situation de nos affaires. Quoique vous soyez, comme je vous l'ai déjà marqué, dans le même vaisseau que nous, en quelque lieu que vous puissiez être, je vous félicite néanmoins de votre absence : soit parce qu'elle vous exempte du spectacle qui frappe ici nos yeux ; soit parce que, dans la situation éclatante où vous êtes, exposé à la vue d'un grand nombre de nos alliés et de nos citoyens, votre gloire rejaillit jusqu'à nous, non par des rapports obscurs ou équivoques, mais par des témoignages unanimes. Mon unique embarras est si je dois vous féliciter ou trembler de l'attente qu'excite votre retour. Je suis bien éloigné de craindre que votre vertu ne réponde point à l'opinion publique ; mais j'appréhende qu'à votre arrivée vous ne trouviez pas de quoi vous employer, tant il y a ici de relâchement dans les esprits, et je dirais presque d'extinction. Je m'explique peut-être trop librement dans une lettre, et j'aime mieux que vous receviez ces informations d'une autre main. Cependant, soit que vous ayez quelque espérance de sauver la république, soit que vous désespériez de son salut,

ea para, meditare, cogita, quæ esse in eo civi ac viro debent, qui sit rempublicam afflictam et oppressam miseris temporibus, ac perditis moribus, in veterem dignitatem ac libertatem vindicaturus.

EPISTOLA VI.

M. T. C. C. CURIONI, S. P. D.

NONDUM erat auditum [12], te ad Italiam adventare, cum Sextum Villium [13], Milonis mei familiarem, cum his ad te litteris misi. Sed tamen cum appropinquare tuus adventus putaretur, et te jam ex Asia Romam versus profectum esse constaret, magnitudo rei fecit, ut non vereremur, ne nimis cito [a] mitteremus, cum has quam primum ad te perferri litteras magnopere vellemus. Ego si mea in te essent officia solum, Curio, tanta, quanta magis a te ipso prædicari, quam a me ponderari solent: verecundius a te, si qua magna res mihi petenda esset, contenderem. Grave est enim homini pudenti, petere aliquid magnum ab eo, de quo se bene meritum putet: ne id, quod petat, exigere magis, quam rogare; et in mercedis potius, quam beneficii loco numerare videatur. Sed quia tua in me, vel nota omnibus, vel ipsa novitate meorum temporum clarissima et maxima beneficia exstiterunt; estque animi ingenui, cui multum

[a] Mitterem.

préparez, méditez, disposez tout ce qu'on doit attendre d'un citoyen et d'un personnage qui est destiné à relever la république affligée, opprimée par le malheur des temps et par la corruption des mœurs; enfin, à la rétablir dans sa splendeur et sa liberté.

LETTRE VI.

Au même.

Sans savoir encore si vous êtes arrivé en Italie, je fais partir avec cette lettre Sextus Villius, ami de Milon. Comme on ne peut douter que vous n'arriviez bientôt, et qu'on est même informé certainement que vous avez quitté l'Asie pour revenir droit à Rome, l'importance de la chose m'a fait penser que souhaitant que vous receviez promptement ma lettre, je ne pouvais me hâter trop de vous l'envoyer. Si les services que je vous ai rendus, mon cher Curion, étaient aussi grands que vous prenez plaisir à le publier, mais que je suis bien éloigné de le reconnaître, je serais moins libre dans mes instances lorsque j'ai quelque chose d'importance à vous demander. Un homme modeste ne demande pas volontiers des faveurs considérables à ceux qu'il croit avoir obligés; il craint que ses demandes n'aient l'air d'un ordre plutôt que d'une prière, et que ce qu'il obtient ne paraisse moins un bienfait qu'une récompense. Mais comme tout le monde sait, au contraire, que je vous ai des obligations infinies, que surtout pendant mon exil vos services n'ont pu être ignorés de personne, et qu'il est d'une belle âme de vouloir être obligé de plus en plus à ceux de qui l'on a déjà reçu beaucoup; je ne fais pas difficulté de vous demander, par cette lettre, une grâce à la-

debeas, eidem plurimum velle debere : non dubitavi, id a te per litteras petere, quod mihi omnium esset maximum, maximeque necessarium. Neque enim sum veritus, ne sustinere tua in me vel innumerabilia non possem : cum præsertim confiderem, nullam esse gratiam, quam non vel capere animus meus in accipiendo, vel in remunerando, cumulandoque illustrare posset. Ego omnia mea studia, omnem operam, curam, industriam, cogitationem, mentem denique omnem in Milonis consulatu fixi et locavi; statuique in eo me non officii solum fructum, sed etiam pietatis laudem debere quærere. Neque vero cuiquam salutem ac fortunas suas tantæ curæ fuisse umquam puto, quantæ mihi sit honos ejus, in quo omnia mea posita esse decrevi. Huic te unum tanto adjumento esse, si volueris, posse intelligo, ut nihil sit præterea nobis requirendum. Habemus hæc omnia : bonorum studium, conciliatum ex tribunatu, propter nostram, ut spero te intelligere, causam; vulgi ac multitudinis, propter magnificentiam munerum [14], liberalitatemque naturæ : juventutis et gratiosorum in suffragiis studia, propter ipsius excellentem in eo genere vel gratiam vel diligentiam : nostram suffragationem, si minus potentem, at probatam tamen, et justam, et debitam, et propterea fortasse etiam gratiosam. Dux nobis et auctor opus est, et eorum ventorum, quos proposui, moderator quidam, et quasi gubernator : qui si ex omnibus unus optandus esset, quem tecum conferre posse-

quelle j'attache le plus grand prix. Je ne suis point embarrassé par la crainte de ne pouvoir soutenir la multitude infinie de vos bienfaits. Je me connais : il n'y a point de faveur que mon cœur ne soit capable d'apprécier, ni qui puisse surpasser l'ardeur de sa reconnaissance. J'ai rapporté, j'ai fixé tous mes désirs, tous mes efforts et tous mes soins, toute mon industrie, toutes mes pensées, enfin mon âme entière au consulat de Milon, et je me suis persuadé que ma gloire en dépendait, non-seulement comme d'un juste devoir, mais comme d'un office même de piété. Aussi ne puis-je croire que jamais personne ait eu plus à cœur son propre salut et ses propres intérêts, que moi l'honneur d'un homme à qui j'ai attaché toutes mes espérances. Je conçois que votre secours peut être pour lui d'un si grand avantage, que si vous êtes disposé à l'accorder, nous n'avons rien à désirer de plus. Tout le reste d'ailleurs nous est assuré ; la faveur des honnêtes gens, qu'il s'est procurée pendant son tribunat, par le zèle, comme vous le jugez bien, qu'il a marqué pour ma cause ; l'inclination du peuple, qu'il s'est attirée par la magnificence de ses présens et par sa libéralité naturelle ; l'affection de la jeunesse et de ceux qui ont le plus d'influence sur les suffrages, par sa bonne grâce et son empressement ; le secours particulier de mes services, qui n'est pas peut-être fort puissant, mais dont on connaît l'ardeur, et qui est d'ailleurs un devoir juste, une dette, et que cette raison même rendra plus agréable au public. Nous avons besoin d'un chef et d'un guide, d'un homme capable de modérer et de gouverner cette multitude de vents ; et si nous avions la liberté d'en choisir un, il n'y en a point que nous puissions comparer à vous. Si vous croyez donc pouvoir me regarder comme un homme sensible, reconnaissant, comme un honnête homme ; et si l'intérêt même que je prends à Mi-

mus, non haberemus. Quamobrem, si me memorem, si gratum, si bonum virum, vel ex hoc ipso, quod tam vehementer de Milone laborem, existimare potes; si dignum denique tuis beneficiis judicas : hoc a te peto, ut subvenias huic meæ sollicitudini, ut huic meæ laudi, vel (ut verius dicam) prope saluti tuum studium dices. De ipso T. Annio [15] tantum tibi polliceor, te majoris animi, gravitatis, constantiæ, benivolentiæque erga te, si complecti hominem volueris, habiturum esse neminem. Mihi vero tantum decoris, tantum dignitatis adjunxeris, ut eundem te facile agnoscam fuisse in laude mea, qui fueris in salute. Ego, ni te videre scirem, cum ad te hæc scriberem, quantum officii sustinerem, quantopere mihi esset in hac petitione Milonis omni, non modo contentione, sed etiam dimicatione elaborandum, plura scriberem. Nunc tibi omnem rem, atque causam, meque totum commendo, atque trado. Unum hoc sic habeto : si a te hanc rem impetraro, me pæne plus tibi, quam ipsi Miloni debiturum : non enim mihi tam mea salus cara fuit, in qua præcipue [16] sum ab illo adjutus : quam pietas erit in referenda gratia, jucunda : eam autem unius tui studio me assequi posse confido. Vale.

lon doit vous faire prendre de moi cette opinion ; enfin, si vous me jugez digne de vos bienfaits, je vous demande en grâce de soulager ici mon inquiétude, et d'embrasser avec un peu de zèle le soin de ma gloire, ou, pour m'expliquer plus juste, le soin de mon salut. Du côté de Milon même, je vous garantis que si vous lui accordez vos bons offices, vous ne trouverez dans personne plus de grandeur d'âme, plus de gravité et de constance, plus d'amitié pour vous. Du mien, je vous assure que mon honneur et ma dignité en recevront un tel surcroît de lustre, que je ne mettrai point de différence entre ce que vous ferez pour moi dans cette occasion, et ce que vous avez fait pour mon salut. J'en dirais davantage ; mais je me figure, en vous écrivant, que vous jugerez combien j'ai de devoirs à remplir, et combien cette affaire demande de moi, non-seulement de mouvemens et d'efforts, mais de véritables combats. Je vous l'abandonne toute entière ; je me recommande et me livre moi-même entièrement à vous. Mettez-vous bien dans l'esprit que si j'obtiens de vous le secours que je vous demande, je croirai vous devoir presque plus qu'à Milon même ; car je n'ai point eu tant d'ardeur pour mon salut, auquel il a contribué plus que personne, que j'aurai de plaisir à lui marquer ma reconnaissance. Or, je suis dans la confiance que votre secours suffit seul pour m'assurer le succès que je désire. Adieu.

EPISTOLA VII.

M. T. C. PROCONSUL, C. CURIONI, TRIBUNO PLEB., S. D.

Sera gratulatio reprehendi non solet, præsertim si nulla negligentia prætermissa est : longe enim absum [17] : audio sero. Sed tibi et gratulor, et, ut sempiternæ laudi tibi sit iste tribunatus, exopto : teque hortor, ut omnia gubernes et moderere prudentia tua; ne te auferant aliorum consilia. Nemo est, qui tibi sapientius suadere possit te ipso : numquam labere, si te audies. Non scribo hoc temere : cui scribam, video : novi animum, novi consilium tuum, non vereor, ne quid timide, ne quid stulte facias, si ea defendes, quæ ipse recta esse senties. Quod in id reipublicæ tempus non incideris, sed veneris (judicio enim tuo, non casu in ipsum discrimen rerum contulisti tribunatum tuum), profecto vides, quanta vis in republica temporum sit, quanta varietas rerum, quam incerti exitus, quam flexibiles hominum voluntates : quid insidiarum, quid vanitatis in vita, non dubito, quin cogites. Sed amabo te, cura et cogita nihil novi, sed illud idem, quod initio scripsi : tecum loquere : [a] te adhibe in consilium : te audi : tibi obtempera : alteri qui melius dare consilium possit, quam tu, non facile inveniri potest : tibi vero

[a] Et te.

LETTRE VII.

CICÉRON, PROCONSUL, A C. CURION, TRIBUN DU PEUPLE.

Il est pardonnable d'être un peu tardif à s'acquitter de son devoir, quand on n'a pas de négligence à se reprocher. Je suis fort éloigné de Rome : les nouvelles sont long-temps à venir jusqu'à moi. Mais je ne vous félicite pas moins, et je souhaite ardemment que votre tribunat vous fasse un honneur éternel. Je vous exhorte en même temps à ne suivre dans votre gouvernement et votre conduite que les lumières de votre prudence. Ne vous laissez pas entraîner par les conseils d'autrui. Il n'y a personne de qui vous en puissiez recevoir de plus sages que de vous-même. Vous ne ferez jamais de fautes si vous vous écoutez. Ce n'est point un compliment fait au hasard : je sais à qui j'écris ; je connais le caractère de votre esprit et de votre cœur. Je ne crains point que le courage et le jugement vous manquent jamais, quand vous ne soutiendrez que ce qui vous paraîtra juste. Vous venez dans un temps (car ce n'est pas le hasard qui vous y a fait tomber, puisque ce sont vos réflexions qui vous ont déterminé à solliciter à présent le consulat) ; vous arrivez, dis-je, dans des conjonctures dont vous voyez toute la violence. Vous considérez sans doute quelle est la variété des événemens et l'incertitude du temps ; combien les inclinations des hommes sont sujettes à changer ; combien de piéges, combien il y a de vanité dans la vie. Mais je vous conjure de ne méditer et de ne vous proposer aucune innovation. Bornez-vous à ce que je vous ai marqué en commençant ma lettre ; c'est-à-dire, que vous ne devez parler

ipsi certe nemo melius dabit. Dii immortales ! cur ego non adsum, vel spectator laudum tuarum, vel particeps, vel socius, vel minister consiliorum? jam etsi hoc minime tibi deest, sed tamen efficeret magnitudo, [a] et vis amoris mei, consilio te ut possem juvare. Scribam ad te plura alias : paucis enim diebus eram missurus domesticos tabellarios : ut, quoniam sane feliciter [18], et ex mea sententia [b] rem gessimus, unis litteris totius æstatis res gestas ad senatum [19] perscriberem. De sacerdotio [20] tuo quantam curam adhibuerim, quamquam difficili in re atque causa, cognosces ex iis litteris, quas Thrasoni [21], liberto tuo, dedi. Te, mi Curio, pro tua incredibili in me benivolentia, meaque item in te singulari, rogo atque oro, ne patiare, quidquam mihi ad hanc provincialem molestiam temporis prorogari. Præsens tecum egi, cum te tribunum plebis isto anno fore non putarem : itemque petivi sæpius per litteras : sed tum quasi a senatore nobilissimo; tum adolescente gratiosissimo; nunc a tribuno plebis, et a Curione tribuno : non ut decernatur aliquid novi; quod solet esse difficilius : sed ut ne quid novi decernatur : et ut [c] senatus-consultum et leges defendas : eaque mihi conditio ma-

[a] Abest *et*. — [b] Rempublicam. — [c] Senati-consultum.

qu'à vous-même, ne consulter que vous, vous écouter et vous soumettre à vos propres lumières. Je connais peu de gens qui soient plus capables que vous de donner un bon conseil; mais il n'y a personne assurément de qui vous en puissiez recevoir de meilleurs que de vous-même. Dieux immortels! pourquoi ne suis-je pas le témoin de votre gloire! que ne puis-je prendre part à vos entreprises, être votre associé ou votre ministre! Vous n'avez pas besoin de conseil; mais la grandeur et la force de mon amitié ne laisseraient pas de vous faire tirer quelque utilité des miens. Je m'étendrai davantage une autre fois, et je me propose de faire partir dans peu de jours un de mes gens, pour rendre compte au sénat, dans une seule lettre, de toutes les opérations de cet été, qui m'ont réussi fort heureusement et suivant mes désirs. Vous apprendrez par les lettres dont j'ai chargé Tharason, votre affranchi, quels soins je me suis donnés pour l'affaire de votre sacerdoce: elle est difficile, tant par sa nature que par les circonstances. Mais je vous conjure, mon cher Curion, par toute la force de notre amitié mutuelle, de ne pas souffrir qu'on prolonge le moins du monde l'ennuyeuse durée de mon gouvernement. Je vous en ai marqué mes sentimens de bouche, dans un temps où je ne prévoyais point que vous dussiez être cette année tribun du peuple; et je vous ai demandé souvent la même grâce par mes lettres. Vous n'étiez alors qu'un sénateur d'une noblesse distinguée: vous n'étiez qu'un jeune homme, qui deviez votre crédit à votre mérite. C'est à un tribun du peuple que je m'adresse aujourd'hui; c'est à Curion, qui est ce tribun; et je ne lui demande point de faire en ma faveur une chose qui blesse l'usage, ce qui est ordinairement plus difficile, mais d'empêcher qu'on ne le blesse effectivement par un décret qui lui serait contraire. Je lui demande de soutenir le décret du sénat et

blica, et animo, et consilio paratum. Quare da te homini : complectetur, mihi crede. Jam iidem illi et boni et mali cives videntur, qui nobis videri solent. Ego cum Athenis decem ipsos dies fuissem, multumque mecum Gallus noster Caninius [26], proficiscebar inde pridie nonas quintilis, cum hoc ad te litterarum dedi. Tibi cum omnia mea commendatissima esse cupio, tum nihil magis, quam ne tempus nobis provinciæ prorogetur : in eo mihi sunt omnia. Quod, quando, et quomodo, et per quos agendum sit, tu optime constitues. Vale.

EPISTOLA IX.

M. T. C. COELIO RUFO, ÆDILI [27] CURULI DESIGNATO, S. D.

Primum tibi, ut debeo, gratulor, lætorque cum præsenti, tum etiam sperata tua dignitate, serius, non negligentia mea, sed ignoratione rerum omnium : in his enim sum locis, quo et propter longinquitatem, et propter latrocinia, tardissime omnia perferuntur. Et cum gratulor, tum vero quibus verbis tibi gratias agam, non reperio, quod ita factus sis, ut dederis nobis, quemadmodum scripseras ad me, quem semper ridere possemus [28]. Itaque cum primum audivi, ego ille ipse factus sum, scis quem dicam : egique omnes illos adolescentes, quos ille jactitat : difficile est loqui. Te autem contemplans [29] absentem,

rage sont en garde contre toutes sortes d'événemens. Ainsi, ne faites pas difficulté, sur ma parole, de vous livrer à lui : il vous recevra avec empressement ; car il sait distinguer aujourd'hui, comme nous, les bons et les mauvais citoyens. Après avoir passé dix jours à Athènes, où j'ai vu continuellement notre ami Gallus Caninius, j'en pars le 6 de juillet, et je fais partir cette lettre au même moment que moi. Je vous recommande instamment toutes mes affaires ; mais rien avec plus d'ardeur, que d'empêcher la prolongation de mon gouvernement. Tous mes désirs se réunissent à ce point : c'est à vous à trouver l'occasion et les moyens de me rendre un si important service. Adieu.

LETTRE IX.

CICÉRON A CÉLIUS RUFUS, DÉSIGNÉ ÉDILE CURULE.

Je commence par les félicitations que je vous dois, avec une vive satisfaction, de votre dignité présente et de celle que vous espérez. Si je ne me suis point acquitté plus tôt de ce devoir, n'attribuez point cette lenteur à ma négligence, mais à l'ignorance de toutes choses où l'on est ici. L'éloignement des lieux et les brigandages qui se commettent sur la route, retardent beaucoup tout ce qu'on nous apporte. Mais après vous avoir félicité, je ne trouve pas si aisément des termes pour vous remercier de nous avoir donné, comme vous me l'aviez écrit, un homme aux dépens duquel nous pourrons toujours rire. Aussi suis-je devenu, à la première nouvelle, tel que vous savez, et j'ai pris plaisir à contrefaire tous ces

et quasi tecum coram loquerer, *Non ædepol, quantam egeris rem, neque quantum facinus feceris.* Quod quia præter opinionem mihi acciderat, referebam me ad illud : *Incredibile hoc factu objicitur :* repente vero incessi omnibus lætitiis. In quo cum objurgarer, quod nimio gaudio pæne desiperem : ita me defendebam : *Ego voluptatem animi nimiam.* Quid quæris ? dum illum rideo, pæne sum factus ille. Sed hæc pluribus, multaque alia et de te, et ad te, cum primum ero aliquid otii nactus. Te vero, mi Rufe, diligo, quem mihi fortuna dedit amplificatorem dignitatis meæ, ultorem non modo inimicorum, sed etiam invidorum meorum : ut eos partim scelerum suorum, partim etiam ineptiarum pœniteret. Vale.

EPISTOLA X.

M. T. C. IMPER. M. COELIO RUFO, ÆDILI CURILI DESIGN. S. D.

Tu vide, quam ad me [30] litteræ non perferantur : non enim possum adduci, ut abs te, posteaquam ædilis es factus, nullas putem datas : præsertim cum esset tanta res, tantæ gratulationis; de te, quia quod sperabam : dein Hillo, balbus enim sum [31], quod

jeunes gens que votre homme se tue de vanter. Il est difficile ici de s'expliquer :

Mais vous contemplant dans votre absence, et me figurant que je vous parlais; moins frappé cependant de la qualité de la chose et de la grandeur de l'action, que de ce qu'elle m'était arrivée sans m'y être attendu, j'en revenais à cette exclamation : Oui, c'est une aventure incroyable! Aussi ma joie parut-elle tout d'un coup excessive; et lorsqu'on me reprochait de la pousser presque à la folie, je répondais pour ma défense : En vérité, le plaisir l'emporte sur ma raison.

Que voulez-vous de plus? en le raillant, on m'aurait pris pour lui-même. Mais tout ceci demande d'être plus étendu, et je ne manquerai point, au premier moment de loisir, de vous marquer bien d'autres choses qui vous regardent. Que je dois vous aimer, mon cher Célius, vous que le ciel me donne pour augmenter ma dignité, pour me venger non-seulement de mes ennemis, mais encore de mes envieux, et faire repentir les uns de leurs crimes, et les autres de leurs sottises! Adieu.

LETTRE X.

CICÉRON, EMPEREUR, A M. CÉLIUS RUFUS, DÉSIGNÉ ÉDILE CURULE.

Convenez que les lettres ne viennent point jusqu'à moi; car je ne puis me persuader que vous ne m'ayez point écrit depuis que vous êtes édile. Le sujet, assurément, méritait bien des félicitations, et par rapport à vous, qui avez obtenu ce que je désirais, et par rapport à *Hillus* (car, apprenez que je bégaie), qui est rejeté comme je l'avais prévu. Je vous as-

non putaram. Atqui sic habeto, nullam me epistolam accepisse tuam post comitia ista præclara, quæ me lætitia extulerunt : ex quo vereor, ne idem eveniat in meas litteras. Equidem numquam domum misi unam epistolam, quin esset ad te altera : nec mihi est te jucundius quidquam, nec carius. Sed balbi non sumus : ad rem redeamus. Ut optasti, ita est : velles enim, ais, tantum modo ut haberem negotii, quod esset ad laureolam [32] satis. Parthos times, quia diffidis copiis nostris : ergo ita accidit. Nam parthico bello nuntiato, locorum quibusdam angustiis et natura montium fretus, ad Amanum exercitum adduxi, satis probe ornatum auxiliis [33], et quadam auctoritate apud eos, qui me non norant, nominis nostri. Multum est enim in his locis : *Hiccine est ille, qui urbem ? quem senatus ?* nosti cetera. Cum venissem ad Amanum, qui mons mihi cum Bibulo communis [34] est, divisus aquarum divortiis, Cassius [35] noster, quod mihi magnæ voluptati fuit, feliciter ab Antiochea hostem rejecerat. Bibulus provinciam acceperat. Interea cum meis copiis omnibus vexavi Amanienses, hostes sempiternos : multi occisi, capti : reliqui dissipati : castella munita improviso adventu capta et incensa. Ita victoria justa [36] imperator appellatus apud Issum [37] (quo in loco sæpe, ut ex te audivi, Clitarchus [38] tibi narravit, Darium ab Alexandro esse superatum), adduxi exercitum ad infestissimam Ciliciæ partem. Ibi quintum vicesimum jam diem aggeribus, vineis, turribus oppugnabam oppidum munitissi-

sure que je n'ai pas reçu une seule lettre de vous (depuis cette charmante assemblée qui m'a causé tant de joie); ce qui me fait craindre le même sort pour les miennes. Il ne m'est pas arrivé une seule fois d'écrire à ma famille, sans y joindre une lettre pour vous; et comptez en effet que je n'ai rien de si cher et de si agréable que vous. Mais comme je ne suis pas tout-à-fait bègue, revenons aux affaires : elles ont tourné comme vous le souhaitiez. Votre désir était, dites-vous, que je n'eusse d'embarras militaire que ce qu'il en fallait pour me donner droit à quelque petit triomphe. Vous redoutiez les Parthes, parce que vous vous défiiez de nos troupes. Tout a réussi suivant vos vœux. Aussitôt que la guerre eût été annoncée contre les Parthes, me trouvant favorisé par les détroits et par la disposition des montagnes, je fis marcher mon armée vers le mont Amanus. Elle s'était assez fortifiée par les troupes auxiliaires, et par l'idée avantageuse que ceux qui me connaissaient s'étaient formée de moi; car il est fort ordinaire d'entendre demander ici : Est-ce là celui à qui Rome a l'obligation ?...... celui que le sénat ?...... Vous comprenez le reste. Etant arrivé au pied de l'Amanus, dont Bibulus occupe l'autre face, j'appris, avec beaucoup de plaisir, que notre cher Cassius, que les inondations avaient forcé de se séparer de lui, avait chassé heureusement les ennemis d'Antioche. Bibulus avait pris le commandement de la province. Je ne tardai point à tourner mes armes contre les peuples qui habitent l'Amanus. Ce sont les ennemis éternels du nom romain. On en tua un grand nombre; on fit des prisonniers; le reste fut dissipé; les forts pris et brûlés à la première attaque. Enfin, après une victoire complète, je fus nommé empereur sur les bords de l'Issus, c'est-à-dire, dans le même lieu où Clitarchus, comme je me souviens de vous l'avoir entendu dire plusieurs fois,

mum, Pindenissum [39], tantis[a] opibus, tantoque negotio, ut mihi ad summam gloriam nihil desit, nisi nomen oppidi : quod si, ut spero, cepero; tum vero litteras publice mittam. Hæc ad te in præsenti scripsi, ut speres, te assequi id, quod optasses. Sed, ut redeam ad Parthos, hæc æstas habuit hunc exitum satis felicem. Ea, quæ sequitur, magno est in timore. Quare, mi Rufe, vigila : primum ut mihi succedatur: sin id erit, ut scribis, et, ut ego arbitror, spissius; illud, quod facile est, ne quid mihi temporis prorogetur. De republica, ex tuis, ut antea tibi scripsi, cum præsentia, tum etiam futura magis exspecto. Quare ut ad me omnia quam diligentissime perscribas, te vehementer rogo. Vale.

EPISTOLA XI.

M. T. C. IMPER. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. D.

Putaresne umquam accidere posse, ut mihi verba deessent : neque solum ista vestra oratoria, sed hæc etiam levia nostratia? Desunt autem propter hanc causam, quod mirifice sum sollicitus, quidnam de

[a] Operibus.

vous a raconté qu'Alexandre vainquit Darius. J'ai conduit mes troupes chez les peuples les plus indociles de la Cilicie. Là, j'ai formé le siége de Pindénissum, ville très-forte; et depuis vingt-cinq jours, j'y ai employé les boulevards, les tranchées, les tours, avec tant d'appareil et de vigueur, qu'il ne manque à ma gloire qu'un nom de ville plus célèbre. Si je m'en rends le maître, comme j'en ai l'espérance, je ferai partir aussitôt des lettres publiques. Celle-ci, que je vous écris à la hâte, est pour vous faire connaître que vous n'êtes pas éloigné d'obtenir ce que vous avez souhaité. Mais, pour revenir aux Parthes, cette campagne s'est terminée assez heureusement. On craint beaucoup pour la suivante. Veillez donc, mon cher Rufus, pour me faire donner un successeur; et s'il était déjà trop tard, comme vous me l'écrivez et comme je me l'imagine, attachez-vous du moins, ce qui vous sera plus facile, à ne pas souffrir que mon temps soit prolongé. Je m'attends, comme je vous l'ai déjà marqué, de trouver dans vos lettres un peu plus d'éclaircissement sur l'état présent de la république et sur le futur. N'épargnez pas vos soins pour me donner cette satisfaction. Adieu.

LETTRE XI.

Au même.

Vous imagineriez-vous jamais que les expressions pussent me manquer; je ne dis pas seulement ces expressions oratoires, qui sont votre langage familier, mais même les plus simples, qui sont ici notre partage? Cet embarras vient de l'inquiétude où je suis sur ce qu'on ordonnera des gouvernemens. Je me sens une impatience extrême de revoir la ville,

provinciis decernatur. Mirum me desiderium tenet urbis, incredibile meorum, atque in primis tui, satietas autem provinciæ: vel, quia videmur eam famam consecuti, ut non tam accessio quærenda, quam fortuna metuenda sit: vel, quia totum negotium non est dignum viribus nostris, qui majora onera in republica sustinere et possim et soleam; vel quia belli magni timor impendet, quod videmur effugere, si ad constitutam diem decedemus. De pantheris [40], per eos, qui venari solent, agitur mandato meo diligenter; sed mira paucitas est: et eas, quæ sunt, valde ajunt queri, quod nihil cuiquam insidiarum in mea provincia, nisi sibi, fiat. Itaque constituisse dicuntur, in Cariam ex nostra provincia decedere. Sed tamen sedulo fit, et in primis a Patisco [41]. Quidquid erit, tibi erit: sed quid esset, plane nesciebamus. Mihi, mehercule, magnæ curæ est ædilitas tua. Ipse dies [42] me admonebat: scripsi enim hæc ipsis Megalensibus. Tu velim ad me de omni reipublicæ statu quam diligentissime perscribas: ea enim certissima putabo, quæ ex te cognoro. Vale.

EPISTOLA XII.

M. T. C. IMPER. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. D.

SOLLICITUS equidem eram de rebus urbanis: ita tumultuosæ conciones [43], ita molestæ quinquatrus [44] afferebantur: nam citeriora nondum audiebamus:

mes amis, vous en particulier; et je suis dégoûté de la province. C'est peut-être que je crois avoir acquis assez de gloire, pour chercher moins à l'augmenter, que pour craindre quelque revers qui la diminue, ou qu'étant accoutumé aux grandes affaires de la république, tout ce qui m'occupe ici ne me paraît pas digne de mes forces; ou que me voyant à la veille d'une grande guerre, il me semble que je puis l'éviter avec bienséance, si je quitte ma province au temps marqué par l'usage. Je vous fais chercher soigneusement des panthères par ceux qui sont accoutumés à cette chasse; mais il s'en trouve fort peu, et l'on prétend que le peu qu'il y en a se plaignent d'être les seules créatures à qui l'on dresse des embûches dans ma province: aussi dit-on qu'elles sont résolues de passer dans la Carie. On ne laisse pas d'en chercher avec soin, et Patiscus s'y emploie particulièrement. Tout ce qu'on en pourra trouver sera pour vous; mais je ne sais point encore combien l'on en a pris jusqu'à présent. Je m'intéresse beaucoup, n'en doutez pas, à l'honneur de votre édilité, et je sens que le temps presse; car je vous écris le jour même des fêtes Mégaliennes. Ne me laissez rien ignorer de ce qui concerne la république. Il n'y a point de nouvelles auxquelles j'ajoute tant de foi qu'à celles qui me viennent de vous. Adieu.

LETTRE XII.

Au même.

Les affaires de Rome me causent de l'inquiétude. J'ai appris que les assemblées ont été fort tumultueuses, et que le temps des fêtes n'a point été plus tranquille; sans que je sache encore quelles en ont été les suites. Cependant rien ne me

sed tamen nihil me magis sollicitabat, quam in his molestiis non me, si quæ ridenda essent, ridere tecum : sunt enim multa, sed ea non audeo scribere. Illud moleste fero, nihil me adhuc his de rebus habere tuarum litterarum. Quare etsi, cum tu hæc leges, ego jam annuum munus confecero : tamen obviæ mihi velim sint litteræ tuæ, quæ me erudiant de omni republica, ne hospes plane veniam : hoc melius, quam tu, facere nemo potest. Diogenes 45 tuus, homo modestus, a me cum Philone Pessinunte 46 discessit : iter habebant ad Dejotarum 47 regem : quamquam omnia nec benigna, nec copiosa cognorant. Urbem, urbem, mi Rufe, cole, et in ista luce vive. Omnis peregrinatio (quod ego ab adolescentia judicavi) obscura et sordida [a] est iis, quorum industria Romæ potest illustris esse. Quod cum probe scirem, utinam in sententia permansissem ! Cum una mehercule ambulatiuncula, atque uno sermone nostro, omnes fructus provinciæ non confero. Spero me integritatis laudem consecutum : non erat minor ex contemnenda, quam ex conservata provincia. Spem triumphi ? inquis : satis gloriose triumpharem, si non essem quidem tamdiu in desiderio rerum mihi carissimarum. Sed (ut spero) prope diem te videbo : tu mihi obviam mitte epistolas te dignas. Vale.

[a] Abest *est*.

fâche tant que de ne pouvoir badiner avec vous de ce qu'il y a de risible dans tous ces embarras. Ce n'est pas le sujet qui manque; mais je n'ose parler librement dans une lettre. Il est étrange que vous ne m'ayez encore rien écrit là-dessus. Quoique vous ne puissiez recevoir cette lettre qu'après l'expiration de mon emploi, je n'attends pas moins votre réponse, et je souhaite qu'elle vienne à ma rencontre, pour m'informer à fond de l'état de la république; car il ne faut point que j'arrive comme un étranger, et je ne puis attendre de personne des éclaircissemens plus sûrs que les vôtres. Votre Diogène, qui est un homme sensé, m'a quitté à Pessinus avec Philon : ils se rendaient auprès du roi Déjotarus, quoiqu'ils n'ignorassent point qu'il n'y faut point chercher la faveur ni l'abondance. Rome, Rome; c'est là, mon cher Rufus, que je vous conseille d'habiter; c'est à cette lumière qu'il faut vivre. J'ai compris, dès ma jeunesse, qu'il n'y a ni plaisir ni gloire dans tout autre pays, pour ceux qui peuvent faire quelque figure à Rome. Je le savais si bien! pourquoi n'ai-je pas persisté dans ce sentiment! Je préfère une de nos petites promenades, un de nos entretiens, à tous les fruits qu'on peut recueillir de la province. A la vérité, je me flatte d'avoir acquis quelque réputation d'intégrité : mais je pouvais l'espérer en refusant mon emploi comme en l'exerçant avec honneur. Direz-vous que j'y ai gagné l'espérance du triomphe? Allez, c'en serait un assez glorieux, de n'avoir pas été privé si longtemps de tout ce que j'aime. Mais je compte de vous revoir incessamment. Faites que je trouve en chemin des lettres dignes de vous. Adieu.

crede, si quid audisti. Genus institutorum et rationum mearum, dissimilitudinem nonnullam habet cum illius administratione provinciæ. Ex eo quidam suspicati fortasse sunt, animorum contentione, non opinionum dissensione, me ab eo discrepare. Nihil autem feci umquam, neque dixi, quod contra illius existimationem esse vellem. Post hoc negotium [50] autem, et temeritatem nostri Dolabellæ, deprecatorem me pro illius periculo præbeo. Erat in eadem epistola veternus civitatis : gaudebam sane, et congelasse nostrum amicum [51] lætabar otio. Extrema pagella pupugit me tuo chirographo. Quid ais? Cæsarem [a] nunc defendit Curio? quis hoc putaret præter me? nam ita vivam, putavi. Dii immortales! quam ego risum nostrum desidero! Mihi erat in animo, quoniam jurisdictionem confeceram, civitates locupletaram, publicanis etiam superioris lustri reliqua, sine sociorum ulla querela, conservaram, privatis, summis, infimis fueram jucundus, proficisci in Ciliciam [52] nonis maji : et, cum prima æstiva attigissem, militaremque rem collocassem, decedere ex senatus-consulto. Cupio te ædilem videre, miroque desiderio me urbs afficit, et omnes mei, tuque in primis. Vale.

[a] Non.

vues et mes établissemens diffèrent en quelque chose de la méthode qu'il a suivie dans l'administration de cette province; ce qui a fait peut-être soupçonner à quelqu'un que je lui suis moins opposé d'opinions que d'inclination et de sentimens; mais je n'ai rien fait et je n'ai rien dit dans la vue de nuire à sa réputation. Vous savez d'ailleurs que, dans l'entreprise téméraire de Dolabella, je me suis employé de bonne grâce en sa faveur. Vous me dites dans la même lettre que la ville est dans une espèce de langueur. Je m'en réjouissais, et j'étais bien aise que notre ami eût le temps de dormir en repos: mais je suis piqué des dernières lignes que vous avez ajoutées de votre main. Que me dites-vous? Curion prend à présent la défense de César? Quel autre que moi pourrait se le persuader? Mais je vous jure que je l'avais prévu. Grands dieux! quand aurai-je la liberté d'en rire? Je me propose de passer en Cilicie aux nones de mai, content d'avoir achevé le temps de mon emploi, d'avoir enrichi les villes, conservé aux publicains les restes du bail précédent, sans avoir donné aucun sujet de plainte aux alliés; enfin, de m'être rendu agréable à tous mes sujets grands et petits. Aussitôt que nous toucherons à l'été et que j'aurai réglé les affaires militaires, je compte de partir suivant le décret du sénat. Quand vous verrai-je édile? Quand reverrai-je la ville, tous mes amis, et vous que j'aime si particulièrement? Adieu.

EPISTOLA XIV.

M. T. C. IMP. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. D.

Marco Fabio [53], viro optimo, et homine doctissimo, familiarissime utor, mirificeque eum diligo, cum propter summum ingenium ejus, summamque doctrinam, tum propter singularem modestiam. Ejus negotium sic velim suscipias, ut si esset res mea. Novi ego vos magnos patronos : hominem occidat oportet, qui vestra opera uti velit : sed in hoc homine nullam accipio excusationem. Omnia relinques, si me amabis, cum tua opera Fabius uti volet. Ego res romanas vehementer exspecto et desidero : in primisque, quid agas, scire cupio : nam jamdiu, propter hiemis magnitudinem, nihil novi ad nos afferebatur. Vale.

EPISTOLA XV.

M. T. C. IMP. M. COELIO, CURULI ÆDILI, S. P. D.

Non potuit accuratius agi, nec prudentius, quam actum est a te cum Curione de supplicatione [54] : et, mehercule, confecta res ex sententia mea est, cum celeritate, tum quod is, qui [55] erat iratus, competitor tuus, et idem meus, assensus est ei, qui [56] ornavit res nostras divinis laudibus. Quare scito me sperare ea, quæ sequuntur : ad quæ tu te para. Dolabellam a te

LETTRE XIV.

Au même.

Je vous recommande aussi instamment l'affaire de M. Fabius, que si c'était la mienne. Il est homme d'honneur et de savoir. Je vis familièrement avec lui, et j'aime non-seulement son esprit et sa doctrine, mais encore sa modestie. Je vous connais, vous autres grands avocats; il faut avoir tué quelqu'un pour obtenir vos services. Mais je ne reçois point ici d'excuse. Si vous avez quelque amitié pour moi, vous ne préférerez rien à l'affaire de Fabius. J'attends et je désire impatiemment des lettres de Rome : mais je voudrais être informé surtout de ce que vous faites; car la longueur de l'hiver me prive depuis long-temps de toutes sortes de nouvelles. Adieu.

LETTRE XV.

Au même.

Vous vous êtes conduits, vous et Curion, avec toute l'exactitude et la prudence possibles dans l'affaire de la supplication. Je vous assure que tout a répondu parfaitement à mes intentions, non-seulement du côté de la diligence, mais encore de la part de votre compétiteur et du mien, qui, tout fâché qu'il était, a donné son suffrage à celui qui a relevé ma conduite par des éloges divins. J'espère à présent que tout le

gaudeo primum laudari, deinde etiam amari. Nam ea, quæ speras Tulliæ meæ prudentia temperari posse, [57] scio, cui tuæ epistolæ respondeant. Quid, si meam legas, quam ego tum ex tuis litteris misi ad Appium? Sed qui agas? sic vivitur. Quod actum est, dii approbent. Spero fore jucundum generum nobis; multumque in eo tua nos humanitas adjuvabit. Respublica me valde sollicitat: faveo Curioni: emori Cæsarem honestum esse cupio: pro Pompejo emori possum: sed tamen ipsa republica nihil mihi est carius: in qua tu non valde te jactas: districtus enim mihi videris esse, quod et bonus civis, et bonus amicus es. Ego de provincia decedens, quæstorem Cœlium præposui [58] provinciæ. Puerum? inquies. At quæstorem: at nobilem adolescentem: at omnium fere exemplo: neque erat superiore honore usus, quem præficerem. Pomtinius [59] multo ante discesserat: a Quinto fratre impetrari non poterat: quem tamen si reliquissem, dicerent iniqui, non me plane post annum, ut senatus voluisset, de provincia decessisse, quoniam alterum me reliquissem. Fortasse etiam illud adderent, senatum eos voluisse provinciis præesse, qui antea non præfuissent; fratrem meum triennium Asiæ præfuisse. Denique nunc sollicitus non sum: si fratrem reliquissem, omnia timerem. Postremo non tam mea sponte, quam potentissimorum duorum [60] exemplo, qui omnes Cassios, Antoniosque complexi sunt, [a] nobilem adolescentem non tam allicere

[a] Hominem adol.

reste suivra sans difficulté, et vous devez vous y préparer. Je suis charmé de vous entendre louer Dolabella, et de voir que vous l'aimez : car lorsque vous me dites que la prudence de Tullia lui servira de frein sur certaines choses, j'entends à laquelle de vos lettres cela doit être rapporté. Que serait-ce, si vous aviez lu celle que j'écrivis alors à Appius en conséquence des vôtres? Mais, que voulez-vous? il faut s'accommoder au temps. Je prie les dieux d'approuver ce qui s'est fait. Vous verrez que je tirerai de la satisfaction de mon gendre, et les soins de votre amitié y contribueront beaucoup. La république me cause de l'inquiétude. Je suis porté à favoriser Curion : je souhaite que César soit honnête homme; je donnerais ma vie pour Pompée, mais je sens au fond que rien ne m'est plus cher que la république. Elle ne trouble pas beaucoup votre repos; car je m'aperçois que vos inclinations sont partagées, parce que vous êtes tout à la fois bon citoyen et bon ami. En quittant ma province, j'y ai laissé Célius pour questeur. Un enfant, me direz-vous. Oui! mais revêtu de la qualité de questeur, mais un enfant d'une noblesse distinguée; et j'ai suivi d'ailleurs l'exemple de tout le monde. Ajoutez que je n'avais personne à choisir qui fût d'un rang plus relevé. Pomtinius était parti depuis long-temps : Quintus mon frère ne voulait point de cet emploi; s'il l'eût accepté, nos ennemis ne manqueraient pas de publier que je n'ai pas tout-à-fait quitté la province à la fin de mon année, puisque j'y aurais laissé un autre moi-même : peut-être diraient-ils encore que l'intention du sénat était de mettre dans les provinces des gouverneurs qui ne l'eussent point encore été, et que mon frère avait déjà commandé en Asie pendant trois ans. Enfin je suis à présent sans inquiétude; au lieu que si j'avais laissé mon frère après moi, j'aurais mille sujets de

volui, quam alienare nolui. Hoc tu meum consilium laudes necesse est: mutari enim non potest. De Ocella[61] parum ad me plane scripseras: et in actis non erat. Tuæ res gestæ ita notæ sunt, ut trans montem Taurum etiam de Matrinio [62] sit auditum. Ego, nisi quid me Etesiæ [63] morabuntur, celeriter (ut spero) vos videbo. Vale.

EPISTOLA XVI.

M. T. C. IMP. M. COELIO, ÆDILI CURULI, S. P. D.

Magno dolore me affecissent tuæ litteræ [64], nisi jam et ratio ipsa depulisset omnes molestias, et diuturna desperatione rerum obduruisset animus ad dolorem novum. Sed tamen quare acciderit, ut ex meis superioribus litteris id suspicarere, quod scribis, nescio: quid enim fuit in illis, præter querelam temporum, quæ non animum meum magis sollicitum haberet, quam tuum? Nam non eam cognovi aciem ingenii tui, quod ipse videam, te id ut non putem videre. Illud miror, adduci potuisse te, qui me penitus nosse deberes, ut me existimares, aut tam improvidum, qui ab excitata fortuna ad inclinatam et

crainte. Que dirai-je encore ? J'ai moins suivi mon inclination que l'exemple de deux puissans personnages, qui ont comblé de faveurs les Antoines et les Cassius ; et je n'ai pas tant pensé à gagner le jeune Célius qu'à ne pas l'aliéner. Vous serez forcé de louer ma conduite, car cette affaire ne peut plus recevoir de changement. A l'égard de Servius Ocella, vous ne m'en aviez dit que deux mots, et les relations de la ville n'en disaient rien non plus. Vos actions jettent tant d'éclat, que l'affaire de Matrinius est connue jusqu'au-delà du mont Taurus. Si les Etésiens ne me retardent point, j'espère de vous revoir incessamment. Adieu.

LETTRE XVI.

Au même.

Votre dernière lettre m'aurait causé beaucoup de chagrin, si la raison ne m'avait déjà rendu supérieur à toutes sortes de peines, et si, depuis si long-temps que j'ai perdu l'espérance, je ne m'étais endurci contre les nouvelles douleurs. Cependant je ne comprends point comment mes lettres précédentes vous ont pu faire naître le soupçon que vous me témoignez. Qu'y avez-vous trouvé, que des plaintes générales du temps, qui n'ont pas dû vous troubler plus que moi ? Connaissant votre pénétration, je dois juger que ce qui frappe mes yeux doit aussi frapper les vôtres : mais je suis surpris que devant me connaître vous-même, vous ayez pu me croire, ou assez inconsidéré pour abandonner une fortune solidement rétablie en faveur d'un parti chancelant et presque abattu, ou assez inconstant pour regarder avec indifférence l'amitié d'un homme puissant, après avoir réussi à l'obtenir, pour me manquer à moi-

prope jacentem desciscerem : aut tam inconstantem? ut collectam gratiam florentissimi hominis effunderem, a meque ipse deficerem, et, quod initio, semperque fugi, civili bello interessem. Quod est igitur meum triste consilium? ut discederem fortasse in aliquas solitudines? nosti enim non modo stomachi mei, cujus tu similem quondam habebas, sed etiam oculorum, in hominum insolentium indignitate, fastidium. Accedit etiam molesta hæc pompa lictorum meorum, nomenque imperii, quo appellor. Eo si onere [65] carerem, quamvis parvis, Italiæ latebris contentus essem. Sed incurrit hæc nostra laurus non solum in oculos, sed jam etiam in voculas malivolorum. Quod cum ita esset, nil tamen umquam de profectione, nisi vobis approbantibus, cogitavi. Sed mea prædiola tibi nota sunt : in his mihi necesse est esse, ne amicis molestus sim. Quod autem in maritimis facillime sum; moveo nonnullis suspicionem [66], velle me navigare : quod tamen fortasse non nollem, si possem ad otium : nam ad bellum quidem qui convenit? præsertim contra eum, cui spero me satisfecisse; ab eo, cui tamen satisfieri nullo modo potest? Deinde sententiam meam tu facillime perspicere potuisti jam ab illo tempore, cum in Cumanum mihi obviam venisti : non enim te celavi sermonem T. Ampii [67] : vidisti, quam abhorrerem ab urbe relinquenda. Cum audissem, nonne tibi affirmavi, quidvis me potius perpessurum, quam ex Italia ad bellum civile exiturum? Quid ergo accidit, cur consilium mutarem? Nonne omnia potius,

même, et pour me mêler dans une guerre civile pour laquelle j'ai toujours eu de l'aversion. Quels sont donc mes tristes projets? de me retirer peut-être dans quelque solitude; car vous savez que l'insolence et l'indignité de certaines gens choquent non-seulement ma raison, comme elles choquaient autrefois la vôtre, mais blessent jusqu'à mes yeux. C'est un autre embarras pour moi que cette pompe de mes licteurs et le nom d'empereur qu'on me donne. Si je n'étais pas chargé de ce fardeau, je me bornerais volontiers à la plus petite retraite d'Italie. Mais je m'aperçois déjà que mes lauriers offensent la vue de mes ennemis et m'attirent même leurs railleries. Malgré tous ces dégoûts, je n'ai jamais pensé à me retirer sans l'approbation de mes amis. Vous connaissez mes petites terres; il faut bien que je m'y retire pour n'être point à charge à mes amis. On me soupçonne de vouloir passer la mer, parce que je me tiens volontiers dans celles qui en sont les plus voisines. Je ne dis point que cela fût impossible, si c'était pour aller au repos : mais me conviendrait-il de partir pour la guerre, surtout contre un homme pour qui j'ai peut-être assez fait, mais qui a droit de croire que je ne puis faire assez pour lui? Vous avez dû pénétrer sans peine le fond de mes sentimens, dès le temps que vous êtes venu au-devant de moi jusqu'à ma terre de Cumes. Je ne vous cachai point le discours de T. Ampius. Vous pûtes remarquer combien j'avais d'éloignement pour quitter la ville. Et lorsque j'eus appris les vues de Pompée, ne vous assurai-je point que j'étais disposé à tout souffrir, plutôt que d'abandonner l'Italie pour m'engager dans une guerre civile? Pourquoi mes résolutions seraient-elles changées? Au contraire, tout ce qui est arrivé depuis n'a-t-il pas dû les confirmer? Je vous prie d'être persuadé, et je me flatte que vous l'êtes effectivement, que je

ut in sententia permanerem? Credas hoc mihi velim, quod puto te existimare, [a] me ex his miseriis nihil aliud quærere, nisi ut homines aliquando intelligant, me nihil maluisse, quam pacem : ea desperata, nihil tam fugisse, quam arma civilia. Hujus me constantiæ puto fore ut numquam pœniteat. Etenim memini, in hoc genere gloriari solitum esse familiarem nostrum, Q. Hortensium, quod numquam bello civili interfuisset. Hoc nostra laus erit illustrior, quod illi tribuebatur ignaviæ : de nobis id existimari posse non arbitror. Nec me ista terrent, quæ mihi a te ad timorem [b] fidelissime atque amantissime proponuntur. Nulla est enim acerbitas, quæ non omnibus, hac orbis terrarum perturbatione, impendere videatur : quam quidem ego a republica, meis privatis et domesticis incommodis libentissime, vel istis ipsis, quæ tu me mones, ut caveam, redemissem. Filio meo [68], quem tibi carum esse gaudeo, si erit ulla respublica, satis amplum patrimonium relinquam in memoria nominis mei : sin autem nulla erit : nihil accidet ei separatim a reliquis civibus. Nam quod rogas, ut respiciam generum meum, adolescentem optimum, mihique carissimum : an dubitas, cum scias, quanti cum illum, tum vero Tulliam meam faciam, quin ea me cura vehementissime sollicitet? et eo magis, quod in communibus miseriis, hac tamen oblectabar specula; Dolabellam meum, vel potius nostrum, fore ab iis molestiis [69], quas [c] libertate sua contraxerat,

[a] Abest *me*. — [b] Fidissime. — [c] Liberalitate.

n'ai cherché, au milieu de toutes ces misères, qu'à faire connaître que je n'ai rien aimé plus que la paix, et qu'après en avoir perdu l'espoir, je n'ai rien fui avec tant de soin que les guerres civiles. J'espère que je ne me repentirai jamais de cette constance. Je me souviens que Q. Hortensius, notre ami commun, se glorifiait de n'avoir jamais été mêlé dans aucune guerre civile. Il me sera plus glorieux qu'à lui d'avoir tenu la même conduite, parce qu'on n'attribuait la sienne qu'au défaut de courage, et que je ne crois pas devoir appréhender le même reproche. Je ne me laisse pas même effrayer par tous les motifs de crainte que mes amis me mettent devant les yeux, parce que dans des troubles dont l'univers entier se ressent, il semble que tout le monde est menacé du même malheur, et que j'aurais racheté volontiers le salut de la république, non-seulement par mes pertes domestiques, mais encore par toutes les disgrâces contre lesquelles on veut me mettre en garde. Je suis charmé que vous aimiez mon fils; mais si le ciel nous conserve une république, il trouvera un patrimoine assez riche dans la mémoire du nom de son père : et si la république périt, il essuiera le sort commun de tous ses concitoyens. Quand vous me pressez d'avoir égard à mon gendre, qui est un jeune homme de mérite, et que j'aime tendrement, pouvez-vous douter, vous qui connaissez les sentimens que j'ai pour lui et pour Tullia ma fille, que cette pensée ne me cause une vive inquiétude? Je tremble d'autant plus pour eux, que dans nos misères communes je trouvais de la douceur à me flatter que mon cher, ou plutôt notre cher Dolabella, se trouverait délivré de bien des peines qu'il s'était attirées par une conduite trop libre. Prenez la peine de vous informer si les jours qu'il a passés dans la ville ont été bien fâcheux pour lui, et bien humilians pour son beau-père. Je n'attends donc point le succès

liberum. Velim quæras, quos ille dies sustinuerit, in urbe dum fuit: quam acerbos sibi, quam mihi ipsi socero non honestos. Itaque neque ego hunc Hispaniensem casum [70] exspecto, de quo mihi exploratum est ita esse, ut tu scribis, nec quidquam astute cogito. Si quando erit civitas, erit profecto nobis locus: sin autem non erit, in easdem solitudines tu ipse (ut arbitror) venies, in quibus nos consedisse audies. Sed ego fortasse vaticinor: et hæc omnia meliores habebunt exitus. Recordor enim desperationes eorum, qui senes erant, adolescente me. Eos ego fortasse nunc imitor, et utor ætatis vitio. Velim ita sit. Sed tamen togam prætextam texi Oppio, puto te audisse: nam Curtius [71] noster dibaphum [72] cogitat: sed eum infector moratur. Hoc adspersi, ut scires, me tamen in stomacho solere ridere. Dolabellæ, quod scripsi, suadeo videas, tamquam si tua res agatur. Extremum illud erit: nos nihil turbulenter, nihil temere faciemus. Te tamen oramus, quibuscumque erimus in terris, ut nos liberosque nostros ita tueare, ut amicitia nostra et tua fides postulabit. Vale.

EPISTOLA XVII.

M. T. C. IMP. CANINIO [73] SALLUSTIO PROQUÆSTORI, S. D.

Litteras a te mihi stator tuus reddidit Tarsi a. d. xvi. kalend. sextiles. His ego ordine, ut videris velle, respondebo. De successore meo nihil audivi, nec

de la guerre d'Espagne, qui sera, je n'en doute point, tel que vous me l'écrivez, et je ne médite rien qui sente l'artifice. Si la ville conserve sa forme, j'y trouverai place. Si le ciel permet sa ruine, je suis persuadé que vous me suivrez vous-même dans la solitude où vous apprendrez que je me serai retiré. Mais je m'abandonne peut-être à des craintes vaines, et les affaires pourront tourner plus heureusement. Je me souviens d'avoir entendu dans ma jeunesse les lamentations des vieillards, qui désespéraient de l'avenir; et peut-être qu'à leur exemple je tombe dans le défaut ordinaire à cet âge. Fasse le ciel que je ne me trompe point dans cette idée! Cependant vous aurez sans doute appris qu'on cherche à retenir Oppius par quelque emploi. Curtius pense à l'augurat; mais César l'arrête. Je laisse échapper ces plaisanteries, pour vous faire voir qu'au milieu de mes dégoûts j'aime encore à rire. Je vous exhorte à voir ce que j'ai écrit à Dolabella, comme s'il était question de votre propre intérêt. La résolution à laquelle je me fixe, est de ne rien faire par emportement et au hasard. Mais dans quelque région que je me trouve, je vous prie de prendre ma défense et celle de mes enfans, avec tout le zèle que demandent votre fidélité et notre amitié. Adieu.

LETTRE XVII.

CICÉRON, EMPEREUR, A CANINIUS SALLUSTIUS, PROQUESTEUR.

Votre huissier m'a remis vos lettres à Tarse, le 17 juillet. Il me semble que vous demandez de l'ordre dans ma réponse : je vais vous satisfaire. Je n'ai point appris qu'on m'ait donné

sim commodare. Omnis enim pecunia ita tractatur, ut præda, a præfectis; quæ autem mihi attributa [79] est, a quæstore [a] curatur. Quod quæris, quid existimem de legionibus, quæ decretæ sunt in Syriam: antea dubitabam, venturæne essent; nunc mihi non est dubium, quin, si antea auditum erit, otium esse in Syria, venturæ non sint. Marium [80] quidem successorem tandem video esse venturum, propterea quod senatus ita decrevit, ut cum legionibus iret. Uni epistolæ respondi: venio ad alteram. Petis, ut Bibulo te quam diligentissime commendem: in quo mihi voluntas non deest: sed locus esse videtur tecum expostulandi. Solus enim tu ex omnibus, qui cum Bibulo sunt, certiorem me numquam fecisti, quam valde Bibuli voluntas a me sine causa abhorreret [81]. Permulti enim ad me detulerunt, cum magnus Antiochiæ metus esset, et magna spes in me atque in exercitu meo, solitum dicere, quidvis se perpeti malle, quam videri eguisse auxilio meo: quod ego, officio quæstorio te adductum, reticere de prætore tuo, non moleste ferebam: quamquam, quemadmodum tractarere, audiebam. Ille autem, cum ad Thermum [82] de parthico bello scriberet, ad me litteram numquam misit; ad quem intelligebat ejus belli periculum pertinere. Tantum de auguratu filii sui scripsit ad me: in quo ego misericordia [83] commotus, et quod semper amicissimus Bibulo fui, dedi operam, ut ei quam humanissime scriberem. Ille si omnibus

[a] Curetur.

CCCLIII drachmes, je ne vois aucun moyen de faire ce prêt à personne; car les trésoriers regardent tout l'argent comme une partie du butin; et moi je laisse au questeur le soin de ce qui me revient. Vous me demandez ce que je pense des légions qui sont commandées pour la Syrie : j'ai douté jusqu'à présent si elles viendraient; mais si l'on apprend avant leur départ que la Syrie est tranquille, je suis persuadé qu'elles ne viendront point. Il ne me paraît plus douteux que Marius ne vienne enfin me succéder, puisque le décret du sénat le chargeait de partir avec les légions. J'ai répondu jusqu'ici à l'une de vos deux lettres. Passons à l'autre. Vous me priez de vous recommander très-soigneusement à Bibulus : l'inclination ne me manque point pour vous obéir; mais j'ai des plaintes à faire, et je crois que c'en est ici le lieu. De tous ceux qui sont avec Bibulus, vous êtes le seul qui ne m'ayez jamais informé de l'injuste aversion qu'il avait pour moi. J'ai su par divers rapports, que, dans le temps qu'Antioche était fort alarmée et qu'on y espérait beaucoup de moi et de mes troupes, il disait ouvertement qu'il aimait mieux s'exposer à tout que de laisser voir qu'il n'eût pu se passer de mon secours. Je me suis imaginé que lié à lui, comme vous l'étiez, par l'office de questeur, vous n'aviez rien voulu dire au désavantage de votre préteur; et je ne vous en ai pas su mauvais gré, quoique je n'ignorasse point de quelle manière il vous traitait. Pour lui, tandis qu'il écrivait à Thermus sur la guerre des Parthes, je n'ai pas reçu une seule lettre de lui : il sentait bien néanmoins que tout le danger de cette guerre roulait sur moi. S'il m'a écrit, c'est uniquement pour l'augurat de son fils; et la compassion, autant que l'amitié que j'ai toujours eue pour lui, m'a porté à lui répondre fort honnêtement. S'il veut du mal à tout le monde, ce que je n'ai jamais pensé, je dois m'of-

est malivolus (quod numquam existimavi), minus offendor in me : sin autem a me est alienior, nihil tibi meæ litteræ proderunt. Nam, ad senatum quas Bibulus litteras misit, in iis, quod mihi cum illo erat commune, sibi soli attribuit : se ait curasse, ut cum quæstu populi pecunia permutaretur : quod autem meum erat proprium, ut alariis [84] transpadanis uti negarem, id etiam populo se remisisse scribit : quod vero illius erat solius, id mecum communicat ; *Equitibus auxiliariis*, inquit, *cum amplius frumenti postularemus.* Illud vero pusilli animi, et ipsa malivolentia jejuni atque inanis, quod Ariobarzanem [85], quia senatus per me regem appellavit, mihique commendavit, iste in litteris non regem, sed regis Ariobarzanis filium appellat. *Hoc animo qui sunt, deteriores fiunt rogati.* Sed tibi morem gessi : litteras ad eum scripsi ; quas cum acceperis, facies quod voles. Vale.

EPISTOLA XVIII.

M. T. C. IMPERATOR, Q. THERMO [86] PROPRÆTORI, S. D.

Officium meum erga Rhodonem, ceteraque mea studia, quæ tibi ac tuis præstiti, tibi, homini gratissimo, grata esse, vehementer gaudeo : mihique scito in dies majori curæ esse dignitatem tuam : quæ quidem a te ipso integritate et clementia tua sic amplifi-

penser moins des sentimens qu'il a pour moi. mais s'il me hait particulièrement, je ne vois pas de quelle utilité mes lettres seraient pour vous. Dans celles qu'il a écrites au sénat, il n'attribue qu'à lui seul ce qui m'est commun avec lui. Par exemple, il prétend que c'est lui qui a fait changer l'argent au profit du peuple : et quoique ce soit moi qui aie refusé d'employer les auxiliaires de l'autre bord du Pô, il écrit que c'est lui encore qui a cru devoir épargner cette dépense au peuple; au contraire, il m'associe libéralement à ce qu'il a fait sans moi : *lorsque nous demandions*, dit-il, *un supplément plus considérable*. Mais ce que je regarde comme la marque d'un petit esprit, qui ne sait à quoi s'en prendre dans le dessein qu'il a de nuire, c'est qu'il refuse au jeune Ariobarzanes le titre de roi dans sa lettre, et qu'il ne l'appelle que le fils du roi Ariobarzanes, parce que le sénat a donné par ma bouche le nom de roi à ce prince, et qu'il l'a recommandé à mes soins. Quand les gens sont si mal disposés, les prières ne servent qu'à les rendre plus méchans. Mais j'ai voulu vous satisfaire; j'ai écrit à Bibulus. Vous ferez ce qu'il vous plaira de la lettre que je vous envoie pour lui. Adieu.

LETTRE XVIII.

CICÉRON, EMPEREUR, A Q. THERMUS, PROPRÉTEUR.

Je suis ravi qu'un cœur aussi généreux que le vôtre soit content des services que j'ai rendus à Rhodon, et du zèle que j'ai marqué pour vous et pour ce qui vous appartient. Apprenez que de jour en jour mes soins augmentent pour votre dignité, à laquelle d'ailleurs votre intégrité et votre clémence

cata est, ut nihil addi posse videatur. Sed mihi magis magisque quotidie de rationibus tuis cogitanti, placet illud meum consilium, quod initio Aristoni nostro, ut ad me venit, ostendi : graves te suscepturum inimicitias, si adolescens potens et nobilis a te ignominia affectus esset : et hercle sine dubio erit ignominia : habes enim neminem honoris gradu superiorem. Ille autem, ut omittam nobilitatem, hoc ipso vincit viros optimos, hominesque innocentissimos, legatos tuos, quod et quæstor est, et quæstor tuus. Nocere tibi iratum neminem posse perspicio : sed tamen tris fratres, summo loco natos, promtos, non indisertos, te nolo habere iratos, jure præsertim; quos video deinceps tribunos plebis per triennium fore. Tempora autem reipublicæ qualia futura sint, quis scit? mihi quidem turbulenta videntur fore. Cur ego te velim incidere in terrores tribunitios, præsertim cum sine cujusquam reprehensione quæstoris legatis quæstorem possis anteferre? Qui si dignum se majoribus suis præbuerit (ut spero et opto), tua laus ex aliqua parte fuerit : sin quid offenderit : sibi totum, nihil tibi offenderit. Quæ mihi veniebant in mentem, quæ ad te pertinere arbitrabar, quod in Ciliciam [87] proficiscebar, existimavi me ad te oportere scribere. Tu, quod egeris, id velim dii approbent. Sed, si me audies, vitabis inimicitias, et posteritatis otio consules. Vale.

ont donné tant d'éclat, qu'il ne paraît plus qu'on y puisse rien ajouter. Mais plus je pense tous les jours à vos arrangemens, plus je me confirme dans le sentiment que j'ai déclaré d'abord à Ariston lorsqu'il m'est venu trouver; c'est-à-dire, que vous vous feriez des ennemis dangereux si vous ne ménagiez pas l'honneur d'un jeune homme noble et puissant: car ce serait lui faire un véritable affront, lorsque vous n'avez effectivement personne d'un rang supérieur au sien. Laissons à part sa noblesse: il suffit qu'il soit questeur, et votre questeur, pour l'emporter sur les plus honnêtes gens, sur des gens sans reproche, qui ne sont que vos lieutenans. Je suis persuadé que vos ennemis mêmes n'ont pas le pouvoir de vous nuire; mais je serais fâché que vous vous fissiez des ennemis de trois frères d'une naissance fort distinguée, entreprenans, qui ne manquent point d'éloquence; surtout avec sujet, et lorsqu'il est aisé de prévoir qu'ils seront quelque jour, pendant trois ans, tribuns du peuple. Qui sait quelle sera la situation des affaires publiques? Je serai trompé, pour moi, si elle est tranquille. Pourquoi vous exposer à craindre un jour les tribuns, surtout lorsque, sans offenser personne, vous pouvez préférer un questeur à de simples lieutenans de questeur? S'il se rend digne de ses ancêtres, s'il répond à nos désirs et à nos espérances, vous aurez l'avantage de participer à sa gloire: s'il oublie son devoir, tout le blâme sera pour lui, sans qu'il en retombe rien sur vous. J'ai cru qu'en partant pour la Cilicie, je devais vous marquer naturellement tout ce qui m'a paru concerner vos intérêts. Je prie les dieux de favoriser vos résolutions; mais, si vous m'en croyez, vous éviterez les querelles, et vous ménagerez le repos de la postérité. Adieu.

mihi (ut scis) maxime necessarius; quod item C. Virgilius [91], propinquus tuus, familiarissimus noster, de te accuratissime scripsit : valet id quidem apud me multum, sicuti debet hominum amicissimorum diligens commendatio : sed tuæ litteræ, de tua præsertim dignitate, et de nostra conjunctione, maximi [92] sunt apud me ponderis. Mihi quæstor optatior obtingere nemo potuit. Quamobrem quæcumque a me ornamenta ad te proficiscentur; ut omnes intelligant, a me habitam esse rationem tuæ majorumque tuorum dignitatis. Sed id facilius consequar, si ad me in Ciliciam veneris : quod ego et mea, et reipublicæ, et maxime tua interesse arbitror. Vale.

---

affaires communes. Le sort ne pouvait me donner un ques-
r qui me fût plus agréable que vous. Ainsi vous pouvez
ıpter que je vous accorderai toutes les distinctions qui dé-
dent de moi, pour faire connaître la juste considération
j'ai pour vous et pour vos ancêtres. Mais tout deviendra
s facile, si vous vous rendez près de moi; et je crois que
s le devez, non-seulement pour l'intérêt de la république
ɔour le mien, mais encore plus pour le vôtre. Adieu.

REMARQUES

SUR

LE SECOND LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Curioni.* C'était le surnom de la maison scribonienne, qui lui venait d'un Scribonius dont parle Tite-Live. Le Curion dont il s'agit ici avait peu d'étude; son père et son grand-père n'en avaient pas eu davantage; cependant ils se distinguèrent tous trois entre les orateurs, par une éloquence naturelle qui était familière à leur famille. Cicéron leur rend ce témoignage dans le livre intitulé *Brutus*, et Pline, au chapitre XLI du livre septième de son Histoire naturelle. C. Curion était alors questeur en Asie. *Voy.* son caractère et les principaux incidens de sa vie dans l'Histoire de Cicéron. Velléius en fait un portrait fort vif au livre II de son Histoire.

2 *Puer olim.* Ce mot et celui d'*a pueritia*, qui reviennent fort souvent, ne doivent pas toujours être entendus de l'enfance, puisqu'il n'est pas vraisemblable que des études si sérieuses se fissent à cet âge. Il faut donc entendre ici le temps où Curion avait quitté la robe prétexte pour prendre la robe virile, ce qui arrivait ordinairement vers l'âge de seize ans. Les jeunes Romains quittaient alors les maîtres de leur enfance, et se mettaient sous la conduite de quelque homme distingué par l'éloquence ou par la connaissance du droit civil. Curion avait pris ainsi les leçons de Cicéron dans ces deux genres.

3 *Ætas nostra.* Cicéron écrivit cette lettre à l'âge de cinquante-quatre ans; et la preuve en est claire dans la sixième des lettres suivantes, où il recommande à Curion son ami Milon, qui prétendait alors au consulat, sous celui de Calvinus et de Messala.

4 *Adolescentia tua.* On trouve indifféremment le nom de *juvenis* et d'*adolescens* employé jusqu'à l'âge de trente ans; et le même Curion est appelé *juvenis* dans l'épitre XII du second livre à Atticus, quoiqu'elle ait été écrite sept ans avant celle-ci. Tite-Live, parlant d'Alexandre-le-Grand, qui mourut à trente-trois ans, dit (liv. IX) : « Adolescens, in incremento « rerum, nondum alteram fortunam expertus, decessit. »

5 LETTRE II. *Clarissimo viro*. C. Scribonius, père de Curion, avait été consul avec Cn. Octavius. Il était célèbre par son éloquence et par ses exploits dans la Macédoine, qui lui avaient fait obtenir l'honneur du triomphe. C'est le premier général romain qui ait pénétré jusqu'au Danube. Valère-Maxime, Ammian-Marcellin, Frontin, etc., le louent beaucoup.

6 LETTRE III. *Rupæ*. Nom d'un affranchi de Curion. Les affranchis conservaient le nom qu'ils avaient porté dans l'esclavage, en y joignant le prénom et le nom de leur maître. Ainsi celui-ci se nommait C. Scribonius Rupa, comme Cicéron en avait deux qui se nommaient, l'un *M. Tullius Tiro*, l'autre *M. Tullius Laurea*.

7 *Munerum*. La commission de Rupa était d'annoncer à Rome les jeux que Curion voulait donner pour faire honneur à la mémoire de son père. Ces fêtes, que Cicéron appelle *munera*, consistaient, ou dans des combats de gladiateurs, ou dans des festins publics, ou dans des distributions d'argent, etc. Il paraît, par les lettres de Célius (VI et VII), que Curion y joignit un combat de panthères, ou du moins qu'il y donna de ces animaux en spectacle. Il y employa aussi une machine admirable, dont Pline fait la description (*Hist. Nat.*, lib. XXXVI, cap. 15).

8 *Statum temporum*. C'était le temps où Pompée n'épargnait rien pour accréditer César, et pour l'élever à cette puissance dont il ressentit enfin le poids. Calvinius et Messala étaient encore consuls.

9 LETTRE IV. *Inventa res*, etc. Saint Jérôme cite, dans sa lettre quarante-deuxième, un vers de Turpilius qui semble copié d'après cet endroit de Cicéron : il dit du commerce épistolaire : *Sola res est quæ homines absentes præsentes facit*.

10 LETTRE V. *In eadem es navi*. Cette métaphore est fort ordinaire à Cicéron. *Una navis est jam bonorum omnium. Ad Cornificium*, l. XII. Tite-Live l'emploie aussi fort souvent.

11 *Et sociorum et civium*. Les sujets libres de l'empire romain se divisaient en citoyens et en alliés. Il y avait des alliés de plusieurs espèces; *latini*, *italici*, *provinciales*. Les Latins avaient des droits plus étendus que ceux des Italiques; et ceux-ci en avaient plus que les provinciaux. Tous ces alliés suivaient ou leurs propres lois, ou les lois romaines. Ceux qui l'étaient devenus volontairement, sans guerre, ou qui n'avaient point attendu la fin d'une guerre pour faire leurs conditions, jouissaient de toute leur liberté. Ceux qui avaient été soumis par les armes, recevaient des lois de leurs vainqueurs et leur payaient un tribut.

12 LETTRE VI. *Nondum erat auditum.* On trouvera l'histoire de cette lettre au livre septième de l'Histoire de Cicéron. Il n'y avait point de services qu'il n'eût reçus de Titus Annius Milon, pendant les démêlés qu'il avait eus avec P. Clodius, et la reconnaissance le portait à tout employer pour assurer le consulat à ce fidèle ami. Curion, qui revenait d'Asie extrêmement riche, avec une grande réputation d'esprit et de courage, avec le mérite d'avoir déjà fait beaucoup de dépense pour plaire au peuple, était regardé d'avance comme un homme qui donnerait du poids au parti qu'il embrasserait; et Cicéron s'efforce ici de le disposer en faveur de Milon.

13 *Villium.* C'était le nom d'une famille plebéienne de Rome. Cependant les manuscrits varient beaucoup sur ce nom : les uns mettent *Julium*, d'autres *Servilium*, etc., ce qui est dans le fond très-indifférent.

14 *Munerum.* Milon avait donné plusieurs fois des jeux au peuple; et Cicéron même, parlant de ceux de son édilité, les traitait d'extravagans par l'excès de la dépense (ep. ad Quint. frat., lib. III, ult.). « Ludos apparat magnificentissimos; sic, inquam, ut nemo sumtuosiores; stulte : bis, terque non postulatus. » Aussi Milon demeura-t-il ruiné, après avoir mangé deux ou trois fois la valeur de son patrimoine.

15 *T. Annio.* T. Annius Milon était de la maison papienne; mais ayant été adopté par T. Annius, son grand-père maternel, il avait pris son prénom et son nom.

16 *Præcipue.* Les principaux citoyens dont Cicéron reçut le secours, furent P. Lentulus, alors consul; Pompée, qui était sans emploi; Milon et P. Sextius, tribuns du peuple. Il les nomme lui-même dans ses deux Oraisons *post reditum*, et dans plusieurs autres endroits.

17 LETTRE VII. *Longe enim absum.* Cette lettre est écrite de Cilicie, dont Cicéron avait pris alors le gouvernement, sous le consulat de Serv. Sulpicius et de M. Marcellus.

18 *Sane feliciter.* Il venait de se saisir du mont *Amanus* et de prendre la ville de *Pindenissum.* Le mot de *res æstatis*, qui suit immédiatement, doit être entendu des opérations de toute la campagne; car il est certain, par une des lettres à Atticus (liv. V, épître 20), que Pindénissum fut pris au mois de décembre.

19 *Ad senatum.* Cette lettre au sénat n'existe plus.

20 *Pontificatu.* Le père de Curion avait été du collége des prêtres, et Curion souhaitait de lui succéder. Il y réussit.

21 *Thrasoni.* Puisqu'il était l'affranchi de Curion, il devait se nommer, suivant l'usage, *C. Scribonius Thraso.*

22 LETTRE VIII. *Cælio.* Les lettres de Célius, auxquelles Cicéron répond

ici, sont au huitième livre de ce recueil. C'est là qu'on doit chercher ce que c'était que Célius. Cicéron l'avait prié, en partant pour le gouvernement de la Cilicie, de lui écrire tout ce qui serait digne de sa curiosité; et Célius donnant trop d'étendue à cette prière, ne l'entretenait que de minuties.

Compositiones. On amortissait les gladiateurs, et suivant le témoignage de Quintilien, on donnait le même maître à chaque couple, afin qu'ils se défendissent d'autant plus adroitement qu'ils savaient comment ils devaient être attaqués. « Gladiatores, sub eodem magistro eruditi, inter se com« ponuntur, lib. II, cap. 27. »

Chresti compilationem. On ignore qui était ce Chrestus; à moins qu'il ne fût de la maison manilienne; car il y avait un Manilius Chrestus, auteur d'un livre d'hymnes à l'honneur des dieux. Il y a beaucoup d'apparence que les compilations dont Cicéron parle ici, étaient quelque recueil périodique de faits et de pièces, tel que nos mercures ou nos gazettes.

Complures dies. Cicéron avait passé trois jours avec Pompée avant de se rendre à Brindes, dans sa route pour la Cilicie (Hist. de sa Vie, liv. VIII). Pompée était alors à Tarente pour rétablir sa santé.

Gallus Caninius. C'était un citoyen romain que Cicéron avait défendu contre ses accusateurs à la prière de Pompée. Comme on ne le connaît point autrement, et qu'il y a quelque difficulté sur son nom, ne pourrait-on pas le prendre pour Gellius Caninius, intime ami d'Atticus, suivant le témoignage de Cornélius Népos (*Vit. Pomp. Att.*)?

LETTRE IX. *Ædili.* On trouve partout ce qu'étaient les édiles. Ils étaient les premiers magistrats après les préteurs, et leur emploi consistait à prendre soin de l'intérieur de la ville, comme les temples, les maisons, les portiques, les aqueducs, les jeux publics, etc. Il y avait trois sortes d'édiles, les *plébéiens*, les *curules* et les *céréales*. Les curules et les céréales étaient pris des patriciens; le nom des curules venait de la chaise curule, qui leur était propre; et celui de céréales, de l'inspection des vivres. Ils furent créés en différens temps : les premiers avec les tribuns du peuple, vers 260; les seconds peu de temps après; les troisièmes en 709, par Jules-César.

Ridere possemus. Célius avait eu pour concurrent dans la poursuite de l'édilité, *Hirrus*, ennemi déclaré de Cicéron, depuis qu'ils avaient sollicité tous deux la dignité d'augure. Cicéron le raille beaucoup dans toutes sortes d'occasions. *Hist. de sa Vie*, liv. VIII.

Te autem contemplans. Quoique les lignes suivantes, jusqu'à *quid quæris*, se trouvent écrites comme de la prose dans les manuscrits, personne

n'a douté que ce ne soit une citation en vers de quelque ancien poëte. Cela est si sensible, qu'on a tâché de leur rendre l'ordre poétique. Cicéron en a même cité quelque partie dans d'autres ouvrages (In Tuscul. Quæst. Item, lib. II de Finib.) et nomme pour auteur, *Trabea*, poëte comique.

30 LETTRE X. *Quam ad me.* Manuce raconte qu'étant à réfléchir sur cet endroit, qui lui paraissait obscur, on lui apporta un ancien manuscrit, où il trouva, *quamobrem;* ce qui rend le sens fort clair.

31 *Balbus sum.* C'est un badinage sur le nom d'*Hirrus*, que Cicéron prend toujours plaisir à railler. Il l'appelle *Hillus*, en affectant de grasseyer. Et cette plaisanterie est d'autant plus naturelle, que Célius, en lui écrivant ce qui s'était passé, ne nommait point *Hirrus* et le faisait connaître seulement par le pronom *ille*, *cum illo*, *illum.* Peut-être aussi que *Célius*, ou *Hirrus*, avait ce défaut dans la prononciation. Il y a de l'apparence que *ad rem redeamus* est encore une allusion, parce que ces deux mots commencent par *r*, qu'un bègue prononce mal.

32 *Ad laureolam.* Tout ce qui regarde l'expédition de Cicéron, se trouve dans d'autres lettres, et particulièrement dans l'Histoire de sa Vie (l. VII). Il formait déjà des prétentions au triomphe : mais il badine lui-même sur ses exploits en se servant du diminutif *laureola*, parce que les triomphateurs étaient couronnés de laurier.

33 *Auxiliis.* Les Galates, les Pisidiens et les Lyciens, peuples alliés des Romains, et voisins de son gouvernement. Il les nomme dans une lettre à Atticus (l. VI., 3). Le roi Déjotarus lui amenait aussi toutes ses troupes ; mais il lui fit dire sur la route qu'elles ne lui étaient pas nécessaires.

34 *Communis.* C'est-à-dire, que cette montagne divisait la Syrie, qui était le gouvernement de Bibulus, de la Cilicie où commandait Cicéron.

35 *Cassius.* C'est celui qui tua César avec Brutus. Il avait été questeur de M. Crassus dans la Syrie ; et depuis que Crassus avait péri en combattant contre les Parthes, il avait ramené le reste des troupes romaines à Antioche. Bibulus avait succédé à Crassus dans le gouvernement de cette province.

36 *Victoria justa.* Il fallait, suivant l'usage, qu'il y eût un certain nombre d'ennemis tués, pour mettre le général en droit de recevoir le titre d'empereur. Ce nombre devait surpasser deux mille, suivant Cicéron même (Phil. 2, 4) : « Si quis Hispanorum, aut Gallorum, aut Thracum, « mille aut duo millia occidisset, non eum, hac consuetudine quæ incre- « buit imperatorem appellaret senatus. » Dion (l. 37) dit que C. Antonius, après avoir défait Catilina, obtint le nom d'empereur, quoique le nombre des ennemis morts fût moindre qu'il ne devait être.

Issum. On appelait ce lieu les autels d'Alexandre, *Alexandri aræ*. Q. Curce rapporte effectivement qu'Alexandre, après avoir défait Darius, éleva trois autels, etc. Il y avait alors près du même fleuve une grande ville, dont parle Mela (l. 2), mais qui ne subsistait plus de son temps.

Clitarchus. Peut-être Célius avait-il eu quelque précepteur de ce nom. Mais il y a plus d'apparence que Cicéron parle de Clitarque l'historien, qui, suivant le témoignage de Pline (l. 6, cap. 31), avait suivi Alexandre dans son expédition persique. Célius l'avait lu, et Cicéron lui dit agréablement : *Comme Clitarque vous l'a raconté.*

Pindenissum. Le nom de cette ville était si bizarre et si peu connu, que Cicéron se plaint que c'est une perte pour sa gloire. Il badine là-dessus dans une lettre à Atticus (l. V, 20). Boileau ignorait ce chagrin de Cicéron lorsqu'il disait :

Que le ciel, plus soigneux de notre poésie,
Ne nous fit-il, grand roi, plus voisins de l'Asie?

LETTRE XI. *De Pantheris*. Célius lui avait demandé des panthères pour les jeux de son édilité. Rien n'est si flatteur pour Cicéron, que la réflexion badine qu'il fait là-dessus.

Patiscus était un chasseur, dont on retrouvera le nom dans la lettre 6 du livre VIII, et dans la lettre 15 du livre XII. C'est peut-être de lui qu'Hirtius parle aussi *de Bell. Alex.*

Ipse dies. Cette lettre étant écrite aux fêtes Mégaliennes, qui se donnaient dans le cours du mois d'avril à l'honneur de la grande mère des dieux, c'était pour Cicéron une raison de se souvenir des jeux de Célius, qui devaient se donner au mois de septembre suivant, et sans doute avec bien plus de solennité, puisque Célius, qui donnait aussi les jeux Mégaliens en qualité d'édile, ne demandait point de panthères pour cette fête : mais celle-ci se faisait aux frais de la ville, et l'autre à ceux de l'edile même. Tite-Live raconte l'origine des fêtes Mégaliennes.

LETTRE XII. *Conciones*. Ces troubles venaient des tribuns dans les assemblées du peuple, et particulièrement de ceux qui soutenaient alors les intérêts de César à l'occasion de la succession au gouvernement des Gaules. Curion était un des plus ardens. (Ad Att. l. 6, 1.)

Quinquatrus. C'étaient cinq jours de fêtes à l'honneur de Minerve. Ovide dit (Fast. l. 3.) :

. . . . *sunt sacra Minervæ,*
Nomina quæ a juncti[illegible]uinque diebus habent.

45 *Diogenes*. C'était un Grec, ami de Célius. Philon, qui est nommé ensuite, était un affranchi.

46 *Pessinunte*. Pessinus était une ville de Phrygie, célèbre par un temple de Cybèle, d'où l'on avait transporté à Rome la statue de cette déesse. Le canton de Pessinus était un de ceux qu'on avait joints au gouvernement de Cicéron.

47 *Dejotarum*. Les manuscrits ont altéré différemment ce nom ; et l'autorité de celui du Vatican, qui a fait préférer *Dejotarum* dans la plupart des éditions, n'empêche point que cette leçon ne paraisse contredite par les trois mots suivans ; car il n'est pas vraisemblable que Déjotarus fût mal disposé pour les Romains ; à moins que *nec benigna*, etc. ne doive être entendu des difficultés de la route. On lit *Jatoregem* dans un ancien manuscrit : d'où Manuce a cru qu'avec un supplément court et naturel on devait faire *Adiatorigem*, qui, suivant Strabon (l. 12), était alors roi des Comaniens. Pour ce qui regarde Déjotarus, *voyez* l'Hist. de Cicér., l. VII et VIII. Il n'était que tétrarque de Galatie ; mais sa fidélité pour les Romains l'avait fait nommer, par le sénat, roi de l'Arménie mineure. Il est beaucoup plus célèbre par l'amitié de Cicéron et par l'oraison qu'elle lui fit faire pour sa défense.

48 LETTRE XIII. *Occidit Phania*. C'était un affranchi d'Appius Pulcher, dont le nom reviendra dans les Lettres suivantes. Le κωμικὸς μάρτυς a causé de l'embarras à tous les interprètes, et leur a fait chercher des sens fort détournés. Comme ces deux mots se trouvent dans tous les manuscrits, on ne peut douter que ce ne soit la vraie leçon, surtout depuis qu'un commentateur a remarqué dans Suidas le même proverbe, et dans les mêmes termes, au mot ἔμφασις. Il n'est donc question que d'en trouver le sens. Le plus naturel, entre diverses explications des commentateurs, me paraît celui de Gronovius, qui fait consister tout le mystère dans le nom de *Phania*, nom ordinaire d'un rôle comique, d'où Cicéron prend occasion d'appeler l'affranchi d'Appius *un témoin de comédie*. Cependant, s'il m'est permis de hasarder mon opinion, je ne trouve point que ce soit bien entendre une expression qu'on s'accorde à regarder comme un proverbe. Voici ma pensée, qui explique tout assez simplement. Phanias appartenant à Appius, Cicéron veut dire qu'on pouvait douter de sa sincérité dans les marques de son amitié pour Appius, lorsqu'elles n'avaient pour témoin que son affranchi. C'était comme un témoin de théâtre, devant lequel on ajuste son langage et sa conduite pour le but qu'on se propose. Au lieu que depuis la mort de Phanias, les sentimens de Cicéron ne pouvaient être suspects, lorsqu'ils n'avaient plus que

Célius pour témoin. Je retiens, avec cette explication, la leçon *occidit*, qui est d'ailleurs plus autorisée que celles qu'on y a voulu substituer. Cependant *accedit* même ne changerait rien au sens que je propose : ce serait alors un témoin de théâtre qui arriverait, et Cicéron en appellerait au témoignage de Célius, lorsqu'il n'avait pas d'autre témoin que lui.

49 *Pompeii totum*. Le fils de Pompée avait épousé une des filles d'Appia; M. Brutus la sœur de celle-ci : et, pour mettre dans la même note tout ce qui a rapport à ce passage, Appius et Cicéron étaient collègues dans la dignité d'augure, et Appius avait composé, sur la science de l'augurat, un livre qu'il avait dédié à Cicéron.

50 *Post hoc negotium*. Il parle de l'accusation que Dolabella, son gendre, avait formée contre Appius. Cet incident reviendra dans les lettres à Appius.

51 *Amicum*. C'est Curion, qui avait embrassé le parti de César pendant son tribunat. Les lettres de Célius étaient écrites apparemment de la main d'un secrétaire, et Célius y ajoutait de la sienne ce qu'il ne voulait confier à personne. C'est ce que font entendre les trois mots suivans. La raison qui avait fait prévoir à Cicéron ce que Célius lui apprend, était la connaissance qu'il avait du caractère de Curion, qui, s'étant ruiné par ses prodigalités, n'avait plus de ressources que dans un parti violent. *Voy*. Hist. de Cicér., l. VIII.

52 *In Ciliciam*. Cicéron était alors à Laodicée, qui était de son gouvernement sans être de la Cilicie. *Voy*. Hist. de son gouvernement, au septième livre de sa vie.

53 LETTRE XIV. *Fabio*. On verra au livre VII de ce recueil, une lettre à ce M. Fabius Gallus, dont les affaires regardaient un bien qui avait appartenu à Quintus Fabius, son frère.

54 LETTRE XV. *De Supplicatione*. J'ai expliqué ce mot dans une note précédente. Cicéron avait obtenu une supplication pour ses exploits militaires de Cilicie.

55 *Is, qui*. C'est Hirrus, dont j'ai déjà eu occasion de parler.

56 *Ei, qui*. M. Caton, qui loua Cicéron au sénat, mais qui ne laissa pas de lui écrire librement ce qu'il pensait de ses prétentions au triomphe. On verra sa lettre à la suite, l. XV. *Voy*. Hist. de Cicér., l. VII.

57 *Temperari posse*. Dolabella était fort vicieux. Voyez son caractère et les principaux incidens de sa vie dans l'Histoire de Cicéron, dont il venait d'épouser la fille.

58 *Cælium præposui*. C'était C. Célius, à qui la dernière lettre de ce livre est adressée. La province ne pouvant demeurer sans chef, un gouverneur qui

la quittait avant l'arrivée de son successeur, nommait quelqu'un pour commander dans l'intervalle.

59 *Pomtinius*. C. Pomtinius, guerrier célèbre, qui avait triomphé des Allobroges, et que Cicéron avait choisi pour son lieutenant dans son administration, pour se servir de ses conseils et l'employer dans les affaires militaires. Il avait eu quatre lieutenans en Cilicie; Quintus son frère, C. Pomtinius, M. Annéius et L. Tullius, qu'il nomme tous quatre dans une autre lettre (l. XV. Ep. 4).

60 *Duorum*. Pompée et César, qui avaient choisi pour leur succéder dans le même cas, l'un, Q. Cassius, et l'autre, M. Antoine. Ces deux noms sont au pluriel, par une figure qui n'est pas rare dans Cicéron.

61 *Ocella*. Servius Ocella, dont Pline nous apprend que le nom venait de la petitesse de ses yeux (l. XI. cap. 37). Il avait été pris deux fois en adultère dans l'espace de trois jours.

62 *Matrinio*. Quelques-uns veulent *Matrimonio*, et prétendent que Célius avait contribué au mariage de la fille de Cicéron. Mais le nom de *Matrinius* est connu par l'oraison *pro Cluentio*, et par la septième *in Verrem* où il se trouve. Il paraît que Célius avait entrepris quelque chose en sa faveur ou contre lui.

63 *Etesiæ*. On nommait ainsi des vents qui soufflaient du septentrion vers l'occident, et qui, reprenant ensuite vers l'orient, étaient contraires à la navigation de Cicéron, puisqu'il revenait de la Grèce en Italie. Les anciens prétendaient que ces vents commençaient huit jours avant la canicule, et duraient quarante jours. Cicéron rapporte, dans plusieurs lettres, l'explication qu'Aristote donnait à leur origine. (Ep. 25. l. XII, et ep. 11. l. XV, et ad Att. lib. VI. Ep. 7 et 8.)

64 LETTRE XVI. *Tuas litteras*. Cette lettre est une réponse aux instances que Célius avait faites à Cicéron pour lui faire perdre l'envie de se joindre à Pompée au commencement de la guerre civile. La lettre de Célius est la seizième du livre VIII de ce recueil. César avait alors levé le masque, et son parti grossissait tous les jours. *Voyez* Hist. de Cicéron, l. VIII.

65 *Eo onere*. Tous ceux qui portaient le titre d'*imperator* avaient des licteurs. Cicéron, qui était revenu de Cilicie avec l'espoir du triomphe, n'était point encore rentré à Rome, parce qu'on perdait le titre d'empereur en y rentrant, à moins que ce ne fût en triomphe, et qu'alors même la loi ne permettait de le conserver que le jour de cette pompeuse cérémonie. Il avait donc encore ses licteurs et ses faisceaux entrelacés de lauriers; ce qui ne

lui permettait pas de se tenir caché. Ceux qui ont voulu substituer *honore* à *onere*, sont mal entrés dans le chagrin de sa situation.

66 *Suspicionem.* On le soupçonnait de s'être approché de la mer pour suivre Pompée. La vérité était que n'étant point encore sorti de ses irrésolutions, il voulait se conserver le pouvoir de choisir. (Hist. de sa Vie, l. VIII.)

67 *T. Ampii.* On a vu ce nom dans une des lettres précédentes. Cicéron dit d'Ampius, dans un autre endroit (l. VI. ép. 12.), qu'il fut nommé la trompette de la guerre civile. Mais on ignore de quel discours il est ici question.

68 *Filio meo.* Pour sentir combien le cœur de Cicéron devait être agité en écrivant cette lettre, il faut avoir lu celle de Célius, qui est infiniment touchante. Elle est traduite au septième livre de son Histoire.

69 *Iis molestiis.* Dolabella était accablé de dettes et s'était attiré beaucoup d'ennemis par ses témérités continuelles.

70 *Hispaniensem casum.* La fin de la guerre que César allait faire en Espagne contre Pétréius et Afranius, lieutenans de Pompée.

71 *Curtius.* Apparemment Posthumius Curtius, partisan de César, et de qui Cicéron dit (ép. 2, l. IX) qu'il était venu le trouver, et qu'il ne lui avait parlé que de flottes, d'armées, de l'Espagne conquise, et de tout ce qui pouvait redoubler sa terreur.

72 *Prætextam..... dibaphum.* Par le premier de ces deux mots il entend qu'on destinait quelque magistrature à Appius. Il y avait cinq sortes de personnes qui portaient la robe prétexte : 1°. les enfans jusqu'à l'âge de dix-sept ans ; 2°. tous les magistrats ; 3°. les maîtres des jeux compitaux, c'est-à-dire, des jeux qui se faisaient dans les carrefours à l'honneur des dieux lares ; 4°. les sénateurs, aux jours de fêtes ; 5°. les prêtres, parmi lesquels il faut compter les augures. Par *dibaphum* Cicéron entend l'augurat, auquel Curtius aspirait depuis que la mort de Q. Hortensius laissait une place vacante. *Dibaphus* était proprement de la pourpre deux fois teinte, et plus belle par conséquent que la pourpre simple.

73 LETTRE XVII. *Caninio.* Les commentateurs ont formé des difficultés sur le nom et la qualité de ce Sallustius : mais comme elles ne sont soutenues d'aucune preuve, je laisse l'ancienne leçon. Sallustius était proquesteur de Bibulus, gouverneur de la Syrie. Lorsque le questeur venait à mourir, le gouverneur faisait exercer l'emploi par quelqu'un qu'on appelait *proquesteur*, en attendant la nomination ou la confirmation de Rome.

74 *Ciceronum causa.* Son fils et son neveu, auxquels il était bien aise de faire

prendre à Rhodes quelques leçons de Possidonius le philosophe. Tarse, où il était allé, était une ville de Cilicie.

75 *De rationibus*. Jules-César, pendant son consulat, avait établi, par une loi qui portait son nom, que les administrateurs des provinces rendissent leurs comptes; qu'ils en laissassent deux copies dans deux des principales villes de leurs provinces, et qu'ils en apportassent une autre dans les mêmes termes au trésor de Rome. Bibulus, ennemi de César, ne voulait point s'assujettir à cette loi, sous prétexte qu'elle avait été portée sans égard pour les auspices; et Sallustius voulait imiter Bibulus.

76 *Apamea*. C'était une grande ville de Phrygie, fondée, suivant Strabon, par Séleucus Nicanor, qui lui donna le nom de sa femme, et achevée par Antiochus son fils.

77 *Præda mea*. Le butin qu'il avait fait dans son expédition militaire.

78 *Teruncium*. C'était la quatrième partie de l'as. J'ai fait remarquer, dans l'avertissement sur l'Histoire de Cicéron, qu'il n'y a rien de certain dans toutes les évaluations des anciennes monnaies de Rome. Voyez ceux qui en ont traité particulièrement, et Manuce, sur cet endroit, au mot *Drachmi* qui suit immédiatement.

79 *Mihi attributa*. On laissait aux généraux une partie du butin, qu'ils appelaient *manubiæ*. Plusieurs l'employaient à faire des monumens publics ou des libéralités au peuple.

80 *Mario*. Successeur de Sallustius; car Cicéron ni Bibulus n'en eurent point dans leur gouvernement. La querelle était déjà si vive entre Pompée et César, qu'elle entraîna tout d'un coup la ruine de l'ordre et des lois.

81 *Abhorreret*. Bibulus était irrité contre Cicéron, qui avait favorisé César dans plusieurs occasions d'importance, telles que l'affaire des supplications, celle des dix lieutenans, etc. Bibulus haïssait César depuis les démêlés qu'il avait eus avec lui lorsqu'ils étaient consuls ensemble. Ainsi le *sine causa* ne paraît pas fort sincère. On ne sait pas pourquoi il donne ici le nom de préteur à Bibulus, qu'il nomme ailleurs proconsul, et qui l'était réellement.

82 *Thermus*. C'est le même à qui la lettre suivante est adressée.

83 *Misericordia*. Bibulus avait perdu deux fils, tués par les soldats de Gabinius, qui avait entrepris le rétablissement de Ptolémée. (Val. Max. lib. IV. cap. 1; Cæs. de Bell. civ. lib. III.)

84 *Alariis*. Il y avait alors dans les armées deux sortes de cavalerie, la légionnaire et l'auxiliaire. Celle-ci, qui était composée des alliés, portait le nom d'*alarii*, parce qu'elle était postée ordinairement sur les ailes pour couvrir l'infanterie.

85 *Ariobarzanem*. Roi de Cappadoce, fils de cet Ariobarzane chassé du trône par Mithridate et rétabli par Sylla. *Voy*. Hist. de Cic., liv. VII.

86 LETTRE XVIII. *Thermo*. Q. Minucius Thermus, qui gouvernait l'Asie après avoir été préteur. Cette province était prétorienne. *Proprætor*, comme *proconsul* pour les provinces consulaires.

87 *In Ciliciam*. Cicéron, comme je l'ai fait observer souvent, avait des parties de son gouvernement qui n'étaient pas de la Cilicie.

88 LETTRE XIX. *C. Cœlius Caldus* était ce jeune questeur que Cicéron avait nommé pour gouverner la Cilicie après son départ, et dont il justifie le choix dans une des lettres précédentes. Il en avait eu deux pendant son année, L. Mescinius Rufus et Cn. Volusius. Celui-ci l'ayant quitté, vraisemblablement vers la fin de l'année, Cicéron avait pris Célius à sa place. Les lettres initiales qui suivent son nom peuvent être expliquées diversement; mais il paraît, du moins par quantité d'autres exemples, que les deux premières signifient *Lucii filio*, fils de Lucius. J'ai déjà fait remarquer que c'était une manière de distinguer les personnes de même nom. On ne peut guère douter que C. Célius ne fût parent de M. Célius, quoique Cicéron n'en dise rien dans la lettre XV de ce même livre.

89 *Eam sortem*. Les questeurs qu'on donnait aux proconsuls étaient tirés au sort, quoiqu'il arrivât quelquefois qu'on leur permettait de les choisir. *Voyez l'Epître* 6 *à Att. l. VI*.

90 *Curius*. Il paraît que c'est le même Curius à qui est adressée la lettre VII, et qu'il recommande à ses amis au livre XIII.

91 *C. Virgilius*. Ancien ami de Cicéron, qui avait gouverné la Sicile après avoir été préteur de Rome, et qui n'avait pas laissé de lui refuser une retraite dans son gouvernement au temps de son exil. *Voy*. Hist. de Cic. livre V.

92 *Maxima tua*. Parce qu'il se proposait de lui laisser le commandement de sa province.

FIN DES REMARQUES.

LIBER III.

EPISTOLA I.

M. T. C. APPIO PULCHRO [1] IMP. S. D.

Si ipsa respublica tibi narrare posset, quomodo sese haberet, non facilius ex ea cognoscere posses, quam ex liberto tuo Phania [2]: ita est homo non modo prudens, verum etiam (quod juvet) curiosus. Quapropter ille tibi omnia explanabit. Id et ad brevitatem est aptius, et ad reliquas res providentius. De mea autem benivolentia erga te, etsi potes ex eodem Phania cognoscere: tamen videntur etiam aliquæ meæ partes. Sic enim tibi persuade, carissimum te mihi esse, cum propter multas suavitates ingenii, officii, humanitatis tuæ; tum quod ex tuis litteris et ex multorum sermonibus intelligo, omnia, quæ a me profecta sunt in te, tibi accidisse gratissima. Quod cum ita sit, perficiam profecto, ut longi temporis usuram, qua caruimus, intermissa nostra consuetudine et gratia, et crebritate et magnitudine officiorum meorum sarciam: idque me (quoniam tu ita vis) puto non invita Minerva esse facturum: quam [3] quidem ego, si forte de tuis sumsero, non solum Pallada, sed etiam Appiada nominabo. Cilix, libertus tuus, antea mihi minus fuit notus: sed ut mihi reddidit a te litteras, plenas et amoris et officii, mirifice ipse suo sermone

LIVRE III.

LETTRE I.

CICÉRON A APPIUS PULCHER.

Si la république pouvait vous rendre compte elle-même de sa situation, vous ne l'apprendriez pas mieux d'elle que de Phanias votre affranchi. Il est non-seulement d'une grande prudence; mais, ce qui est utile dans bien des occasions, il a l'esprit curieux. Je lui laisse le soin de vous expliquer tout: c'est le moyen d'être plus court, et de mettre même plus d'ordre dans les affaires. Mais, pour ce qui regarde l'affection que j'ai pour vous, quoique Phanias puisse vous en informer de même, une partie de ce rôle m'appartient. Il est vrai, n'en doutez pas, que vous m'êtes très-cher, non-seulement pour tous les agrémens de votre esprit, pour votre politesse et pour la bonté de votre caractère, mais encore parce que j'apprends de vous-même et par divers autres témoignages, que vous êtes fort sensible à tout ce que j'ai fait jusqu'à présent pour vous. Je m'efforcerai donc de réparer désormais, par la grandeur et l'éclat de mes services, la longue interruption de notre liaison et de notre amitié; et soyez persuadé que ce sera si peu *malgré Minerve*, que si je la retire des mains de vos amis, je la nommerai non-seulement *Pallas*, mais encore *Appios*. Je ne connaissais point encore Cilix votre affranchi. En me remettant, de votre part, des lettres pleines de politesse et d'amitié, il a secondé merveilleusement vos intentions par ses discours. J'ai pris plaisir à l'entendre parler de vos

subsecutus est humanitatem litterarum tuarum. Jucunda mihi ejus oratio fuit, cum de animo tuo, de sermonibus, quos de me haberes quotidie, mihi narraret. Quid quæris? Biduo factus est mihi familiaris: ita tamen, ut Phaniam valde sim desideraturus: quem cum Romam remittes, quod (ut putamus) celeriter eras facturus, omnibus ei de rebus, quas agi, quas curari a me voles, mandata des velim. L. Valerium [4], jureconsultum, valde tibi commendo: sed ita etiam, si non est jureconsultus. Melius enim ei cavere volo, quam ipse aliis solet. Valde hominem diligo: est ex meis domesticis atque intimis familiaribus. Omnino tibi agit gratias: sed idem scribit, meas litteras maximum apud te pondus habituras. Id eum ne fallat, te etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA II.

M. T. C. PROCONSUL APPIO PULCHRO IMP. S. D.

Cum et contra voluntatem meam, et præter opinionem accidisset, ut mihi cum imperio [5] in provinciam proficisci necesse esset, in multis et variis molestiis cogitationibusque meis, hæc una consolatio occurrebat, quod neque tibi amicior, quam ego sum, quisquam posset succedere: neque ego ab ullo provinciam accipere, qui mallet eam mihi quam maxime aptam explicatamque tradere. Quodsi tu quoque eandem de mea voluntate erga te spem habes, ea te pro-

sentimens pour moi, et de la manière dont vous vous expliquez là-dessus tous les jours. Que dirai-je de plus ? en deux jours il est devenu mon ami; mais sans préjudice néanmoins pour Phanias, que vous renverrez sans doute incessamment à Rome, avec l'explication de toutes les affaires dont vous jugerez à propos de me charger. Je vous recommande instamment L. Valérius le jurisconsulte; et quand vous ne lui accorderiez point cette qualité, je ne vous le recommanderais pas moins; car je veux lui être plus utile qu'il n'est souvent aux autres. Je l'aime particulièrement : il est de mes amis intimes et domestiques. Quoiqu'il ait déjà des grâces à vous rendre, il m'écrit que mes lettres vous engageront encore plus fortement à le servir. Faites, je vous en conjure, qu'il ne se trompe point dans cette espérance. Adieu.

LETTRE II.

Au même.

Dans la nécessité où je suis, contre mon attente et mon inclination, de partir pour aller prendre le gouvernement d'une province, ma seule consolation, au milieu des chagrins et des embarras qui m'environnent, est qu'on ne pouvait vous donner un successeur qui vous aime plus que moi; comme je ne pouvais recevoir la province des mains d'une personne qui souhaitât plus de me la remettre libre et facile à gouverner. Si vous avez la même opinion de mes sentimens, vous pouvez compter qu'elle ne sera jamais démentie. Je vous supplie donc, au nom de notre étroite amitié et de votre extrême

fecto numquam fallet. A te maximo opere, pro nostra summa conjunctione tuaque singulari humanitate, etiam atque etiam quæso et peto, ut, quibuscumque rebus poteris (poteris autem plurimis), prospicias, consulas rationibus meis. Vides, ex senatus-consulto provinciam esse habendam. Si eam (quoad ejus facere poteris) quam expeditissimam mihi tradideris, facilior erit mihi quasi decursus mei temporis. Quid in eo genere efficere possis, tui consilii est. Ego te, quod tibi veniet in mentem mea interesse, valde rogo. Pluribus verbis ad te scriberem, si aut tua humanitas longiorem orationem exspectaret; aut id fieri nostra amicitia pateretur; aut res verba desideraret, ac non pro se ipsa loqueretur. Hoc velim tibi persuadeas, si rationibus meis provisum esse intellexero, magnam te ex eo, et perpetuam voluptatem esse capturum. Vale.

EPISTOLA III.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Ad xi. kalendas junias Brundisium cum venissem, Q. Fabius [6], legatus tuus, mihi præsto fuit, eaque me ex tuis mandatis monuit, quæ non modo mihi, ad quem pertinebant, sed universo senatui venerant in mentem, præsidio firmiori opus esse ad istam provinciam. Censebant enim omnes fere, ut in Italia supplementum meis et Bibuli legionibus [7] scriberetur. Id cum Sulpicius [8], consul, passurum se

bonté, d'avoir toutes les attentions qui dépendront de vous pour le bon ordre des affaires, dont je vais être chargé : il y aura mille choses où vos soins pourront m'être utiles. Vous voyez que je deviens gouverneur par un décret du sénat. Si vous me remettez la province aussi libre que vous le pourrez, l'exercice de mon emploi m'en sera plus aisé jusqu'au terme. C'est à vous-même à juger de ce que vous pouvez faire ; mais je vous prie instamment d'exécuter tout ce qui vous tombera dans l'esprit de favorable à mes intérêts. Je donnerais plus d'étendue à cette lettre, si votre bonté avait besoin d'une plus longue explication ; ou si notre amitié me le permettait, ou si la chose demandait plus de paroles et ne parlait pas assez d'elle-même. Soyez sûr seulement que si vous mettez l'ordre que je souhaite dans mes affaires, vous en tirerez une satisfaction qui ne sera ni médiocre ni passagère. Adieu.

LETTRE III.

Au même.

En arrivant à Brindes, le 22 de mai, j'ai trouvé Q. Fabius, votre lieutenant, qui m'a communiqué, suivant vos ordres, ce que tout le sénat avait pensé comme moi sur la nécessité d'augmenter le nombre des troupes dans ma province. L'opinion presque générale était de former ce supplément en Italie, des légions de Bibulus et des miennes. Le consul Sulpicius n'ayant pas laissé de protester qu'il ne le souffrirait pas, j'en ai fait beaucoup de plaintes : mais tout le sénat a jugé si unanimement qu'il me fallait hâter mon départ, que je n'ai pu

negaret, multa nos quidem questi sumus : sed tantus consensus senatus fuit, ut mature proficisceremur, parendum ut fuerit : itaque fecimus. Nunc, quod a te petii litteris iis, quas Romæ tabellariis [9] tuis dedi, velim tibi curæ sit, ut, quæ successori conjunctissimo et amicissimo commodare potest is, qui provinciam tradit, ea pro nostra consociatissima [10] voluntate, cura ac diligentia tua complectare : ut omnes intelligant, nec me benivolentiori cuiquam succedere, nec te amiciori potuisse provinciam tradere. Ex iis litteris, quarum ad me exemplum misisti, quas in senatu recitari voluisti, sic intellexeram, permultos a te milites esse dimissos : sed mihi Fabius idem demonstravit, id te cogitasse facere : sed, cum ipse a te discederet, integrum militum numerum fuisse. Id si ita est; pergratum mihi feceris, si istas exiguas copias, quas habuisti, quam minime imminueris : qua de re [a] senatus-consulta, quæ facta sunt, ad te missa esse arbitror. Equidem pro eo, quanti te facio, quidquid feceris, approbabo : sed te quoque confido ea facturum, quæ mihi intelliges maxime esse accommodata. Ego C. Pomtinium [11], legatum meum, Brundisii exspectabam : eumque ante kalendas jun. Brundisium venturum [b] arbitrabar. Qui cum venerit, quæ primum navigandi nobis facultas data erit, utemur. Vale.

[a] Senatus-consulto. — [b] Arbitror.

me dispenser d'obéir. Je suis parti. Permettez que je renouvelle la prière que je vous faisais dans ma dernière lettre de Rome. Tout ce qu'on peut espérer d'un intime ami auquel on succède dans le gouvernement d'une province, je vous prie, au nom de notre parfaite intelligence, d'employer votre zèle et vos soins pour me le procurer. Que tout le monde reconnaisse que je ne pouvais succéder à personne qui eût plus d'amitié pour moi, ni remettre la province entre les mains d'un meilleur ami. J'avais appris, par les lettres dont vous m'avez envoyé une copie, et dont vous avez voulu qu'on fît lecture au sénat, que vous aviez congédié une grande partie des troupes : mais Fabius, qui m'avait dit aussi que tel était votre dessein, m'assure que lorsqu'il vous a quitté vous aviez encore tous vos soldats. S'il n'est point arrivé d'autre changement, vous m'obligerez beaucoup de ne rien diminuer du petit nombre de troupes que vous aviez, et je m'imagine qu'on n'a point manqué de vous envoyer les décrets que le sénat a portés là-dessus. La haute opinion que j'ai de vous me fera sûrement approuver tout ce que vous aurez fait ; mais je me promets aussi que vous ferez ce qui vous paraîtra le plus convenable à mes intérêts. J'attends à Brindes C. Pomtinius, mon lieutenant, et je compte de le voir arriver avant le premier de juin. Je profiterai aussitôt de la première occasion que j'aurai de partir. Adieu.

EPISTOLA IV.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Pridie nonas Jun. cum essem Brundisii, litteras tuas accepi : quibus erat scriptum, te L. Clodio[12] mandasse, quæ illum mecum loqui velles. Eum sane exspectabam, ut ea, quæ a te afferret, quam primum cognoscerem. Meum studium erga te, et officium tametsi multis jam rebus spero tibi esse cognitum : tamen in iis maxime declarabo, quibus plurimum significare[a] potero, tuam mihi existimationem et dignitatem carissimam esse. Mihi et Q. Fabius[13] Virgilianus, et C. Flaccus[14], Lucii filius, et diligentissime M. Octavius, Cnæi filius, demonstravit, me a te plurimi fieri : quod egomet multis argumentis jam antea judicaram, maximeque illo libro augurali, quem ad me amantissime scriptum, suavissimum misisti. Mea in te omnia summa necessitudinis officia constabunt. Nam cum te ipsum, ex quo tempore tu me diligere cœpisti, quotidie pluris feci : tum accesserunt etiam conjunctiones necessariorum tuorum. Duo enim duarum ætatum plurimi facio, Cn. Pompejum, filiæ tuæ[15] socerum, et M. Brutum, generum tuum : collegiique conjunctio[16], præsertim tam honorifice a te approbata, non mediocre vinculum mihi quidem attulisse[b] videtur ad voluntates nostras co-

[a] Potuero. — [b] Videatur.

LETTRE IV.

Au même.

J'ai reçu à Brindes, le 4 de juin, les lettres où vous me marquez que vous avez chargé Clodius des explications que vous voulez me donner; et le désir que j'ai de les recevoir me fait attendre impatiemment son arrivée. Quoique je vous croie bien persuadé du zèle et de l'attachement que j'ai pour vous, je chercherai, dans tout ce qui dépendra de moi, à vous faire connaître, par de nouvelles preuves, le vif intérêt que je prends à votre honneur et à votre dignité. Q. Fabius Virgilianus, et C. Flaccus, fils de Lucius, mais surtout M. Octavius, fils de Cnéus, m'ont témoigné le cas que vous faites de moi. Je l'avais déjà reconnu à plusieurs marques, et particulièrement à l'agréable présent que vous m'avez fait de votre livre augural. Comptez, de ma part, sur les services les plus essentiels de l'amitié. Outre que la mienne n'a fait qu'augmenter pour vous de jour en jour, depuis que vous m'avez rendu la vôtre, il s'y est joint d'autres liaisons qui en resserrent encore les nœuds. Je fais un cas extrême de deux personnes de différens âges, qui vous appartiennent : j'entends Cn. Pompée, beau-père de votre fille, et M. Brutus votre gendre. Ajoutez que l'honneur que nous avons tous deux, et que vous avez relevé si noblement, d'être membres du même collége, n'a pas peu contribué à rendre notre liaison plus étroite. Mais si je vois Clodius, ce que j'apprendrai de lui me donnera occasion de vous écrire avec plus d'étendue, et je tâcherai de me procurer incessamment le plaisir de vous voir vous-même. Vous me flattez beaucoup, je vous assure,

pulandas. Sed et si Clodium convenero, ex illius sermone ad te scribam plura : et ipse operam dabo, te ut quam primum videam. Quod scribis, tibi manendi causam eam fuisse, ut me convenires, id mihi, ne mentiar, gratum est. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Tralles [17] veni ad VI. kalend. sextiles. Ibi mihi præsto fuit L. Lucilius cum litteris mandatisque tuis : quo quidem [a] homine neminem potuisti, nec mihi amiciorem, nec (ut arbitror) ad ea cognoscenda, quæ scire volebam, aptiorem prudentioremve mittere. Ego autem et tuas litteras legi libenter, et audivi Lucilium diligenter. Nunc, quoniam et tu ita sentis (scribis enim, quæ de nostris officiis ego ad te scripserim, etsi tibi jucunda fuerint, tamen, quoniam ex alto repetita sint, non necessaria te putasse), et re vera, confirmata amicitia, et perspecta fide, commemoratio officiorum supervacua est; eam partem orationis prætermittam : [b] tibi tamen agam, ut debeo, gratias. Animadverti enim et didici ex tuis litteris, te omnibus in rebus habuisse rationem, ut mihi consuleres, restitueresque et præparares quodammodo omnia, quo mea ratio facilior et solutior esse posset. Hoc tuum officium cum mihi gratissi-

[a] Hominem. — [b] Abest *tibi*.

en m'apprenant que c'est l'envie de me voir qui vous a fait demeurer dans la province. Adieu.

LETTRE V.

Au même.

Je suis arrivé à Tralles le 26 du mois d'août, et L. Lucilius s'y est trouvé avec vos lettres et vos ordres. Vous ne pouviez choisir pour cette commission personne qui eût plus d'amitié pour moi, ni qui fût plus propre, suivant l'opinion que j'ai de sa prudence, à me donner les explications que je désirais. J'ai lu vos lettres avec joie, et j'ai écouté soigneusement Lucilius. Vous m'écrivez que, malgré le plaisir que vous avez trouvé à lire tout ce que je vous ai marqué de mes sentimens pour vous, ce détail n'était pas nécessaire, parce que je reprends les choses de trop loin. Je conviens que, lorsque l'amitié est confirmée et la confiance bien établie, l'énumération des témoignages est inutile; et puisque vous pensez de même, je passerai désormais sur cet article : cependant, souffrez que je vous fasse les remercîmens que je vous dois. J'ai observé, et j'ai appris par vos lettres, que vous n'avez rien négligé pour mes intérêts, et que vos soins se sont attachés à réparer, à disposer tout ce qui peut servir à rendre mon administration plus libre et plus aisée. Un service de cette nature excitant toute ma reconnaissance, je dois souhaiter de vous voir bien persuadé que je m'efforcerai, et que je m'efforce déjà, non-

mum esse dicam, sequitur illud, ut te existimare velim, mihi magnæ curæ fore, atque esse jam, primum, ut ipse tu, tuique omnes, deinde ut etiam reliqui scire possint, me tibi esse amicissimum. Quod quibus adhuc non satis est perspectum, ii mihi nolle magis, nos hoc animo esse, quam non intelligere videntur. Sed profecto intelligent; neque enim obscuris personis [18], nec parvis in causis res agetur. Sed hæc fieri melius, quam dici, aut scribi volo. Quod itinerum meorum ratio te nonnullam in dubitationem videtur adducere, visurusne me sis in provincia : ea res sic se habet. Brundisii cum loquerer cum Phania, liberto tuo, veni in eum sermonem, ut dicerem, me libenter ad eam partem provinciæ primum esse venturum, quo te maxime velle arbitrarer. Tunc mihi ille dixit, quod classe tu velles decedere, et per fore accommodatum tibi, si ad illam maritimam partem provinciæ, navibus accessissem. Dixi me esse facturum : itaque fecissem, nisi mihi L. Clodius noster Corcyræ dixisset, minime id esse faciendum : te Laodiceæ fore ad meum adventum. Erat id mihi multo brevius, multoque commodius, cum præsertim te ita malle arbitrarer. Tua ratio postea est commutata. Nunc, quid fieri possit, tu facillime statues. Ego tibi meum consilium exponam. Prope kal. sextil. puto me Laodiceæ fore : [a] ibi perpaucos dies, dum pecunia accipitur, quæ mihi ex publica permutatione debetur, commorabor. Deinde iter faciam ad exercitum [19], ut

[a] Abest *ibi*.

seulement de vous prouver et à tous les vôtres, que je vous suis parfaitement dévoué, mais encore de faire éclater ces sentimens aux yeux du public. Et si quelqu'un ne les croyait pas déjà prouvés, j'aurais lieu de croire moi-même que ce doute viendrait moins de ce qu'il les ignore que de ce qu'il en serait fâché. Mais j'en convaincrai tout le monde; car ma reconnaissance ne s'attachera point à des personnes obscures ni à des occasions légères. Les effets auront plus de force là-dessus que les écrits et les paroles. A l'égard du doute que mes voyages vous ont fait naître si vous pourrez me voir dans la province, voici ce qui s'est passé. En m'entretenant à Brindes avec Phanias votre affranchi, l'occasion s'est présentée de lui dire que je me rendrais volontiers le premier dans le lieu de la province où je vous croirais disposé à vous rendre. Il me répondit que vous étiez résolu de prendre le chemin de la mer, et qu'il vous serait fort convenable que je me rendisse, par la même voie, sur la côte d'où vous deviez partir. Je l'assurai que je n'y manquerais pas; et je l'aurais fait, si L. Clodius ne m'en avait détourné à Corcyre, en me disant que je vous trouverais à Laodicée. Il est vrai que ce parti était pour moi le plus court et le plus commode, surtout lorsqu'on m'assurait que c'était celui que vous aviez pris vous-même : vous avez ensuite changé de résolution. Aujourd'hui, décidez vous-même de ce qui convient le mieux. Je compte d'être à Laodicée vers le premier jour d'août; j'y passerai fort peu de jours, pour y recevoir seulement les sommes qui me reviennent suivant mon traité. Je me rendrai de là à l'armée; de sorte que je compte d'être à Iconium vers le 7 d'août. Si je me trompe peut-être dans ce calcul, parce que les affaires et les lieux sont éloignés, je vous promets, à mesure que je marcherai, de vous écrire souvent et par les voies les plus

circiter idus sextil. putem me ad Iconium [20] fore. Sed si quid nunc me fallit in scribendo (procul enim aberam ab re ipsa, et a locis), simul ac progredi cœpero, quam celerrime potero, et quam creberrimis litteris faciam, ut tibi nota sit omnis ratio dierum atque itinerum meorum. Oneris tibi imponere nec audeo quidquam, nec debeo. Sed, quod tuo commodo fieri possit, utriusque nostrum magni [a] interest, ut te videam ante, quam decedas. Quam facultatem si quis casus eripuerit, mea tamen in te omnia officia constabunt, non secus ac si te vidissem. Tibi de nostris rebus nihil sum ante mandaturus per litteras, quam desperaro coram me tecum agere posse. Quod te a Scævola [21] petiisse dicis, ut, dum tu abesses, ante adventum meum, provinciæ præesset; eum ego Ephesi vidi: fuitque mecum familiariter triduum illud, quod ego Ephesi commoratus sum: nec ex eo quidquam audivi, quod sibi a te mandatum diceret. Sane vellem potuisset obsequi voluntati tuæ. Non enim arbitror noluisse. Vale.

EPISTOLA VI.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Cum meum factum [22] cum tuo comparo, etsi non magis mihi faveo in nostra amicitia tuenda, quam tibi: tamen multo magis meo facto delector, quam

[a] Inter quam dec.

promptes, l'ordre et les jours de ma route. Je n'ai point la hardiesse de vous assujétir à rien, et je sens que ce serait blesser mon devoir. Mais, autant que votre commodité le permettra, il est fort important pour vous et pour moi que je puisse vous joindre avant votre départ. Si quelque accident s'y oppose, je ne laisserai pas de vous rendre aussi fidèlement mes services que si j'avais obtenu la satisfaction de vous voir. Je ne me servirai de ma plume pour vous parler des affaires, qu'après avoir perdu l'espérance de m'expliquer de bouche. J'ai vu Scévola à Ephèse; il ne m'a point quitté pendant trois jours que j'ai passés dans cette ville; mais il ne m'a pas fait connaître que vous l'ayez prié, comme vous me l'avez écrit, de se charger du gouvernement de la province pendant votre absence et jusqu'à mon arrivée. Je souhaiterais qu'il eût pu suivre là-dessus vos intentions; car je ne puis croire qu'il ne l'ait pas voulu. Adieu.

LETTRE VI.

Au même.

Lorsque je compare votre conduite et la mienne, il me semble que, sans juger plus favorablement de mes intentions que des vôtres, j'ai raison d'expliquer le fait à mon avantage. En premier lieu, croyant connaître la fidélité de Phanias

tuo. Ego enim Brundisii quæsivi ex Phania [23], cujus mihi videbar et fidelitatem erga te perspexisse, et nosse locum, quem apud te is teneret; quam in partem provinciæ maxime putaret te velle, ut in succedendo primum venirem. Cum ille mihi respondisset, nihil me tibi gratius facere posse, quam si ad Sidam navigassem : etsi minus dignitatis habebat ille adventus, et ad multas res mihi minus erat aptus, tamen ita me dixi facturum. Idem ego cum L. Clodium Corcyræ convenissem, hominem ita tibi conjunctum, ut mihi, cum illo cum loquerer, tecum loqui viderer : dixi ei, me ita facturum esse, ut in eam partem, quam Phania rogasset, primum venirem. Tunc ille mihi cum gratias egisset, magnopere a me petivit, ut Laodiceam protinus irem : te in prima provincia [24] velle esse, ut quam primum decederes : quin, nisi ego successor essem, quem tu cuperes videre, te antea, quam tibi successum esset, decessurum fuisse : quod quidem erat consentaneum cum iis litteris, quas ego Romæ acceperam : ex quibus perspexisse mihi videbar, quam festinares decedere. Respondi Clodio [25], me ita esse facturum, ac multo quidem libentius, quam si illud esset faciendum, quod promiseram Phaniæ.[a] Itaque et consilium mutavi, et ad te statim mea manu scriptas litteras misi : quas quidem, ex tuis litteris intellexi, satis mature ad te esse perlatas. Hoc ego meo facto valde delector. Nihil enim potuit fieri amantius. Considera nunc

[a] Ita et.

et la confiance que vous avez pour lui, je lui demandai, à Brindes, dans quelle partie de la province il croyait que vous souhaitassiez de me voir en arrivant pour vous succéder. Il me répondit que je ne pouvais rien faire qui vous fût plus agréable que de débarquer à Side; et quoique cette route eût non-seulement moins de dignité, mais qu'elle me fût moins commode par un grand nombre de raisons, je lui promis de la prendre. Ensuite, m'étant trouvé à Corcyre avec L. Clodius, dont je connaissais si bien l'attachement pour vous qu'en lui parlant je m'imaginais vous parler à vous-même, je l'assurai que je ne manquerais point de me rendre d'abord dans le lieu que Phanias m'avait proposé. Après m'en avoir fait des remercîmens, il me pressa beaucoup d'aller promptement à Laodicée, en me disant que vous souhaitiez de ne pas trop vous enfermer dans la province, afin que rien ne retardât votre départ. Il ajouta même que si vous aviez eu tout autre successeur que vous n'eussiez pas souhaité de voir, vous n'auriez point attendu son arrivée pour partir : ce qui s'accordait avec les lettres que j'avais reçues de Rome, par lesquelles on m'avait marqué combien vous hâtiez votre départ. J'assurai Clodius que je suivrais son conseil, et plus volontiers même que je n'aurais exécuté la promesse que j'avais faite à Phanias. Ainsi, ayant changé de projet, je vous écrivis aussitôt de ma propre main, et j'eus lieu de croire, par votre réponse, que vous aviez reçu assez tôt ma lettre. Dans cette conduite, je ne vois rien dont je ne doive m'applaudir; car il n'y pouvait entrer plus d'amitié. Considérez maintenant la vôtre. Non-seulement vous ne vous êtes pas rendu dans les lieux où vous pouviez me voir, mais vous vous en êtes éloigné si fort, qu'en mettant à vous suivre les trente jours qui vous ont été donnés pour votre départ, par

vicissim tuum. Non modo ibi non fuisti, ubi me quam primum videre posses, sed eo discessisti, quo ego te ne persequi quidem possem triginta diebus, qui tibi ad decedendum lege (ut opinor) Cornelia constituti essent: ut tuum factum, qui, quo animo inter nos simus, ignorant, alieni hominis (ut levissime dicam) et fugientis congressum; meum vero, conjunctissimi et amicissimi esse videatur. Ac mihi tamen ante, quam in provinciam venirem, redditæ sunt a te litteræ: quibus etsi te Tarsum proficisci demonstrabas, tamen mihi non dubiam spem mei conveniendi afferebas: cum interea, credo equidem, malivoli homines (late enim patet hoc vitium, [b] et est in multis), sed tamen probabilem materiam nacti sermonis, ignari meæ constantiæ, conabantur alienare a te voluntatem meam: qui te forum Tarsi agere, statuere multa, decernere, judicare, dicerent, cum posses jam suspicari, tibi esse successum: quæ ne ab iis quidem fieri solerent, qui brevi tempore sibi succedi putarent. Horum ego sermone non movebar. Quin etiam (credas mihi velim) si quid tu ageres, levari me putabam molestia; et ex annua provincia, quæ mihi longa videtur, prope jam undecim mensium provinciam factam esse gaudebam, si absenti mihi unius mensis labor detractus esset. Illud (vere dicam) me movet, in tanta militum paucitate abesse tris cohortes [26], quæ sint plenissimæ: nec me scire ubi sint. Molestissime autem fero; quod, te ubi visurus sim,

[a] Et est enim.

la loi, si je ne me trompe, de Cornélius, je n'aurais pu espérer de vous joindre; de sorte qu'aux yeux de ceux qui ne connaissent point le fond de nos sentimens mutuels, votre conduite aurait passé pour celle d'un homme mal disposé, qui voulait éviter notre entrevue; et la mienne, pour celle de l'ami le plus tendre et le plus ardent. Cependant j'avais reçu de vous, avant mon arrivée dans la province, des lettres où vous m'assuriez qu'à la vérité vous quittiez Tarse, mais que vous ne comptiez pas moins que nous pourrions nous joindre; tandis que des personnes malintentionnées (je me le persuade du moins, car je sais que ce vice n'est que trop commun), trouvant l'occasion de satisfaire leur malignité, et ne connaissant point ma constance, s'efforçaient de me prévenir contre vous, m'assuraient que vous teniez la cour de justice à Tarse, que vous y faisiez des règlemens nouveaux, et que vous y portiez des décrets et des sentences, dans un temps où vous ne pouviez pas ignorer tout-à-fait que vous aviez un successeur, quoique cela ne se fasse guère lorsqu'on s'attend à voir bientôt celui qui doit nous succéder. Ces discours ne faisaient aucune impression sur moi. Je regardais même (faites-moi la grâce de le croire), tous les soins que vous pouviez prendre, comme une diminution d'embarras pour mon administration; et je pensais avec joie que si l'on me retranchait un mois de travail, mon office, qui est annuel et dont la longueur m'effrayait déjà, ne serait plus qu'un office d'onze mois. Mais, pour m'expliquer naturellement, c'est encore un sujet de chagrin pour moi, lorsque les troupes sont en si petit nombre, de ne pas trouver les trois meilleures cohortes, et de ne pas savoir où elles sont. Enfin, je ressens une véritable peine d'ignorer encore où j'aurai la satisfaction de vous voir. Je ne me suis pas pressé de vous écrire, parce que je vous

nescio : eoque ad te tardius scripsi, quod quotidie te ipsum exspectabam : cum interea ne litteras quidem ullas accepi, quæ me docerent, quid ageres, aut ubi te visurus essem. Itaque virum fortem, mihique in primis probatum, Antonium, præfectum evocatorum [27], misi ad te, cui, si tibi videretur, cohortes traderes : ut, dum tempus anni esset idoneum, aliquid negotii gerere possem. In quo, tuo consilio ut me sperarem esse usurum, et amicitia nostra, et litteræ tuæ fecerant : quod ne nunc quidem despero. Sed plane, quando, aut ubi te visurus sim, nisi ad me scripseris, ne suspicari quidem possum. Ego, ut me tibi amicissimum esse, et æqui, et iniqui intelligant, curabo. De tuo in me animo iniquis secus existimandi videris nonnihil loci dedisse. Id si correxeris, mihi valde gratum erit. Et, [a] ut habere rationem possis, quo loco me, salva lege Cornelia, convenias, ego in provinciam veni pridie kal. sext. Iter in Ciliciam [28] facio per Cappadociam. Castra movi ab Iconio pridie kalendas sept. Nunc tu et ex diebus, et ex ratione itineris, si putabis me esse conveniendum, constitues, quo loco id commodissime fieri possit, et quo die. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. C. S. D. APPIO PULCHRO.

Pluribus [29] verbis ad te scribam, cum plus otii

[a] Ut tu h.

attendais tous les jours, et vous n'avez pas pris soin de m'apprendre, par un mot de lettre, ce que vous faisiez ni où je pouvais espérer de vous voir. J'ai pris donc le parti de vous envoyer Antoine, qui commande les vétérans rappelés, homme de cœur et de confiance, pour recevoir de vous les cohortes, si vous jugiez à propos de les lui remettre; ma vue est de me mettre en état d'entreprendre quelque chose, tandis que la saison le permet. Votre amitié et vos lettres mêmes m'avaient fait espérer là-dessus le secours de vos conseils; c'est une espérance que je ne perds point encore: mais si vous ne prenez la peine de m'écrire dans quel temps et dans quel lieu je puis vous voir, vous voyez bien que je ne puis pas le deviner. Je vous proteste que ma conduite ne laissera douter ni aux gens bien disposés, ni à ceux qui ne le sont pas, que je ne vous sois très-attaché. Pour vous, il semble que vous ayez donné aux esprits qui le sont mal, quelque sujet de ne pas bien juger de vos sentimens pour moi; et si vous voulez me faire beaucoup de plaisir, vous ôterez tous ces prétextes à leur malignité. J'ai voulu vous mettre en état de choisir le lieu où vous voudrez me voir, sans blesser la loi Cornélia. Je suis arrivé dans la province le dernier jour de juillet. Je me rends dans la Cilicie par la Cappadoce, et je suis parti d'Iconium le dernier jour d'août. Si vous jugez à propos de me venir trouver, c'est à vous de régler, sur l'ordre et sur les jours de ma marche, dans quel lieu et quel jour cela vous sera plus commode. Adieu.

LETTRE VII.

Au même.

Vous recevrez de moi de plus longues lettres lorsque j'aurai plus de loisir pour vous écrire. Je me hâte de prendre la plume

nactus ero. Hæc scripsi subito, cum Bruti pueri Laodiceæ me convenissent, et se Romam properare dixissent. Itaque nullas iis, præterquam ad te, et ad Brutum, dedi litteras. Legati appiani [30] mihi volumen [31] a te, plenum querelæ iniquissimæ, reddiderunt, quod eorum ædificationem [32] litteris meis impedissem. Eadem autem epistola petebas, ut eos quam primum, ne in hiemem inciderent, ad facultatem ædificandi liberarem : et simul peracute [33] querebare, quod eos tributa exigere vetarem prius, quam ego, re cognita, permisissem : genus enim quoddam fuisse impediendi, cum ego cognoscere non possem, nisi cum ad hiemem me ex Cilicia recepissem. Ad omnia accipe : et cognosce æquitatem expostulationis tuæ. Primum, cum ad me aditum esset ab iis, qui dicerent, a se intolerabilia tributa exigi : quid habuit iniquitatis, me scribere, ne facerent ante, quam ego rem causamque cognossem ? Non poteram, credo, ante hiemem. Sic enim scribis. Quasi vero ad cognoscendum ego ad illos, non illi ad me venire debuerint. Tam longe ? inquis. Quid ? cum dabas iis litteras, per quas mecum agebas, ne eos impedirem, quo minus ante hiemem ædificarent, non eos ad me venturos arbitrabare ? Tametsi id quidem fecerunt ridicule. Quas enim litteras afferebant, ut opus æstate facere possent, eas mihi post brumam [34] reddiderunt. Sed scito, et multo plures esse, qui de tributis recusent, quam qui exigi velint ; et me tamen, quod te velle existimem, esse facturum. De Appianis hactenus. A Pausania, Lentuli

à l'arrivée des gens de Brutus, qui me sont venus offrir leurs services à Laodicée, mais qui sont fort pressés, disent-ils, de reprendre le chemin de Rome. Ainsi je n'ai le temps d'écrire qu'à vous et à Brutus. Les députés des Appians m'ont remis de votre part un mémoire rempli de plaintes fort injustes, sur l'obstacle que j'ai mis par mes lettres à leur édifice. Vous me priez en même temps de leur rendre bientôt la liberté de bâtir, afin qu'ils ne soient point arrêtés par l'hiver; et vous ajoutez une plainte fort singulière, sur ce que je les empêche d'exiger les tributs avant que j'aie pris les informations nécessaires pour leur en accorder la permission : car c'est apparemment une manière de les empêcher, que de ne pouvoir prendre ces informations avant l'hiver, lorsque j'aurai quitté la Cilicie. Vous allez voir la justice de toutes vos plaintes. Premièrement, si j'ai reçu les représentations de ceux qui se prétendent chargés de tributs insupportables, quelle injustice ai-je commise en défendant par mes lettres que ces tributs ne soient exigés avant que j'en aie pris connaissance? Je ne pouvais, dites-vous, la prendre avant l'hiver. Mais, était-ce à moi de les aller trouver pour cela, ou n'était-ce pas eux qui devaient venir vers moi? Venir si loin? me direz-vous. Quoi! lorsque vous leur donniez la lettre par laquelle vous me priez de ne les point empêcher de bâtir avant l'hiver, vous avez cru qu'ils ne viendraient pas me la remettre? Ils s'y sont pris à la vérité fort ridiculement, car ils ne m'ont remis qu'à l'entrée de l'hiver la lettre qu'ils m'apportaient pour obtenir la permission de bâtir en été. Mais apprenez que ceux qui refusent de payer le tribut sont en bien plus grand nombre que ceux qui y consentent, et que je ne laisserai pas de suivre là-dessus vos intentions. C'en est assez sur les Appians. Pausanias, affranchi de Lentulus et mon *accense*, m'a rapporté que vous

liberto, accenso [35] meo, audivi, cum diceret, te secum esse questum, quod tibi obviam non prodissem. Scilicet contemsi te : nec potest fieri me quidquam superbius. Cum puer tuus ad me secunda fere vigilia [36] venisset, isque te ante lucem Iconium mihi venturum nuntiasset, incertumque, utra via, cum essent duæ : altera Varronem, tuum familiarissimum, altera Q. Leptam, præfectum [37] fabrum meum, tibi obviam misi. Mandavi utrique eorum, ut ante ad me excurrerent, ut tibi obviam prodire possem. Currens Lepta venit, mihique nuntiavit, te jam castra prætergressum esse. Confestim Iconium veni. Cetera jam tibi nota sunt. An ego tibi obviam non prodirem? primum, Appio Claudio? deinde, imperatori? deinde, more majorum? deinde, quod caput est, amico? præsertim cum in isto genere multo etiam ambitiosius facere soleam, quam honos meus et dignitas postulat. Sed hæc hactenus. Illud idem Pausanias dicebat, te dixisse : Quidni? Appius Lentulo, Lentulus Appio processit obviam : Cicero Appio noluit? Quæso, etiamne tu has ineptias, homo (mea sententia) summa prudentia, multa etiam doctrina, plurimo rerum usu, addo [a] urbanitatem [38], quæ est virtus, ut stoici rectissime putant, ullam Appietatem, aut Lentulitatem, valere apud me plus, quam ornamenta virtutis, existimas? Cum ea consecutus nondum eram, quæ sunt hominum opinionibus amplissima : tamen ista vestra nomina numquam sum admiratus : viros esse, qui ea

[a] Urbanitate.

lui aviez fait des plaintes de ce que je n'étais point allé au-devant de vous. C'est par mépris apparemment, et je suis le plus orgueilleux de tous les hommes. Voici la vérité du fait. Votre laquais étant arrivé presque à neuf heures du soir, et m'ayant annoncé que vous seriez avant le jour à Iconium, mais sans qu'il sût par lequel des deux chemins vous viendriez, j'envoyai aussitôt par l'un, Varron, qui est un de vos meilleurs amis; et par l'autre, Q. Lepta, intendant de mes ouvriers, avec ordre à celui qui vous rencontrerait, de revenir à la hâte m'en donner avis, afin que je pusse aller au-devant de vous: Lepta revint en courant, et m'annonça que vous étiez déjà au-delà du camp. Je me rendis aussitôt à Iconium. Vous savez tout le reste. Moi! j'aurais fait difficulté d'aller au-devant de vous! au-devant d'Appius Claudius! d'un empereur! j'aurais fait difficulté de suivre l'usage de nos ancêtres, surtout pour aller au-devant d'un ami! moi, dis-je, qui en fais souvent beaucoup plus dans ce genre que mon rang et ma dignité ne me le permettent! Pausanias ajoute que vous avez dit: Quoi donc! Appius va au-devant de Lentulus; Lentulus au-devant d'Appius; et Cicéron refuse à Appius de lui faire le même honneur! De grâce, un homme tel que vous, à qui je connais une prudence infinie, beaucoup de savoir, de l'expérience du monde, et j'ajoute de l'*urbanité* (ce que les stoïciens ont raison de regarder comme une vertu), Appius, en un mot, peut-il s'imaginer que la grandeur des noms fasse plus d'impression sur moi que le mérite et la vertu? Avant même que je fusse parvenu à ce qui passe dans l'opinion des hommes pour le sommet de la grandeur, comptez que je n'ai jamais eu d'admiration pour vos grands noms, et que je n'attribue la qualité de grands qu'à ceux de qui vous les avez hérités. Depuis que je me suis vu revêtu des plus

vobis reliquissent, magnos arbitrabar. Postea vero, quam ita et cepi et gessi maxima imperia, ut mihi nihil neque ad honorem, neque ad gloriam acquirendum putarem : superiorem quidem numquam, sed parem vobis me speravi esse factum [39]. Nec, mehercule, aliter vidi existimare, vel Cn. Pompejum, quem omnibus, qui umquam fuerunt, vel P. Lentulum, quem mihi ipsi antepono. Tu si aliter existimas, nihil errabis, si paullo diligentius (ut, quid sit εὐγένεια, quid sit nobilitas, intelligas), Athenodorus [40], Sandonis filius, quid de his rebus dicat, attenderis. Sed, ut ad rem redeam, me tibi non amicum modo, verum etiam amicissimum existimes velim. Profecto omnibus meis officiis efficiam, ut ita esse vere possis judicare. Tu autem si id agis, ut minus mea causa, dum ego absim, debere videaris, quam ego tua laborarim : libero te ista cura : Παρ' ἐμοί γε καὶ ἄλλοι, Οἵ κέ με τιμήσουσι, μάλιστα δὲ μητίετα Ζεύς. Si autem natura es φιλαίτιος, illud non perficies, quo minus tua causa velim. Hoc assequere, ut, quam in partem tu accipias, minus laborem. Hæc ad te scripsi liberius, fretus conscientia officii mei, benivolentiæque : quam a me certo judicio susceptam, quoad tu voles, conservabo. Vale.

grands emplois, et que par la manière dont je les ai obtenus et exercés, j'ai pu me flatter qu'il ne manquait rien à ma gloire et à ma dignité, je n'ai pas eu la présomption de me croire supérieur à vous; mais je me suis regardé comme votre égal. Je n'ai pas remarqué que ni Cn. Pompée, que je mets au-dessus de tous les autres hommes, ni P. Lentulus, que je mets au-dessus de moi-même, aient jamais pensé autrement. Si vous aviez là-dessus d'autres principes, vous ne feriez pas mal d'étudier avec un peu plus d'attention ce que dit Athénodore, fils de Sandon, pour y prendre des idées justes de ce qu'on appelle naissance et noblesse. Mais revenons, et soyez persuadé, je vous prie, que non-seulement je vous suis attaché, mais que je le suis par les sentimens d'une amitié très-vive: toute ma conduite vous le prouvera si clairement, qu'il ne pourra vous en rester aucun doute. Pour vous, si la manière dont vous en userez dans mon absence, donne lieu de penser que vous ne vous croyiez point obligé de faire autant pour moi que j'ai fait pour vous, je vous dispense absolument du soin de mes intérêts. *D'autres auront pour moi de la considération, et Jupiter m'aidera de son conseil.* Mais si votre caractère est d'aimer à vous plaindre, ce ne sera point une raison pour moi de vous servir avec moins de zèle. Faites-moi savoir seulement ce que j'en dois penser. Je me suis expliqué librement, parce que mon cœur se rend témoignage de la sincérité de son amitié et de son zèle. C'est avec choix que j'ai pris pour vous ces sentimens, et je les conserverai aussi long-temps que vous le souhaiterez. Adieu.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. PROCOS. S. D. APPIO PULCHRO.

Etsi, quantum ex tuis litteris intelligere potui, videbam, te hanc epistolam [41], cum ad urbem esses [42], esse lecturum, refrigerato jam levissimo sermone hominum provincialium : tamen, cum tu tam multis verbis ad me de improborum oratione scripsisses, faciendum mihi putavi, ut tuis litteris brevi responderem. Sed prima duo capita epistolæ tuæ, tacita mihi quodammodo relinquenda sunt. Nihil enim habent, quod aut definitum sit, aut certum, nisi me vultu, taciturnitate significasse, tibi non esse amicum; idque pro tribunali, cum aliquid ageretur, et nonnullis in conviviis intelligi potuisse. Hoc totum nihil esse, possum intelligere : sed cum sit nihil, ne quid dicatur quidem, intelligo. Illud quidem scio, meos multos, et illustres, et ex superiore, et ex æquo loco sermones habitos cum tua summa laude, et cum magna [a] significatione nostræ familiaritatis, ad te vere potuisse deferri. Nam, quod ad legatos [43] attinet, quid a me fieri potuit aut elegantius, aut justius, quam ut sumtus egentissimarum civitatum minuerem, sine ulla imminutione dignitatis tuæ, præsertim ipsis civitatibus postulantibus? Nam mihi totum genus legationum, tuo nomine proficiscentium, notum non erat. Apameæ cum essem, multarum civitatum prin-

[a] Sollicitudine, signif.

LETTRE VIII.

Au même.

Quoique je juge par votre lettre que vous recevrez celle-ci près de Rome, et que les vains discours des gens de province seront alors refroidis, j'ai cru que m'en écrivant avec tant d'étendue, je vous devais là-dessus une courte réponse. Je passe sur les deux premiers articles de votre lettre, parce qu'ils ne me paraissent point assez clairs, et que ce que j'en ai pu seulement recueillir, est qu'on m'accuse d'avoir témoigné, par l'air de mon visage et par mon silence, que je ne suis pas bien disposé pour vous. On a fait, dites-vous, cette remarque dans les occasions que j'ai eues de juger sur mon tribunal, et dans plusieurs festins. Je comprends bien que toute cette accusation est une chimère; mais étant en effet chimérique, je ne comprends pas même de quoi l'on veut parler: au contraire, je sais parfaitement qu'on a pu vous rapporter avec certitude quantité de discours publics et particuliers, que j'ai tenus ouvertement à votre honneur, avec de grandes marques de zèle et des témoignages éclatans de notre amitié. A l'égard des députés, par exemple, que pouvais-je faire de plus agréable et de plus juste, que de diminuer les dépenses de plusieurs villes très-pauvres, sans donner la moindre atteinte à votre dignité, surtout lorsque j'en étais pressé par leurs sollicitations? Je ne connaissais point encore la nature de ces députations, qui se faisaient par rapport à vous. Pendant que je me trouvais à Apamée, les chefs d'un grand nombre de villes vinrent me représenter qu'on assignait aux députés des appointemens trop considérables, et qui surpassaient le pouvoir de leurs communautés. Je fis là-dessus tout à la fois quantité

cipes ad me detulerunt, sumtus decerni legatis nimis magnos, cum solvendo civitates non essent. Hic ego multa simul cogitavi. Primum te hominem, non solum sapientem, verum etiam (ut nunc loquimur) urbanum, non arbitrabar genere isto legationum delectari : idque me arbitror Synnadis pro tribunali multis verbis disputavisse : primum, Appium Claudium senatui populoque romano, non Myndensium testimonio (in ea enim civitate mentio facta est), sed sua sponte, esse laudatum : deinde me ista vidisse multis accidere, ut eorum causa legationes Romam venirent; sed his legationibus non meminisse ullum tempus laudandi, aut locum dari : studia mihi eorum placere, quod in te bene merito grati essent : consilium totum videri minime necessarium. Si autem vellent declarare in eo officium suum, laudaturum me, si qui suo sumtu functus esset officio : concessurum, si legitimo : non permissurum, si infinito. Quid enim reprehendi potest, nisi quod addis, visum esse quibusdam edictum meum, quasi consulto ad istas legationes impediendas esse accommodatum ? Jam non tam mihi videntur injuriam [a] facere, si qui hæc disputant, quam si cujus aures ad hanc disputationem patent. Romæ composui edictum : nihil addidi, nisi quod publicani me rogarunt, cum Samum ad me venissent, ut de tuo edicto totidem verbis transferrem in meum. Diligentissime scriptum caput est, quod pertinet ad minuendos sumtus civitatum :

[a] Facere ii, qui.

de réflexions : premièrement, qu'il n'était pas probable qu'un homme non-seulement aussi sage que vous, mais, pour me servir du terme qui est en usage, aussi rempli d'urbanité, prît plaisir à ces sortes de députations ; et je crois qu'étant à Synnade sur mon tribunal, j'expliquai assez au long ce que je pensais là-dessus. Je me souviens d'avoir dit que si Appius Clodius avait reçu des louanges dans l'assemblée du sénat et devant le peuple romain, c'était, non pas sur le témoignage des habitans de Myndes (je nommais cette ville, parce qu'on y avait parlé de vous), mais parce qu'on n'ignorait pas qu'elles lui étaient dues. J'ajoutai que de toutes les députations que j'avais vu faire à Rome en faveur de plusieurs personnes ; je ne me souvenais pas d'une seule à qui l'on eût donné l'occasion et le temps de prononcer son panégyrique ; que je louais le zèle des députés, parce que je trouvais de la justice dans la reconnaissance qu'ils témoignaient pour vous ; mais que leur entreprise me paraissait peu nécessaire : enfin, que s'ils persistaient à vouloir vous marquer par-là les sentimens qu'ils vous devaient, je louerais ceux qui s'acquitteraient de ce devoir à leurs propres frais, et que j'y consentirais volontiers s'ils s'en tenaient à des bornes raisonnables ; mais que je ne permettrais pas qu'ils s'engageassent dans une dépense excessive. Qu'y a-t-il jusqu'ici à me reprocher ? Mais il a paru à certaines gens, ajoutez-vous, que je n'ai point eu d'autre vue dans mon édit que d'empêcher ces députations. Je réponds qu'une telle idée me paraît bien moins injurieuse pour moi que pour ceux qui seraient capables d'y trouver de la vraisemblance. J'ai composé un édit à Rome ; je n'y ai rien ajouté qu'à la prière des publicains, qui me prièrent, à mon arrivée à Samos, d'y mettre, et dans les mêmes termes, ce que j'y ai mis effectivement du vôtre. L'article qui regarde la nécessité

quo in capite sunt quædam nova, salutaria civitatibus; quibus ego magnopere delector. Hoc vero, ex quo suspicio nata est, me exquisisse aliquid, in quo te offenderem, translatitium est. Neque enim eram tam desipiens, ut privatæ rei causa legari putarem qui et tibi non privato, et pro re non privata sua, sed publica; non in privato, sed in publico orbis terræ consilio (id est, in senatu), ut gratias agerent, mittebantur : neque cum edixi, ne quis injussu meo proficisceretur, exclusi eos, qui me in castra, et qui trans Taurum persequi non possent. Nam id est maxime in tuis litteris irridendum. Quid enim erat, quod me persequerentur in castra, Taurumve transirent, cum ego Laodicea usque ad Iconium iter ita fecerim, ut me omnium illarum diœcesium, quæ cis Taurum sunt, omniumque earum civitatum magistratus legationesque convenirent? Nisi forte postea cœperunt legare, quam ego Taurum transgressus sum : quod certe non ita est. Cum enim Laodiceæ, cum Apameæ, cum Synnadis, cum Philomeli, cum Iconii essem; quibus in oppidis omnibus commoratus sum : omnes jam istius generis legationes erant constitutæ. Atque hoc tamen te scire volo, me, de isto sumtu legationum aut minuendo, aut remittendo, decrevisse nihil, nisi quod principes civitatum a me postulassent: ne in venditionem tributorum, et illam acerbissimam exactionem (quam tu non ignoras) capitum atque ostiorum [44], inducerentur sumtus minime necessarii. Ego autem cum hoc suscepissem,

de diminuer les charges des villes, est travaillé avec beaucoup de soin : il s'y trouve des choses neuves et d'une grande utilité pour les villes ; j'en suis extrêmement satisfait. Mais remarquez que les endroits qui m'ont exposé au soupçon d'avoir cherché à vous offenser, sont pris de vous. Je n'étais point assez insensé pour m'imaginer que ce fût une affaire privée qui pût être le motif d'une députation qu'on vous envoyait, à vous qui n'étiez point un homme privé, et non pour des intérêts privés, mais pour des intérêts publics ; qu'on vous envoyait, dis-je, non d'une manière privée, mais pour paraître dans le conseil public du monde entier ; c'est-à-dire, pour faire au sénat des remercîmens publics. Et quand j'ai défendu par mon édit que personne ne se mît en chemin sans ma permission, je n'ai pas compris dans ma défense ceux qui ne pouvaient me suivre à l'armée ni au-delà du mont Taurus. C'est en effet ce que je trouve de plus plaisant dans votre lettre : car, pourquoi m'auraient-ils suivi jusqu'à l'armée ou jusqu'au-delà du mont Taurus, puisque depuis Laodicée jusqu'à Iconium je réglai tellement ma marche, que les magistrats et les députés de toutes les communautés et de toutes les villes qui sont en-deçà du mont Taurus eurent le temps de se rendre auprès de moi ? Dira-t-on que les députations ne commencèrent qu'après que j'eus passé le mont Taurus ? ce serait se tromper beaucoup ; car elles se firent pendant que j'étais à Apamée, à Synnade, à Philomelum, à Iconium, toutes villes où je fis quelque séjour. Cependant, je veux que vous le sachiez, si j'ai porté quelque décret pour la diminution ou la remise de ces frais de députations, ce n'a été qu'à la prière de tous les chefs des villes, qui souhaitaient d'exempter leurs communautés des frais inutiles qu'entraînent la vente des tributs, et la rigueur avec laquelle ils se lèvent par tête et sur

non solum justitia, sed etiam misericordia adductus, ut levarem miseriis perditas civitates, et perditas maxime per magistratus suos, non potui in illo sumtu non necessario negligens esse. Tu, cum istiusmodi sermones ad te delati de me sunt, non debuisti credere. Si autem hoc genere delectaris, ut, quæ tibi in mentem veniant, aliis attribuas : genus sermonis inducis in amicitiam minime liberale. Ego si in provincia detrahere de tua fama umquam cogitassem, non ad generum tuum Lentulum, neque ad libertum tuum Brundisii, neque ad præfectum fabrum Corcyræ, quem in locum me venire velles, retulissem. Quare potes, doctissimis hominibus auctoribus, quorum sint de amicitia gerenda præclarissime scripti libri, genus hoc totum orationis tollere : *disputabant; ego contra disserebam : dicebant; ego negabam.* An mihi de te nihil esse dictum umquam putas? ne hoc quidem, quod, cum me Laodiceam venire voluisses, Taurum ipse transisti? quod iisdem diebus meus conventus erat Apameæ, Synnadis, Philomeli : tuus Tarsi? Non dicam plura, ne, in quo te objurgem, id ipsum videar imitari. Illud dicam, ut sentio : si ista, quæ alios loqui dicis, ipse sentis; tua summa culpa est : sin autem alii tecum hæc loquuntur; tua tamen, quod audis, culpa nonnulla est. Mea ratio in tota amicitia nostra constans et gravis reperietur. Quod si qui me astutiorem fingit : quid potest esse callidius, quam, cum te absentem semper defenderim, cum

chaque maison. Moi, que la compassion avait porté autant que la justice à soulager dans leurs misères de malheureuses villes, qui pouvaient accuser particulièrement leurs magistrats de leur ruine, j'ai cru qu'à l'égard surtout de ces frais inutiles, il ne m'était pas permis d'être négligent : et lorsqu'on vous a fait là-dessus des rapports à mon désavantage, vous n'avez pas dû les croire. Ce serait introduire d'étranges procédés dans le commerce de l'amitié, que de prendre plaisir à rendre vos amis responsables de tout ce qui peut vous tomber dans l'esprit. Si j'avais eu le dessein de nuire à votre réputation dans la province, je n'aurais pas proposé à Lentulus votre gendre, ni à votre affranchi lorsque j'étais à Brindes, ni à l'intendant de vos ouvriers tandis que j'étais à Corcyre, de me rendre dans le lieu qu'il vous plairait d'assigner. Vous pouvez donc, sur l'autorité de plusieurs savans hommes qui ont fort bien écrit sur l'amitié, en retrancher cette manière de raisonner : ils disputaient ; je disputais contre eux : ils assuraient ; et moi je prenais plaisir à nier. Croyez-vous donc qu'on ne m'ait jamais fait de rapport sur votre compte ? qu'on ne m'ait pas fait remarquer, par exemple, qu'après avoir demandé que je me rendisse à Laodicée, vous passâtes le mont Taurus, et que dans le temps que mon rendez-vous était à Apamée, à Synnade, à Philomelum, le vôtre était à Tarse ? Je n'irai pas plus loin, de peur qu'à votre exemple je ne paraisse chercher un sujet de querelle. Permettez seulement une réflexion que je crois juste. Si vous pensez ce que vous me dites qu'on vous a rapporté, vous êtes très-coupable : si vous me rendez compte seulement des rapports qu'on vous a faits, vous avez toujours quelque tort d'y avoir prêté l'oreille. Examinez toute ma conduite dans le cours de notre amitié, vous la trouverez raisonnable et constante. Si quelqu'un suppose qu'il y ait de l'arti

præsertim mihi [a] usu venturum non arbitrarer, ut ego quoque absens a te defendendus essem; nunc committerem, ut tu jure optimo me absentem deserere posses? Unum genus excipio sermonis, in quo persæpe aliquid dicitur, quod te putem nolle dici: si aut legatorum tuorum cuipiam, aut præfectorum, aut tribunorum militum male dicitur: quod tamen ipsum non mehercule adhuc accidit me audiente, ut aut gravius diceretur, aut in pluris, quam mecum Corcyræ Clodius est locutus; cum in eo genere maxime quereretur, te aliorum improbitate minus felicem fuisse. Hos ego sermones, quod et multi sunt, et tuam existimationem, ut ego sentio, non offendunt, lacessivi numquam, sed non valde repressi. Si quis est, qui neminem bona fide in gratiam putet redire posse: non nostram is perfidiam coarguit, sed indicat suam; simulque non de me is pejus, quam de te existimat. Sin autem quem mea instituta in provincia non delectant, et quadam dissimilitudine institutorum meorum ac tuorum lædi se putat, cum uterque nostrum recte fecerit, sed non idem uterque secutus sit: hunc ego amicum habere non curo. Liberalitas tua, ut hominis nobilissimi, latius in provincia patuit. Nostra si angustior (etsi de tua prolixa beneficaque natura limavit [45] aliquid posterior annus, propter quandam tristitiam temporum), non debent mirari homines, cum et natura semper ad largiendum ex alieno fuerim restrictior, et temporibus, quibus

[a] Usum.

fice, il n'y aurait rien effectivement de si fin que de vous avoir toujours défendu dans votre absence, lorsque j'étais fort éloigné de croire que je dusse jamais avoir besoin de vous pour me défendre à mon tour, et de vous donner sujet, aujourd'hui que je suis absent, de m'abandonner sans que je pusse m'en plaindre. Cependant je ne désavouerai point certains discours que vous pourriez souhaiter qu'on n'eût pas tenus, s'il est question de quelqu'un de vos lieutenans, ou de vos préfets, ou de vos tribuns militaires. Mais à l'égard même de ces gens-là, il n'est jamais arrivé dans ma présence qu'on ait poussé les choses trop loin, ni qu'on s'en soit pris à d'autres que ceux dont Clodius m'a parlé à Corcyre; et lui-même vous plaignait beaucoup d'avoir eu quelque chose à souffrir de la conduite d'autrui. Je n'ai jamais favorisé les discours de cette nature; mais comme ils sont assez fréquens, et que je ne les crois pas capables de blesser votre réputation, je n'ai pas fait beaucoup d'effort pour les arrêter. S'imaginer que personne ne puisse se réconcilier de bonne foi, c'est marquer plus de malignité qu'on n'en suppose aux autres; et celui qui aurait cette idée de notre réconciliation, ne penserait pas assurément mieux de vous que de moi. Mais s'il y a quelqu'un dans la province à qui mes établissemens déplaisent, et qui s'offense de ne pas toujours les trouver semblables aux vôtres, sans considérer que nous pouvons avoir cherché le bien tous deux, quoique par des voies différentes, je désire peu de me faire des amis de ce caractère. Vous avez fait éclater votre libéralité dans la province, et cette conduite était digne d'un homme de votre naissance. Si je suis moins libéral que vous (quoique des conjonctures fâcheuses vous aient fait diminuer aussi dans cette dernière année quelque chose de votre humeur généreuse et bienfaisante), on ne doit point s'étonner qu'ayant

alii moventur, iisdem ego movear : *me esse acerbum sibi, ut sim dulcis mihi.* De rebus urbanis quod me certiorem fecisti, cum per se mihi gratum fuit, tum quod significasti, tibi omnia mea mandata curæ fore. In quibus unum illud te præcipue rogo, ut cures, ne quid mihi ad hoc negotii aut oneris accedat, aut temporis : Hortensiumque [46], nostrum collegam et familiarem, roges, ut, si umquam mea causa quidquam aut sensit, aut fecit, de hac quoque sententia bima decedat : quia mihi nihil potest esse inimicius. De nostris rebus quod scire vis : Tarso nonis octobr. Amanum versus profecti sumus. Hæc scripsi postridie ejus diei, cum castra haberem in agro Mopsuhestiæ [47]. Si quid egero, scribam ad te : neque domum umquam [a] ad meos litteras mittam, quin adjungam eas, quas tibi reddi velim. De Parthis quod quæris, fuisse nullos puto. Arabes qui fuerunt, admisto parthico ornatu [48], dicuntur omnes revertisse. Hostem esse in Syria negant ullum. Tu velim ad me quam sæpissime, et de tuis rebus scribas, et de meis, et de omni reipublicæ statu. De quo sum sollicitus eo magis, quod ex tuis litteris cognovi, Pompejum nostrum in Hispaniam iturum. Vale.

[a] Ad me.

toujours été naturellement assez avare du bien d'autrui, et capable comme un autre d'être touché par les misères du temps, je me prête moins aux désirs d'autrui, pour consulter un peu mes propres goûts.

Je suis fort sensible à la peine que vous avez prise de m'informer des affaires de Rome, et plus encore à la promesse que vous me faites de prendre soin des miennes. Ce que je vous recommande le plus à présent, est de ne pas souffrir qu'on ajoute rien au fardeau ni à la durée de mon emploi. Dites, je vous prie, à Q. Hortensius, notre collègue et notre ami, que s'il a jamais senti ou fait quelque chose en ma faveur, il faut qu'il se départe de cette opinion qui regarde les deux années, parce qu'il n'y a rien qui puisse me causer plus de chagrin. A l'égard de ce qui se passe ici, je suis parti de Tarse le septième d'octobre pour me rendre au mont Amanus. Je vous écris le second jour de ma marche, du canton de Mopsueste où je suis campé. Si j'entreprends quelque chose, je ne manquerai pas de vous en informer, et je n'enverrai point de lettre à ma famille sans y en joindre une pour vous. Je crois que les Parthes, dont vous me parlez, n'ont paru nulle part. Les Arabes se sont fait voir avec quelque mélange de Parthes ; mais on dit qu'ils se sont tous retirés. On assure aussi que nous n'avons point d'ennemis dans la Syrie. Écrivez-moi souvent, et sur vos affaires et sur les miennes, et sur toutes celles de la république. Mon inquiétude augmente sur celles-ci, depuis que j'ai appris par vos lettres que notre cher Pompée doit aller en Espagne. Adieu.

EPISTOLA IX.

M. T. C. APPIO PULCHRO S. D.

Vix tandem legi litteras dignas Appio [49] Clodio, plenas humanitatis, officii, diligentiæ. Adspectus videlicet urbis tibi tuam pristinam urbanitatem reddidit. Nam, quas ex itinere ante, quam ex Asia [a] egressus esses, ad me litteras misisti, unas de legatis a me prohibitis proficisci, alteras de Appianorum ædificatione impedita, legi perinvitus. Itaque conscientia meæ constantis erga te voluntatis rescripsi tibi subiratus. Iis vero litteris lectis, quas Philotimo, liberto meo, dedisti, cognovi intellexique, in provincia multos fuisse, qui nos, quo animo inter nos sumus, esse nollent : ad urbem vero ut accesseris, vel potius ut primum tuos videris, cognosse te ex iis, qua in te absentem fide, qua in omnibus officiis tuendis erga te observantia et constantia fuissem. Itaque quanti illud me æstimare putas, quod est in tuis litteris scriptum : si quid inciderit, quod ad meam dignitatem pertineat, etsi vix fieri possit, tamen te parem mihi gratiam relaturum? Tu vero facile facies. Nihil est enim, quod studio et benivolentia, vel amore potius, effici non possit. Ego, etsi et ipse ita judicabam, et fiebam crebro a meis per litteras certior; tamen maximam lætitiam cepi ex tuis litteris de spe minime

[a] Egressus es.

LETTRE IX.

Au même.

Enfin, je commence à recevoir d'Appius Clodius des lettres dignes de lui, c'est-à-dire, pleines de politesse, de zèle et d'empressement. C'est la vue de Rome, apparemment, qui vous a rendu votre ancienne urbanité. Je n'avais pas lu si volontiers celles que vous m'aviez écrites en chemin, avant que vous eussiez quitté l'Asie : l'une, touchant les députés que j'avais empêchés de partir ; l'autre, sur l'édifice des Appiens, que vous m'accusiez d'avoir retardé. Certain de mes sentimens par le témoignage de mon cœur, je vous marquai un peu de ressentiment dans ma réponse. Mais les lettres que j'ai reçues de vous par Philotime, mon affranchi, m'ont fait connaître qu'il y a bien des gens dans la province qui ne voudraient pas nous voir si bien ensemble, et qu'en arrivant à Rome, ou plutôt qu'en revoyant vos amis, vous avez appris d'eux avec combien de zèle, de fidélité et de constance je vous ai rendu, pendant votre absence, tous les services qui ont dépendu de moi. Quel prix croyez-vous donc que j'attache à cet agréable endroit de votre lettre, où vous m'assurez que, s'il arrive quelque chose qui appartienne à ma dignité, vous me rendrez ce que j'ai fait pour vous, quoique vous n'espériez, dites-vous, d'y réussir qu'à peine? Mais, ne craignez point que cela vous soit si difficile. Il n'y a rien à quoi le zèle et l'affection, ou plutôt la tendresse, ne puisse parvenir. Quoique j'eusse cette opinion de vous, et qu'elle fût souvent confirmée par les lettres que je recevais de mes amis, j'ai reçu une satisfaction très-vive de celles où vous me com-

dubia et plane explorata triumphi tui: neque vero ob eam causam, quo ipse facilius consequerer: nam id quidem ἐπιχείρειον est: sed, mehercule, quod tua dignitas atque amplitudo mihi est ipsa cara per se. Quare quoniam plures tu habes, quam ceteri, quos scias in hanc provinciam proficisci, quod te adeunt fere omnes, si quid velis: gratissimum mihi feceris, si ad me, simul atque adeptus eris, quod et tu confidis, et ego opto, litteras miseris. Longi subsellii [50] (ut noster Pompejus appellat) judicatio et mora, si quem tibi item unum alterumve diem abstulerit: quid enim potest amplius? Tua tamen dignitas suum locum obtinebit. Sed, si me diligis, si a me diligi vis, ad me litteras, ut quam primum lætitia afficiar, mittito. Et velim, reliquum [51] quod est promissi ac muneris tui, mihi persolvas. Cum ipsam cognitionem juris augurii consequi cupio, tum mehercule tuis incredibiliter studiis erga me muneribusque delector. Quod autem a me tale quiddam desideras, sane mihi considerandum est, quonam te remunerer potissimum genere: nam profecto non est meum, qui in scribendo (ut soles admirari) tantum industriæ ponam, committere, ut negligens scribendo fuisse videar: præsertim cum id non modo negligentis, sed etiam ingrati animi crimen futurum sit. Verum hæc videbimus. Illud, quod polliceris, velim pro tua fide diligentiaque, et pro nostra, non instituta, sed jam inveterata amicitia, cures, enitare, ut supplicatio [52] nobis quam honorificentissime, quam primumque decernatur. Omnino

muniquiez l'espérance claire et certaine que vous avez d'obtenir le triomphe : et ne croyez pas que ce fût parce que j'y voyais plus de facilité à l'obtenir pour moi-même ; ce sentiment serait d'un épicurien ; je ne considérais, en vérité, que votre dignité et votre grandeur, qui m'intéressent par elles-mêmes. Comme vous avez plus d'occasions que personne de savoir ceux qui partent pour ma province, parce qu'ils ne manquent point de vous offrir leurs services, vous me ferez un plaisir sensible, aussitôt que vous aurez obtenu ce que vous espérez et ce que je désire, de m'en informer par vos lettres. Si la lenteur des affaires, et ce que notre Pompée appelle les longues séances, vous font perdre un jour ou deux, car cela ne saurait aller plus loin, le temps viendra néanmoins de penser à votre dignité. Mais si vous m'aimez et si vous voulez que je vous aime, vous ne retarderez point ma joie en différant de m'écrire. Je ne vous prie pas moins d'exécuter votre promesse par rapport au présent que vous me destinez : outre le désir que j'ai d'apprendre le droit des augures, rien ne peut me causer plus de plaisir que vos présens et les marques de votre amitié. Vous voulez recevoir de moi quelque chose de la même nature : il faut que j'y pense assurément ; car après m'être appliqué si soigneusement à l'art d'écrire, comme vous m'en avez félicité plusieurs fois, il ne m'est pas permis de m'en dispenser par négligence, surtout lorsque je m'exposerais encore au reproche d'ingratitude. Je ne manquerai donc pas d'y penser. Mais je vous supplie d'employer, comme vous avez la bonté de me le promettre, tous vos soins, tout votre zèle, toute la force d'une amitié qui peut passer à présent pour invétérée, à faire porter incessamment le décret de ma supplication dans les termes les plus honorables. J'ai écrit beaucoup plus tard que je ne l'aurais souhaité. La diffi-

serius misi litteras, quam vellem : in quo cum difficultas navigandi fuit odiosa, tum [a] in ipsum discessum senatus [53] incidisse credo litteras meas. Sed id feci adductus auctoritate et consilio tuo : idque a me recte factum puto, quod non statim, ut appellatus imperator sim, sed aliis rebus additis, æstivisque confectis, litteras miserim. Hæc igitur tibi erunt curæ, quemadmodum ostendis : meque totum, et mea, et meos commendatos habebis. Vale.

EPISTOLA X.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Cum est ad nos allatum de temeritate [54] eorum, qui tibi negotium facesserent, etsi graviter primo nuntio commotus sum, quod nihil tam præter opinionem meam accidere potuit : tamen, ut me collegi, cetera mihi facillima videbantur, quod et in te ipso maximam spem, et in tuis [55] magnam habebam : multaque mihi veniebant in mentem, quamobrem istum laborem tibi etiam honori putarem fore. Illud plane moleste tuli, quod certissimum et justissimum triumphum, hoc invidorum consilio esse tibi ereptum [56] videbam. Quod tu si tanti facies, quanti ego semper judicavi faciendum esse : facies sapienter, et ages victor ex inimicorum dolore triumphum justissimum. Ego enim plane video fore, nervis, opibus, sapientia

[a] Abest in.

culté de la navigation et le départ même du sénat, m'ont forcé de suspendre mes lettres. Je me suis rendu d'ailleurs à votre autorité et à votre conseil, et je crois que j'ai fort bien fait de ne pas écrire immédiatement après avoir reçu la qualité d'empereur, et d'avoir attendu jusqu'à la fin de la campagne pour avoir quelque chose à joindre à mon récit. Je compte donc que vous entrerez dans toutes mes vues, comme vous avez la bonté de me le marquer, et qu'il n'est pas besoin que je vous recommande autrement mes affaires, ma famille et moi tout entier. Adieu.

LETTRE X.

Au même.

Je me défiais si peu que personne pût avoir la témérité de vous chagriner, qu'à la première nouvelle que j'en ai reçue, je n'ai pu me défendre d'une vive émotion : mais à mesure que j'y ai fait plus de réflexion, les difficultés m'ont paru diminuer, parce que j'espère beaucoup de vos amis et plus encore de vous-même. Je me suis même imaginé, par diverses raisons, que cet embarras tournerait à votre honneur. Ce qui m'afflige véritablement, c'est que l'entreprise de vos envieux vous ait fait perdre un triomphe juste et infaillible. Cependant, si vous n'en faites pas plus de cas que vous ne le devez, suivant le jugement du moins que j'en ai toujours porté, vous prendrez le parti d'un homme sage, et je vous réponds que ce sera une sorte de victoire qui vous fera triompher très-justement de la douleur de vos ennemis. Je prévois que la force de votre crédit, jointe à celle de votre sagesse, ne manquera pas de les faire repentir de leur indiscrétion. Par

tua, vehementer ut inimicos tuos pœniteat intemperantiæ suæ. De me tibi sic, contestans omnes deos, promitto atque confirmo, me pro tua dignitate (malo enim dicere, quam pro salute), in hac provincia, cui tu præfuisti, rogando deprecatoris, laborando propinqui, auctoritate cari hominis (ut spero) apud civitates, gravitate imperatoris suscepturum officia atque partes. Omnia volo a me et postules, et exspectes : vincam meis officiis cogitationes tuas. Q. Servilius perbreves mihi a te litteras reddidit, quæ mihi tamen nimis longæ visæ sunt. Injuriam enim mihi fieri putabam, cum rogabar. Nollem accidisset tempus, in quo perspicere posses, quanti te, quanti Pompejum, quem unum ex omnibus facio, ut debeo, plurimi, quanti Brutum facerem : quamquam in consuetudine quotidiana perspexisses, sicut perspicies : sed, quoniam accidit, si quid a me prætermissum erit, commissum facinus et admissum dedecus confitebor. Pomtinius, qui a te tractatus est præstanti ac singulari fide, cujus tui beneficii sum ego testis, præstat tibi memoriam benivolentiamque, quam debet : qui, cum maximis rebus suis coactus, a me invitissimo decessisset; tamen, ut vidit interesse tua, conscendens jam navem, Epheso Laodiceam revertit. Talia te cum studia videam habiturum esse innumerabilia, plane dubitare non possum, quin tibi amplitudo ista sollicitudo futura sit. Si vero [a] effeceris, ut censores 57 creentur, et, si ita gesseris

[a] Efficis.

rapport à moi, je vous promets et j'atteste tous les dieux, que, pour la défense de votre dignité (car je ne veux pas dire pour celle de votre salut), dans une province où vous avez commandé, chaque ville me verra faire, pour vous servir, le rôle d'un intercesseur par mes prières, d'un parent par mon zèle, d'un ami par l'emploi de mon autorité, et d'un empereur par le poids que je saurai donner à mes sollicitations. Je veux que vous demandiez tout, et que vous attendiez tout de moi. En un mot, mes services surpasseront toutes vos idées. Q. Servilius m'a remis votre lettre : elle est fort courte; mais elle m'a paru trop longue, car j'ai regardé vos prières comme autant d'injures. Je suis fâché qu'il se présente une telle occasion de vous faire connaître combien je vous estime, combien j'estime Pompée à qui je dois ces sentimens plus qu'à personne, et quel cas je fais de Brutus. Vous en aviez assez d'autres témoignages, et l'aveuir en fera naître encore. Mais puisque le hasard permet ce qui arrive aujourd'hui, je confesse que s'il manque quelque chose à mon zèle, ce sera un crime dont je me rendrai coupable, et un opprobre dont rien ne pourra me laver. Pomtinius, à qui je suis témoin que vous avez rendu service avec autant de fidélité que d'ardeur, vous marque, comme il doit, sa reconnaissance et son attachement. Des affaires de la dernière importance l'avaient forcé de me quitter, et je l'avais vu partir avec beaucoup de regret; mais au moment qu'il s'embarquait, voyant qu'il était question de vous servir, il est revenu d'Éphèse à Laodicée. Avec cet empressement dans un nombre infini de gens qui vous aiment, je ne puis douter que l'embarras qu'on vous cause ne serve de lustre à votre gloire. Mais si vous parvenez à faire créer des censeurs, et si vous exercez la censure avec les soins que vous devez et dont vous êtes capable, je vois que vous vous

censuram, ut et debes, et potes : non tibi solum, sed tuis omnibus video in perpetuum summo te præsidio futurum. Illud pugna et enitere, ne quid nobis temporis prorogetur : ut, cum hic tibi satisfecerimus, istic quoque nostram in te benivolentiam navare possimus. Quæ de hominum atque ordinum omnium erga te studiis scribis ad me, minime mihi miranda et maxime jucunda acciderunt : eademque ad me perscripta sunt a familiaribus meis. Itaque capio magnam voluptatem, cum tibi, cujus mihi amicitia non solum ampla, sed etiam jucunda est, ea tribui, quæ debeantur : tum vero remanere etiam nunc in civitate nostra studia, prope omnium consensu, erga fortes et industrios viros : quæ mihi ipsi una semper tributa merces est laborum et vigiliarum mearum. Illud vero mihi permirum accidit, tantam temeritatem fuisse in eo adolescente, cujus ego salutem duobus capitis judiciis summa contentione defendi, ut, tuis inimicitiis suscipiendis, oblivisceretur patroni omnium fortunarum ac rationum suarum : præsertim cum tu omnibus, vel ornamentis, vel præsidiis redundares ; illi (ut levissime dicam) multa deessent. Cujus sermo stultus et puerilis, erat jam antea ad me a M. Cœlio [58], familiari nostro, perscriptus : de quo item sermone multa scripta sunt abs te. Ego autem citius cum eo, qui tuas inimicitias suscepisset, veterem conjunctionem diremissem, quam novam conciliassem. Neque enim de meo erga te studio dubitare debes : neque id est obscurum cuiquam in provincia, nec

mettrez en état non-seulement de vous passer du secours d'autrui, mais encore de servir de défenseur à tous ceux dont l'intérêt vous touche. N'épargnez rien pour empêcher qu'on ne prolonge la durée de mon office, afin qu'après avoir fait ici tout ce qui dépend de moi pour vous servir, je puisse vous donner à Rome les mêmes preuves de mon affection. Je ne suis point surpris du zèle que tous les ordres de l'État ont fait éclater en votre faveur, mais je m'en réjouis beaucoup. Mes amis m'avaient déjà informé de tout ce que vous m'écrivez là-dessus. Votre amitié m'étant également chère et honorable, rien ne peut me causer plus de plaisir que de vous voir rendre ce qui vous est dû : et ce n'est pas une moindre satisfaction pour moi d'apprendre que, dans notre Rome, on sache encore estimer si unanimement les gens de mérite et de courage; car c'est la seule récompense que j'aie jamais reçue de mes fatigues et de mes veilles. Cependant, je ne laisse pas d'être fort surpris qu'un jeune homme, dont j'ai pris la défense avec un zèle extrême dans deux affaires capitales, ait eu la témérité de prendre parti contre vous, sans aucune considération pour ce qu'il doit au défenseur de sa fortune et de tous ses biens; contre vous, dis-je, qui êtes revêtu de toutes sortes d'honneurs, fort de mille secours, et manquant lui-même, pour le dire en passant, de bien des choses de cette nature. Au reste, j'étais déjà informé de ses discours puérils et insensés par M. Célius notre ami; et vous-même, vous m'en aviez entretenu fort au long dans vos lettres. Comptez que j'aurais été bien plus porté à rompre toutes les anciennes liaisons avec un homme qui embrasse le parti de vos ennemis, qu'à former avec lui de nouveaux nœuds; car vous ne devez pas douter de l'attachement que j'ai pour vous; et je me flatte qu'il n'y a personne qui en doute dans la province, et qui en

Romæ fuit. Sed tamen significatur in tuis litteris suspicio quædam, et dubitatio tua: de qua alienum tempus est mihi tecum expostulandi; purgandi autem mei, necessarium. Ubi enim ego cuiquam legationi fui impedimento, quo minus Romam ad laudem tuam mitteretur? aut in quo potui, si te palam odissem, minus, quod tibi obesset, facere? si clam, magis aperte inimicus esse? Quodsi essem ea perfidia, qua sunt ii, qui in nos hæc conferunt: tamen ea stultitia certe non fuissem, ut aut in obscuro odio apertas inimicitias, aut, in quo tibi nihil nocerem, summam ostenderem voluntatem nocendi. Ad me adire quosdam memini [a] (nimirum ex Epicteto), qui dicerent, nimis magnos sumtus legatis decerni: quibus ego non tam imperavi, quam censui, sumtus legatis quam maxime ad legem Corneliam [59] decernendos. Atque in eo ipso me non perseverasse, testes sunt rationes civitatum, in quibus, quantum quæque voluit, legatis tuis datum induxit. Te autem quibus mendaciis homines levissimi onerarunt? non modo sublatos sumtus, sed etiam a procuratoribus eorum, qui jam profecti essent, repetitos et ablatos: eamque causam multis omnino non eundi fuisse. Quererer tecum atque expostularem, ni (ut supra scripsi) purgare me tibi hoc tuo tempore [60], quam accusare te mallem: idque putarem esse rectius. Itaque nihil de te, quod credideris de me; quamobrem non debueris credere, pauca dicam. Nam si me virum bo-

[a] Abest *nimirum ex Epicteto*.

ait douté à Rome. Cependant, je trouve dans vos lettres quelques doutes et quelques soupçons, dont je crois devoir me purger, quoique ce ne soit pas le temps de m'en plaindre. Dans quelle occasion ai-je jamais empêché qu'on ne députât à Rome en votre faveur? D'ailleurs, n'était-ce pas ce que j'aurais pu faire de moins pour vous nuire, si je vous avais porté une haine ouverte? et si je vous avais haï secrètement, n'était-ce pas me trahir d'une manière tout-à-fait déclarée? Quand je serais aussi perfide que les auteurs de ces imputations, on ne me croira jamais assez insensé pour donner des marques éclatantes d'une haine cachée, ou pour faire éclater une haine extrême dans une occasion où je n'aurais pas le pouvoir de nuire. Je me souviens d'avoir entendu dire autour de moi, qu'on assignait aux députés des appointemens trop considérables; et là-dessus j'ai déclaré que mon avis, plutôt que mon ordre, était que ces frais fussent réglés par la loi Cornélia. Je n'ai pas même insisté sur cette déclaration, et j'en atteste les comptes des villes, où j'ai souffert qu'elles aient fait passer tout ce qu'il leur a plu pour vos députés. Combien de faux discours n'en a-t-on pas pris occasion de répandre contre vous? N'a-t-on pas dit, non-seulement que les sommes avaient été enlevées, mais qu'elles avaient été redemandées et emportées par les agens de ceux qui étaient déjà partis, et que cette raison avait empêché plusieurs députés de se mettre en chemin? J'aurais sujet, sans doute, de me plaindre et de vous faire des reproches, si je ne me croyais obligé par les conjonctures de me borner ici à ma justification. Passons sur le tort que vous avez eu de croire légèrement, et parlons seulement, en peu de mots, des raisons qui devaient vous empêcher de croire. Si vous me connaissez homme d'honneur, et digne de ces études et de ces principes auxquels je me suis

num, si dignum his studiis eaque doctrina, cui me a pueritia dedi; si satis magni animi, non minimi consilii in maximis rebus perspectum habes: nihil in me, non modo perfidiosum et insidiosum et fallax in amicitia, sed ne humile quidem aut jejunum debes agnoscere. Sin autem me astutum et occultum [a] juvat fingere: quid est, quod minus cadere in ejusmodi naturam possit, quam aut florentissimi hominis aspernari benivolentiam, aut ejus existimationem oppugnare in provincia, cujus laudem domi defenderis? aut in ea re animum ostendere inimicum, in qua nihil obsis? aut id eligere ad perfidiam, quod ad indicandum odium apertissimum sit, ad nocendum, levissimum? Quid erat autem, cur ego in te tam implacabilis essem, cum te ex fratre meo, ne tunc quidem, cum tibi prope necesse esset eas agere partes, inimicum mihi fuisse cognossem? Cum vero reditum nostrum in gratiam uterque expetisset: quid in consulatu tuo frustra mecum egisti, quod me aut facere, aut sentire voluisses? Quid mihi mandasti, cum te Puteolis [61] prosequerer, in quo non exspectationem tuam diligentia mea vicerim? Quodsi id est maxime astuti, omnia ad suam utilitatem referre: quid mihi tandem erat utilius, quid commodis meis aptius, quam hominis nobilissimi atque honoratissimi conjunctio: cujus opes, ingenium, liberi, affines, propinqui, mihi magno, vel ornamento, vel præsidio esse possent? Quæ tamen ego omnia in expetenda

[a] Lubet.

attaché dès mon enfance; si vous m'avez connu quelque grandeur d'âme, avec un peu de prudence dans les grandes affaires, vous conviendrez non-seulement qu'il n'y a rien en moi qui sente la trahison, la perfidie, ni la mauvaise foi en amitié, mais que je n'ai point le cœur capable d'une bassesse. Si l'on me suppose de la ruse et de la dissimulation, je demande s'il est vraisemblable qu'un homme de ce caractère puisse mépriser l'amitié d'un grand personnage, ou donner atteinte dans la province à la réputation de celui dont il a défendu l'honneur à Rome: s'oublierait-il jusqu'à faire éclater sa malignité, lorsqu'elle ne peut être qu'impuissante? choisirait-il, pour exercer sa perfidie, ce qui n'est propre qu'à trahir ouvertement sa haine, et ce qui ne peut avoir qu'un léger effet pour nuire? Pourquoi nourrirais-je cette implacable aversion pour vous, lorsque je sais de mon frère que vous n'étiez pas mon ennemi dans le temps même que vous étiez forcé de le paraître? Et depuis que nous avons souhaité tous deux de nous réconcilier, qu'avez-vous demandé de moi, pendant votre consulat, que vous ne m'ayez pas trouvé prêt à faire pour vous? Mon zèle n'a-t-il pas surpassé votre attente dans tout ce que vous m'aviez recommandé en partant de Pouzzoles? D'ailleurs, s'il est d'un homme rusé de rapporter tout à son propre intérêt, que pouvais-je désirer de plus utile et de plus favorable à toutes mes vues, que l'amitié d'un homme distingué par sa naissance et par son rang, dont les richesses, l'esprit, les enfans, les alliés, les parens, m'assuraient autant de protection que d'honneur? Je me suis proposé assurément tous ces avantages en cherchant à me lier avec vous; mais je n'y ai point employé la ruse, et je n'ai pris pour guide qu'une sorte de prudence. Que dirai-je de tant de liens par lesquels je trouve de la douceur à vous être

amicitia tua, non astutia quadam, sed aliqua potius sapientia, secutus sum. Quid? illa vincula, quibus quidem libentissime adstringor, quanta sunt? studiorum similitudo, suavitas consuetudinis, delectatio vitæ atque victus, sermonis societas, litteræ interiores. Atque hæc domestica. Quid illa tandem popularia? reditus illustris in gratiam? in quo ne per imprudentiam quidem errari potest, sine suspicione perfidiæ : amplissimi sacerdotii collegium? in quo non modo amicitiam violari apud majores nostros fas non erat, sed ne [a] cooptari quidem sacerdotem licebat, qui cuiquam ex collegio esset inimicus. Quæ ut omittam tam multa atque tanta : quis umquam tanti quemquam fecit, aut facere potuit, aut debuit, quanti ego Cn. Pompejum, socerum tuæ filiæ? Etenim si merita valent : patriam, liberos, salutem, dignitatem, memetipsum mihi per illum restitutum puto : si consuetudinis jucunditas : quæ fuit umquam amicitia consularium in nostra civitate conjunctior? si illa amoris atque officii signa : quid mihi ille non commisit? quid non mecum communicavit? quid de se in senatu, cum ipse abesset, per quemquam agi maluit? quibus ille me rebus non ornatissimum voluit amplissime? qua denique ille facilitate, qua humanitate tulit contentionem meam pro Milone [62], adversante interdum actionibus suis? quo studio providit, ne quæ me illius temporis invidia attingeret, cum me consilio, tum auctoritate, cum armis denique texit

[a] Optari.

attaché, tels que la ressemblance de nos études, le charme de notre commerce, les agrémens de nos entretiens, et tout le détail intérieur de nos occupations littéraires? Je ne parle encore que de nos liens domestiques : mais n'en dois-je point ajouter de plus éclatans? Notre réconciliation, qui a eu le public pour témoin, et qui ne me permet pas de vous manquer par imprudence, sans me faire soupçonner de quelque perfidie; l'honneur que nous avons tous deux d'être d'un auguste collége, où non-seulement c'était un crime parmi nos ancêtres que l'amitié fût violée, mais où l'on ne pouvait recevoir un prêtre qui fût ennemi de quelque membre du collége. Et sans compter des raisons si fortes et en si grand nombre, qui a jamais respecté plus que moi, Pompée, le beau-père de votre fille? qui a mieux connu combien il mérite de l'être, et qui s'en est fait plus religieusement un devoir? S'il faut considérer les services, je crois lui avoir l'obligation de m'avoir rendu ma patrie, mes enfans, mon salut, ma dignité, enfin, de m'avoir rendu à moi-même. Si je regarde la douceur de notre liaison, nommera-t-on deux consulaires à Rome entre lesquels l'amitié ait jamais été plus étroite? Si je parle des témoignages de tendresse et de zèle, que ne m'a-t-il point confié? de quoi ne s'est-il pas remis à mes soins? sur qui s'est-il reposé plus volontiers de ses intérêts au sénat pendant son absence? dans quelles occasions n'a-t-il pas contribué à me procurer les plus grands honneurs? avec quelle bonté, quelle indulgence n'a-t-il pas souffert que j'aie pris la défense de Milon, quoiqu'elle ne s'accordât pas toujours avec ses propres vues? avec quelle chaleur enfin ne m'a-t-il pas mis à couvert des attaques de l'envie, en me protégeant alors de ses conseils, de son autorité et du secours même de ses armes? Il poussa la force d'esprit et la grandeur d'âme jus-

suis ? quibus quidem temporibus hæc in eo gravitas, hæc animi altitudo fuit, non modo ut Phrygi alicui, aut Lycaoni [63], quod tu in legatis fecisti; sed ne summorum quidem hominum malivolis de me sermonibus crederet. Hujus igitur filius [64] cum sit gener tuus, cumque, præter hanc conjunctionem affinitatis, quam sis Cn. Pompejo carus, quamque jucundus, intelligam : quo tandem animo in te esse debeo ? cum præsertim eas ad me is litteras miserit, quibus, etiamsi tibi, cui sum amicissimus, hostis essem, placarer tamen : totumque me ad ejus viri, ita de me meriti, voluntatem nutumque converterem. Sed hæc hactenus : pluribus enim etiam fortasse verbis, quam necesse fuit, scripta sunt. Nunc ea, quæ a me [a] perfecta, quæque instituta sunt, cognosce [65]. . . . .
Atque hæc agimus, et agemus magis pro dignitate, quam pro periculo tuo. Te enim (ut spero) propediem censorem audiemus : cujus magistratus officia, quæ sunt maximi animi, summique consilii, tibi diligentius et accuratius, quam hæc, quæ nos de te agimus, cogitanda esse censeo. Vale.

EPISTOLA XI.

M. T. C. APPIO PULCHRO (UT SPERO), CENSORI, S. D.

Cum essem in castris ad fluvium Pyramum [66], redditæ mihi sunt uno tempore a te epistolæ duæ, quas

[a] Profecta.

qu'à fermer l'oreille aux discours malins des personnes les plus distinguées, qui cherchaient à me nuire, bien éloigné d'en croire un Phrygien ou un Lycaonien, comme vous avez fait dans l'affaire des députés. Quels doivent donc être mes sentimens pour vous, qui êtes le beau-père de son fils ; lorsque je ne puis ignorer d'ailleurs combien vous avez de part à sa tendresse et à son estime ? Ajoutez qu'il a pris la peine de m'écrire en votre faveur, dans des termes capables de m'apaiser, quand j'aurais pour vous autant de haine que j'ai d'amitié ; et que lui devant tant de reconnaissance, sa lettre m'obligerait de me conformer à toutes ses intentions. Il est temps de finir sur cette matière ; et peut-être me suis-je beaucoup plus étendu qu'il n'était nécessaire. Venons à ce que j'ai fait moi-même, et à ce que je me propose encore..... Telles sont mes démarches présentes, et les mesures que j'ai prises pour le soutien de votre dignité, plutôt que par inquiétude pour votre situation ; car je compte d'apprendre, au premier jour, que vous serez censeur. Au reste, les devoirs de cette magistrature demandant beaucoup de fermeté et de prudence, je crois que vous devez y apporter plus de diligence et d'attention, qu'à ce que je fais actuellement pour vous servir. Adieu.

LETTRE XI.

CICÉRON A APPIUS PULCHER, CENSEUR, COMME JE L'ESPÈRE.

J'AI reçu dans mon camp, sur les bords du fleuve Pyrame, deux lettres de vous, tout à la fois. Elles m'ont été envoyées de Tarse par Q. Servilius. L'une a pour date le

ad me Q. Servilius Tarso miserat. Earum in altera dies erat adscripta nonarum aprilium : in altera, quæ mihi recentior videbatur, dies non erat. Respondebo igitur superiori prius, in qua scribis ad me de absolutione [67] majestatis. De qua, etsi permultum ante certior factus eram litteris, nuntiis, fama denique ipsa (nihil enim fuit clarius : non quo quisquam aliter putasset; sed nihil de insignibus ad laudem viris obscure nuntiari solet): tamen eadem illa lætiora fecerunt mihi tuæ litteræ non solum quia planius loquebantur et uberius, quam vulgi sermo, sed etiam, quia magis videbar tibi gratulari, cum de te ex teipso audiebam. Complexus igitur sum cogitatione te absentem : epistolam vero osculatus, etiam ipse mihi gratulatus sum. Quæ enim a cuncto populo, a senatu, a judicibus, ingenio, industriæ, virtuti tribuuntur : [a] (mihi ipse assentor fortasse, cum ea esse in me fingo) : mihi quoque ipsi tribui puto. Nec tam gloriosum exitum tui judicii exstitisse, sed tam pravam inimicorum tuorum mentem fuisse mirabar. De ambitu vero quid interest, inquies, an de majestate? Ad rem nihil. Alterum enim non attigisti : [b] alteram auxisti. Verumtamen est majestas (ut Sulla voluit), ne in quemvis impune declamare liceret. Ambitus [68] vero ita apertam vim habet, ut aut accusetur improbe, aut defendatur. Qui enim facta, aut non facta largitio ignorari potest? Tuorum autem honorum cursus, cui suspectus umquam fuit? Me miserum, qui non affuc-

[a] Quia m. — [b] Alterum.

5 d'avril; et l'autre, qui m'a paru plus récente, est sans date. Je commencerai donc par celle que je crois la plus ancienne, dans laquelle vous me parlez de votre justification. J'en étais déjà informé depuis long-temps par différentes lettres, par d'autres rapports et par la renommée même; car rien ne s'est répandu avec plus d'éclat : non qu'on s'attendît à voir finir autrement votre affaire, mais tout ce qui regarde les personnes illustres ne peut demeurer obscur. Cependant, j'ai trouvé beaucoup plus de satisfaction à l'apprendre de vous-même, non-seulement parce que votre lettre s'explique avec plus de netteté et d'abondance que les discours publics; mais il me semble qu'apprenant de votre propre main ce qui vous regarde, mes félicitations en sont plus vives. Vous êtes absent; je n'ai pu vous embrasser que de cœur; mais j'ai baisé votre lettre, et je me suis félicité moi-même de ce qu'elle contient. Je me flatte peut-être; mais quand je vois tout le peuple, le sénat, les juges, décerner quelque chose à l'honneur de l'esprit, du mérite et de la vertu, je m'imagine que c'est moi-même qui recueille ce glorieux fruit de leur estime, parce que je me figure que je ne suis pas sans quelqu'une de ces qualités. Mon étonnement n'est point que votre affaire ait fini si glorieusement pour vous; mais que vos ennemis aient été capables de tant de malignité. Quelle différence faut-il mettre, direz-vous, entre l'accusation de *brigue* et celle de *majesté?* Il n'y en a point, dans le fond, par rapport à vous, puisque vous n'avez rien fait qui ressemble à la brigue, et que vous êtes pleinement [69] justifié sur la majesté. Cependant il y a réellement un crime particulier de majesté, et c'est à Sylla que cette institution est tombée dans l'esprit, pour ôter la liberté d'attaquer impunément autrui par de vaines déclamations. Pour la brigue, elle règne si ouvertement, qu'on peut ac-

rim! quos ego risus excitassem? Sed de majestatis judicio duo mihi illa ex tuis litteris jucundissima fuerunt: unum, quod te ab ipsa republica defensum scribis: quæ quidem, etiam in summa bonorum et fortium civium copia, tueri tales viros deberet: nunc vero eo magis, quod tanta penuria est in omni, vel honoris, vel ætatis gradu, ut tam orba civitas tales tutores complecti debeat: alterum, quod Pompeji et Bruti fidem, benivolentiamque mirifice laudas. Lætor virtute et officio, cum tuorum necessariorum, meorum amicissimorum, tum alterius, omnium sæculorum et gentium principis, alterius, jampridem juventutis, celeriter (ut spero) civitatis. De mercenariis 7° testibus a suis civitatibus notandis, nisi jam factum aliquid est per Flaccum, fiet a me, cum per Asiam decedam.

Nunc ad alteram epistolam venio. Quod ad me quasi formam communium temporum et totius reipublicæ misisti expressam: prudentia litterarum tuarum valde mihi est grata. Video enim et pericula leviora, quam timebam, et majora præsidia, si quidem (ut scribis) omnes vires civitatis se ad Pompeji ductum applicaverunt: tuumque simul promtum animum et alacrem perspexi ad defendendam rempublicam, mirificam-

cuser ou se défendre avec vraisemblance, quoique par pure malignité; car on ne peut ignorer en effet si quelqu'un a prodigué de l'argent pour séduire : mais, qui vous en a jamais soupçonné dans le cours de vos honneurs? Que j'ai de regret de ne m'être pas trouvé à Rome! que de railleries j'aurais fait tomber sur vos adversaires! A l'égard de l'accusation de majesté, j'ai lu deux choses avec beaucoup de plaisir dans vos lettres; l'une, que la république, comme vous le dites, a pris elle-même votre défense : elle serait obligée assurément de prendre celle de tous les citoyens d'honneur et de courage, quand le nombre en serait fort grand; mais elle l'est aujourd'hui d'autant plus, que les gens de ce caractère étant fort rares dans tous les ordres de l'État et à toutes sortes d'âges, de tels tuteurs doivent trouver de la sûreté dans une ville qui est comme orpheline. L'autre article, qui m'a plu beaucoup, est de vous voir si satisfait de la fidélité et de l'affection de Pompée et de Brutus. Je suis charmé du témoignage que vous rendez à la vertu de deux personnes qui sont vos proches parens et mes intimes amis, dont l'un doit passer pour le premier homme de tous les siècles et de toutes les nations du monde, et dont l'autre sera bientôt le premier citoyen de Rome, comme il est déjà le chef de la jeunesse romaine. Vous me parlez de la nécessité d'établir quelque punition dans les villes pour les témoins mercenaires. Si Flaccus n'a point encore pris de mesures là-dessus, je ne manquerai point d'y pourvoir lorsque je ferai la visite de ma province.

Mais je passe à votre seconde lettre. Je n'ai pu refuser de l'admiration à votre prudence, dans le tableau que vous me faites des conjonctures et de toutes les affaires de la république. Je vois que les dangers sont moins redoutables que je ne le croyais; et les secours plus puissans, puisque toutes les

que cepi voluptatem ex hac tua diligentia, quod, in summis tuis occupationibus, mihi tamen reipublicæ statum per te notum esse voluisti. Nam augurales libros ad commune utriusque nostrum otium serva. Ego enim, a te cum tua promissa per litteras flagitabam, ad urbem te otiosissimum esse arbitrabar. Nunc tamen, ut ipse polliceris, pro auguralibus libris, orationes [71] tuas confectas omnes exspectabo. Tullius [72], cui mandata ad me dedisti, non convenerat me : nec erat jam quisquam mecum tuorum, præter omnes meos, qui sunt omnes tui. Stomachosiores meas litteras quas dicas esse, non intelligo. Bis ad te scripsi, me purgans diligenter, te leviter accusans in eo, quod de me cito credidisses : quod genus querelæ mihi quidem videbatur esse amici : sin tibi displicet, non utar eo posthac. Sed si, ut scribis, hæ litteræ non fuerunt disertæ, scito meas non fuisse. Ut enim Aristarchus [73] Homeri versum negat, quem non probat : sic tu (libet enim mihi jocari) quod disertum non erit, ne putaris meum. Vale, et in censura, si jam es censor, ut spero, de proavo [74] multum cogitato tuo.

forces de la ville se livrent à la conduite de Pompée. Je ne remarque pas moins que vous êtes toujours plein de zèle et d'ardeur pour la défense de la république : mais j'ai ressenti une joie extrême de voir que vos grandes occupations ne vous ont point empêché de m'expliquer vous-même l'état de la république. Pour les livres qui regardent l'augurat, je suis d'avis que vous les réserviez pour des temps où nous soyons tous deux plus tranquilles. Je vous croyais oisif près de Rome, lorsque je vous ai pressé par mes lettres de penser à l'exécution de vos promesses. Mais au lieu de cet ouvrage, j'attends le recueil de toutes vos Oraisons, comme vous me le faites espérer. Tullius, que vous avez chargé de quelques commissions pour moi, n'a point encore paru ; et je n'ai personne de vos gens auprès de moi, à la réserve néanmoins des miens, qui sont tous parfaitement à vous. Je ne comprends point dans quelle lettre vous m'accusez d'avoir été trop querelleur. Je me souviens de vous en avoir écrit deux, dans lesquelles je me justifiais avec soin, et je vous faisais quelque reproche de vous être prévenu légèrement sur mon compte. Il me semble que cette manière de se plaindre n'a rien qui blesse l'amitié : cependant je ne l'emploierai plus si elle vous déplaît. Mais si vous avez trouvé, comme vous me l'écrivez, que ces deux lettres ne fussent point éloquentes, apprenez qu'elles n'étaient donc pas de moi. Aristarque ne reconnaît pas pour être d'Homère un vers qui ne flatte point son goût. De même (si vous me permettez ce badinage), vous ne devez pas croire de moi tout ce qui vous paraîtra sans éloquence. Adieu ; et si vous êtes censeur, comme j'en ai l'espérance, rappelez soigneusement le souvenir de votre bisaïeul dans l'exercice de votre emploi.

EPISTOLA XII.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. D.

Gratulabor tibi prius : ita enim rerum ordo [75] postulat : deinde ad me convertar. Ego vero vehementer gratulor de judicio ambitus : neque id, quod nemini dubium fuit, absolutum esse te ; sed illud, quod, quo melior civis, quo vir clarior, quo fortior amicus es, quoque plura virtutis et industriæ ornamenta in te sunt, eo mirandum est magis, nullam ne in tabellæ [76] quidem latebra fuisse absconditam malivolentiam, quæ te impugnare auderet. Non horum temporum, non horum hominum atque morum negotium ! nihil jam sum pridem admiratus magis. De me autem, suscipe paullisper meas partes, et eum te esse finge, qui sum ego : si facile inveneris quod dicas, noli ignoscere hæsitationi meæ. Ego vero velim mihi, Tulliæque meæ, sicut tu amicissime et suavissime optas, prospere evenire ea, quæ, me insciente, facta sunt a meis : sed ita cecidisse, ut agerentur eo tempore, spero omnino cum aliqua felicitate, et opto. Verumtamen plus me in hac spe tua sapientia et humanitas consolatur, quam opportunitas temporis. Itaque, quemadmodum expediam exitum hujus institutæ orationis, non reperio. Neque enim tristius dicere quidquam debeo ea de re, quam tu ipse ominibus optimis prosequeris. Neque non me tamen

LETTRE XII.

Au même.

Je commencerai par les félicitations que je vous dois; c'est l'ordre des choses; après quoi je passerai à ce qui me touche. Je vous félicite donc, de tout mon cœur, du jugement que vous avez obtenu sur l'accusation de brigue; et mon compliment ne regarde point le succès dont personne n'avait douté : mais il tombe sur ce que, plus vous possédez toutes les qualités qui forment le bon citoyen, l'homme de courage, l'excellent ami, en un mot, plus vous avez de mérite et de vertu, plus il est surprenant que, sur les tablettes, même les plus cachées, il n'ait paru contre vous aucune trace de la malignité de vos ennemis, rien qui sentît la corruption du temps, ou qui portât la teinture des mœurs et des hommes d'aujourd'hui. Depuis long-temps rien ne m'a paru si admirable. Par rapport à moi, mettez-vous un peu à ma place, et figurez-vous que vous êtes ce que je suis. Si vous trouvez facilement quelque reproche à me faire, je ne vous demande aucune grâce pour mon incertitude. Assurément je souhaite, comme votre amitié et la bonté de votre caractère vous le font souhaiter à vous-même, que tout ce que mes amis ont fait sans ma participation, tourne heureusement pour moi et pour Tullia ma fille; mais je crois que c'est un bonheur qu'ils aient choisi ces circonstances, ou du moins je le souhaite beaucoup : ce qui n'empêche point que votre bonté et votre prudence ne servent encore plus à ma consolation. Je suis donc assez embarrassé à sortir ici des réflexions où je me suis engagé; car je ne dois rien dire au désavantage d'une chose que vous avez entreprise

mordet aliquid : in quo unum vereor, ne tu parum perspicias ea, quæ gesta sunt, ab aliis esse gesta, quibus ego ita mandaram, ut, cum tam longe abfuturus essem, ad me ne referrent, agerent, quod probassent. In hoc autem mihi illud occurrit. Quid tu igitur, si affuisses ? Rem probassem. De tempore, nihil te invito, nihil sine consilio egissem tuo. Vides sudare me, jamdudum laborantem, quomodo ea tuear, quæ mihi tuenda sunt, et te non offendam. Leva me igitur hoc onere; numquam enim mihi videor tractasse causam difficiliorem. Sic habeto tamen : nisi jam tunc omnia negotia cum summa tua dignitate diligentissime confecissem, tametsi nihil videbatur ad meum erga te pristinum studium addi posse : tamen, hac mihi affinitate [a] nuntiata, non majore equidem studio, sed acrius, apertius, significantius dignitatem tuam defendissem. Decedenti [77] mihi, et jam imperio annuo terminato, ante diem III nonas sextiles, cum ad Sidam navi accederem, et mecum Q. Servilius esset, litteræ a meis sunt redditæ. Dixi statim Servilio (etenim videbatur esse commotus), ut omnia a me majora exspectaret. Quid multa, benivolentior tibi, quam fui, nihilo sum factus : diligentior ad declarandam benivolentiam, multo. Nam, ut vetus nostra simultas antea stimulabat me, ut caverem, ne cui suspicionem ficte reconciliatæ gratiæ darem : sic affinitas [b] nova curam mihi affert cavendi, ne quid de

[a] Renunciata. — [b] Novam.

sous les meilleurs auspices, et je sens néanmoins là-dessus quelque scrupule. Ma crainte est que vous ne compreniez point assez que tout ce qui s'est fait est venu de quelques autres personnes à qui j'avais marqué que mon absence devant durer long-temps, je leur laissais le pouvoir de faire ce qu'ils jugeraient à propos, sans me le communiquer. Je sais bien qu'on peut me dire ici : Qu'auriez-vous fait si vous n'aviez point été absent? Je réponds que j'aurais approuvé la chose, et que, pour le temps, je n'aurais rien fait malgré vous ni sans votre conseil. Vous voyez ma peine. Je sue depuis long-temps; je cherche comment je puis défendre, sans vous offenser, ce que je ne puis me dispenser de défendre. De grâce, soulagez-moi de ce fardeau; car il me semble que je n'ai jamais eu de cause plus difficile à traiter. Soyez persuadé néanmoins que si, jusqu'alors, on ne m'eût pas vu prendre le soin de vos affaires avec tous les égards possibles pour votre dignité, je n'aurais pas manqué, en apprenant cette nouvelle alliance, sans croire au fond que mon ancienne affection pour vous pût recevoir le moindre accroissement, de soutenir votre dignité, sinon avec plus de zèle, du moins avec plus de force, plus d'éclat, en un mot avec moins de ménagement. Après l'expiration de mon emploi, et lorsque, l'ayant déjà quitté, j'arrivais, par mer, à Side le 5 du mois d'août, accompagné de Q. Servilius, je reçus des lettres de ma famille. Je dis aussitôt à Servilius, qui me laissait voir quelques marques d'émotion, qu'il devait attendre de moi de plus grandes choses que jamais. Que vous dirai-je? mon affection pour vous n'a pas souffert d'altération, et mon ardeur à vous la témoigner s'est fort augmentée. Autrefois le souvenir de nos anciens différens me servait d'aiguillon, parce que je pouvais craindre qu'on ne crût pas ma réconciliation sincère. Aujourd'hui cette alliance devient pour

summo meo erga te amore detractum esse videatur. Vale.

EPISTOLA XIII.

M. T. C. APPIO PULCHRO, S. P. D.

QUASI divinarem, tali in officio 78 fore mihi aliquando expetendum studium tuum, sic, cum de tuis rebus gestis agebatur, inserviebam honori tuo. Dicam tamen vere : plus, quam acceperas, reddidisti. Quis enim ad me non perscripsit, te non solum auctoritate orationis, sententia tua, quibus ego a tali viro contentus eram, sed etiam opera, consilio, domum veniendo, conveniendis meis, nullum [a] munus officii cuiquam reliquum fecisse? Hæc mihi ampliora multo sunt, quam illa ipsa, propter quæ hæc laborantur. Insignia enim virtutis multi etiam sine virtute assecuti sunt : talium virorum tanta studia assequi sola virtus potest. Itaque mihi propono fructum amicitiæ nostræ, ipsam amicitiam : qua nihil est uberius, præsertim in iis studiis, quibus uterque nostrum devinctus est. Nam tibi me profiteor, et in republica socium, de qua idem sentimus, et in quotidiana vita conjunctum [b] iis artibus studiisque, quæ colimus. [c] Vellem ita fortuna tulisset, quanti ego omnes tuos facio, uti tu meos facere posses : quod tamen ipsum, nescio

[a] Onus. — [b] Cum iis. — [c] Velim.

aussi de même une raison de redoubler mes soins, dans la crainte où je suis qu'elle ne paraisse diminuer quelque chose de l'amitié que j'ai pour vous. Adieu.

LETTRE XIII.

Au même.

Au zèle que j'ai marqué pour votre honneur, lorsqu'il était question de vous servir, il semblerait que j'eusse prévu le besoin que j'ai aujourd'hui du vôtre. Il est vrai, néanmoins, que vous m'avez rendu plus que vous n'aviez reçu de moi. Par combien de lettres n'ai-je point appris que, non-seulement l'autorité de vos discours et de vos suffrages, qui étaient seuls une grande faveur de la part d'un homme tel que vous, mais que votre travail, vos conseils, soit chez moi, où vous avez pris la peine de vous rendre, soit chez mes amis, que vous n'avez pas fait difficulté d'aller trouver, ont été employés sans réserve dans toutes les occasions de me rendre service! L'honneur que j'en reçois l'emporte beaucoup sur celui auquel j'aspire aujourd'hui. Combien de gens obtiennent les récompenses de la vertu sans être vertueux? au lieu que la vertu seule parvient à l'estime d'un homme tel que vous. Aussi ne veux-je me proposer pour fruits de notre amitié que notre amitié même; et je n'en connais point de plus abondans, surtout pour deux personnes qui pensent comme vous et moi sur les mêmes choses: car je fais profession d'être, et votre associé dans les affaires de la république, sur lesquelles nos principes et nos vues sont les mêmes; et votre ami familier dans le commerce privé, par la ressemblance de nos goûts et de nos études. Je voudrais que l'enchaînement des choses eût été tel, que

qua permotus animi divinatione, non despero. Sed hoc nihil ad te: nostrum est onus. Illud velim sic habeas, quod intelligés, hac re novata, additum potius aliquid ad meum erga te studium, cui nihil videbatur addi posse, quam quidquam esse detractum. Cum hæc scribebam, censorem [a] te jam esse sperabam, eo brevior est hæc epistola, et, ut adversus magistrum morum [79], modestior. Vale.

[a] Jam te esse.

---

vous eussiez pu prendre pour les personnes qui m'appartiennent les mêmes sentimens que j'ai pour tout ce qui vous touche : je me sens même échauffé de je ne sais quelle ardeur qui m'en fait concevoir le présage. Mais c'est un soin qui ne doit pas vous toucher, et qui ne regarde que moi. Je souhaite seulement de vous voir persuadé que cette affaire, loin d'altérer les sentimens que j'ai pour vous, n'a fait que les augmenter lorsque je ne croyais pas qu'ils pussent l'être. Je ne doute point que vous ne soyez actuellement censeur : c'est une raison d'abréger ma lettre, et de faire attention, dans le choix de mes termes, que j'écris au magistrat des mœurs. Adieu.

REMARQUES

SUR

LE TROISIÈME LIVRE.

---

[1] LETTRE I. *Appio*. Appius Pulcher était fils de cet Appius Clodius, qui avait été consul avec P. Servilius Isauricus, l'an de Rome 674. Valère-Maxime dit qu'il fut tué à la bataille de Pharsale. Cette maison, qui était une des plus nobles et des plus anciennes de Rome, avait abandonné, suivant Suétone, son prénom de Lucius, parce qu'il avait été déshonoré par les vices de deux hommes du même sang qui l'avaient porté. Elle était divisée en plusieurs branches, les *Pulcher*, les *Néron* et les *Marcellus*. Les deux premières étaient patriciennes, et celle des Marcellus, plébéienne. On comptait dans la maison d'Appius vingt-huit consulaires, cinq dictateurs, sept censeurs, six triomphes, deux ovations, etc. (*Suét.* Vie de Tibère.) On ignore dans quelle occasion Appius avait mérité le titre d'empereur. Cependant il l'avait mérité, puisque Cicéron s'employa pour lui faire obtenir une supplication, et qu'il sollicita même le triomphe. Il était frère de P. Clodius, ce fameux ennemi de Cicéron, qui avait été tué par Milon l'année d'auparavant.

[2] *Phania*. C'est le même affranchi sur lequel j'ai déjà fait quelques remarques. *Cilix* en était un autre, qu'Appius avait amené apparemment de Cilicie. *Tuis*, c'est la famille Appienne, avec laquelle Cicéron souhaitait de se réconcilier.

[3] Cette allusion au proverbe regarde apparemment une petite statue de Minerve, qu'il avait consacrée au Capitole en allant en exil, et qui pouvait être passée dans les mains de P. Clodius, frère d'Appius. *Voyez* son Hist., l. IV.

[4] *L. Valerium*. Cicéron badine encore, comme dans une des lettres précédentes à Valérius même, sur sa qualité de jurisconsulte. Vraisemblablement c'était ce qu'on appelle aujourd'hui un avocat sans cause; ce qui fait dire à Cicéron qu'il veut prendre plus de soin de lui que Valérius n'en prend des autres. C'est dans ce sens qu'Ovide a dit:

Illo sæpe loco capitur consultus amore;
Cuique aliis cavit, non cavet ipse sibi.

5 LETTRE II. *Cum imperio*. Appius ayant précédé immédiatement Cicéron dans le gouvernement de la Cilicie, pouvait lui être utile en mille manières, et c'est la grâce que Cicéron lui demande. Cette province lui avait été donnée *cum imperio*; c'est-à-dire, comme je l'ai expliqué ailleurs, par une loi des curies et par un décret du sénat. *Voyez* son Hist., l. VI.

6 LETTRE III. *Q. Fabius* Virgilianus, dont il est parlé dans une lettre suivante. D'autres veulent Fabianus, sur l'autorité de quelques manuscrits; mais sans autre preuve.

7 *Legionibus*. Plutarque rapporte que Cicéron mena dans la Cilicie douze mille hommes d'infanterie, et deux mille six cents chevaux, dont la plupart étaient sans doute des alliés; car on ne lui aurait pas donné tant de cavalerie romaine avec deux légions. Il lui fallait des forces considérables, parce que, depuis la défaite de Crassus, on craignait beaucoup les Parthes.

8 *Sulpicius*. Servius Sulpicius Rufus, alors consul avec M. Claudius Marcellus; le même qui consola Cicéron de la mort de Tullia par une lettre excellente.

9 *Tabellariis*. On appelait ainsi les messagers, *a tabellis*; c'est-à-dire du nom des tablettes ou du porte-feuille qui contenait leurs lettres; comme on disait *librarii a libris*.

10 *Constantissima*. On peut demander si cette expression était sincère, après le refroidissement qu'il y avait eu dans leur amitié; et par cette raison quelques-uns l'ont changé en *consociatissima*, qui ne regarderait que le présent. Mais Cicéron a peut-être voulu dire que les démêlés extérieurs n'avaient jamais rien changé au fond de leurs sentimens mutuels.

11 *Pomtinius*. Guerrier célèbre dont j'ai déjà parlé.

12 LETTRE IV. *L. Clodio*. Intendant des ouvriers, dont j'aurai d'autres occasions d'expliquer l'office.

13 *Q. Fabius*. C'est le même qui est nommé dans la lettre précédente. Les Fabiens, suivant Plutarque, prétendaient descendre de Fabius, fils d'Hercule. Festus dit : « Fovii, qui nunc Fabii dicuntur, dicti, quod princeps « gentis ejus ex ea natus sit cum qua putant Hercules in fovea concubuit : « alii eum primum ostendisse quemadmodum ursi et lupi foveis caperentur. » D'autres ont cru que le nom des Fabius leur venait de quelque ancêtre qui avait excellé dans la culture des fèves; comme le nom de *Lentulus* des lentilles; celui de Cicéron, des pois, etc. *Hist. de Cicéron*, *l. I.* Virgilianus était un nom d'adoption, pris de la famille des Virgilius.

14 *C. Flaccus* L. Filius, et M. Octavius Cn. Filius. Flaccus était le surnom des Valérius. M. Octavius, fils de Cnéus, était celui qui est devenu si

célèbre depuis sous le nom d'Auguste. Il avait demandé cette année le tribunat-curule avec M. Célius.

15 *Filiæ tuæ*. J'ai déjà remarqué qu'Appius avait trois filles : l'une mariée à un des fils de Pompée; l'autre à M. Brutus; la troisième à C. Lentulus, fils de Publius. Brutus répudia la sienne pour épouser Porcia, fille de Caton d'Utique.

16 *Collegii conjunctio*. Ils étaient tous deux augures.

17 LETTRE V. *Tralles*. Tralles était une ville de Lydie.

18 *Obscuris personis*. Ils étaient tous deux connus par les grands rôles qu'ils avaient joués dans la république.

19 *Ad exercitum*. Il est incertain s'il parle ici des troupes qu'Appius lui avait laissées, ou de celles qui lui avaient été données par le décret du sénat.

20 *Iconium*. Ville de Lycaonie.

21 *Scævola*. C'était le surnom de la maison Mucienne. Ce Scévola avait été lieutenant ou questeur d'Appius en Cilicie.

22 LETTRE VI. *Factum*. Cicéron commence ici à se justifier sérieusement contre les plaintes d'Appius, et à lui faire les siennes. Cette lettre et les deux suivantes ont toujours passé pour des modèles dans le genre apologétique.

23 *Phania*. Voyez le même nom dans les lettres précédentes.

24 *In prima provincia*. Laodicée était à l'entrée de sa province. Tarse, Side, etc., étaient d'autres villes situées à l'extrémité.

25 *Clodio*. L. Clodius, intendant des ouvriers d'Appius.

26 *Tres cohortes*. L'ordre des légions et le nombre des soldats qui les composaient ayant changé dans les différens temps, on ne trouve point que le témoignage des anciens s'accorde là-dessus. Aulu-Gelle dit qu'une légion était composée de soixante centuries et de dix cohortes. Si la légion était de six mille hommes, comme on le suppose ordinairement, chaque centurie était de cent hommes, et chaque cohorte de six cents. Cependant quantité d'auteurs ne mettent que cinq cents hommes dans chaque cohorte. César, qui doit en être cru, dit au troisième livre *de Bell. civ.* : « Il avait cent dix cohortes, ce qui faisait cinquante-cinq mille hommes. » Ce ne peut donc être qu'après ou devant lui que les cohortes étaient de six cents.

27 *Evocatorum*. On appelait de ce nom les soldats émérites, ou les vétérans, lorsque des besoins pressans obligeaient de les rappeler au service militaire.

28 *Iter in Ciciliam per, etc.* Il y avait un chemin plus court; mais il explique dans un autre endroit la raison qui l'avait empêché de le prendre (l. XV, ep. 4).

29 LETTRE VII. *Pluribus*. Il le prépare à son apologie entière, qui est dans la lettre suivante. Celle-ci porte le titre de *Cicero imperator*, parce qu'il venait du mont Amanus et de Pindénissum, qu'il avait soumis par les armes. Sa campagne était finie.

30 *Appiani*. Il y avait dans la province un canton dont les habitans se nommaient les Appians : Pline en rend témoignage l. 5, c. 29; et c'est assez pour ne pas s'arrêter un moment aux chimères de quelques commentateurs qui veulent *Apamæni*, etc., d'autant plus que le même nom est ici répété plus d'une fois.

31 *Volumen*. Quoique le nom de *volumen* pût convenir alors aux plus simples lettres à cause de leur forme, on voit ici et dans plusieurs autres endroits de Cicéron, que ce terme avait déjà plus d'étendue que dans son origine, et qu'il signifiait un écrit d'une juste longueur.

32 *Ædificationem*. C'était sans doute un temple à l'honneur d'Appius, suivant l'usage que la flatterie avait introduit pour les gouverneurs.

33 *Peracute*. Cicéron raille un peu Appius, en lui reprochant de fausses imaginations. C'est dans le même sens qu'il ajoute *æquitatem expostulationis tuæ*.

34 Il faut entendre par *post brumam*, après les premiers froids.

35 *Liberto...... accenso*. Il paraît par la dernière lettre de Cicéron à Quintus son frère, que l'office d'accense se donnait ordinairement à des affranchis. Cet office consistait proprement à imposer silence autour du tribunal des magistrats : ce qui n'empêchait point que, suivant l'origine de leur nom, ils ne servissent à bien d'autres choses. *Accensi dicti*, suivant Varron, *quod sæpius ad necessarias res accirentur*.

36 *Vigilia*. La nuit, chez les Romains, était divisée en trois *veilles*, et chaque veille en quatre heures.

37 *Fabrum*. Il faut entendre les ouvriers qui suivaient l'armée pour toutes sortes de besoins militaires. On trouve dans le livre de l'Orateur, pourquoi Cicéron dit *fabrum* au lieu de *fabrorum*. *Jam ut censoriæ tabulæ loquuntur; fabrum et procum audeo dicere, non fabrorum et procorum*.

38 *Urbanitatem*. Les Romains entendaient par *urbanitas*, le véritable goût de Rome dans les qualités de l'âme comme dans le langage et dans les manières extérieures. Ils mettaient l'urbanité au rang des vertus.

39 On sent ici le ton de l'ironie. Elle portait apparemment sur l'orgueil connu de toute la maison Clodienne. *Vetere*, dit Tacite l. 1, *atque insita Claudiæ familiæ superbia*.

40 *Athenodorus*. Il nomme son père, pour le distinguer d'un autre Athénodore, surnommé le Cananite, qui fut précepteur d'Auguste. Le fils de Sandon était surnommé *Cordylion*. Il vécut et mourut dans la maison de M. Caton, suivant l'usage des seigneurs romains, qui avaient toujours chez eux quelque savant grec.

41 LETTRE VIII. *Hanc epistolam*. Cicéron continue dans cette lettre de répondre à toutes les plaintes d'Appius : ce qui n'était pas peu embarassant; car il est clair qu'elles venaient de l'orgueil d'Appius. Cicéron, fort élevé par ses emplois et ses talens, mais d'une naissance médiocre, avait à ménager tout à la fois sa fierté et celle d'autrui.

42 *Esses ad urbem*. Appius, qui avait aspiré au triomphe, était demeuré, suivant l'usage, hors de Rome en arrivant de Cilicie, pour attendre ce que le sénat déciderait de ses espérances. Il paraît par l'épître 6 du liv. VIII, que ce fut l'accusation de Dolabella qui l'empêcha d'obtenir cet honneur. Asconius dit que les gouverneurs, avant que de partir pour leur province, étaient quelque temps hors de Rome, aussi bien qu'à leur retour, et que cela s'appelait également *esse ad urbem*.

43 *Ad legatos*. Les gouverneurs étant souvent exposés à voir accuser leur administration lorsqu'ils retournaient à Rome, engageaient les habitans de leur province à faire au sénat des députations en leur faveur, c'est-à-dire, pour rendre témoignage de leur bonne conduite et faire publiquement leur éloge. Appius se plaignait que Cicéron avait arrêté ceux qui venaient lui rendre ce bon office.

44 *Capitum atque ostiorum*. Il y avait alors, comme aujourd'hui, des impositions de toutes les espèces, des capitations, des péages, des taxes sur les maisons, etc.; et lorsque les collecteurs ne pouvaient lever assez promptement les tributs, ils en vendaient le droit a des particuliers, qui abusaient ensuite de leur pouvoir pour les lever avec beaucoup de rigueur. Cicéron ne reproche point à Appius d'avoir causé une grande partie de ces désordres; mais il s'en explique clairement dans plusieurs lettres à d'autres amis.

45 *Limavit*. Ce mot fait un sens si naturel, que je ne m'arrête point aux idées de ceux qui ont voulu substituer *limitavit*. On voit dans le reste de cette phrase que Cicéron se justifie un peu aux dépens d'Appius.

46 *Q. Hortensius*, l'orateur, était collègue d'Appius et de Cicéron dans l'augurat. Il avait proposé au sénat de faire durer les gouvernemens deux années au lieu d'une.

47 *Mopsuhestiæ*. Ville de Cilicie, dont Cicéron nomme Mopsus pour le fondateur, au l. I *de Divinat*.

48 *Parthico ornatu.* D'autres prétendent qu'il faut entendre ici, *armés à la manière des Parthes*, pour inspirer plus de terreur. Les Arabes étant voisins de la Syrie, pouvaient y faire aisément des incursions.

49 LETTRE IX. *Dignas Appio.* Il faut supposer qu'Appius, convaincu de la sincérité de Cicéron, avait renoncé à toutes ses plaintes dans une lettre tendre et polie.

50 *Longi subsellii.* Il entend la lenteur du sénat dans ses délibérations. En effet, celui qui aspirait au triomphe faisait proposer ses intentions, sur lesquelles on était quelquefois long-temps à délibérer. Ensuite le sénat portait son décret, qui devait aller au peuple, dont le sentiment était nécessaire pour régler par une loi que celui qui devait triompher entrât dans la ville avec le titre d'empereur, et qu'il le conservât pendant un jour seulement. *Voyez* Dion, l. 39, à l'occasion du triomphe de Pomtinius.

51 *Reliquum promissi.* Appius avait composé un livre sur l'augurat, et l'avait dédié à Cicéron. Il lui avait promis la suite de cet ouvrage.

52 *Supplicatio.* Il n'avait point encore obtenu la supplication qu'il faisait solliciter par tous ses amis pour ses exploits militaires.

53 *Discessum senatus.* Le sénat prenait des vacances au mois d'avril, parce que tous les jours de ce mois se passaient en jeux, en fêtes ou en comices, pendant lesquels il ne pouvait s'assembler. Il avait aussi des vacances au mois de septembre, qui était le temps où les édiles donnaient leurs jeux. Cicéron dit, au *l.* 1 *de Orator.*, que les principaux sénateurs avaient été, pendant ce temps-là, prendre un peu de relâche à *Tusculum*.

54 LETTRE X. *De temeritate, etc.* Cicéron se trouve dans la nécessité d'une nouvelle apologie à l'occasion de Dolabella son gendre, qui avait accusé Appius devant le sénat, à son retour de Cilicie.

55 *In tuis.* Pompée, beau-père d'une de ses filles, et Brutus, mari d'une autre, qui s'intéressèrent beaucoup pour Appius, comme il paraît par la lettre suivante.

56 *Triumphum...... ereptum.* On apprend, par une lettre de Célius (ep. 9, l. VIII), qu'Appius, à la première nouvelle de l'accusation, entra dans Rome, en renonçant à toute espérance de triomphe ; ce qui déconcerta beaucoup Dolabella, son accusateur.

57 *Ut censores, etc.* Appius fut en effet créé censeur avec L. Pison.

58 *Cœlio.* Les lettres de Célius, dont Cicéron parle ici, n'existent plus ; car on ne trouve rien dans celles qui nous restent, qui appartienne à cet endroit.

59 *Pro lege Cornelia.* La loi de L. Sylla, qui avait fait une répartition juste de ces contributions entre toutes les villes de l'Asie.

60 *Hoc tuo tempore.* C'est-à-dire, dans un temps où vous essuyez d'autres chagrins par l'accusation de Dolabella.

61 *Te Puteolis.* Suivant l'usage des Romains, qui était de conduire assez loin leurs amis, lorsqu'ils entreprenaient de longs voyages.

62 *Pro Milone.* Pompée ayant pris parti contre Milon, ou du moins n'étant point favorable à sa cause, avait rempli le Forum de gens armés, tandis que Cicéron la plaidait, et lui avait inspiré beaucoup de frayeur.

63 *Phrygi aut Lycaoni.* Ces deux peuples étaient du gouvernement de Cilicie, et Cicéron jugeait que c'était par de faux rapports de quelqu'un d'entre eux, qu'Appius avait été prévenu contre lui.

64 *Filius.* On croit que c'était Cnéius, l'aîné des deux fils de Pompée, parce qu'on trouve, dans Dion, Sextus marié à Libonia, fille d'Hypsaeius Libo.

65 Cet article contenait apparemment quelque chose de secret, que cette raison a fait supprimer par Tiron.

66 LETTRE XI. *Pyramum.* Fleuve de Cilicie, qui coule du mont Taurus dans la mer de Pamphilie.

67 *De absolutione.* Appius avait été absous de l'accusation de majesté par les soins de Q. Hortensius et de M. Brutus, qui l'avaient défendu peu de jours avant la mort d'Hortensius. Le crime de majesté, suivant Neuport, embrassait tout crime commis contre le peuple romain et contre sa sûreté, comme d'emmener une armée d'une province, déclarer la guerre de son chef, aspirer à la souveraine autorité sans l'ordre du peuple et du sénat, soulever les légions, etc. C'est sous le spécieux prétexte de ce crime que les empereurs firent périr dans la suite un si grand nombre d'innocens, que Pline, dans le panégyrique de Trajan, dit que le crime de majesté était, sous Domitien, le crime de ceux qui n'en avaient commis aucun. A le prendre proprement, la majesté n'est que la dignité et le respect qui résultent de l'autorité et des charges. On ne sait dans quel sens Appius était accusé de ce crime.

68 *Ambitus.* Le crime de brigue consistait à se procurer des dignités ou d'autres distinctions publiques à prix d'argent.

69 Il y a littéralement : *vous l'avez augmenté*. Mais comme l'idée du crime de majesté n'est pas claire, l'allusion serait obscure en français.

70 *Mercenariis.* Ceux qui avaient été engagés par des récompenses à se rendre de l'Asie à Rome pour déposer contre Appius.

71 *Orationes.* J'ai parlé plusieurs fois de l'ouvrage d'Appius sur l'augurat. Les Oraisons dont Cicéron parle ici étaient vraisemblablement celles qu'Appius avait faites pour sa défense, ou peut-être un recueil de celles

qu'il avait faites pour les autres; car Cicéron le traite, dans son BRUTUS, d'*exercitatus orator*.

72 *Tullius*. Il ne paraît pas que ce soit ici le Tullius, lieutenant de Cicéron, dont il parle dans plusieurs lettres. On trouve quatre Tullius dans ses ouvrages : celui-ci, qui était un ami d'Appius; *L. Tullius*, lieutenant-général de Cilicie; *M. Tullius*, greffier, dont il est parlé au livre V, ép. 20; et *L. Tullius Montanus*, qui est nommé au livre XII des Lettres à Atticus, ép. 50.

73 *Aristarchus*. Critique célèbre, natif d'Alexandrie et disciple d'Aristophanes. Il entreprit de faire la distinction des véritables vers d'Homère et de ceux qui lui étaient faussement attribués; ce qui lui a fait tant de réputation, que son nom est devenu synonyme avec celui d'habile et sévère critique.

74 *Proavo*. C'était Appius Claudius Cécus, qui fit construire le canal Claudien, pendant qu'il était censeur. Mais *proavus* est ici en général pour signifier un ancêtre d'Appius Pulcher; car Manuce prouve, par les fastes capitolins, qu'il était son trisaïeul.

75 LETTRE XII. *Rerum ordo*. Il est remarquable que Cicéron n'écrit presque aucune lettre à Appius, qui ne soit apologétique. Ici il justifie le mariage de sa fille avec Dolabella.

76 *Tabellæ*. Voici l'usage des tablettes ou des bulletins qui servaient aux jugemens. Après les témoins entendus et la cause plaidée, le préteur distribuait aux juges de ces tablettes, et leur ordonnait de conférer entre eux pour donner leur avis. Elles étaient de trois sortes : l'une, d'absolution, sur laquelle était écrite la lettre *A*; l'autre de condamnation, sur laquelle était la lettre *C*; et la troisième, de plus ample information, sur laquelle étaient les lettres *N* et *L*, qui signifiaient qu'il n'était pas clair; *non liquet* : et ce plus amplement informé se prononçait le plus souvent lorsque les juges étaient incertains s'ils devaient absoudre ou condamner. Les juges jetaient ces tablettes dans une urne; et lorsqu'on les avait retirées, le préteur, à qui elles avaient fait connaître quel devait être le jugement, le prononçait après avoir quitté sa prétexte. Cicéron félicite Appius de ce que son innocence avait été si clairement reconnue, qu'il ne s'était pas même trouvé une seule tablette à son désavantage.

77 *Decedenti*. On croit, sur ce qui se lit dans plusieurs lettres à Atticus (ép. 15, l. V; ép. 3, l. VI, etc.), que le premier jour du départ était le 29 de juin.

78 LETTRE XIII. *Tali in officio*. Appius avait contribué, avec les autres

amis de Cicéron, à lui faire obtenir une supplication. Il l'en remercie avec une chaleur qui fait voir combien il était sensible aux honneurs publics.

79 *Magistrum morum*. Les censeurs avaient des droits de répréhension d'une si grande étendue, qu'il n'y avait presque rien qui ne fût de leur ressort ; moeurs, discipline, usages, religion, avarice, prodigalité, etc. Trébellius Pollion, dans la vie de Valérien, s'explique dans ces termes : « Suscipe « censuram quam tibi detulit romana respublica, quam solus mereris judi- « caturus de moribus nostris. Tu æstimabis qui manere in curia debeant. « Tu equestrem ordinem in antiquum statum rediges. Tu censibus mo- « dum pones. Tu vectigalia firmabis, divides statum, res publicas re- « censebis. Tibi legum scribendarum auctoritas dabitur. Tibi de ordini- « bus militum judicandum est. Tu arma respicies. Tu de nostro palatio, « tu de judicibus, tu de præfectis amantissimis judicabis : excepto deni- « que præfecto urbis Romæ, exceptis consulibus ordinariis et sacrorum « rege, ac maxima virgine vestalium, si tamen incorrupta manebit : de « omnibus sententias feres. »

FIN DES REMARQUES.

LIBER IV.

EPISTOLA I.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

CAIUS Trebatius [1], familiaris meus, ad me scripsit, te ex se quæsisse, quibus in locis essem : molesteque te ferre, quod me propter valitudinem tuam, cum ad urbem [2] accessissem, non vidisses : et hoc tempore velle te mecum, si propius accessissem, de officio [3] utriusque nostrum communicare. Utinam, Servi, salvis rebus (sic enim est dicendum), colloqui potuissemus inter nos! Profecto aliquid opis occidenti reipublicæ tulissemus. Cognoram enim jam absens, te hæc mala multo ante providentem, defensorem pacis, et in consulatu tuo, et post consulatum fuisse. Ego autem cum consilium tuum probarem, et idem ipse sentirem, nihil proficiebam. Sero enim veneram : solus eram : [a] rudis esse videbar in causa : incideram in hominum pugnandi cupidorum insanias. Nunc, quoniam nihil jam videbimur opitulari posse reipublicæ, si quid est, in quo nobismetipsis consulere possimus, non ut aliquid ex pristino statu nostro retineamus, sed ut quam honestissime lugeamus : nemo est omnium, quicum potius mihi, quam tecum, communicandum putem. Nec enim clarissimorum virorum, quorum similes esse debemus, exempla; neque doctissimorum, quos sem-

[a] Rudis, etsi videbar, in causa.

LIVRE IV.

LETTRE I.

CICÉRON A SER. SULPICIUS.

J'APPRENDS par une lettre de Caïus Trébatius, mon ami familier, que vous l'avez prié de vous informer où j'étais, et que lorsque je me suis approché de Rome, vous avez été fâché que votre santé ne vous ait pas permis de me voir : enfin, que si j'approchais plus près de la ville, vous seriez bien aise, dans ces conjonctures, que nous pussions conférer ensemble sur nos obligations communes. Plût au ciel, mon cher Servius, que sans aucun inconvénient (car il faut trancher le mot) nous eussions déjà pu nous procurer cette conférence ! nous aurions sans doute été de quelque secours à la république menacée de sa chute. Je n'ai pas ignoré dans mon absence, que, prévoyant de loin les maux présens, vous avez toujours été le défenseur de la paix pendant et après votre consulat. J'approuvais votre dessein ; les miens étaient les mêmes ; mais de quelle utilité pouvais-je être ? j'arrivais tard ; j'étais seul ; je paraissais peu versé dans la cause ; je tombais parmi des insensés, qui ne respiraient que l'occasion de se battre. A présent, puisqu'il y a si peu d'apparence que nous puissions secourir la république, je ne connais personne avec qui j'aime mieux examiner qu'avec vous, non si nous pouvons conserver encore quelque chose de notre ancienne dignité, mais comment nous devons nous y prendre pour la pleurer honnêtement. Vous n'ignorez ni les exemples des grands hommes auxquels nous devons ressembler, ni la doctrine des savans personnages dont vous avez sans

per coluisti, præcepta te fugiunt. Atque ipse antea ad te scripsissem, te frustra in senatum, sive potius in conventum senatorum esse venturum, ni veritus essem, ne ejus animum offenderem, qui a me, ut te imitarer [4], petebat. Cui quidem ego, me cum rogaret, ut adessem in senatu, eadem omnia, quæ a te de pace et [a] de Hispaniis dicta sunt, ostendi me esse dicturum. Res [b] vides quo modo se [c] habeant : orbem terrarum, imperiis distributis [5], ardere bello : urbem sine legibus, sine judiciis, sine jure, sine fide, relictam direptioni et incendiis [6]. Itaque mihi venire in mentem nihil potest, non modo quid sperem, sed vix jam quid audeam optare. Sin autem tibi, homini prudentissimo, videtur utile esse, nos colloqui ; quamquam longius etiam cogitabam ab urbe discedere, cujus jam etiam nomen invitus audio : tamen propius accedam : Trebatioque mandavi, ut, si quid tu eum velles ad me mittere, ne recusaret : idque ut facias, velim : aut, si quem tuorum fidelium voles, ad me mittas : ne aut tibi exire ex urbe necesse sit, aut mihi accedere. Ego tantum tibi tribuo, quantum mihi fortasse arrogo : ut exploratum habeam, quidquid nos [d] de communi sententia statuerimus, id omnes homines probaturos. Vale.

EPISTOLA II.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

A. D. III. kal. majas cum essem in Cumano [7], accepi

[a] De Hispanis. — [b] Videas. — [c] Habeat. — [d] Abest *de*.

cesse étudié les ouvrages. Mon dessein était de vous prévenir; et comptez que je vous aurais écrit qu'il était inutile d'aller au sénat, ou plutôt à l'assemblée des sénateurs, si je n'avais appréhendé d'offenser celui qui souhaitait au contraire que je me réglasse sur votre exemple. Lorsqu'il me pressa de me trouver au sénat, je ne lui dissimulai point que je répéterais tout ce que vous aviez dit de la paix et de l'Espagne. Vous voyez où l'on en est déjà. La guerre est allumée dans le monde entier, depuis que les commandemens sont distribués. La ville est sans lois, sans jugemens, sans droit, sans foi, et comme abandonnée au pillage et à l'incendie: je ne vois, en un mot, ni sujet d'espérance, ni presque rien même que j'aie la hardiesse de désirer. Cependant je connais votre prudence. Quoique je pensasse à m'éloigner plus que jamais d'une ville dont je n'entends plus le nom qu'à regret, si vous croyez encore qu'il y ait quelque fruit à tirer de notre conférence, je consens à m'approcher. J'ai marqué à Trébatius qu'il ne fît pas difficulté de m'envoyer ce que vous jugeriez nécessaire, et je vous prie vous-même de prendre les soins qui conviennent là-dessus, ou de m'envoyer, si vous voulez, un de vos gens à qui je puisse parler avec confiance; vous nous exempteriez tous deux, vous de sortir de la ville, et moi de m'en rapprocher. J'ai assez bonne opinion de vous et de moi, pour ne pas douter que ce que nous ferons de concert n'obtienne l'approbation de tout le monde. Adieu.

LETTRE II.

Au même.

J'ai reçu votre lettre le 29 d'avril, dans ma terre de Cumes, et j'ai reconnu, en la lisant, que Philotimus, qui me l'avait en-

tuas litteras : quibus lectis, cognovi, non satis prudenter fecisse Philotimum [8]; qui, cum abs te mandata haberet, ut scribis, de omnibus rebus, ipse ad me non venisset, litteras tuas misisset : quas intellexi breviores fuisse, quod eum perlaturum putasses. Sed tamen, postquam litteras tuas legi, Postumia tua me convenit, et Servius [9] noster. His placuit, ut tu in Cumanum venires : quod etiam mecum, ut ad te scriberem, egerunt. Quod meum consilium exquiris : id est tale, ut capere facilius ipse possim, quam alteri dare. Quid enim est, quod audeam suadere tibi, homini summa auctoritate, summaque prudentia? Si, quid rectissimum sit, quærimus; perspicuum est : si, quid maxime expediat; obscurum : sin ii sumus, qui profecto esse debemus, ut nihil arbitremur expedire, nisi quod rectum honestumque sit; non potest esse dubium, quid faciendum nobis sit. Quod existimas, meam causam conjunctam esse cum tua : certe similis in utroque nostrum, cum optime sentiremus, error fuit. Nam omnia utriusque consilia ad concordiam spectaverunt : qua cum ipsi Cæsari nihil esset utilius, gratiam quoque nos inire ab eo, defendenda pace, arbitrabamur. Quantum nos fefellerit, et quem in locum res deducta sit, vides. Neque solum ea perspicis, quæ geruntur [10], quæque jam gesta sunt : sed etiam, qui cursus rerum, qui exitus futurus sit. Ergo aut probare oportet ea, quæ fiunt, aut interesse, etiamsi non probes : quorum altera mihi turpis, altera etiam periculosa ratio videtur. Restat, ut discedendum pu-

voyée, aurait été plus prudent s'il était venu lui-même, puisque vous l'aviez chargé particulièrement de vos ordres. J'ai même conçu que votre lettre n'était si courte, que parce que vous aviez supposé qu'il me la remettrait lui-même. Cependant, depuis que je l'ai reçue, votre chère Postumia et notre cher Servius me sont venus voir, et leur avis est que vous preniez la peine de vous rendre à Cumes : ils m'ont même engagé à vous l'écrire. Je ne suis pas peu embarrassé à vous répondre sur le conseil que vous me demandez : il me serait bien plus aisé de le prendre pour moi-même. Quel conseil oserai-je donner à un homme de votre prudence et de votre poids ? Si c'est le parti le plus honnête que nous cherchons, il n'y a point de difficulté : si c'est le plus avantageux, je ne vois rien de si obscur. Sommes-nous tels que nous devons être ; c'est-à-dire, n'estimons-nous rien d'avantageux que ce qui est juste et honnête ? la conduite que nous avons à tenir n'est pas douteuse. Vous croyez que nous avons embrassé la même cause, et j'en conviens avec vous : mais lorsque nous avons cru penser le mieux, nous étions tous deux dans l'erreur. Toutes nos vues se rapportaient à la paix ; et jugeant que César n'avait rien à désirer de plus avantageux, nous avons cru lui plaire en prenant le parti de la paix. Vous voyez où cette fausse opinion nous a conduits. Ce n'est pas sur le présent et sur le passé seulement qu'il faut jeter les yeux ; mais considérez le cours des affaires, et jugez quel en peut être le terme. Je ne vois point de tempérament entre deux partis ; celui d'approuver tout ce qui se passe, ou d'être témoin de ce qu'on n'approuve pas : l'un me paraît honteux, et l'autre n'est pas sans danger. Il reste, à la vérité, le parti de la retraite ; mais nous avons à délibérer sur les mesures de notre départ et sur le lieu que nous devons choisir pour asile. L'état

tem. In quo reliqua videtur esse deliberatio, quod consilium in discessu, quæ loca sequamur. Omnino cum miserior res numquam accidit, tum ne deliberatio quidem difficilior. Nihil enim constitui potest, quod non incurrat in magnam aliquam difficultatem. Tu, si videbitur, ita censeo facias, ut, si habes jam statutum, quid tibi agendum putes, in quo non sit conjunctum consilium tuum cum meo, supersedeas hoc labore itineris : sin autem est, quod mecum communicare velis, ego te exspectabo. Tu, quod tuo commodo fiat, quam primum velim venias, sicut intellexi et Servio et Postumiæ placere. Vale.

EPISTOLA III.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

Vehementer te esse sollicitum, et in communibus miseriis præcipuo quodam dolore angi, multi ad nos quotidie deferunt. Quod quamquam minime miror, et meum quodam modo agnosco : doleo tamen, te sapientia præditum prope singulari, non tuis bonis [11] delectari potius, quam alienis malis laborare. Me quidem, etsi nemini concedo, qui majorem ex pernicie et peste reipublicæ molestiam traxerit : tamen multa jam consolantur, maximeque conscientia consiliorum meorum. Multo enim ante, tamquam ex aliqua specula, prospexi tempestatem futuram : neque id solum mea sponte, sed multo etiam magis,

des affaires n'ayant jamais été plus déplorable, jamais aussi les délibérations n'ont été plus difficiles. A quoi nous arrêterons-nous, qui n'ait en effet de grandes difficultés? Voici mon sentiment, que vous suivrez si vous le jugez à propos : Avez-vous déjà pris quelque résolution qui ne s'accorde point avec les vues que vous me connaissez? épargnez-vous la peine d'un voyage inutile : mais s'il reste quelque chose sur quoi vous vouliez conférer avec moi, je vous attendrai volontiers. Hâtez-vous seulement de venir, autant que vous le pourrez commodément. J'ai compris que vous ne pouviez rien faire de plus agréable à Servius et à Postumia. Adieu.

LETTRE III.

Au même.

J'APPRENDS tous les jours de divers endroits que vous êtes dans une vive inquiétude, et que dans nos misères communes il y a quelque chose qui vous chagrine particulièrement. Je ne m'en étonne point, et je me reconnais même à ce portrait; mais je ne laisse pas d'être affligé qu'un homme aussi sage que vous soit moins sensible à ses propres avantages qu'au malheur d'autrui. Pour moi, si je crois être aussi touché que personne du misérable état de la république, je trouve néanmoins plusieurs raisons de me consoler, particulièrement dans le témoignage que ma conscience me rend de mes intentions. J'ai prévu de fort loin, comme d'une espèce d'*observatoire*, tous les orages qui nous menaçaient. Vos avis et vos prédictions m'ont encore plus éclairé là-dessus que mes propres lumières;

monente et denuntiante te. Etsi enim abfui magnam partem consulatus tui [12] : tamen et absens cognoscebam, quæ esset tua in hoc pestifero bello cavendo et prædicendo sententia, et ipse affui primis temporibus tui consulatus, cum accuratissime monuisti senatum, collectis omnibus bellis civilibus, ut et illa timerent, quæ meminissent, et scirent, cum superiores, nullo tali exemplo antea in republica cognito, tam crudeles fuissent, quicumque postea rempublicam oppressisset armis, multo intolerabiliorem futurum. Nam, quod exemplo fit, id etiam jure fieri putant : sed aliquid atque adeo multa addunt et afferunt de suo. Quare meminisse debes, eos, qui auctoritatem et consilium tuum [13] non sunt secuti, sua stultitia occidisse; cum tua prudentia salvi esse potuissent. Dices : Quid me ista res consolatur in tantis tenebris et quasi parietinis reipublicæ? Est omnino vix consolabilis dolor : tanta est omnium rerum amissio, et desperatio recuperandi : sed tamen et Cæsar ipse ita de te judicat, et omnes cives sic existimant : quasi lumen aliquod, exstinctis ceteris, elucere sanctitatem, et prudentiam, et dignitatem tuam. Hæc tibi ad levandas molestias magna esse debent. Quod autem a tuis abes; id eo levius ferendum est, quod eodem tempore a multis et magnis molestiis abes : quas ad te omnes perscriberem, nisi vererer, ne ea cognosceres absens, quæ quia non vides, mihi videris meliore esse conditione, quam nos, qui videmus. Hactenus existimo nostram consolationem recte adhibitam esse, quoad certior ab homine

car dans le temps même de mon absence, qui a duré presque autant que votre consulat, je n'ai point ignoré ce que vous pensiez d'une guerre que vous avez prévue, ni ce que vous jugiez nécessaire pour la prévenir. J'étais présent, lorsqu'à l'entrée de votre consulat vous rappeliez soigneusement au sénat la mémoire de toutes nos guerres civiles, pour faire redouter des maux qu'on n'avait point encore oubliés; en représentant que si les premiers auteurs de ce terrible désordre avaient été si cruels sans avoir aucun exemple à suivre, quiconque entreprendrait comme eux d'opprimer la république, rendrait sa tyrannie bien plus insupportable. Ils se croiront autorisés à faire ce qui s'est fait avant eux; et chacun ne manquera pas d'ajouter quelque chose, ou même quantité de choses, aux exemples qu'il aura reçus. Vous devez donc vous souvenir que ceux qui n'ont suivi ni votre autorité ni vos conseils, sont devenus malheureux par leur faute, puisque votre prudence leur offrait les moyens d'assurer leur salut. De quoi ce souvenir, me répondrez-vous, peut-il servir à votre consolation, au milieu des ténèbres et des ruines de la république? Nos pertes en effet sont si grandes, avec si peu d'espérance de les réparer, que notre douleur ne peut guère recevoir de consolation. Cependant César même pense de vous, comme tous les citoyens, que dans cette extinction de toutes sortes de biens et de lumières, votre sagesse et votre vertu luisent encore comme une espèce de flambeau. Cette justice qu'on vous rend, n'a pas peu de force pour adoucir vos chagrins. Si vous êtes éloigné de votre famille, vous l'êtes aussi d'une infinité de peines considérables, que je vous représenterais dans toute leur étendue, si je ne m'en faisais une de vous les apprendre, lorsque l'avantage de ne pas voir dans votre absence mille choses dont nous sommes témoins, est précisément ce qui vous

amicissimo fieres iis de rebus, quibus levari possent molestiæ tuæ. Reliqua sunt in te ipso, neque mihi ignota, nec minima solatia, ut quidem ego sentio, multo maxima : quæ ego experiens quotidie, sic probo, ut ea mihi salutem afferre videantur. Te autem ab initio ætatis memoria teneo summe omnium doctrinarum studiosum fuisse, omniaque, quæ a sapientissimis ad bene vivendum tradita essent, summo studio curaque didicisse. Quæ quidem vel optimis rebus et usui et delectationi esse possent : his vero temporibus habemus aliud nihil, in quo acquiescamus. Nihil faciam insolenter : neque te, tali vel scientia, vel natura præditum, hortabor, ut ad eas te referas artes, quibus a primis temporibus ætatis studium tuum dedisti. Tantum dicam, quod te spero approbaturum, me, posteaquam illi arti, cui studueram, nihil esse loci, neque in curia, neque in foro, [a] viderim, omnem meam curam atque operam ad philosophiam contulisse. Tuæ scientiæ excellenti ac singulari non multo plus, quam nostræ, relictum est loci. Quare non equidem te moneo : sed mihi ita persuasi, te quoque in iisdem versari rebus, quæ, etiamsi minus prodessent, animum tamen a sollicitudine abducerent. Servius quidem tuus in omnibus ingenuis artibus, in primisque hac, in qua ego me scripsi acquiescere, ita versatur, ut excellat : a me vero sic diligitur, ut tibi uni concedam, præterea nemini. Mihique ab eo gratia refertur : in quo ille

[a] Viderem.

rend plus heureux que nous. Je crois avoir fait jusqu'ici tout ce qui dépend de moi pour votre consolation, en vous apprenant avec toute l'affection de mon cœur ce que j'ai cru capable d'apporter quelque soulagement à vos chagrins. Vous trouverez dans vous-même d'autres sujets de consolation, qui ne me sont point étrangers, et dont je connais trop bien la force pour les regarder comme des remèdes frivoles : j'en ai fait une expérience constante, et je m'en trouve si bien, que je crois leur être redevable de mon salut. Je n'ai point oublié que dès votre première jeunesse vous avez marqué de l'ardeur pour toutes les sciences, et que vous vous êtes rempli l'esprit et le cœur de toutes les maximes que les sages nous ont laissées pour régler notre conduite. S'il n'y a point de temps ni d'affaires où ces connaissances ne puissent avoir autant d'utilité que d'agrément, il est encore plus vrai que dans les conjonctures présentes elles sont notre unique ressource. Je ne prendrai point un ton qui me conviendrait mal ; et vous connaissant tant de lumières avec un si bon naturel, je ne vous exhorterai point à reprendre des études auxquelles vous n'avez pas cessé de vous appliquer depuis votre premier âge. Mais vous me permettrez de vous dire qu'après avoir reconnu qu'au sénat comme au *forum*, l'art que j'avais cultivé avec le plus de soin me devenait inutile, j'ai rapporté toute mon attention et tout mon travail à l'étude de la philosophie. Votre principal talent, celui par lequel vous vous êtes singulièrement distingué, demeure sans exercice comme le mien. C'est ce qui me porte, non à vous donner des conseils, mais à croire que vous cultivez ces mêmes études, qui, sans parler de leur utilité, sont capables de dissiper vos chagrins. Votre jeune Servius se distingue assurément dans toutes sortes de sciences ; mais il excelle particulièrement dans celle dont je vous ai dit

existimat, quod facile appareat, cum me colat et observet, tibi quoque in eo se facere gratissimum. Vale.

EPISTOLA IV.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

Accipio excusationem tuam, qua usus es, cur sæpius ad me litteras uno exemplo [14] dedisses : sed accipio ex ea parte, quatenus aut negligentia, aut improbitate eorum, qui epistolas accipiant, fieri scribis, ne ad nos perferantur. Illam partem excusationis, qua te scribis orationis paupertate (sic enim appellas) iisdem verbis epistolas sæpius mittere, nec nosco, nec probo. Et ego ipse, quem tu per jocum (sic enim accipio) divitias orationis habere dicis, me non esse verborum admodum inopem agnosco: εἰρωνεύεσθαι enim non necesse est : sed tamen idem (nec hoc εἰρωνευόμενος) facile cedo tuorum scriptorum subtilitati [15] et elegantiæ. Consilium tuum, quo te usum, scribis, hoc achaicum [16] negotium non recusavisse, cum semper probavissem, tum multo magis probavi, lectis tuis proximis litteris. Omnes enim causæ, quas commemoras, justissimæ sunt, tuaque et auctoritate et prudentia dignissimæ. Quod aliter cecidisse rem existimas, atque opinatus sis : id tibi nullo modo assentior.

que je fais à présent tous mes délices. Il m'est si cher, que ma tendresse pour lui ne le cède qu'à la vôtre; et je suis fort satisfait aussi des sentimens qu'il a pour moi. On s'aperçoit facilement qu'en me rendant des soins, il est persuadé qu'il ne peut rien faire de plus agréable à son père. Adieu.

LETTRE IV.

Au même.

Vous m'expliquez pourquoi j'ai reçu fort souvent de vous plusieurs copies de la même lettre. J'accepte votre excuse, mais d'un côté seulement; c'est-à-dire, de celui où vous faites tomber la faute sur la négligence ou la méchanceté de ceux que vous chargez de vos lettres et qui manquent à me les rendre. Mais je ne vous reconnais point, et je suis fort éloigné de vous croire, lorsque vous prétendez que la disette d'expressions (c'est le terme dont vous vous servez) vous oblige de m'écrire souvent dans les mêmes termes. Pour moi, de qui vous dites quelquefois, en badinant, que je possède les trésors du langage, je confesse assez que je ne suis pas trop stérile en expressions; car il faut parler naturellement: mais je vous dis, avec la même sincérité, que vous l'emportez sur moi par la finesse et l'élégance qui règnent dans vos écrits. J'avais toujours approuvé les raisons qui vous ont empêché de refuser ce commandement d'Achaïe; et je les goûte plus que jamais depuis que j'ai reçu votre dernière lettre. Je les trouve très-justes et dignes de votre prudence, autant que du caractère que vous avez à soutenir. Au reste, je ne crois pas, comme vous, que cette affaire ait tourné autrement que vous ne vous y attendiez. Mais dans le trouble et la confusion que vous

Sed quia tanta perturbatio et confusio est rerum, ita perculsa et prostrata fœdissimo bello jacent omnia, ut is cuique locus, ubi ipse sit, ut sibi quisque miserrimus esse videatur, propterea et tui te consilii pœnitet, et nos, qui domi sumus, tibi beati videmur: at contra nobis, non tu quidem vacuus molestiis, sed præ nobis beatus. Atque hoc ipso melior est tua, quam nostra, conditio, quod tu, quid doleat, scribere audes, nos ne id quidem tuto possumus: nec id victoris vitio, quo nihil moderatius [17], sed ipsius victoriæ, quæ civilibus bellis semper est insolens. Uno te vicimus, quod de Marcelli [18], collegæ tui, salute paullo ante, quam tu, cognovimus: etiam mehercule, quod, quemadmodum ea res ageretur, vidimus. Nam sic fac existimes: post has miserias, id est, postquam armis disceptari cœptum est de jure publico, nihil esse actum aliud cum dignitate. Nam et ipse Cæsar, accusata acerbitate Marcelli: sic enim appellabat: laudataque honorificentissime et æquitate tua, et prudentia, repente, præter spem dixit, se senatui roganti de Marcello, ne hominis quidem causa [19] negaturum. Fecerat autem hoc senatus, ut, cum a L. Pisone [20] mentio esset facta de Marcello, et cum C. Marcellus [21] se ad Cæsaris pedes abjecisset, cunctus consurgeret, et ad Cæsarem supplex accederet. Noli quærere. Ita mihi pulcher hic dies visus est, ut speciem aliquam viderer videre quasi reviviscentis reipublicæ. Itaque cum omnes ante me rogati gratias Cæsari egissent, præter Volcatium [22]: is enim, si eo loco esset, nega-

voyez régner de toutes parts, au milieu d'une guerre infâme, dont les ravages sont si terribles que chacun ne peut s'imaginer de lieu plus misérable que celui qu'il habite, ni personne plus à plaindre que lui-même, vous vous repentez de votre résolution, et vous nous croyez heureux d'être à Rome; tandis que, sans vous croire tout-à-fait exempt d'embarras, nous sommes persuadés que vous êtes plus heureux que nous. Votre condition a du moins cet avantage sur la nôtre, que vous ne craignez point de nous écrire le sujet de vos peines; au lieu que nous ne saurions le faire sans danger: et nous n'en accusons pas le vainqueur, dont la modération est admirable, mais la victoire même, qui, dans les guerres civiles, est toujours insolente. Si nous avons donc quelque avantage sur vous, c'est celui d'avoir été plus tôt informés de la grâce de Marcellus votre collègue, et d'avoir été témoins de la manière dont il l'a obtenue. Imaginez-vous que depuis toutes nos disgrâces, je veux dire depuis que le droit public ne se décide plus que par les armes, c'est la seule action qui ait été accompagnée de quelque air de dignité. César, après s'être plaint de la mauvaise humeur de Marcellus (c'est le terme dont il s'est servi), et s'être étendu dans les termes les plus honorables sur les louanges de votre justice et de votre prudence, a déclaré, contre l'attente de tout le monde, qu'il ne refuserait point la grâce de Marcellus aux prières du sénat, quand il aurait plus de plaintes à faire de lui. Effectivement, on était convenu dans l'assemblée du sénat, qu'aussitôt que L. Pison aurait commencé à parler de Marcellus, et que C. Marcellus se serait jeté aux pieds de César, tout le monde se leverait et s'approcherait de lui pour le supplier de concert. Ne m'en demandez pas davantage. Ce jour m'a paru si beau, que j'ai cru voir quelque image d'une république renaissante. Tous les

vit se facturum fuisse : ego rogatus, mutavi meum consilium. Nam statueram, non mehercule inertia, sed desiderio pristinæ dignitatis, in perpetuum tacere. Fregit hoc meum consilium et Cæsaris magnitudo animi, et senatus officium. Itaque pluribus verbis egi Cæsari gratias [23] : meque, metuo, ne etiam in ceteris rebus honesto otio privarim; quod erat unum solatium in malis. Sed tamen, quoniam effugi ejus offensionem, qui fortasse arbitraretur, me hanc rempublicam non putare, si perpetuo tacerem : modice hoc faciam, aut etiam intra modum : ut et illius voluntati et meis studiis serviam. Nam etsi a prima ætate me omnis ars et doctrina liberalis, et maxime philosophia delectavit : tamen hoc studium quotidie ingravescit, credo et ætatis maturitate ad prudentiam, et his temporum vitiis, ut nulla res alia levare animum molestiis possit. A quo studio te abduci negotiis intelligo ex tuis litteris : sed tamen aliquid jam noctes te adjuvabunt. Servius tuus, vel potius noster, summa me observantia colit : cujus ego cum omni probitate summaque virtute, tum studiis doctrinaque delector. Is mecum sæpe de tua mansione, aut decessione communicat. Adhuc in hac sum sententia, nihil ut faciamus, nisi quod maxime Cæsar velle videatur.

sénateurs invités à parler avant moi, ont remercié unanimement César, à la réserve néanmoins de Volcatius, qui a dit qu'à la place de Marcellus il ne consentirait point à cette humiliation. Mon tour venant alors pour m'expliquer, j'ai renoncé au dessein que j'avais formé de garder un éternel silence, parce que c'était moins l'abattement de mon courage que le regret d'avoir perdu notre ancienne dignité, qui m'avait fait prendre ce parti. L'exemple du sénat et l'admiration dont je n'ai pu me défendre pour la grandeur d'âme de César, ont surmonté ma résolution : en un mot, j'ai fait à César des remercîmens fort étendus; et je crains que cette démarche ne me prive désormais, dans les autres affaires, de cet honnête repos qui faisait ma seule consolation au milieu de nos malheurs. Cependant, comme elle m'a mis à couvert du ressentiment qu'il aurait conçu contre moi, s'il avait pu croire que mon silence perpétuel était une manière de pleurer la ruine de la république, je continuerai de parler, mais en me contenant dans certaines bornes, pour accorder avec mes études la déférence que je lui dois: car si mon goût se déclara dès ma première jeunesse pour toutes les connaissances libérales, et particulièrement pour la philosophie, cette dernière étude est à présent celle qui m'attache presque uniquement de jour en jour. Je m'imagine que c'est la maturité de l'âge et le spectacle des vices du temps, qui me rendent ce remède absolument nécessaire contre les chagrins qui m'assiégent. Vos lettres me font entendre que l'accablement d'affaires où vous êtes vous prive d'une si douce ressource : mais vous serez libre du moins pendant la nuit. Votre, ou plutôt notre cher Servius me rend ses soins avec la dernière assiduité : je suis aussi satisfait de son caractère et de sa vertu, que du progrès qu'il fait dans ses études. Nous raisonnons souvent sur les raisons

cias. Quid est, quod tanto opere te commoveat tuus dolor intestinus? Cogita, quemadmodum adhuc fortuna nobiscum egerit: ea nobis erepta esse, quæ hominibus non minus, quam liberi, cara esse debent; patriam, honestatem, dignitatem, honores omnes. Hoc uno incommodo addito, quid ad dolorem adjungi potuit? aut qui non in illis rebus exercitatus animus callere jam debet, atque omnia minoris æstimare? An illius vicem (credo) doles? Quoties in eam cogitationem necesse est et tu veneris, et nos sæpe incidimus, hisce temporibus non pessime cum iis esse actum, quibus sine dolore licitum est mortem cum vita commutare? Quid autem fuit, quod illam hoc tempore ad vivendum magno opere invitare posset? quæ res? quæ spes? quod animi solatium? Ut cum aliquo adolescente [26] primario conjuncta ætatem gereret? Licitum est tibi (credo) pro tua dignitate ex hac juventute generum diligere, cujus fidei liberos tuos te tuto committere putares. An ut ea liberos ex sese [a] pareret, quos cum florentes videret, lætaretur? qui rem a parente traditam per se tenere possent? honores ordinatim petituri essent in republica? in amicorum negotiis libertate sua [b] uterentur? Quid horum fuit, quod non prius, quam datum [c] esset, ademtum sit? At vero malum est liberos amittere. Malum: [d] nisi pejus sit, hæc sufferre et perpeti. Quæ res mihi non mediocrem consolationem attulit, volo tibi commemorare, si forte eadem res tibi minuere dolorem

[a] Pararet. — [b] Uti. — [c] Est. — [d] Nisi hoc p.

comment la fortune nous a déjà traités : elle nous a privés de tout ce qui nous est aussi cher que nos enfans ; de notre patrie, de notre crédit, de notre dignité et de nos honneurs. Après tant de pertes, quel mal pouvons-nous recevoir d'une disgrâce de plus ? ou comment peut-il nous rester quelque sensibilité pour ce qui ne peut jamais égaler les malheurs que nous avons déjà ressentis ? Mais, est-ce votre fille que vous pleurez ? Eh ! comment ne faites-vous pas réflexion qu'on ne peut donner le nom de malheureux à ceux qui, dans le temps où nous sommes, ont payé le dernier tribut de la nature sans avoir eu beaucoup à souffrir dans la vie ? Connaissez-vous quelque chose, dans les conjonctures présentes, qui ait pu faire aimer la vie à votre fille ? quels désirs, quelles espérances, quels projets de bonheur avait-elle à former ? était-ce de passer sa vie dans l'état du mariage avec quelque jeune homme d'un rang distingué ? car votre situation vous donnait comme le choix de ce qu'il y a de plus brillant dans la jeunesse romaine : était-ce d'avoir des enfans, pour le plaisir de les voir élevés dans la suite à la fortune de leurs plus proches parens, et de les voir jouir des honneurs de la république, goûter les douceurs de la liberté, recueillir enfin tous les avantages de leur naissance dans la société de leurs amis et dans le pouvoir de rendre service à leurs cliens ? Mais nommez-moi un seul de tous ces biens qu'elle n'eût pas perdu avant que de pouvoir les communiquer à ses enfans ? C'est un malheur, direz-vous, de perdre une fille qu'on aime. J'en conviens ; mais n'en est-ce pas un plus grand de souffrir tous les maux qui nous accablent aujourd'hui ? Je ne puis oublier une réflexion qui m'a beaucoup soulagé, et qui aura peut-être la même force pour diminuer votre affliction. A mon retour d'Asie, je faisais voile d'Égine vers Mégare : j'ai fixé les yeux

oblivisci Ciceronem esse, et eum, qui aliis consueris præcipere et dare consilium : neque imitare malos medicos, qui in alienis morbis profitentur tenere se medicinæ scientiam, ipsi se curare non possunt; sed potius, quæ aliis tute præcipere soles, [a] ea tute tibi subjice, atque apud animum propone. Nullus dolor est, quem non longinquitas temporis minuat ac molliat. Hoc te exspectare tempus, tibi turpe est, ac non ei rei sapientia tua te occurrere. Quodsi qui etiam inferis [29] sensus est : qui illius in te amor fuit, pietasque in omnes suos, hoc certe illa te facere non vult. Da hoc illi mortuæ : da ceteris amicis ac familiaribus, qui tuo dolore mœrent : da patriæ; ut, si qua in re opus sit, opera et consilio tuo uti possit. Denique, quoniam in eam fortunam devenimus, ut etiam huic rei nobis serviendum sit : noli committere, ut quisquam te putet non tam filiam, quam reipublicæ tempora et aliorum victoriam lugere. Plura me ad te de hac re scribere pudet, ne videar prudentiæ tuæ diffidere. Quare, si hoc unum proposuero, finem faciam scribendi. Vidimus aliquoties secundam pulcherrime te ferre fortunam, magnamque ex ea re te laudem apisci [30] : fac aliquando intelligamus, adversam quoque te æque ferre posse, neque id majus, quam debeat, tibi onus videri, ne ex omnibus virtutibus hæc una tibi videatur deesse. Quod ad me attinet, cum te tranquilliorem animo esse cognoro, de iis rebus, quæ hic geruntur, quemadmodumque se provincia habeat, certiorem faciam. Vale.

[a] Abest *ea*.

reste des hommes attend des conseils ; et n'imitez pas ces mauvais médecins, qui ne peuvent se délivrer de leurs propres maux tandis qu'ils entreprennent de guérir ceux d'autrui. Prenez pour vous-même les leçons que vous donneriez dans le même cas. Il n'y a point de si vive douleur que le temps n'en amène la fin : mais songez qu'il ne vous serait pas glorieux d'attendre du temps un remède que vous pouvez trouver dans votre sagesse. D'ailleurs, s'il reste quelque sentiment après la mort, la tendresse que votre fille avait pour vous doit vous faire juger qu'elle s'afflige de vous voir dans cet excès d'abattement. Faites-vous donc un effort en faveur d'elle-même, en faveur de vos amis, en faveur de votre patrie qui peut avoir besoin de vos conseils et que vous ne devez pas priver de ce secours. Ajoutez que dans un temps où la fortune nous impose la nécessité absolue de nous soumettre à notre situation, vous donneriez lieu de croire que vous pleurez moins la perte de votre fille que le malheur des circonstances et la victoire d'autrui. J'ai honte de vous en écrire davantage, ce serait me défier de votre prudence. Je n'ajoute qu'une réflexion. Nous vous avons vu soutenir la prospérité avec noblesse, et votre modération vous a fait honneur. Faites-nous connaître que vous êtes capable de supporter l'adversité avec la même constance, sans la regarder comme un fardeau qui surpasse vos forces ; de peur que cette qualité ne paraisse manquer à toutes vos vertus. Quand j'apprendrai que votre esprit sera devenu plus tranquille, je vous informerai de nos affaires et de l'état de notre province. Adieu.

EPISTOLA VI.

M. T. C. SER. SULPICIO, S. D.

Ego vero, Servi, vellem, ut scribis [31], in meo gravissimo casu affuisses. Quantum enim præsens me adjuvare potueris et consolando, et prope æque dolendo, facile ex eo intelligo, quod, litteris lectis, aliquantum acquievi. Nam et ea scripsisti, quæ levare luctum possent, et in me consolando non mediocrem ipse animi dolorem adhibuisti. Servius tamen tuus omnibus officiis, quæ illi tempori tribui potuerunt, declaravit, et quanti ipse me faceret, et quam suum talem erga me animum tibi gratum putaret fore : cujus officia, jucundiora [32] scilicet sæpe mihi [a] fuerunt; numquam tamen gratiora. Me autem non oratio tua solum, et societas pæne ægritudinis, sed etiam auctoritas consolatur. Turpe enim esse existimo, me non ita ferre casum meum, ut tu, tali sapientia præditus, ferendum putas. Sed opprimor interdum, et vix resisto dolori, quod ea me solatia deficiunt, quæ ceteris, quorum mihi exempla propono, simili in fortuna non defuerunt. Nam et Q. Maximus [33], qui filium consularem, clarum virum, et magnis rebus gestis, amisit; et L. Paullus [34], qui duo septem diebus; et vester Gallus [35], et M. Cato [36], qui summo ingenio, summa virtute filium perdidit,

[a] Fuerint.

LETTRE VI.

CICÉRON A SERVIUS SULPICIUS.

Oui, mon cher Servius, j'aurais souhaité de vous avoir pour témoin de mon extrême douleur. J'ai reçu quelque soulagement de votre lettre, ce qui me fait comprendre aisément combien votre présence aurait pu servir à ma consolation. Vous vous seriez affligé presque autant que moi ; car si ce que vous m'écrivez est capable de soulager ma tristesse, je vois qu'en vous efforçant de me consoler, vous avez ressenti les atteintes d'une vive douleur. Votre cher Servius m'a rendu tous les soins qui convenaient à ma situation. J'ai reconnu tout à la fois combien il m'estime et combien il est persuadé que vous louerez les sentimens qu'il a pour moi : il m'a rendu souvent des services plus agréables, mais jamais aucun qui lui ait acquis plus de droits sur ma reconnaissance. Pour vous, je reconnais que non-seulement vos réflexions et la manière dont vous entrez dans mes peines, mais que le poids même de votre autorité sert à me consoler. Il serait sans doute honteux pour moi de ne pouvoir pas supporter ma disgrâce, comme votre sagesse vous fait juger que je le dois. Cependant je suis quelquefois accablé de ma douleur jusqu'à ne pouvoir presque résister, parce que je suis privé des consolations qui n'ont pas manqué dans la même infortune à ceux dont je me propose l'exemple. Q. Maximus, qui perdit un fils consulaire, déjà célèbre par ses grandes actions ; L. Paulus, qui en perdit deux dans l'espace de sept jours ; et votre Gallus, et M. Caton, qui s'en vit enlever un dont l'esprit égalait la vertu, vivaient dans un temps où la dignité qu'ils tiraient de la ré-

iis temporibus fuerunt, ut eorum luctum ipsorum dignitas consolaretur ea, quam ex republica consequebantur. Mihi autem, amissis ornamentis iis, quæ ipse commemoras, quæque eram maximis laboribus adeptus : unum manebat illud solatium, quod ereptum est. Non amicorum negotiis, non reipublicæ procuratione impediebantur cogitationes meæ : nihil in foro agere libebat : adspicere curiam [37] non poteram : existimabam, id quod erat, omnes me et industriæ meæ fructus et fortunæ perdidisse. Sed, cum cogitarem, hæc mihi tecum, et cum quibusdam esse communia ; et cum frangerem jam ipse me, cogeremque illa ferre toleranter : habebam quo confugerem, ubi conquiescerem, cujus in sermone et suavitate omnes curas doloresque deponerem. Nunc autem, hoc tam gravi vulnere, etiam illa, quæ consanuisse videbantur, recrudescunt. Non enim, ut tum me a republica mœstum domus excipiebat, quæ levaret : sic nunc domo mœrens ad rempublicam confugere possum, ut in ejus bonis acquiescam. Itaque et domo absum, et foro, quod nec eum dolorem, quem a republica capio, domus jam consolari potest, nec domesticum respublica. Quo magis te exspecto, teque videre quam primum cupio. Major mihi levatio afferri nulla potest, quam conjunctio consuetudinis sermonumque nostrorum : quamquam sperabam, tuum adventum (sic enim audiebam) appropinquare. Ego autem cum multis de causis te exopto quam primum videre : tum etiam, ut ante commentemur inter

publique était une compensation pour leur infortune. Pour moi, après avoir perdu tous ces avantages, dont vous faites l'énumération, et que j'avais acquis par tant de peines, je perds la seule ressource qui me restait pour ma consolation. Dans la ruine de la république je ne pensais plus à servir ni l'État ni mes amis : mon inclination ne me portait plus au forum ; je ne pouvais plus supporter la vue du sénat : ma fortune et tous les fruits de mon travail me paraissaient évanouis. Cependant, avec un peu de réflexion sur le sort d'autrui, je trouvais que ma disgrâce m'était commune avec une infinité d'honnêtes gens ; cette pensée me la faisait soutenir avec plus de patience. Ma fille me restait : c'était un soutien toujours présent, auquel je pouvais avoir recours ; le charme de son entretien me faisait oublier toutes mes peines. Mais l'affreuse blessure que j'ai reçue en la perdant, a rouvert dans mon cœur toutes celles que j'y croyais fermées. Alors la douceur que je trouvais dans le sein de ma famille me consolait des peines que je ressentais du côté de la république. Aujourd'hui je ne puis trouver hors de chez moi le remède dont j'ai besoin pour mes douleurs domestiques. Ainsi je suis chassé de ma maison et du forum ; et de l'un et de l'autre côté je n'aperçois rien qui puisse servir à ma consolation. C'est ce qui augmente l'impatience que j'ai de vous voir. Je ne connais plus rien qui puisse m'apporter tant de soulagement que la douceur de notre liaison et celle de nos entretiens. J'entends dire et je me flatte que votre retour n'est point éloigné. Entre plusieurs raisons de le souhaiter, je voudrais que nous pussions raisonner ensemble sur la conduite que nous devons tenir, dans un temps où tout doit s'accommoder à la volonté d'un homme qui ne manque ni de générosité ni de prudence, et que je crois fort de vos amis et sans éloignement pour moi.

nos, qua ratione nobis traducendum sit hoc tempus, quod est totum ad unius [38] voluntatem accommodandum, et prudentis, et liberalis, et (ut perspexisse videor) nec a me alieni, et tibi amicissimi. Quod cum ita sit, magnæ est tamen deliberationis, quæ ratio sit ineunda nobis, non agendi aliquid, sed illius concessu et beneficio quiescendi. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. C. M. MARCELLO [39], S. D.

Etsi eo te adhuc consilio usum intelligo, ut id reprehendere non audeam, non quin ab eo ipse dissentiam [40], sed quod ea te sapientia esse judicem, ut meum consilium non anteponam tuo: tamen et amicitiæ nostræ vetustas, et tua summa erga me benivolentia, quæ mihi jam a pueritia tua cognita est, me hortata est, ut ea scriberem ad te, quæ et saluti tuæ conducere arbitrarer, et non aliena esse ducerem a dignitate. Ego eum te esse, qui horum malorum initia multo ante videris, consulatum magnificentissime atque optime gesseris, præclare memini: sed idem etiam illa vidi, neque te consilium civilis belli ita gerendi, neque copias Cn. Pompeji, nec genus exercitus, probare, semperque summe diffidere. Qua in sententia me quoque fuisse, memoria tenere te arbitror. Itaque neque tu multum interfuisti rebus gerendis, et ego id semper egi, ne interessem. Non enim

Malgré les dispositions que je lui suppose, nous avons beaucoup à délibérer sur le plan qu'il nous faut suivre; je ne dis pas pour nous rendre propres à quelque chose, mais pour jouir de quelque repos avec sa permission et par un effet de sa bonté. Adieu.

LETTRE VII.

CICÉRON A M. MARCELLUS.

Je n'ose condamner le parti que vous avez suivi jusqu'à présent; et quoique j'en juge tout autrement que vous, l'opinion que j'ai de votre sagesse ne me permet point de préférer mon sentiment au vôtre. Cependant l'ancienneté de notre amitié et l'affection extrême que je vous connais pour moi depuis votre enfance, me portent à vous écrire ce qui me paraît utile à votre salut et convenable à votre dignité. Je sais à qui je parle. Je me souviens parfaitement que vous avez prévu de fort loin tous les maux qui nous affligent, et que vous avez exercé votre consulat avec une sagesse et une considération distinguées: mais je ne me souviens pas moins que loin d'approuver la manière dont on s'est engagé dans la guerre civile, et de bien espérer des forces de Pompée et de la qualité de ses troupes, vous avez toujours marqué une défiance extrême de cette entreprise. Vous n'avez pas oublié non plus que j'ai pensé là-dessus comme vous. Aussi ne vous êtes-vous pas beaucoup mêlé des affaires, et me suis-je toujours dispensé d'y prendre part. Les armes avec lesquelles il fallait combattre

iis rebus pugnabamus, quibus valere poteramus, consilio, auctoritate, causa, quæ erant in nobis superiora, sed lacertis et viribus, quibus pares non eramus. Victi sumus igitur, aut, si vinci dignitas non potest, fracti certe et abjecti. In quo tuum consilium nemo potest non maxime laudare, quod cum spe vincendi simul abjecisti certandi etiam cupiditatem : ostendistique, sapientem et bonum civem initia belli civilis invitum suscipere, extrema libenter non persequi. Qui non idem consilium, quod tu, secuti sunt, eos video in duo genera esse distractos. Aut enim renovare bellum conati sunt, hique se in Africam [41] contulerunt : aut, quemadmodum nos, victori sese crediderunt. Medium quoddam tuum consilium fuit, qui hoc fortasse humilis animi duceres, illud pertinacis. Fateor, a plerisque, vel dicam ab omnibus, sapiens tuum consilium, a multis etiam magni ac fortis animi judicatum. Sed habet ista ratio, ut mihi quidem videtur, quendam modum : præsertim cum tibi nihil deesse arbitrer ad tuas fortunas omnes obtinendas, præter voluntatem. Sic enim intellexi, nihil aliud esse, quod dubitationem afferret ei, penes quem est potestas, nisi quod vereretur, ne tu illud beneficium omnino non putares. De quo quid sentiam, nihil attinet dicere : cum appareat, ipse quid fecerim. Sed tamen, si jam ita constituisses, ut abesse perpetuo malles, quam ea, quæ nolles, videre : tamen id cogitare deberes, ubicumque esses, te fore in ejus ipsius, quem fugeres, potestate. Qui si facile passurus

n'étaient pas celles dont nous pouvions nous servir avec avantage : ce n'était pas la prudence, l'autorité, la justice de la cause, par où nous étions supérieurs ; il était question de bras et de force, et nos ennemis l'emportaient. La victoire s'est déclarée pour eux ; si la dignité ne peut être vaincue, ils nous ont écrasés et humiliés. Il n'y a personne qui puisse refuser des louanges au parti que vous avez embrassé après notre disgrâce : en perdant l'espoir de vaincre, vous avez renoncé à l'envie de combattre ; et vous avez fait voir qu'un bon citoyen ne s'engage qu'à regret dans la guerre civile, et se dispense, quand il peut, de la continuer. Je remarque que ceux qui n'ont pas tenu la même conduite peuvent être distingués en deux classes : les uns sont passés en Afrique, dans la résolution de renouveler la guerre ; et les autres, tels que moi, ont pris le parti de se fier au vainqueur. Peut-être avez-vous cru que d'un côté c'était manquer de courage, et de l'autre, affecter de l'opiniâtreté ; vous avez voulu garder une sorte de tempérament : j'avoue que votre résolution a paru sage au plus grand nombre, disons à tout le monde ; et qu'elle a passé même dans l'esprit de plusieurs pour l'effet d'un grand courage. Cependant il me semble qu'elle doit aussi recevoir quelques bornes, surtout lorsque pour rentrer dans tous les avantages de votre condition il ne vous manque que de le vouloir. J'ai compris que si quelque chose retient encore celui qui se trouve en possession du pouvoir, c'est uniquement la crainte que vous ne regardiez point votre rétablissement comme un bienfait. Il est inutile de vous expliquer là-dessus mon sentiment, puisque la conduite que j'ai tenue le déclare assez : mais si vous étiez résolu de préférer l'absence perpétuelle au chagrin de voir ce que vous ne pouvez supporter, il ne faudrait pas oublier néanmoins que dans quelque lieu que vous choisissiez votre

esset, te, carentem patria et fortunis tuis, quiete et libere vivere : cogitandum tibi tamen esset, Romæne et domi tuæ, cujusmodi res esset, an Mitylenis [42] aut Rhodi malles vivere. Sed cum ita late pateat ejus potestas, quem veremur, ut terrarum orbem complexa sit : nonne mavis sine periculo domi tuæ esse, quam cum periculo alienæ ? Equidem, etiamsi oppetenda mors esset, domi atque in patria mallem, quam in externis atque alienis locis. Hoc idem omnes, qui te diligunt, sentiunt : quorum est magna, pro tuis maximis clarissimisque virtutibus, multitudo. Habemus etiam rationem rei familiaris tuæ, quam dissipari nolumus. Nam etsi nullam potest accipere injuriam, quæ futura perpetua sit : propterea, quod neque is, qui tenet rempublicam, patietur, neque ipsa respublica : tamen impetum prædonum in tuas fortunas fieri nolo. Hi autem qui essent, auderem scribere, nisi te intelligere confiderem. Hic te unius sollicitudines, unius etiam multæ et assiduæ lacrimæ C. Marcelli, fratris optimi, deprecantur : nos cura et dolore proximi sumus : precibus tardiores [43], quod jus adeundi, cum ipsi deprecatione eguerimus, non habemus. Gratia tantum possumus, quantum victi : sed tamen consilio, studio, Marcello non desumus. A tuis reliquis [44] non adhibemur : ad omnia parati sumus. Vale.

retraite, vous ne cesserez pas d'être sous la puissance de celui que vous voulez fuir; et s'il vous permettait de vivre libre et tranquille dans la privation de vos biens et de votre patrie, vous devriez examiner du moins lequel vaut mieux pour vous, ou d'être à Rome et dans votre famille, quelque figure qu'il y fallût faire; ou de vous fixer, soit à Mytilène, soit à Rhodes. Songez que la puissance de celui que nous redoutons embrasse la terre entière. N'aimez-vous pas mieux vivre sans péril dans votre propre maison, que de vous voir exposé à mille dangers dans la maison d'autrui? Pour moi, quand il faudrait s'attendre à la mort, je consentirais plus volontiers à la recevoir dans ma patrie et dans le sein de ma famille, que dans un pays étranger. Tous vos amis pensent de même, et l'éclat de vos vertus vous en a fait un grand nombre. Nous faisons attention aussi à votre bien, que nous serions fâchés de voir dissipé. Il est impossible que vous le perdiez pour toujours, parce que celui qui gouverne l'État, et l'État même, ne le souffriraient point; mais je ne veux pas néanmoins qu'il soit exposé à l'invasion des brigands. Je ne ferais pas difficulté de vous marquer à qui je donne ce nom, si je n'étais persuadé que vous m'entendez. A toutes ces raisons, joignez les craintes et les larmes continuelles d'un frère aussi tendre que C. Marcellus. Je ne lui cède guère du côté de l'inquiétude et de la douleur; mais je ne puis faire autant que lui par mes prières: je n'ai pas le droit d'approcher du vainqueur, et j'ai eu besoin moi-même de l'intercession d'autrui. En un mot, jugez quel peut être le crédit des vaincus. Cependant mes conseils et les soins de mon zèle ne manquent point à votre frère. Le reste de votre famille ne me consulte point; ce qui n'empêche pas que je ne sois prêt à tout faire pour votre service. Adieu.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. M. MARCELLO, S. D.

Neque monere te audeo, præstanti prudentia virum; nec confirmare, maximi animi hominem, unumque [45] fortissimum: consolari vero nullo modo. Nam si ea, quæ acciderunt, ita fers, ut audio, gratulari magis virtuti debeo, quam consolari dolorem tuum. Sin te tanta mala reipublicæ frangunt: non ita abundo ingenio, ut te consoler, cum ipse me non possim. Reliquum est igitur, ut tibi me in omni re eum præbeam præstemque [46], ut ad omnia, quæ tui velint, ita adsim præsto, ut me non solum omnia debere tua causa, sed ea quoque, etiam quæ non possim, [a] putem. Illud tamen vel tu me monuisse, vel censuisse puta, vel propter benivolentiam tacere non potuisse: ut, quod ego facio, tu quoque animum inducas: si sit aliqua respublica, in ea te esse oportere, judicio hominum reque principem, necessitate cedentem tempori: sin autem nulla sit, hunc tamen aptissimum esse etiam ad exsulandum locum. Si enim libertatem sequimur: qui locus hoc dominatu vacat? sin qualemcumque locum, quæ est domestica sede jucundior? Sed mihi crede, etiam is, qui omnia tenet, favet ingeniis: nobilitatem vero et dignitates hominum, quantum ei res et ipsius causa concedit,

[a] Putent.

LETTRE VIII.

Au même.

Il ne me convient, ni de donner des avis à un homme aussi sage que vous, ni de vouloir fortifier un homme de votre grandeur d'âme et de votre courage. Il me conviendrait encore moins de vouloir vous consoler. Si vous soutenez vos infortunes, comme on me l'apprend, je dois bien moins des consolations à votre douleur, que des félicitations à votre vertu; et si les maux extrêmes de la république abattent votre courage, où prendrai-je assez d'esprit pour vous consoler, lorsque je ne puis me rendre ce service à moi-même? Il ne me reste donc qu'à faire connaître si vivement le zèle que j'ai pour vous servir, que vos amis me trouvant prêt dans toutes les occasions, soient persuadés que je vous dois non-seulement tout ce que je puis, mais au-delà même de mes forces. Si j'ai tâché de vous faire entrer dans les mêmes vues que moi, donnez, si vous voulez, à ce que je vous ai marqué là-dessus, le nom d'avis ou de conseil, ou regardez-le comme un emportement d'amitié; mais dans la supposition qu'il nous reste une république, il faut que vous y soyez: et vous n'en serez pas moins le premier homme, au jugement du public et dans la vérité, quoique forcé de céder au temps. Si la république est anéantie, en vain chercherez-vous un lieu plus commode pour l'exil. Est-ce la liberté que nous cherchons? nommez un lieu qui ne soit pas soumis à cette nouvelle puissance. Et si c'est un lieu seulement qu'il nous faut, il n'y en a point de plus agréable que nos maisons. Mais, fiez-vous à moi, celui de qui tout dépend est ami du mérite: il ne manque point d'égard pour

amplectitur. Sed plura, quam statueram. Redeo ergo ad unum illud, me tuum esse, fore cum tuis, si modo erunt tui : si minus, me certe in omnibus rebus satis nostræ conjunctioni amorique facturum. Vale.

EPISTOLA IX.

M. T. C. M. MARCELLO, S. D.

Etsi perpaucis ante diebus dederam Q. Mucio litteras ad te pluribus verbis scriptas, quibus declaraveram, quo te animo censerem [47] esse oportere, et quid tibi faciendum arbitrarer : tamen, cum Theophilus, libertus tuus, proficisceretur, cujus ego fidem erga te benivolentiamque perspexeram, sine meis litteris eum ad te venire nolui. Iisdem igitur te rebus etiam atque etiam hortor, quibus superioribus litteris hortatus sum : ut in ea republica, quæcumque est, quam primum velis esse. Multa videbis fortasse, quæ nolis; non plura tamen, quam audis quotidie. Non est porro tuum, uno sensu solum oculorum moveri : cum idem illud auribus percipias, quod etiam majus videri solet, minus laborare. At tibi ipsi dicendum erit aliquid, quod non sentias; aut faciendum, quod non probes. Primum tempori cedere, id

la noblesse et le rang, autant du moins que les circonstances et son intérêt le permettent. Je vais plus loin que je ne me l'étais proposé. Ainsi je reviens seulement à vous assurer que je suis tout à vous; que je me joindrai à vos amis, s'ils font pour vous tout ce qu'ils doivent; et que s'ils y manquent, je ne remplirai pas moins tous les devoirs de l'amitié. Adieu.

LETTRE IX.

Au même.

Quoiqu'il y ait peu de jours que j'aie chargé Q. Mucius d'une assez longue lettre, où je vous ai marqué ce que je crois que vous devez penser et ce qu'il me semble que vous devez faire, je n'ai pas voulu que Théophilus votre affranchi, dont j'ai reconnu l'attachement et la fidélité pour vous, partît sans vous porter une lettre de moi. Elle se réduira, comme les précédentes, à vous presser de vous rendre à la république, quelque forme qu'elle puisse prendre. Vous verrez peut-être bien des choses que vous n'approuverez pas; mais vous ne verrez que ce que vous entendez tous les jours. Il ne serait pas digne de vous de n'être sensible qu'à ce qui frappe vos yeux, et de compter pour rien ce qui frappe vos oreilles, lorsqu'il semble au contraire que le mal grossit toujours par ce dernier organe. Mais vous serez forcé de dire quelquefois ce que vous ne penserez point, ou de faire ce que vous ne pourrez approuver. Je réponds premièrement, qu'on a toujours regardé comme le devoir du sage de céder au temps et de se soumettre à la nécessité. En second lieu, dans l'état où sont actuellement les choses, elles ne vous exposeront pas même à ce désagrément. Peut-être n'aurez-vous pas la liberté de

est, necessitati parere, semper sapientis est habitum. Deinde non habet, ut nunc quidem est, id vitii res. Dicere fortasse, quæ sentias, non licet: tacere plane licet. Omnia enim delata ad unum sunt. Is utitur consilio, ne suorum quidem, sed suo. Quod non multo secus fieret, si is rempublicam teneret, quem secuti sumus. An, qui in bello, cum omnium nostrum conjunctum esse periculum suo cerneret, certorum hominum minime prudentium consilio uteretur [48], eum magis communem censemus in victoria futurum fuisse, quam incertis rebus fuisset? et, qui nec, te consule, tuum sapientissimum consilium secutus esset, nec, fratre tuo consulatum ex auctoritate tua gerente, vobis auctoribus uti voluerit, nunc omnia tenentem, nostras sententias desideraturum censes fuisse? Omnia sunt misera in bellis civilibus: quæ majores nostri ne semel quidem, nostra ætas sæpe jam sensit: sed miserius nihil, quam ipsa victoria: quæ etiamsi ad meliores venit, tamen eos ipsos ferociores impotentioresque reddit; ut, etiamsi natura tales non sint, necessitate esse cogantur. Multa enim victori eorum arbitrio, per quos vicit, etiam invito, facienda sunt. An tu non videbas mecum simul, cum illa crudelis esset futura victoria? Igitur tunc quoque patria careres, ne, quæ nolles, videres? Non, inquies. Ego enim ipse tenerem opes et dignitatem meam. At erat tuæ virtutis, in minimis tuas res ponere: de republica vehementius laborare. Deinde, qui finis istius consilii est? nam adhuc et factum tuum

dire ce que vous pensez; mais vous aurez celle de vous taire. En effet, tout est entre les mains d'un seul homme, qui n'emploie pas même le conseil de ses amis, et qui ne suit que le sien : mais il n'en serait guère autrement de celui auquel nous nous sommes attachés, s'il était devenu le maître. Croirons-nous qu'un homme qui, dans le temps où nous étions menacés des mêmes périls, n'écoutait que le conseil de certaines gens sans prudence, eût été plus ouvert après la victoire que dans l'incertitude du succès? ou que celui qui, sous votre consulat, ne se rendit point à la sagesse de votre conseil, et qui, pendant que votre frère exerçait le même emploi par votre commission, refusa de vous écouter tous deux, nous fît aujourd'hui l'honneur de nous consulter s'il jouissait du pouvoir absolu? Tout est déplorable dans les guerres civiles; nos ancêtres l'ont éprouvé plus d'une fois, et notre siècle en a fait souvent l'expérience : mais ce que j'y trouve de plus terrible est la victoire même, dont l'effet, lorsqu'elle passe au parti même le plus juste, est de rendre les vainqueurs plus féroces et plus emportés, jusqu'à changer nécessairement leur caractère, quand ils ne l'auraient pas reçu tel de la nature. Dans combien d'occasions le vainqueur n'est-il pas forcé de fermer les yeux malgré lui sur la licence de ceux qui ont contribué à sa victoire? N'avons-nous pas prévu, vous et moi, combien celle-ci serait cruelle? Il aurait donc fallu, dans le cas opposé, vous résoudre de même à fuir votre patrie, pour éviter des spectacles que vous n'auriez pas voulu supporter. Direz-vous non, parce que vous n'auriez pas perdu vos biens ni votre dignité? Mais votre vertu vous aurait-elle permis d'attacher quelque prix à vos biens, et n'aurait-ce pas été sur la république que vous auriez tourné votre inquiétude? D'ailleurs, à quoi votre résolution peut-elle aboutir? on ne cesse

probatur, et, ut in tali re, etiam fortuna laudatur: factum, quod et initium belli necessario secutus sis, et extrema sapienter persequi [49] nolueris; fortuna, quod honesto otio tenueris et statum et famam dignitatis tuæ. Nunc vero nec locus tibi ullus dulcior esse debet patria: nec eam diligere minus debes, quod deformior est, sed misereri potius, nec eam multis claris viris orbatam, privare etiam adspectu tuo. Denique, si fuit magni animi, non isse supplicem victori; vide ne superbi sit, aspernari ejusdem liberalitatem: et, si sapientis est, carere patria, duri, ne desiderare: et, si re publica non possis frui, stultum est, nolle privata. Caput est illud, ut, si ista vita tibi commodior esse videatur, cogitandum tamen sit, ne tutior non sit. Magna gladiorum est licentia: sed in externis locis minor etiam ad facinus verecundia. Mihi salus tua tantæ curæ est, ut Marcello, fratri tuo aut par, aut certe proximus sim. Tuum est consulere temporibus, et incolumitati, et vitæ, et fortunis tuis. Vale.

point encore de louer votre conduite passée; et dans l'état où sont les choses, on ne trouve pas même que votre fortune soit trop à plaindre : on loue, dis-je, votre conduite, parce qu'à l'entrée de la guerre on sait que vous n'étiez pas libre de suivre un autre parti, et que votre sagesse ensuite vous l'a fait abandonner. On trouve votre fortune supportable, parce que vous avez su conserver dans un honnête repos votre caractère et l'apparence de votre dignité. Mais à présent il n'y a point de lieu qui doive vous être plus agréable que votre patrie; et loin qu'elle doive vous être moins chère, parce que vous la voyez défigurée, elle doit au contraire exciter votre compassion, et lorsqu'elle a perdu tant d'illustres enfans, vous ne devez pas ajouter à ce malheur celui de la priver de vous. Enfin, prenez garde que s'il y a de la grandeur d'âme à vous être dispensé de supplier le vainqueur, il n'y ait de l'orgueil à mépriser sa bonté : que s'il est d'un homme sage de pouvoir supporter la perte de sa patrie, il n'y ait de la dureté à ne pas la regretter; et que s'il est impossible en effet de jouir de la république, il n'y ait de la folie à se priver volontairement des douceurs de sa maison. Ajouterai-je une raison plus forte? C'est que la vie que vous menez peut vous paraître la plus douce; mais que si vous y pensez bien, elle n'est peut-être pas la plus sûre. La licence des gladiateurs est extrême. Dans un pays étranger, le crime a moins de retenue. En un mot, j'ai tant d'inquiétude pour votre salut, que si Marcellus votre frère l'emporte sur moi, personne du moins ne s'y intéresse si vivement après lui. C'est à vous de consulter les temps, et de voir ce que vous devez à votre sûreté, à votre vie et à votre fortune. Adieu.

EPISTOLA X.

M. T. C. M. MARCELLO, S. D.

Etsi nihil erat novi, quod ad te scriberem, magisque litteras tuas jam exspectare incipiebam, vel te potius ipsum [50]: tamen, cum Theophilus [51] proficisceretur, non potui nihil ei litterarum dare. Cura igitur, ut quam primum venias. Venies enim, mihi crede, exspectatus, neque solum nobis, id est, tuis, sed prorsus omnibus. Venit enim mihi in mentem, subvereri interdum, ne te delectet tarda decessio. Quodsi nullum haberes sensum, nisi oculorum, prorsus tibi ignoscerem, si quosdam nolles videre. Sed, cum leviora non multo essent, quæ audirentur, quam quæ viderentur; suspicarer autem, multum interesse rei familiaris tuæ [52], te quam primum venire, idque in omnes partes valeret; putavi, ea de re te esse admonendum. Sed, quoniam, [a] quid mihi placeret, ostendi: reliqua tu, pro tua prudentia considerabis. Me tamen velim, quod ad tempus te exspectemus, certiorem facias. Vale.

EPISTOLA XI.

M. MARCELLUS M. CICERONI, S. D.

Plurimum [53] valuisse apud me tuam semper auc-

[a] Quod.

LETTRE X.

Au même.

Je n'ai rien de nouveau à vous écrire, et je suis au contraire dans l'impatience de recevoir de vos lettres, ou plutôt de vous voir arriver vous-même. Mais il m'est impossible de laisser partir Théophilus sans le charger de quelques lignes. Hâtez-vous donc de venir. Vous êtes attendu, n'en doutez pas, non-seulement de nous, c'est-à-dire, de vos amis, mais de tout le monde sans exception. Je suis quelquefois porté à craindre que vous ne preniez plaisir à retarder votre départ. Si vous n'aviez point d'autres sens que les yeux, je vous pardonnerais assurément de ne vouloir pas souffrir la vue de certaines personnes : mais comme il y a mille choses qu'il n'est pas plus chagrinant de voir que d'entendre, et que, si je ne me trompe, vos affaires domestiques demandent que vous hâtiez votre retour; enfin, que tout s'accorde à me le faire juger nécessaire, j'ai cru devoir vous presser là-dessus. Après vous avoir déclaré ce que j'en pense, je laisse le reste à votre sagesse. Cependant je vous prie de me faire savoir quand nous devons vous attendre. Adieu.

LETTRE XI.

M. MARCELLUS A CICÉRON.

Vous devez être persuadé que, dans toutes sortes d'occasions, et particulièrement dans celle-ci, votre autorité a fait

toritatem, cum in omni re, tum in hoc maxime negotio, potes existimare. Cum mihi C. Marcellus, frater amantissimus mei, non solum consilium daret, sed precibus quoque me obsecraret : non prius mihi persuadere potuit, quam tuis est effectum litteris, ut uterer vestro potissimum consilio. Res quemadmodum sit acta, vestræ litteræ mihi declarant. Gratulatio tua etsi est mihi probatissima, quod ab optimo fit animo : tamen hoc mihi multo jucundius est, et gratius, quod in summa paucitate amicorum, propinquorum ac necessariorum [54], qui vere meæ saluti faverent, te cupidissimum mei, singularemque mihi benivolentiam præstitisse cognovi. Reliqua sunt ejusmodi, quibus ego, quoniam hæc erant tempora, facile et æquo animo carebam : hoc vero ejusmodi esse statuo, ut sine talium virorum et amicorum benivolentia, neque in adversa, neque in secunda fortuna quisquam vivere possit. Itaque in hoc ego mihi gratulor. Tu vero ut intelligas, homini amicissimo te tribuisse officium, re tibi præstabo. Vale.

EPISTOLA XII.

SER. SULPICIUS [55] M. CICERONI, S. D.

Etsi scio, non jucundissimum nuntium me vobis allaturum : tamen, quoniam casus et natura [56] in nobis dominatur, visum est faciendum, quoquo modo res se haberet, vos certiores facere. A. d. x. kal. jun. cum ab Epidauro Piræeum navi advectus essem, ibi

sur moi beaucoup d'impression. C. Marcellus, ce frère dont je connais si bien la tendresse, m'avait non-seulement donné le même conseil, mais il m'avait pressé par de vives prières, sans être parvenu à me persuader, jusqu'à ce que vos lettres m'ont tout-à-fait déterminé. Vous me marquez comment la chose s'est passée. Je suis fort sensible à vos félicitations, parce que je sais qu'elles partent d'un excellent cœur : mais ce qui me les rend plus agréables, c'est d'avoir reconnu qu'entre ce petit nombre d'amis, de parens et d'alliés qui s'intéressent véritablement à mon salut, vous vous êtes distingué par votre zèle et par les marques d'une affection singulière. Dans le malheur des temps, j'étais capable de supporter avec constance la perte de tous mes autres biens; mais je ne connais point de fortune, bonne ou mauvaise, où l'on puisse vivre sans être aimé par des héros et des amis tels que vous : c'es[illegible]vantage dont je me félicite. Et comptez que je n'éparg[illegible] rien pour vous faire connaître que vous avez rendu service à l'homme du monde qui vous est le plus attaché. Adieu.

LETTRE XII.

SER. SULPICIUS A M. CICÉRON.

Le récit que j'ai à vous faire n'aura rien d'agréable; mais, puisque notre vie est soumise à la nature et aux événemens du hasard, je vous marquerai le fait, de quelque manière que vous croyiez devoir l'expliquer. Le 22 de mai j'arrivai, par la voie de la mer, d'Epidaure à Pyrée pour y joindre Marcellus

Marcellum, collegam [57] nostrum, conveni, eumque diem ibi consumsi, ut cum eo essem. Postero die, cum ab eo digressus essem eo consilio, ut (ab Athenis) in Bœotiam irem, reliquamque jurisdictionem absolverem : ille, uti ajebat, supra [a] Maleas [58] in Italiam versus navigaturus erat. Postridie ejus diei, cum ab Athenis proficisci in animo haberem, circiter hora decima [59] noctis P. Postumius, familiaris ejus, ad me venit, et mihi nuntiavit, M. Marcellum, collegam nostrum, post cœnæ tempus, a P. Magio Cilone [60], familiare ejus, pugione percussum esse, et duo vulnera accepisse, unum in stomacho, alterum in capite, secundum aurem : sperare tamen, eum vivere posse. Magium seipsum interfecisse : postea se a Marcello ad me missum esse, qui hæc nuntiaret, et rogaret, uti medicos [b] cogerem. Coegi, et e vestigio eo sum profectus prima luce. Cum non longe a Piræeo abessem, puer Acidini [61] obviam mihi venit cum codicillis [62] : in quibus erat scriptum, paullo ante lucem Marcellum diem suum obiisse. Ita vir clarissimus ab homine deterrimo acerbissima morte est affectus : et cui inimici propter dignitatem pepercerant, inventus est amicus, [c] qui mortem afferret. Ego tamen ad tabernaculum [63] ejus perrexi : inveni duos libertos, et pauculos servos. Reliquos ajebant profugisse, metu perterritos, quod dominus eorum ante tabernaculum interfectus esset. Coactus sum in eadem illa lectica, qua ipse delatus eram, meisque lecticariis in urbem

[a] Maias. — [b] Abest *cogerem*. — [c] Qui ei m. a.

mon collègue, et la joie que je ressentis de le voir, m'y fit passer un jour avec lui. Le lendemain, lui ayant fait mes adieux dans le dessein d'aller finir ma commission en Béotie, il me dit que le sien était de s'embarquer immédiatement pour l'Italie. Le jour suivant, sur les quatre heures du matin, comme je me préparais à sortir d'Athènes, P. Postumius vint m'apprendre que Marcellus avait été assassiné, après souper, par P. Magius Cilo son ami, et qu'il avait reçu deux coups, l'un dans l'estomac, l'autre à la tête, fort près de l'oreille; mais que sa vie n'était point désespérée : que Magius s'était tué aussitôt lui-même, et qu'il venait, de la part de Marcellus, pour m'informer de son malheur et me demander des médecins. Je me hâtai d'en assembler quelques-uns, et je partis avec eux dès la pointe du jour. Mais en approchant de Pyrée, je rencontrai un domestique d'Acidinus, qui venait au-devant de moi avec un billet de son maître, pour m'apprendre que Marcellus était mort à la fin de la nuit. Ainsi un homme de mérite a perdu la vie par la main d'un infâme; et celui que sa dignité et sa vertu avaient fait respecter de ses ennemis mêmes, périt par la trahison d'un ami. Je ne laissai pas de me rendre à sa tente, où je trouvai deux de ses affranchis avec deux de ses esclaves. Le reste de ses gens avaient pris la fuite dans le premier mouvement de leur consternation. Je fis prendre le corps par mes propres domestiques, et l'ayant porté à la ville dans la même litière où j'étais venu, je fis célébrer ses funérailles avec autant de pompe que la situation d'Athènes me le permettait. Il me fut impossible d'obtenir des Athéniens une place dans leur ville pour sa sépulture; leur religion ne souffrait pas qu'ils m'accordassent cette faveur, et j'appris qu'effectivement ils ne s'étaient jamais relâchés là-dessus; mais ils me laissèrent volontiers la liberté

eum referre : ibique pro ea copia, quæ Athenis erat, funus ei satis amplum faciendum curavi. Ab Atheniensibus, locum sepulturæ intra urbem [64] ut darent, impetrare non potui, quod religione se impediri dicerent : neque tamen id antea cuiquam concesserant. Quod proximum fuit, uti, in quo vellemus gymnasio [65], eum sepeliremus, nobis permiserunt. Nos in nobilissimo orbis terrarum gymnasio Academiæ locum delegimus, ibique eum combussimus : posteaque curavimus, ut iidem Athenienses in eodem loco monumentum ei marmoreum faciendum locarent. Ita, quæ nostra officia fuerunt, pro collegio et propinquitate, et vivo et mortuo omnia ei præstitimus. Vale. D. pr. kal. jun. Athenis.

EPISTOLA XIII.

M. T. C. P. NIGIDIO [66] FIGULO, S. D.

Quærenti mihi jamdiu, quid ad te potissimum scriberem : non modo certa res nulla, sed ne genus quidem litterarum usitatum veniebat in mentem. Unam enim partem et consuetudinem earum epistolarum, quibus, secundis rebus, uti solebamus, tempus eripuerat : perfeceratque fortuna, ne quid tale scribere possem, aut omnino cogitare. Relinquebatur triste quoddam et miserum, et his temporibus consentaneum genus litterarum : id quoque deficiebat me : in quo debebat esse aut promissio auxilii alicujus, aut consolatio doloris tui. Quod pollicerer, non

de prendre une de leurs écoles publiques. J'ai choisi celle de l'Académie, que je regarde comme le plus noble endroit de l'univers. J'y ai fait brûler le corps, et j'ai laissé des ordres pour y faire élever un monument en marbre. Ainsi, je crois m'être acquitté, après sa mort comme pendant sa vie, de tout ce que je devais à la liaison du sang et à l'honneur que nous avions d'être tous deux du collége des augures. Adieu. D'Athènes, le dernier jour de mai.

LETTRE XIII.

CICÉRON A NIGIDIUS FIGULUS.

Dans le dessein où je suis depuis long-temps de vous écrire, j'ai cherché la matière d'une lettre, sans avoir pu rien trouver de certain à vous marquer, et sans qu'il me soit même venu rien à l'esprit de conforme à la méthode ordinaire. Le malheur des temps m'a fait perdre l'usage que j'étais accoutumé à suivre dans mes lettres, lorsque nous jouissions d'une situation plus heureuse; et celle où nous sommes ne permet plus d'écrire ni de penser de même. Il ne m'est resté qu'une méthode triste, misérable, et conforme aux circonstances. Je n'ai pas même la ressource de pouvoir vous faire envisager quelque secours, et consoler votre douleur par quelque espérance. Je n'ai rien à promettre. Ma fortune est abattue

eum referre : ibique pro ea copia, quæ Athenis erat, funus ei satis amplum faciendum curavi. Ab Atheniensibus, locum sepulturæ intra urbem [64] ut darent, impetrare non potui, quod religione se impediri dicerent : neque tamen id antea cuiquam concesserant. Quod proximum fuit, uti, in quo vellemus gymnasio [65], eum sepeliremus, nobis permiserunt. Nos in nobilissimo orbis terrarum gymnasio Academiæ locum delegimus, ibique eum combussimus : posteaque curavimus, ut iidem Athenienses in eodem loco monumentum ei marmoreum faciendum locarent. Ita, quæ nostra officia fuerunt, pro collegio et propinquitate, et vivo et mortuo omnia ei præstitimus. Vale. D. pr. kal. jun. Athenis.

EPISTOLA XIII.

M. T. C. P. NIGIDIO [66] FIGULO, S. D.

Quærenti mihi jamdiu, quid ad te potissimum scriberem : non modo certa res nulla, sed ne genus quidem litterarum usitatum veniebat in mentem. Unam enim partem et consuetudinem earum epistolarum, quibus, secundis rebus, uti solebamus, tempus eripuerat : perfeceratque fortuna, ne quid tale scribere possem, aut omnino cogitare. Relinquebatur triste quoddam et miserum, et his temporibus consentaneum genus litterarum : id quoque deficiebat me : in quo debebat esse aut promissio auxilii alicujus, aut consolatio doloris tui. Quod pollicerer, non

de prendre une de leurs écoles publiques. J'ai choisi celle de l'Académie, que je regarde comme le plus noble endroit de l'univers. J'y ai fait brûler le corps, et j'ai laissé des ordres pour y faire élever un monument en marbre. Ainsi, je crois m'être acquitté, après sa mort comme pendant sa vie, de tout ce que je devais à la liaison du sang et à l'honneur que nous avions d'être tous deux du collége des augures. Adieu. D'Athènes, le dernier jour de mai.

LETTRE XIII.

CICÉRON A NIGIDIUS FIGULUS.

Dans le dessein où je suis depuis long-temps de vous écrire, j'ai cherché la matière d'une lettre, sans avoir pu rien trouver de certain à vous marquer, et sans qu'il me soit même venu rien à l'esprit de conforme à la méthode ordinaire. Le malheur des temps m'a fait perdre l'usage que j'étais accoutumé à suivre dans mes lettres, lorsque nous jouissions d'une situation plus heureuse; et celle où nous sommes ne permet plus d'écrire ni de penser de même. Il ne m'est resté qu'une méthode triste, misérable, et conforme aux circonstances. Je n'ai pas même la ressource de pouvoir vous faire envisager quelque secours, et consoler votre douleur par quelque espérance. Je n'ai rien à promettre. Ma fortune est abattue

erat. Ipse enim pari fortuna abjectus, aliorum opibus casus meos sustentabam, sæpiusque mihi veniebat in mentem queri, quod ita viverem, quam gaudere, quod viverem. Quamquam enim nulla me ipsum privatim pepulit insignis injuria, nec mihi quidquam tali tempore in mentem venit optare, quod non ultro mihi Cæsar detulerit : tamen nihilominus eis conficior curis, ut ipsum, quod maneam in vita, peccare me existimem. Careo enim cum familiarissimis multis, quos aut mors eripuit nobis, aut distraxit fuga, tum omnibus amicis, quorum benivolentiam nobis conciliarat per me quondam, te socio [67], defensa respublica, versorque in eorum naufragiis et bonorum direptionibus; nec audio solum, quod ipsum esset miserum, sed etiam video, quo nihil est acerbius, eorum fortunas dissipari, quibus nos olim adjutoribus illud incendium exstinximus : et, in qua urbe modo gratia, auctoritate, gloria floruimus, in ea nunc iis quidem omnibus caremus. Obtinemus ipsius Cæsaris summam erga nos humanitatem. Sed ea plus non potest [68], quam vis et mutatio omnium rerum atque temporum. Itaque orbus iis rebus omnibus, quibus et natura me, et voluntas, et consuetudo assuefecerat; cum ceteris, ut quidem videor, tum mihi ipse displiceo. Natus enim ad agendum semper aliquid dignum viro, nunc non modo agendi rationem nullam habeo, sed ne cogitandi quidem : et, qui antea aut obscuris hominibus, aut etiam sontibus opitulari poteram, nunc P. Nigidio, uni omnium doctissimo

comme la vôtre. Je ne me soutiens que par les secours d'autrui; et je suis porté bien plus souvent à me plaindre d'une vie si triste, qu'à me réjouir de ce que je vis encore. Il est vrai que je n'ai reçu personnellement aucune injure éclatante, et que je n'ai même rien désiré, dans une si fâcheuse conjoncture, que César ne m'ait accordé de bonne grâce. Cependant je suis dévoré par tant de chagrins, que je crois devoir me reprocher de vivre. Ne suis-je pas privé d'une infinité d'amis que la mort m'a ravis, ou dont la fuite m'a séparé? N'ai-je pas perdu tous ceux dont j'avais gagné l'affection, par le zèle que j'ai marqué autrefois, de concert avec vous, pour la défense de la république? Je me trouve au milieu des débris de leurs naufrages et du pillage de leurs biens. Je n'ai pas seulement la douleur d'entendre, j'ai celle de voir qu'on dissipe le patrimoine de ceux dont le secours me servit autrefois à délivrer la république d'un incendie de la même nature. Enfin, je me trouve sans crédit, sans autorité, sans gloire, dans une ville où j'étais distingué par tous ces avantages. Que me sert-il que César ait pour moi toutes sortes d'attentions? sa bonté même ne peut l'emporter sur la violence des temps et sur le changement des affaires. Privé de tous les biens auxquels mon goût naturel, mes inclinations et l'habitude m'avaient accoutumé, je crois déplaire à tout le monde, autant que je me déplais à moi-même. Moi, qui étais né pour des occupations fortes et sérieuses, je me vois ôter non-seulement le pouvoir d'agir, mais jusqu'à la faculté de penser. J'étais capable autrefois de rendre service à des gens obscurs, et même à des criminels; aujourd'hui je ne suis pas même en état de faire espérer quelque chose de plus heureux à P. Nigidius, le plus honnête et le plus savant de tous les hommes, autrefois fort considéré lui-même, et mon intime ami. Je ne vois donc rien de ce côté-là

quibus tenetur, de te propediem (mihi crede) impetrabit. Redeo igitur ad id, ut jam tibi etiam pollicear aliquid, quod primo omiseram. Nam et complectar ejus familiarissimos, qui me admodum diligunt, multumque mecum sunt: et in ipsius consuetudinem, quam adhuc meus pudor mihi clausit, insinuabo [70]: et certe omnes vias persequar, quibus putabo ad id, quod volumus, pervenire posse. In hoc toto genere plura faciam, quam scribere audeo: cetera, quæ tibi a multis promta esse certo scio, a me sunt paratissima. Nihil in re familiari mea est, quod ego meum malim esse, quam tuum. Hac de re, et de hoc genere toto, hoc scribo parcius, quod te, id quod ipse confido, sperare malo, esse usurum tuis. Extremum illud est, ut te orem et obsecrem, animo ut maximo sis: nec ea solum memineris, quæ ab aliis magnis viris accepisti, sed illa etiam, quæ ipse ingenio studioque peperisti. Quæ si colliges; et sperabis omnia optime, et, quæ accident, qualiacumque erunt, sapienter feres. Sed hæc tu melius, vel optime omnium. Ego, quæ pertinere ad te intelligam, studiosissime omnia diligentissimeque curabo; tuorumque tristissimo [71] meo tempore meritorum erga me memoriam conservabo. Vale.

mier jour, tout ce qu'elle aura de forces, et n'obtienne votre rétablissement de ceux même qui la tiennent sous le joug. Je commence donc à pouvoir vous promettre quelque chose, et je reviens à ce que j'avais omis d'abord. Mon dessein est de m'attacher aux intimes amis du maître, qui m'aiment beaucoup dans le fond, et qui me voient fort souvent. Je tâcherai de m'insinuer dans sa familiarité, d'où la pudeur m'a écarté jusqu'à présent, et je tenterai assurément toutes les voies que je croirai propres à nous conduire où nous désirons. Enfin, je ferai plus que je n'ose vous écrire. Comptez que tout ce que vous pouvez espérer d'une multitude d'amis, vous est parfaitement assuré de ma part. Je n'ai rien qui ne soit à vous comme à moi. Si je ne vous fais pas là-dessus des offres plus pressantes, c'est que j'aime mieux me persuader, et que j'espère même, avec confiance, que vous serez bientôt rétabli dans vos propres biens. Je vous conjure, en finissant, de soutenir la grandeur de votre courage. Ne rappelez pas seulement ce que vous avez appris des autres grands hommes; mais souvenez-vous des connaissances que vous devez à votre esprit et à vos propres études. Ce souvenir excitera vos espérances, et vous fera supporter constamment tous les accidens de la fortune. Mais je vous représente ce que vous savez mieux que moi et mieux que personne. Toute ma diligence, tout mon zèle, seront employés à prendre soin de ce qui vous appartient; car je n'oublierai jamais les services que vous m'avez rendus dans mes disgrâces. Adieu.

EPISTOLA XIV.

M. T. C. CN. PLANCIO [72], S. D.

Binas a te accepi litteras, Corcyræ datas: quarum alteris mihi gratulabare, quod audisses, me meam pristinam dignitatem [73] obtinere; alteris dicebas te velle, quæ egissem [74], bene et feliciter evenire. Ego autem, si dignitas est, bene de republica sentire, et bonis viris probare quod sentias; obtineo dignitatem meam. Sin autem in eo dignitas est, [a] si, quod sentias, aut re efficere possis, aut denique libera oratione defendere: ne vestigium quidem ullum est reliquum nobis dignitatis; agiturque præclare, si nosmetipsos regere possumus, ut ea, quæ partim jam adsunt, partim impendent, moderate feramus: quod est difficile in ejusmodi bello, cujus exitus ex altera parte cædem ostentat, ex altera servitutem. Quo in periculo nonnihil me consolatur, cum recordor, hæc me tum vidisse, cum secundas etiam res nostras, non modo adversas pertimescebam, [b] videbamque, quanto periculo de jure publico disceptaretur armis. Quibus, si vicissent ii, ad quos ego pacis spe, non belli cupiditate adductus accesseram, tamen intelligebam, et iratorum hominum, et cupidorum, et insolentium, quam crudelis [75] esset futura victoria: sin autem victi essent, quantus interitus esset futurus civium, partim

[a] Quod sentias, aut re efficere si possis. — [b] Videbam, quanto p.

LETTRE XIV.

CICÉRON A CN. PLANCIUS.

J'ai reçu de vous deux lettres, datées de Corcyre: l'une, par laquelle vous me félicitiez du rétablissement de mon ancienne dignité; l'autre, qui contenait des vœux pour le succès de ma conduite. En effet, si la dignité consiste à penser bien sur ce qui touche la république, et à voir ce qu'on pense approuvé des honnêtes gens, je dois me croire rétabli dans la mienne. Mais si vous la faites consister dans le pouvoir d'exécuter ce qu'on pense, ou du moins dans la liberté d'exprimer ses sentimens, il ne me reste pas la moindre trace de mon ancienne dignité; et ce que nous avons de plus heureux à nous proposer, c'est de supporter avec modération les maux dont nous souffrons une partie, et dont le reste pend sur nos têtes, quoique rien ne soit si difficile dans une guerre dont la fin nous fait envisager, d'un côté, le carnage, et de l'autre, la servitude. Au milieu de ce danger, c'est une consolation pour moi de me souvenir que j'ai prévu tout ce qui nous menace, lorsque je redoutais autant nos prospérités que nos infortunes, et que je faisais remarquer combien il était terrible que la force des armes fût devenue la règle du droit public. Quand la victoire se serait déclarée pour ceux dont j'avais embrassé le parti, dans l'espérance de la paix, et non pas assurément par inclination pour la guerre, je ne prévoyais pas moins toutes les cruautés dont nous étions menacés par des vainqueurs irrités, insolens, livrés à mille passions; et s'ils étaient vaincus, je voyais, du même coup d'œil, à quel carnage seraient exposés les plus illustres et les meilleurs citoyens.

amplissimorum, partim etiam optimorum; qui me hæc prædicentem, atque optime consulentem saluti suæ, malebant nimium timidum, quam satis prudentem existimari. Quod autem mihi de eo, quod egerim, gratularis; te ita velle certo scio: sed ego tam misero tempore nihil novi consilii cepissem, nisi in reditu meo nihilo meliores res domesticas, quam rempublicam offendissem. Quibus enim, pro meis immortalibus beneficiis, carissima mea salus et meæ fortunæ [76] esse debebant: cum propter eorum scelus [77] nihil mihi intra meos parietes tutum, nihil insidiis vacuum viderem, novarum [78] me necessitudinum fidelitate contra veterum perfidiam muniendum putavi. Sed de nostris rebus satis, etiam nimium multa. De tuis velim, ut eo sis animo, quo debes esse, id est, ut ne quid tibi præcipue timendum putes. Si enim status erit aliquis civitatis: quicumque erit, te omnium periculorum video expertem fore. Nam alteros tibi jam placatos esse intelligo: alteros numquam iratos fuisse. De mea autem in te voluntate sic velim judices, me, quibuscumque rebus opus esse intelligam: quamquam videam, qui sim hoc tempore, et quid possim; opera tamen et consilio, studio quidem certe, rei, famæ, saluti tuæ præsto futurum. Tu velim et quid agas, et quid acturum te putes, facias me quam diligentissime certiorem. Vale.

qui, lorsque je leur annonçais cet affreux désastre, et que je veillais à leur salut, aimaient mieux attribuer mes conseils à l'excès de ma timidité qu'aux lumières d'une juste prudence. Vous me félicitez sur le parti que j'ai pris nouvellement, et je crois votre compliment sincère; mais soyez sûr que, dans de si tristes conjonctures, je n'aurais pas pensé à former un nouvel engagement, si je n'avais trouvé, à mon retour, le même désordre dans mes affaires que dans celles de la république. Lorsque j'ai vu ma sûreté en danger dans ma propre maison, et des piéges tendus de tous côtés par la trahison de ceux à qui mes bienfaits immortels faisaient une loi de m'aimer et de n'avoir rien de plus cher que mes intérêts, j'ai pensé à me fortifier par de nouvelles alliances contre la perfidie des anciennes. C'est vous entretenir assez, et peut-être trop, de mes propres affaires. A l'égard des vôtres, je souhaite que vous en ayez l'opinion que vous devez; c'est-à-dire, que vous ne vous formiez aucun sujet particulier de crainte. Si le gouvernement prend une forme, je prévois, quelque forme qu'il prenne, que vous n'aurez à craindre aucun danger : car je remarque que les uns sont revenus du ressentiment qu'ils avaient contre vous, et que les autres n'en ont jamais eu. Par rapport à moi, vous devez me croire tant d'affection pour vous, que, malgré la juste idée que j'ai à présent de moi et de mon impuissance, je ne laisserai point, dans toutes les occasions où je reconnaîtrai que mes soins vous seront nécessaires, de me rendre utile par mon travail et par mes conseils, ou du moins d'inclination, à vos affaires, à votre réputation et à votre sûreté. Ne me laissez point ignorer, je vous prie, ce que vous faites actuellement, et ce que vous vous proposez pour l'avenir. Adieu.

EPISTOLA XV.

M. T. C. CN. PLANCIO, S. D.

Accepi perbreves tuas litteras, quibus id, quod scire cupiebam, cognoscere non potui: cognovi autem id, quod mihi dubium non fuit. Nam quam fortiter ferres communes miserias, non intellexi: quam me amares, facile perspexi: sed hoc [a] sciebam. Illud si scissem, ad id meas litteras accommodavissem. Sed tamen etsi antea scripsi, quæ existimavi scribi oportere: tamen hoc tempore breviter commonendum putavi, ne quo periculo te proprio existimares esse: in magno omnes, sed tamen in communi sumus. Quare non debes aut propriam fortunam, et præcipuam postulare, aut communem recusare. Quapropter eo animo simus inter nos, quo semper fuimus. Quod de te sperare, de me præstare possum. Vale.

[a] Scieram.

LETTRE XV.

Au même.

Votre dernière lettre, qui est très-courte, ne m'éclaircit point sur ce que je désirais de savoir, et m'apprend ce que je n'ignorais pas. Je n'y ai point lu si vous soutenez les misères communes avec constance, et j'y vois aisément que vous êtes plein d'amitié pour moi; mais je ne l'ignorais point: au lieu que si vous vous étiez expliqué sur ce que j'ignore, ma réponse serait convenable à vos explications. Cependant je ne laisserai pas d'ajouter, en peu de mots, à ce que j'ai déjà cru vous devoir marquer sur le même sujet, que vous ne devez craindre aucun danger personnel. Nous en avons tous un grand à redouter, mais il est commun. Vous ne devez, ni souhaiter pour vous une fortune particulière et distinguée, ni refuser celle qui nous menace tous. Il faut par conséquent que nous conservions entre nous ces mêmes sentimens qui ne nous ont jamais manqué. Si je l'espère de vous, je puis vous le garantir de moi. Adieu.

REMARQUES

SUR

LE QUATRIÈME LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Trebatius*. Jurisconsulte fort aimé de Cicéron, qui lui dédia ses Topiques et qui le recommanda très-instamment à César, gouverneur des Gaules. Cette lettre et les suivantes à Ser. Sulpicius, consulaire que j'ai déjà fait connaître, portent le caractère du temps; c'est-à-dire, qu'ayant été écrites lorsque Pompée était déjà chassé de l'Italie et César en possession de l'autorité, elles sont pleines de regrets de Cicéron sur la chute de la république, et des marques de son incertitude sur le parti qu'il devait prendre.

2 *Ad urbem*. Il était aux environs de Rome après son retour de Cilicie, dans l'espérance du triomphe, et suivant l'usage de ceux qui aspiraient à cet honneur.

3 *De officio*. César permettait à ceux qui ne voulaient pas prendre parti dans la querelle, de demeurer neutres et de se retirer où ils voulaient. Pompée exigeait au contraire qu'on s'attachât à lui, avec menace de traiter en ennemis ceux qui ne le suivraient pas. Il avait avec lui les consuls et presque tous les magistrats : mais César avait les meilleures troupes. Cicéron, sollicité par l'un et par l'autre, cherchait à quoi il était obligé par l'honneur, le devoir et l'intérêt de sa sûreté. *Hist. de sa Vie. l. VIII.*

4 *Imitarer*. Sulpicius, pour garder une espèce de tempérament, allait au sénat depuis le départ de Pompée, et ne fit pas même difficulté d'envoyer son fils au camp de César. Cicéron appelle le sénat *conventum*, parce que la plupart des sénateurs étaient avec Pompée. A l'égard de la prière qu'il avait reçue de César, et de l'entretien qu'il avait eu avec lui, *voyez* son Hist., l. VIII.

5 *Imperiis distributis*. C'est-à-dire, quoique les gouvernemens aient été donnés à la satisfaction de ceux qui les demandaient ; que César ait eu les Gaules, et Pompée les Espagnes.

6 *Direptioni et incendiis*. Pompée et les consuls ayant abandonné Rome à l'approche de César, la terreur y régnait, et l'on s'y attendait aux plus fâcheuses extrémités de la part du plus fort.

7 LETTRE II. *In Cumano.* Cicéron avait deux maisons près de Cume. *Hist. de sa Vie*, l. XII.

8 *Philotimum.* On trouve dans plusieurs lettres à Atticus, que ce Philotime était un affranchi de Térentia; car les dames romaines avaient leurs esclaves et leurs domestiques à part.

9 *Postumia et Servius.* L'une femme de Sulpicius, et Suétone la met au rang des dames dont César avait été amoureux : « Pronum, dit-il, et sumptuo-« sum in libidines fuisse constans opinio est, plurimasque illustres « feminas corrupisse in quibus Postumiam Ser. Sulpicii, Lolliam A. Ga-« binii, Tertullam M. Crassi, Cn. Pompeii Muciam. » Servius était fils de Sulpicius, et, suivant l'usage des aînés, il portait le prénom de son père.

10 *Quae geruntur.* César avait déjà chassé Pompée de l'Italie, et faisait alors la guerre en Espagne contre ses lieutenants. La mer Adriatique était occupée par Dolabella, celle de Crète par Curion, la Sardaigne par Valérius, et presque toute l'Italie par Marc-Antoine. Ainsi le parti de joindre Pompée, pour lequel Cicéron penchait, n'était pas sans de grandes difficultés.

11 LETTRE III. *Tuis bonis.* La journée de Pharsale venait de décider la querelle publique. Sulpicius, qui s'était ménagé l'amitié de César, fut nommé alors au gouvernement de l'Achaïe : mais il n'en était pas moins sensible à la ruine de la république. Cicéron s'étend ici sur ce qui doit les consoler tous deux dans ce malheur commun.

12 *Consulatus tui.* Sulpicius était consul pendant que Cicéron gouvernait la Cilicie.

13 *Consiliorum tuorum.* L'avis de Sulpicius avait été qu'on ne nommât point de successeur à César avant le temps marqué par la loi Trebonia, et qu'on lui permît de solliciter le consulat dans son absence. Ceux à qui Cicéron reproche de ne l'avoir pas suivi, étaient les chefs du parti opposé, Pompée, L. Lentulus, Bibulus, Domitius Ahenobarbus, Scipion, beau-père de Pompée, M. Caton, etc. Ils périrent tous successivement.

14 LETTRE IV. *Una exempla.* C'est-à-dire, que dans la crainte que ses lettres ne s'égarassent, Cicéron en envoyait plusieurs copies par différentes voies.

15 *Subtilitati, etc.* *Subtilitas* convient aux pensées; *elegantia* aux expressions.

16 *Achaicum.* Le gouvernement de l'Achaïe, dont Sulpicius était revêtu par César, était celui de toute la Grèce. Les Romains avaient donné ce nom à tout ce qui composait la république des Achéens, qui portait, avant sa ruine, le nom d'Hellas. On n'en saurait douter, puisqu'on trouve dans

d'autres lettres (ép. 1 et 14, liv. VI; ép. 18, 21, 22, liv. XIII), Sulpicius nommé gouverneur d'Athènes, qui n'était point une ville de l'Achaïe proprement dite; et dans une autre (ép. 6, l. XIII), gouverneur de la Grèce.

17 *Nihil moderatius*. Tous les historiens rendent témoignage que la modération de César fut admirable après sa victoire. Cicéron le répète en mille endroits; et dans cette même lettre il dit sans exception : *de reliquis nihil melius ipso est.*

18 *Marcelli.* M. Claudius Marcellus, qui était demeuré en exil après avoir suivi le parti de Pompée. Son nom et les circonstances de sa vie et de sa mort reviendront dans les lettres suivantes. Il avait été consul avec Sulpicius. C'est lui que regarde la belle oraison qui porte son nom.

19 *Hominis causa.* D'autres ont substitué *ominis* : mais il me paraît que ce n'est pas le sens de Cicéron.

20 *L. Pisone.* Calpurnius Pison, beau-père de César, et contre lequel il nous reste une oraison de Cicéron. Il y avait deux familles Calpurniennes; celle-ci, qui était patricienne, et celle des Calpurnius Bibulus, qui était plébéienne. *Voyez* Hist. de Cicér., l. IV.

21 *C. Marcellus*, frère de l'autre. Il avait été consul avec L. Lentulus, deux ans après son frère. Il y avait un autre Caïus Marcellus, oncle des deux, qui avait été aussi consul l'année qui était entre celles de ses deux neveux.

22 *Volcatium.* L. Volcatius Tullus, qui avait été consul, trois ans avant Cicéron, avec M. Emilius Lépidus.

23 *Egi Cæsari gratias.* Il parle de l'oraison *pro Marcello*. La crainte qu'il marque ensuite, est qu'ayant parlé pour la première fois depuis l'altération du gouvernement, il ne soit obligé de recommencer fort souvent. Il avait déjà soixante ans; car il était né l'an de Rome DCXLVI., sous le consulat de L. Cassius Longinus et de C. Marius, et l'on était alors en DCCXI, sous le troisième consulat de César et celui de Lépidus.

24 LETTRE V. *Obitu Tulliæ*. Voyez dans l'Histoire de Cicéron (l. VIII) les circonstances de cette mort, le mérite de Tullia, et la tendresse extrême de son père. Plutarque dit qu'elle mourut d'une maladie qui lui était restée de sa dernière couche. Au reste, cette lettre a été admirée dans tous les temps.

25 *Brevi.* Il faut sous-entendre *oratione*, comme on sous-entend *tempore*, lorsque ce mot signifie *en peu de temps*, *bientôt.*

26 *Cum adolescente.* Elle avait été mariée trois fois, et son dernier mariage avait été rompu par le divorce. Ceux qui ont cru qu'elle avait eu quatre maris, ont été trompés par le nom de P. Lentulus, dans lequel ils n'ont pas reconnu P. Dolabella son troisième mari, qui était d'une branche de

la maison des Lentulus. Il restait un petit-fils à Cicéron, du dernier mariage de sa fille.

27 *Diruta.* Egine, capitale de l'île du même nom, qui est une des Cyclades; *Pyrée*, bourg célèbre, qui était le port d'Athènes, où il pouvait tenir quatre cents vaisseaux; et *Mégare*, ville autrefois célèbre, située entre le Péloponèse, l'Attique et la Béotie, n'étaient point absolument ruinés, puisqu'ils avaient encore des maisons et des habitans : mais Cicéron rend témoignage, dans sa seconde oraison *pro Agraria*, qu'il restait à peine le moindre vestige de Corinthe, cette superbe ville de l'Achaïe, que L. Mummius avait détruite l'an 606 de Rome, pour avoir manqué de respect à des ambassadeurs romains.

28 *Animum ad. Ad* paraît une faute de copiste. La correction sera plus simple en le changeant en *ac*, qu'en s'arrêtant à rapporter les diverses leçons des manuscrits et les substitutions des commentateurs.

29 *Si quin inferis.* Cette question a fort occupé tous les anciens. Cicéron se déclare pour l'affirmative dans le traité de la Vieillesse. Dans d'autres endroits il paraît douter. Mais, ce qui doit être soigneusement remarqué, il y a bien de la différence entre douter s'il reste quelque chose de nous après la mort, ou si ce qui reste de nous est capable de sentiment; c'est-à-dire, de prendre encore intérêt à ce qui se passe parmi nous. Il n'y a rien à conclure de la première affirmative à l'autre. Aujourd'hui même que la religion nous instruit si bien, n'ignorons-nous pas si Dieu laisse aux morts quelque connaissance des affaires du monde?

30 *Apisci.* Ancien mot, pour *adipisci.* On croirait que c'est une faute de copiste, si Sulpicius n'avait comme affecté d'employer d'autres mots anciens, tels que *confieri*, *oppidum* pour *oppidorum.* On trouve même dans un très-ancien manuscrit, du moins s'il faut s'en rapporter à P. Victorius, *homunicul*i pour *homunculi;* comme Politien avait trouvé, dans un ancien manuscrit de l'Eunuque de Térence, *honulhicio* pour *homuncio.*

31 LETTRE VI. *Ut scribis.* Cicéron répond à la lettre précédente, et son début semble marquer qu'il y répondit au moment qu'il l'avait reçue. C'est le ton d'un entretien ordinaire, dans lequel on lie sa réponse avec ce qu'on vient d'entendre.

32 *Jucundiora.* On trouve dans une autre lettre (ép. 15, l. V), la différence extrême qu'on mettait alors entre *gratus* et *jucundus* : « Gratus et optatus « amor tuus, dicerem et jucundus, nisi id verbum in omne tempus per- « didissem. » Un autre passage d'une lettre à Atticus (24, l. III) fera mieux sentir encore cette différence. « Ista veritas, etiamsi jucunda non « est, mihi tamen grata est. »

33 *Q. Maximus*. C'est ce Q. M. Fabius, surnommé *Cunctator*, qui, par son habileté à temporiser, rétablit les affaires de la république dans la seconde guerre punique. Il avait pris le nom de Maximus, de Q. Fabius Rullianus son aïeul. Le fils qu'il perdit avait été consul avec Sempronius T. Gracchus.

34 *L. Paulus*. Emilius, qui vainquit le roi Persée et qui joignit la Macédoine à l'empire romain. *Voyez*, sur la mort de ses deux fils, Tite-Live, liv. 44; Valère Maxime, etc. L'épitaphe de Népotien, dans S. Jérome, contient les noms de tous ces illustres malheureux, et rend témoignage que Cicéron avait parlé de leurs pertes avec beaucoup d'étendue dans son livre de la *Consolation*, qui n'existe plus.

35 *Vester Gallus*. Ce Gallus était de la famille de Sulpicius. C'est C. Sulpicius Gallus, qui vainquit les Liguriens pendant son consulat, l'an de Rome 527.

36 *M. Caton*. Caton le censeur, dont le traité *de Senectute* porte le nom. Il y fait lui-même l'éloge de son fils. Ce n'était point par ce fils que Caton d'Utique était descendu de lui, mais par Saloninus Caton, autre fils qu'il avait eu après la mort de sa première femme, d'un second mariage avec Salonia, fille de Salonius, greffier public.

37 *Curiam*. Pour entendre ce mot, il faut savoir qu'il y avait deux sortes de *curiæ* : les unes, qui étaient des temples où se faisaient certains sacrifices réguliers dans chaque curie de Rome; et ces curies, comme je l'ai déjà remarqué, étaient une subdivision des tribus romaines, suivant l'institution de Romulus. Nieuport les compare à nos paroisses. On y faisait des exercices religieux dont le lieu s'appellait *curia*, et le chef, *curio*. Mais on nommait aussi *curia* les lieux où le sénat s'assemblait, tels que *curia Hostilia*, *Pompeia*, *Julia*, etc. Ce n'étaient pas proprement des temples, puisqu'ils n'étaient dédiés à aucune divinité : cependant, comme le sénat ne pouvait porter de décret que dans une salle consacrée par les augures, ils passaient pour des lieux saints après cette cérémonie. La tribune même aux harangues est souvent appelée *lieu saint*, *temple*, parce qu'elle avait reçu cette consécration.

38 *Unius*. De César, qui était le maître absolu. Cicéron était alors fort bien avec lui. *Voyez* son Histoire.

39 LETTRE VII. *Marcello*. Ce même M. Claudius Marcellus, dont il est parlé dans la quatrième lettre à Ser. Sulpicius. Après la défaite de Pompée, ne pouvant se résoudre à la servitude, il s'était retiré dans l'île de Rhodes, où César souffrait qu'il vécût dans la solitude. Cicéron s'effor-

çait de le rappeler à Rome. M. Marcellus avait été consul avec Ser. Sulpicius. Il était riche, homme d'esprit, et fort aimé à Rome.

40 *Dissentiam.* Cicéron, après la bataille de Pharsale, avait pris le parti de regagner Brindes, et de se remettre de son sort à la générosité de Jules-César. *Histoire de sa Vie*, l. VII et VIII.

41 *Hique se in Africam.* Caton et Scipion, qui allèrent commander les restes de leur parti en Afrique, où ils périrent avec la plupart de leurs partisans.

42 Marcellus, après l'affaire de Pharsale, s'était d'abord retiré droit à Mytilène. *Voyez* son éloge dans Sénèque, *de Consolat. ad Albinam*; et dans Val. Max., l. 9, c. 11. Cicéron fait dire ailleurs à un de ses personnages : *Vidi Mytilenis virum. In Bruto.*

43 *Precibus tardiores.* Il paraît que Caius Marcellus n'avait pas pris les armes contre le vainqueur, puisqu'il se trouvait en état d'intercéder pour son frère. Cependant étant consul, deux ans après M. Marcellus son aîné, il avait été fort opposé à César.

44 *A tuis reliquis.* On peut juger par cet endroit, et par la lettre de M. Marcellus, qui est la onzième de ce livre, qu'à la réserve de son frère, tous ses parents marquaient peu de chaleur pour le servir.

45 LETTRE VIII. *Hominem virumque.* Ce langage est familier à Cicéron. *Homo* est un homme ordinaire; *vir* un homme éprouvé par quelque action de courage et de vertu.

46 *Præbeam præstemque.* Ces deux verbes, dont les grammairiens d'aujourd'hui se servent presque indifféremment, sont bien éloignés de signifier la même chose. Multi se *præbent*, non *præstant*. Le premier signifie l'indication de la volonté; l'autre, la réalité de l'action.

47 LETTRE IX. *Quo te animo censerem, etc.* Cette lettre contenant de nouvelles instances pour ramener Marcellus, on est surpris de la chaleur de Cicéron dans une affaire qui l'intéressait si peu. L'amitié a beaucoup de force sur le coeur d'un honnête homme; mais comme on ne voit point d'ailleurs qu'elle fût si étroite entre Marcellus et lui, ceux qui ont cherché à pénétrer ses vues ont cru pouvoir s'imaginer, ou qu'il voulait se faire un mérite auprès de César d'avoir engagé un homme tel que Marcellus à lui demander grâce, ou que, regardant la fermeté de Marcellus comme un reproche de la facilité qu'il avait eue à se soumettre, il voulait l'amener adroitement aux mêmes termes, afin que personne ne parût regretter plus que lui le sort de la république.

48 *Consilio uteretur.* On peut voir, dans l'Histoire de Cicéron, l. VIII, que s'étant rendu au camp de Pompée, il y fut fort mécontent de son conseil;

jet principal était la physique et tout ce qui appartient à cette science : il écrivit aussi sur la grammaire, sur l'astrologie, etc. Suétone rapporte de lui, qu'ayant su à quelle heure Auguste était né, il déclara qu'il deviendrait quelque jour le maître du monde. Son mérite n'empêchait point qu'il ne fût du nombre des exilés depuis la journée de Pharsale, et Cicéron le console ici par l'espérance d'un meilleur sort.

67 *Te socio*. Apparemment que Cicéron se servait de ses conseils ; car il ne paraît point qu'il l'eût employé autrement. Plutarque nomme Nigidius, dans la Vie de Cicéron, entre ceux qu'il voyait familièrement.

68 *Ea plus non potest*. Il y a bien de l'apparence que tout ce que Cicéron disait de la bonté de César, souffrait quelque exception dans son cœur ; car il y joint toujours un correctif dans l'image des violences et des terreurs présentes. César était le maître : s'il usait si bien de sa puissance, quelle plainte y avait-il à faire à son règne ? Mais la violence qui faisait gémir en effet Cicéron, était celle qui avait changé la forme de la république dans celle d'un gouvernement absolu ; et dans le chagrin qu'il en avait, sa mauvaise humeur lui faisait trouver à redire à tout, quoique la reconnaissance et la crainte le forçassent également de rendre justice à la bonté de César. Cette réflexion était peut-être nécessaire plus tôt pour expliquer ses lamentations continuelles.

69 *Quibus iratior*. Ceux apparemment qui avaient renouvelé la guerre en Afrique.

70 *Insinuabo*. Il faut sous-entendre *me*, si l'on n'aime mieux supposer que c'était une locution du temps pour *insinuabor*. C'est ce que Servius fait entendre sur ce vers de Virgile :

> *Tunc vero tremefacta novus per pectora cunctis*
> *Insinuat pavor.*

Insinuat, dit-il, est dans ce lieu pour *insinuatur*.

71 *Tristissimo, etc*. Cicéron parle sans doute du temps de son exil.

72 LETTRE XIV. *Plancio*. C'est le Cnéius Plancius que Cicéron avait défendu par une oraison qu'on nous a conservée. Il était aussi du nombre de ceux qui s'étaient exilés volontairement après la journée de Pharsale.

73 *Dignitatem*. César affectait de conserver la forme du sénat, de sorte que Cicéron, en retournant à Rome, était rentré dans tous les honneurs des consulaires.

Quæ egissem. Il parle de son nouveau mariage, qui n'est pas dans le fond la plus belle action de sa vie; car il était âgé de soixante ans, dont il avait passé trente avec sa première femme, lorsqu'il prit le parti de la répudier pour épouser Publilia. Il donna pour prétexte le désordre que Térentia avait mis dans ses affaires, et d'autres raisons de cette nature. *Voyez* l'Histoire de sa Vie, l. VIII. Quintilien rapporte (l. 6, cap. *de risu*) que le jour de ses noces, quelqu'un lui marquant de la surprise de ce qu'à son âge il avait épousé une jeune fille, il répondit : « Bon, elle sera demain femme. » Il la répudia néanmoins après la mort de Tullia, parce qu'elle avait paru s'en réjouir.

Quam crudelis, etc. Cicéron répète souvent la même chose à ses meilleurs amis; et l'on peut voir au septième livre de son Histoire, qu'il n'avait pas attendu que Pompée fût vaincu et tué, pour le penser.

Mea salus et meæ fortunæ. Ce qu'il dit de sa fortune, c'est-à-dire de son bien, regarde Térentia : mais en parlant de son salut, il entend son frère Quintus et son neveu, qui, dans l'espérance de se concilier César après la bataille de Pharsale, avaient noirci Cicéron dans son esprit, jusqu'à l'accuser de les avoir engagés à prendre les armes contre lui. *Voyez* sa Vie, l. VIII.

Scelus. Ce terme ne peut tomber que sur la perfidie de son frère et de son neveu.

Novarum. Il parle de son nouveau mariage, qui le mettait en état de rétablir l'ordre et la sûreté dans sa maison, parce que Publilia lui apportait un bien et des protections considérables.

FIN DES REMARQUES.

LIBER V.

EPISTOLA I.

Q. METELLUS [1], Q. F. CELER, PROCOS. M. T. CICERONI, S. D.

Si vales, bene est. Existimaram pro mutuo inter nos animo, et pro reconciliata gratia, nec absentem ludibrio læsum iri, nec Metellum [2] fratrem, ob dictum, capite ac fortunis per te oppugnatum iri. Quem si parum pudor ipsius defendebat: debebat vel familiæ nostræ dignitas [3], vel meum studium erga vos remque publicam, satis sublevare. Nunc video illum circumventum; me desertum, a quibus minime conveniebat. Itaque in luctu et squalore sum, qui provinciæ, qui exercitui præsum, qui bellum gero. Quæ quoniam nec ratione, nec majorum nostrorum clementia, administrastis, non erit mirandum, si vos pœnitebit [4]. Te tam mobili in me meosque esse animo non sperabam. Me interea nec domesticus dolor, nec cujusquam injuria a republica abducet. Vale.

LIVRE V.

LETTRE I.

Q. MÉTELLUS CÉLER, FILS DE QUINTUS, PROCONSUL, A M. T. CICÉRON.

Si votre santé est bonne, je m'en réjouis beaucoup. Nos sentimens mutuels et notre réconciliation m'avaient donné lieu de me flatter que vous ne chercheriez point, dans mon absence, à me choquer par des railleries, et que vous ne prendriez pas droit d'un mot pour attaquer Métellus, mon frère, dans ses biens et sa fortune. Quand vous ne vous seriez cru obligé à rien, par considération pour lui, la dignité de notre famille et mon attachement pour vous et pour la république, devaient vous parler en sa faveur. Cependant je le vois persécuté, et moi-même abandonné, par ceux de la part desquels il ne semblait pas que nous dussions nous y attendre. Ainsi, pendant que je suis à la tête d'une province, que je commande une armée, et que je fais la guerre, je me vois dans la tristesse et l'abandon. Mais, comme on ne reconnaît dans votre conduite, ni les mesures de la raison, ni l'ancienne bonté de nos ancêtres, il ne sera point surprenant que vous puissiez quelque jour vous en repentir. Je n'aurais jamais cru que vous fussiez capable de cette inconstance pour moi et pour les miens. Cependant, ni mes peines domestiques, ni les outrages de personne, n'auront jamais le pouvoir de me faire manquer à la république. Adieu.

EPISTOLA II.

M. T. CICERO Q. METELLO, Q. F. CELERI PROCOS, S. D.

Si tu, exercitusque valetis, bene est. Scribis ad me [5], te existimasse, pro mutuo inter nos animo, et pro reconciliata gratia, numquam te a me ludibrio læsum iri. Quod cujusmodi sit, satis intelligere non possum : sed tamen suspicor, ad te esse allatum, me, in senatu, cum disputarem, permultos esse, qui rempublicam a me conservatam dolerent, dixisse : a te propinquos tuos, quibus negare non potuisses, impetrasse, ut ea, quæ statuisses tibi in senatu de mea laude esse dicenda, reticeres. Quod cum dicerem, illud adjunxi : mihi tecum ita dispertitum officium fuisse in reipublicæ salute retinenda, ut ego urbem a domesticis insidiis et ab intestino scelere, tu Italiam et ab armatis hostibus et ab occulta conjuratione defenderes : atque hanc nostram tanti et tam præclari muneris societatem a tuis propinquis labefactam; qui, cum tu a me rebus amplissimis atque honorificentissimis ornatus esses, timuissent, ne qua mihi pars abs te voluntatis mutuæ tribueretur. Hoc in sermone cum a me exponeretur, quæ mea exspectatio fuisset orationis tuæ, [a] quantoque in errore versatus essem : visa est oratio non injucunda; et mediocris quidam est risus consecutus, non in te, sed magis in [b] erro-

[a] Quantoque mœrore. — [b] Mœrorem.

LETTRE II.

CICÉRON A Q. MÉTELLUS CÉLER, PROCONSUL.

Vous m'écrivez qu'en jugeant de ma conduite par notre amitié mutuelle et par notre réconciliation récente, vous ne vous seriez jamais imaginé que je fusse capable de vous prendre pour le sujet de mes railleries, et de chercher à vous tourner en ridicule. Je ne comprends pas bien, en vérité, quel est le sens de ce reproche; mais je m'imagine qu'on n'aura pas manqué de vous rapporter qu'en faisant remarquer, l'autre jour, au sénat, que bien des gens s'affligent du bonheur que j'ai eu de sauver la république, je dis qu'un de vos proches parens, à qui vous ne pouviez rien refuser, vous avait fait supprimer ce que vous vous étiez proposé de dire à ma louange. J'ajoutai que, dans l'entreprise de sauver l'État, j'avais tellement partagé le fardeau avec vous, que je m'étais chargé de garantir la ville de ses dangers intérieurs, et vous de défendre l'Italie contre les armes et les complots secrets de nos ennemis; mais que cette glorieuse association avait été rompue par vos amis, qui appréhendaient quelque retour de votre reconnaissance pour les services et les honneurs que vous aviez reçus de moi. Ayant représenté, dans le même discours, l'espérance que j'avais conçue du vôtre, et combien j'avais été trompé dans mon attente, l'assemblée trouva la chose plaisante, et ne put s'empêcher de rire avec modération, mais moins de vous que de mon erreur, et de m'entendre confesser ingénument que j'avais désiré vos louanges. Il me semble, et vous en conviendrez vous-même, que je ne pouvais rien faire

rem meum, et quod me abs te cupisse laudari, aperte atque ingenue confitebar. Jam hoc non potest in te non honorifice esse dictum, me in clarissimis meis atque amplissimis rebus tamen aliquod testimonium tuæ vocis habere voluisse. Quod autem ita scribis, *pro mutuo inter nos animo* : quid tu existimes esse in amicitia mutuum, nescio. Equidem hoc arbitror, cum par voluntas accipitur et redditur. Ego, si hoc dicam, me tua causa prætermisisse provinciam [6] : tibi ipse levior videar esse. Meæ enim rationes ita tulerunt : atque ejus mei consilii majorem in dies singulos fructum voluptatemque capio. Illud dico, me, ut primum in concione provinciam deposuerim, statim, quemadmodum eam tibi traderem, cogitare cœpisse. Nihil dico de sortitione vestra : tantum te suspicari volo, nihil in ea re per collegam meum, me insciente, esse factum. Recordare cetera : quam cito senatum illo die, facta sortitione, coegerim : quam multa de te verba fecerim, cum tu ipse mihi dixisti, orationem meam non solum in te honorificam, sed etiam in collegas tuos contumeliosam fuisse. Jam illud senatus-consultum, quod eo die factum est, ea præscriptione [7] est, ut, dum id exstabit, officium meum in te obscurum esse non possit. Postea vero, quam profectus es [8], velim recordere, quæ ego de te in senatu egerim ; quæ in concionibus dixerim ; quas ad te litteras miserim. Quæ cum omnia collegeris, tu ipse velim judices, satisne videatur his omnibus rebus tuus adventus, cum proxime Ro-

de plus honorable pour vous que d'avouer avec tant de candeur que, dans la plus brillante et la plus illustre circonstance de ma vie, il manquait encore à ma gloire votre témoignage et vos éloges. Vous me parlez de notre mutuelle affection. Je ne sais ce que vous appelez mutuel dans l'amitié; mais l'amitié est mutuelle à mon avis, lorsqu'on s'efforce de rendre les bons offices qu'on a reçus. Si je vous disais que j'ai renoncé à mon gouvernement pour l'amour de vous, vous auriez raison de croire ma sincérité suspecte. Mes inclinations naturelles et les circonstances m'ont porté à m'en défaire, et je m'en applaudis tous les jours de plus en plus : mais je puis vous assurer, avec vérité, que je ne l'eus pas plus tôt résigné dans une assemblée du peuple, que je commençai à chercher les moyens de le faire tomber entre vos mains. Je ne parle point de la manière dont les lots furent tirés : mais je vous prie de croire que mon collègue ne fit rien sans ma participation. Souvenez-vous de tout ce qui suivit; avec quelle diligence j'assemblai le sénat après le scrutin; avec quelle effusion de sentimens je parlai en votre faveur, jusqu'à vous faire avouer à vous-même que mon discours n'était pas seulement honorable pour vous, mais injurieux pour mes collègues; et le décret qui fut passé le même jour au sénat, est conçu dans des termes qui publieront, aussi long-temps qu'il subsistera, les bons offices que je vous ai rendus. Tâchez aussi de vous rappeler ce que je fis pour vous au sénat après votre départ, ce que je dis au peuple, ce que je vous écrivis; et je vous laisse à juger si, dans votre dernier voyage à Rome, vous m'avez marqué le retour auquel je devais m'attendre. Vous me parlez de votre réconciliation : quel peut être le sens de ce terme, lorsque l'amitié n'a jamais été interrompue? A l'égard de votre frère, que vous m'accusez d'avoir traité avec

mam venisti, mutue respondisse. Quod scribis de reconciliata nostra gratia; non intelligo, cur reconciliatam esse dicas, quæ numquam imminuta est. Quod scribis, non oportuisse Metellum fratrem tuum ob dictum a me oppugnari : primum, hoc velim existimes, animum mihi istum tuum vehementer probari, et fraternam plenam humanitatis ac pietatis voluntatem : deinde, si qua ego in re fratri tuo, reipublicæ causa, restiterim, ut mihi ignoscas. Tam enim sum amicus reipublicæ, quam qui maxime. Si vero meam salutem contra illius impetum in me crudelissimum defenderim : satis habeas, nihil me etiam tecum de tui fratris injuria conqueri. Quem ego cum comperissem, omnem sui tribunatus conatum in meam perniciem parare atque meditari : egi cum Claudia, uxore [9] tua, et cum vestra sorore Mucia [10], cujus erga me studium, pro Cn. Pompeji necessitudine, multis in rebus perspexeram, ut eum ab illa injuria deterrerent. Atque ille, quod te audisse [a] certo scio, pridie kal. januar. [11] qua injuria nemo umquam in aliquo magistratu improbissimus civis affectus est, ea me consulem affecit, cum rempublicam conservassem, atque abeuntem magistratu concionis habendæ potestate privavit : cujus injuria mihi tamen honori summo fuit. Nam cum ille mihi nihil, nisi ut jurarem, permitteret : magna voce juravi verissimum pulcherrimumque jusjurandum; quod populus idem magna voce me vere jurasse juravit. Hac accepta tam

[a] Credo, pr.

trop de rigueur : premièrement, je vous demande en grâce d'être bien persuadé que je loue cette tendresse fraternelle qui vous fait prendre ses intérêts avec tant de chaleur ; en second lieu, je vous fais des excuses sincères, si l'intérêt de la république, qui m'est, à la vérité, aussi cher qu'à personne, m'a fait agir contre votre frère. Mais, supposé aussi que je n'aie fait que me défendre contre ses cruelles attaques, ne conviendrez-vous pas que c'est en avoir fort bien usé avec vous, que de ne vous avoir pas même porté mes plaintes contre lui? Aussitôt que je le vis disposé à tourner à ma destruction toutes les forces de son tribunat, je m'adressai à Claudia, votre épouse, et à votre sœur Mucia, dont j'ai souvent ressenti les bons offices en faveur de l'amitié qui me lie avec Pompée, pour le détourner du dessein de me faire outrage. Cependant il est impossible que vous ignoriez qu'à la fin de mon consulat, le dernier jour de cette heureuse année où j'ai sauvé l'État, il m'a fait l'affront le plus sensible qu'ait jamais essuyé un magistrat malintentionné pour la république, en m'ôtant la liberté de haranguer le peuple suivant l'usage. A la vérité, cette insulte tourna hautement à ma gloire ; car, lorsqu'il ne voulut m'accorder que la liberté de prononcer le serment, je fis à haute voix le plus véritable et le plus noble de tous les sermens ; tandis que le peuple jurait lui-même, avec toutes sortes d'acclamations, que j'avais juré la vérité. Après une injure si éclatante, je ne laissai pas de lui envoyer, le même jour, quelques-uns de nos amis communs, pour le presser d'abandonner ses poursuites. Il répondit que ce qu'on lui demandait n'était plus dans son pouvoir : en effet, il avait dit au peuple, quelques jours auparavant : « Que celui qui avait puni les autres de mort sans leur avoir permis de parler, ne méritait pas de parler pour lui-même. » L'ex-

insigni injuria, tamen illo ipso die misi ad Metellum communes amicos, qui agerent cum eo, ut de illa mente desisteret. Quibus ille respondit, sibi non esse integrum. Etenim paullo ante in concione dixerat, ei, qui in alios animadvertisset indicta causa [12], dicendi ipsi potestatem fieri non oportere. Hominem gravem et civem egregium! qui, qua pœna senatus, consensu bonorum omnium, eos affecerat, qui urbem incendere, et magistratus ac senatum trucidare, bellum maximum conflare voluissent, eadem dignum judicaret eum, qui curiam cæde, urbem incendiis, Italiam bello liberasset. Itaque ego Metello, fratri tuo, præsenti restiti. Nam in senatu kal. jan. sic cum eo de republica disputavi, ut sentiret, sibi cum viro forti et constanti esse pugnandum. A. d. tertium non. januar. cum agere cœpisset, tertio quoque verbo orationis suæ me appellabat, mihi minabatur: neque illi quidquam deliberatius fuit, quam me, quacumque ratione posset, non judicio, neque disceptatione, sed vi atque impressione evertere. Hujus ego temeritati si virtute atque animo non restitissem: quis esset, qui me in consulatu non casu potius existimaret, quam consilio fortem fuisse? Hæc si tu Metellum cogitare de me nescisti, debes existimare, te maximis de rebus a fratre esse celatum: sin autem aliquid impertivit tibi sui consilii; lenis a te et facilis existimari debeo, qui nihil tecum de his ipsis rebus expostulem. Et, si intelligis, non me dicto Metelli, ut scribis, sed consilio ejus, animoque in me inimi-

cellent citoyen ! l'amateur zélé de la patrie, qui enveloppe dans une même sentence le libérateur du sénat, de Rome, de l'Italie, et ceux que le sénat et tous les honnêtes gens ont justement condamnés pour le plus horrible de tous les attentats! J'ai donc pris le parti de résister en face à votre frère, et le premier jour de janvier, à l'occasion d'un débat sur les affaires publiques, je l'ai traité d'une manière à lui faire connaître qu'il avait affaire à un homme de jugement et de courage. Deux jours après, ayant recommencé ses harangues, il ne prononça point trois mots sans me nommer et sans accompagner mon nom de menaces. Rien ne paraissait l'intéresser tant que ma ruine; et ne s'arrêtant plus aux voies ordinaires de la justice, il ne pensait plus qu'à la violence. Si ma résistance avait été moins ferme et moins constante, qui n'aurait pas cru que toute la vigueur que j'ai fait éclater dans mon consulat, était plutôt l'effet du hasard que de la vertu? Comptez, si vous avez ignoré toutes ces circonstances, que votre frère vous en a imposé par des déguisemens; ou, s'il vous en a fidèlement informé, vous devez des louanges à mon caractère et à ma patience, qui ne m'ont pas permis de vous en faire des plaintes. A présent que vous devez être persuadé qu'il n'était pas question, comme vous me l'écrivez, de quelques paroles entre votre frère et moi, mais d'un dessein furieux de me perdre, rendez justice à ma douceur, si je puis donner ce nom, après un tel outrage, à ce qui mérite mieux peut-être celui de mollesse et de faiblesse d'esprit. Je n'ai jamais rien proposé contre votre frère, lorsqu'il a été question de lui au sénat; et je me suis toujours levé pour soutenir de mon suffrage ceux qui lui ont été les plus favorables. J'ajouterai même que, malgré les raisons que j'avais de n'y pas prendre un intérêt fort vif, non-seulement je n'ai pas ressenti de peine lorsqu'on

cissimo esse commotum : cognosce nunc humanitatem meam ; si humanitas appellanda est in acerbissima injuria remissio animi ac dissolutio. Nulla est a me umquam sententia dicta in fratrem tuum : quotiescumque aliquid est actum [13], sedens iis assensi, qui mihi lenissime sentire visi sunt. Addam et illud etiam, quod jam ego curare non debui, sed tamen fieri non moleste tuli, atque etiam, ut ita fieret, pro mea parte adjuvi, ut senatus-consulto meus inimicus, quia tuus frater erat, sublevaretur. Quare non ego oppugnavi fratrem tuum, sed fratri tuo repugnavi : nec in te, ut scribis, animo fui mobili, sed ita stabili, ut in mea erga te voluntate, etiam desertus ab officiis tuis, permanerem. Atque hoc ipso tempore tibi, pæne minitanti nobis per litteras, hoc rescribo atque respondeo : ego dolori tuo non solum ignosco, sed summam etiam laudem tribuo. Meus enim me sensus, quanta vis fraterni sit amoris, admonet. A te peto, ut tu quoque æquum te judicem dolori meo præbeas : si acerbe, si crudeliter, si sine causa sum a tuis oppugnatus, ut statuas, mihi non modo non cedendum, sed etiam tuo atque exercitus tui auxilio, in ejusmodi causa, utendum fuisse. Ego te mihi semper amicum esse volui : me ut tibi amicissimum esse intelligeres laboravi. Maneo in voluntate, et, quoad voles tu, permanebo ; citiusque amore tui fratrem tuum odisse desinam, quam illius odio quidquam de nostra benivolentia detraham. Vale.

a parlé de révoquer le premier décret, mais j'ai contribué peut-être au rétablissement de mon ennemi, parce qu'il est votre frère. Il est donc vrai que je ne l'ai point attaqué, et que je n'ai pensé qu'à me défendre. Il est vrai que mon amitié pour vous n'a point souffert les altérations dont vous vous plaignez, et qu'elle a toujours été si ferme et si constante, qu'elle résiste encore au mépris que vous en faites : et dans le temps que votre lettre s'emporte jusqu'aux menaces, je vous réponds que, non-seulement je vous pardonne, mais que j'applaudis à votre chagrin ; car j'éprouve moi-même la force de l'amitié fraternelle. Jugez-moi donc avec la même équité ; et si j'ai été cruellement attaqué par vos amis, sans aucune ombre de raison, avouez que, loin de céder sans résistance, j'étais en droit d'attendre contre eux votre propre secours et celui de votre armée. J'ai désiré constamment votre amitié, et je me suis toujours efforcé de prouver la sincérité de la mienne. Mes sentimens ne sont point capables de changer ; et je cesserai plutôt de haïr votre frère, que de donner la moindre atteinte à la liaison que je veux conserver avec vous. Adieu.

EPISTOLA III.

Q. METELLUS NEPOS [14] M. T. C., S. D.

Hominis importunissimi contumeliæ, quibus crebris concionibus me onerat, tuis erga me officiis leniuntur, et, ut sunt leves ab ejusmodi homine, a me despiciuntur; libenterque, commutata persona, te mihi fratris loco [15] esse duco. De illo ne meminisse quidem volo : tametsi bis eum invitum servavi. De meis rebus, ne vobis multitudine litterarum molestior essem, ad Lollium perscripsi; de rationibus provinciæ quid vellem fieri, ut is vos doceret et commonefaceret. Si poteris, velim pristinam tuam erga me voluntatem conserves. Vale.

EPISTOLA IV.

M. T. C. METELLO NEPOTI COS., S. D.

Litteræ Quinti fratris, et T. Pomponii, necessarii mei, tantum spei [16] dederant, ut in te non minus auxilii, quam in tuo collega mihi constitutum fuerit. Itaque litteras ad te statim misi : per quas, ut fortuna postulabat, et gratias tibi egi, et de reliquo tempore auxilium petii. Postea mihi non tam meorum litteræ, quam sermones eorum, qui hac iter faciebant, animum tuum immutatum significabant. Quæ res fecit, ut tibi litteris obstrepere non auderem. Nunc mihi

LETTRE III.

Q. MÉTELLUS NÉPOS A CICÉRON.

Vos bons offices me consolent des outrages que j'essuie tous les jours par les harangues du plus odieux de tous les hommes. D'un ennemi de ce caractère, je les compte pour rien et je les méprise; tandis que la reconnaissance me porte à vous regarder comme un frère. Je l'ai sauvé deux fois malgré lui; mais je ne veux pas même en conserver le souvenir. La crainte de vous être importun par un trop grand nombre de lettres, m'a fait écrire le détail de mes affaires à Lollius, avec ordre de vous communiquer mes intentions par rapport aux comptes de la province. Je vous prie, si rien ne s'y oppose dans votre cœur, de conserver pour moi votre ancienne affection. Adieu.

LETTRE IV.

CICÉRON A Q. MÉTELLUS NÉPOS, CONSUL.

Quintus, mon frère, et Titus Pomponius, mon ami, m'avaient inspiré tant de confiance pour vous par leurs lettres, que je ne faisais pas moins de fond sur votre secours que sur celui de votre collègue. Dans cette idée, n'ayant pas manqué de vous écrire aussitôt, je vous fis des remercîmens et je vous demandai votre assistance pour l'avenir, comme j'y étais obligé par ma situation. Ensuite, ayant appris par les discours de ceux qui passaient par ici, plutôt que par les informations de mes amis, que vous aviez changé de disposition, je n'ai point eu la hardiesse de vous importuner plus long-temps par

Quintus frater meus mitissimam tuam orationem, quam in senatu habuisses, perscripsit, qua inductus ad te scribere sum conatus, et abs te, quantum tua fert voluntas, peto quæsoque, ut tuos mecum serves potius, quam propter arrogantem crudelitatem tuorum [17] me oppugnes. Tu tuas inimicitias ut reipublicæ donares, te vicisti : alienas ut contra rempublicam confirmes, adduceris? Quodsi mihi tua clementia opem tuleris, omnibus in rebus me fore in tua potestate; tibi confirmo : sin mihi neque magistratum, neque senatum, neque populum auxiliari, propter eam vim, quæ me cum republica vicit, licuerit : vide, ne, cum velis revocare tempus omnium reservandorum, cum, qui servetur, non erit, non possis [18]. Vale.

EPISTOLA V.

M. T. C. C. ANTONIO [19] M. F. IMPERATORI, S. D.

Etsi statueram nullas ad te litteras mittere, nisi commendatitias; non quo eas intelligerem satis apud te valere, sed ne iis, qui me rogarent, aliquid de nostra conjunctione immunitum esse ostenderem : tamen, cum T. Pomponius, homo omnium meorum in te studiorum et officiorum maxime conscius, tui cupidus, nostri amantissimus, ad te proficisceretur, aliquid mihi scribendum putavi; præsertim cum ali-

mes lettres. Aujourd'hui que mon frère me rend compte des favorables sentimens que vous avez marqués dans votre discours au sénat, je me sens porté à vous écrire et à vous supplier, autant que votre inclination vous le permettra, de vous unir plutôt à moi pour conserver les personnes qui vous appartiennent, que de vous prêter à leurs cruelles intentions pour me nuire. Après avoir fait à la république le sacrifice de vos propres ressentimens, vous laisseriez-vous engager à seconder ceux d'autrui contre les intérêts de la république? Vous pouvez compter que si votre bonté vous fait prendre ma défense, il n'y aura point d'occasions où vous ne puissiez disposer absolument de moi. Si la même violence qui m'a renversé avec la république, ne permet ni au magistrat, ni au sénat, ni au peuple de me secourir, prenez garde qu'un jour, lorsque vous voudrez revenir à garder plus de ménagemens, vous n'en ayez plus le pouvoir, parce qu'il ne restera personne à conserver. Adieu.

LETTRE V.

CICÉRON A ANTONIUS, EMPEREUR.

J'AVAIS résolu de ne plus vous écrire que des lettres de recommandation; non que je leur crusse beaucoup de pouvoir sur vous, mais pour ne pas faire connaître à ceux qui peuvent m'en demander, que notre amitié est un peu refroidie. Cependant je ne puis voir partir T. Pomponius, l'homme du monde qui sait le mieux ce que je pense de vous et ce que j'ai fait pour vous, votre ami d'ailleurs et le mien, sans me croire obligé de vous écrire quelque chose, surtout lorsqu'il me fait connaître que ce serait le désobliger lui-même. Quand j'at-

ter ipsi Pomponio satisfacere non possem. Ego si abs te summa officia desiderem, mirum nemini videri debeat. Omnia enim a me [20] in te profecta sunt, quæ ad tuum commodum, quæ ad honorem, quæ ad dignitatem pertinerent. Pro iis rebus nullam mihi abs te relatam esse gratiam, tu es optimus testis : contra etiam esse aliquid abs te profectum, ex multis audivi. Nam comperisse [21] me, non audeo dicere, ne forte id ipsum verbum ponam, quod abs te ajunt falso in me solere conferri. Sed ea, quæ ad me delata sunt, malo te ex Pomponio [22], cui non minus molesta fuerunt, quam ex meis litteris, cognoscere. Meus in te animus, quam singulari officio fuerit, et senatus, et populus romanus testis est : tu quam gratus erga me fueris, ipse existimare potes : quantum mihi debeas, ceteri existimant. Ego quæ tua causa antea feci, voluntate sum adductus, posteaque constantia. Sed reliqua, mihi crede, multo majus meum studium, majoremque gravitatem et laborem desiderant. Quæ ego si non profundere ac perdere videbor; omnibus meis viribus sustinebo. Sin autem ingrata esse sentiam; non committam, ut tibi ipse insanire videar [23]. Ea, quæ sint, et cujusmodi, poteris ex Pomponio cognoscere. Atque ipsum tibi Pomponium ita commendo, ut, quamquam ipsius causa confido te facturum esse omnia; tamen abs te hoc petam, ut, si quid in te residet amoris erga me, id omne in Pomponii negotio ostendas. Hoc mihi nihil gratius facere potes. Vale.

tendrais de vous les plus grands services, personne n'en devrait être surpris. Je n'ai rien négligé de tout ce qui appartient à vos intérêts, à votre honneur et à votre dignité. Vous m'êtes témoin vous-même que je suis encore à recevoir la moindre marque de votre reconnaissance. Je sais même de plusieurs personnes, qu'il vous est échappé quelque chose contre moi; car je n'ose dire que je le sache par moi-même, de peur d'employer le même terme que vous avez souvent, dit-on, l'injustice de me reprocher. J'aime donc mieux que vous appreniez ce qu'on m'a rapporté, *de la bouche de Pomponius*, que de mes lettres. Il n'en a pas moins été choqué que moi. Le sénat et le peuple romain peuvent rendre témoignage du zèle que j'ai fait éclater pour vos intérêts. Tout le monde, en un mot, sait les obligations que vous m'avez, et vous savez vous-même quel retour j'ai reçu de vous. Ce que j'ai fait jusqu'à présent est venu d'abord de mon inclination, ensuite de ma constance: mais comptez que ce qui reste à faire demande encore plus de zèle, plus de gravité et de travail. J'y emploierai toutes mes forces, si je m'aperçois que ce ne soit pas les prodiguer et les perdre: mais si j'ai affaire à un ingrat, je ne m'exposerai point à me faire accuser de folie par vous-même. Pomponius vous expliquera le fond de tous ces reproches. Je ne laisse pas de vous le recommander; et quoique je vous croie disposé à tout faire en sa faveur, je vous demande en grâce néanmoins, s'il vous reste un peu d'amitié pour moi, de me le marquer dans l'affaire de Pomponius. Il n'y a rien en quoi vous puissiez m'obliger davantage. Adieu.

EPISTOLA VI.

M. CICERO P. SESTIO [24], L. F. PROQUÆSTORI, S. D.

Cum ad me Decius, librarius, venisset, egissetque mecum, ut operam darem, ne tibi hoc tempore succederetur : quamquam illum hominem frugi et tibi amicum existimabam, tamen, quod memoria tenebam, cujusmodi ad me litteras antea misisses, non satis credidi homini (prudenti), tam valde esse mutatam voluntatem tuam. Sed posteaquam et Cornelia [25] tua Terentiam convenit, et ego cum Q. Cornelio locutus sum : abhibui diligentiam, quotiescumque senatus fuit, ut adessem, plurimumque in eo negotii habui, ut Q. Fufium [26], tribunum plebis, et ceteros, ad quos tu scripseras, cogerem potius mihi credere, quam tuis litteris. Omnino res tota in mensem januarium rejecta erat, sed facile obtinebatur. Ego tua gratulatione commotus, quod ad me pridem scripseras, velle te bene evenire, quod de Crasso domum [27] emissem : emi eam ipsam domum quinquies tricies, aliquanto post tuam gratulationem. Itaque nunc me scito tantum habere æris alieni, ut cupiam conjurare, si quisquam recipiat : sed partim odio inducti, me excludunt, et aperte vindicem conjurationis oderunt, partim non credunt, et a me insidias metuunt, nec putant ei nummos deesse posse, qui ex obsidione [28] fœneratores exemerit. Omnino semissibus [29] magna co-

LETTRE VI.

CICÉRON A P. SEXTIUS, PROQUESTEUR.

Le libraire Décius m'est venu prier d'employer mes soins pour empêcher qu'on ne vous donne un successeur : mais, quoique je le croie fort honnête homme et de vos amis, le souvenir de ce que vous m'aviez marqué par vos lettres m'a fait douter qu'un homme aussi prudent que vous pût avoir si fort changé de sentiment. Cependant depuis que Cornélia, votre épouse, a vu là-dessus Térentia, et que je me suis moi-même expliqué avec Q. Cornélius, je n'ai pas manqué de me trouver au sénat chaque fois qu'il s'est assemblé, et je n'ai pas eu peu de peine à persuader à Q. Fufius, tribun du peuple, et à tous ceux à qui vous aviez écrit, de s'en rapporter à moi plutôt qu'à vos lettres. Toute l'affaire est rejetée au mois de janvier ; mais vous obtiendrez facilement ce que vous désirez. Les félicitations que vous me fîtes il y a quelque temps, dans la supposition que j'avais acheté la maison de Crassus, ont contribué à me la faire acheter en effet, peu après que j'eus reçu votre compliment. Apprenez donc que je suis à présent si chargé de dettes, que j'entrerais volontiers dans quelque conjuration, si l'on consentait à m'y recevoir : mais entre les gens de cette espèce, les uns me portent une haine ouverte, et ne veulent point recevoir un vengeur de conspiration : les autres se défient de moi et craignent que je ne leur dresse quelque piége : enfin ils ne peuvent s'imaginer que celui qui a délivré tant de gens riches du péril d'un siége, soit dans le cas de manquer d'argent. Il ne manque point à ceux qui cherchent à s'enrichir dans les affaires publiques : pour moi, je

pia est. Ego autem meis rebus gestis hoc sum assecutus, ut bonum nomen existimer. Domum tuam atque ædificationem omnem perspexi, et vehementer probavi. Antonium [30], etsi ejus in me officia omnes desiderant : tamen in senatu gravissime ac diligentissime defendi, senatumque vehementer oratione mea atque auctoritate commovi. Tu ad me velim litteras crebrius mittas. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. M. F. CICERO, CN. POMPEIO [31] CN. F. MAGNO, IMPERATORI, S. D.

S. T. E. Q. V. B. E. E. V. [32] Ex litteris tuis, quas publice misisti [33], cepi una cum omnibus incredibilem voluptatem. Tantam enim spem otii [34] ostendisti, quantam ego semper omnibus, te uno fretus, pollicebar. Sed hoc scito, tuos veteres hostes [35], novos amicos, vehementer litteris perculsos, atque ex magna spe deturbatos, jacere. Ad me autem litteras, quas misisti, quamquam exiguam [36] significationem tuæ erga me voluntatis habebant, tamen mihi scito jucundas fuisse. Nulla enim re tam lætari soleo, quam meorum officiorum conscientia : quibus si quando non mutue respondetur, apud me plus officii residere facillime patior. Illud non dubito, quin, si te mea summa erga te studia parum mihi adjunxerint, respublica nos inter nos conciliatura, conjuncturaque

n'ai acquis par mes actions qu'une assez bonne renommée. J'ai examiné soigneusement votre maison et tous les édifices; j'en suis fort satisfait. Quoique tout le monde remarque qu'Antoine ne me sert point comme il le devrait, je n'ai pas laissé de le défendre au sénat avec beaucoup de zèle et de gravité, et je me suis aperçu que mon discours et mon autorité avaient fait une vive impression sur l'assemblée. Pour vous, je vous exhorte à m'écrire plus souvent. Adieu.

LETTRE VII.

CICÉRON A CN. POMPÉE LE GRAND, EMPEREUR.

J'ai reçu une satisfaction incroyable, mais qui m'a été commune avec toute la ville, de la lettre que vous avez adressée au public, dans laquelle vous nous donnez des assurances de cette paix, que la confiance que j'ai dans vous seul m'a toujours fait annoncer; mais je ne dois point vous dissimuler que vos anciens ennemis, qui aspirent aujourd'hui à votre amitié, en ont été choqués et déconcertés. A l'égard de la lettre particulière que vous m'écrivez, quoique je n'y aie trouvé que de fort légères marques de votre amitié, elle n'a pas laissé de me causer beaucoup de plaisir; car rien ne m'en cause tant que le témoignage que je puis me rendre de mon zèle dans les services; et si l'on n'y répond pas toujours, je ne suis pas fâché que la balance du compte soit en ma faveur. Cependant je me flatte que si le zèle extrême dont j'ai toujours fait profession pour vos intérêts, ne m'a pas fait auprès de vous tout le mérite que j'aurais souhaité, l'intérêt public aura du moins

sit. Ac, ne ignores, quid ego in tuis litteris desideràrim : scribam aperte, sicut et mea natura, et nostra amicitia postulat. Res eas gessi, quarum aliquam in tuis litteris, et nostræ necessitudinis, et reipublicæ causa, gratulationem exspectavi : quam ego abs te prætermissam esse arbitror, quod vererere, ne cujus animum offenderes. Sed scito, ea, quæ nos pro salute patriæ gessimus, orbis terræ judicio ac testimonio comprobari. Quæ, cum veneris, tanto consilio, tantaque animi magnitudine a me gesta esse cognosces, ut tibi multo majori, quam Africanus [37] fuit, tamen non multo minorem, quam Lælium [38], facile et in republica, et in amicitia, adjunctum esse patiare. Vale.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. M. LICINIO P. F. CRASSO [39], S. D.

Quantum meum studium exstiterit dignitatis tuæ, vel tuendæ, vel etiam augendæ, non dubito, quin ad te omnes tui scripserint. Non enim fuit, aut mediocre, aut obscurum, aut ejusmodi, quod silentio posset præteriri. Nam et cum consulibus, et cum multis consularibus tanta contentione decertavi, quanta numquam antea ulla in causa, suscepique mihi perpetuam propugnationem pro omnibus ornamentis tuis : veterique nostræ necessitudini jamdiu debitum, sed multa varietate temporum interruptum

la force de nous unir étroitement. Et pour ne pas vous déguiser ce que je m'attendais à trouver dans votre lettre, je vous avouerai, avec toute la franchise qui convient à mon caractère et à notre amitié, que j'attendais de vous, par considération pour la république autant que pour notre liaison, quelque félicitation sur les événemens de mon consulat. Je m'imagine que votre silence n'est venu que de la crainte d'offenser certaines personnes : mais je serais fâché que vous ignorassiez que ce que j'ai fait pour le salut de la patrie, a mérité les applaudissemens de toute la terre. Vous reviendrez à Rome ; et vous trouverez que je me suis conduit avec tant de prudence et de grandeur d'âme, que vous, qui êtes fort supérieur à Scipion, vous ne ferez pas difficulté de m'admettre, moi qui ne suis pas trop inférieur à Lélius, à la participation des affaires publiques, et à la familiarité particulière de votre amitié. Adieu.

LETTRE VIII.

CICÉRON A M. LICINIUS CRASSUS.

Je ne doute point que tous vos amis ne vous aient informé avec combien de zèle je me suis employé au soutien et même à l'augmentation de votre dignité. Je ne vous parle point d'un service obscur ou médiocre, ou de nature à demeurer enseveli dans le silence. Je suis entré en lice avec les consuls et quantité de consulaires, et je ne me souviens point d'avoir jamais marqué plus de chaleur dans aucune cause. Je me suis engagé dans un combat perpétuel pour la défense de vos prérogatives : enfin je me suis parfaitement acquitté de ce que je devais depuis long-temps à notre ancienne liaison, quoiqu'elle

officium cumulate reddidi. Neque mehercule umquam mihi tui aut colendi aut ornandi voluntas defuit : sed quædam pestes hominum, laude aliena dolentium, et te nonnumquam a me alienarunt, et me aliquando immutarunt tibi. Sed exstitit tempus, optatum mihi magis quam speratum, ut, florentissimis tuis rebus, mea perspici posset et memoria nostræ voluntatis, et amicitiæ fides. Sum enim consecutus, non modo ut domus tua tota, sed ut cuncta civitas me tibi amicissimum esse cognosceret. Itaque et præstantissima omnium feminarum, uxor tua [40], et eximia pietate, virtute, gratia, tui Crassi [41], meis consiliis, monitis, studiis, actionibusque nituntur : et senatus populusque romanus intelligit, tibi absenti nihil esse tam promtum, aut tam paratum, quam in omnibus rebus, quæ ad te pertineant, operam, curam, diligentiam, auctoritatem meam. Quæ sint acta, quæque agantur, domesticorum tibi litteris declarari puto. De me sic existimes, ac tibi persuadeas vehementer velim, non me repentina aliqua voluptate, aut fortuito, ad tuam amplitudinem meis officiis amplectendam incidisse : sed, ut primum forum attigerim [42], spectasse semper, ut tibi possem quam maxime esse conjunctus. Quo quidem ex tempore, memoria teneo, neque meam tibi observantiam, neque mihi tuam summam benivolentiam ac liberalitatem defuisse. Si quæ interciderunt, non tam re, quam suspicione violata : ea cum fuerint et falsa et inania, sint evulsa ex omni memoria vitaque nostra.

ait été interrompue par la variété des incidens. Au fond, jamais l'envie de vous servir ou de contribuer à votre gloire ne s'est refroidie dans mon cœur : mais la malignité de certaines gens, qui s'affligent de l'honneur d'autrui, vous a quelquefois inspiré de l'éloignement pour moi, et m'a fait changer aussi de conduite avec vous. Enfin, par un événement conforme à mes désirs plutôt qu'à mes espérances, j'ai trouvé l'occasion, dans un temps où vos affaires sont très-florissantes, de faire éclater mes véritables inclinations et la fidélité que je dois à notre amitié. Ce n'est pas à votre maison seulement, c'est à toute la ville que j'ai fait heureusement connaître combien je vous suis attaché. Aussi Tertulla, votre femme, l'honneur de son sexe, et vos deux fils dont je ne puis trop louer la vertu, le mérite, et la tendresse pour leur père, se reposent-ils avec confiance sur mes conseils, sur mon zèle et sur mes services : tandis que le sénat et le peuple romain s'aperçoivent que dans tout ce qui appartient à vos intérêts pendant votre absence, vous n'avez rien qui vous soit plus dévoué que mes soins, mon travail, ma diligence et tout mon crédit. On vous écrit sans doute de votre maison, ce qui s'est passé et ce qui se passe actuellement. Je souhaiterais, pour ce qui me regarde, que loin d'attribuer au hasard ou à quelque mouvement imprévu la chaleur que j'ai marquée pour votre service, vous fussiez absolument persuadé que dès le premier instant de mon entrée au forum, je me suis toujours proposé de vivre avec vous dans la plus étroite liaison. Et je me rappelle fort bien que depuis ce temps-là je ne me suis jamais relâché dans les soins que je vous ai rendus ; comme votre amitié et votre bonté pour moi ne se sont jamais refroidies. S'il s'est élevé par intervalles quelques vapeurs qui aient moins blessé le fond de nos sentimens que les apparences, elles

fato nescio quo accidit? Si quis forte fuerit, qui nostræ dignitati obesse velit, peto a te, ut tuam consuetudinem et liberalitatem in me absente defendendo mihi præstes. Litteras ad senatum de rebus nostris gestis, quo exemplo miseram, infra tibi perscripsi. Dicitur mihi tuus servus anagnostes [46] fugitivis cum Vardæis [47] esse : de quo tu mihi nihil mandasti : ego tamen, terra marique ut conquireretur, præmandavi : et profecto tibi illum reperiam, nisi si in Dalmatiam aufugerit. Et inde tamen aliquando eruam. Tu nos fac ames. Vale. A. d. V. idus quintiles, ex castris, Narona [48].

EPISTOLA X.

P. VATINIUS CICERONI SUO, S. D.

S. V. B. E. E. Q. V. De Dionysio tuo adhuc nihil extrico : et eo minus, quod me frigus dalmaticum, quod illinc ejecit, etiam hic refrigeravit. Sed tamen non desistam, quin illum aliquando eruam. [a] Sed tu omnia mihi dura imperas. De Catilio [49] nescio quid ad me scripsisti deprecationis diligentissimæ. Apage te cum nostro Sexto Servilio. Nam mehercule ego illum quoque amo. Sed hujusmodi vos clientes, hujusmodi causas recipitis? hominem unum omnium

[a] Sed tamen o.

par quelle raison, me fait aisément des jaloux. Assurément on ne me reprochera point de le mériter : mais c'est ce qui importe peu, si mon destin m'expose en effet à ce désagrément. Peut-être serai-je assez malheureux pour trouver quelqu'un qui entreprendra de nuire à ma dignité. Je vous prie de suivre, avec votre bonté ordinaire, la coutume que vous avez de me défendre dans mon absence. Vous trouverez au bas de cette lettre une copie de celle que j'ai écrite au sénat, pour l'informer de mes actions. Mais, pourquoi ne m'avez-vous rien dit de Dionysius, votre lecteur? J'ai appris que cet esclave fugitif s'était sauvé chez les Vardes, et votre silence ne m'empêche point de le faire chercher par mer et par terre : comptez que je vous le découvrirai, s'il n'est pas passé dans la Dalmatie, et que je l'en tirerais même tôt ou tard. Aimez-moi, et prenez soin de votre santé. 5 juillet, au camp de Narone.

LETTRE X.

P. VATINIUS A SON CHER CICÉRON.

Il ne m'a point encore été possible de rien apprendre de votre Dionysius, surtout depuis que le froid de Dalmatie, qui m'a forcé de quitter ce canton, se fait sentir jusques ici. Cependant je ne cesserai de le faire chercher, qu'après l'avoir découvert. Au reste, tout ce que vous m'ordonnez est assez difficile. Je ne comprends pas trop bien vos ardentes sollicitations en faveur de Catilius. Y pensez-vous, au sujet de notre Sextus Servilius? car, en vérité, je l'aime beaucoup aussi. Mais recevez-vous des cliens de cette espèce et des causes de cette nature? Quoi! le plus cruel de tous les hommes, qui a tué, pris, ruiné tant de personnes libres, de mères de famille

crudelissimum, qui tot ingenuos, matresfamilias, cives romanos occidit, arripuit, disperdidit, regiones vastavit? Simius, non semissis [50] homo, contra me arma tulit, et eum bello cepi. Sed tamen, mi Cicero, quid facere possum? Omnia, mehercule, cupio, quæ tu mi imperas. Meam animadversionem et supplicium, quo usurus eram in eum, quem cepissem, remitto tibi et condono. Quid illis respondere possum, qui sua bona direpta, naves expugnatas, fratres, liberos, parentes occisos, actione expostulant? Si mehercules Appii os haberem, in cujus locum [51] suffectus sum, tamen hoc sustinere non possem. Quid ergo est? faciam omnia sedulo, quæ te sciam velle. Defenditur a Q. Volusio, tuo discipulo [52]: si forte ea res poterit adversarios fugare. In eo maxima spes est. Nos, si quid erit istic opus, defendes. Cæsar adhuc mihi injuriam facit: de meis supplicationibus, et rebus gestis dalmaticis adhuc non refert: quasi vero non justissimi [53] triumphi in Dalmatia res gesserim. Nam si hoc exspectandum est, dum totum bellum conficiam: viginti oppida sunt Dalmatiæ antiqua; quæ [a] ipsa sibi adsciverunt amplius sexaginta. Hæc nisi omnia expugno, si mihi supplicationes non decernuntur, longe alia conditione ego sum, ac ceteri imperatores.. ......

[b] Ego post [54] supplicationes mihi decretas, in Dalmatiam profectus sum: sex oppida vi oppugnando cepi. Unum hoc, quod erat maximum, quater a me

[a] Ipsi. — [b] Hæc cohærent superioribus.

et de citoyens romains? un homme qui a ravagé des provinces entières? ce singe, car je le regarde à peine comme un homme, a pris les armes contre moi, et je l'ai fait prisonnier. Cependant, mon cher Cicéron, comment faire? suis-je capable de résister à vos ordres? je renonce, en votre considération, à la résolution de punir, et je vous accorde la grâce d'un prisonnier que je destinais au supplice. Mais, que répondre à ceux qui me portent leurs plaintes du pillage de leurs biens, de la prise de leurs vaisseaux, de la mort de leurs frères, de leurs enfans et de leurs proches parens? quand j'aurais l'effronterie d'Appius, à qui j'ai succédé, je ne pourrais pas soutenir leurs reproches. N'importe, je ferai ponctuellement tout ce que je saurai que vous désirez. Le défenseur est Q. Volusius, votre disciple : peut-être cette qualité servira-t-elle à mettre les adversaires en fuite; c'est là-dessus du moins que porte ma principale espérance. Si j'avais besoin moi-même de défense à Rome, je compte sur votre secours. César continue de me faire une grande injustice, en différant de proposer la supplication pour les avantages que j'ai remportés en Dalmatie; comme si je n'avais point fait assez pour être en droit de prétendre à l'honneur du triomphe. On veut donc attendre jusqu'à la fin de la guerre : mais il y a dans la Dalmatie vingt villes anciennes, qui en ont plus de soixante autres dans leur ligne; si l'on attend pour me décerner une supplication que je les aie toutes prises, ma condition est assurément beaucoup plus triste que celle des autres empereurs.

Depuis le décret qui m'accorde des supplications, je suis retourné dans la Dalmatie : je m'y suis rendu maître de six villes, et d'une en particulier qui est très grande, et qu'on peut dire que j'ai prise quatre fois; car j'ai forcé successive-

jam captum. Quattuor enim turres et quattuor muros cepi, et arcem eorum totam : ex qua me nives, frigora, imbres detruserunt : indigneque, mi Cicero, oppidum captum, et bellum jam confectum relinquere sum coactus. Quare te rogo, si opus erit, ad Cæsarem [55] meam causam agas, meque tibi in omnis partes defendendum putes; hoc existimans, neminem te tui amantiorem habere. Vale. Data non. decembribus, Narona.

EPISTOLA XI.

M. T. C. P. VATINIO, IMPERATORI, S. D.

Grata tibi mea esse officia non miror. Cognovi enim te gratissimum omnium : idque numquam destiti prædicare. Nec enim tu mihi habuisti modo gratiam, verum etiam cumulatissime retulisti. Quamobrem reliquis tuis rebus omnibus, pari me studio erga te et eadem voluntate cognosces. Quod mihi feminam primariam, Pompejam, uxorem tuam, commendas [56] : cum Sura [57] nostro statim tuis litteris lectis locutus sum, ut ei meis verbis diceret, ut, quidquid opus esset, mihi denuntiaret : me omnia, quæ ea vellet, summo studio curaque facturum : itaque faciam, eamque, si opus esse videbitur, ipse conveniam. Tu tamen ei velim scribas, ut nullam rem, neque tam magnam, neque tam parvam putet, quæ mihi aut difficilis, aut parum me digna videatur. Omnia, quæ

ment quatre tours et quatre murs. Je me suis mis en possession du fort : mais la neige, la rigueur du froid, les pluies m'en ont chassé, et j'ai eu le chagrin, mon cher Cicéron, de me voir indignement contraint d'abandonner une place conquise et une guerre déjà presque achevée. Je vous supplie donc, s'il en est besoin, de prendre mes intérêts auprès de César, et de vous faire un devoir de me défendre contre toutes sortes d'accusations. Vous ne sauriez refuser ce service à l'homme du monde qui vous aime le plus. Adieu. A Nérone, le 7 de décembre.

LETTRE XI.

CICÉRON A P. VATINIUS, EMPEREUR.

Il n'est pas surprenant pour moi que vous soyez sensible à mes services ; car je vous connais pour l'homme du monde le plus capable de reconnaissance, et je n'ai jamais cessé de parler de vous dans ces termes. Non-seulement vous m'avez marqué le retour que vous avez cru me devoir, mais vous l'avez porté au-delà des bornes. Ne doutez pas que, dans tout ce qui continuera de vous intéresser, vous ne me trouviez toujours le même zèle et la même inclination. Vous me recommandez Pompéia, votre épouse. J'ai assurément toute la considération que je dois pour son rang ; et j'ai chargé aussitôt Sura de lui dire de ma part, qu'elle n'avait qu'à m'expliquer ses volontés, et que je ne manquerais pas de les exécuter avec tout le soin et le zèle possibles. Comptez effectivement que je m'en ferai un devoir : je me rendrai même chez elle, s'il en est besoin. Ecrivez-lui donc qu'il n'y a point d'affaire importante que je puisse trouver difficile pour la servir, ni d'affaire légère qui

in tuis rebus agam, et non laboriosa mihi, et honesta videbuntur. De Dionysio, si me amas, confice. Quamcumque ei fidem dederis [58], præstabo. Si vero improbus fuerit, ut est: duces eum (captivum) in triumpho. Dalmatis dii male faciant, qui tibi molesti sunt. Sed, ut scribis, brevi capientur, et illustrabunt res tuas gestas. Semper enim habiti sunt bellicosi. Vale.

EPISTOLA XII.

M. T. C. L. LUCCEIO [59], Q. F., S. D.

Coram me tecum eadem hæc agere sæpe conantem deterruit pudor quidam, pæne subrusticus; quæ nunc expromam absens audacius. Epistola enim non erubescit. Ardeo cupiditate incredibili, neque, ut ego arbitror, reprehendenda, nomen ut nostrum scriptis illustretur et celebretur tuis. Quod etsi mihi sæpe ostendis, te esse facturum: tamen ignoscas velim huic festinationi meæ. Genus enim scriptorum tuorum, etsi erat semper a me vehementer exspectatum, tamen vicit opinionem meam, meque ita vel cepit, vel incendit, ut cuperem quam celerrime res nostras monumentis commendari tuis. Neque enim me solum commemoratio posteritatis ad spem quandam immortalitatis rapit: sed etiam illa cupiditas, ut vel auctoritate testimonii tui, vel indicio benivolentiæ, vel sua-

puisse me paraître au-dessous de moi. Enfin, tout ce que je ferai pour vous me paraîtra honorable et facile. Si vous avez quelque amitié pour moi, finissez, je vous prie, l'affaire de Dionysius. Je ratifie tout ce que vous lui promettrez : mais s'il continue de faire le méchant, vous l'amenerez prisonnier, comme en triomphe. Que le ciel nous délivre de ces Dalmates, qui vous causent tant d'embarras! Mais j'espère, comme vous me l'écrivez, que vous les réduirez bientôt, et qu'ils serviront de lustre à l'histoire de votre vie : car c'est une nation qui a toujours passé pour belliqueuse. Adieu.

LETTRE XII.

CICÉRON A L. LUCCÉIUS.

L'absence va me donner plus de hardiesse à vous expliquer ce qu'une modestie mal entendue ne m'a pas permis de vous dire de bouche, quoique j'en aie formé le dessein plusieurs fois. Les lettres, dit-on, ne rougissent point. Je me sens une passion extrême, et je ne crois point qu'on puisse m'en faire un reproche, de voir mon nom illustré et célébré par vos écrits. Vous m'avez témoigné plus d'une fois que c'était votre dessein; mais vous me ferez la grâce de pardonner à mon impatience. Avec quelque empressement que j'aie toujours attendu vos ouvrages, parce que j'en estime beaucoup le genre, ils ont surpassé l'opinion que j'en avais. J'en suis charmé, ou plutôt ils m'ont échauffé d'une ardeur si vive, qu'elle me fait désirer de vous voir commencer promptement l'histoire de mes actions. Et ce n'est pas seulement la pensée de l'avenir qui me fait concevoir une certaine espérance de l'immortalité; mais je souhaiterais de jouir, pendant ma vie, de l'autorité de votre

vitate ingenii, vivi perfruamur. Neque tamen, hæc cum scribebam, eram nescius, quantis oneribus premerere susceptarum rerum et jam institutarum : sed quia videbam, italici belli [60] et civilis historiam jam a te pæne esse perfectam : dixeras autem mihi, te reliquas res ordiri : deesse mihi nolui, quin te admonerem, ut cogitares, conjunctene malles cum reliquis rebus nostra contexere, an, ut multi Græci fecerunt, Callisthenes [61] troicum bellum, Timæus [62] Pyrrhi, Polybius [63] numantinum (qui omnes a perpetuis suis historiis ea, quæ dixi, bella separaverunt), tu quoque item civilem conjurationem ab hostilibus externisque bellis [a] sejungere. Equidem ad nostram laudem non multum video interesse : sed ad properationem meam quiddam interest, non te exspectare, dum ad locum venias; ac statim causam illam totam et tempus arripere. Et simul, si uno in argumento, unaque in persona, mens tua tota versabitur : cerno jam animo, quanto omnia uberiora atque ornatiora futura sint. Neque tamen ignoro, quam impudenter faciam, qui primum tibi tantum oneris imponam (potest enim mihi denegare occupatio tua), deinde etiam, ut ornes me, postulem. Quid, si illa tibi non tantopere videntur ornanda? Sed tamen, qui semel verecundiæ fines transierit, eum bene et naviter oportet esse impudentem. Itaque te plane etiam atque etiam rogo, ut et ornes ea vehementius etiam, quam fortasse sentis, et in eo leges historiæ [64] negligas : gratiamque illam, de

[a] Sejungeres.

témoignage, ou, si vous voulez, d'une si bonne marque de votre amitié et d'un si doux fruit de vos talens. En vous faisant cette prière, je n'ignore point que vous avez entrepris et commencé un grand nombre d'autres ouvrages. Mais voyant que vous avez presque achevé l'histoire de la guerre italique et civile, et que vous êtes prêt à traiter la suite, je croirais me manquer à moi-même, si je ne vous portais à faire réflexion lequel vaut le mieux, ou de mêler ce qui me regarde avec le reste de votre narration; ou bien, à l'exemple des Grecs, qui ont tous traité à part les guerres particulières; Callisthènes celle de Troie; Timée celle de Pyrrhus; Polybe celle de Numance; de séparer la conjuration de Catilina des autres événemens qui regardent nos guerres étrangères. J'y vois peu de différence par rapport à ma réputation; mais par rapport à mon empressement, il importe assez de ne point attendre que vous soyez au véritable lieu des affaires qui me touchent, et d'en commencer dès aujourd'hui l'histoire. D'ailleurs, je conçois qu'en vous attachant à une seule personne et à un seul sujet, vous aurez plus de facilité et d'abondance.

Il y a peut-être de l'imprudence à vous imposer un fardeau que vos occupations peuvent vous empêcher de recevoir; et peut-être n'y en a-t-il pas moins à vous demander des louanges. Qui m'assurera même que vous m'en jugiez tout-à-fait digne? Mais, quand une fois on a passé les bornes de la pudeur, il n'est plus question d'être effronté à demi. Je vous demande donc en grâce de ne pas vous arrêter si exactement à la vérité ni aux lois de l'histoire; et si vous sentiez quelque mouvement de cette faveur dont vous parlez agréablement dans une de vos préfaces, et par laquelle vous déclarez que vous ne vous êtes pas laissé plus ébranler que l'Hercule de Xénophon ne le fut par la volupté, je vous prie de vous y livrer un peu

qua suavissime quodam in procœmio scripsisti, a qua te affici non magis potuisse demonstras, quam Herculem Xenophontium [65] illum a voluptate : ea si me tibi vehementius commendabit, ne aspernere, amorique nostro plusculum etiam, quam [a] concedat veritas, largiare. Quodsi te adducemus, ut hoc suscipias : erit, [b] ut mihi persuadeo, materies digna facultate et copia tua. A principio enim conjurationis usque ad reditum nostrum videtur mihi modicum quoddam corpus confici posse : in quo et illa poteris uti civilium commutationum scientia, vel in explicandis causis rerum novarum, vel in remediis incommodorum, cum et reprehendes ea, quæ vituperanda duces, et, quæ placebunt, exponendis rationibus comprobabis, et, si liberius, ut consuesti, agendum putabis, multorum in nos perfidiam, insidias, proditionem notabis. Multam etiam casus nostri tibi varietatem in scribendo suppeditabunt, plenam cujusdam voluptatis, quæ vehementer animos hominum [c] in legendo tenere possit. Nihil est enim aptius ad delectationem lectoris, quam temporum varietates, fortunæque vicissitudines : quæ etsi nobis optabiles in experiendo non fuerunt, in legendo tamen erunt jucundæ. Habet enim præteriti doloris secura recordatio delectationem. Ceteris vero, nulla perfunctis propria molestia, casus autem alienos sine ullo dolore intuentibus, etiam ipsa misericordia est jucunda. Quem enim nostrum ille moriens apud Mantineam [66]

[a] Concedet. — [b] Abest *ut*. — [c] In legendo scripto retinere.

en faveur de notre amitié, et de ne pas même vous arrêter trop scrupuleusement aux bornes de la vérité. Si je puis vous engager à commencer l'ouvrage, je suis persuadé que vous trouverez le sujet digne de votre abondance et de vos autres talens. Depuis le commencement de la conspiration jusqu'à mon retour, il me semble qu'il y a la matière d'un volume raisonnable. Vous pourrez vous y faire honneur de la parfaite connaissance que vous avez de toutes nos révolutions civiles, lorsqu'en expliquant les différentes causes des innovations et les remèdes qu'on pouvait apporter au désordre, vous relèverez les fautes qu'on a commises; et vous confirmerez par de justes raisonnemens ce qui sera conforme à vos principes. Si vous croyez devoir parler librement, suivant votre usage, vous ferez sans doute remarquer les perfidies, les piéges, les trahisons dont j'ai eu le malheur d'être l'objet. Mes disgrâces ont une variété qui en mettra beaucoup dans votre ouvrage, et qui fera trouver une certaine douceur dans une lecture si intéressante. En effet, si quelque chose est capable d'attacher un lecteur, c'est cette multiplicité de circonstances et ces vicissitudes de fortune, qu'il n'est point agréable d'éprouver soi-même, mais qu'on trouve de la douceur à lire; car le souvenir d'une douleur passée, quand on le rappelle dans une situation tranquille, cause une véritable satisfaction, et la seule compassion est un sentiment fort doux pour ceux qui n'ont eu rien à souffrir, et qui considèrent les infortunes d'autrui sans y être eux-mêmes exposés. Qui pourrait se défendre d'une pitié délicieuse, à la vue d'Épaminondas mourant au champ de Mantinée; lorsqu'après s'être fait assurer qu'on a sauvé son bouclier, il ordonne enfin qu'on arrache le trait dont il est percé, et que, dans la douleur de sa blessure, il expire avec autant de fermeté que de gloire? Qui ne sentirait pas son at-

Epaminondas non cum quadam miseratione delectat? qui tum denique sibi avelli jubet spiculum, posteaquam ei percontanti dictum est, clypeum esse salvum [67] : ut etiam in vulneris dolore æquo animo cum laude moreretur. Cujus studium in legendo non erectum Themistocli fuga redituque [68] retinetur? Etenim ordo ipse annalium mediocriter nos retinet, quasi enumeratione fastorum. At viri sæpe excellentis ancipites variique casus habent admirationem, exspectationem, lætitiam, molestiam, spem, timorem : si vero exitu notabili concluduntur; expletur animus jucundissima lectionis voluptate. Quo mihi acciderit optatius, si in hac sententia fueris, ut a continentibus tuis scriptis, in quibus perpetuam rerum gestarum historiam complecteris, secernas hanc quasi fabulam [69] rerum eventorumque nostrorum. Habet enim varios actus, multasque actiones et consiliorum et temporum. Ac non vereor, ne assentatiuncula quadam aucupari tuam gratiam videar, cum hoc demonstrem, me a te potissimum ornari celebrarique velle. Neque enim tu is es, qui, [a] qui scis, nescias : et qui non eos magis, qui te non admirentur, invidos, quam eos, qui laudent, assentatores arbitrere. Neque autem ego sum ita demens, ut me sempiternæ gloriæ per eum commendari velim, qui non ipse quoque in me commendando propriam ingenii gloriam consequatur. Neque enim Alexander ille, gratiæ causa ab Apelle potissimum pingi, et a Lysippo [70] fingi vole-

[a] Quid sis.

tention soutenue, par le récit de la fuite et du retour de Thémistocle? Le seul ordre des années ne fait trouver qu'un plaisir médiocre dans le dénombrement des fastes. Mais en suivant un grand homme dans les aventures et les dangers de sa vie, on ne manque guère de ressentir tour à tour les divers mouvemens de l'admiration, de l'attente, de la joie, de la tristesse, de l'espérance et de la crainte : et si la catastrophe est extraordinaire, rien ne paraît si charmant que cette lecture. C'est ce qui me fait souhaiter ardemment que vous preniez le parti de séparer du corps de votre histoire ce que je puis appeler la *fable* de mes actions. Croyez-moi, elle aura plus d'un acte où la prudence et la fortune joueront bien des rôles différens. Au reste, lorsque je vous marque un désir si pressant d'être loué par votre plume, je ne crains pas qu'on m'accuse de vouloir vous gagner par une petite flatterie. Un homme tel que vous ne peut ignorer son propre mérite, et doit plutôt traiter de jaloux ceux qui lui refusent de l'admiration, que ceux qui le louent, de flatteurs. Je ne suis pas non plus assez insensé pour confier le soin de ma gloire à quelqu'un qui n'aurait pas d'honneur à prétendre pour lui-même de ce qu'il entreprendrait pour le mien. Ce ne fut point par faveur pour Apelles et pour Lysippe qu'Alexandre voulut être peint de la main du premier, et représenté par l'autre en statue ; mais parce qu'il espérait de recueillir autant de gloire qu'eux de leur habileté. Cependant le mérite de ces artistes ne consistait qu'à faire connaître la véritable figure du corps ; et les grands hommes n'en seraient pas moins célèbres quand ils seraient privés de cet avantage. Agésilaüs, qui ne souffrit point qu'on le représentât en peinture ni en statue, mérite-t-il moins d'éloges que ceux qui ont employé ces deux secours? Le petit ouvrage de Xénophon, qui contient ses louanges,

bat; sed quod illorum artem cum ipsis, tum etiam sibi gloriæ fore putabat. Atque illi artifices corporis simulacra ignotis [71] nota faciebant : quæ vel si nulla sint, nihilo sint tamen obscuriores clari viri. Nec minus est Spartiates Agesilaus ille perhibendus, qui neque pictam neque fictam imaginem suam passus est esse, quam qui in eo genere laborarunt. Unus enim Xenophontis [72] libellus in eo rege laudando facile omnes imagines omnium statuasque superavit. Atque hoc præstantius mihi fuerit et ad lætitiam animi, et ad memoriæ dignitatem, si in tua scripta pervenero, quam si in ceterorum, quod non ingenium mihi solum suppeditatum fuerit tuum, sicut Timoleonti [73] a Timæo, aut ab Herodoto Themistocli, sed etiam auctoritas clarissimi et spectatissimi viri, et in reipublicæ maximis gravissimisque causis cogniti, atque in primis probati : ut mihi non solum præconium, quod, cum in Sigæum venisset Alexander, ab Homero Achilli tributum esse dixit, sed etiam grave testimonium impertitum clari hominis magnique videatur. Placet enim Hector ille mihi Nævianus [74], qui non tantum laudari se lætatur, sed addit etiam, a laudato viro. Quod si a te non impetro, hoc est, si quæ te res impedierit (neque enim fas esse arbitror, quidquam me rogantem abs te non impetrare), cogar fortasse facere, quod nonnulli sæpe [a] reprehenderunt : scribam ipse de me : multorum tamen exemplo [75], et clarorum virorum. Sed, quod te non fugit, hæc sunt in

[a] Reprehendunt.

a plus contribué seul à sa gloire que toutes les statues et les peintures du monde. Mais ce qui me fait espérer de votre plume beaucoup plus de satisfaction que de celle d'un autre, et plus de dignité pour ma mémoire, c'est que je ne profiterai pas seulement de votre esprit, comme Timoléon de celui de Timée, et Thémistocle de celui d'Hérodote, mais encore de votre autorité, qui est celle d'un homme célèbre et respectable, dont le nom s'est fait connaître et dont le mérite est éprouvé dans les plus importantes affaires de la république. Ainsi, avec un éloge tel qu'Achille le reçut d'Homère, comme Alexandre en félicita sa mémoire lorsqu'il vint à Sigée, j'aurais en ma faveur le témoignage d'un homme illustre et grand lui-même. J'aime cet Hector de Névius, qui ne se réjouit pas seulement des louanges qu'il recevait, mais encore de les recevoir d'un homme qui en avait lui-même reçu.

Si je n'obtiens point de vous cette grâce, ou plutôt si quelque obstacle s'y opposait; car je ne vous crois point capable de refuser quelque chose à ma prière; peut-être serai-je forcé de prendre un parti qui n'est point approuvé de tout le monde : je serai moi-même l'écrivain de mon histoire, et cette entreprise sera justifiée par l'exemple de plusieurs grands hommes. Cependant vous savez qu'elle est sujette à deux inconvéniens : la modestie demande beaucoup de réserve sur les louanges quand on écrit ses propres actions, et l'amour-propre porte l'écrivain à passer sur ce qui peut l'exposer à quelque reproche; sans compter que la vérité perd alors une partie de son poids. Enfin l'on ne manque point de censeurs et de gens qui vous accusent d'être moins modestes que les hérauts des jeux publics, qui, après avoir couronné les vainqueurs et publié leurs noms à haute voix, se servent de la voix d'autrui pour faire publier leur propre victoire lorsqu'ils ont

hoc genere vitia. Et verecundius ipsi de sese scribant, necesse est, si quid est laudandum, et prætereant, si quid reprehendendum est. Accedit etiam, ut minor sit fides, minor auctoritas; multi denique reprehendant, et dicant, verecundiores esse præcones [76] ludorum gymnicorum, qui cum ceteris coronas imposuerint victoribus, eorumque nomina magna voce pronuntiarint, cum ipsi ante ludorum missionem corona donentur, alium præconem adhibeant, ne sua voce ipsi se victores esse prædicent. Hæc nos vitare cupimus, et, si recipis causam nostram, vitabimus : idque ut facias, rogamus. Ac ne forte mirere, cur, cum mihi sæpe ostenderis, te accuratissime nostrorum temporum consilia atque eventus litteris mandaturum, a te id nunc tanto opere et tam multis verbis petamus : illa nos cupiditas incendit, de qua initio scripsi, festinationis, quod alacres animo sumus : ut et ceteri, viventibus nobis, ex litteris tuis nos cognoscant, et nosmetipsi vivi gloriola nostra perfruamur. His de rebus, quid acturus sis, si tibi non est molestum, rescribas mihi velim. Si enim suscipis causam, conficiam commentarios rerum omnium : sin autem differs me in tempus aliud, coram tecum loquar. Tu interea non cessabis, et ea, quæ habes instituta, perpolies, nosque diliges. Vale.

eux-mêmes l'honneur de la remporter. Voilà ce que je souhaite d'éviter et ce que j'éviterai effectivement, si vous vous chargez de l'entreprise que je vous propose. C'est ce que je vous prie de m'accorder. Si vous étiez surpris que, m'ayant promis tant de fois d'écrire avec soin l'histoire de mon temps, je ne laisse pas de vous en presser si ardemment et de m'étendre beaucoup là-dessus; je réponds que c'est l'impatience dont je vous ai parlé, qui m'échauffe. Je suis naturellement empressé dans mes désirs; je souhaite que mon histoire paraisse de votre main pendant ma vie, afin que je puisse jouir avant ma mort du peu de gloire que je me flatte d'avoir acquis. Faites-moi le plaisir, si vous le pouvez sans incommodité, de m'écrire quelle sera votre résolution. Si vous consentez à ce que je vous demande, j'aurai soin de recueillir les mémoires qui vous seront nécessaires; ou, si vous me remettez à quelque autre temps, j'attendrai l'occasion de vous entretenir de bouche. Ne vous relâchez point dans l'intervalle. Revoyez avec soin ce que vous avez commencé, et ne cessez pas de m'aimer. Adieu.

EPISTOLA XIII.

M. C. L. LUCCEIO, Q. F., S. D.

Quamquam ipsa consolatio [77] litterarum tuarum mihi gratissima est: declarat enim summam benivolentiam conjunctam pari prudentia: tamen illum fructum ex iis litteris vel maximum cepi, quod te præclare res humanas contemnentem, et optime contra fortunam paratum armatumque cognovi: quam quidem laudem sapientiæ statuo esse maximam, non aliunde pendere, nec extrinsecus aut bene aut male vivendi suspensas habere rationes. Quæ cogitatio, cum mihi non omnino excidisset (etenim penitus insederat) vi tamen tempestatum et concursu calamitatum erat aliquantum labefactata atque convulsa: cui te opitulari et video, et id fecisse etiam proximis litteris, multumque profecisse sentio. Itaque hoc sæpius dicendum, tibique non significandum solum, sed etiam declarandum arbitror, nihil mihi esse potuisse tuis litteris gratius. Ad consolandum autem cum illa valent, quæ eleganter copioseque collegisti, tum nihil plus, quam quod firmitudinem gravitatemque animi tui perspexi: quam non imitari turpissimum existimo. Itaque hoc etiam fortiorem me puto, quam teipsum, præceptorem fortitudinis; quod tu mihi videre spem nonnullam habere, hæc aliquando futura meliora [78]. Casus enim gladiatorii [79], similitudines-

LETTRE XIII.

Au même.

Une lettre telle que la vôtre, où l'amitié et la prudence éclatent également, n'a pu manquer de m'apporter beaucoup de consolation : mais un autre fruit que j'en ai tiré avec le même plaisir, c'est d'y avoir reconnu que vous êtes élevé au-dessus des choses humaines par un généreux mépris, préparé et armé contre la fortune. Je ne connais rien qui fasse plus d'honneur à la sagesse, que cette indépendance et cette supériorité sur les événemens du dehors, avec laquelle il ne reste aucune incertitude sur les règles de conduite. Je m'étais rendu cette disposition trop familière pour l'avoir entièrement perdue : cependant elle avait souffert quelque atteinte par la violence des tempêtes et par le concours de tant de disgrâces. Mais je m'aperçois que vous avez eu dessein de soutenir mes forces dans votre dernière lettre, et je sens en effet que vous y avez déjà beaucoup servi. Je dois donc vous répéter, vous déclarer, car ce n'est point assez de vous le faire entendre, que rien ne pouvait m'être plus agréable que votre lettre. De tant de motifs que vous avez recueillis pour ma consolation, avec autant d'élégance que de plénitude, et dont je ressens déjà l'impression, aucun n'a tant de pouvoir sur moi que l'opinion que vous me donnez de la force et de la gravité de votre âme. Il me paraîtrait honteux de ne pouvoir vous imiter. Cependant je remarque un point sur lequel je me crois plus courageux que vous-même, qui me donnez des leçons de courage : c'est celui de nos affaires publiques, sur lequel il me paraît que vous conservez encore quelque espérance. Le

que eæ, tum rationes in ea disputatione a te collectæ, vetabant me reipublicæ penitus diffidere. Itaque alterum minus mirum, fortiorem te esse, cum aliquid speres : alterum mirum, spe ulla teneri. Quid est enim non ita affectum, ut id non deletum exstinctumque esse fateare? Circumspice omnia membra reipublicæ, quæ notissima sunt tibi : nullum reperies profecto, quod non fractum debilitatumve sit. Quæ persequerer, si aut melius ea viderem, quam tu vides, aut commemorare possem sine dolore : quamquam tuis monimentis præceptisque omnis est abjiciendus dolor. Ergo et domestica [80] feremus, ut censes : et publica paullo etiam fortius fortasse, quam tu ipse qui præcipis. Te enim spes aliqua consolatur, ut scribis : nos autem erimus etiam in [a] omnium desperatione fortes, ut tu tamen idem et hortaris et præcipis. Das enim mihi jucundas recordationes conscientiæ nostræ, rerumque earum, quas, te in primis auctore, gessimus. Præstitimus enim patriæ non minus certe, quam debuimus : plus profecto, quam est ab animo cujusquam, aut consilio hominis [b] postulandum. Ignosces mihi de meipso aliquid prædicanti. Quarum enim tu rerum cogitatione nos levare (ægritudine) voluisti, earum etiam commemoratione lenimur. Itaque, ut mones, quantum potero, me ab omnibus molestiis et angoribus abducam; transferamque animum ad ea, quibus secundæ res ornantur, adversæ adjuvantur : tecumque et ero tantum, quan-

[a] Omnibus. — [b] Postulatum.

cas des gladiateurs, les comparaisons que vous en tirez, et toutes les raisons, en un mot, que vous tâchez de faire valoir, tendent à m'empêcher, autant que vous le pouvez, de désespérer entièrement de la république. Je m'étonne donc moins de votre constance, lorsqu'il vous reste encore de l'espoir: mais ce qui me surprend beaucoup, c'est qu'il puisse vous en rester. Nommerez-vous quelque chose qui ne soit pas déjà si altéré, qu'il faut le regarder comme perdu sans ressource? Jetez les yeux sur tous les membres de la république, que vous connaissez parfaitement, vous n'en trouverez pas un qui ne soit abattu et presque sans force. Je ferais l'énumération de tous nos maux, si vous ne les connaissiez aussi bien que moi, ou si je pouvais les rappeler sans douleur, lorsque, pour suivre vos avis et vos maximes, la douleur est un ennemi dont je dois me délivrer. Je m'efforcerai donc de supporter mes maux domestiques, comme vous croyez que je le dois; et pour les maux publics, je serai peut-être plus courageux que vous-même, qui m'exhortez à l'être: car enfin, c'est l'espérance qui produit votre courage, et je conserverai le mien au milieu du désespoir. Il faut convenir néanmoins que vos exhortations et vos préceptes regardent aussi la supposition où je me mets. Vous me rappelez l'agréable souvenir du témoignage que mon propre cœur doit se rendre, et des glorieuses actions dont je dois rapporter la principale partie à vos conseils. A la vérité, si je n'ai pas fait pour la patrie plus que je ne devais, j'ai fait plus, du moins, qu'on n'a jamais exigé du courage et de la prudence d'un citoyen. Pardonnez ce qui m'échappe ici à mon avantage. Vous avez voulu soulager mes chagrins en me remettant toutes ces idées dans l'esprit, et j'avoue qu'elles servent à les adoucir. Je m'efforcerai donc, suivant vos avis, d'écarter tous les sujets de tristesse et de regret, pour donner toute

tum patietur utriusque ætas et valitudo : et, si esse una minus poterimus, quam volumus; animorum tamen conjunctione, iisdem studiis ita fruemur, ut numquam non una esse videamur.

EPISTOLA XIV.

L.[81] LUCCEIUS, Q. F., M. T. CICERONI, M. F., S. D.

Si vales, bene est : valeo, sicut soleo : paullulo tamen etiam deterius, quam soleo. Te requisivi sæpius, ut viderem. Romæ quia postea non fuisti, quam [a] discesseras[82] : miratus sum; quod item nunc miror. Non habeo certum, quæ te res hinc maxime retrahat. Si solitudine delectare, cum scribas[83], et aliquid agas eorum, quorum consuesti; gaudeo : neque reprehendo tuum consilium. Nam nihil isto potest esse jucundius, non modo miseris his temporibus et luctuosis, sed etiam tranquillis et optatis : præsertim vel animo defatigato tuo, qui nunc requietem [b] quærat ex magnis occupationibus : vel erudito, qui semper aliquid ex se promat, quod alios delectet, ipsum laudibus illustret. Sin autem, sicut hic dum eras, lacrimis ac tristitiæ te tradidisti : doleo, quia doles et angere : non possum te non, si

[a] Discesserat. — [b] Quærit.

l'attention de mon âme à ce qui est aussi capable de la soulager dans l'adversité, que de redoubler sa joie dans la bonne fortune. Je vivrai avec vous aussi long-temps que notre âge et notre santé nous le permettront; ou si nous ne pouvons être ensemble autant que nous le désirons, l'union de nos cœurs y suppléera, et nous livrant de concert aux mêmes études, nous nous imaginerons toujours être ensemble. Adieu.

LETTRE XIV.

L. LUCCÉIUS A CICÉRON.

Je souhaite que votre santé se soutienne toujours : la mienne est à l'ordinaire, un peu moins bonne néanmoins qu'elle ne l'est ordinairement. J'ai souhaité bien des fois de vous voir, et j'étais surpris, comme je le suis encore, que vous ne fussiez pas revenu à Rome depuis que César en est parti. Quelle raison peut vous en empêcher? Si c'est votre goût pour la solitude, et le plaisir d'écrire ou de vous livrer à vos occupations ordinaires, je m'en réjouis, loin de vous en faire un reproche : c'est le plus doux amusement que je connaisse, non-seulement dans un temps si triste et si misérable, mais même dans les conjonctures les plus agréables et les plus conformes à nos désirs; surtout pour un esprit fatigué comme le vôtre, qui cherche à se remettre de ses grandes occupations, et pour un savant, dont la plume enfante sans cesse quelque chose d'agréable au public et de glorieux pour lui-même. Mais si vous êtes livré à la tristesse et aux larmes, comme vous l'étiez ici, je m'afflige de votre douleur et de vos peines; quoique, au fond, si vous me permettez de parler librement, je ne puisse vous approuver. Eh quoi! serez-vous le seul qui ne

concedis, quod sentimus, ut liberius dicamus, accusare. Quid enim? tu solus aperta non videbis, qui propter acumen occultissima perspicis? tu non intelliges, te querelis quotidianis nihil proficere? non intelliges duplicari sollicitudines, quas elevare [a] te, tua prudentia postulat? Quodsi non possumus aliquid proficere suadendo: gratia contendimus, et rogando, si quid nostra causa vis, ut istis te molestiis laxes, et ad convictum nostrum redeas, et ad consuetudinem vel nostram communem, vel tuam solius ac propriam. Cupio non obtundere te, si non delectare nostro studio: cupio deterrere, ne permaneas in incepto, cum duæ res istæ contrariæ me conturbent: ex quibus, aut in altera mihi velim, si potes, obtemperes; aut in altera non offendas. Vale.

EPISTOLA XV.

M. CICERO L. LUCCEIO, Q. F. S.

Omnis amor tuus ex omnibus partibus se ostendit in his litteris, quas a te proxime [84] accepi; non ille quidem mihi ignotus, sed tamen gratus et optatus: dicerem, jucundus, nisi id verbum in omne tempus perdidissem. Neque ob eam unam causam [85], quam tu suspicaris, et in qua me lenissimis et amantissimis verbis utens, re graviter accusas: sed quod, illius tanti vulneris quæ remedia esse debebant, ea nulla

[a] Tua te pr.

verrez point ce qui frappe les yeux, tandis que vous pénétrez ce qu'il y a de plus caché ? Ne comprendrez-vous jamais que vous ne gagnez rien par vos plaintes perpétuelles ? Ne comprendrez-vous pas qu'elles ne servent qu'à redoubler des maux que votre prudence devrait diminuer ? Je crains bien de ne rien obtenir de vous par la persuasion : mais je veux employer l'amitié ; et si vous êtes disposé à faire quelque chose en ma faveur, je vous prie de vous dégager des tristes liens qui vous retiennent, et de vous rendre à notre commerce. Reprenez nos habitudes communes, ou, si vous voulez, celles qui vous étaient propres. Si mon zèle vous déplaît, je ne veux point vous fatiguer, mais je voudrais vous faire abandonner votre lugubre projet ; et comme je suis embarrassé que ces deux choses soient contraires l'une à l'autre, je souhaite, s'il est possible, que vous vous rendiez sur l'une, ou du moins que vous ne me sachiez pas mauvais gré de l'autre. Adieu.

LETTRE XV.

CICÉRON A L. LUCCÉIUS.

Je reconnais votre amitié toute entière dans chaque partie de votre dernière lettre. J'en étais déjà bien persuadé ; mais les témoignages ne m'en sont pas moins agréables et ne flattent pas moins mes désirs. Je dirais qu'ils me causent beaucoup de plaisir, si je n'avais perdu pour jamais l'usage de ce terme. Et ce n'est pas seulement par la raison que vous soupçonnez, et dont vous me faites réellement un grand crime, quoique dans des termes fort doux et pleins d'amitié, mais parce qu'en effet les remèdes qui devaient guérir une blessure aussi profonde que la mienne, se trouvent absolument sans force : car

sunt. Quid enim? ad amicosne confugiam? quam multi sunt? habuimus enim fere communes: quorum alii occiderunt; alii nescio quo pacto obduruerunt [86]. Tecum vivere possem: equidem et maxime vellem: vetustas, amor, consuetudo, studia paria; [a] quod quasi vinclum est nostræ conjunctionis. Possumusne igitur esse una? nec mehercule intelligo, quid impediat. Sed certe adhuc non fuimus, quum essemus vicini in Tusculano [87], in Puteolano. Nam quid dicam in urbe? in qua, cum forum commune sit, vicinitas non requiritur. Sed, casu nescio quo, in ea tempora nostra ætas incidit, ut, cum maxime florere nos oporteret, tum vivere etiam puderet. Quod enim mihi poterat esse perfugium, spoliato et domesticis et forensibus ornamentis [88] atque solatiis? Litteræ, credo, quibus utor assidue: quid enim aliud facere possum? sed, nescio quomodo, ipsæ illæ excludere me a portu et perfugio videntur, et quasi exprobrare, quod in ea vita maneam, in qua nihil insit, nisi propagatio miserrimi temporis. Hic tu ea me abesse urbe miraris, in qua domus nihil delectare possit, summum sit odium temporum, hominum, fori, curiæ? Itaque sic litteris utor, in quibus consumo omne tempus [89]; non ut ab his medicinam perpetuam, sed ut exiguam doloris oblivionem petam. Quodsi id egissemus, ego atque tu, quod ne in mentem quidem nobis veniebat, propter quotidianos metus, omne tempus una fuissemus: neque me va-

[a] Q. vinclum quasi deest n. c.

enfin quel parti prendre? aurai-je recours à mes amis? la plupart étaient aussi les vôtres. Mais d'un si grand nombre, les uns sont morts, et les autres se sont comme endurcis. Je pourrais vivre avec vous, et mon inclination me le ferait souhaiter ardemment. L'ancienneté de notre connaissance, l'amitié, l'habitude, la conformité de nos occupations, sont autant de nœuds qui forment notre liaison. Pouvons-nous donc vivre ensemble? je ne comprends pas ce qui s'y oppose. Cependant nous ne l'avons pas fait encore, quoique nous ayons été fort voisins à Tusculum et à Pouzzoles. Je ne parle point de la ville, parce qu'il n'est pas besoin d'autre voisinage que celui du *forum*, où l'on se voit tous les jours : mais je ne sais par quelle fatalité nous sommes tombés dans des temps où, lorsqu'on devrait mener une vie florissante, on est réduit à rougir de vivre. Dépouillé comme je suis de toutes sortes d'avantages et de consolations privées ou publiques, quelle pouvait être ma ressource? c'était apparemment l'étude des lettres, dont je fais mon occupation continuelle : car m'en reste-t-il d'autre à choisir? Mais je ne sais comment cette étude même semble m'éloigner du port et de l'asile que je cherche, en me faisant comme un reproche de ce que je conserve une vie qui ne sert qu'à prolonger ma misère. Vous étonnez-vous que je ne retourne point dans une ville où ma maison n'a plus pour moi le moindre charme, où les temps, les hommes, le forum, le sénat, tout enfin m'est également odieux? Mon application à l'étude est continuelle; mais ce que j'attends des lettres est moins une guérison constante qu'un léger oubli de ma douleur. Si nous avions pris, vous et moi, le parti qui nous convenait le mieux, mais dont nos alarmes perpétuelles nous ont fait perdre jusqu'à la pensée, nous aurions vécu ensemble, et je ne serais point inquiet pour votre santé, ni vous pour

quam tu a puero præstitisti, ferre immoderatius casum incommodorum tuorum, qui sit ab eorum, quos dilexeris, miseria maloque sejunctus. Etenim eum semper te, et privatis in rebus, et publicis præstitisti, tuenda tibi ut sit gravitas, et constantiæ serviendum. Nam, quod allatura est ipsa diuturnitas, quæ maximos luctus vetustate tollit, id nos præcipere consilio prudentiaque debemus. Etenim si nulla umquam fuit, liberis amissis, tam imbecillo mulier animo, quæ non aliquando lugendi modum fecerit : certe nos, quod est dies allatura, id consilio anteferre debemus, neque exspectare temporis medicinam, quam repræsentare ratione possimus. His ego litteris si quid profecissem, existimabam, optandum quiddam me esse assecutum : sin minus forte valuissent, officio tamen esse [a] functum benivolentissimi atque amicissimi ; quem me tibi et fuisse semper existimes velim, et futurum esse confidas.

EPISTOLA XVII.

M. CICERO P. SEXTIO [92], P. F., S. D.

Non oblivione amicitiæ nostræ, neque intermissione consuetudinis meæ, superioribus temporibus ad te nullas litteras misi; sed quod priora tempora [93] in ruinis reipublicæ nostrisque jacuerunt, posteriora [94] autem me a scribendo tuis injustissimis atque

[a] Functurum.

vous aimez. Le caractère que vous vous êtes établi dans les affaires privées et publiques, ne demande-t-il pas d'être soutenu avec constance? D'ailleurs, si le temps seul est capable de diminuer les plus grandes douleurs à mesure qu'elles vieillissent, la prudence et les réflexions ne devraient-elles pas le prévenir? Il n'y a jamais eu de femme si faible et si touchée de la mort de ses enfans, qui n'ait enfin cessé de pleurer. Pourquoi la réflexion ne produirait-elle pas ce que le temps ne manque point d'apporter? Et faut-il attendre du temps un remède qu'on peut trouver dans les seules forces de la raison? Si ma lettre fait quelque impression sur vous, elle répondra fort heureusement à mes désirs; mais s'il arrive qu'elle soit sans force, je remplis du moins le devoir de la plus tendre amitié. Telle a toujours été la mienne; et vous devez compter qu'elle ne changera jamais.

LETTRE XVII.

CICÉRON A P. SEXTIUS.

Ce n'est point par l'oubli de notre amitié, ni par aucun refroidissement de goût pour notre commerce, que j'ai laissé passer quelque temps sans vous écrire. J'ai d'abord été retenu par mon propre abattement, au milieu des ruines de la république et des miennes; ensuite vos injustes et cruelles disgrâces sont devenues pour moi une autre cause de retardement: mais l'intervalle a duré sans doute assez long-temps.

acerbissimis incommodis retardarunt. Cum vero et intervallum jam satis longum [95] fuisset, et tuam virtutem animique magnitudinem diligentius essem mecum recordatus : non putavi esse alienum institutis meis, hæc ad te scribere. Ego te, P. Sexti, et primis temporibus illis, quibus in invidiam absens, et in crimen vocabare, defendi [96] : et, cum in tui familiarissimi judicio ac periculo tuum (crimen) conjungeretur, ut potui accuratissime te tuamque causam tutatus sum : et proxime, recenti adventu meo [97], cum rem aliter institutam offendissem, ac mihi placuisset, si affuissem; tamen nulla re saluti tuæ defui; cumque eo tempore invidia annonæ [98], inimici non solum tui, verum etiam amicorum tuorum, iniquitas totius judicii, multaque alia reipublicæ vitia, plus quam causa ipsa veritasque [99] valuissent : Publio tuo neque opera, neque consilio, neque labore, neque gratia, neque testimonio defui. Quamobrem, omnibus officiis amicitiæ diligenter a me sancteque servatis, ne hoc quidem prætermittendum esse duxi, te ut hortarer rogaremque, ut et hominem te, et virum esse meminisses, id est, ut communem incertumque casum, quem neque vitare quisquam nostrum, nec præstare ullo pacto potest, sapienter ferres, et dolori fortiter ac fortunæ resisteres; cogitaresque, et in nostra civitate, et in ceteris [100], quæ rerum potitæ sunt, multis fortissimis atque optimis viris, injustis judiciis, tales casus incidisse. Illud utinam ne vere scriberem, ea te republica carere, in qua neminem

Je me suis enfin rappelé votre vertu et votre grandeur d'âme, et l'opinion que j'en ai m'a fait trouver dans mes principes une raison de rompre le silence. Je vous ai défendu, mon cher Sextius, la première fois qu'on entreprit de vous rendre odieux, et que vous fûtes accusé dans notre absence. Ensuite je me suis fait, autant que je l'ai pu, le défenseur de votre personne et de votre cause, lorsque vous vous êtes trouvé engagé dans l'affaire et dans le péril de votre intime ami. Enfin, dans ces derniers temps et presque à mon retour, quoique j'aie trouvé la situation des affaires bien différente de ce qu'elle aurait été si je n'eusse pas quitté Rome, je n'ai pas laissé de vous servir dans toutes les occasions. Et dans les mêmes circonstances, lorsque le mécontentement de la cherté des vivres, la malignité de ceux qui non-seulement étaient vos ennemis, mais qui n'étaient pas mieux disposés pour vos amis, l'injustice des juges et quantité d'autres plaies de la république, ont eu plus de force que la vérité et la justice même de la cause; Publius votre fils n'a jamais eu sujet de se plaindre que mes conseils, mes services et mon crédit lui aient manqué. Si je vous rappelle avec combien de zèle et de fidélité j'ai rempli tous les devoirs de l'amitié, c'est pour vous faire connaître que je me crois obligé par le même motif à vous faire aujourd'hui souvenir, non-seulement que vous êtes homme, mais que vous êtes un homme de courage; qu'en cette qualité vous devez supporter avec modération un mal commun du sort qu'il n'est au pouvoir de personne de prévenir et d'éviter; que vous devez résister courageusement à la douleur et à la fortune, et faire réflexion qu'à Rome et dans toutes les villes où les jugemens ont été populaires, il est arrivé à quantité de grands et de vertueux personnages d'essuyer les mêmes accidens par d'injustes sentences. Comptez,

prudentem hominem res ulla delectet. De tuo autem filio, vereor, ne, si nihil ad te scripserim, debitum ejus virtuti videar testimonium non [a] dedisse : sin autem omnia, quæ sentio, perscripserim; ne refricem meis litteris desiderium ac dolorem tuum. Sed tamen prudentissime facies, si illius pietatem, virtutem, industriam, ubicumque eris, tuam esse, tecum esse duces. Nec enim minus nostra sunt, quæ animo complectimur, quam quæ oculis intuemur. Quamobrem et illius eximia virtus, summusque in te amor, magnæ tibi consolationi debet esse ; et nos ceterique, qui te non ex fortuna, sed ex virtute tua pendimus, semperque pendemus; et maxime, animi tui [b] conscientiæ, cum tibi nihil merito accidisse reputabis, [c] si et illud adjunges, homines sapientes turpitudine, non casu, et delicto suo, non aliorum injuria commoveri. Ego, et memoria nostræ veteris amicitiæ, et virtute atque observantia filii tui monitus, nullo loco deero, neque ad consolandum, neque ad levandum fortunam tuam. Tu si quid ad me forte scripseris, perficiam, ne te frustra scripsisse arbitrere.

[a] Cepisse. — [b] Conscientia. — [c] Abest *si*.

et plût au ciel que je vous l'écrivisse avec moins de vérité, que vous êtes privé d'une république, où il ne reste plus rien qui puisse satisfaire un homme sage. A l'égard de votre fils, je craindrais, si je ne vous en parlais point, de ravir à sa vertu le témoignage que je lui dois; mais je ne pourrais aussi vous écrire tout ce que je pense de lui, sans renouveler peut-être trop vivement vos regrets et votre douleur. Vous ne sauriez mieux faire néanmoins, dans quelque lieu que vous soyez, que de vous rappeler l'idée de sa tendresse, de sa vertu, de son mérite, et de songer que ce sont des biens qui vous appartiennent. On ne jouit pas moins de ce que l'imagination nous représente, que de ce qui frappe les yeux du corps. Vous devez donc tirer beaucoup de consolation de sa vertu et de la tendresse extrême qu'il a pour vous. Vous n'en devez pas tirer moins de la constance de vos amis, qui, sans considérer votre fortune, n'estiment et n'estimeront jamais que votre mérite : enfin, quelle consolation ne devez-vous pas tirer du témoignage de votre conscience, lorsque vous ferez réflexion que vous n'avez pas mérité ce qui vous arrive, surtout si vous y ajoutez que le sage n'est jamais touché que de la honte, et jamais des fautes de la fortune ni des injustices d'autrui! Le souvenir de notre ancienne amitié, le mérite de votre fils et les soins qu'il me rend, sont autant de motifs qui ne me permettent point de négliger tout ce qui pourra servir à votre consolation et au changement de votre sort : et si vous me chargez de quelque chose, vous vous apercevrez que vous ne l'aurez pas fait inutilement.

EPISTOLA XVIII.

M. CICERO, T. FADIO [101], S. D.

Etsi egomet, qui te consolari cupio, consolandus ipse sum; propterea quod nullam rem gravius jamdiu tuli, quam incommodum tuum : tamen te magnopere non hortor solum, sed etiam, pro amore nostro, rogo atque oro, te colligas, virumque præbeas, et, qua conditione omnes homines, et, quibus temporibus nati simus, cogites. Plus tibi virtus tua dedit, quam fortuna abstulit : propterea quod adeptus es, quod non multi homines novi; amisisti, quæ plurimi homines nobilissimi. Ea denique videtur conditio impendere legum, judiciorum, temporum, ut optime actum cum eo videatur esse, qui quam levissima pœna ab hac republica discesserit. Tu vero, qui et fortunas et liberos habeas, et nos ceterosque necessitudine et benivolentia tecum conjunctissimos: quumque magnam facultatem sis habiturus, nobiscum et cum omnibus tuis vivendi : et cum unum sit judicium, ex tam multis [102], quod reprehendatur, ut quod una sententia, eaque dubia, potentiæ alicujus condonatum existimetur : omnibus his de causis debes istam molestiam quam lenissime ferre. Meus animus erit in te liberosque tuos semper, quem tu esse vis, et qui esse debet.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A T. FADIUS.

J'ai besoin de consolation, moi qui entreprends de vous consoler; car depuis long-temps je n'avais pas ressenti de chagrin aussi vif que celui de votre perte. Cependant je ne laisse pas de vous exhorter instamment, et de vous conjurer même, au nom de notre amitié, de recueillir toutes les forces de votre esprit et de vous conduire en homme de courage. Songez à quelle condition nous sommes nés, et dans quel temps nous vivons. Vous devez à votre vertu beaucoup plus que la fortune n'a pu vous ôter : il se trouve peu d'*hommes nouveaux* qui aient acquis autant que vous; et combien ne voyons-nous pas de gens d'une noblesse très-distinguée qui ont fait la même perte! En un mot, le sort qui menace les lois, les jugemens et toute la république, doit faire estimer heureux celui qui est sorti de cette fâcheuse situation sans en avoir beaucoup souffert. Et vous particulièrement, qui avez du bien, des enfans, des amis qui vous sont tendrement attachés, tels que moi et quantité d'autres; qui aurez la liberté de vivre avec eux et avec tous ceux qui vous appartiennent; enfin, qui voyez tout le monde persuadé, sans exception, que c'est la faveur qui l'emporte sur vous et par une sentence assez douteuse, la seule même, dans un si grand nombre, à laquelle on fasse ce reproche; ne devez-vous pas supporter cette disgrâce avec beaucoup de modération? Comptez du moins que mes sentimens pour vous et pour votre famille seront toujours tels que vous les souhaitez et que je vous les dois.

EPISTOLA XIX.

CICERO RUFO [103].

Etsi mihi numquam dubium fuit, quin tibi essem carissimus; tamen quotidie magis id perspicio : exstatque id, quod mihi ostenderas quibusdam litteris, hoc te studiosiorem in me colendo fore, quam in provincia fuisses (etsi, meo judicio, nihil ad tuum provinciale officium addi potest), quo liberius judicium esse posset tuum. Itaque me et superiores litteræ tuæ admodum delectaverunt, quibus et exspectatum meum adventum abs te amanter videbam, et, cum aliter res cecidisset ac putasses, te meo consilio magnopere esse lætatum : et his proximis litteris magnum cepi fructum et judicii et officii tui; judicii, quod intelligo, te, id quod omnes fortes ac boni viri facere debent, nihil putare utile esse, nisi quod rectum honestumque sit; officii, quod te mecum, quodcumque cepissem consilii, polliceris fore : quo neque mihi gratius, neque, ut ego arbitror, tibi honestius esse quidquam potest. Mihi consilium captum jamdiu est [104] : de quo ad te, non quo celandus esses, nihil scripsi antea, sed quia communicatio consilii, tali tempore, quasi quædam admonitio videtur esse officii, vel potius efflagitatio ad coeundam societatem vel periculi, vel laboris. Cum vero ea tua sit voluntas, humanitas, benivolentia erga me, libenter amplector

LETTRE XIX.

CICÉRON A RUFUS.

Quoique je n'aie jamais douté de votre amitié, je la reconnais de plus en plus tous les jours; et vous soutenez merveilleusement ce que vous m'aviez marqué dans plus d'une lettre, que votre zèle pour mes intérêts serait encore plus vif à Rome que dans la province, parce qu'il y paraîtrait plus libre. Ce n'est pas qu'il y ait rien manqué dans la province: mais j'ai ressenti une véritable satisfaction de votre première lettre, où j'ai remarqué que vous attendiez mon arrivée avec tous les sentimens d'un ami, et que vous n'avez pas laissé de vous réjouir du parti que j'ai pris, quoiqu'il soit contraire à vos idées. Je ne suis pas moins content de la dernière, et j'y trouve également une preuve de l'excellence de vos principes et de votre amitié; car c'est penser en homme de courage et d'honneur, que de ne croire utile que ce qui est juste et honnête : et, d'un autre côté, me promettre que vous suivrez le parti pour lequel vous me verrez déclaré, c'est me causer toute la joie possible, et choisir en effet ce qui est capable de vous faire le plus d'honneur. Pour moi, j'avais pris depuis long-temps ma résolution : si je ne vous en ai rien marqué plus tôt, ce n'est pas que j'aie cru vous la devoir cacher; mais dans une occasion de cette nature, il semble que s'ouvrir à quelqu'un, c'est l'avertir en quelque sorte de son devoir, ou plutôt vouloir l'engager dans les mêmes peines et les mêmes périls. Votre inclination, votre zèle, votre estime pour moi étant tels que vous me le témoignez, je suis charmé de vous voir dans cette disposition. Cependant, pour conserver tou-

talem animum : sed ita (non enim dimittam pudorem in rogando meum) si feceris id, quod ostendis, magnam habebo gratiam : si non feceris, ignoscam : et alterum timori, alterum mihi te negare non potuisse arbitrabor. Est enim res profecto maxima. Quid rectum sit, apparet : quid expediat, obscurum est : ita tamen, ut, si nos ii sumus, qui esse debemus, id est, studio digni et litteris nostris, dubitare non possimus, quin ea maxime conducant, quæ sunt rectissima. Quare tu, si simul placebit, statim ad me venies : sin idem placebit, atque eodem, nec continuo poteris : omnia tibi ut nota sint, faciam. Quidquid statueris, te mihi amicum ; sin id quod opto, etiam amicissimum judicabo.

EPISTOLA XX.

CICERO RUFO.

Quo modo potuissem, te convenissem, si eo, quo constitueras, venire voluisses. Quare etsi [a] tui commodi causa commovere me noluisti, tamen ita existimes velim, me antelaturum fuisse, si ad me misisses, voluntatem tuam commodo meo. Ad ea, quæ scripsisti, commodius equidem possem de singulis [105] ad

[a] Mei.

jours les mêmes ménagemens, j'accepte vos offres avec cette réserve, que si vous exécutez ce que vous venez de promettre, j'en aurai beaucoup de reconnaissance; et que si vous y manquez, je vous le pardonnerai. Dans le second cas, j'attribuerai votre changement à la crainte; et dans le premier je me persuaderai que vous n'avez pu rien me refuser. En effet, il n'est pas question d'une petite entreprise: on voit clairement ce que la justice demande: mais on ne voit pas de même ce qui convient à la prudence. Seulement, si nous sommes ce que nous devons être, c'est-à-dire, dignes des lettres dont nous faisons notre étude, nous ne devons pas douter que ce qui convient le mieux ne soit ce qui est le plus conforme à la justice. Si vous persistez donc à prendre le même parti que moi, venez me joindre incessamment. Si, persistant dans cette résolution et dans celle de me joindre, vous ne pouvez venir sur-le-champ, j'aurai soin de vous communiquer tout ce qui se passera. Enfin, quelque parti que vous preniez, je ferai toujours fond sur votre amitié; et si vous prenez le parti que je désire, je croirai votre amitié très-ardente.

LETTRE XX.

Au même.

Si vous aviez voulu vous rendre au lieu que vous vous étiez proposé, j'aurais trouvé quelque moyen de vous y joindre. Vous n'avez pas voulu que je fisse cette démarche, dans la crainte qu'elle ne me fût incommode; mais soyez persuadé que si vous m'aviez donné le moindre avis, le plaisir de vous satisfaire m'aurait fait oublier mon incommodité. Je répondrais plus facilement à tous les articles de votre lettre, si

te rebus scribere, si M. Tullius [106], scriba meus, adesset: [a] de quo mihi exploratum est, in rationibus duntaxat referendis (de ceteris rebus affirmare non possum), nihil eum fecisse scientem, quod esset contra aut rem, aut existimationem tuam. Dein, si rationum referendarum jus vetus [107] et mos antiquus maneret, me relaturum rationes, nisi tecum pro conjunctione nostræ necessitudinis contulissem confecissemque, non fuisse. Quod igitur fecissem ad urbem, si consuetudo pristina maneret: id, quum lege Julia relinquere rationes in provincia necesse erat, easdemque totidem verbis referre ad ærarium, feci in provincia. Neque ita feci, ut te ad meum arbitrium adducerem: sed tribui tibi tantum, quantum me tribuisse, numquam [b] pœnitebit. Totum enim scribam meum, quem tibi video nunc esse suspectum, tibi tradidi. Tu ei M. Mindium, fratrem tuum, adjunxisti. Rationes confectæ me absente sunt tecum, ad quas ego nihil adhibui præter lectionem. Ita accepi librum a meo servo scriba [108], ut eundem acceperim a fratre tuo. Si honos is fuit, majorem tibi habere non potui: si fides, majorem tibi habui, quam pæne ipsi mihi: si providendum fuit, ne quid aliter, ac tibi et honestum et utile esset, referretur: non habui, cui potius id negotii [c] darem. Illud quidem certe factum est, quod lex jubebat, ut apud duas civitates, Laodicensem et Apameensem, quæ nobis maximæ videbantur, quoniam ita necesse erat, ra-

[a] A quo. — [b] Me pœnitebit. — [c] Darem, quam darem.

j'avais près de moi Tullius mon secrétaire. Je sais de lui-même, que, du moins dans ce qui regarde les comptes (car je n'ose rien assurer du reste), il n'a rien fait avec connaissance qui ait pu blesser vos intérêts et votre réputation. D'ailleurs, si l'on s'en tenait à l'ancien droit et à l'ancienne méthode dans la reddition des comptes, je n'aurais dû rendre les miens qu'en votre présence, et dans une conférence où nous les aurions réglés avec les ménagemens que demande notre amitié. Ce que j'aurais donc fait à Rome, si l'ancien usage subsistait encore, je l'ai fait dans la province, parce que, suivant la loi Julia, il y fallait laisser mes comptes et n'en apporter au trésor qu'une copie dans les termes. Mon intention n'a point été de vous assujettir à ce que je souhaitais : j'ai eu pour vous, au contraire, toute la condescendance possible, et je serai toujours fort éloigné de m'en repentir. J'ai livré à votre discrétion ce même secrétaire, qui, à ce que je vois, vous est devenu suspect à présent. Vous lui avez donné pour associé M. Mindius votre frère. Nos comptes ont été réglés dans votre absence, et je n'y ai mis du mien que la peine de les lire : le cahier m'a été remis par mon secrétaire, mais je puis dire qu'il me venait aussi de votre frère. Si l'on prend ce que j'ai fait pour une marque d'honneur, je n'ai pu vous en rendre davantage. Si l'on veut le regarder comme une marque de confiance, je n'en pouvais guère témoigner plus pour moi-même. Dira-t-on que j'ai dû prendre garde qu'il n'entrât rien dans les comptes qui ne fût à votre gloire et à votre avantage? Sur qui pouvais-je m'en reposer avec plus de raison que sur celui dont j'ai fait choix? On s'est conformé exactement à la loi : les comptes réglés et vérifiés ont été mis en dépôt dans Laodicée et dans Apamée; c'est-à-dire, dans les deux villes qui ous ont paru les plus grandes, parce que la loi le demandait

tiones confectas et consolidatas deponeremus. Itaque huic loco primum respondeo, me, quamquam justis de causis rationes deferre [109] properarim, tamen te exspectaturum fuisse, nisi in provincia relictas rationes pro [a] relatis haberem. Quamobrem de Volusio [110] quod scribis, non est id rationum. Docuerunt enim me periti homines; in his cum omnium peritissimus, tum mihi amicissimus, C. Camillus [111], ad Volusium transferri nomen a Valerio non potuisse; sed prædes valerianos teneri. Neque id erat HS. xxx, ut scribis, sed HS. xix. Erat enim nobis curata pecunia [112] Valerii mancipis [113] nomine : ex qua reliquum [b] quod erat, in rationibus [114] retuli. Sed sic me et liberalitatis fructu privas, et diligentiæ, et (quod minime tamen [115] laboro) mediocris etiam prudentiæ : liberalitatis, quod mavis scribæ mei beneficio, quam meo, legatum [116] meum, præfectumque Q. Leptam, maxima calamitate levatos; cum præsertim non deberent esse [117] obligati : diligentiæ, quod existimas de tanto officio meo, tanto etiam periculo [118], nec scisse me quidquam, nec cogitavisse; scribam, quidquid voluisset, cum id mihi ne recitavisset quidem, retulisse : prudentiæ, cum rem a me non insipienter excogitatam, ne cogitatam quidem [c] putas. Nam et Volusii liberandi meum fuit consilium : et, ut multa [119] tam gravis valerianis prædibus, ipsique T. Mario depelleretur, a me inita ratio est; quam quidem omnes non solum probant, sed

[a] Latis. — [b] Quod erat in rationibus, retuli. — [c] Putes.

ainsi. Je répondrai donc en premier lieu, pour ce qui regarde cet article, qu'à la vérité, par de justes raisons, je me suis hâté de remettre la copie des comptes au trésor; mais que je n'aurais pas laissé de vous attendre, si je n'eusse cru que c'était les avoir déjà remis au trésor que de les avoir laissés dans la province. Ainsi ce que vous me dites de Volusius n'a point de rapport à nos comptes. J'ai appris de plusieurs personnes habiles, entre lesquelles je nommerai C. Camillus, homme assurément très-éclairé et de mes meilleurs amis, qu'on ne pouvait faire le transport, dont vous parlez, de Valérius à Volusius, et que les cautions de Valérius n'en auraient pas été plus libres. D'ailleurs, il ne s'agissait pas de H S. xxx, comme vous me l'écrivez, mais de xix; car on avait disposé d'une partie de la somme au nom des cautions de Valérius, et je n'ai fait entrer dans les comptes que ce qui était resté. Qu'arrive-t-il donc? que vous me faites perdre le fruit, non-seulement de ma générosité et de mes soins, mais encore d'un peu de prudence que je croyais y avoir apporté, quoique ce soit de cette dernière perte que je suis le moins touché. Vous faites tort à ma générosité, lorsque vous aimez mieux attribuer à mon secrétaire qu'à moi le mérite d'avoir délivré mon lieutenant et mon intendant d'un grand embarras, surtout dans une affaire où ils ne devaient point être engagés. Vous décriez mes soins, lorsque vous paraissez persuadé que je n'ai pas eu la moindre connaissance d'un devoir si important, ni même du péril qu'il y avait à le négliger; que je n'y ai pas fait la moindre attention, et que mon secrétaire a fait entrer tout ce qu'il a voulu dans les comptes sans m'en avoir fait même la lecture. Enfin vous ne blessez pas moins ma prudence, lorsque vous m'ôtez jusqu'à la moindre attention sur une chose que je me flattais d'avoir fort bien arrangée : car ma vue était de

etiam laudant : et, si verum scire vis, hoc uni scribæ meo intellexi non nimium placere. Sed ego putavi esse viri boni, cum populus suum servaret, consulere fortunis tot vel amicorum, vel civium. Nam de Lucejo [120] est ita actum, ut, auctore Cn. Pompejo, ista pecunia in fano poneretur (id ego agnovi meo jussu esse factum) : qua pecunia Pompejus est usus, [a] ut ea, quam tu deposueras, Sextius. Sed hæc ad te nihil intelligo pertinere. Illud me non animadvertisse, moleste ferrem, ut adscriberem, te in fano [121] pecuniam jussu meo deposuisse [122], nisi ista pecunia gravissimis esset certissimisque monumentis testata, cui data, quo senatus-consulto, quibus tuis, quibus meis litteris P. Sextio tradita esset. Quæ cum viderem tot vestigiis impressa, ut in his errari non posset : non adscripsi id, quod tua nihil referebat. Ego tamen adscripsisse mallem, quum id te video desiderare. Sicut scribis tibi id esse referendum, idem ipse sentio : neque in eo quidquam a meis rationibus discrepabunt [123] tuæ. Addes enim tu, meo jussu ; quod ego quidem non addidi : nec causa est, cur negem ; nec, si esset, et tu nolles, negarem. Nam de HS. nongentis millibus, certe ita relatum est, ut tu, sive frater tuus referri voluit. Sed, si quid est, quod de legato [124] parum gratum est quod ego in rationibus referendis [125] etiam nunc corrigere possim : de eo mihi, cum senatus-consulto non sum usus, quid per leges liceat, considerandum est. Te certe in pecunia

[a] Ut tua, quam tum deposuerat Sestius.

mettre Volusius hors d'embarras; et j'avais trouvé le moyen de garantir en même temps d'une amende considérable les cautions de Valérius et T. Marius même. Aussi ma conduite est-elle non-seulement approuvée, mais louée même de tout le monde; et si vous voulez que je vous parle sincèrement, je ne vois que mon secrétaire à qui elle n'est pas trop agréable. Mais j'ai regardé comme le devoir d'un honnête homme de prendre soin de la fortune de ses amis et des citoyens, lorsque le peuple n'y perdait rien. Par rapport à Luccéius, c'était de l'avis de Pompée qu'on avait déposé son argent dans le temple, quoique j'aie reconnu que cela s'était fait par mon ordre: Pompée s'est servi de cet argent comme Sextius avait fait du vôtre, que vous y aviez mis de même en dépôt. Mais je comprends que cette affaire ne vous regarde point. Je regretterais de n'avoir point fait attention à marquer dans les comptes que c'était vous qui aviez déposé cet argent par mon ordre, si l'on ne savait, par les témoignages les plus authentiques, à qui il fut donné, par quel décret du sénat et sur quelles lettres de votre part et de la mienne il fut remis à P. Sextius. Voyant le fait si bien attesté qu'il ne pouvait être sujet à la moindre erreur, je n'ai pas mis dans les comptes une chose qui ne vous regardait pas: cependant je regrette de ne l'avoir pas fait, lorsqu'il paraît que vous l'auriez souhaité. Je crois que votre rapport doit être conçu dans les termes que vous me marquez; et sur ce point vos comptes ne seront pas différens des miens. Vous ajouterez à la vérité, dans les vôtres, que vous avez agi par mon ordre, quoique les miens ne portent point cette remarque: mais je n'ai aucune raison de la désavouer; et quand j'en aurais quelqu'une, je passerais dessus volontiers pour vous satisfaire: car, pour ce qui regarde la somme des neuf cent mille sesterces, je me suis conformé à tout ce que votre

exacta ita[a] referre [126] ex meis rationibus relatis non oportuit, nisi quid me fallit: sunt enim alii peritiores. Illud cave dubites, quin ego omnia faciam, quæ interesse tua, aut etiam velle te existimem, si ullo modo facere possim. Quod scribis de beneficiis [127]: scito a me et tribunos militares, et præfectos, et contubernales, duntaxat meos, delatos esse. In quo quidem ratio me fefellit. Liberum enim mihi tempus ad eos deferendos existimabam dari. Postea certior sum factus, triginta diebus deferri necesse esse, quibus rationes retulissem. Sane moleste tuli, non illa beneficia tuæ potius ambitioni reservata [128] esse, quam meæ, qui ambitione nihil uterer. De centurionibus tamen, et de tribunorum militarium contubernalibus [129], res est in integro. Genus enim horum beneficiorum definitum lege non erat. Reliquum est de HS. centum millibus, de quibus memini mihi a te Myrina [130] litteras esse allatas, non mei errati, sed tui : in quo peccatum videbatur esse, si modo erat, fratris tui, et Tullii. Sed cum id corrigi non posset, quod, jam depositis rationibus, ex provincia[b] decesseramus : credo me quidem tibi pro animi mei voluntate, prope ea spe facultatum, quam tum habebamus, quam humanissime potuerim, rescripsisse. Sed neque tum me humanitate litterarum mearum obligatum [131] puto, neque tuam hodie epistolam de HS. centum sic accepisse, ut ii accipiunt, quibus epistolæ per hæc tempora molestæ sunt. Simul illud

[a] Afferre. — [b] Decessimus.

frère a voulu. S'il se trouve quelque chose, au sujet de mon lieutenant, que je puisse corriger en rendant ici mes comptes; comme je ne me suis point servi du décret du sénat, il faudra voir ce qui m'est permis là-dessus par les lois. Mais je n'aurais pas voulu que vous eussiez fait entrer dans vos calculs ce qui était déjà dans les miens; du moins si je juge bien de toutes ces matières, car je confesse qu'on y peut être plus habile que moi. Ce que je vous prie de croire sans aucun doute, c'est que, dans tout ce qui dépendra de moi, je prendrai ici vos intérêts et vos désirs même pour règle de ma conduite. A l'égard des gratifications, vous pouvez compter que je n'ai proposé que mes tribuns militaires, mes lieutenans et les gens de ma maison. Je suis même tombé dans une erreur à cette occasion : car je ne croyais pas être obligé de m'assujettir au temps; et je n'ai pas laissé d'apprendre ensuite que je n'avais que trente jours pour cela, à compter de celui auquel j'avais présenté mes comptes. J'ai regretté, je vous assure, que cette occasion de vous faire des amis n'eût point été réservée pour vous plutôt que pour moi, qui n'ai plus les mêmes vues d'ambition. Cependant il n'y a rien de fait encore pour les centurions et pour les aides-de-camp des tribuns militaires, parce que les gratifications de cette espèce ne sont réglées par aucune loi. Il me reste à parler des cent mille sesterces. Je me souviens d'avoir reçu de Myrina une lettre de vous, dans laquelle vous me faisiez remarquer mon erreur, ou plutôt la vôtre. Mais ce reproche, si la chose en méritait, devait tomber sur votre frère et mon secrétaire. Comme il n'était plus temps d'y apporter remède, parce que j'étais parti de la province après avoir déposé les comptes, je crois que vous dûtes être satisfait de la réponse que je vous fis, suivant le mouvement de mon cœur et mes espérances présentes. Cependant je

cogitare debes, me omnem pecuniam, quæ ad me salvis legibus pervenisset, Ephesi apud publicanos deposuisse : id fuisse HS. XXII millia : eam omnem pecuniam Pompejum abstulisse : quod ego sive æquo animo, sive iniquo fero, tu de HS. centum æquo animo ferre debes, et existimare, eo minus ad te, vel de tuis cibariis, vel de mea liberalitate pervenisse. Quodsi mihi expensa ista HS. centum tulisses, tamen, quæ tua est suavitas, quique in me amor, nolles a me hoc tempore æstimationem accipere. Nam numeratum si cuperem, non erat. Sed hoc jocatum me putato, ut ego te existimo. Ego tamen, cum Tullius rure redierit, mittam eum ad te, si quid ad rem putabis pertinere. Hanc epistolam cur non scindi velim, causa nulla est. Vale.

EPISTOLA XXI.

M. T. C. L. MESCINIO, S. D.

Gratæ mihi tuæ litteræ [131] fuerunt; ex quibus intellexi, quod etiam sine litteris arbitrabar, te summa cupiditate affectum esse vivendi mei : quod

me figure que vous ne prîtes point la politesse de mes termes pour un engagement qui dût me lier; et je suis bien éloigné aussi de regarder ce que vous m'écrivez aujourd'hui sur les cent mille sesterces, de l'œil dont on regarde à présent les lettres incommodes. Faites attention, s'il vous plaît, que je déposai à Ephèse, entre les mains des publicains, tout l'argent que j'avais amassé sans blesser les lois; qu'il montait à XXII HS., et que Pompée enleva cette somme. N'importe si je suis sensible ou non à cette perte; mais vous ne devez l'être guère à celle de vos cent mille HS., et vous n'avez qu'à vous figurer que c'est un profit de moins sur les vivres qui vous étaient assignés, ou sur ce que vous avez touché de mes libéralités : d'ailleurs, quand vous m'auriez porté cette somme en compte, vous êtes d'un si bon caractère et si rempli d'amitié pour moi, que vous ne me presseriez pas de vous satisfaire dans le temps où nous sommes, car je n'ai pas de quoi vous payer, quand je le voudrais. Mais prenez ceci pour un badinage, comme j'ai pris dans le même sens ce que vous m'écrivez. Cependant je vous enverrai Tullius aussitôt qu'il sera revenu de la campagne, afin qu'il vous donne les éclaircissemens que vous pouvez désirer. Au reste, je me sens fort tenté de déchirer * cette lettre. Adieu.

LETTRE XXI.

CICÉRON A L. MESCINIUS.

Indépendamment de ce que vous m'écrivez, j'étais fort persuadé que vous aviez une impatience extrême de me voir;

* C'est-à-dire, que Cicéron avait quelque honte de tous ces détails d'intérêt avec un ami.

ego ita libenter accipio, ut tamen tibi non concedam. Nam tecum esse, ita mihi omnia, quæ opto, contingant, ut vehementer velim. Ut enim, cum esset major et virorum, et civium bonorum, et jucundorum hominum, et amantium mei copia, tamen erat nemo, quicum essem libentius, quam tecum; et pauci, quibuscum essem æque libenter : hoc vero tempore, cum alii interierint, alii absint, alii mutati voluntate sint, unum, medius fidius, tecum diem libentius posuerim, quam hoc omne tempus cum plerisque eorum, quibuscum vivo necessario. Noli enim existimare, mihi solitudinem non jucundiorem esse, qua tamen ipsa uti non licet, quam sermones eorum, qui frequentant domum meam, excepto uno, aut summum altero. Itaque utor eodem perfugio, quo tibi utendum censeo, litterulis nostris, præterea conscientia etiam consiliorum meorum. Ego enim is sum, quemadmodum tu facillime potes existimare, qui nihil umquam mea potius, quam meorum civium causa fecerim : cui nisi invidisset is [133], quem tu numquam amasti (me enim amabas); et ipse beatus esset, et omnes boni. Ego sum, qui nullius vim plus valere volui, quam honestum otium : idemque, cum illa ipsa arma, quæ semper timueram, plus posse sensi, quam illum consensum bonorum, quem ego idem effeceram : quavis tuta conditione pacem accipere malui, quam viribus cum valentiore pugnare. Sed et hæc, et multa alia coram brevi tempore licebit. Neque me tamen ulla res alia Romæ tenet, nisi ex-

mais je ne suis pas moins charmé que vous m'en assuriez dans votre lettre. Ce que je vous demande, c'est de croire que mon impatience est égale à la vôtre ; car, puissé-je ne rien obtenir de ce que je désire, si je ne souhaite ardemment que tout me devienne commun avec vous ! Dans le temps même que je trouvais ici plus de gens d'honneur et de courage, des gens d'une société plus agréable, et qui avaient plus d'amitié pour moi, il n'y en avait point que je visse plus volontiers que vous, et j'en connaissais peu dont le commerce me plût autant que le vôtre : mais à présent que les uns sont morts, les autres absens, et que d'autres enfin ont changé d'inclination, je vous proteste qu'un seul jour passé avec vous aurait plus de charme pour moi que tout le temps que je donne à la plupart de ceux avec lesquels je ne puis me dispenser de vivre ; car gardez-vous bien de croire que je ne trouvasse pas plus de plaisir dans la solitude que dans l'entretien de ceux qui fréquentent ma maison, et dont je n'excepte au plus qu'une ou deux personnes. Il ne m'est pas permis néanmoins d'être seul. Ma ressource est celle dont je vous conseille d'user comme moi ; l'étude de nos chères lettres. J'y joins le témoignage que mon cœur me rend de ses intentions. Je puis dire de moi, comme vous vous le persuaderez facilement, que mon intérêt propre n'a jamais prévalu, dans ma conduite, sur celui de mes concitoyens ; et que si celui que vous n'avez jamais aimé, parce que vous m'aimiez, ne m'avait regardé d'un œil d'envie, il serait lui-même heureux, et tous les honnêtes gens le seraient comme lui. Je puis dire de moi, que je me suis toujours proposé d'empêcher que la violence ne prévalût sur un honnête repos ; et quand je me suis aperçu que ces armes, que j'avais toujours redoutées, l'emportaient sur l'accord des honnêtes gens, qui était mon ouvrage, j'ai mieux aimé accepter la paix à toutes

spectatio rerum africanarum [134]. Videtur enim mihi res in propinquum adducta discrimen. Puto autem mea nonnihil interesse (quamquam id ipsum, quid intersit, non sane intelligo [135]): verumtamen, quicquid illinc nuntiatum sit, non longe abesse a consiliis amicorum. Est enim res jam in eum locum adducta, ut, quamquam multum intersit inter eorum causas, qui dimicant, tamen inter victorias non multum interfuturum putem. Sed plane animus, qui dubiis rebus forsitan fuerit infirmior, desperatis confirmatus est multum : quem etiam tuæ superiores litteræ confirmarunt, quibus intellexi, quam fortiter injuriam [136] ferres : juvitque me, tibi cum summam humanitatem, tum etiam tuas litteras [137] profuisse. Verum enim scribam : teneriore mihi animo [138] videbare : sicut omnes fere, qui vita ingenua, in beata civitate [a] et libera viximus. Sed, ut illa secunda moderate tulimus : si hanc non solum adversam, sed funditus eversam fortunam fortiter ferre debemus; ut hoc saltem in maximis malis boni consequamur, ut mortem, quam etiam beati contemnere debeamus, propterea quod nullum sensum [139] esset habitura, nunc, sic affecti, non modo contemnere debeamus, sed etiam optare. Tu, si me diligis, fruere isto otio, tibique persuade, præter culpam ac peccatum [140], qua semper caruisti et carebis, homini accidere nihil posse, quod sit horribile, aut pertimescendum. Ego,

[a] Et in lib.

sortes de conditions, pourvu qu'il y eût de la sûreté, que de lutter par la force contre un ennemi trop puissant. Mais je remets à traiter toutes ces affaires de bouche, comme nous en aurons bientôt la liberté. Si quelque chose m'arrête encore à Rome, c'est l'attente des nouvelles d'Afrique; car il me semble que nous touchons au dénoûment. J'y suis sans doute assez intéressé, quoique je ne comprenne pas d'ailleurs en quoi cet intérêt consiste : mais quelque nouvelle qu'il nous vienne, je ne veux point avoir à chercher bien loin le conseil de mes amis. Au point où l'on en est, je vois que s'il faut mettre beaucoup de différence entre les deux causes, il n'y en aura pas beaucoup entre les deux victoires. Mais autant que l'incertitude m'avait peut-être abattu, autant je suis fortifié par le désespoir. Vos lettres servent encore à confirmer mon courage, lorsque j'y vois avec quelle fermeté vous supportez l'injustice; et je m'anime, en apprenant le fruit que vous avez tiré de votre caractère et de vos études. Je ne vous cacherai point que vous m'aviez paru d'abord un peu trop sensible, comme il est assez naturel de l'être lorsqu'on a mené une vie douce dans une ville libre et heureuse : mais après avoir su jouir de la prospérité avec modération, il nous faut soutenir avec fermeté, je ne dis pas le changement, mais le renversement absolu de notre fortune; et puisque le bonheur même ne doit pas nous empêcher de mépriser la mort, qui ne nous laisse aucun sentiment des choses de la vie; le bien que nous devons nous proposer dans l'excès de nos maux est non-seulement de la mépriser, mais d'en faire même l'objet de nos vœux. Si vous m'aimez, ne vous lassez pas du loisir dont vous jouissez, et persuadez-vous bien, qu'à l'exception du vice, dont vous serez toujours exempt comme vous l'avez toujours été, il ne peut rien arriver à l'homme qui doive lui inspirer

si videbitur recte fieri posse, ad te veniam brevi: si quid acciderit, ut mutandum consilium sit, te certiorem faciam statim. Tu ita fac cupidus mei videndi sis, ut istinc te ne moveas tam infirma valitudine, nisi ex me prius quæsieris per litteras, quid te velim facere. Me velim, ut facis, diligas, valitudinique tuæ et tranquillitati animi servias.

---

de l'horreur ou de l'effroi. Je ne tarderai point à me rendre auprès de vous, si vous croyez que rien ne s'y oppose ; mais si les événemens m'obligent d'abandonner ce dessein, je vous en informerai aussitôt. Accordez ce désir que vous avez de me voir, avec la faiblesse de votre santé, et ne quittez point le lieu où vous êtes sans m'avoir consulté là-dessus par vos lettres. Aimez-moi, comme vous y êtes accoutumé; mais prenez soin aussi de votre santé et de votre tranquillité.

REMARQUES

SUR

LE CINQUIÈME LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Q. Metellus*. J'ai fait remarquer ci-dessus l'origine de ce nom, la noblesse et les deux branches des Métellus. Celui-ci était, par adoption, le chef de la branche des *Celer*, surnom qui leur venait d'un d'entre eux, à cause de la promptitude extraordinaire avec laquelle il avait donné des jeux publics après la mort de son père. Q. Métellus Celer, sans avoir été consul, avait obtenu, après sa préture, le gouvernement de la Gaule citérieure, province consulaire. Il avait eu cette obligation à Cicéron, qui l'avait envoyé pendant son consulat dans le Picénum, en qualité de préteur, pour arrêter les mouvemens de Catilina; après quoi il avait été nommé gouverneur de toute la province sous les consuls Silanus et Muréna. Il obtint lui-même le consulat, deux ans après, avec Afranius. S'étant réconcilié de bonne foi avec Cicéron, malgré la querelle dont on va lire le sujet, il fut, et dans son consulat, et jusqu'à sa mort, un de ses plus fidèles amis. Il mourut empoisonné par Claudia, sa femme, sœur de P. Clodius, l'ennemi capital de Cicéron. *Voyez* l'Histoire de Cicéron, l. IV et V.

2 *Metellum*. Ce Métellus, quoique frère de l'autre, portait le surnom de *Nepos*, qui était celui de leur branche à tous deux, mais que l'aîné avait abandonné en devenant, par adoption, héritier du Q. Métellus Céler dont Cicéron parle au livre *de claris Orat.* C'est ce qui faisait aussi qu'ils avaient le même prénom. Au reste, ils étaient tous deux réellement fils de Q. Métellus Népos, fils de Métellus le Baléarique. Manuce, pour expliquer mieux la ressemblance de leur prénom, ce qui n'arrivait jamais à deux frères, suppose que l'aîné avait été adopté avant la naissance du cadet, et que Métellus Nepos, leur père, avait fait prendre à celui-ci son prénom de Quintus, qui était le même que celui des *Celer*, que l'autre avait reçu dans l'adoption.

3 *Familiæ dignitas*. Je puis ajouter ici, à ce que j'en ai dit dans une autre note, que, suivant le témoignage de Velléius, (l. II), il y avait eu, dans l'espace de douze ans, plus de douze Métellus qui avaient obtenu le consulat ou les

honneurs du triomphe. Asconius cite ce vers de Névius, qui ne leur est pas moins honorable :

Fato Metelli Romæ fiunt consules.

Le premier qui avait illustré leur nom était un L. Métellus, qui avait obtenu le triomphe pendant la première guerre punique.

4 *Pœnitebit.* Cette menace était outrée : aussi va-t-on voir que Cicéron y fut fort sensible.

5 LETTRE II. *Scribis ad me.* Cette lettre n'est qu'une belle apologie, par laquelle Cicéron répond admirablement à toutes les plaintes de la lettre précédente. On trouvera d'autres circonstances de ce différend dans son Histoire, l. III, à la fin, et l. IV. Il ne faisait que sortir du consulat : ce qui fait que pour l'entendre ici parfaitement, il faut avoir lu cette glorieuse partie de son Histoire. J'y renvoie mon lecteur.

6 *Prætermisisse provinciam.* Cicéron, en quittant l'office de consul avec C. Antonius son collègue, devait passer naturellement à l'administration de quelque province; mais son zèle pour la république lui faisant souhaiter de ne pas s'éloigner de Rome, il renonça au gouvernement qui lui était destiné; et ses soins se tournèrent tellement à le faire tomber à Métellus Céler, que Manuce le soupçonne d'avoir employé l'adresse pour conduire le sort; car entre les préteurs comme entre les consuls, c'était le sort qui décidait de ces emplois.

7 *Præscriptione.* Ce mot est obscur. Voici sa signification. L'ordre commun, pour les décrets du sénat, était qu'ils fussent portés par un certain nombre de sénateurs, qui, par une loi de C. Cornélius, tribun du peuple, devait être au moins de deux cents : dans quelques occasions, l'on avait soin de marquer sur le décret en quel nombre ils avaient été. Mais lorsqu'on voulait favoriser quelqu'un, les sénateurs les plus distingués ne manquaient pas de se trouver à l'assemblée, et la marque du nombre était alors un titre d'honneur pour celui que le décret regardait.

8 *Profectus es.* Métellus Céler fut envoyé par Cicéron contre Catilina, et revint ensuite à Rome avant d'aller prendre son gouvernement de la Gaule citérieure.

9 *Claudia uxore.* Il est surprenant qu'un aussi honnête homme que Métellus eût épousé cette libertine, qui passait pour avoir été violée par P. Clodius, son frère, et qui était si livrée à la débauche, qu'au rapport de Plutarque elle avait été surnommée *Quadrantia* ou *Quadrantaria*, d'une espèce de monnaie fort basse qu'elle recevait de ses amans pour prix de ses faveurs. On trouve, dans l'Histoire de Cicéron, qu'elle s'était efforcée de lui inspirer de l'amour. Il n'épargne point les railleries contre elle dans l'oraison *pro*

Cœlio. Elle empoisonna son mari; ce qui lui a fait donner, par Quintilien, le nom de *Quadrantaria Clytemnestra.* (Quintil., l. VIII, cap. *de Tropis.*)

10 *Mucia*, alors femme de Pompée. La facilité que les Romains avaient de rompre leurs mariages par le divorce fait souvent trouver de l'obscurité dans l'article de leurs femmes. Pompée répudia Mucia, dont il avait eu deux enfans, sur ce qu'elle fut surprise avec C. César. Elle devait être sœur des Métellus par un second mariage de leur mère, qui avait épousé apparemment Q. Mucius Scévola.

11 *Prid. kal. jan.* Le dernier jour du consulat de Cicéron. *Voyez* son Hist., l. III.

12 *Indicta causa.* Le crime qu'on fit à Cicéron, et qui devint dans la suite le prétexte des violences de Clodius et la cause de son exil, fut d'avoir fait donner la mort sans les formes ordinaires, à plusieurs complices de Catilina, tels que Lentulus, Céthégus, Statilius, Gabinius, Céparius, etc.

Ibid. Métellus Népos, tribun du peuple, fut le premier qui lui fit ce reproche, dans le temps que Cicéron allait haranguer le peuple, suivant l'usage, à la fin de son consulat.

13 *Aliquid est actum.* Métellus Népos fut traité fort durement au sénat, pour avoir fait quelques lois injustes pendant son tribunat; et César, qui était alors préteur, ayant voulu prendre son parti, ils furent exclus tous deux pendant quelque temps de l'administration publique. *Hist. de Cicéron*, l. IV. Suét. *in Jul. Cæs.*

14 LETTRE III. *Nepos.* C'est le même de qui Cicéron avait eu de si justes sujets de plaintes, et qui s'était réconcilié avec lui. Après avoir été consul avec P. Lentulus Spinther, il obtint le gouvernement de l'Espagne, d'où il paraît que cette lettre est écrite.

15 *Fratris loco.* On ne saurait douter que ce frère, à la place duquel il substitue Cicéron, ne fût P. Clodius, frère de Claudia, et par conséquent beau-frère des deux Métellus, dont l'aîné avait épousé cette mauvaise femme. P. Clodius, l'ennemi de tous les honnêtes gens, ne ménageait pas même ses parens et ses alliés. Il outrageait Métellus Népos, parce qu'il avait contribué au rappel de Cicéron.

16 LETTRE IV. *Tantum spei.* Cicéron écrit cette lettre du lieu de son exil, après avoir été informé par son frère et par Pomponius Atticus son ami, que les deux consuls, P. Lentulus et Q. Métellus Népos, étaient extrêmement bien disposés pour lui.

17 *Crudelitatem tuorum.* Les cruelles violences de Clodius, beau-frère des deux Métellus. *Tuas inimicitias* est expliqué par la première et la seconde

lettre. Il faut considérer, pour bien entendre cet endroit, que Métellus Népos, quoique revenu de sa haine pour Cicéron, n'avait point encore pris ouvertement parti en sa faveur. Cicéron le presse de se déterminer à le servir, et lui dit qu'après avoir renoncé à ses propres ressentimens, il ne doit pas embrasser les ressentimens d'autrui, c'est-à-dire ceux de Clodius. Il me semble que Manuce s'est ici fort trompé.

18 *Non possis*. Parce que la violence du tribun Clodius était capable de renverser toute la république.

19 LETTRE V. *C. Antonio*. Ce Caïus Antonius avait été consul avec Cicéron. Il était fils de M. Antonius l'orateur, et oncle du fameux Marc-Antoine. En sortant du consulat il avait obtenu la province de Macédoine, qu'il gouvernait alors. On ne sait point ce qu'il avait fait pour mériter le titre d'empereur; mais trois ans après, sous le consulat de César et de Bibulus, il fut condamné au sénat pour s'être mal conduit dans la guerre contre les Thraces et les Mysiens.

20 *Omnia enim a me*. Cicéron lui avait cédé la Macédoine, qui lui était tombée par le sort. Il l'avait purgé du soupçon d'avoir participé à la conspiration de Catilina, etc. *Voyez* son Hist., l. III.

21 *Comperisse*. Il paraît que, entre autres plaintes, Cicéron accusait C. Antonius de le railler, sur ce qu'il employait souvent ce terme, pour se vanter d'avoir découvert la conspiration; à moins qu'on ne croie simplement, avec Manuce, qu'Antonius s'en servait lui-même pour déclarer qu'il se croyait sûr que Cicéron n'était pas de ses amis.

22 *Malo te ex Pomponio*. Atticus s'était chargé d'éclaircir les soupçons qui étaient entre Antonius et Cicéron. Il paraît, par une des lettres à Atticus (l. I, ép. 10) qu'il était revenu à Cicéron, par divers rapports, qu'Antonius levant des sommes contre les lois dans sa province, affectait de répandre qu'il les levait de concert avec Cicéron, qui devait les partager avec lui, en vertu apparemment de la cession qu'il lui avait faite de sa province.

23 *Insanire videar*. Il y aurait un peu de grossièreté dans cette manière d'exprimer son mécontentement, si elle n'était pas prise dans le sens de ces deux vers de Térence, auxquels il n'est pas impossible qu'elle n'eût rapport :

Nam qui amat cui odio ipsus est, bis facere stulte dico.
Laborem inanem ipsus capit, et illi molestiam affert.
(In Hecyra.)

24 LETTRE VI. *P. Sextio L. F* Comme c'est le même à qui est adressée la dix-huitième de ce livre, il faut qu'il y ait ici P. Filio, ou que la lettre

XVIII ait, comme celle-ci, L. Filio. Ce Sextius, ou *Sestius*, avait été questeur de C. Antonius, consul, et l'était encore dans son gouvernement de Macédoine. C. Antonius lui laissa le commandement lorsqu'il revint à Rome; ce qui lui faisait peut-être donner la qualité de proconsul, que cette lettre portait anciennement. Cependant les éditeurs l'ont changée en celle de questeur ou de proquesteur. J'ai déjà fait quelques remarques sur cette variété dans les titres.

25 *Cornelia*. Elle était fille de C. Scipion.

26 *Q. Fufium*. Il était tribun du peuple, sous le consulat de M. Pison et de M. Messala. Son surnom était Calénus. Il fut consul en DCCV avec P. Vatinius. Il eut de grands démêlés avec Cicéron l'année suivante, sous le consulat de Pansa son gendre, et d'Hirtius. *Hist. de Cicéron*, l. X.

27 *De Crasso domum*. Velléius nous apprend (l. VII) que cette maison avait été bâtie par M. Livius Drusus, de qui elle passa à Crassus, ensuite à Cicéron, puis à Censorinus, puis à Statilius Sisenna. *Voyez* l'Histoire de Cicéron, où l'on a tâché de recueillir tout ce qui appartient à ses richesses et à ses maisons. A l'égard du prix, j'ai remarqué plusieurs fois que l'évaluation des sommes romaines n'a rien de certain. Manuce évalue celle-ci à cinq cent mille écus; mais de quels écus parle-t-il?

28 *Ex obsidione*. Catilina et la plupart de ses complices n'étant qu'*un tas d'hommes perdus de crimes et de dettes*, ils en voulaient moins au gouvernement qu'aux richesses des particuliers.

29 *Semissibus*. C'était le nom d'une sorte d'usure, sur laquelle les commentateurs n'ont rien découvert de certain; et ce passage même était si altéré dans les manuscrits, qu'il n'a été restitué qu'à la pluralité des voix. L'usure qui portait le nom de *semissis* était de la moitié de la somme; mais il faudrait savoir pour quel terme. Il y a beaucoup d'apparence que le nom de *semissis* est donné ici à ceux mêmes qui exerçaient cette sorte d'usure. Au risque de me tromper, j'ai cru qu'il devait être rendu dans ce sens.

30 *Antonium*. C. Antonius, proconsul de Macédoine. Cicéron le défendit contre une accusation de rapine et de concussion. Ils avaient été consuls ensemble. *Voy*. les lett[illegible]écédentes.

31 LETTRE VII. *Pompejo m[illegible]o Cn*. Cn. Pompée était fils de *Cn. Pompejus Strabo*, qui avait obtenu l'honneur du triomphe en 664, pendant son consulat. Leur famille était équestre. Pompée fut surnommé *Magnus* par le dictateur Sylla, lorsqu'il revint à Rome chargé de gloire à l'âge de vingt-quatre ans. Il avait reconquis la Sicile après en avoir chassé Perpenna, et subjugué l'Afrique en vingt jours. Cette lettre étant écrite sous les consuls

Silanus et Muréna, Cicéron le félicite de la victoire qu'il venait de remporter sur Mithridate.

S. T. E. etc. Ces lettres initiales signifient apparemment, comme dans la seconde épître de ce même livre, *si tu exercitusque valetis, bene est, ego valeo.* J'avertis ici, pour toujours, que ce début et ceux qui lui ressemblent ayant quelque chose de fort plat dans notre langue et dans nos usages, je m'en dispenserai désormais dans ma traduction.

3 *Publice misisti.* Les généraux rendaient compte au sénat et au peuple romain, par une lettre publique, des avantages qu'ils avaient remportés.

4 *Spem otii.* Mithridate étant alors le plus dangereux ennemi de Rome, c'était faire espérer le repos de la part des étrangers, que d'apprendre aux Romains qu'il était vaincu.

5 *Veteres hostes.* Manuce juge que c'était M. Crassus et L. Lucullus; d'autres croient que c'était César. On est réduit là-dessus aux conjectures.

6 *Quamquam exiguam.* Cicéron était piqué de n'avoir pas reçu de Pompée les complimens qu'il croyait mériter par les grandes actions de son consulat. *Voyez* l'Histoire de sa Vie, l. IV.

7 *Africanus*, celui qu'on appelait *minor*, et qui se nommait Scipio Emilianus, le destructeur de Carthage et de Numance. C'est toujours celui que Cicéron entend, lorsqu'il nomme simplement *Africanus*.

8 *Lælium.* Il y avait deux *Lélius*, comme deux *Africanus*. Celui-ci est l'interlocuteur du dialogue sur l'Amitié.

9 LETTRE VIII. *Crasso.* Marcus Licinius Crassus, le plus riche des Romains, fils de ce Publius Crassus, de qui Cicéron rapporte, dans ses oraisons *pro Scauro* et *pro Sextio*, qu'il se tua pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis. *Voyez* dans l'Histoire de Cicéron (l. III, IV et V), les rapports qu'il eut avec M. Crassus, leurs démêlés, leur réconciliation, etc. Crassus ayant obtenu le gouvernement de la Syrie, après avoir été consul pour la seconde fois, partit, au mépris des auspices, dans l'impatience qu'il avait de faire la guerre aux Parthes. Il périt en les combattant. Cicéron lui écrit dans sa province, pour lui apprendre avec combien de zèle il l'avait servi depuis son départ.

10 *Uxor tua.* Elle se nommait Tertulla, et Suétone nous apprend que sa vertu n'avait pas résisté à César.

11 *Tui Crassi.* Crassus avait deux fils, Marcus et Publius. *Voyez* le caractère et l'éloge de Publius, dans l'Histoire de Cicéron, qui l'aimait, et qui avait beaucoup contribué à son éducation. Il alla joindre son père, avec lequel

il fut tué dans le combat contre les Parthes. Marcus fut questeur de Jules-César dans les Gaules.

42 *Forum attigerim.* Cicéron était plus jeune que Crassus de six ans ; ainsi, lorsqu'il avait paru la première fois au Forum, il avait pu regarder Crassus avec respect. *Voyez* son Histoire, l. I.

43 LETTRE IX. *Vatinius.* P. Vatinius, surnommé *Struma*, d'une loupe qu'il avait à la tête. Il avait été tribun du peuple sous le consulat de Jules-César, et dans la suite, après avoir été consul, il fut envoyé dans l'Illyrie avec trois légions, par César, qui était alors dictateur. Plutarque rapporte que Cicéron l'appelait, en badinant, un *orateur enflé*, à cause de sa loupe. Ils devinrent ennemis dans la suite, et Cicéron prononça contre lui une oraison, où l'on trouve encore quelques allusions à sa difformité, aussi bien que dans l'oraison *pro Sextio*, et dans la neuvième lettre du second livre à Atticus.

44 *Cliens advenit.* Cicéron l'avait déjà défendu, à la prière de César, contre une accusation de brigue dont il fut absous.

45 *In honore.* Vatinius n'avait encore reçu le titre d'empereur que de son armée. Ses ennemis s'efforçant de lui nuire à Rome, il prie Cicéron de prendre parti pour lui et de lui faire obtenir une supplication.

46 *Servus Anagnostes.* Les grands de Rome avaient souvent entre leurs esclaves des gens fort éclairés. Cornélius Népos rapporte d'Atticus, qu'il n'avait pas un seul domestique qui ne pût servir à quelque usage de littérature. Cicéron en avait aussi un grand nombre. Dionysius, dont il est ici question, et qui revient dans plusieurs autres lettres, était un de ses lecteurs ; c'est ce que signifie le mot grec *anagnostes.* Il n'y a pas d'apparence que ce soit le *Dionysius* précepteur des deux jeunes Cicérons, dont le mérite est loué dans d'autres endroits. Il avait pris la fuite sans qu'on en trouve la raison, ni de quel lieu il était parti.

47 *Vardæis.* Les Vardes, suivant Pline (l. III, c. 22), étaient un peuple de la Dalmatie, où Vatinius faisait la guerre.

48 *Narona*, ville de Liburnie, sur le fleuve Naron. Elle se nomme aujourd'hui *Narenta.* Ptolomée la nomme *Narbona.*

49 LETTRE X. *Catilio.* On ne connaît Catilius que par cette lettre, qui le représente comme un corsaire dalmate, que Vatinius avait fait prisonnier et qu'il destinait au supplice. Cicéron demandait apparemment sa grâce, on ne sait à quelle occasion, ni par quel motif, à moins qu'on ne suppose que c'était à la prière de Sextius Servilius : mais le fond de l'histoire n'en serait pas plus clair.

Il est étonnant combien la moindre obscurité fait inventer de chimères, soit aux copistes, soit aux commentateurs. D'une infinité de leçons, celle que je conserve est la mieux appuyée. Mais lorsqu'on ignore l'aventure de Catilius, on ne peut porter de jugement certain sur ce qui le regarde. Peut-être était-il fort petit et fort difforme : du moins *semissis* ne peut signifier *semi-vir* dans un sens qui fasse tort à son courage, puisqu'il s'était fait redouter par ses pirateries. *Semissis* est proprement un demi-as, la moitié du sou romain. *Simius* est formé de *simia*.

In cujus locum. C'était apparemment dans l'augurat; car on ignore qu'Appius ait eu d'autres gouvernemens que celui de la Cilicie. Il était mort, et l'on se souvenait encore des injustices qu'il avait commises dans sa province.

Tuo discipulo. La jeune noblesse romaine venait prendre chez Cicéron des préceptes d'éloquence, et déclamer devant lui. Il appelle lui-même (l. IX, ép. 18) les amis familiers de César *ses disciples* : et dans la dernière lettre du livre VII, il dit : « Cassius tuus et Dolabella nostris studiis iis- » dem tenentur, et meis apertissimis utuntur auribus. »

Justissimi. J'ai remarqué dans un autre lieu qu'il fallait que l'ennemi eût perdu un certain nombre d'hommes pour mettre le général romain en droit de recevoir le titre d'empereur et d'aspirer à des supplications et au triomphe.

Ego post. Quelques interprètes ont cru que c'était ici le commencement d'une autre lettre. Mais comme l'occasion ne se présentait pas tous les jours, on peut s'imaginer fort naturellement que Vatinius ayant reçu la nouvelle des supplications qu'il avait obtenues, était allé en Dalmatie, et qu'à son retour il ajouta ces quinze dernières lignes à sa lettre.

Ad Cæsarem. César était alors dictateur et maître absolu. Après sa mort, qui suivit de près, Vatinius fut battu par les Illyriens et se retira dans Dyrrachium, dont il ouvrit ensuite les portes à Brutus. Il paraît cependant, par les Fastes Capitolins, qu'il obtint le triomphe trois ans après.

LETTRE XI. *Commendas.* Il paraît que cette réponse de Cicéron suppose quelques lettres de Vatinius qui n'existent plus.

Sura n'est pas connu; mais c'était le surnom d'un affranchi ou même d'un citoyen libre, car ce Lentulus que Cicéron fit tuer dans la conjuration de Catilina, était surnommé *Sura*.

Fidem dederis. Apparemment que Dionysius n'était pas pris, mais qu'il composait pour son retour. Je trouve dans l'épître 77 du livre XIII, qu'en prenant la fuite, il avait emporté un grand nombre des livres de Cicéron.

59 LETTRE XII. *Luccejo*. On voit dans cette lettre, par les éloges que Cicéron fait de Luccéius, que c'était un homme du premier mérite. Peut-être est-ce le même dont il dit dans l'oraison *pro Cœlio : habes L. Luccejum sanctissimum testem*. Quoi qu'il en soit, on a toujours regardé cette lettre comme une des plus belles de Cicéron ; et lui-même en avait cette idée, lorsqu'il conseillait à Atticus (ép. VI, l. 4), de s'en procurer une copie, parce qu'elle méritait sa curiosité. On n'a plus la réponse de Luccéius ; mais il paraît, par la même lettre à Atticus, qu'il en avait fait une, et qu'il avait promis à Cicéron de le satisfaire. C'est au même endroit qu'on apprend aussi que ces trois lettres furent écrites sous le consulat de Marcellus et de Philippus.

60 *Italici belli*. La guerre italique, ou marsique, ou sociale ; car elle porte ces trois noms. *Voyez* Tite-Live, Florus, Appian, etc., et l'Histoire de Cicéron, l. I. Les villes d'Italie s'étaient liguées pour forcer les Romains de leur accorder le droit de bourgeoisie. *Civilis*, c'est celle où L. Sylla devint le maître de la république, après avoir ruiné le parti de Marius.

61 *Callisthenes*, natif d'Olinthe, disciple d'Aristote et courtisan d'Alexandre le Grand, qui le fit mourir pour avoir conspiré contre sa vie, ou pour lui avoir refusé les honneurs divins.

62 *Timée*. Il y a deux Timées : celui-ci, qui était Sicilien, et qui écrivait du temps d'Agathocles, tandis que Pyrrhus faisait la guerre Tarentine en Italie ; l'autre, philosophe pythagoricien, né à Locres, sous le nom duquel Platon a donné un de ses dialogues.

63 *Polybius*. Cet historien grec vivait sous Ptolémée Philopator. Il avait été précepteur de Scipion Emilianus, destructeur de Carthage, surnommé *Africanus minor*. Il nous reste une partie de son ouvrage. *Voyez*, sur ces trois écrivains, Gérard Vossius, *de Hist. græc.*, l. I.

64 *Leges historiæ*. Cicéron (l. II. de Orat.) les a comprises en peu de mots : *Ne quid falsi dicere ; ne quid veri non audeat.*

65 *Herculem Xenophontium*. Cet exemple est célèbre. Xénophon rapporte (l. II Memorabil.), et Cicéron, après lui et Prodicus (l. I de Offic.), qu'Hercule touchant à l'âge où l'on cesse d'être enfant, se retira dans la solitude, et vit en songe, ou se représenta deux chemins ; l'un qui conduisait à la vertu, l'autre à la volupté ; sur le choix de l'un desquels il délibéra long-temps.

66 *Mantineam*. Ville d'Arcadie, célèbre par la défaite des Lacédémoniens, et par la victoire et la mort d'Épaminondas, chef des Thébains.

67 *Clypeum esse salvum*. Cicéron répète les mêmes circonstances au l. II *de Fin.* Cependant *Probus* ne parle point du bouclier, et raconte seulemen

qu'Épaminondas apprenant qu'on ne pouvait tirer de sa blessure le trait qui l'avait percé, sans qu'il rendît l'âme aussitôt, voulut qu'on attendît la confirmation de sa victoire, et qu'en recevant cette glorieuse nouvelle, il dit : « Satis vixi ; invictus enim morior. » *In Vit. Epam.*

68 *Redituque.* Thémistocle ne revint point après sa fuite. Cette raison a fait juger à plusieurs interprètes qu'il faut ici *obitu* ou *interitu*. Cependant, comme on lit dans un autre endroit (in Bruto) qu'il y avait diverses opinions sur sa mort, on peut croire que Cicéron suivait ici quelque relation que Plutarque et Émilius Probus n'ont pas connue. *Themistocli* est au génitif, suivant l'usage assez ordinaire de Cicéron pour ces noms grecs, auxquels il donnait apparemment la terminaison latine.

69 *Quasi fabulam.* Nous nous servons encore du mot *fable* dans ce sens. C'est le sujet d'une pièce de théâtre qui est divisée en différens actes.

70 *Apelle. — Lysippo.* Noms connus de tout le monde. Horace a dit la même chose en vers :

Edicto vetuit ne quis se præter Apellem pingeret, etc.
Ep. 1. l. II.

71 *Ignotis.* Ce mot est pris ici dans une signification active ; c'est-à-dire pour *ceux qui ignorent.* On en trouve quantité d'exemples.

72 *Xenophontis libellus.* Nous avons cet ouvrage sous le titre d'*Agésilas.* Il y a aussi une vie de ce fameux roi de Sparte entre celles de Plutarque.

73 *Timoleonti, etc.* Ce nom et les suivans sont trop connus pour avoir besoin d'une note. Timoléon était de Corinthe. Nous avons sa vie par Probus et par Plutarque. *Hérodote*, appelé le père de l'histoire, a composé neuf livres sous les noms des neuf muses, et loue Thémistocle dans le septième et le huitième. *Sigée* était un promontoire voisin de la ville de Troie. Pour *Alexandre*, son exclamation n'est ignorée de personne.

74 *Hector Nævianus.* Personnage d'une comédie du poëte Névius. *Voyez* l'épître 6 du liv. XV, où les paroles mêmes d'Hector sont citées.

75 *Multorum exemplo.* *César* avait écrit alors ses Commentaires. Mais avant lui, *L. Sylla*, suivant Plutarque, avait composé vingt-deux livres de sa propre histoire. *M. Scaurus* en avait écrit trois de la sienne, dont Cicéron parle dans le livre intitulé *Brutus*, et Tacite dans la Vie d'Agricola. *P. Rutilius*, contemporain de Scaurus, et son ennemi, avait écrit aussi sa propre vie, etc.

76 *Præcones*, etc. On trouve partout l'explication de ce qui appartient aux jeux olympiques, avec les qualités et les fonctions des hérauts qui couronnaient le vainqueur, en déclarant que c'était, non lui, mais la patrie qui

recevait la couronne. *Ludi gymnici* étaient proprement les jeux d'exercice, tels que la lutte, la course, le saut, le pugilat, le disque, etc. Les couronnes étaient d'olivier.

77 LETTRE XIII. *Consolatio.* Luccéius, le même à qui la lettre précédente est écrite, s'efforça, par deux lettres, de consoler Cicéron sur la mort de Tullia sa chère fille. La première n'est pas venue jusqu'à nous. *Voyez* dans l'Histoire de Cicéron, liv. VIII, combien il avait besoin de ce secours. Cependant il marque ici assez de fermeté dans sa réponse.

78 *Futura meliora.* Luccéius, dans ses lettres, avait voulu, tout à la fois, consoler Cicéron de la mort de sa fille et du misérable état des affaires publiques.

79 *Casus gladiatorii.* Ces comparaisons, prises du combat des gladiateurs et du soin qu'on prenait de les appareiller, reviennent si souvent dans les lettres de Cicéron et dans celles de ses amis, qu'elles demandent d'être une fois éclaircies dans ces notes. Je laisse tout ce qui regarde l'origine de cette cruelle espèce de jeux: mais je rapporterai, d'après Nieuport, ce qui sert à mes vues, et qui aurait encore été mieux placé dans la lettre de M. Brutus à Atticus, où il reproche à Cicéron d'assortir les citoyens comme des gladiateurs.

Les gladiateurs étaient distingués par leurs armes et par la manière dont se faisait leur combat. Les uns s'appelaient *secutores.* Leurs armes étaient un casque, un bouclier et une épée, ou une massue de plomb. Ceux qui se battaient contre eux étaient ordinairement les *retiarii*, qui, avec un filet, tâchaient d'envelopper leur adversaire, et de le tuer avec leur force. S'ils jetaient leur filet sans succès, les autres les poursuivaient dans l'arène; et de là venait leur nom de *secutores.*

Les *threces* portaient un petit bouclier rond avec un poignard recourbé. Ceux qu'ils avaient en tête étaient ordinairement les *mirmillones*, qui portaient sur leur casque la figure d'un poisson. Ceux-ci combattaient quelquefois aussi contre les rétiaires, et l'on chantait alors la fameuse chanson : *Non te peto, piscem peto*, etc. Les *essedarii* combattaient sur un char (essedum), à la manière des Gaulois et des Bretons; les *andabates* se battaient les yeux bandés; les *dimacheres* avec deux épées; les *laqueaires* portaient un cordon, avec lequel ils tâchaient d'arrêter leurs adversaires dans un nœud coulant; les *honlomaques* avaient un bouclier garni d'argent ciselé, un baudrier, une botte à la jambe gauche, et un casque avec des aigrettes, etc. Leurs maîtres mettaient aux mains, tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là, les uns contre les autres; et l'adresse à les assortir faisait toujours trouver quelque nouveauté dans ce spectacle. Je

n'ai pas nommé toutes les espèces de gladiateurs; mais ce détail serait inutile à mon dessein.

80 *Domestica*. Outre la mort de Tullia, il avait eu besoin de force pour supporter la perfidie de son frère et de son neveu, qui l'avaient noirci dans l'esprit de César, et ses deux divorces consécutifs.

81 LETTRE XIV. Cette lettre est la seconde de Luccéius sur la mort de Tullia.

82 *Discesserat*. C'est de Jules-César qu'il s'agit, si l'on conserve cette leçon · d'autres veulent *discesseras*, et ce serait alors Cicéron même. La difficulté est peu importante. Cependant il me semble que le sens des choses qui suivent s'accommode mieux de *discesseras*. Il est certain d'ailleurs que la douleur seule retenait Cicéron à la campagne, et qu'il était alors fort bien avec César. *Hist. de sa Vie*, liv. VIII.

83 *Cum scribas*. Cicéron écrivait alors dans sa solitude, le Traité de la Consolation, qui s'est perdu, et ses livres *de Finibus*.

— *Quorum consuesti*. C'est une figure grecque. Il faut entendre *quorum aliquid ugere consuesti*.

84 LETTRE XV. *Proxime*. Cicéron répond sans intervalle à la lettre précédente.

85 *Unam causam*. J'ai un double sujet de chagrin : la perte de ma fille et la perte de tout ce qui aurait pu servir de remède à ma douleur.

85 *Obduruerunt*. Ceux apparemment qui, devenus insensibles à la douceur de revoir leur patrie et leurs amis, s'obstinaient à vivre en exil; tels que M. Marcellus et plusieurs autres. Les amis morts étaient Pompée, les deux Lentulus, L. Domitius, M. Bibulus, Appius Claudius, L. Scipion, M. Caton, M. Célius, etc., tous consulaires.

87 *In Tusculano*, etc. Maisons de campagne de Cicéron, auprès desquelles il paraît que Luccéius avait aussi les siennes. *Tusculum* était celle où Cicéron se plaisait le plus dans sa bonne fortune; mais depuis la mort de sa fille, il cherchait les plus sombres et les plus écartées. *Voyez* ce qui regarde ses maisons, au liv. XII de son Histoire.

88 *Ornamentis*, etc. *Voyez* sa réponse à Serv. Sulpicius (liv. IV, ép. 6), dans laquelle il étend cette idée d'une manière fort vive et fort touchante.

89 *Omne tempus*. Il entend, sans doute, depuis son retour en Italie, après la journée de Pharsale.

90 LETTRE XVI. *Titio*. Comme rien ne fait connaître particulièrement ce Titius, il y a de l'apparence que c'est P. Titius, qui fut tribun du peuple après la mort de César. Il avait perdu son fils. Cicéron entreprend de le consoler.

91 *Sin sit amissus.* On trouvera les principes de Cicéron sur cette importante matière, expliqués au douzième livre de son Histoire, et la raison qui lui fait prendre le ton du doute. Le fond de sa doctrine ne peut trouver place ici dans une note. Les épicuriens disaient nettement qu'il ne pouvait rester aucun sentiment après la mort. Voici leur syllogisme que Sextus Empiricus nous a conservé : *Mors nihil ad nos. Nam quod dissolutum est, sensu caret. Quod sensu caret, nihil ad nos.*

92 LETTRE XVII. *P. Sextio.* J'ai remarqué, au titre de la lettre V de ce même livre, que si c'était là le même Sextius qu'ici, il fallait ici L., ou là *P.* Il y a de fortes raisons pour croire que c'est le même, et qu'il faut aux deux lettres, *P.* au lieu de *L.* Cependant Manuce se détermine à croire qu'ils sont différens, par des raisons qui ne paraissent pas moins fortes, et qu'on peut lire dans son commentaire. Pour moi, je crois trouver, dès la première ligne, une raison de croire que c'est le même, c'est-à-dire, celui que Cicéron avait défendu, auquel il avait écrit plusieurs fois, et pour qui son amitié n'avait jamais été interrompue. Son père se nommant *L.*, et lui *P. Sextius*, on sent avec quelle facilité les deux lettres *L.* et *P.* ont pu être transposées par les copistes. Quoi qu'il en soit, Sextius était en exil par la condamnation du sénat, et Cicéron le console par cette lettre.

93 *Priora tempora.* Le temps où Sextius avait été accusé de brigue par T. Junius, et condamné à l'exil. C'était immédiatement après celui de Cicéron, et dans un temps où son rétablissement était encore imparfait, parce que Clodius le persécutait encore. *Voyez* Hist. de sa Vie, liv. V.

94 *Posteriora.* Le temps où le chagrin de voir Sextius exilé, sans pouvoir servir à son rappel, ôtait à Cicéron la force de lui écrire.

95 *Satis longum.* Comme il y a beaucoup d'apparence que cette lettre fut écrite en 706, sous le consulat de César et de Lépidus, il s'était passé bien des années depuis celui de P. Lentulus et de Marcellus, sous lequel on suppose qu'était arrivée la disgrâce de Sextius. Cicéron lui dit qu'il se sent rappelé par ses principes à lui témoigner qu'il n'a pas cessé d'être son ami.

96 *Absens, et crimen... defendi.* Cicéron avait défendu Sextius, immédiatement après son consulat ; c'est-à-dire, lorsque Sextius était questeur de Macédoine, sous C. Antonius, proconsul de cette province, qui avait été consul avec Cicéron. C'est C. Antonius qu'il faut entendre ici par *familiarissimi tui*, etc. On a vu ci-dessus, dans plusieurs notes sur la lettre VI de ce même livre, quels sujets de plaintes Caïus Antonius avait donnés à sa province. Sextius, son questeur, y avait été mêlé.

97 *Recenti adventu meo.* C'était entre son consulat et son exil que Cicéron avait défendu Sextius. Il va parler à présent de ce qui arriva après son rappel.

98 *Invidia annonæ*. *Voyez* dans l'Histoire de Cicéron, l. V, ce qu'il eut à souffrir, par les artifices de Clodius, à l'occasion de la cherté des vivres, dont on rejetait la faute sur lui. Ses amis, du nombre desquels était Sextius, eurent part aux persécutions qu'il essuya, sans qu'il pût alors les défendre, parce qu'il avait besoin lui-même de défenseurs.

99 *Plus quam causa veritasque*. C'est donc après le retour de Cicéron, que Sextius, accusé de brigue, comme il l'avait été autrefois de concussion, et moins heureusement défendu, fut condamné à l'exil par une sentence précipitée, que Cicéron qualifie ici plusieurs fois d'injuste.

100 *Ceteris*. Surtout dans Athènes, où la loi de l'ostracisme regardait les citoyens qui étaient les plus distingués par leur mérite et leurs services.

101 LETTRE XVIII. *Fadio*. Il paraît que ce T. Fadius est le même qui avait été questeur de Cicéron, et qui fut ensuite tribun du peuple. Ceux qui veulent ici *Fabius*, n'ont pas fait attention que cette lettre même parle de T. Fadius, comme d'un *homme nouveau;* au lieu que les Fabius étaient d'une maison très-ancienne et très-noble. Cicéron le console de quelque disgrâce qui lui était arrivée vraisemblablement par une sentence injuste, ou par quelques refus qu'il avait essuyés dans la recherche d'une dignité.

102 *Ex tam multis*, et, deux lignes plus bas, *potentiæ alicujus condonatum*, paraissent regarder Pompée, qui était alors dans son troisième consulat. Cicéron console Fadius, en lui disant que sa condamnation a été accordée au pouvoir; et il ménage Pompée, lorsqu'il dit que, d'un grand nombre de jugemens, c'est le seul qu'on puisse accuser d'injustice.

103 LETTRE XIX. *Cicero Rufo*. Cette adresse sans prénom semble être une marque particulière d'amitié et de familiarité : ainsi nous avons dans une lettre à Volumnius : *quod sine prænomine*, *familiariter ut debebas ad me epistolam misisti*, etc. On en trouve un exemple encore plus sensible dans l'oraison *pro Domo sua*, à l'occasion d'une lettre de C. César à Appius Pulcher : « Litteras in concione recitasti, quas tibi a C. Cæsare « missas diceres *Cæsari Pulchro*. Cum etiam es argumentatus amoris « esse hoc signum, cum nominibus tantum uteretur; neque adscriberet « proconsuli, etc. » L. Mescinius Rufus avait été un des questeurs de Cicéron en Cilicie. Il fut dans la suite, lui ou son fils, triumvir de la monnaie, sous Auguste. Il avait un frère qui se nommait M. Mindius Rufus, dont le nom se trouve dans les lettres à Appius.

104 *Captum est jamdiu*. Cette lettre fut écrite dans le temps que Pompée, chassé de l'Italie par Jules-César, avait fait voile en Grèce, avec un grand nombre de citoyens fidèles à la république. Rufus, qui pensait à le suivre, consulta là-dessus Cicéron, qui le confirme dans ce dessein, en lui appre-

nant que c'est aussi le sien, et que la cause de Pompée lui paraît la plus juste. *Voyez* son Hist. liv. V.

105 LETTRE XX. *Singulis*. Mescinius Rufus ayant été questeur de Cicéron, en Cilicie, il avait aussi ses comptes à rendre, après leur administration. J'ai déjà fait remarquer en quoi cet usage consistait, et ce qui était ordonné là-dessus par la loi. Le proconsul déposait deux copies de ses comptes dans les deux principales villes de son gouvernement, et devait en remettre une troisième au trésor de Rome : mais il devait aussi les avoir examinées et collationnées avec son questeur. C'est sur ce qui s'était passé à cette occasion, que roule toute cette lettre. Elle est obscure, parce que, dans des usages de cette sorte, il y a mille circonstances dont l'éclaircissement est impossible aujourd'hui; sans compter les rapports qu'elle a continuellement à plusieurs faits particuliers qui ne nous sont pas moins inconnus. Ajoutez encore la qualité des monnaies, dont nous sommes assez mal instruits, et les divers engagemens qu'un proconsul et un questeur avaient pu prendre pendant leur administration. Enfin, l'on est ici réduit plus d'une fois aux conjectures.

106 *M. Tullius*. Ce secrétaire de Cicéron était un de ses affranchis, et son surnom était *Laurea*. Pline (l. 31, c. II) nous a conservé d'assez jolis vers que Tullius Lauréa avait composés sur l'académie de son maître. Tiron, autre affranchi de Cicéron, portait aussi le nom de Tullius, suivant l'usage des esclaves de prendre le nom de leur maître en recevant la liberté. Mais on ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de Lauréa, parce qu'il est certain que Tiron ne fut affranchi qu'après le retour de Cicéron.

107 *Jus vetus*. L'ancien droit ordonnait seulement que le proconsul collationnât les comptes avec son questeur en arrivant à Rome. Mais la loi Julienne ayant établi depuis qu'il en resterait deux copies dans la province, il fallait que cette besogne fût faite avant que le proconsul et le questeur quittassent le gouvernement. Cicéron et Mescinius, qui avaient été obligés de partir quelque temps avant le terme, s'étaient reposés de ce soin, l'un sur Tullius son secrétaire, et l'autre sur M. Mindius son frère. Ces deux commissaires ayant examiné et collationné les comptes ensemble, Cicéron n'avait fait ensuite que les lire. Cette explication jettera du jour sur tout ce qui suit.

108 *Servo scriba*. Cicéron ne peut appeler Tullius son esclave, que parce qu'il l'avait été; car il est certain que s'il n'eût pas été libre, il n'aurait pas porté le nom de *Tullius*. Peut-être aussi que Mescinius, en se plaignant que Cicéron avait remis trop vite les comptes au trésor, et sans se donner le temps de les lire, lui avait reproché de s'être trop fié à *son esclave*, et que Cicéron affecte d'employer le même terme en lui répondant.

109 *Deferre properarim.* La raison pour laquelle Mescinius Rufus se plaignait de la précipitation de Cicéron, fait croire qu'il aurait voulu changer quelque chose aux comptes avant qu'ils fussent mis au trésor : mais Cicéron avait pensé que cela ne se pouvait plus, parce qu'il en était resté deux copies dans la province.

110 *De Volusio.* Cicéron avait eu deux Volusius dans sa province, *Cnéus Volusius* et *Q. Volusius.* Il avait envoyé le second dans l'île de Chypre, pour y administrer la justice. C'est donc le premier dont il est ici question. Ce Volusius devait beaucoup d'argent au public à titre d'amende. Un nommé Valérius s'était chargé de faire payer cette somme en donnant des cautions, qui paraissent avoir été le lieutenant et le préfet de Cicéron. Or Cicéron avait souhaité d'arranger cette affaire d'une manière favorable à Volusius et aux cautions. Mescinius avait eu des vues différentes, qui s'expliquent ici par degrés.

111 *C. Camillus.* C'était apparemment un jurisconsulte, ou du moins un homme fort versé dans les affaires. Son nom revient dans plusieurs lettres, sans autre explication qui le fasse connaître autrement que pour un intime ami de Cicéron.

112 *Pecunia* Il serait aussi inutile qu'embarrassant de réduire ces sommes à notre monnaie.

113 *Mancipis.* Le *manceps* était celui qui se chargeait du paiement d'une somme due par un autre, en la prenant comme à ferme. Les *prædes* étaient ceux que le manceps donnait pour caution à ceux qui lui abandonnaient cette régie.

114 *In rationibus retuli.* Il faut mettre de la différence entre *referre in rationes* et *referre in rationibus.* Le premier signifie, insérer dans les comptes ; le second, porter au trésor dans les comptes.

115 *Quod minime tamen laboro.* Cela ne s'accorde point avec ce qu'on lit dans une lettre du livre IX, à Dolabella : *sum avidus etiam quam satis est gloriæ.* Mais on ne fait pas ces aveux à tout le monde.

116 *Legatum meum præfectumque.* On sait, par quantité de témoignages, que Cicéron avait quatre lieutenans généraux en Cilicie ; Quintus son frère, C. Pomtinius, M. Annéius et L. Lullius. Q. Lepta était préfet des ouvriers. Cependant Manuce et Grævius croient que le nom de Lepta a été inséré ici mal à propos, parce que Cicéron ne nommant point celui de ses lieutenans dont il veut parler, il n'est pas naturel qu'il nomme son préfet, surtout lorsqu'il écrit à son questeur, qui connaissait parfaitement tous ses officiers.

117 *Esse obligati.* Il ne dit point par quelle raison : mais c'était apparemment par l'équité naturelle plutôt que par le droit.

218 *Periculo*. Les fautes du greffier ou du secrétaire n'auraient pas manqué d'être imputées au gouverneur.

219 *Multa tam gravis*. J'ai fait observer que cette lettre est fort obscure. Comme on ignore à quelle occasion Volusius devait à la république l'argent dont Valérius avait pris sur soi le paiement, il est difficile de donner ici un sens clair à *multa*. On ne sait pas mieux à quel titre T. Marius paraît sur la scène, à moins qu'il ne fût du nombre des cautions.

220 *Nam de Luccejo*. Les obscurités redoublent ici par la corruption du texte autant que par l'incertitude des faits. 1°. Tout ce qui suit paraît n'avoir plus de rapport au détail précédent, quoiqu'il s'y trouve lié par *nam* : aussi suis-je porté à croire qu'il y avait ici quelque lacune que les copistes n'ont point observée, et que *nam* est la suite d'un autre discours. Je n'ignore pas que ces transitions brusques sont assez fréquentes dans les lettres de Cicéron : mais les exemples qu'on peut en rapporter ne ressemblent point à celui-ci. 2°. On ne comprend point par quel rapport Luccéius se trouve ici. Grævius et les autres commentateurs rendent même témoignage que les manuscrits diffèrent beaucoup sur ce nom : aussi l'a-t-on restitué de mille façons. Les uns veulent *Lugeo*, et prétendent que c'était le nom du temple dont Cicéron parle immédiatement ; d'autres, *Lucretio*, *Lucro*, *Lucello*, *Luceo*, *Lycoo* : enfin toutes les conjectures ont été proposées. Il serait inutile d'y joindre les miennes, puisqu'elles n'auraient pas plus de fondement. Mais je suis persuadé que l'argent du temple n'a rien de commun avec celui de Volusius.

221 *In fano*. L'usage des anciens était de mettre l'argent public et particulier en dépôt dans les temples, comme dans un sanctuaire inaccessible à la violence. César dit au troisième livre *de Bell. gall.* « Ephesi a fano depo« sitas antiquitus pecunias Scipio tolli jubebat. » L'histoire romaine en fournit aussi mille témoignages.

222 *Quam tu deposueras*. Cet endroit est des plus obscurs, à cause de la variété des leçons. Sans entrer ici dans une discussion inutile, je m'en suis tenu à ce que j'ai trouvé de plus vraisemblable, et j'ai tâché de ne pas m'en écarter dans la traduction. Il y a de l'apparence que Pompée avait pris l'argent dont parle Cicéron, pour le service de la république et pour empêcher que César ne s'en saisît, comme il voulut faire à Rome, mais avec moins de succès. (Hist. de Cicéron, l. VIII.)

223 *Discrepabunt tuæ*. Il paraît ici que le proconsul et le questeur rendaient leurs comptes séparément ; et c'est de là que venaient toutes les alarmes de Rufus, qui craignait que les siens ne se trouvassent point conformes à ceux de Cicéron sur certains articles communs : mais le défaut de confor-

mité venait moins de l'opposition que du silence de l'un sur ce qui était dans les comptes de l'autre.

124 *De Legato parum gratum est.* Autre obscurité qui paraît insurmontable. *Legato* et *gavisum* ont reçu mille changemens. Cet endroit semble se rapporter à *nam de Luccejo :* d'où plusieurs ont pris droit d'y suppléer par quelqu'un des mots que j'ai rapportés, et de mettre *provisum* au lieu de *gavisum*. D'autres veulent *gratum*, *graciosum*, *gratum visum*, *etc.* En me déterminant pour le sens que j'ai suivi, la vraisemblance m'a tenu lieu d'autorité.

125 *Referendis.* Il semble par *relatis*, qui se trouve deux ou trois lignes plus bas, que Cicéron n'avait encore rendu qu'une partie de ses comptes au trésor, et qu'il était le maître de faire quelque changement dans la partie qu'il n'avait point rendue, parce que le décret du sénat, qui devait les approuver, ne devait être porté qu'après la reddition totale. Il dit donc à Rufus que tout ce qu'il peut faire encore il le fera volontiers, pourvu que les lois n'en soient pas blessées.

126 *In pecuniæ exactu ita efferre.* La plus grande difficulté n'est pas ici de savoir s'il faut *in pecunia exacta* au lieu de *pecuniæ exactu*, parce que ces deux expressions peuvent revenir au même sens, et que, suivant Grævius, *exactu* n'a rien qui blesse la langue latine. Il cite même cet endroit de Quintilien (Declam. 19) : *Mercator opportunum mercis exactum puto invenit.* Mais comment faut-il entendre le reste de cette phrase? j'ai cru que c'était dans le sens que je l'ai traduite. Manuce est persuadé que Cicéron avait eu, par un décret du sénat, plus de temps qu'on n'en avait ordinairement pour rendre ses comptes, et qu'il n'avait pas usé, dit-il, de cette grâce, parce qu'il voyait naître la guerre civile. C'est une conjecture qui augmente ici les ténèbres, loin de servir à les dissiper. En un mot, Rufus avait employé une plus grande partie des sommes levées que Cicéron ne l'avait marqué dans les comptes qu'il avait déjà rendus. Il souhaitait que Cicéron corrigeât cet article, afin que leurs comptes s'accordassent. Cicéron lui explique naturellement ce qu'il croit pouvoir, et lui promet de le faire, mais dans les bornes de la justice et du droit.

127 *De beneficiis.* Les proconsuls, les préteurs, et les questeurs mêmes, comme il paraît ici, avaient droit, à leur retour des provinces, de présenter au trésor de Rome les noms de ceux dont ils avaient été satisfaits dans les emplois subalternes de leur administration, et de demander pour eux des gratifications : c'est ce qui s'appellait *deferre de beneficiis.* Cicéron fait un honneur au poëte Archias (in orat. pro Arch.) d'avoir été recommandé

à ce titre par Lucullus, et à L. Cornélius Balbus (in orat. pro Balb.) d'avoir été distingué de même par Pompée.

128 *Ambitioni reservata.* La recommandation dont je viens de parler était une occasion pour ceux qui la faisaient, de s'assurer des amis et des partisans, qui ne manquaient pas de les servir dans toutes leurs prétentions. Cicéron, au point de grandeur où il était, n'avait plus besoin de ces sortes de services, parce qu'il n'y avait plus de dignité à laquelle il pût aspirer, c'est-à-dire, supérieure à celles de consulaire et de gouverneur dont il était revêtu.

129 *Contubernalibus.* Ceux qui portaient ce nom étaient ordinairement de jeunes volontaires, qui s'attachaient pour quelque temps à la suite des gouverneurs ou des officiers considérables, pour se former à la guerre ou à l'administration des affaires par leurs leçons et leurs exemples. Cicéron (pro Cœlio) dit : *Profectus est in Africam, Q. Pompejo contubernalis.* Il semblerait même que ce commerce n'était pas toujours à couvert de toutes sortes de soupçons; car il loue Plancius de les avoir évités (in orat. pro Planc.) « Adolescentulus cum A. Torquato profectus in Africam, sic ab illo dilectus est, ut et contubernii necessitudo et adolescentuli modestissimi pudor postulabat. » Suétone dit de César : « Stipendia prima in Africa fecit, M. Thermi prætoris contubernio. »

130 *Myrina.* Manuce cite deux anciens manuscrits qui ont *Smyrna.* Mais le grand nombre est pour *Myrina*, qui était une ville d'Éolie.

131 *Obligatum.* Il paraît que Rufus avait fait souvenir Cicéron qu'il lui devait une somme, et que Cicéron ne convenait point qu'elle fût si considérable, ni même qu'il la dût sérieusement. Il se défend là-dessus d'un ton badin.

132 LETTRE XXI. *Tuæ litteræ.* Cette réponse n'éclaircit point les difficultés de la lettre précédente; elle marque seulement que Mescinius continua d'être ami de Cicéron, et qu'il conserva les mêmes sentimens que lui sur les affaires publiques et sur l'usurpation de César.

133 *Invidisset is.* Il n'est pas aisé de deviner de qui Cicéron parle ici. Les uns prétendent que c'est de Pompée, qui s'était lié avec César et Crassus, par la seule vue d'empêcher que les conseils de Cicéron et de M. Caton ne prévalussent au véritable avantage de la république. D'autres, que c'est de M. Caton même, qui avait contribué au désordre dans un autre sens par des excès de sévérité, et qui avait laissé voir quelque jalousie du crédit de Cicéron. Mais il n'y a point d'apparence du moins que ce soit de Jules-César, qui était heureux dans le pouvoir suprême : à moins que Cicéron ne veuille dire qu'il l'aurait été du bonheur qui convient aux honnêtes gens.

134 *Africanarum.* La guerre d'Afrique, contre L. Scipion, M. Caton et le roi Juba, qui avaient rassemblé les restes de Pharsale et tous les partisans de Pompée.

135 *Non sane intelligo.* A la veille d'une décision par les armes, la situation de Cicéron était fort dangereuse. Il concevait qu'après avoir abandonné la

cause de Pompée, il n'avait point de faveurs à espérer des chefs du même parti, si la fortune se déclarait pour eux : et quoique César eût usé jusqu'alors de ses avantages avec assez de modération, il craignait qu'après une victoire qui le délivrerait de tous ses ennemis, il n'abusât de l'excès de son pouvoir. Enfin, de part et d'autre il redoutait l'insolence ordinaire aux vainqueurs.

136 *Injuriam*. Mescinius avait suivi Pompée, et prenant Cicéron pour exemple, il avait pris le parti de la soumission après la mort de son chef : mais il était du nombre de ceux qui n'avaient point encore obtenu la liberté de rentrer dans Rome. Cicéron regardait cette espèce d'exil comme un outrage, parce que c'était punir dans un citoyen sa vertu même, qui l'avait rendu fidèle à la république. Il écrivait de même à Cécina, qui était dans le même cas : *Hærere non potest tam bonis civibus tam acerba injuria*. (Ep. 5, l. VI.) Cependant, comme il promet à Mescinius de l'aller voir incessamment, on doit croire qu'il n'était exclus que de la ville, et qu'il lui était permis de vivre dans quelque canton d'Italie.

137 *Tuas litteras*. Il est fort remarquable que d'un si grand nombre de Romains avec lesquels Cicéron était lié d'amitié, il n'y en a pas un seul qui ne fût homme de lettres. Et quel devait être leur savoir, puisqu'il était capable de leur servir de ressource contre les plus fâcheux accidens de la vie !

138 *Teneriore animo*. Cicéron se compte parmi ceux à qui la douceur d'une vie libre et tranquille pouvait avoir amolli le courage. Si l'on considère néanmoins toutes les parties de sa vie, on n'en trouvera pas une, depuis son consulat, qui n'ait été marquée par quelque disgrâce publique ou particulière.

139 *Nullum sensum*. J'ai fait observer, dans une autre note, quel sens on doit donner à cette expression. Il est difficile de lire les anciens, sans remarquer que cette idée leur était extrêmement familière. En vers et en prose, la moindre occasion les remenait à la même réflexion : « Si quis Manium « sensus est. Si quis in morte sensus est. Si quis etiam inferis sensus. Si « quid inferi sentiunt, etc. » Les poëtes :

Si quis post funera sensus.
Si quid habet sensus umbra,
Nigras si quid sapis inter arenas.
Hoc cinerem et manes credis curare sepultos.
Si sentire datur post fata quietis, etc.

Euripide, dans son *Herc. fur.* Ὦ φίλτατ', εἴ τις φθόγγος, etc. O cher ami, si la voix des mortels se fait entendre aux enfers, voici ce qu'Hercule te dit.

140 *Peccatum*. Ce que Cicéron entendait par le péché, était toute infraction volontaire de cette loi de bonté, de justice et d'honnêteté que l'auteur de la nature a gravée dans le cœur des hommes. *Voyez* son Traité *de Leg.* et le douzième livre de son Histoire.

FIN DES REMARQUES.

LIBER VI.

EPISTOLA I.

M. CICERO A. TORQUATO [1], S. D.

Etsi ea perturbatio est omnium rerum, ut suæ quemque fortunæ maxime pœniteat: nemoque sit, quin ubivis, [a] quam ubi est, esse malit: tamen mihi dubium non est, quin hoc tempore, bono viro Romæ esse miserrimum sit. Nam, etsi, quocumque in loco quisquis est, idem est ei sensus, et eadem acerbitas ex interitu rerum et publicarum et suarum: tamen oculi augent dolorem; qui ea, quæ ceteri audiunt, intueri coguntur, nec avertere a miseriis cogitationem sinunt. Quare etsi multarum rerum desiderio te angi necesse est: tamen illo dolore, quo maxime te confici audio, quod Romæ non sis, animum tuum libera. Etsi enim cum magna molestia tuos tuaque desideras: tamen illa quidem, quæ requiris, suum statum tenent, nec melius, si tu adesses, tenerent, nec sunt ullo in proprio periculo. Nec debes tu, cum de tuis cogitas, aut præcipuam aliquam fortunam postulare, aut communem recusare. De te autem ipso, Torquate, est tuum, sic agitare animo, ut non adhibeas in consilium cogitationum tuarum desperationem aut timorem. Nec enim is, qui in te adhuc injustior,

[a] Quam ibi, ubi est.

LIVRE VI.

LETTRE I.

CICÉRON A TORQUATUS.

Quoique la confusion des affaires publiques rende à tout le monde sa propre condition insupportable, et qu'on se trouve si mal que chacun voudrait être où il n'est pas, je suis persuadé néanmoins que pour un honnête homme il n'y a rien à présent de si fâcheux que d'être à Rome. A la vérité, dans quelque lieu que l'on soit, il est difficile de ne pas ressentir et déplorer également la ruine de sa propre fortune et celle de la république : mais la présence des objets augmente la douleur, lorsque les yeux nécessairement attachés sur ce que les absens ne font qu'entendre, y rappellent continuellement l'attention de l'âme. Ainsi, quoiqu'il y ait pour vous bien des chagrins inévitables, celui de n'être pas à Rome, dont j'apprends que vous êtes le plus touché, doit, au fond, vous être peu sensible. Vous regrettez votre famille et vos biens ; mais ce qui cause ainsi vos regrets est dans un état que votre présence ne rendrait pas meilleur ; il ne court d'ailleurs aucun risque particulier ; et lorsqu'il n'est question que de ce qui vous est propre, vous ne devez pas souhaiter d'avantage qui vous distingue, ni refuser les disgrâces communes. A l'égard de vous-même, il faut recueillir les forces de votre âme, mon cher Torquatus, pour ne faire entrer dans vos résolutions, ni le désespoir, ni la crainte. Celui qui ne cesse point encore de vous traiter plus injustement que votre dignité ne le permettait, n'a pas laissé de témoigner fortement qu'il s'a-

quam tua dignitas postulabat, fuit, non magna signa dedit animi erga te mitigati. Nec tamen is ipse, a quo salus petitur, habet explicatam aut exploratam rationem salutis suæ. Cumque omnium bellorum exitus incerti sint; ab altera victoria [2] tibi periculum nullum esse perspicio, quod quidem sejunctum sit ab omnium interitu; ab altera te ipsum numquam timuisse certo scio. Reliquum est, ut te id ipsum, quod ego quasi consolationis loco pono, maxime excruciet, commune periculum reipublicæ: cujus tanti mali, quamvis docti viri [3] multa dicant, tamen vereor, ne consolatio nulla possit vera reperiri, præter illam, quæ tanta est, quantum in cujusque animo roboris est atque nervorum. Si enim bene sentire [4], recteque facere, satis est ad bene beateque vivendum: [a] vereor, ne eum, qui se optimorum consiliorum conscientia sustentare possit, miserum esse nefas sit dicere. Nec enim nos arbitror victoriæ præmiis ductos, patriam olim et liberos, et fortunas reliquisse; sed quoddam nobis officium justum, et pium, et debitum reipublicæ nostræque dignitati videbamur sequi: nec cum id faciebamus, tam eramus amentes, ut explorata nobis esset victoria. Quare si id evenit, quod ingredientibus nobis in causam propositum fuit accidere posse: non debemus ita cadere animis, quasi aliquid evenerit, quod fieri posse numquam putarimus. Simus igitur ea mente, [b] quam ratio et veritas præscribit, ut nihil in vita nobis præstandum,

[a] Non vereor. — [b] Qua ratio et virtus.

doucit en votre faveur, sans qu'on puisse dire néanmoins qu'il ait encore pris de résolution sur votre salut, ni fait connaître ses intentions à ceux qui le sollicitent pour vous. Il n'y a point de guerre dont les événemens ne soient incertains : mais dans celle-ci, je vois un parti dont la victoire n'entraîne aucun danger pour vous, ou du moins aucun danger qui ne vous soit commun avec toute la république; et je sais parfaitement que, de l'autre, vous n'avez jamais eu vous-même aucune crainte. Il ne vous reste donc point d'autre sujet d'inquiétude que celui qui peut être regardé au contraire comme un sujet de consolation; je veux dire le péril commun de la république : et, quoiqu'en disent les savans, j'avoue qu'il me paraît difficile de trouver d'autre consolation pour un si grand mal que celle qui dépend de la force et des nerfs de l'âme. Mais s'il suffit, pour mener une vie juste et heureuse, de bien penser, et d'agir vertueusement, comment pourrait-on donner le nom de malheureux à celui qui est capable de se soutenir par le témoignage que sa conscience lui rend de ses bonnes intentions? Ce n'est pas sans doute le prix de la victoire qui nous a servi de motif pour abandonner autrefois notre patrie, nos enfans et notre fortune; c'est la vue d'un devoir juste et pieux, par lequel nous nous sommes crus indispensablement attachés à la république et à notre propre dignité : et quand nous en avons suivi les lois, personne de nous n'était assez insensé pour se croire sûr de la victoire. Si nous voyons donc arriver ce que nous avons regardé, dès le commencement de notre entreprise, comme un malheur possible, nous ne devons pas tomber dans l'abattement, comme s'il était question d'une disgrâce à laquelle nous ne nous fussions point attendus. Réglons notre âme par les principes de la raison et de la justice, et persuadons-nous que notre unique devoir dans la vie est de n'avoir

præter culpam, putemus : eaque cum careamus, omnia humana placate et moderate feramus. Atque hæc eo pertinet oratio, ut, perditis rebus omnibus, tamen ipsa virtus se sustentare posse videatur. Sed, si est spes aliqua rebus communibus, ea tu, quicumque status est futurus, carere non debes. Atque hæc mihi scribenti veniebat in mentem, me eum esse, cujus tu desperationem accusare solitus esses, quemque auctoritate tua cunctantem et diffidentem excitare. Quo quidem tempore non ego causam nostram, sed consilium improbabam [5]. Sero enim nos iis armis adversari videbam, quæ multo ante confirmata per nosmetipsos [6] erant : dolebamque, pilis et gladiis, non consiliis, neque auctoritatibus nostris de jure publico disceptari. Neque ego ea, quæ facta sunt, fore cum dicebam, divinabam futura : sed, quod et fieri posse, et exitiosum fore, si evenisset, videbam, id ne accideret, timebam : præsertim cum, si mihi alterutrum de eventu atque exitu rerum promittendum esset, id futurum, quod evenit, exploratius possem promittere. Iis enim rebus præstabamus, quæ non prodeunt in aciem : usu autem armorum, et militum robore inferiores eramus. Sed tu illum animum nunc adhibe, quæso, quo me tum esse oportere censebas. Hæc eo scripsi, quod mihi Philargyrus [7] tuus, omnia de te requirenti, fidelissimo animo (ut mihi quidem visus est) narravit, te interdum sollicitum solere esse vehementius : quod facere non debes, nec dubitare, quin aut aliqua republica, sis futurus, qui esse de-

rien à nous reprocher. Un cœur innocent supporte tous les événemens humains avec autant de tranquillité que de modération. Ma vue, dans ce discours, est de vous faire voir qu'après la perte de tous les biens, la vertu est capable de se soutenir par ses propres forces. Cependant s'il reste quelque espérance dans nos disgrâces communes, vous n'y devez pas renoncer, de quelque manière que la fortune dispose de nous. Je ne puis vous écrire, comme je fais, sans me rappeler que c'était vous autrefois qui me reprochiez mon désespoir, et qui m'excitiez par votre autorité dans mon embarras et mes défiances. Ce n'était point notre cause que je condamnais alors, mais l'égarement de nos conseils. Je voyais qu'il était trop tard pour s'opposer à des forces que nous avions travaillé nous-mêmes à confirmer, et je m'affligeais que ce fût, non la prudence et l'autorité, mais l'épée et la lance qui décidassent du droit public. Et lorsque j'annonçais tout ce qui est effectivement arrivé, je ne me piquais pas du don de prophétie, mais je jugeais de ce qui pouvait arriver; je voyais que les maux possibles étaient des maux redoutables; je les craignais, surtout parce que s'il avait fallu répondre de ce qui arriverait entre les cas possibles, j'aurais cru pouvoir garantir que ce serait tout ce qui n'a pas manqué d'arriver effectivement: en un mot, nous l'emportions sur nos adversaires, par les avantages qui ne sont utiles à rien dans un combat; et nous étions fort inférieurs à eux par l'usage des armes et la force des soldats. Armez-vous donc aujourd'hui de ce courage que vous tâchiez alors de m'inspirer. Je me suis cru obligé de vous écrire dans ces termes, depuis que votre Philargyrus, de qui je me suis informé sur tout ce qui vous touche, et qui m'a témoigné beaucoup de fidélité pour vous dans ses réponses, m'a dit que vous paraissiez quelquefois trop livré à vos inquiétudes. C'est de quoi vous

bes; aut perdita, non afflictiore conditione, quam ceteri. Hoc vero tempus, quo exanimati omnes et suspensi sumus, hoc moderatiore animo ferre debes, quod et in urbe ea es [8], ubi nata et alta est ratio ac moderatio vitæ: et habes Ser. Sulpicium [9], quem semper unice dilexisti; qui te profecto et benivolentia et sapientia consolatur: cujus si essemus et auctoritatem et consilium secuti; togati potius potentiam, quam armati victoriam subissemus. Sed hæc longiora fortasse fuerunt, quam necesse fuit: illa, quæ majora sunt, brevius exponam. Ego habeo, cui plus, quam tibi, debeam, neminem. Quibus tantum debebam [10], quantum tu intelligis, eos mihi hujus belli casus eripuit. Qui sim autem hoc tempore, intelligo. Sed quia nemo est tam afflictus, qui, si nihil aliud studeat, nisi id quod agit, non possit navare aliquid et efficere: omne meum consilium, operam, studium, certe velim existimes tibi tuisque liberis esse debitum.

EPISTOLA II.

M. T. C. A. TORQUATO, S. D.

Peto a te, ne me putes oblivione tui rarius ad te scribere, quam solebam: sed aut gravitate valitudinis, qua tamen jam paullum videor levari, aut quod absim

devez vous défendre ; persuadé que si nous conservons une république, vous serez ce que vous devez être ; et que si nous la perdons, votre sort ne sera pas plus à plaindre que celui des autres. Pour ce temps d'alarme et de consternation générale, vous êtes obligé de le supporter avec d'autant plus de modération, que vous êtes dans une ville où la raison et l'ordre ont pris naissance et se sont long-temps entretenus ; sans compter que vous y avez Ser. Sulpicius, que vous avez toujours uniquement aimé, et qui ne manque point de vous consoler par son affection et sa sagesse. Si nous avions suivi son autorité et son conseil, nous aurions subi le joug de la puissance dans le sein de la paix, plutôt que de nous exposer aux effets de la victoire en prenant les armes. Je m'arrête trop, peut-être, à ces réflexions ; mais je reviens en peu de mots à ce qui m'intéresse encore plus. Je n'ai personne à qui j'aie plus d'obligation qu'à vous. Les accidens de la guerre m'ont ravi ceux à qui vous savez que j'en avais beaucoup aussi. Je ne connais que trop combien mon crédit est borné dans les circonstances : mais comme il n'y a point d'abaissement où l'on ne puisse se rendre capable de quelque chose, quand on rapporte tous ses soins à ce qu'on entreprend, je vous prie de compter, pour vous et vos enfans, sur mes conseils, sur mes services, et du moins sur toute l'ardeur de mon zèle, comme sur une dette dont je veux m'acquitter.

LETTRE II.

Au même.

Si je vous écris plus rarement, n'attribuez point mon silence à l'oubli ; il vient, ou de mes infirmités, dont je commence néanmoins à me trouver un peu soulagé ; ou de ce

ab urbe, ut, qui ad te proficiscantur, scire non possim. Quare velim ita statutum habeas, me tui memoriam cum summa benivolentia tenere, tuasque omnes res non minori mihi curæ, quam meas esse. Quod majore in varietate [11] versata est adhuc tua causa, quam homines aut volebant, aut opinabantur : mihi crede, non est, pro malis temporum, quod moleste feras. Necesse est enim aut armis urgeri rempublicam sempiternis, aut, his positis, recreari aliquando, aut funditus interire. Si arma valebunt : nec eos, a quibus reciperis, vereri debes; nec eos, quos adjuvisti : si armis aut conditione positis, aut defatigatione abjectis, aut victoria detractis, civitas respiraverit; et dignitate frui tibi, et fortunis licebit : sin omnino interierint omnia, fueritque is exitus, quem vir prudentissimus, M. Antonius [12], jam tum timebat, cum tantum instare malorum suspicabatur : misera est illa quidem consolatio, tali præsertim civi et viro, sed tamen necessaria, nihil esse præcipue cuiquam dolendum in eo, quod accidat universis. Quæ vis insit in his paucis verbis (plura enim committenda epistolæ non erant), si attendes, quod facis : profecto etiam sine meis litteris intelliges, te aliquid habere quod speres; nihil, quod aut hoc, aut aliquo reipublicæ statu timeas : omnia si interierint, cum superstitem te esse reipublicæ, ne si liceat quidem, velis, ferendam esse fortunam, præsertim quæ absit a culpa. Sed hæc hactenus. Tu velim scribas ad me, quid

qu'étant absent de la ville, je ne puis être informé de toutes les occasions de vous écrire. Ne doutez donc pas que je ne me souvienne de vous avec une tendre amitié, et que vos intérêts ne me touchent autant que les miens. Si vous considérez quelles sont les conjonctures, vous ne devez pas vous affliger que votre affaire soit moins avancée qu'on ne le souhaitait ou qu'on ne se l'était figuré. Il faut, ou que la république soit éternellement déchirée par la guerre, ou qu'on lui rende la liberté de respirer en abandonnant les armes, ou qu'elle périsse sans ressource. Si la guerre ne reçoit point d'interruption, vous ne devez craindre, ni ceux qui vous reçoivent, ni ceux en faveur de qui vous vous étiez déclaré. Si l'on quitte les armes, soit par quelque accommodement, soit par lassitude, ou par la victoire de l'un des deux partis, et que la ville puisse enfin respirer, vous aurez la douceur de rentrer en possession de votre fortune et de votre dignité. Si tout périt sans ressource, et que la catastrophe soit telle que le craignait déjà M. Antonius, lorsque, avec la prudence qui lui était propre, il semblait pressentir tous les maux dont nous étions menacés; c'est une consolation, déplorable à la vérité pour un citoyen, pour un homme tel que vous, mais nécessaire néanmoins, de penser que dans un mal commun personne n'a droit de s'affliger particulièrement pour soi-même. Je ne dois pas m'ouvrir davantage dans une lettre; mais si vous sentez, comme je n'en doute point, toute la force de ce que j'ai dit en peu de mots, vous comprendrez assurément, sans qu'il soit nécessaire que je vous l'écrive, que vous avez de justes sujets d'espérance, et que dans les deux cas où j'ai supposé que la république peut exister, vous n'avez rien à craindre. Mais, encore une fois, si tout périt; étant résolu de ne pas survivre à la république quand vous en auriez la liberté, ne faut-il pas vous soumettre à la

agas, et ubi futurus sis : ut, aut quo scribam, aut quo veniam [13], scire possim.

EPISTOLA III.

M. T. C. A. TORQUATO, S.-D.

Superioribus litteris [14] benivolentia magis adductus, quam quo res ita postularet, fui longior. Neque enim confirmatione nostra egebat virtus tua : neque erat ea mea causa atque fortuna, ut, cui ipsi omnia deessent, alterum confirmarem. Hoc item tempore brevior esse debeo. Sive enim nihil tum opus fuit tam multis verbis, nihilo magis nunc opus est : sive tum opus fuit, illud satis est, præsertim cum accesserit nihil novi. Nam etsi quotidie aliquid audimus earum rerum, quas ad te perferri existimo : summa tamen eadem est, et idem exitus, quem ego tam video animo, quam ea, quæ oculis cernimus. Nec vero quidquam video, quod non idem te videre certo scio. Nam etsi, quem exitum acies habitura sit, divinare nemo potest : tamen et belli exitum video; et, si id minus, hoc quidem certe, cum sit necesse alterutrum vincere, qualis futura sit vel hæc, vel illa victoria. Idque cum optime perspexi, tale video, nihil ut mali videatur futurum, si id vel ante acciderit, quod vel maximum ad timorem proponitur. Ita enim vivere, ut non sit vivendum, mi-

fortune, surtout lorsque vous n'avez pas de reproche à vous faire? J'en ai dit assez. Écrivez-moi, je vous prie, ce que vous faites et où vous devez être, afin que je sache dans quel lieu je puis vous écrire ou vous joindre. Adieu.

LETTRE III.

Au même.

C'est l'amitié plutôt que la nécessité du sujet qui m'a rendu si long dans ma dernière lettre. Un homme aussi vertueux que vous n'avait pas besoin de mes exhortations; et manquant moi-même de tout, il ne convient guère à ma propre fortune ni à ma cause que je pense à soutenir le courage d'autrui : mais je dois être aujourd'hui plus court; car s'il n'était pas nécessaire alors d'employer tant de paroles, il ne l'est pas plus aujourd'hui; et si ce que j'ai dit alors était nécessaire, il serait inutile d'y rien ajouter, surtout lorsque effectivement il n'est rien arrivé de nouveau. Ce n'est pas que nous ne recevions chaque jour quelque nouvelle; mais je m'imagine que vous les apprenez comme nous. D'ailleurs elles reviennent toujours à la même chose; elles annoncent toujours le même terme, que je vois déjà aussi clairement des yeux de l'esprit que tout ce qu'on aperçoit des yeux du corps. Je ne vous crois pas plus aveugle que moi. Quoiqu'à la rigueur personne ne puisse deviner quel sera l'événement du combat, je ne laisse pas de prévoir le dénoûment de la guerre; ou, si je pouvais me tromper là-dessus, il est sûr du moins que la victoire devant se déclarer nécessairement pour l'un des deux partis, je découvre d'avance à quoi l'on doit s'attendre de l'un ou de l'autre vainqueur. Mais après avoir bien promené mes yeux

serrimum est. Mori autem nemo sapiens miserum dixit, ne beato quidem. Sed in ea es urbe [15], in qua hæc, vel plura, et ornatiora parietes ipsi loqui posse videantur. Ego tibi hoc confirmo, etsi levis est consolatio ex miseriis aliorum, nihilo te nunc majore in discrimine esse, quam quemvis aut eorum, qui [16] discesserint, *aut eorum, qui remanserint.* Alteri dimicant: alteri victorem timent. Sed hæc consolatio levis est: illa gravior, qua te uti spero : ego certe utor : nec enim, dum ero, angar ulla re, cum omni vacem culpa : et, si non ero, sensu omnino [17] carebo. Sed rursus [18] γλαῦκ' εἰς Ἀθήνας, qui ad te hæc. Mihi tu, tui, tua omnia maxime curæ sunt, et, dum vivam, erunt.

EPISTOLA IV.

M. T. C. A. TORQUATO, S. D.

Novi, quod ad te scriberem, nihil erat : et tamen, si quid esset, sciebam te a tuis certiorem fieri solere. De futuris autem rebus etsi semper difficile est dicere,

sur cette perspective, je vois qu'au fond tout le mal dont elle nous menace peut se réduire à rien, si nous faisons seulement marcher d'abord ce qu'on nous fait envisager à la fin comme le plus redoutable objet de nos craintes. Une vie, telle qu'il faudrait la mener alors, serait sans doute un affreux malheur : au lieu que jamais aucun sage n'a dit que la mort fût un mal pour ceux mêmes qui portent le nom d'heureux : mais vous êtes habitant d'une ville, où il semble que les murailles mêmes en pourraient dire là-dessus plus que moi et dans de meilleurs termes. Je répète seulement, après avoir confessé néanmoins que le malheur d'autrui est une faible consolation, que vous n'avez point à présent plus de risque à courir qu'aucun de ceux qui sont partis ou qui sont demeurés. Les uns sont dans les dangers du combat ; les autres dans les alarmes de la victoire. Cependant, il est vrai que ce motif de consolation est faible en comparaison du premier, dont je me figure que vous faites usage. Pour moi, c'est toute ma ressource. Tant que j'existerai, rien ne sera capable de m'affliger si je n'ai point de reproche à me faire ; et lorsque je cesserai d'être, il ne me restera plus de sentiment. Mais, encore une fois, c'est porter des chouettes à Athènes que de vous entretenir de ces idées. Je prends, et je ne cesserai jamais de prendre intérêt à ce qui touche, vous, votre famille et tout ce qui vous appartient.

LETTRE IV.

Au même.

Je n'ai rien de nouveau à vous écrire, et je sais que s'il y avait quelques nouvelles, vous les recevriez de votre famille. Vous parlerai-je de l'avenir ? il est toujours difficile à péné-

tamen interdum conjectura possis propius accedere, cum est res ejusmodi, cujus exitus provideri possit. Nunc tantum videmur intelligere non diuturnum bellum [19]: etsi idipsum nonnullis videatur secus. Equidem cum hæc scribebam, aliquid jam actum putabam : non quo [20] *ego certo scirem*, sed quod *haud* difficilis erat conjectura. Nam cum omnis belli Mars communis [21], et cum semper incerti exitus prœliorum [a] sint : tum hoc tempore ita magnæ utrinque copiæ, ita paratæ ad depugnandum esse dicuntur, ut, utercumque vicerit, non sit mirum futurum. Illa in dies singulos magis magisque opinio hominum confirmatur, etiamsi inter causas armorum aliquantum interesit, tamen inter victorias non multum interfuturum. Alteros propemodum jam sumus experti; de altero, nemo est, quin cogitet, [b] quam sit metuendus iratus victor armatus. Hoc loco si videor augere dolorem tuum, quem consolando levare debeam, fateor me communium malorum consolationem nullam invenire, præter illam : quæ tamen, si possis eam suscipere, maxima est, quaque ego quotidie magis utor : conscientiam rectæ voluntatis, maximam consolationem esse rerum incommodarum; nec esse ullum magnum malum, præter culpam. A qua quum tantum absumus, ut etiam optime senserimus, eventusque magis nostri consilii, quam consilium reprehendatur; et quum præstitimus, quod debuimus, moderate, quod evenit, feramus. Sed hoc mihi tamen

[a] Sunt. — [b] Cum.

trer : mais dans les affaires dont on peut prévoir le dénoûment, on approche quelquefois de la vérité par la justesse des conjectures. Ce que je crois voir à présent, c'est que la guerre ne sera pas de longue durée. D'autres néanmoins pensent autrement. Pour moi je suis persuadé, en vous écrivant, que l'affaire est déjà engagée ; non que j'en aie reçu des avis certains ; mais c'est ici que la conjecture n'est pas difficile. Si la fortune de la guerre et le succès des batailles sont toujours incertains, on peut dire, sur les rapports qu'on nous fait de la force des deux armées et de leur ardeur pour le combat, que de quelque côté que la victoire puisse tourner, il n'y aura pas lieu d'en être surpris. On se confirme aussi tous les jours dans l'opinion qu'il n'y aura pas autant de différence entre les effets de la victoire qu'on peut en mettre entre les deux causes. Nous avons déjà presque appris à connaître les uns par expérience ; et l'on songe, en pensant à l'autre, combien un vainqueur est terrible lorsqu'il est en colère et qu'il a les armes à la main. Si vous trouvez que j'augmente ici votre douleur, lorsque je devrais l'adoucir en vous consolant, j'avoue que je ne connais point d'autre motif de consolation dans les grandes disgrâces que le témoignage d'une bonne conscience, et la persuasion que tous les maux sont légers pour celui qui n'a rien à se reprocher. Croyez-moi, cette méthode est d'un avantage extrême, quand on est capable d'en user : c'est ma ressource continuelle. Or, loin de me sentir coupable, je suis sûr au contraire d'avoir toujours bien pensé. Si l'on se plaint du succès de mes vues, on n'accuse point mes intentions. J'ai fait tout ce que j'ai dû faire. Il ne me reste qu'à supporter avec modération ce que je ne puis empêcher. Cependant je n'entreprends point de vous consoler de nos maux communs : il faut une vertu singulière pour les supporter, et plus d'es-

non sumo, ut te consoler de communibus miseriis, quæ ad consolandum, majoris ingenii, et ad ferendum, singularis virtutis indigent. Illud cuivis facile est docere, cur præcipue tu dolere nihil debeas. Ejus enim, qui tardior in te levando fuit, quam fore putaremus, non est mihi dubia de tua salute sententia. De aliis autem non arbitror te exspectare quid sentiam. Reliquum est, ut te angat, quod absis a tuis tamdiu. Res molesta, præsertim ab iis pueris [22], quibus nihil potest esse festivius. Sed, ut ad te scripsi antea, tempus est hujusmodi, ut suam quisque conditionem miserrimam putet : et, ubi quisque sit, ibi esse minime velit. Equidem, nos quod Romæ sumus, miserrimum esse duco, non solum quod in malis omnibus acerbius est videre, quam audire, sed etiam, quod ad omnis casus subitorum periculorum magis objecti sumus [23], quam si abessemus. Etsi meipsum, consolatorem tuum, non tantum litteræ, quibus semper studui, quantum longinquitas temporis mitigavit. Quanto fuerim dolore, meministi. In quo prima illa consolatio est, vidisse me [a] plus, quam ceteros, cum cupiebam, quamvis iniqua conditione; pacem. Quod etsi casu, non divinatione mea factum est : tamen in hac inani prudentiæ laude delector. Deinde, quod mihi ad consolationem commune tecum est, si jam vocer ad exitum vitæ, non ab ea republica aveller, qua carendum esse doleam, præsertim cum id sine ullo sensu futurum sit. Adjuvat etiam

[a] Prius.

prit que je n'en ai pour l'office de consolateur. Mais tout le monde serait capable de vous dire pourquoi vous devez moins vous affliger qu'un autre. Quoique César ait différé plus long-temps qu'on ne s'y attendait à vous tendre les bras, ses intentions pour vous ne me paraissent pas douteuses. A l'égard des autres, je crois que vous ne me demandez pas ce que je pense. Ce qui peut donc vous chagriner, est de vous voir éloigné si long-temps de votre famille : rien n'est si fâcheux, surtout pour un père qui a des enfans si aimables. Mais nous vivons, comme je vous l'ai déjà marqué, dans un temps où chacun ne s'imagine point de condition plus misérable que la sienne, ni de lieu qui ne lui paraisse préférable à celui qu'il habite. Si vous me demandiez ce que je pense de notre situation, nous qui vivons à Rome, je vous répondrais que c'est à mon avis le plus misérable séjour du monde, non-seulement parce qu'en général on est plus sensible aux maux qu'on voit qu'à ceux qu'on entend, mais encore parce que nous y sommes plus exposés à ces révolutions subites qui entraînent toujours de grands dangers. Je ne vous cacherai point que si quelque chose a soulagé mes peines, moi qui me mêle ici de vous consoler, c'est plutôt la longueur du temps que l'étude même des lettres, auxquelles j'ai toujours été si fidèle. Vous vous souvenez dans quelle douleur vous m'avez vu. La première consolation à laquelle j'ai été sensible, est d'avoir eu la vue meilleure que les autres, lorsque je souhaitais la paix à toutes sortes de conditions. Quoique je ne me pique pas d'être devin, et que le seul hasard ait vérifié mes prédictions, je me sens flatté néanmoins de l'honneur que me fait cette inutile prudence. Ensuite, c'est un sujet de consolation qui m'est commun avec vous, de penser que si je dois perdre la vie je ne serai point arraché du sein d'une république qui mérite d'être regrettée ; double rai-

ætas; et acta jam vita, quæ cum cursu suo bene confecto delectatur, tum vetat in eo vim timere, quo nos jam natura ipsa pæne perduxerit. Postremo, is vir, vel etiam ii viri [24], hoc bello occiderunt, ut impudentia videatur, eandem fortunam, si res cogat, recusare. Equidem mihi omnia propono : nec ullum est tantum malum, quod non putem impendere. Sed cum plus in metuendo mali sit, quam in ipso illo, quod timetur, desino præsertim cum impendeat, in quo non modo dolor nullus, verum finis etiam doloris futurus sit. Sed hæc satis multa, vel plura potius, quam necesse fuit. Facit autem non loquacitas mea, sed benivolentia longiores epistolas. Servium discessisse Athenis, moleste tuli. Non enim dubito, quin magnæ tibi levationi solitus sit esse quotidianus congressus, et sermo cum familiarissimi hominis, tum optimi et prudentissimi viri. Tu velim tete, ut debes et soles, tua virtute sustentes. Ego, quæ te velle, quæque ad te et ad tuos pertinere arbitrabor, omnia studiose diligenterque curabo : quæ cum faciam, benivolentiam tuam erga me imitabor, merita non assequar. Vale.

son d'insensibilité, en y joignant celle qui est l'effet naturel de la mort. Ajoutez-y mon âge et la carrière que j'ai déjà parcourue : car, non-seulement c'est une douceur d'avoir achevé heureusement sa course; mais, pourquoi craindrait-on la violence qui peut nous conduire au terme, lorsqu'on y est presque arrivé par l'ordre de la nature? Enfin, la guerre a fait périr un homme et quantité d'hommes, dont il y aurait de l'impudence à ne pas vouloir subir le sort si l'on y est forcé par les circonstances. J'envisage toutes les extrémités possibles, et je ne connais point de maux dont je ne me croie menacé : mais comme la crainte est un mal plus grand que le mal même qu'on redoute, je m'en rends le maître, surtout lorsqu'en faisant réflexion sur le mal qui me menace, je vois qu'il ne doit être accompagné d'aucune douleur, et qu'il est même le terme absolu de la douleur. C'est assez m'étendre, et plus peut-être qu'il n'était nécessaire. Mais ne croyez pas que je me laisse emporter par l'envie de parler, et si vous trouvez mes lettres trop longues, n'en accusez que l'amitié.

Je n'ai point appris sans chagrin que Servius soit parti d'Athènes; car je ne doute point que son commerce et les entretiens d'un ami si distingué par sa prudence et la bonté de son caractère n'eussent beaucoup de douceur pour vous. Je vous exhorte à vous soutenir, comme vous le devez et comme vous y êtes accoutumé, par la force de votre vertu. Comptez que vos désirs, vos intérêts et ceux de toutes les personnes qui vous appartiennent me seront extrêmement chers, et que j'y apporterai tous mes soins. En vous rendant ce service, j'imiterai votre amitié; mais je n'en demeurerai pas moins au-dessous de ce que je vous dois.

EPISTOLA V.

M. T. C. A. CÆCINÆ [25], S. D.

Quotiescumque filium tuum video (video autem fere quotidie) polliceor ei studium quidem meum et operam, sine ulla exceptione aut laboris, aut occupationis, aut temporis, gratiam autem atque auctoritatem, cum hac exceptione, quantum valeam, quantumque possim. Liber tuus [26] et lectus est, et legitur a me diligenter, et custoditur diligentissime. Res et fortunæ tuæ mihi maximæ curæ sunt, quæ quidem quotidie faciliores mihi et meliores videntur : multisque video magnæ esse curæ, quorum de studio, et de sua spe filium ad te perscripsisse, certo scio. His autem de rebus, quas conjectura consequi possumus, non mihi sumo, ut plus ipse prospiciam, quam te videre atque intelligere mihi persuaserim : sed tamen, quia fieri potest, ut tu ea perturbatiore animo cogites, puto esse meum, quid sentiam, exponere. Ea natura rerum est, et is temporum cursus, ut non possit ista aut tibi, aut ceteris, fortuna esse diuturna; neque hærere in tam bona causa, et in tam bonis civibus tam acerba injuria. Qua e ad eam spem, quam extra ordinem de te [27] ipso habemus (non solum propter dignitatem et virtutem tuam : hæc enim ornamenta sunt tibi etiam cum aliis communia : accedunt tua præcipua) : propter eximium ingenium summamque

LETTRE V.

CICÉRON A A. CÉCINA.

Il ne se passe presque point de jour où je ne voie votre fils, et chaque fois que je le vois je lui promets tout mon zèle et tous mes services, sans aucune exception de peine, de temps et d'occupation. Mais en lui promettant mon crédit et mon autorité, j'y mets pour bornes l'étendue de l'un et de l'autre. J'ai lu soigneusement votre livre; je le relis et je le garde avec beaucoup de précaution. Je veille sur vos affaires et sur la conduite de votre bien. Il me semble qu'elles s'améliorent de jour en jour. Quantité de personnes y prennent le même intérêt. Mais je sais avec certitude que votre fils vous a rendu compte de leur zèle et de ses espérances. A l'égard des choses dont on ne peut juger que par conjecture, je me garderai bien de m'attribuer plus de pénétration que je ne vous en crois à vous-même. Cependant, comme il peut arriver que vous n'y apportiez point autant de liberté d'esprit que moi, je me crois obligé de vous en marquer mon sentiment. La nature des affaires et les conjonctures présentes ne permettent pas de craindre que votre disgrâce ni celle des autres puissent durer long-temps: il est impossible qu'on ne cesse pas d'outrager une si bonne cause et de si bons citoyens. Ainsi avec les espérances communes, qui sont fondées sur votre dignité (car c'est un avantage que les autres partagent avec vous), nous avons celle qui porte en particulier sur les qualités extraordinaires de votre esprit et sur l'éclat de votre vertu; deux titres, je vous assure, qui ont beaucoup de poids aux yeux de celui dont nous dépendons. Il ne vous aurait pas laissé un instant dans la si-

[a] doctrinam : cui, mehercules [28], hic, cujus in potestate sumus [29], multum tribuit. Itaque ne punctum quidem temporis in ista fortuna fuisses, nisi eo ipso bono tuo, quo delectatur, se violatum putasset. Quod ipsum lenitur [30] quotidie: significaturque nobis ab iis, qui simul cum eo vivunt, tibi hanc ipsam opinionem ingenii apud ipsum plurimum profuturam. Quapropter primum fac animo forti atque magno sis: ita enim natus, ita eductus, ita doctus es, ita etiam cognitus, ut tibi id faciendum sit : deinde spem quoque habeas firmissimam propter eas causas, quas scripsi. A me vero tibi omnia liberisque tuis paratissima esse, confidas velim. Id enim et vetustas nostri amoris, et mea consuetudo in meos, et tua multa erga me officia postulant.

EPISTOLA VI.

M. T. C. A. CÆCINÆ, S. D.

Vereor, ne [31] desideres officium meum; quod tibi pro nostra et meritorum multorum, et studiorum, et partium conjunctione, deesse non debet : sed tamen vereor, ne litterarum a me officium requiras; quas tibi et jam pridem et sæpe misissem, nisi quotidie melius exspectans, gratulationem quam confirmationem animi tui complecti litteris maluissem. Nunc, ut spero, brevi gratulabimur. Itaque in aliud

[a] Virtutem.

tuation où vous êtes, s'il n'avait cru que ce mérite même dont il est charmé, devenait pour lui comme une offense : mais il revient tous les jours de cette idée ; et ceux qui vivent familièrement avec lui me font connaître que l'opinion qu'il a de votre esprit vous servira beaucoup dans le sien. Commencez donc par soutenir votre courage et votre grandeur d'âme. Votre naissance, votre éducation, votre savoir et votre réputation vous y obligent également ; après quoi, par les raisons que je vous ai marquées, vous ne devez pas craindre de vous fier trop à vos espérances. Je ne vous demande pas moins de confiance pour la disposition que j'ai à vous servir, vous et vos enfans. Je dois ces sentimens à l'ancienneté de notre amitié, à mon usage ordinaire à l'égard de mes amis, et particulièrement à la multitude des services que vous m'avez rendus.

LETTRE VI.

Au même.

Je crains de passer dans votre esprit pour un homme qui néglige son devoir ; car, liés comme nous sommes par tant de services mutuels et par la ressemblance de nos inclinations et de nos principes, c'en est un pour moi de vous écrire. Je crains, dis-je, que vous ne me fassiez un reproche d'y avoir manqué par un silence que j'aurais rompu depuis long-temps et bien des fois, si, mes espérances augmentant de jour en jour, je n'avais mieux aimé que mes lettres continssent des félicitations que des motifs de patience et de fermeté. Je me flatte enfin que le temps de vous féliciter arrivera bientôt, et je re-

tempus id argumentum epistolæ differo. His autem litteris animum tuum, quem minime imbecillem esse et audio et spero, etsi non sapientissimi, at amicissimi hominis auctoritate, confirmandum etiam atque etiam puto : nec iis quidem verbis, quibus te consoler ut afflictum, et jam omni spe salutis orbatum, sed ut eum, de cujus incolumitate non plus dubitem, quam te memini dubitare de mea. Nam cum me ex republica expulissent [32] ii, qui illam cadere posse, stante me, non putarunt : memini, me ex multis hospitibus, qui ad me ex Asia, in qua tu eras, venerant, audire, te de glorioso et celeri reditu [33] meo confirmare. Si te ratio quædam Etruscæ disciplinæ [34], quam a patre, nobilissimo atque optimo viro, acceperas, non fefellit : ne nos quidem nostra divinatio fallet : quam cum sapientissimorum virorum monumentis atque præceptis, plurimoque, ut tu scis, doctrinæ studio, tum magno etiam usu tractandæ reipublicæ, magnaque nostrorum temporum varietate consecuti sumus. Cui quidem divinationi hoc plus confidimus, quod ea nos nihil, in his tam obscuris rebus, tamque perturbatis umquam omnino fefellit. Dicerem, quæ ante futura dixissem, ni vererer, ne ex eventis fingere viderer. Sed tamen plurimi sunt testes, me et initio, ne conjungeret se cum Cæsare, monuisse Pompejum : et postea, ne sejungeret. Conjunctione frangi senatus opes, [a] disjunctione civile bellum excitari videbam.

[a] Dijunctione.

mets à traiter cet article dans une autre lettre. Le but de celle-ci est de m'employer avec toute l'autorité, sinon d'un homme fort sage, du moins d'un véritable ami, à confirmer votre courage, qui est déjà, comme je l'apprends et comme je me le persuade, fort éloigné de toute apparence de faiblesse ; et les expressions que je veux employer ne sont pas celles qui conviennent aux affligés et aux désespérés, mais celles que je crois devoir à un homme dont le salut me paraît aussi certain que le mien vous le semblait autrefois. Ne me souviens-je pas que lorsque je fus chassé de la république par ceux qui ne croyaient pas qu'elle pût subsister après ma chute, j'entendais dire à quantité d'hôtes qui venaient de l'Asie, où vous étiez alors, que vous me prédisiez sans aucun doute un retour prompt et glorieux ? Si quelques principes de l'art toscan, que vous avez reçus d'un père également respectable par sa noblesse et par sa bonté, vous ont fait deviner si juste, je n'ai pas moins de confiance à ma propre *divination*, dont les principes sont fondés sur les monumens et les préceptes des sages, sur mes études, qui ont été, comme vous le savez, fort assidues, et particulièrement sur l'usage perpétuel des affaires et sur la variété des événemens depuis que j'ai eu part à l'administration. J'ai d'autant plus de raison de m'y fier, que, dans le trouble et l'obscurité des affaires présentes, elle ne m'a jamais entièrement trompé. J'en donnerais des exemples, si je ne craignais qu'on ne me soupçonnât d'arranger aujourd'hui mes prédictions sur les événemens. Cependant, combien de personnes peuvent attester que dès l'origine de nos disgrâces j'ai averti Pompée de ne se pas lier avec César, et qu'ensuite je l'ai pressé de ne pas rompre avec lui ? Je voyais également que leur union ruinait le pouvoir du sénat, et que leur rupture allait faire naître une guerre civile. Je vivais dans

Atque utebar familiarissime Cæsare : Pompejum faciebam plurimi : sed erat meum consilium cum fidele Pompejo, tum salutare utrique. Quæ præterea providerim, prætereo. Nolo enim, hunc de me optime meritum, existimare, ea me suasisse Pompejo [35], quibus ille si paruisset, esset hic quidem clarus in toga et princeps : sed tantas opes, quantas nunc habet, non haberet. Eundum in Hispaniam [36] censui : quod si fecisset, civile bellum nullum omnino fuisset. Rationem haberi absentis, non tam pugnavi, ut liceret, quam ut, [a] quando, ipso consule pugnante, populus jusserat, haberetur. Causa orta belli est. Quid ego prætermisi aut monitorum, aut querelarum, cum vel iniquissimam pacem justissimo bello anteferrem? Victa est auctoritas mea, non tam a Pompejo (nam is movebatur) quam ab iis, qui duce Pompejo freti, peropportunam et rebus domesticis et cupiditatibus suis illius belli victoriam fore putabant. Susceptum bellum est, quiescente me : depulsum ex Italia, manente me, quoad potui : sed valuit apud me plus pudor meus, quam timor. Veritus sum deesse Pompeji saluti, cum ille aliquando non defuisset meæ. Itaque vel officio, vel fama bonorum, vel pudore victus, ut in fabulis Amphiaraus [37], sic ego, prudens et sciens, ad pestem ante oculos positam sum profectus. Quo in bello nihil adversi accidit, non prædicente me. Quare, quum, ut augures et astrologi solent, ego quoque augur publicus ex meis

[a] Quum.

une étroite familiarité avec César; j'estimais infiniment Pompée : mais en donnant ce conseil je gardais à Pompée la fidélité que je lui devais, et je cherchais l'avantage de l'un et de l'autre. Passons sur d'autres circonstances que j'ai prévues; car je ne prétends point m'en faire un mérite auprès de César. Si les conseils que j'ai donnés à Pompée eussent été suivis, César vivrait dans une haute distinction; il serait le premier citoyen de Rome; mais il n'aurait point à la vérité cette étendue de pouvoir dont il est en possession. J'ai jugé que Pompée devait se rendre en Espagne : s'il eût pris ce parti, nous n'aurions pas eu de guerre civile. Quand j'ai voulu que les sollicitations de César fussent reçues dans son absence, je n'ai pas demandé que cette faveur lui fût accordée contre l'usage; mais qu'on ne s'opposât point à ce que le peuple avait ordonné sur les instances mêmes du consul. On a vu naître ensuite la cause de la guerre. Que n'ai-je pas fait par mes avis et par mes plaintes pour faire prévaloir mon sentiment, qui était de préférer la plus injuste paix à la guerre la plus juste? Mes conseils ont été rejetés; je ne dis pas tant par Pompée, qui se laissait ébranler, que par ceux qui, s'appuyant sur un tel chef, espéraient de faire servir la victoire à leurs affaires domestiques et à leurs passions. J'ai vu commencer la guerre sans prendre part aux mouvemens publics. Je l'ai vue transporter hors de l'Italie, et je n'ai pas cessé d'y demeurer aussi long-temps que je l'ai pu. Mais la pudeur a fait plus d'impression sur moi que la crainte : je n'ai pas voulu manquer au salut de Pompée, après ce qu'il avait fait pour le mien. Ainsi cédant, soit à mon devoir, soit à la réputation des gens de bien, soit à ma confusion, je me suis jeté, comme l'Amphiaraüs de la fable, de sang-froid et malgré mes lumières, dans le précipice qui était ouvert à mes yeux. Ensuite nommera-t-on dans

superioribus prædictis constitui apud te auctoritatem augurii et divinationis meæ : debebit habere fidem nostra prædictio. Non igitur ex alitis involatu, nec e cantu sinistro oscinis, ut in nostra disciplina est, nec ex tripudiis solistimis [38] aut soniviis [39] tibi auguror : sed habeo alia signa, quæ observem ; quæ etsi non sunt certiora illis, minus tamen habent vel obscuritatis, vel erroris. Notantur autem mihi ad divinandum signa duplici quadam via : quarum alteram duco a Cæsare ipso ; alteram e temporum civilium natura atque ratione. In Cæsare hæc sunt : mitis clemensque natura, qualis exprimitur præclaro illo libro *Querelarum* [40] tuarum. Accedit, quod mirifice ingeniis excellentibus, quale est tuum, delectatur. Præterea cedit multorum justis et officio incensis, non inanibus aut ambitiosis, voluntatibus. In quo vehementer eum consentiens Etruria movebit. Cur hæc igitur adhuc parum profecerunt ? Quia non putat se sustinere causas posse multorum, si tibi, cui justius videtur irasci posse, concesserit. Quæ est igitur, inquies, spes ab irato ? Eodem fonte se hausturum intelligit laudes suas, e quo sit leviter adspersus [41]. Postremo homo valde est acutus, et multum providens. Intelligit, te, hominem in parte Italiæ minime contemnenda facile omnium nobilissimum [42], et in communi republica cuivis summorum tuæ ætatis, vel ingenio, vel gratia, vel fama populi romani parem, non posse [a] prohiberi republica diutius. [b] Nolet, hoc

[a] Prohibere. — [b] Nollet.

la guerre une seule disgrâce que je n'aie pas prédite ? A présent donc qu'à l'exemple des devins et des astrologues j'ai bien établi, par le témoignage du passé, la confiance que vous devez à mes lumières, vous ne devez pas faire difficulté de vous fier à mes prédictions. Je ne les fonde pas sur le vol des oiseaux, ni sur leur chant sinistre, suivant la discipline de nos augures, ni sur la chute des alimens ou sur le bruit qu'elle fait entendre ; mes observations portent sur d'autres signes, qui, sans être plus certains, ont moins d'obscurité et sont moins sujets à l'erreur. Je règle ma divination par deux sortes de signes : les uns que je tire de César même ; les autres, de la nature des mouvemens civils. J'observe dans César un caractère doux et porté à la clémence, tel que vous le peignez dans le bel ouvrage qui contient vos plaintes. J'y vois encore un goût merveilleux pour les esprits du premier ordre ; c'est-à-dire, de la trempe du vôtre. Ajoutons qu'il se rend aux sollicitations qui lui paraissent justes et fondées sur le devoir ; mais qu'il sait fermer l'oreille à celles qui n'ont qu'un air de vanité et d'affectation de faveur. Il ne manquera pas de se laisser toucher lorsqu'il verra toute l'Étrurie parler en votre faveur. Pourquoi donc en avez-vous ressenti jusqu'à présent si peu d'effet ? c'est qu'il s'imagine qu'après s'être relâché pour vous, contre lequel il paraît que son ressentiment peut être plus juste, il lui sera difficile de conserver de la rigueur pour quantité d'autres. Mais que pouvez-vous espérer, direz-vous, d'un vainqueur irrité ? Je réponds qu'il voit de la gloire à tirer de la même source d'où est sorti ce qui l'obscurcit légèrement. Enfin c'est un homme pénétrant, dont les vues s'étendent fort loin. Il conçoit que vous êtes sans contredit le plus distingué, dans un canton de l'Italie qui n'est pas méprisable, et que dans le reste de l'État, n'étant inférieur à personne de votre âge,

non nimis esse laudandum : sin, propter incertos exitus eventusque bellorum, posse accidere, ut vinceremur, putasses : non debere te ad secundam fortunam bene paratum fuisse, adversam ferre nullo modo [a] posse. Disputarem etiam, quanto solatio tibi conscientia tui facti, quantæve delectationi in rebus adversis litteræ esse deberent. Commemorarem non solum veterum, sed horum etiam recentium vel ducum, vel comitum tuorum gravissimos casus. Etiam externos multos claros viros nominarem. Levat enim dolorem communis quasi legis et humanæ conditionis recordatio. Exponerem etiam, quemadmodum hic, et quanta in turba, quantaque in confusione rerum omnium viveremus. Necesse est enim minore desiderio perdita republica carere, quam bona. Sed hoc genere nihil opus est. Incolumem te cito, ut spero, vel potius, ut perspicio, videbimus. Interea tibi absenti, et huic, qui adest, imagini animi et corporis tui, constantissimo atque optimo filio tuo, studium, officium, operam, laborem meum jampridem et pollicitus sum et detuli : nunc hoc amplius, quod me amicissime quotidie magis Cæsar amplectitur; familiares quidem ejus 44, sicuti neminem. Apud quem

[a] Te posse.

tait elle alors que vous avez cru défendre) dans la vue de vous attacher au parti dont la victoire vous a paru la plus certaine, vous n'auriez pas mérité trop d'éloges; mais que si, n'ignorant pas l'incertitude des succès militaires, vous avez pensé que nous pouvions être vaincus, il serait étrange que vous vous fussiez tellement préparé aux faveurs de la fortune, qu'il ne vous restât pas le moindre courage pour supporter ses disgrâces. Je vous représenterais combien vous devez tirer de consolation du témoignage que votre cœur se rend de sa vertu, et quelles ressources on peut trouver dans l'étude des lettres, au milieu de l'adversité. Je vous remettrais devant les yeux non-seulement les infortunes de nos anciens guerriers, mais celles mêmes de vos propres chefs et des compagnons de votre entreprise, et j'y joindrais les noms d'un grand nombre d'illustres étrangers; car le souvenir d'une loi commune et comme attachée à la qualité d'homme, est un remède puissant contre la douleur. Je vous représenterais aussi la vie que nous menons à Rome, le trouble et la confusion où nous sommes continuellement. En effet, le regret doit être bien moins sensible, quand ce n'est plus qu'une république ruinée qu'on regrette. Mais je prends un ton qui n'est point ici nécessaire. J'espère, ou plutôt je prévois clairement que nous verrons bientôt votre salut à couvert. En attendant j'ai promis, et à vous dans votre absence, et à cet excellent fils, l'image présente de votre corps et de votre esprit; ce fils dont j'admire la constance; je vous ai promis, dis-je, et je vous ai déjà rendu mes services avec tout l'empressement, toute l'ardeur et tous les efforts dont je suis capable. Aujourd'hui que César m'approche de lui de plus en plus, et que ses plus intimes amis ont pour moi des attentions qu'ils n'ont pour personne, j'ajoute que tout ce que je pourrai me procurer d'autorité et de crédit sera employé pour

quidquid valebo vel auctoritate, vel gratia, valebo tibi. Tu cura, ut cum firmitudine te animi, tum etiam spe optima sustentes.

EPISTOLA VII.

A. CÆCINA M. CICERONI, S. D.

Quod tibi [45] non tam celeriter liber est redditus, ignosce timori nostro, et miserere temporis. Filius, ut audio, pertimuit, neque injuria, si liber exisset; [a] quando non tam interest, quo animo scribatur, quam quo accipiatur; ne ea res inepte mihi noceret; cum præsertim adhuc stili pœnas dem [46]. Qua quidem in re singulari sum fato. Nam cùm mendum scripturæ litura tollatur; stultitia fama multetur; meus error exsilio corrigitur. Cujus summa criminis est, quod armatus adversario maledixi. Nemo nostrum est, ut opinor, quin vota victoriæ suæ fecerit: nemo, quin, etiam cum de alia re immolaret, tamen eo quidem ipso tempore, ut quam primum Cæsar superaretur, [b] optarit. Hoc si non cogitat, omnibus rebus felix est: si scit et persuasus est; quid irascitur ei, qui aliquid scripsit contra suam voluntatem, cum ignorit omnibus, qui multa deos venerati [47] sint contra ejus salutem? Sed, ut eòdem revertar, causa hæc fuit timoris. Scripsi de te [48] parce, medius fidius, et timide, non revocans me ipse, sed pæne refugiens.

[a] Quum. — [b] Optaret.

vous. Ayez soin seulement de vous soutenir par la fermeté de votre courage et par les plus douces espérances. Adieu.

LETTRE VII.

A. CÉCINA A CICÉRON.

Si mon livre ne vous a pas été remis plus tôt, pardonnez ce retardement à ma crainte, et prenez pitié de ma situation. Mon fils s'est imaginé, suivant ce qu'on m'écrit, qu'il importe bien plus avec quelle disposition cet ouvrage sera reçu, que dans quels sentimens je l'ai composé. Il appréhende, avec assez de raison, que je ne m'attire sottement de nouveaux chagrins, surtout lorsque je porte encore la peine de mon style. En vérité je me trouve dans un cas bien singulier. Une faute de style se répare ordinairement par une rature, et la folie est châtiée par le ridicule; au lieu qu'on juge à propos de me punir par l'exil, moi dont tout le crime est d'avoir souhaité, pendant la guerre, du mal à mon ennemi. Il n'y a personne d'entre nous, je pense, qui n'ait fait des vœux pour sa propre victoire; personne qui, en faisant un sacrifice aux dieux dans toute autre vue, n'ait souhaité en même temps que César fût bientôt vaincu. S'il se l'imagine autrement, il est heureux en toutes choses: mais s'il le sait et s'il en est persuadé, comment peut-il conserver du ressentiment contre un homme à qui il est échappé d'écrire quelque chose contre sa volonté, tandis qu'il a fait grâce à ceux qui ont invoqué les dieux contre son salut? Mais, pour revenir à ce que je disais, voici la véritable cause de ma crainte: j'ai parlé de vous dans mon livre avec trop de réserve et de timidité; non que mes idées soient

Genus autem hoc scripturæ, non modo liberum, sed incitatum atque [a] elatum esse debere, quis ignorat? Solutum existimatur esse, alteri maledicere; tamen cavendum est, ne in petulantiam incidas : impeditum, se ipsum laudare, ne vitium arrogantiæ subsequatur: solum vero liberum, alterum laudare; de quo quidquid detrahas, necesse est, aut infirmitati, aut invidiæ assignetur. Ac nescio, an tibi gratius opportuniusque acciderit. Nam quod præclare facere non poteram, primum erat, non attingere : secundum (beneficium), quam parcissime facere. Sed tamen ego quidem me sustinui. Multa minui : multa sustuli: complura ne posui quidem. Quemadmodum igitur scalarum gradus si alios tollas, alios incidas, nonnullos male hærentes relinquas, ruinæ periculum struas, non ascensum pares : sic tot malis cum vinctum, tum fractum studium scribendi, quid dignum auribus, aut probabile potest afferre? Cum vero ad ipsius Cæsaris nomen veni, toto corpore contremisco, non pœnæ metu, sed illius judicii. Totum enim Cæsarem non novi. Quem putas animum esse, ubi secum loquitur? hoc probabit : hoc verbum suspiciosum est : quid, si hoc muto? at vereor, ne pejus sit. Age vero, laudo aliquem : num offendo? cum porro offendam, quid, si non vult? armati stilum persequitur : victi et nondum restituti quid faciet? Auges etiam tu mihi timorem, qui in Oratore tuo caves tibi per Brutum [49], et ad excusationem socium

[a] Latum.

changées, mais parce que j'ai cru me devoir faire là-dessus une sorte de violence. Personne n'ignore que ce genre d'écrire demande non-seulement de la liberté, mais de la chaleur et de l'élévation. Il semble que rien n'est si facile que de médire d'autrui; mais il faut faire attention néanmoins à ne pas pousser la satire jusqu'à l'emportement. Il en faut plus encore pour se louer soi-même, parce qu'il est aisé d'aller jusqu'à l'arrogance. S'il y a quelque style véritablement libre, c'est celui qui s'emploie à l'éloge d'un autre; car il ne peut se contraindre sans se faire accuser de faiblesse ou d'envie. Cependant je ne sais si vous trouverez ici que cette vérité soit à votre avantage, ni si vous serez plus satisfait de mon travail. Pourquoi l'ai-je entrepris, si je n'étais pas capable d'y réussir? cela est vrai; mais si je ne devais pas l'entreprendre : ce que j'ai pu faire ensuite de mieux, était de traiter mon sujet avec beaucoup de réserve : c'est à quoi je me suis efforcé de m'attacher. J'ai diminué quantité de choses; j'en ai retranché un grand nombre; il y en a même que je me suis tout-à-fait dispensé de traiter. Figurez-vous un escalier dont on aurait ôté plusieurs degrés, abattu quelques-uns par intervalles, laissé les autres mal joints et sans solidité : il serait plus propre à causer la chute de quelqu'un par sa ruine, qu'à faciliter le moyen de monter. Il en est de même du talent d'écrire, lorsqu'il est ou contraint, ou affaibli par la violence : que peut-il produire qui flatte le goût et qui mérite quelque approbation? Mais c'est bien pis lorsque j'arrive au nom de César : je me sens alors tout le corps tremblant, non de la crainte du châtiment, mais de celle du jugement qu'il peut porter de mon ouvrage; car je ne connais pas César tout entier. Comment vous imaginez-vous que je suis disposé, lorsque je me dis à moi-même : Il sera content de cet endroit? Ce mot lui pa-

(quamquam id magnum et amplum est), sed totum tuum esse onus, perficies : nisi forte aut in miseria nimis stulte, aut in amicitia nimis impudenter tibi onus impono. Sed utrique rei excusationem, tuæ vitæ consuetudo dat. Nam quod ita [a] consuesti pro amicis laborare, non jam sic sperant abs te, sed etiam sic imperant tibi familiares. Quod ad librum attinet, quem tibi filius dabit, peto a te, ne exeat : aut ita corrigas, ne mihi noceat.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. A. CÆCINÆ, S. D.

Cum esset mecum Largus [51], homo tui studiosus, locutus, kalendas jan. tibi præfinitas esse [52] : quod omnibus rebus perspexeram, quæ Balbus [53] et Oppius [54], absente Cæsare, egissent, ea solere illi rata esse [55] : egi vehementer cum his, ut hoc mihi darent, tibi in Sicilia, quoad vellemus, esse uti liceret. Qui mihi consuessent, aut libenter polliceri, si quid esset

[a] Consueris.

rance est dans vous seul. Votre prudence vous a fait sans doute observer ce qui fait plaisir à César et ce qui est capable de le toucher. Il faut que tout vienne de vous, et que vous conduisiez l'entreprise à sa fin. Vous pouvez beaucoup auprès de lui : vous êtes tout-puissant auprès de ses amis. Persuadez-vous seulement que ce n'est point un rôle particulier que vous avez à remplir ici, mais que la chose roule entièrement sur vous ; et je ne doute point du succès : à moins peut-être que la mauvaise fortune ne me rende assez insensé ou assez impudent pour vous faire des demandes indiscrètes : mais de l'un et de l'autre côté, votre propre caractère sera mon excuse ; car par la manière dont vous servez vos amis, vous les avez accoutumés, non à espérer vos services, mais à les exiger. Mon fils vous remettra mon livre ; mais je vous demande en grâce de ne pas le laisser sortir de vos mains, ou de le corriger si bien qu'il ne puisse pas me nuire. Adieu.

LETTRE VIII.

CICÉRON A A. CÉCINA.

Largus est un homme qui vous aime. Il m'avait dit qu'on vous avait donné pour terme les kalendes de janvier ; et comme j'ai reconnu, dans toutes les occasions, que César ne manque point de ratifier ce que Balbus et Oppius ont réglé dans son absence, je les ai vivement pressés de m'accorder pour vous la liberté de demeurer en Sicile aussi long-temps que nous le souhaiterions. Leur coutume est de m'accorder volontiers ce que je leur demande, lorsqu'ils n'y trouvent rien qui les choque, ou même de me le refuser nettement, et de m'expliquer les raisons de leur refus : mais en cette occasion ils ne m'ont pas

ejusmodi, quod eorum animos non offenderet; aut etiam negare, et afferre rationem, cur negarent: huic meæ rogationi potius non continuo responderunt, eodem die tamen ad me reverterunt: mihi hoc dederunt, ut esses in Sicilia, quoad velles: se præstaturos, nihil ex eo te offensionis habiturum. Quando, quid tibi permittatur, cognosti: quid mihi placeat, puto te scire oportere. Actis his rebus, litteræ a te mihi redditæ sunt, quibus a me consilium petis, quid sim tibi auctor: in Siciliane subsidas, an ad reliquias asiaticæ negotiationis proficiscare. Hæc tua deliberatio non mihi convenire visa est cum oratione Largi. Ille enim mecum, quasi tibi non liceret in Sicilia diutius commorari, ita locutus erat: tu autem, quasi concessum sit, ita deliberas. Sed ego, sive hoc, sive illud est, in Sicilia censeo commorandum. Propinquitas locorum vel ad impetrandum [a] adjuvabit crebris litteris et nuntiis, vel ad reditus celeritatem, re aut impetrata, quod spero, aut aliqua ratione confecta. Quamobrem censeo magno opere commorandum. T. Furfanio Posthumo [56], familiari meo, legatisque ejus, item meis familiaribus, diligentissime te commendabo, cum venerint. Erant enim omnes Mutinæ. Viri sunt optimi, et tui similium studiosi, et mei necessarii. Quæ mihi venient in mentem, quæ ad te pertinere arbitrabor, ea mea sponte faciam. Si quid ignorabo, de eo admonitus, omnium studia vincam. Ego etsi coram de te cum Furfanio ita loquar,

[a] Adjuvat.

répondu sur-le-champ. Dans le cours de la journée, néanmoins, ils sont revenus chez moi, et se rendant à mes instances, ils ont pris sur eux que vous resteriez aussi long-temps que vous le voudrez en Sicile, sans que César s'en offense. Mais ce n'est point assez de vous apprendre ce qu'on vous permet ; il faut vous expliquer aussi ce que j'en pense. Après avoir terminé votre affaire, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon avis sur votre séjour en Sicile ou sur votre voyage d'Asie. Comment l'incertitude où vous êtes là-dessus peut-elle s'accorder avec le discours de Largus ? Suivant le langage qu'il m'a tenu, il ne vous était pas permis de demeurer plus long-temps en Sicile ; et vous délibérez néanmoins comme si vous en aviez reçu la permission. Mais, que ce soit vous ou lui qu'il en faille croire, je suis d'avis que vous devez demeurer en Sicile. La proximité des lieux aide beaucoup à faire obtenir des grâces, par la facilité qu'elle donne de recevoir ou d'envoyer souvent des lettres et des messagers : elle rend aussi le retour plus prompt, lorsque cette faveur est obtenue, comme j'espère qu'elle le sera bientôt, ou lorsqu'elle est du moins commencée. Ainsi je suis fortement persuadé qu'il faut demeurer. J'aurai soin de vous recommander instamment à T. Furfanius Posthumus, qui est mon ami particulier, et à ses lieutenans, qui ont aussi de l'amitié pour moi : j'attendrai qu'ils soient arrivés, car ils sont tous actuellement à Modène. Je les connais pour de fort honnêtes gens, qui savent distinguer un homme tel que vous, et je compte sur les sentimens qu'ils ont pour moi. Ne doutez pas que je ne fasse de moi-même tout ce que je pourrai m'imaginer d'utile à vos intérêts. S'il m'échappe quelque chose, il suffira de m'avertir, et je me distinguerai toujours par mon zèle. Je compte de voir Furfanius, et je lui parlerai de vous dans des termes

ut tibi litteris meis ad eum nihil opus sit : tamen, [a] quoniam tuis placuit, te habere meas litteras, quas ei redderes, morem his gessi. Earum litterarum exemplum [57] infra scriptum est.

EPISTOLA IX.

M. T. C. T. FURFANIO, PROCOS. [58], S. D.

Cum A. Cæcina tanta mihi familiaritas consuetudoque semper fuit, ut nulla major esse possit. Nam et patre ejus, claro homine, et forti viro, plurimum usi sumus : et hunc a puero, quod et spem magnam mihi afferebat summæ probitatis, summæque eloquentiæ, et vivebat mecum conjunctissime, non solum officiis amicitiæ, sed etiam studiis communibus, sic semper dilexi, ut non ullo cum homine conjunctius viverem. Nihil attinet me plura scribere. Quam mihi necesse [b] sit, ejus salutem et fortunas, quibuscumque rebus possim, tueri, vides [59]. Reliquum est, ut, cum cognorim pluribus rebus, quid tu et de bonorum fortuna, et de reipublicæ calamitatibus sentires, nihil a te petam, nisi, ut ad eam voluntatem, quam tua sponte erga Cæcinam habiturus esses, tantus cumulus accedat commendatione mea, quanti me a te fieri intelligo. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Vale.

[a] Quam. — [b] Est.

qui rendront mes lettres assez inutiles : cependant votre famille souhaitant que vous en ayez une à lui présenter, j'entre volontiers dans cette vue : vous en trouverez la copie au bas de celle-ci. Adieu.

LETTRE IX.

CICÉRON A T. FURFANIUS, PROCONSUL.

J'ai toujours été lié de la plus parfaite et de la plus intime amitié avec Aulus Cécina. Je vivais familièrement avec son père, qui était un homme de réputation et de courage. Le fils m'ayant fait concevoir dès son premier âge l'espérance de le voir quelque jour aussi distingué par sa probité que par son éloquence, et vivant avec moi dès ce temps-là dans le plus étroit commerce de l'amitié, et même de l'étude, je l'ai toujours aimé si tendrement, que je n'ai point eu d'ami plus intime. Il serait inutile de m'étendre. Vous sentez combien je dois me croire obligé de défendre sans exception sa fortune et son salut. Comme j'ai connu dans plusieurs occasions ce que vous pensez de la situation de quantité d'honnêtes gens et des malheurs de la république, tout ce qui me reste à vous demander est qu'à l'inclination que vous vous sentirez vous-même pour Cécina, vous joigniez ma recommandation dans un degré qui réponde à l'estime dont je sais que vous m'honorez. Vous ne sauriez vous acquérir des droits plus puissans sur ma reconnaissance. Adieu.

EPISTOLA X.

M. T. C. TREBIANO [60], S. D.

Ego quanti te faciam, semperque fecerim, quanti me a te fieri intellexerim, sum mihi ipse testis. Nam et consilium tuum, vel casus potius, diutius in armis civilibus commorandi, semper mihi magno dolori fuit : et hic eventus, quod tardius, quam est æquum, et quam ego vellem, [a] recuperas [61] fortunam et dignitatem tuam, mihi non minori curæ est, quam tibi semper fuerunt casus mei [62]. Itaque et Postumuleno [63], et Sextio, et sæpissime Attico nostro, proximeque Theudæ, liberto tuo, totum me patefeci, [b] et iis singulis sæpe dixi, quacumque re possem, me tibi et liberis tuis satisfacere cupere : idque tu ad tuos velim scribas : hæc quidem certe, quæ in potestate mea sunt, ut operam, consilium, rem, fidem meam, sibi ad omnes res parata putent. Si auctoritate et gratia tantum possem, quantum in ea republica, de qua ita meritus sum, posse deberem : tu quoque is esses, qui fuisti, cum omni gradu amplissimo dignissimus, tum certe ordinis tui [64] facile princeps. Sed, [c] quoniam eodem tempore, eademque de causa, nostrum uterque cecidit : tibi et illa polliceor, quæ supra scripsi, quæ sunt adhuc mea, et ea, quæ præterea videor mihi ex aliqua parte retinere, tamquam ex re-

[a] Reciperas. — [b] Et hæc i. s. — [c] Quum.

LETTRE X.

CICÉRON A TRÉBIANUS.

Je puis me rendre témoignage à moi-même, non-seulement de l'estime que j'ai et que j'ai toujours eue pour vous, mais de celle même que je vous ai reconnue pour moi : car je n'ai qu'à prendre pour règle la douleur que j'ai toujours ressentie du parti que vous avez pris, ou plutôt que le hasard vous a fait prendre, de demeurer trop long-temps attaché à nos factions civiles. Je dois ajouter que le malheur que vous avez de voir le rétablissement de votre dignité et de votre fortune plus long-temps différé qu'il ne devrait l'être et que je ne le souhaiterais, ne me cause pas moins de chagrin que ne m'en ont causé mes propres disgrâces. Aussi ai-je ouvert mon cœur à Postumulénus, à Sextius, et très-souvent à notre cher Atticus, mais depuis peu à Theudas votre affranchi. J'ai répété plusieurs fois à chacun d'eux que je souhaitais de rendre tous les services qu'il me serait possible à vous et à vos enfans ; et je vous demande en grâce à vous-même d'écrire à toute votre famille qu'elle peut compter sur tout ce qui est en mon pouvoir ; sur mon secours, mes conseils, mon bien et ma fidélité dans toutes sortes d'occasions. Si j'avais autant d'autorité et de crédit que je devrais en avoir dans une république à laquelle j'ai rendu tant de services, vous seriez tel que vous avez été ; c'est-à-dire, capable d'aspirer au plus haut rang, et sans contredit le premier du vôtre. Mais comme nous sommes tombés en même temps et pour la même cause, je vous offre ce que je viens de vous promettre ; c'est ce qui m'appartient encore ; et j'y joins ce qu'il me semble que j'ai sauvé de divers

liquiis pristinæ dignitatis. Neque enim ipse Cæsar, ut multis rebus intelligere potui, est alienus a nobis : et omnes fere familiarissimi ejus, casu devincti [65] magnis meis veteribus officiis, me diligenter observant et colunt. Itaque si qui mihi erit aditus de tuis fortunis, id est, de tua incolumitate, in qua sunt omnia [66], agendi; quod quidem quotidie magis ex eorum sermonibus adducor ut sperem : agam per me ipse et moliar. Singula persequi non est necesse. Universum studium meum et benivolentiam ad te defero. Sed magni mea interest, hoc tuos omnes scire, quod tuis litteris fieri potest : ut intelligant, omnia Ciceronis patere Trebiano. Hoc eo pertinet, ut nihil existiment esse tam difficile, quod non, pro te mihi susceptum, jucundum sit futurum. Antea misissem ad te litteras, si genus scribendi invenirem. Tali enim tempore aut consolari, amicorum est, aut polliceri. Consolatione non utebar, quod ex multis audiebam, quam fortiter sapienterque ferres injuriam temporum, quamque te vehementer consolaretur conscientia factorum et consiliorum tuorum : quod quidem si facis, magnum fructum studiorum optimorum capis, in quibus te semper scio esse versatum : idque ut facias, etiam atque etiam te hortor. Simul et illud tibi, homini peritissimo rerum et exemplorum, et omnis vetustatis, ne ipse quidem rudis, sed in studio minus fortasse, quam vellem, at in rebus atque usu plus etiam, quam vellem, versatus : spondeo, tibi istam acerbi-

côtés, comme du débris de mon ancienne splendeur. César, autant que j'ai pu m'en apercevoir à plusieurs marques, n'a pas d'éloignement pour moi, et le hasard a fait que ses meilleurs amis m'ayant d'anciennes obligations, ils me donnent tous les témoignages possibles de considération et d'attachement. Si je vois donc quelque jour à m'employer pour vos biens, ou plutôt pour votre sûreté, d'où tout le reste me paraît dépendre, je n'épargnerai ni mes efforts ni mes soins; et de jour en jour je sens augmenter mes espérances par les discours qu'ils me tiennent. Le détail serait superflu. Je rapporterai tout mon zèle et toute la chaleur de mon amitié à vous servir efficacement: mais il est fort important pour moi que toute votre famille soit informée de mes dispositions. Vous pouvez l'en instruire aisément par vos lettres. Je veux qu'elle soit bien persuadée que tout ce qui appartient à Cicéron est au pouvoir de Trébianus. Mon désir est qu'elle n'ait aucun doute que les entreprises les plus difficiles ne me devinssent agréables pour vous servir. Je n'aurais pas attendu si long-temps à vous écrire, si j'avais trouvé un genre de lettres qui convînt à votre situation. Dans les conjonctures où nous sommes, l'amitié demande des consolations ou des promesses. Je n'entreprenais point de vous consoler, parce que j'apprenais de tous côtés avec combien de sagesse et de courage vous supportiez l'injure des temps, et combien vous trouviez de consolation dans le souvenir de votre conduite et de vos intentions. Si ce récit était juste, c'est avoir tiré beaucoup de fruit de vos excellentes études. Je sais en effet que vous n'avez jamais cessé de les cultiver, et je vous exhorte à conserver toujours le même goût. Moi, qui n'y suis pas tout-à-fait étranger, mais qui n'y ai peut-être pas donné tout le temps que j'aurais souhaité, et qui n'en ai sacrifié que trop aux affaires et à tout ce qui

tatem et injuriam non [a] diuturnam fore. Nam et ipse, qui plurimum potest, quotidie mihi delabi ad æquitatem [67] et ad rerum naturam videtur : et ipsa causa ea est, ut jam simul cum republica, quæ in perpetuum jacere non potest, necessario reviviscat atque recreetur : quotidieque aliquid fit lenius et liberalius, quam timebamus. Quæ quoniam in temporum inclinationibus sæpe parvis posita sunt : omnia momenta observabimus ; neque ullum prætermittemus tui juvandi et levandi locum. Itaque illud alterum, quod dixi, litterarum genus, quotidie mihi, ut spero, fiet proclivius, ut etiam polliceri possim. Id re, quam verbis, faciam libentius. Tu velim existimes, et plures te amicos habere, quam qui in isto casu sint ac fuerint, quantum quidem ego intelligere potuerim ; et me concedere eorum nemini. Fortem fac animum habeas et magnum : quod est in uno te. Quæ sunt in fortuna, temporibus regentur, et consiliis nostris providebuntur.

EPISTOLA XI.

M. T. C. TREBIANO, S. D.

Dolabellam [68] antea tantummodo diligebam : obligatus ei nihil eram. Nec enim acciderat mihi opus

[a] Diuturne.

peut donner de l'expérience, je vous garantis que l'injuste et fâcheuse situation où vous êtes ne sera pas de longue durée. Celui qui exerce un pouvoir sans bornes paraît revenir tous les jours à celles de la justice et de l'ordre ; et telle est d'ailleurs la nature de la cause, qu'il est impossible qu'elle ne se relève point et qu'elle ne reprenne pas toute sa force avec la république, qui ne peut pas demeurer éternellement abattue : enfin, nous voyons arriver tous les jours quelque chose de plus doux et de plus favorable que tout ce que nous avons redouté. Comme ces changemens dépendent quelquefois des plus légères conjonctures, j'aurai soin d'observer tous les momens, et je ne laisserai échapper aucune occasion de vous aider et de soulager vos peines. Pour le second article, qui pouvait faire le sujet de mes lettres, il va me devenir plus aisé de jour en jour : c'est ce que je puis déjà vous promettre, et je trouve bien plus de plaisir à vous le prouver par des effets que par des paroles. Persuadez-vous d'avance, qu'autant que j'ai pu le remarquer, vous avez plus d'amis que tous ceux qui sont dans le même cas que vous, ou qui ont déjà eu le bonheur d'en sortir, et qu'il n'y en a point qui le soient plus que moi. Que votre grandeur d'âme et votre fermeté ne se relâchent point. Ce point dépend de vous seul : tout ce qui est au pouvoir de la fortune sera amené par le temps et ménagé par mes soins.

LETTRE XI.

Au même.

Jusqu'à présent je n'avais que de l'amitié pour Dolabella, sans aucune raison qui m'obligeât à la reconnaissance. Il ne m'était jamais arrivé d'avoir besoin de lui : c'était lui au con-

esse : et ille mihi debebat, quod non defueram ejus periculis [69]. Nunc tanto sum devinctus ejus beneficio, quod et antea in re, et hoc tempore in salute tua cumulatissime mihi satisfecit, ut nemini plus debeam. Qua in re tibi gratulor ita vehementer, ut te quoque mihi gratulari, quam gratias agere malim. Alterum omnino non desidero, alterum vere facere poteris. Quod reliquum est, quando tibi virtus et dignitas tua reditum ad tuos aperuit : est tuæ sapientiæ magnitudinisque animi, quid amiseris, oblivisci; quid recuperaris, cogitare. Vives cum tuis, vives nobiscum. Plus acquisisti dignitatis, quam amisisti rei familiaris : quæ ipsa tum esset jucundior, si ulla res esset publica. [a] Vestorius [70], noster familiaris, ad me scripsit, te mihi maximas gratias agere. Hæc prædicatio tua mihi valde grata est, eaque te uti facile patior, cum apud alios, tum mehercule apud Syronem [71], nostrum amicum. Quæ enim facimus, ea prudentissimo cuique maxime probata esse volumus. Te cupio videre quam primum.

EPISTOLA XII.

M. T. C. AMPIO [72], S. D.

Gratulor tibi, mi Balbe, vereque gratulor. Nec sum tam stultus, ut te usura falsi gaudii frui velim;

[a] Nestorius.

traire qui m'avait l'obligation d'avoir pris sa défense dans deux occasions dangereuses. Aujourd'hui je lui suis si redevable de ce qu'il a fait d'abord pour votre bien, et tout récemment pour votre salut, que personne n'a plus de droits que lui sur tous les sentimens de mon cœur; et je vous félicite si ardemment de tout ce qu'il a fait, que je vous en demande à vous-même des félicitations plutôt que des remercîmens: du moins ne veux-je pas que vous me fassiez des remercîmens, et vous pouvez me faire de véritables félicitations. A présent que votre vertu et votre dignité vous ont fait obtenir votre retour, il est de votre sagesse et de votre grandeur d'âme d'oublier toutes vos pertes et de ne penser qu'à ce qui vous est rendu. Vous vivrez dans le sein de votre famille, vous vivrez avec nous. Comptez que vous avez acquis plus de dignité que vous n'avez perdu de bien: mais elle vous procurerait plus d'agrément si nous avions quelque forme de république. Vestorius, notre ami commun, m'a écrit que vous croyez avoir bien des grâces à me rendre. Ce soin que vous prenez de publier vos sentimens, me fait beaucoup de plaisir; et loin de m'y opposer, je ne serai pas fâché qu'il éclate, surtout aux yeux de Syron notre ami; car je souhaite de voir toutes mes actions approuvées de ceux dont je connais la prudence. Quand vous verrons-nous? je souhaite que ce soit bientôt.

LETTRE XII.

CICÉRON A AMPIUS.

Je vous félicite, mon cher Balbus, et c'est du fond du cœur que je vous félicite. Ne me croyez pas assez imprudent pour vouloir vous donner de fausses joies, qui n'aboutiraient

deinde frangi repente, atque ita cadere, ut nulla res ad æquitatem te animi possit postea extollere. Egi tuam causam apertius, quam mea tempora ferebant. Vincebatur enim fortuna ipsa debilitatæ gratiæ nostræ tui caritate, et meo perpetuo erga te amore, culto a te diligentissime. Omnia promissa, confirmata, certa et rata sunt, quæ ad reditum et ad salutem tuam pertinent. Vidi, cognovi, interfui. Etenim omnes Cæsaris familiares satis opportune habeo implicatos consuetudine et benivolentia, sic, ut, cum ab illo discesserint, me habeant proximum. Hoc Pansa [73], Hirtius [74], Balbus, Oppius, Matius [75], Posthumius [76], plane ita faciunt, ut me unice diligant. Quod si mihi pro me [77] efficiendum fuisset, non me pœniteret pro ratione temporum ita esse molitum. Sed nihil est a me inservitum temporis causa. Veteres mihi necessitudines cum his omnibus intercedunt : quibuscum ego agere de te non destiti. Principem tamen habuimus Pansam, tui studiosissimum, mei cupidum : qui valeret apud illum non minus auctoritate, quam gratia. Cimber autem [a] Tillius [78] mihi plane satisfecit. Valent tamen apud Cæsarem non tam ambitiosæ [79] rogationes, quam necessariæ : [b] quas quia Cimber habebat, plus valuit, quam pro ullo alio valere potuisset. Diploma [80] statim non est datum ; quod mirifica est improbitas in quibusdam, qui tulissent acerbius, veniam tibi dari, quam illi appellant tubam belli civilis [81] : multaque ita dicunt, quasi non gau-

[a] Tullius. — [b] Quam.

qu'à vous abattre tout d'un coup, et à vous faire tomber si bas, que rien ne serait capable de vous relever. J'ai soutenu votre cause avec moins de ménagement que ma propre situation ne le demandait. Ma tendresse pour vous, et ce perpétuel penchant que vous avez cultivé avec tant de soin, ont fait ce que vous ne deviez plus attendre de mon faible crédit. Enfin, on s'est engagé par des promesses certaines, ratifiées, confirmées, sur tout ce qui regarde votre retour et votre sûreté. Je vous parle de ce que j'ai vu, de ce que j'ai approfondi, de ce qui s'est passé devant mes yeux. Notre bonheur a voulu que tous les amis de César se soient trouvés les miens, et qu'ils vivent avec moi très-familièrement : après lui, il n'y a personne qu'ils préfèrent à moi ; et, si je m'en rapporte du moins aux témoignages que j'en reçois, je puis me flatter d'être tendrement aimé de Pansa, d'Hirtius, Balbus, Oppius, Matius et Posthumius. Quand il aurait fallu beaucoup de soins pour les mettre dans cette disposition, je ne me repentirais pas d'avoir un peu molli dans un temps qui le demande. Mais je n'ai rien fait par cette vue : j'étais lié d'une ancienne amitié avec tous ceux que je n'ai pas cessé de solliciter en votre faveur. Cependant, c'est Pansa que j'ai employé principalement : il vous aime beaucoup ; il cherche à m'obliger ; il a du crédit et de la considération. Je suis aussi fort satisfait de Cimber Tillius : comme César écoute plus volontiers les sollicitations qui viennent du devoir, que celles qui lui paraissent venir de l'ambition, Cimber, qui est dans le premier de ces deux cas par rapport à vous, a fait plus qu'il n'aurait pu faire pour tout autre. Vos lettres de grâce n'ont point été expédiées sur-le-champ, parce qu'il se trouve des gens d'une malignité surprenante, qui auraient été choqués de la faveur qu'on vous accorde : ils vous nomment la trompette de la

deant id bellum incidisse. Quare visum est occultius agendum, neque ullo modo divulgandum, de te jam esse perfectum. Sed id erit perbrevi : nec dubito, quin, legente te has litteras, confecta jam res futura sit. Pansa quidem mihi, gravis homo et certus, non solum confirmavit, verum etiam recepit, perceleriter se ablaturum diploma. Mihi tamen placuit, hæc ad te perscribi. Minus enim te firmum sermo Eppuleiæ tuæ [82], lacrimæque Ampiæ declarabant, quam significant tuæ litteræ. Atque illæ arbitrabantur, cum a te abessent ipsæ, multo in graviore te cura futurum. Quare magno opere putavi, angoris et doloris tui levandi causa, pro certis ad te ea, quæ essent certa, perscribi [a] *oportere*. Scis, me antea sic solitum esse scribere ad te, magis ut consolarer fortem virum atque sapientem, quam ut exploratæ spem salutis [83] ostenderem, nisi quam ab ipsa republica, cum hic ardor restinctus esset, sperari oportere censerem. Recordare tuas litteras, quibus et magnum animum mihi semper ostendisti, et ad omnes casus ferendos constantem ac paratum : quod ego non mirabar, cum recordarer, te et a primis temporibus ætatis in republica esse versatum, et tuos magistratus in ipsa discrimina incidisse salutis, fortunarumque communium: et in hoc ipsum bellum esse ingressum, non solum, uti victor, beatus; sed etiam, [b] ut, si ita accidisset, victus, sapiens esses. Deinde, cum studium tuum consumas in virorum fortium factis memoriæ pro-

[a] Abest *oportere*. — [b] Ut..... victus, ut sap.

guerre civile, avec quantité de discours par lesquels ils voudraient nous persuader que la guerre leur a beaucoup déplu. On a donc cru qu'il fallait des ménagemens, et que votre affaire ne devait point être publiée qu'elle ne fût tout-à-fait terminée. Mais, ne craignez point de retardement : au moment que vous lirez cette lettre, je ne doute point que tout ne soit achevé. Pansa est un homme sérieux sur qui l'on peut compter : non-seulement il m'a confirmé que nous aurions incessamment les lettres, mais il s'est chargé de ce soin. Je ne laisse pas de vous écrire, parce que les discours de votre chère Eppulia et les larmes de votre fille m'ont fait croire que vous n'aviez point toute la fermeté qui paraît dans vos lettres. Elles sont persuadées que leur absence peut servir à redoubler votre chagrin : c'est dans la vue de le soulager que je vous donne ici pour certain ce qui l'est effectivement. Vous savez que, dans mes lettres précédentes, je cherchais plutôt à vous consoler par les motifs qui conviennent à un homme sage et courageux, qu'à vous donner de solides espérances de salut; et je n'en avais pas d'autres à vous faire naître, que celles qu'on pourra tirer de la république même, lorsque la chaleur de tous ces mouvemens sera dissipée. Souvenez-vous donc de vos propres lettres, dans lesquelles vous m'avez toujours fait voir beaucoup de courage et de constance, avec une disposition admirable à toutes sortes d'événemens. Je n'en étais pas surpris : je me rappelais que vous aviez eu part aux affaires publiques dès votre première jeunesse; que le temps de vos magistratures avait été celui des plus grands dangers de la république; et que si vous vous étiez engagé dans cette guerre, ce n'était pas dans la seule vue d'être heureux par la victoire, mais dans celle d'être sage, à quelque fortune que vous fussiez réservé. D'ailleurs, lorsque vous faites votre oc-

dendis[84], considerare debes, nihil tibi esse committendum, quamobrem eorum, quos laudas, te non simillimum præbeas. Sed hæc oratio magis esset apta ad illa tempora, quæ jam effugisti. Nunc vero tantum te para ad hæc nobiscum ferenda : quibus ego si quam medicinam invenirem, tibi quoque eandem traderem. Sed est unum perfugium, doctrina ac litteræ, quibus semper usi sumus : quæ secundis rebus delectationem modo habere videbantur, nunc vero etiam salutem. Sed, ut ad initium revertar, cave dubites, quin omnia de salute ac reditu tuo perfecta sint.

EPISTOLA XIII.

CICERO LIGARIO [85].

Etsi tali tuo tempore me, aut consolandi, aut juvandi tui causa, scribere ad te aliquid pro nostra amicitia oportebat : tamen adhuc id non feceram ; quia neque lenire videbar oratione, neque levare posse dolorem tuum. Postea vero, quam magnam spem habere cœpi, fore, ut te brevi tempore incolumem haberemus : facere non potui, quin tibi et sententiam et voluntatem declararem meam. Primum igitur scribam, quod intelligo et perspicio, non fore in te Cæsarem duriorem. Nam et res eum quotidie, et dies, et opinio hominum, et, ut mihi videtur, etiam sua natura mitiorem facit : idque cum de reli-

cupation d'écrire l'histoire des grands hommes, ne devez-vous pas considérer que cet exercice vous oblige à ne rien faire qui puisse vous empêcher de leur ressembler? Mais je vous parle un langage qui aurait convenu beaucoup mieux aux temps dont vous êtes heureusement sorti. Aujourd'hui, préparez-vous seulement à soutenir ceux dans lesquels vous entrez avec nous. Si j'y trouvais quelque remède, je ne manquerais pas de vous l'offrir : mais je n'en connais point d'autre que l'étude des lettres; c'est notre ancienne ressource : après avoir fait la douceur de notre vie dans la prospérité, elles deviennent aujourd'hui nécessaires à notre salut. Mais, pour achever par où j'ai commencé, ne doutez pas que l'affaire de votre salut et de votre rappel ne soit heureusement finie.

LETTRE XIII.

CICÉRON A LIGARIUS.

Dans la situation où vous êtes, l'amitié m'oblige sans doute de contribuer à votre soulagement et à votre consolation par mes lettres. Si je ne me suis point encore acquitté de ce devoir, c'est que je n'ai pas cru que de simples paroles fussent capables de soulager ou d'adoucir votre douleur. Mais, depuis que j'espère, avec beaucoup de fondement, que nous vous reverrons bientôt dans une parfaite sûreté, je ne puis me dispenser de vous écrire ce que j'en pense, et l'intérêt que j'y prends. Premièrement, vous devez compter, autant qu'il m'est possible d'en juger par moi-même et par le rapport d'autrui, que César ne vous traitera point avec rigueur. La nature de votre affaire, le temps, les égards qu'il a pour sa réputation, et, si je ne me trompe même, son propre carac-

quis sentio, tum de te etiam audio ex familiarissimis ejus : quibus ego ex eo tempore, quo primum ex Africa nuntius [86] venit, supplicare una cum fratribus tuis non destiti. Quorum quidem et virtus, et pietas, et amor in te singularis, et assidua et perpetua cura salutis tuæ tantum proficit, ut nihil sit, quod non ipsum Cæsarem tributurum existimem. Sed si tardius fit, quam volumus; magnis occupationibus ejus, a quo omnia petuntur, aditus ad eum difficiliores fuerunt : et simul africanæ causæ iratior, diutius velle videtur eos habere sollicitos, a quibus se putat diuturnioribus esse molestiis conflictatum. Sed hoc ipsum intelligimus eum quotidie remissius et placatius ferre. Quare mihi crede, et memoriæ manda, me tibi id affirmasse, te in istis molestiis diutius non futurum. [a] Quando, quid sentirem, exposui : quid [b] velim tua causa, [c] re potius, quam oratione, declarabo. Et, si tantum possem, quantum in ea republica, de qua ita sum meritus, ut tu existimas, posse debebam; ne tu quidem in istis incommodis esses. Eadem enim causa opes meas fregit, quæ tuam salutem in discrimen adduxit. Sed tamen, quidquid imago veteris meæ dignitatis, quidquid reliquiæ gratiæ valebunt; studium, consilium, opera, gratia, fides mea, nullo loco deerit tuis optimis fratribus. Tu fac habeas fortem animum, quem semper habuisti : primum ob eas causas, quas scripsi : deinde, quod ea de repu-

[a] Quum. — [b] Vellem. — [c] Re potius declarabo, quam oratione.

tère, le ramènent tous les jours à la douceur. C'est ce que je pense à l'égard de tous les autres; et par rapport à vous j'en reçois déjà des assurances particulières de ses plus intimes amis, que je n'ai pas cessé de solliciter, de concert avec vos frères, depuis le premier courrier qui nous est venu d'Afrique. Vous ne sauriez penser trop bien de la vertu de vos frères, ni de la tendresse et du zèle qu'ils ont pour vous : l'assiduité continuelle de leurs soins a déjà surmonté tant d'obstacles, que je crois pouvoir tout espérer de César même. Si nous lui trouvons un peu de lenteur, il faut considérer que, dans les grandes occupations d'un homme à qui l'on demande tout, l'accès est difficile jusqu'à lui. Ajoutez que le ressentiment qu'il a de l'entreprise d'Afrique, lui fait peut-être souhaiter de tenir plus long-temps dans l'inquiétude ceux qui l'ont mis le plus long-temps dans l'embarras : mais, sur cet article même, on s'aperçoit qu'il revient et qu'il s'adoucit de jour en jour. Fiez-vous donc à moi, et souvenez-vous que je vous ai prédit que la fin de vos peines n'était point éloignée. Voilà ce que je pense de votre situation. A l'égard de l'intérêt que j'y prends, c'est par des effets que je veux vous le témoigner, plutôt que par des paroles. Si mon crédit était tel qu'il devrait être, comme vous le pensez vous-même, dans une république que j'ai si bien servie, vous ne seriez point dans les embarras où vous êtes. Les raisons qui ont mis votre salut en danger, sont les mêmes qui ont ruiné mes forces : mais, comptez du moins que ce fantôme de mon ancienne dignité, ces restes de faveur et tout ce qui en dépend encore, mon zèle, mes conseils, mes efforts, le peu de considération que j'ai conservée et la fidélité de mon amitié, ne manqueront à vos frères dans aucune occasion. De votre côté, soutenez-vous dans cette fermeté de courage qui ne vous a jamais aban-

blica semper voluisti atque sensisti, ut non modo [a] secunda sperare debeas, sed etiam, si omnia adversa essent, tamen conscientia et factorum et consiliorum tuorum, quæcumque acciderent, fortissimo et maximo animo ferre deberes.

EPISTOLA XIV.

CICERO LIGARIO.

Me scito [b] omnem laborem, omnem operam, curam, studium in tua salute consumere. Nam cum te semper maxime dilexi, tum fratrum tuorum, quos æque atque te summa benivolentia sum complexus, singularis pietas, amorque fraternus, nullum me patitur officii erga te studiique munus aut tempus prætermittere. Sed quæ faciam, fecerimque pro te, ex illorum te litteris, quam ex meis, malo cognoscere. Quid autem sperem, aut confidam, et exploratum habeam de salute tua, id tibi a me declarari volo. Nam si quis est timidus [87] in magnis periculosisque rebus, semperque magis adversos rerum exitus metuens, quam sperans secundos, is ego sum: et, si hoc vitium est, eo me non carere, confiteor. Ego idem tamen cum ad v kal. intercalares priores [88], rogatu fratrum tuorum, venissem mane ad Cæsarem, atque

[a] Cum sec. — [b] Omnem meum laborem.

donné. Les motifs que je viens de vous apporter me semblent assez forts : mais d'ailleurs, après avoir toujours pensé, toujours été disposé, comme vous l'avez fait paraître, en faveur de la république, non-seulement vous devez former de meilleures espérances pour l'avenir ; mais quand il n'arriverait que des adversités, le témoignage que vous vous rendez de votre conduite et de vos intentions, devrait vous faire supporter tous les événemens avec un courage distingué.

LETTRE XIV.

Au même.

Apprenez que toutes mes vues, mon travail, tout mon zèle et tous mes soins s'emploient sans relâche à votre salut. Quand je ne vous aurais pas toujours aimé fort tendrement, l'affection et le zèle singulier que je vois à vos frères, pour qui j'ai toujours eu, comme pour vous, une très-vive amitié, ne me permettraient pas de négliger la moindre occasion de vous servir : mais j'aime mieux que vous appreniez par leurs lettres que par les miennes ce que j'ai fait et ce que je fais pour vous. Le soin que je me réserve est celui de vous apprendre ce que j'espère, ce que j'ose me promettre, ce que je crois certain par rapport à votre rétablissement. Si quelqu'un a de la timidité dans les affaires d'importance, et se porte plutôt à craindre les revers qu'à espérer les succès, je confesse que c'est moi, et je me reconnais coupable de ce vice, si c'en est un. Cependant vos frères m'ayant engagé, le 23 de février au matin, à me rendre chez César, où je parvins jusqu'à lui, après avoir essuyé la peine et l'indignité qu'il en coûte pour l'aborder ; lorsqu'ils se furent jetés à ses pieds avec vos autres

omnem adeundi et conveniendi illius indignitatem et molestiam pertulissem : cum fratres et propinqui tui [89] jacerent ad pedes, et ego essem locutus, quæ causa, quæ tuum tempus postulabat : non solum ex oratione Cæsaris, quæ sane mollis et liberalis fuit, sed etiam ex oculis et vultu, ex multis præterea signis, quæ facilius perspicere potui, quam scribere, hanc in opinionem discessi, ut mihi tua salus dubia non esset. Quamobrem fac animo magno fortique sis : et, si turbidissima sapienter ferebas, tranquilliora læte feras. Ego tamen tuis rebus sic adero, ut difficillimis, neque Cæsari solum, sed etiam amicis ejus omnibus, quos mihi amicissimos esse cognovi, pro te, sicut adhuc feci, libentissime supplicabo. Vale.

EPISTOLA XV.

CICERO BASILIO [90], S. D.

Tibi gratulor : mihi gaudeo : te amo : tua tueor : a te amari, et quid agas, quidque agatur, certior fieri volo.

EPISTOLA XVI.

BITHYNICUS [91] CICERONI, S. D.

Si mihi tecum non et multæ et justæ causæ amicitiæ privatim essent, repeterem initia amicitiæ ex

parens, et que j'eus parlé dans les termes que je crus convenables au temps et à la cause, il s'expliqua non-seulement de bouche par un discours qui était assurément plein de douceur et de bonté, mais encore des yeux, de l'air du visage, et par d'autres marques que je distinguai mieux que je ne puis les représenter par écrit; il s'expliqua, dis-je, si avantageusement pour vous, que je sortis absolument persuadé de votre grâce. Je ne vois donc plus pour vous que des motifs de courage et de grandeur d'âme. Vous avez soutenu l'adversité en homme sage; la scène change et demande que vous vous livriez à la joie dans une situation plus tranquille. Je continuerai de vous servir, comme si les difficultés étaient toujours les mêmes; et je ne cesserai point de solliciter pour vous avec plaisir, comme j'ai fait jusqu'à présent, et César, et tous ses amis, dont je ne puis douter que je ne sois fort aimé. Adieu.

LETTRE XV.

CICÉRON A BASILIUS.

Je vous félicite, et je me rejouis d'en avoir l'occasion. Je vous aime; je prends soin de vos intérêts; je vous demande la continuation de votre amitié, et je vous prie de m'informer de ce que vous faites et de ce qui se passe autour de vous.

LETTRE XVI.

BITHYNICUS A CICÉRON.

Si je n'avais mille justes raisons de me compter au nombre de vos amis, je remonterais à vos pères pour trouver l'ori-

parentibus nostris : quod faciendum iis existimo, qui paternam amicitiam nullis ipsi officiis prosecuti sunt. Itaque contentus ero nostra ipsorum amicitia : cujus fiducia peto a te, ut absentem me, quibuscumque in rebus opus fuerit, tueare[91], si nullum officium tuum apud me intermoriturum existimas. Vale.

EPISTOLA XVII.

M. CICERO BITHYNICO, S.

Cum ceterarum rerum causa cupio esse aliquando rempublicam constitutam : tum velim mihi credas [a] accedere, id etiam quo magis expetam, promissum tuum, quo in litteris uteris. Scribis enim, si ita sit, te mecum esse victurum[93]. Gratissima mihi tua voluntas est : facisque nihil alienum necessitudine nostra, judiciisque patris tui de me, summi viri. Nam sic habeto, beneficiorum magnitudine eos, qui temporibus [b] valuerunt[94], conjunctiores tecum esse, quam me; necessitudine neminem. Quamobrem grata mihi est et memoria tua nostræ conjunctionis, et ejus etiam augendæ voluntas.

[a] Accedere id etiam, quo m. expetam p. t. — [b] Valuerunt, aut valeant.

gine de notre amitié; mais je laisse cette ressource à ceux qui n'ont point eu le bonheur de soutenir l'amitié de leurs pères par des services mutuels. Pour moi, je ne vais pas plus loin que celle que nous avons l'un pour l'autre; et dans la confiance que j'y prends, je vous demande en grâce (si vous êtes persuadé, de votre part, que la reconnaissance est un sentiment qui ne mourra jamais dans mon cœur), de soutenir mes intérêts partout où vous le jugerez nécessaire pendant mon absence. Adieu.

LETTRE XVII.

CICÉRON A BITHYNICUS.

A toutes les raisons qui me font souhaiter le rétablissement de la république, je joins l'espérance de vous voir remplir la promesse que vous me faites dans vos lettres. Vous m'écrivez que vous vivrez alors avec moi : comptez que je suis très-sensible à cette intention, et que je la trouve digne non-seulement de notre amitié, mais encore de l'opinion qu'un aussi grand homme que votre père avait de moi. Peut-être êtes-vous plus lié par la grandeur des services avec ceux qui ont joui ou qui jouissent de l'autorité dans ces conjonctures; mais vous n'avez personne qui soit plus à vous que je le suis. Je n'ai donc pu trouver que beaucoup de plaisir dans le souvenir que vous conservez de notre liaison, et dans le désir que vous me témoignez de l'augmenter.

EPISTOLA XVII.

CICERO LEPTÆ [95].

Simul accepi a Seleuco tuo litteras, statim quæsivi e Balbo per codicillos [96], quid esset in lege [97]. Rescripsit : eos, qui facerent præconium, vetari esse in decurionibus [98] : qui fecissent, non vetari. Quare bono animo sint et tui et mei familiares. Neque enim erat ferendum, cum, qui hodie aruspicinam [99] facerent, in senatu Romæ legerentur : eos, qui aliquando præconium fecissent, in municipiis decuriones esse non licere. De Hispaniis novi nihil. Magnum tamen exercitum Pompejum [100] habere constat. Nam Cæsar ipse [a] ad nos misit exemplum Paciæci [101] litterarum, in quo erat, [b] ipsas undecim esse legiones. Scripserat etiam Messala Q. Salasso, P. Curtium fratrem ejus, jussu Pompeji, inspectante exercitu, interfectum, quod consensisset cum Hispanis quibusdam, si in oppidum, nescio quod, Pompejus rei frumentariæ causa venisset, eum comprehendere, ad Cæsaremque deducere. De negotio tuo, quod sponsor es pro Pompejo; si Galba [102] consponsor tuus redierit, homo in re familiari non parum diligens, non desinam cum illo communicare, si quid expediri possit : quod videbatur mihi ille confidere. Oratorem meum [103] tantopere a te probari vehementer gaudeo. Mihi qui-

[a] Ad vos. — [b] Illi.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A LEPTA.

Au moment même que Séleucus m'a remis votre lettre, j'ai demandé à Balbus, par un billet, ce que contenait la loi. Il m'a répondu que ceux qui exerçaient actuellement la profession de crieurs ne pouvaient être décurions; mais que ceux qui l'avaient exercée n'étaient pas exclus de cet honneur. Ainsi vos amis et les miens doivent être tranquilles. Il ne serait pas supportable, en effet, tandis qu'on accorde à Rome la qualité de sénateurs à des aruspices, que, pour avoir été autrefois crieur, on ne pût être décurion dans les villes municipales. Nous n'avons aucune nouvelle d'Espagne; mais on ne saurait douter que Pompée n'ait une armée puissante; il n'a pas moins d'onze légions, suivant une lettre de Paciécus, dont César même nous a communiqué la copie. Messala écrit aussi à Q. Salassus, que Pompée a fait tuer, à la vue de toute son armée, P. Curtius son frère, parce qu'il était convenu, avec certains Espagnols, de se saisir de Pompée s'il venait dans je ne sais quelle ville pour les provisions de blés, et de le livrer à César. A l'égard de votre affaire, puisque vous vous êtes rendu la caution de Pompée, je ne manquerai pas, si Galba votre associé, qui passe pour un homme entendu dans ces détails, revient bientôt à Rome, d'en conférer avec lui. Nous verrons si l'on peut finir quelque chose; à quoi il me semble qu'il s'attend beaucoup. Je me réjouis extrêmement du goût que vous marquez pour mon livre de l'Orateur : j'avoue que si j'entends quelque chose à l'art de parler, je crois avoir renfermé toutes mes lumières dans cet ouvrage. S'il est tel

dem sic persuadeo, me, quidquid habuerim judicii de dicendo, in illum librum contulisse. Qui si est talis, qualem tibi videri scribis, ego quoque aliquid sum : sin aliter, non recuso, quin, quantum de illo libro, tandumdem [104] de mei judicii fama detrahatur. Leptam nostrum cupio delectari jam talibus scriptis. Etsi abest maturitas ætatis, [a] jam tamen personare aures ejus hujusmodi vocibus, non est inutile. Me Romæ tenuit omnino Tulliæ meæ partus [105]. Sed cum ea, quemadmodum spero, satis firma sit : teneor tamen, dum a Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem [106]; et, mehercule, non tam sum peregrinator jam, quam solebam. Ædificia mea me delectabant [107], et otium. Domus est, quæ nulli villarum mearum cedat, otium omni desertissima regione majus. Itaque ne litteræ quidem meæ impediuntur; in quibus sine ulla interpellatione versor. Quare, ut arbitror, prius hic te nos, quam istic tu nos videbis. Lepta suavissimus ediscat Hesiodum [108]; et habeat in ore,

Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα.

EPISTOLA XIX.

CICERO LEPTÆ, S. D.

Maculam [109] officio functum esse gaudeo. Ejus Falernum mihi semper idoneum visum est dever-

[a] Abest *jam*.

qu'il vous paraît à vous-même, je puis me flatter d'être quelque chose; s'il en est autrement, je ne m'oppose point qu'on retranche autant de l'opinion qu'on avait de mes connaissances que du mérite de mon livre. Je souhaite que notre jeune Lepta se sente déjà du goût pour les ouvrages de cette nature : quoiqu'il n'ait point encore atteint la maturité de l'âge, il n'est pas inutile qu'on fasse déjà retentir cette sorte de son à ses oreilles. L'accouchement de ma fille m'a retenu à Rome : elle me paraît assez bien rétablie; mais je suis encore arrêté par la première partie de sa dot, dont j'attends le paiement des agens de Dolabella. D'ailleurs, il s'en faut bien que j'aie autant de goût qu'autrefois pour les voyages. Mes bâtimens et le repos font à présent toutes mes délices. Ma maison de Rome ne le cède à aucune de mes maisons de campagne, et j'y jouis d'un loisir que je ne trouverais pas dans le pays le plus désert. Rien n'interrompt mes études; aussi font-elles mon occupation continuelle. Il y a donc beaucoup d'apparence que nous vous reverrons plus tôt ici que vous ne nous verrez où vous êtes. Faites apprendre son Hésiode à notre cher Lepta, et qu'il ait souvent ce vers dans la bouche :

Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα.

LETTRE XIX.

Au même.

Je suis bien aise que Macula vous ait reçu de bonne grâce. Sa maison de Falerne m'a toujours plu pour un lieu de passage; mais je ne sais s'il s'y trouve assez de logement pour

sorio : si modo tecti satis est ad comitatum nostrum recipiendum. Ceteroqui mihi locus non displicet : nec ea re Petrinum [110] tuum deseram. Nam et villa, et amœnitas illa, commorationis est, non deversorii. De curatione aliqua munerum regionum [111], cum Oppio [112] locutus sum. Nam Balbum, posteaquam tu es profectus, non vidi. Tantis pedum doloribus afficitur, ut se conveniri nolit. Omnino de tota re, ut mihi videtur, sapientius faceres, si non curares. Quod enim eo labore assequi vis [113], nullo modo assequere. Tanta est enim intimorum multitudo, ut ex iis aliquis potius effluat, quam novo sit aditus : præsertim qui nihil afferat, præter operam; in qua ille se dedisse beneficium putabit (si modo [a] id ipsum sciet), non accepisse. Sed tamen aliquid videbimus, in quo sit species [114]. Aliter quidem non modo non appetendum, sed etiam fugiendum puto. Ego me Asturæ [115] diutius arbitror commoraturum, quoad ille quandoque veniat. Vale.

EPISTOLA XX.

CICERO TORANIO [116], S.

Dederam triduo ante pueris Cn. Plancii [117] litteras ad te. Eo nunc ero brevior, teque, ut antea consolabar, hoc tempore monebo. Nihil puto tibi esse utilius, quam ibidem opperiri, quoad scire possis, quid tibi agendum sit. Nam præter navigationis

[a] Abest *id*.

notre compagnie. La situation d'ailleurs ne m'en déplaît pas : cependant je ne préférerais point cette maison à votre Pétrinum, qui a toutes les commodités et les agrémens nécessaires pour le séjour ; au lieu que l'autre n'est véritablement qu'un lieu de passage. J'ai parlé à Oppius pour vous procurer l'administration de quelque partie des fêtes provinciales. Pour Balbus, je ne l'ai pas vu depuis votre départ : il ressent des douleurs si vives aux pieds, qu'il ne veut souffrir la visite de personne. Si vous me demandiez mon sentiment sur toute cette entreprise, je crois qu'il serait plus sage de ne pas vous en mêler ; elle ne vous conduira point où vous aspirez. Le nombre des amis intimes est si grand, qu'on en réforme plutôt quelques-uns qu'on ne cherche à s'en faire de nouveaux, surtout de ceux qui n'ont que des services de cette nature à faire valoir, et que César croira lui-même obliger en ne les acceptant point ; encore est-il douteux qu'il en soit informé. Nous vous chercherons quelque chose qui puisse vous donner plus d'espérance ; sans quoi je suis d'avis qu'il faudrait fuir ce qui s'offrirait, plutôt que de le désirer. Je crois que je continuerai de demeurer à Asture jusqu'à l'arrivée de César. Adieu.

LETTRE XX.

CICÉRON A TORANIUS.

Vous ayant écrit il y a trois jours par les gens de Cn. Plancius, ma lettre en sera plus courte aujourd'hui ; et si je vous ai consolé dans les précédentes, je veux dans celle-ci vous donner des conseils. Je suis persuadé que ce que vous avez à faire de plus utile, est d'attendre, où vous êtes, que vous sachiez le parti que vous devez prendre. Outre que vous évi-

quare exitus hujus calamitosissimi belli [119], aut jam aliquid actum et confectum videbatur : tamen quotidie commemorabam, te unum in tanto exercitu mihi fuisse assensorem, et me tibi, solosque nos vidisse [120], quantum esset in eo bello mali, in quo, spe pacis exclusa, ipsa victoria futura esset acerbissima; quæ aut interitum allatura esset, si victus esses, aut, si vicisses, servitutem. Itaque ego, quem tum fortes illi viri et sapientes [121], Domitii et Lentuli [122], timidum esse dicebant (eram plane : timebam enim, ne evenirent ea, quæ acciderunt) : idem nunc nihil timeo, et ad omnem eventum paratus sum. Cum aliquid videbatur caveri posse, tum id negligi dolebam. Nunc vero, eversis omnibus rebus, cum consilio profici nihil possit, una ratio videtur, quicquid evenerit, ferre moderate : præsertim, cum omnium rerum mors sit extremum, et mihi sim conscius, me, quoad licuerit, dignitati reipublicæ consuluisse, et, hac amissa, salutem retinere voluisse. Hæc scripsi, non ut de me ipse dicerem, sed ut tu, qui conjunctissima fuisti mecum et sententia et voluntate, eadem cogitares. Magna enim consolatio est, cum recordare, etiamsi secus acciderit, te tamen recte vereque sensisse. Atque utinam liceat aliquando, aliquo reipublicæ statu nos frui, inter nosque conferre sollicitudines nostras, quas pertulimus tum, cum timidi putabamur, quia dicebamus ea futura, quæ facta sunt. De tuis rebus nihil esse, quod timeas, præter universæ reipublicæ interitum, tibi confirmo : de

ait même quelque partie qui paraisse déjà terminée, je ne laisse pas de répéter tous les jours, que dans une armée aussi nombreuse que celle de Pompée, vous étiez le seul qui fût de mon avis, comme j'étais seul du vôtre; et que nous avons compris, vous et moi seulement, ce que c'était qu'une guerre, où ne restant plus aucune espérance de paix, la victoire ne pouvait manquer d'être terrible, puisqu'elle devait apporter la mort aux vaincus et la servitude aux vainqueurs. Cependant, moi, que les Domitius et les Lentulus, ces gens alors si sages et si courageux, accusaient d'être timide (et je l'étais effectivement, car je craignais tout ce qui est arrivé), je suis aujourd'hui sans crainte et prêt à toutes sortes d'événemens. Lorsqu'il me semblait que les précautions pouvaient servir à quelque chose, je m'affligeais de les voir négliger: à présent que tout est renversé et qu'il ne reste plus de ressource dans la prudence, il me semble qu'il n'y a point d'autre parti que de supporter avec modération tout ce qui peut nous arriver, surtout quand je considère que la mort est la fin de toutes les choses humaines, et que je me rends témoignage que, aussi long-temps que je l'ai pu, j'ai soutenu la dignité de la république, et que, si j'ai songé à mon salut, c'est après avoir vu la république ensevelie sous ses ruines. Ma vue, dans ces réflexions, n'est pas de vous parler de moi-même, mais de vous inspirer les mêmes sentimens, à vous qui avez toujours été uni avec moi d'avis et d'inclination. C'est une consolation extrême, lorsqu'on voit mal tourner les événemens, de se souvenir qu'on a toujours pensé juste et toujours eu le cœur droit. Plût au ciel que la république reprenant un jour quelque forme, il nous fût permis, dans la possession d'un tel bonheur, de rappeler entre nous les inquiétudes dont nous étions agités, lorsqu'on nous traitait de gens timides, parce que

me autem sic velim judices, quantum ego possim, me tibi, saluti tuæ, liberisque tuis summo cum studio præsto semper futurum. Vale.

EPISTOLA XXII.

CICERO DOMITIO*[23].

Non ea res me deterruit, quo minus, posteaquam in Italiam venisti, litteras ad te mitterem, quod tu ad me nullas miseras : sed quia, nec quid tibi pollicerer, ipse egens rebus omnibus, nec, quid suaderem, cum mihimetipsi consilium deesset, nec quid consolationis afferrem in tantis malis, reperiebam. Hæc quamquam nihilo meliora sunt, nunc etiam atque etiam multo desperatiora, tamen inanes esse meas litteras, quam nullas, malui. Ego, si te intelligerem plus conatum esse [24] suscipere reipublicæ causa muneris, quam quantum præstare [a] posses : tamen, quibuscumque rebus possem, ad eam conditionem te vivendi, quæ daretur, quæque esset, hortarer. Sed cum consilii tui, bene fortiterque suscepti, eum tibi finem statueris, quem ipsa fortuna terminum nostrarum contentionum esse voluisset : oro obtes-

[a] Potuisses.

nous disions que ce qui est arrivé devait arriver effectivement ! Au reste, je vous répète que par rapport à vos affaires vous n'avez rien à craindre, excepté la ruine totale de la république. Vous devez compter en particulier sur moi, et vous assurer qu'autant qu'il me sera possible je veillerai toujours avec la plus vive ardeur à votre salut, à vos intérêts et à ceux de vos enfans. Adieu.

LETTRE XXII.

CICÉRON A DOMITIUS.

Si je ne vous ai point écrit depuis votre retour en Italie, ce n'est pas que je me sois offensé de votre silence; mais dans le besoin où j'étais moi-même de toutes sortes de secours, je n'avais rien à vous promettre; et lorsque le conseil me manquait à moi-même, j'étais peu capable de vous en donner: enfin, dans l'excès de nos maux, je ne trouvais rien à vous offrir pour votre consolation. Quoique l'état des affaires ne soit pas plus heureux, et qu'au contraire elles paraissent plus désespérées de jour en jour; j'aime mieux vous écrire des lettres qui ne contiennent rien, que de me priver absolument de vous écrire. Quand je saurais que vous auriez formé en faveur de la république des entreprises au-dessus de vos forces, je ne laisserais pas de vous exhorter autant que je le pourrais à vous renfermer dans la situation où l'on nous permettait de vivre, et qui est à présent celle où nous sommes : mais vous avez jugé à propos de mettre à tous ces desseins, que vous aviez formés avec tant de courage et de vertu, le même terme que la fortune a mis à nos démêlés. Je vous supplie donc, je vous conjure, par notre ancienne liaison, par l'amitié ex-

torque te, pro vetere nostra conjunctione ac necessitudine, proque summa mea in te benivolentia, et tua in me pari, te ut nobis, parenti [125], conjugi, tuisque omnibus, quibus es fuistique semper carissimus, salvum conserves : incolumitati tuæ, tuorumque, qui ex te pendent, consulas : quæ didicisti, quæque ab adolescentia pulcherrime a sapientissimis viris tradita, memoria et scientia comprehendisti, iis hoc tempore utare : quos conjunctos summa benivolentia plurimisque officiis amisisti, eorum desiderium, si non æquo animo, at forti feras. Ego, quid possim, nescio, vel potius me parum posse sentio : illud tamen tibi polliceor, me, quæcumque saluti dignitâtique tuæ conducere arbitrabor, tanto studio esse facturum, quanto semper tu et studio et officio in meis rebus fuisti. Hanc meam voluntatem ad matrem tuam, optimam fœminam, tuique amantissimam, detuli. Si quid ad me scripseris, ita faciam, ut te velle intellexero. Sin autem tu minus scripseris : ego tamen omnia, quæ tibi utilia esse arbitrabor, summo studio diligenterque curabo. Vale.

---

trême que je vous porte et par celle que vous avez pour moi, de vous conserver pour vos amis, pour votre mère, pour votre épouse, pour vos enfans, et pour tant de personnes qui vous appartiennent et qui vous ont toujours aimé tendrement. Prenez soin, dis-je, et de votre sûreté et de celle de votre famille, qui dépend de la vôtre. Le temps est venu d'exercer toutes vos connaissances, et de faire usage de tant de lumières que vous avez puisées dès votre jeunesse dans la tradition des sages du premier ordre, et qui sont entrées dans votre mémoire pour y tourner en principes. Je ne demande point que vous regrettiez sans douleur la perte de ces amis avec qui vous étiez lié étroitement par quantité de services mutuels; mais regrettez-les avec constance. J'ignore quel est à présent mon pouvoir, ou plutôt je sens qu'il est fort borné : mais je vous promets néanmoins que dans tout ce qui peut appartenir à votre salut et à votre dignité, vous me trouverez la même ardeur et les mêmes soins que je vous ai vus pour moi dans toutes mes affaires. J'ai fait connaître là-dessus mes sentimens à votre mère, qui est la bonté même, et qui est remplie de tendresse pour vous. Si vous me marquez vos intentions, je ne manquerai pas de m'y conformer : mais quand vous ne m'écririez point, je ne ferai pas avec moins de diligence et d'affection tout ce qui peut être utile à votre service. Adieu.

REMARQUES

SUR

LE SIXIÈME LIVRE.

---

1 LETTRE I. *A Torquato*. La maison Manlienne, qui avait Torquatus pour surnom, était patricienne et d'une grande considération. Tite-Live raconte, au livre VII, comment Titus Manlius avait mérité le surnom de Torquatus, dans un combat singulier contre un Gaulois à qui il avait enlevé son collier. Aulus Torquatus, dont il est ici question, était un homme respecté par sa vertu et son mérite, qui fut gouverneur d'Afrique, après avoir été préteur de Rome, et dont Cicéron fait un éloge fort honorable dans l'oraison *pro Plancio*. Il était en exil à Athènes, pour s'être attaché à Pompée contre César.

2 *Ab altera victoria*. Il s'agissait alors de la guerre d'Espagne contre les fils de Pompée.

3 *Docti viri*. Saint Jérôme nous apprend, dans l'épitaphe de Népotien, que Platon, Diogène, Clitomachus, Carnéades et Possidonius avaient composé des livres de consolation, contre la douleur, qui subsistaient encore de son temps.

4 *Si enim bene sentire*, etc. C'était l'opinion des philosophes stoïciens, qui est expliquée fort au long dans le premier livre des Quest. académ. Aristote y joignait la possession des biens extérieurs; et son système aurait, sans doute, été le plus raisonnable, s'il y avait ajouté l'amour et la crainte de Dieu.

5 *Consilium improbabam*. *Voyez* l'Hist. de Cicéron, liv. VIII. Il avait toujours condamné la guerre civile, et souhaité la paix à toutes sortes de conditions.

6 *Confirmata per nosmetipsos*. Cicéron et Pompée même avaient favorisé la prolongation du gouvernement de César dans les Gaules.

7 *Philargyrus*, affranchi de Torquatus, qui n'est ici nommé que par son nom d'esclavage.

8 *In urbe ea es*, etc. Il parle d'Athènes, où Torquatus était en exil. On sait quel respect les Romains avaient pour cette ville. Cicéron (*pro Flacco*) : *Adsunt Athenienses, unde humanitas, doctrina, religio, fruges,*

jura, leges ortæ, atque in omnes terras distributæ putantur. Et dans le livre de l'Orateur : *Athenæ omnium doctrinarum inventrices.*

9 *Ser. Sulpicium.* C'est le même dont on a vu plusieurs lettres, et qui avait reçu de César le gouvernement de la Grèce.

10 *Quibus tantum debebam.* Il parle de Pompée et de P. Lentulus, qui l'avaient fait rappeler de l'exil, et qui étaient morts depuis. Outre l'occasion du rappel, A. Torquatus avait rendu de grands services à Cicéron, dans l'affaire de Milon.

11 LETTRE II. *In varietate.* César faisait acheter, par degrés, la faveur du retour à ceux qui avaient pris parti contre lui. A. Torquatus avait déjà la liberté de revenir en Italie, sans avoir encore celle de rentrer à Rome. Il paraît même, par la neuvième lettre du livre XIII, à Atticus, qu'il était venu à Tusculum, maison de campagne de Cicéron.

12 *M. Antonius.* C'est ce fameux orateur qui parle, dans les dialogues de Cicéron, sur l'éloquence, et qui avait été tué dans la guerre de Marius et de Sylla.

13 *Quo veniam.* Cet endroit confirme que Torquatus était en Italie, puisque Cicéron n'aurait pu l'aller voir alors dans la Grèce. Il y a même de l'apparence que cette lettre, qui est ici la seconde des quatre à Torquatus, devrait être après les trois autres.

14 LETTRE III. *Superioribus litteris.* Cicéron parle de la première de ce livre, et celle-ci paraît l'avoir suivie immédiatement. On était dans l'attente des succès d'Espagne.

15 *In ea es urbe.* Torquatus était donc encore à Athènes. Et cette lettre devrait être avant la précédente.

16 *Aut eorum qui*, etc. Comme cette phrase est disjonctive, on a conclu, avec raison, qu'il y manquait quelque chose, et les commentateurs ont suppléé *aut eorum qui remanserint.* Cependant Manuce rend témoignage que deux anciens manuscrits n'ont pas *aut*; et dans ce cas, on peut se dispenser de faire aucun supplément.

17 *Sensu omnino.* J'ai expliqué plusieurs fois dans quel sens cela doit être entendu.

18 *Sed rursus*, etc. On sait ce que la chouette était pour Athènes. Mais ce proverbe venait de ce que la figure de cet animal étant gravée sur la monnaie, on pouvait dire que le nombre en était infini.

19 LETTRE IV. *Diuturnum bellum.* Il s'agit toujours de la guerre d'Espagne contre les enfans de Pompée. Cicéron a déjà dit, dans la première de ces quatre lettres, *belli exitum video.*

20 *Non quo*..... Les commentateurs, s'accordant à trouver qu'il manquait ici

quelque chose, y ont suppléé par ces deux mots, *certo sciam*. On ne peut douter effectivement que le sens de la phrase ne demande cette courte restitution. Deux manuscrits anciens ont, l'un, *putabam quo ego certo sciam, sed quod difficilis erat conjectura;* l'autre, *putabam non quo modo, sed quod difficilis erat conjectura.* Ces deux leçons ne servent qu'à confirmer la nécessité de la correction.

21 *Belli Mars communis.* Cicéron explique lui-même cette figure, au troisième livre de l'Orateur : « Gravis est modus orationis, et sæpe sumendus : ex « quo genere sunt hæc, Martem belli esse communem, Cererem pro fru- « gibus, Liberum appellati pro vino, etc. »

22 *Pueris.* A. Torquatus était marié à Manlia, fille de son frère. Il en avait plusieurs enfans. (*Pro Plancio.*)

23 *Magis objecti sumus.* On voit ici le génie des orateurs, qui est d'employer successivement le pour et le contre, et de le faire valoir avec la même vraisemblance. Cicéron prétend ici que le séjour de la ville a plus de péril que les demeures étrangères; et, dans une lettre à Marcellus, il veut au contraire que le danger soit moindre au dehors : « sed in externis locis « dit-il, minor etiam ad facinus verecundia. »

24 *Ii viri.* J'ai déjà fait remarquer que c'est M. Bibulus, P. et L. Lentulus, L. Domitius, Appius Claudius, etc. *Is vir*, c'est le grand Pompée.

25 LETTRE V. *Cæcinæ.* Pline nous apprend, au vingtième livre de son Hist. nat., c. 18, que *Cæcina* était le surnom de la maison Licinienne. Le Cécina dont il est ici question, avait son établissement dans l'Étrurie, comme il paraît dans les lettres suivantes, et son nom lui venait vraisemblablement du fleuve Cécina qui coule dans le canton de Volaterran. Aussi Pline l'appelle-t-il, dans un autre endroit, *Cæcina Volaterranus* (l. X, c. 24.) Manuce a cru de même que le nom de *Tiberius* venait du Tibre; ceux d'*Aufidius* et d'*Aternius*, des rivières du même nom, etc. La femme de Cécina se nommait *Cesennia :* mais il paraît, par l'oraison qui porte son nom, que son fils, dont Cicéron parle ici dès les premières lignes, était né d'un autre mariage.

26 *Liber tuus.* Cécina était un homme de beaucoup d'esprit, qui avait le talent de bien écrire, et qui s'en était servi mal-à-propos pour composer quelque chose au désavantage de César. Cette double offense (car il avait aussi pris parti pour Pompée) faisait durer long-temps son exil. Il s'efforça de réparer le mal qu'il s'était fait, en louant César dans un autre écrit; et pour éviter de nouvelles imprudences, il pria Cicéron d'y jeter les yeux avant qu'il fût publié. C'est de cet ouvrage qu'il est ici question et dans les lettres suivantes.

27 *Extra ordinem de te*. Cette espérance particulière n'était fondée que sur le mérite extraordinaire de Cécina, et sur le goût que César avait pour les gens d'esprit. On a trouvé l'expression louche dans cet endroit, et l'on accuse Cicéron d'y être tombé dans le vice que les Grecs nommaient τολοικοφανης. Il y en a bien des exemples dans ses écrits, sur-tout dans les oraisons contre Verrès. *Voyez* Ascon. Pedianus.

28 *Mehercules*. On trouve indifféremment dans les manuscrits *mehercule* et *mehercules*. Cependant Cicéron se déclare pour le premier : « Pomeridianas quadrigas quam post meridianas, libentius dixerim, et mehercule quam mehercules. » *In orat.*

29 *In ejus ipsius*. On doit remarquer que Cicéron évite toujours de nommer César lorsqu'il parle de la puissance odieuse à laquelle il s'était élevé. Il emploie des périphrases : tantôt *penes quem est potestas;* tantôt, *qui tenet rempublicam;* d'autres fois, *qui omnia tenet, omnia delata ad unum sunt; qui plurimum potest, etc.*

30 *Quod ipsum lenitur*. César était d'une indulgence admirable. Suétone dit, à l'occasion même de Cécina : « A. Cæcinæ criminosissimo libro laceratam existimationem suam civili animo tulit. »

31 LETTRE VI. *Vereor ne*, etc. La plupart des commentateurs ne vont guère au-delà du sens grammatical. Ici, pour n'avoir pas compris ce qu'il y a de fin dans le tour de Cicéron, ils ont cru devoir mettre, *non vereor*. Cependant ceux qui s'y connaissent le mieux ont condamné cette restitution.

32 *Expulissent*. Il parle du temps de Clodius son mortel ennemi, et le reproche tombe ici sur César, Pompée et Crassus, qui avaient consenti à l'exil de Cicéron pour se défaire d'un incommode observateur. *Voyez* l'Hist. de sa Vie, l. IV.

33 *Glorioso et celeri reditu*. *Voyez* l'Histoire de sa vie, l. V L'exil de Cicéron avait duré environ dix-sept mois ; car on voit par le troisième livre des lettres à Atticus, qu'il était sorti de Rome à la fin du mois de mars; et par la lettre première du livre IV, qu'il y rentra le 4 de septembre de l'année suivante. Ainsi Plutarque et Appien, qui le font revenir dans le seizième mois, ne parlent apparemment que de son arrivée en Italie.

34 *Etruscæ disciplinæ*. Toute la doctrine et les principales cérémonies de l'art de deviner l'avenir étaient venues à Rome de l'Etrurie, d'où Cécina était originaire. Pour lui, il devait l'avoir appris dans le sein de sa famille, puisqu'il descendait vraisemblablement d'un Cécina Volaterranus, qui avait été chef des augures. *Voyez* la lettre 66 du livre XIII.

35 *Suasisse Pompejo.* Il rapporte, dans la deuxième Philippique, les deux conseils qu'il avait donnés à Pompée; l'un, de ne pas prolonger le gouvernement de César; l'autre, de ne pas souffrir que, contre l'usage, il pût solliciter le consulat pendant son absence.

36 *Eundum in Hispaniam.* Si Pompée eût pris le parti d'aller en Espagne, comme il le devait par la loi Trébonia, qui lui avait prolongé ce gouvernement pour cinq ans, et comme César le demandait par ses conditions, il n'y aurait point eu de guerre civile. *Hist. de Cicér. l. VII.* César alors n'aurait pas fait difficulté d'aller solliciter le consulat à Rome.

37 *Amphiaraüs.* Les poëtes ont feint que le devin Amphiaraüs ayant prédit qu'il devait périr à la guerre de Thèbes, s'était caché pour éviter ce malheur, et que sa femme l'ayant trahi, pour un collier d'or dont on lui fit présent, il fut contraint d'y aller, et qu'il y trouva effectivement la mort.

38 *Tripudiis solistimis.* Cicéron explique, au liv. II *de Divinat.*, ce que c'était que cet usage : « Lorsqu'on donne, dit-il, la nourriture aux oiseaux des « augures, il en tombe toujours de leur bec quelque partie qui paraît sur « la terre; c'est ce qu'on appelait autrefois *terripavium*, et ce qu'on « a nommé ensuite *terripudium*. Aujourd'hui nous l'appelons *tripudium*. » Festus dit à peu près la même chose. On regardait comme un bon augure que les oiseaux mangeassent de bon appétit et qu'il leur tombât quelque chose du bec. Au contraire, on se croyait menacé de quelque péril, lorsqu'ils ne mangeaient pas. Tite-Live parle, au livre X, de l'effronterie d'un garde-poulets, qui osa tromper le consul, en lui disant que les oiseaux ou les poulets avaient bien mangé. Le vol des oiseaux à droite ou à gauche, leur chant, etc., étaient d'autres règles de l'art de deviner. Ceux par le chant desquels on prenait les auspices étaient nommés *oscines*, et ceux dont on examinait le vol se nommaient *præpetes*. Le côté gauche, ou droit, était le côté favorable ou malheureux, suivant certaines observations dont cela dépendait. *Voyez* Neuport, liv. IV.

39 *Soniviis.* Plusieurs commentateurs se sont déclarés pour *somniis* : mais puisque les manuscrits ne s'accordent point, l'un ou l'autre est fort indifférent. Les augures observaient également les songes et les bruits qui se faisaient entendre. On tâchait même de s'endormir dans les temples, pour y rêver et faire expliquer son songe : mais, comme Cicéron le remarque ici, les gens sensés trouvaient dans cet art bien des obscurités et des erreurs.

40 *Libro querelarum.* On doit croire que c'était l'ouvrage où Cécina chantait la palinodie.

41 *Leviter adspersus*. Cela ne s'accorde point avec le passage que j'ai cité de Suétone, qui appelle cet ouvrage *criminosissimus*. Mais Cicéron adoucissait apparemment les termes, par ménagement pour Cécina.

42 *Facile omnium nobilissimum*. Cécina devait être un homme fort important. Voici le portrait que Cicéron fait ailleurs de lui : « Habetis hominem « singulari pudore, virtute cognita, et spectata fide, amplissimum « Etruriæ totius, in utraque fortuna cognitum multis signis et virtutis et « humanitatis. »

43 *Scelerum, etc.* Il parle surtout de ceux qui avaient été condamnés pour le crime de brigue par une loi de Pompée, et que César avait rappelés. (*Voy*. Ep. 5 ad Att. l. X.)

44 *Familiares quidem ejus*. Les intimes amis de César étaient Pansa, Hirtius, Balbus, Oppius, Marius, Posthumius, etc.

45 LETTRE VII. *Quod tibi*. Il paraît clairement ici que cette lettre devait précéder celle de Cicéron, qui est la cinquième, puisque celle de Cicéron est une réponse à celle-ci.

46 *Styli pœnas dem*. La satire qu'il avait composée contre César avant le combat de Pharsale. La manière dont Cécina parle deux lignes plus loin, ne marque pas qu'il se crût fort coupable pour avoir un peu raillé César, ou s'être permis quelques imprécations dans le temps qu'il avait les armes à la main contre lui.

47 *Multa deos venerati*. *Multa* n'est ici qu'un adverbe, comme Virgile l'emploie au quatrième livre des Géorgiques :

. . . . et spiritus oris
Multa reluctanti obstruitur.

48 *Scripsi de te*. Cécina se reprochait ici deux choses; l'une, d'avoir avantageusement parlé de Cicéron dans sa satire, parce que César avait pu s'en offenser; et l'autre d'en avoir parlé néanmoins plus froidement qu'il n'aurait dû, en quoi il craignait d'avoir offensé Cicéron, qui méritait des louanges plus vives.

49 *Caves per Brutum*. « Je proteste, dit Cicéron à Brutus, que je ne me suis « rendu qu'à votre prière, et que c'est malgré moi que j'ai entrepris cet « ouvrage; car je suis bien aise que vous partagiez le crime de ma har- « diesse, afin que si je soutiens mal le fardeau d'un si grand ouvrage, « vous paraissiez aussi coupable de me l'avoir imposé que moi de l'avoir « reçu. »

50 *De asiatico itinere*. Ce voyage est expliqué dans la lettre suivante.

51 LETTRE VIII. *Largus*. Ce nom était celui d'une famille romaine, qui n'est point autrement connue, quoiqu'elle revienne plus d'une fois dans nos lettres. Il faisait apparemment les affaires de Cécina.

52 *Præfinitas esse*. Cécina avait obtenu, sous le prétexte de quelque besoin, la permission de venir en Sicile et d'y être pendant un temps borné. Cicéron, qui était alors aussi bien avec César qu'on l'a représenté au huitième livre de sa Vie, employait ardemment son crédit pour obtenir du maître toutes sortes de grâces en faveur de ses amis.

53 *Balbus*. L. Cornélius Balbus, de Gades en Espagne, ancien client de Cicéron, qui l'avait défendu par une oraison qui existe encore. Il y avait trois autres Balbus, dont j'aurai l'occasion de parler plus bas dans la lettre XII. Celui-ci était fort aimé de César, et prenait soin de ses plus importantes affaires dans son absence. Ayant été fait citoyen romain, il avait pris le nom de famille de Lentulus son patron ; car les étrangers à qui l'on accordait le droit de bourgeoisie, faisaient comme les affranchis, qui, avec la permission de leurs maîtres, prenaient leur nom de famille, qu'ils joignaient à leur surnom.

54 *Oppius*. C. Oppius partageait la faveur de César avec Cornélius Balbus. Il avait été son lieutenant dans la guerre d'Afrique.

55 *Ea solere illi rata esse*. Nous avons entre les lettres à Atticus (l. IX) une preuve de la confiance de César pour ces deux hommes, qui leur fait également honneur à tous trois. On y voit sur quels principes leur liaison était fondée. C'est une lettre de César, qui est assez courte pour trouver place ici : « *César à Oppius et à Balbus*. J'apprends avec beaucoup de « plaisir que vous approuvez la manière dont s'est passée l'affaire de « Corsinium. Je suivrai vos conseils d'autant plus volontiers, que je suis « moi-même porté à la douceur, et que je cherche à me raccommoder « avec Pompée. Tâchons du moins de regagner tous les cœurs, si cela « est possible, et de jouir long-temps de notre victoire, puisque ceux qui « avant nous se sont rendus odieux par leur cruauté, n'ont pu se soute- « nir long-temps, hors Sylla seul, que je ne veux point imiter. Suivons « d'autres maximes, et assurons le fruit de notre victoire par la modéra- » tion et la générosité. J'ai déjà imaginé plusieurs expédiens pour y « réussir, et l'on en peut trouver quantité d'autres. Pensez-y de votre « côté, etc. »

56 *T. Furfanio Posthumo*. Il paraît que cet homme avait succédé à Alliénus, qui fut préteur de Sicile pendant la guerre d'Afrique. C'est *Furfanius* qu'il faut lire, du moins si l'on doit s'en rapporter à toutes les inscriptions où ce nom se trouve dans Gruter. Il semble aussi qu'il devrait y avoir *T. Pos-*

thumo Furfanio; car l'usage le plus ordinaire était de mettre le nom avant le surnom. Cependant on ne manque point d'exemples où le surnom précède le nom; comme dans la lettre huitième du livre II, et dans la première du liv. VII, où on lit Gallus Caninius. On trouve plus d'une fois C. Crispus Sallustius dans le commentaire sur la guerre d'Afrique; Gallus Fabius dans la lettre vingt-deuxième du liv. VIII à Atticus, et dans la quarante-septième du liv. XIII, etc.

57 *Litterarum exemplum.* Cet endroit prouve bien qu'*exemplum* signifie proprement la copie.

58 LETTRE IX. *Procos.* Furfanius n'était traité que de préteur dans plusieurs manuscrits; mais j'ai déjà remarqué que les titres de préteur et de proconsul se donnaient assez indifféremment, et que cela est prouvé par des exemples certains.

59 *Tueri vides.* Cet endroit a quelques difficultés par la variété des leçons; mais elles paraissent levées dans le sens auquel je me suis attaché.

60 LETTRE X. *Trebiano.* Plusieurs manuscrits ont *Trebatius;* d'autres, *L. Torquatus.* On trouve même *Trebatius* dans quelques anciennes éditions. Mais sur la foi de quelques bons manuscrits, Manuce a restitué *Trebianus.* Cependant un autre commentateur a prétendu depuis qu'il fallait lire *Trebanus*, en s'appuyant sur deux médailles, l'une d'argent, l'autre de cuivre, qui portent *L. Trebani.* Il n'y a rien d'ailleurs, dans les deux lettres, dont on puisse tirer plus de lumières.

61 *Recuperas.* Manuce veut qu'on préfère cette leçon à *receperis*, qui se trouve dans plusieurs manuscrits.

62 *Casus mei.* Lorsque Cicéron parle de ses malheurs passés, sans les expliquer, il faut toujours entendre son exil; comme il faut entendre les événemens de son consulat, lorsqu'il parle de sa gloire.

63 *Postumuleno.* C'est le nom d'une famille romaine, qui n'est connue d'ailleurs que par une inscription fort ancienne, où on lit *M. Postumulenus secundus.* Manuce rend témoignage qu'il l'a vue dans la maison du cardinal Rainuce Farnèse, sur une grande pierre carrée. Theudas est son nom d'esclave, qui était devenu surnom dans l'affranchi.

64 *Ordinis tui.* On ne peut douter ici que Trébianus ne fût de l'ordre équestre, car s'il eût été sénateur, Cicéron aurait dit *ordinis nostri.*

65 *Casu devincti.* J'ai déja nommé ces amis de César. Ce n'était pas le hasard qui les avait rendus amis de Cicéron, puisque leur amitié était fondée sur des services anciens et fort essentiels; mais il était heureux que des gens qui lui étaient si attachés se trouvassent dans le pouvoir de lui marquer leur reconnaissance. Cicéron avait défendu Balbus, Dolabella, Rabirius,

des complices de la conspiration contre César, quoiqu'il lui eût été jusqu'alors fort attaché. Il paraît qu'il était parent d'Ampius.

79 *Non tam ambitiosæ, etc.* Il serait difficile d'exprimer aussi bien en français par deux mots la différence d'une sollicitation qu'on donne à la vérité des sentimens, et de celle dont on ne cherche qu'à se faire honneur.

80 *Diploma.* C'étaient les lettres de grâces, qui devaient être signées de la propre main de César.

81 *Tubam belli civilis.* C'est ce que nous appelons aujourd'hui un tocsin. Cicéron dit ailleurs (Phil. 7). « Bellicum me cecinisse dicunt. »

82 *Eppuleiæ tuæ.* C'était la femme d'Ampius; car sa fille devait être Ampia, suivant l'usage, qui faisait donner aux filles le nom de leur famille. Quelques-uns veulent *Appuleiæ*, parce qu'on ne connaît point de famille *Epuléienne.* Mais cette raison n'est point assez forte contre l'autorité de tous les manuscrits.

83 *Spem salutis, etc. Spem sperare* a paru si dur à quelques commentateurs, qu'ils ont cru devoir restituer *ejus* entre *nisi* et *quam :* mais ne suffit-il pas de le sous-entendre, et cela peut-il paraître obscur?

84 *Memoriæ prodendis.* On voit ici qu'Ampius composait quelque ouvrage, sans qu'on sache autrement de quoi il était question. Cependant, s'il en faut croire quelques savans, c'est de ce T. Ampius que Suétone parle dans la vie de Jules-César, et dans cette supposition ce serait l'éloge de César qu'Ampius aurait écrit.

85 LETTRE XIII. *Ligario.* Ce Ligarius est connu par l'oraison qui nous reste de Cicéron pour sa défense. Il fut rappelé par César; mais les bienfaits qu'il en reçut ne l'empêchèrent point de se mettre du nombre de ses meurtriers. Appian est néanmoins le seul historien qui l'assure. Il paraît clairement par l'oraison *pro Marcello*, que cette lettre fut écrite après la guerre d'Afrique, et presque dans le même temps que Marcellus fut rappelé. Le crime de Ligarius était aussi d'avoir embrassé le parti de Pompée.

86 *Ex Africa nuncius.* Il parle des premières nouvelles qu'on avait reçues de la victoire de César en Afrique. Ce qu'il dit de la colère du vainqueur était fort naturel, contre des gens qui avaient renouvelé tous les périls de la guerre avec fort peu d'espérance.

87 LETTRE XIV. *Nam si quis est timidus. Voyez* le douzième livre de l'Histoire de Cicéron, où cette partie de son caractère est expliquée avec beaucoup de soin. La timidité dont il s'accuse n'est au fond que la véritable prudence, qui doit pencher plutôt vers la crainte que vers l'espérance. La crainte, entendue de cette manière, excite toutes les forces de l'esprit et du courage à chercher des ressources; l'espérance au contraire les endort ou les amollit.

88 *Ad II. kal. intercalares priores.* C'est-à-dire *ad pridie kalendas*, qu'on trouve souvent dans les lettres à Atticus. Quelques-uns prétendent qu'il faut entendre ici le dernier jour de novembre; d'autres veulent qu'il y ait *VI*, d'autres *V*, et non *II kalendas*. Il y a une forte raison de croire qu'il s'agit du mois de février : c'est qu'on lit ailleurs que Ligarius obtint grâce peu après Marcellus, et qu'il est certain que Marcellus, qui fut tué par Magius Cilon au mois de juin, le fut peu de temps après son absolution. A l'égard de *priores*, si l'on veut qu'il y ait *V* ou *VI kalendas*, il faudra supposer qu'il y eut deux fois cette année *V* ou *VI kalendas*, au lieu que si l'on admet *II kalendas*, il faut entendre *priores intercalares*, du premier des deux mois qui furent insérés entre novembre et décembre.

Mais comme le mot d'*intercalares*, etc. revient souvent dans nos lettres, il est à propos de réduire ici ce qui se trouve avec plus d'étendue au livre IX de l'Hist. de Cicéron. Romulus avait fixé l'année latine à 304 jours, partagés en dix mois, dont le premier était mars. Cette année n'étant conforme, ni au cours du soleil, ni à celui de la lune, Numa la régla sur le cours de la lune, qui est de 354 jours 8 heures 48 minutes, auxquels il ajouta un jour, par goût pour le nombre impair. Otant ensuite six jours de chacun des autres mois, qui, sans cela, auraient été chacun de 35 ou 36 jours, il en forma deux autres mois, dont l'un avait 29 jours, l'autre 28, savoir janvier et février, et mit celui-là le premier de l'année et l'autre le dernier : mais dans la suite février fut mis entre janvier et mars. Cependant l'année solaire surpassait tous les ans l'année lunaire de douze jours et de la quatrième partie d'un jour; ce qui fit insérer tous les deux ans un mois intercalaire, qui était alternativement de 22 jours et de 23. Cette intercalation se faisait après le 23 de février. On lui donnait aussi le nom de Mercédonius, à l'honneur de la déesse Mercédona. L'année lunaire de Numa se trouvait, après cette réformation, plus longue d'un jour que l'année solaire. Pour y remédier, les décemvirs établirent que tous les 23 ou les 24 ans on passerait le mois Mercédonius. Il faut remarquer que l'intercalation était l'office des pontifes : d'où il arriva qu'ils intercalèrent, suivant leur caprice, tantôt beaucoup, tantôt peu de jours. S'ils voulaient que quelqu'un sortît promptement de son emploi, l'intercalation était de peu de jours; ils en mettaient beaucoup, au contraire, s'ils avaient d'autres vues : de sorte qu'au temps de Jules-César le commencement de l'année était reculé de soixante-sept jours. Mais lorsqu'il fut le maître de la république il rétablit l'année suivant le cours du soleil; et, pour réparer tout d'un coup le désordre, il ordonna, l'an 708 de Rome, que les 67 jours

fussent ajoutés avec le mois intercalaire, de sorte que cette année, qui fut appelée l'année de confusion, fut de 15 mois et de 445 jours. Enfin il établit que dans la suite elle serait de 365 jours et six heures, et que ces six heures faisant un jour tous les quatre ans, on insérerait un jour après le VI des kalendes de mars. Il serait inutile d'ajouter comment, cette division n'étant point encore exacte parce qu'il restait hors du calcul un certain nombre de minutes qui se sont multipliées pendant une longue suite de siècles, on est arrivé à la réformation grégorienne, qui a déjà besoin elle-même d'une autre réformation. Mais, pour reprendre, on conçoit que la lettre de Cicéron à Ligarius étant écrite l'année même de la réformation de César, il a pu nommer le premier des deux mois nouvellement intercallé *prior intercalaris*.

89 *Propinqui tui*. On recueille de plusieurs autres endroits que ces parens étaient Tullius Brochus son oncle, son fils, Lucius Matius, Caïus Césétius, et Lucius Cornificius.

90 LETTRE XV. *Basilio*. Il est heureux pour ce Basilius, quel qu'il fût, que deux lignes de lettre aient servi à rendre son nom immortel. On croit néanmoins que c'est celui que les historiens appellent L. Minutius Basilius, qui, après avoir embrassé le parti de César, devint un de ses meurtriers. Il fut tué dans la suite par des esclaves. Le commentateur Cordus trouvant dans la lettre 12 du livre X à Atticus, *Reginus erat noster*, s'est imaginé que Cicéron voulait parler de Basilius, parce qu'en grec, *Basilius*, Βασιλεῖος, signifie, dit-il, la même chose que *reginus* en latin : mais dans cette supposition, qui n'est guère vraisemblable en elle-même, Cicéron n'aurait-il pas dit *regius* ?

91 LETTRE XVI. *Bithynicus*. Il y a beaucoup d'apparence que c'est le fils de Q. Pompéius Bithynicus, qui mérita ce surnom pour avoir vaincu la Bithynie, et qui était plus âgé que Cicéron de deux ans. On lit son éloge au livre *de Clar. Orat.* Voici ce qu'on trouve aussi dans Festus : « Ratrum « tenentis juvenis est effigies in Capitolio, Ephebi, more Græcorum arenam « ruentis, exercitationis gratia; quod signum Pompejus Bithynicus ex « Bithynia supellectilis regiæ Romam deportavit. » Le fils, dont il est ici question, commanda dans la Sicile après la mort de César, et fut tué par Sextus, fils de Pompée.

92 *Tueare*. Immédiatement après la mort de César l'autorité de Cicéron fut pendant quelque tems fort grande à Rome. *Voyez* son Hist., l. X et XI.

93 LETTRE XVII. *Te mecum esse victurum*. Comme il n'y a rien dans la lettre de Bithynicus qui ait rapport à ce désir de vivre avec Cicéron, on doit croire que la réponse de Cicéron regarde quelqu'autre lettre qui s'est perdue.

14 *Valuerunt aut valeant.* Cet endroit semble marquer que Bithynicus avait été attaché au parti de César, et qu'il l'était encore à Marc-Antoine : d'ailleurs, une autre preuve, c'est qu'il avait été fait préteur de Sicile par César.

15 LETTRE XVIII. *Leptæ.* On a vu plus d'une fois ce nom dans les lettres à P. Lentulus et Appius, tandis que Cicéron gouvernait la Cilicie. Q. Lepta était préfet ou intendant de ses ouvriers. J'ai déjà expliqué ce que c'était que cet office.

16 *Per codicillos.* J'ai expliqué ce que c'était que cette façon d'écrire à ses amis sur des tablettes, comme nous le faisons aujourd'hui par des billets.

17 *Quid esset in lege.* Lepta ayant appris que César préparait une loi qui regardait la création des décurions dans les villes municipales, et s'y intéressant par rapport à lui-même ou à quelques-uns de ses amis, avait prié Cicéron de s'informer des amis de César quel était le but particulier de cette loi, qui n'était point encore publiée.

18 *Decurionibus.* Les décurions étaient dans les villes et dans les colonies romaines, ce que les sénateurs étaient à Rome. Leur nom même semble marquer que leur nombre n'était que de dix : mais on voit par la seconde oraison *pro Agraria*, qu'ils étaient beaucoup plus.

19 *Qui hodie aruspicinam.* Les honnêtes gens étaient piqués de voir le sénat rempli par César de sujets sans naissance et sans mérite. Ruspina, l'aruspice, venait d'obtenir ainsi la dignité de sénateur, et la remarque de Cicéron est sans doute une raillerie. Il faut savoir que les aruspices en général étaient beaucoup moins distingués que les augures. Romulus en avait d'abord établi trois; mais le nombre en avait été fort augmenté dans la suite. Il y en avait qui se louaient à très-vil prix au premier venu. Enfin il avait été défendu pendant quelque temps de les admettre au sénat. Leur fonction était de prédire l'avenir en considérant les mouvemens de la victime avant le sacrifice; et après l'immolation, par l'inspection des entrailles, en examinant la flamme, la fumée et tout ce qui arrivait pendant le sacrifice.

20 *Pompejum.* Il parle de Cnéius, fils du grand Pompée, qui n'avait point encore quitté les armes en Espagne, mais qui fut bientôt tué après avoir perdu la bataille de Munda.

21 *Paciæci.* L. Junius Paciécus, Espagnol, qui avait obtenu le droit de bourgeoisie romaine. Les Paciecos d'Espagne ont une belle source, s'ils font remonter jusque là leur origine. César parle de celui-ci dans le livre *de Bell. Hispan.* On trouve dans le même endroit de quoi éclaircir

les doutes des commentateurs sur *XI. Legiones.* « Erat acies XIII. « Aquilis constituta, quæ lateribus equitatu tegebatur, cum levi arma- « tura millibus Sex. præterea auxiliares accedebant prope alterum tan- « tum. »

102 *Galba.* C'est apparemment le même dont on lira une lettre au dixième livre.

103 *Oratorem meum.* C'est le livre qui existe sous ce nom, et dont Cicéron parle dans la lettre 26 du livre XV.

104 *Tantundem.* On a pour règle de cette manière d'écrire, l'avis de Priscien (liv. I), où il dit que *m* se change en *n* dans les mots suivans; *tandem*, *tantum*, *tantundem*, *identidem*, *nuncubi.*

105 *Tulliæ meæ partus.* Plutarque assure que Tullia mourut des suites de cette couche. *Voyez* Hist. de Cicéron, liv. VIII. Il s'ensuit donc qu'elle accoucha deux fois; l'une avant la journée de Pharsale, comme il paraît par la dernière lettre du livre X; l'autre, qui est celle-ci, pendant que César achevait de vaincre en Espagne les enfans de Pompée.

106 *Primam pensionem.* Tullia avait alors fait divorce avec Dolabella, et l'usage était que le mari rendît à la femme dont il se séparait, tout le bien qu'elle lui avait apporté, ce qui se faisait à des termes convenus.

107 *Ædificia delectabant.* Voyez au livre XII de l'Histoire de Cicéron, tout ce qui appartient à ses maisons de campagne. Celle qu'il avait à Rome, et qui lui faisait oublier les autres, était sur le mont Palatin.

108 *Hesiodum.* Cicéron ne cite que les trois premiers mots de quatre beaux vers de cet ancien poëte, pour indiquer seulement l'endroit qui était fort connu.

109 LETTRE XIX. *Maculam.* C'est apparemment ce Macula, amant de Fausta fille de L. Sylla, dont Macrobe parle au second livre des Saturnales. Cicéron devait aller en grosse compagnie au devant de César, qui revenait victorieux d'Espagne, et sans doute qu'il avait fait proposer à Macula, qui avait une petite maison sur la route, de le loger en passant. Il paraît par d'autres endroits des lettres, que les Romains opulens avaient, pour la commodité de leurs voyages, ce que Cicéron appelle ici *diversorium*, et qui était fort différent de leurs maisons de campagne.

110 *Falernum..... Petrinum.* C'étaient autant de maisons, qui tiraient le nom des villes ou des bourgades dont elles était voisines.

111 *Munerum regionum.* Il était question des jeux qui se devaient faire à l'honneur de César, et dont Lepta souhaitait d'être chargé dans quelque partie pour faire sa cour au vainqueur. Les uns veulent ici *regionum* et s'appuient sur l'autorité de Suétone, qui rapporte qu'il y eut des

ordonnés dans chaque canton, *regionatim*; d'autres veulent *regionum*, et se fondent sur quelques autres endroits de Cicéron, où il traite César de roi, pour le railler de l'excès de sa puissance. Mais croira-t-on qu'il osât prendre cette liberté avec un ami de César, tandis qu'il ménageait ailleurs ses expressions, comme je l'ai fait observer dans plusieurs notes? Aussi, Manuce, Grévius et les commentateurs les plus estimés se déclarent-ils pour *regionum* : ils remarquent, à cette occasion, que Cicéron n'a jamais traité César de roi que dans ses lettres à Atticus, qui était son meilleur ami (ep. 37, lib. XIII, ad Att.).

112 *Oppio.... Balbum.* Voyez la lettre VIII de ce même livre, où Cicéron dit que César ratifiait tout ce qu'Oppius et Balbus avaient fait dans son absence.

113 *Assequi vis.* Pour entendre ici le raisonnement de Cicéron, il faut remarquer que Lepta en souhaitant d'être chargé du soin des jeux, était de se procurer la faveur particulière de César.

114 *In quo sit species.* L'autorité de quelques manuscrits a fait préférer, dans plusieurs éditions, *species* à *spes* : mais quoique l'un et l'autre puisse convenir au sens, il paraît plus naturel avec *spes*.

115 *Asturæ*, maison de campagne de Cicéron. *Voy.* le douzième livre de son Histoire. Il écrit aussi à Atticus (lib. XIII Ep. 28), que son dessein est d'attendre l'arrivée de César, dans sa maison d'Asture.

116 LETTRE XX. *Toranio*. Ce Toranius, qui était alors en exil avec un grand nombre d'autres partisans de Pompée, avait été préteur, et fut tué avant Cicéron dans la proscription du Triumvirat. Il paraît par ces deux lettres, qu'il avait consulté Cicéron sur le dessein qu'il avait d'aller au-devant de ceux qui revenaient d'Espagne, pour les engager à faire sa paix avec César. On croit qu'il était alors à Corcyre.

117 *Cn. Plancius*. Celui que Cicéron avait défendu dans une oraison qui nous reste.

118 *Cilone* ou *Chilone*; car on trouve l'un et l'autre dans les différens exemplaires, et même *Milone* : mais *Milon* étant mort dans ce temps, et P. Magius Cilon n'étant, ni ami de Cicéron, ni alors en Italie, il y a de l'apparence que c'est ici le nom d'un client ou d'un affranchi, peut-être même celui de l'esclave dont il est parlé dans le troisième livre des lettres à Quintus. On apprend de Festus que Chilo ou Cilo était le surnom qui se donnait à ceux qui avaient les lèvres fort grosses, du mot grec χεῖλος.

119 LETTRE XXI. *Calamitosissimi belli*. La guerre d'Espagne, qui était une suite de la guerre civile.

120 *Solosque nos vidisse.* Seuls de ceux qui étaient allés se joindre à Pompée avant la journée de Pharsales; car il paraît par les lettres deuxième du livre IV, septième du même livre, sixième du livre IX, etc., que Sulpicius, Marcellus et Varron avaient pensé de même.

121 *Fortes illi viri et sapientes.* Il est clair que c'est une ironie.

122 *Domitii et Lentuli.* L. Domitius AEnobarbus et L. Lentulus, alors consuls.

123 LETTRE XXII. *Domitio.* Cette lettre est écrite à Cn. Domitius AEnobarbus, fils de Lucius, dont le nom est déjà revenu tant de fois. Il faut se souvenir qu'après la journée de Pharsales quantité de bons citoyens avaient quitté les armes : les uns s'étaient retirés dans l'Asie ou dans la Grèce, pour chercher l'occasion de ménager leur retour. D'autres, tels que Cicéron et ce Domitius, étaient revenus directement en Italie avec la même espérance. Ceux qui y arrivèrent les premiers furent Cicéron et D. Lélius; ce qui les fit distinguer par le vainqueur. On lit dans la lettre seconde du septième livre à Atticus, *edixit ita, ut me exciperet et Lælium nominatim.* Domitius étant arrivé plus tard, sentait quelque défiance, comme il paraît par cette lettre. Voyez toutes ces circonstances au liv. VIII de l'Hist. de Cicéron.

124 *Plus conatum esse.* Cicéron veut faire entendre que ceux qui étaient allés continuer la guerre en Afrique, tels que Scipion, Caton, etc., avaient pris un mauvais parti, puisqu'il surpassait leurs forces et qu'ils n'avaient point de succès à espérer.

125 *Parenti.* Sa mère était Portia, sœur de M. Caton.

FIN DES REMARQUES.

TABLE DES TITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

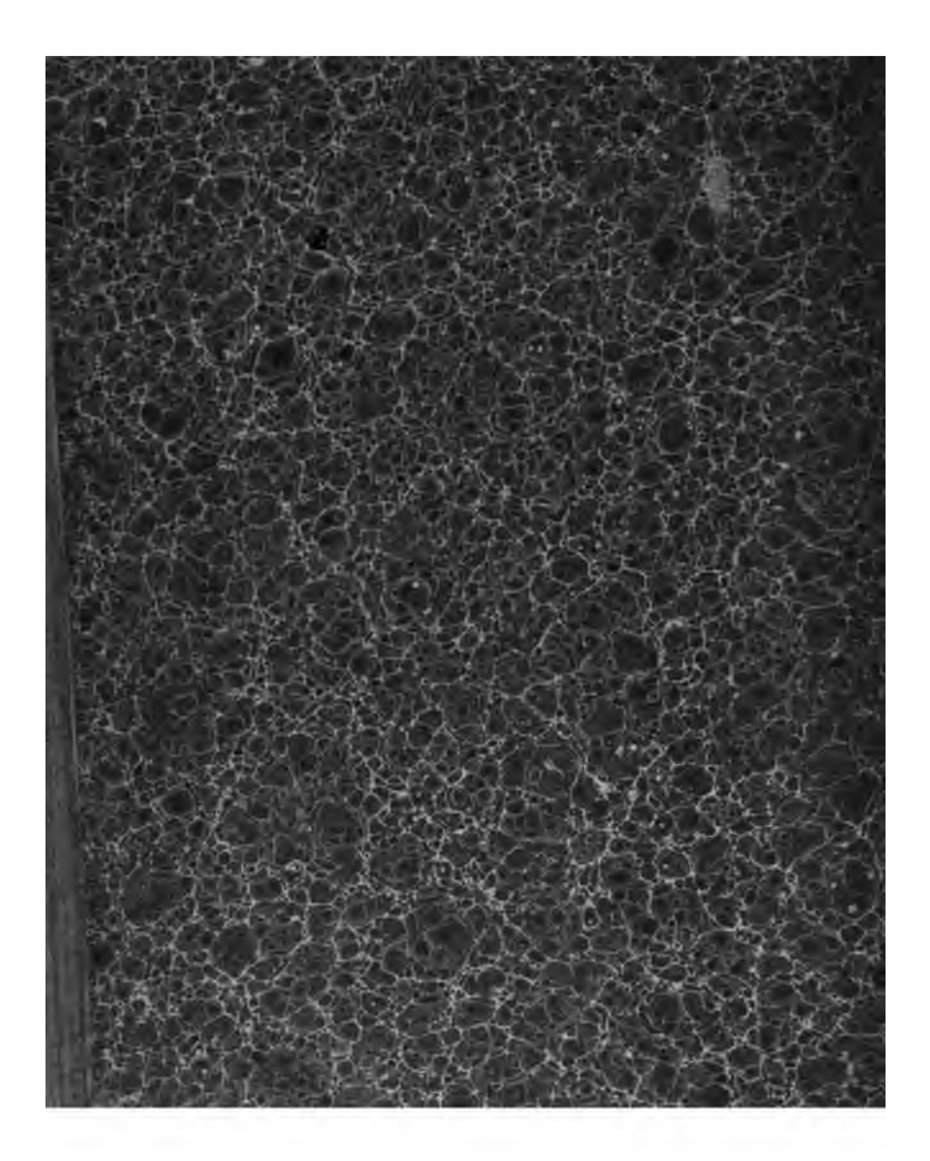
LIVRE QUATRIÈME.

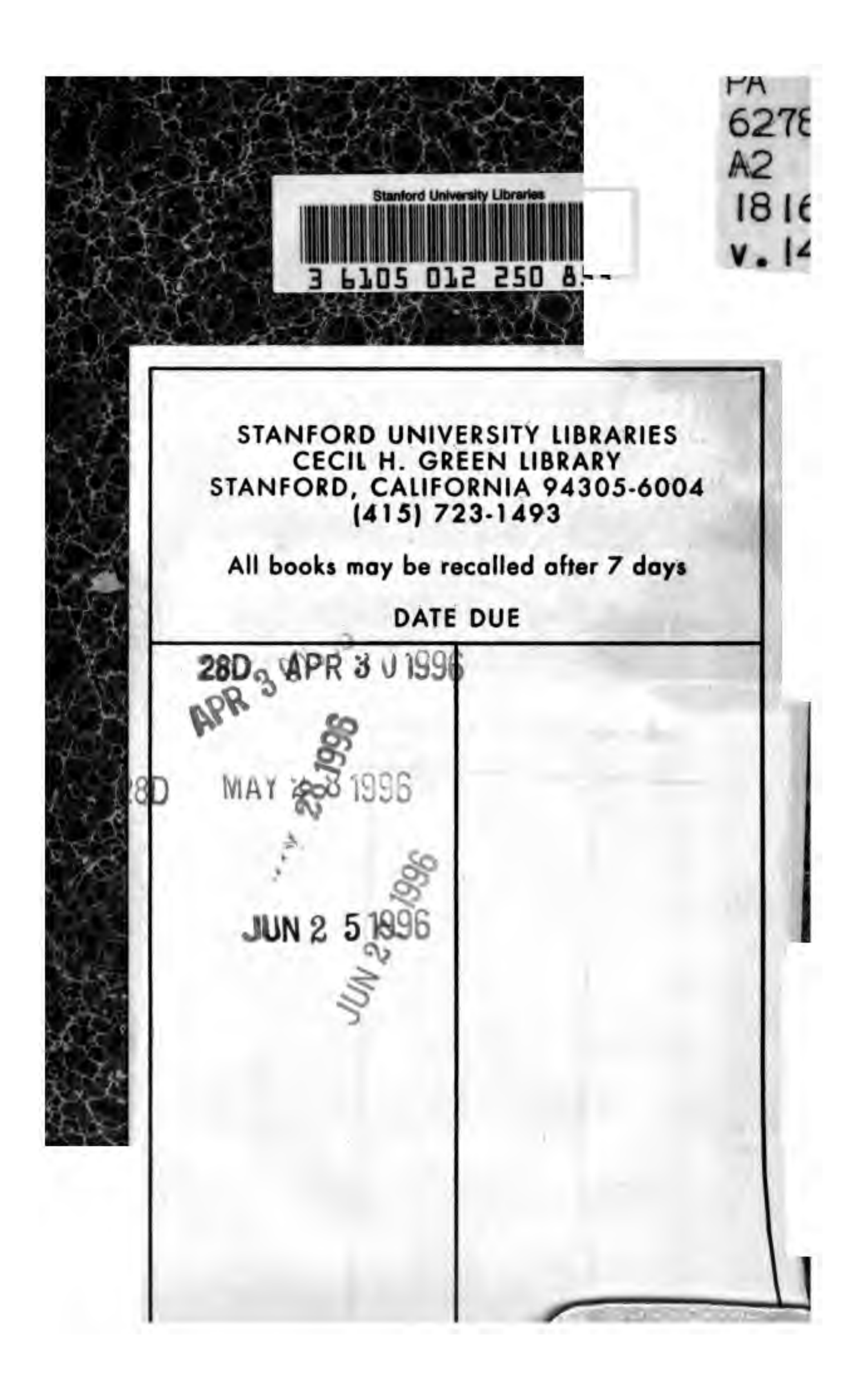
LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.


PA
6278
A2
1816
v.14
853







Stanford University Libraries
3 6105 012 250 8
PA
6278
A2
1816
v.14
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493
All books may be recalled after 7 days
DATE DUE
28D APR 3 0 1996
MAY 28 1996
JUN 2 5 1996

